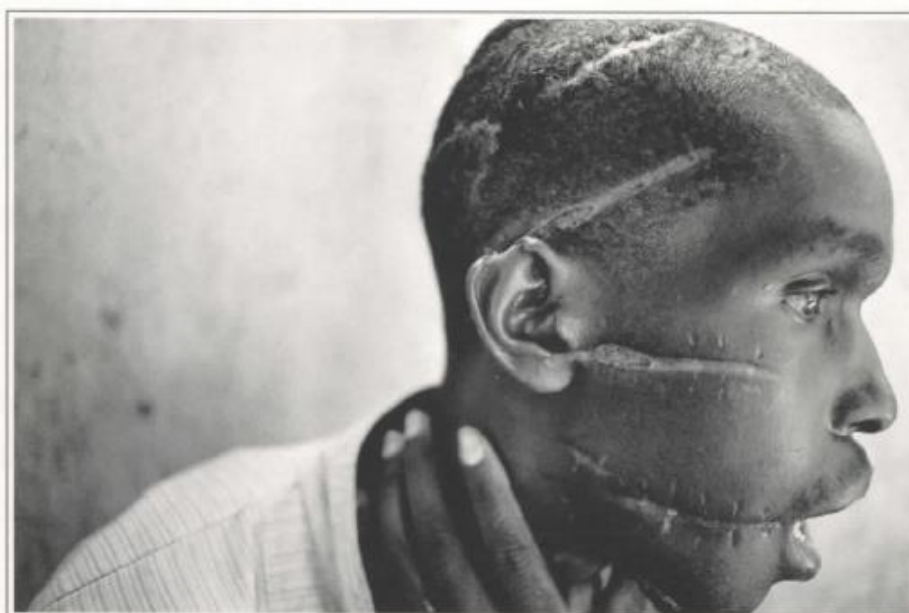

SOUS LA DIRECTION DE
Laure Coret et François-Xavier Verschave

L'horreur qui nous prend au visage

L'État français et le génocide au Rwanda



Rapport de la Commission d'enquête citoyenne

KARTHALA

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique : Jean-François BAYART (CERI-CNRS)

Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS)

Jean COPANS (Université Paris-V)

Georges COURADE (IRD)

Alain DUBRESSON (Université Paris-X)

Henry TOURNEUX (CNRS)

Directeur : Jean COPANS

KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>

Paiement sécurisé

Couverture : James Natchwey. Agence VII.

© Éditions KARTHALA, 2005
ISBN : 2-84586-620-8

SOUS LA DIRECTION DE
Laure Coret et François-Xavier Verschave

L'horreur qui nous prend au visage

L'État français et le génocide

Rapport de la Commission d'enquête citoyenne

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris

**LES ÉDITIONS KARTHALA
ET LE GÉNOCIDE DE 1994**

Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda, Alison Des Forges / FIDH et HRW, 3^e édition, 2004.

Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi (1990-1996), Jean-Pierre Chrétien, 1997.

La justice internationale face au drame rwandais, Jean-François Dupaquier (dir.), 1996.

Politique africaine, n° 93, La revue des livres, mars 2004.

Rwanda. Les médias du génocide, Jean-Pierre Chrétien (dir.), nouvelle édition, 2002.

Rwanda, le piège de l'histoire. L'opposition démocratique avant le génocide (1990-1994), Jordane Bertrand, 2000.

*Merci...
aux donateurs, de temps et de monnaies.*

*L'organisation de la Commission d'Enquête Citoyenne,
de la préparation des rapports aux invitations,
en passant par l'enregistrement des bandes sonores et vidéo,
sans oublier l'accueil des témoins et des invités,
a été assurée par les bénévoles et les permanents de
l'association Survie, coordonnés par
Olivier Thimonier.*

*Une mention toute spéciale pour Samuel Gantier,
pour avoir bien voulu filmer en Belgique le témoignage
d'Alison Des Forges.*

*La publication de ces actes est tout droit issue des
retranscriptions et relectures patientes d'une équipe
d'étudiantes, de doctorantes et d'enseignantes de
l'Université Paris 8, chacune connaît sa part de
responsabilité dans ce qui suit...*

*qui n'aurait pas été sans le travail final de correction des
commissaires, invités et personnes extérieures à la CEC,
ni le soutien technique de Claire Jacquemin,
Carol Guillaume et Rodolphe Ollivier.*



Carte n° 3717 Rev. 7 © NATIONS UNIES 1997

« Ici se pose la fameuse question [...] »

« hutu c'est quoi, et tutsi, c'est quoi ? ».

Certainement pas des ethnies. Une ethnie selon le Petit Robert est un « ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture ».

Les Bahutu, les Batutsi et les Batwa parlent la même langue (le kinyarwanda), partagent la même culture (l'ikinyarwanda), ont les mêmes croyances (imana) et habitent le même territoire.

Il n'y a donc au Rwanda qu'une seule ethnie : les Banyarwanda. »

Dorcy Rugamba, « Hutu/Tutsi »,
in *Alternatives théâtrales* 67-68, Rwanda 94, le théâtre face au génocide,
Groupov, récit d'une création, avril 2001, Liège (p.58).

AVANT-PROPOS

Le 10 mai 1994, un mois après le début du génocide d'environ un million de Tutsi rwandais, le président François Mitterrand cherchait déjà, dans une intervention solennelle sur TF1 et France 2, à en exonérer la France : « Nous n'avons pas envoyé une armée pour combattre, nous n'étions pas là-bas pour faire la guerre. Nous ne sommes pas destinés à faire la guerre partout, même lorsque c'est l'horreur qui nous prend au visage. » Le présent rapport montrera d'abondance le déni de réalité contenu dans ce propos : au Rwanda, nos dirigeants n'ont pas cessé de « faire la guerre » avant, pendant et après le génocide, alors que nul destin ne les y astreignait – « une vraie guerre, totale et très cruelle » a même déclaré le général Quesnot, chef d'état-major de Mitterrand.

Mais une chose au moins est juste dans la vaticination présidentielle : l'ampleur des complicités françaises au côté des concepteurs et organisateurs du génocide est telle que, depuis, « l'horreur nous prend au visage ». Et elle prendra indistinctement au visage tous les Français, tant qu'il n'aura pas été possible, pour les rescapés, les parents des victimes, tous les êtres humains que le génocide de 1994 a bouleversés, de percevoir à la fois la réalité de ces complicités et les ruses par lesquelles un petit nombre de décideurs hexagonaux ont entraîné la France dans ce qui constitue l'une des pires ignominies de son histoire¹.

Dès 1994, certaines de ces complicités avaient été exposées et dénoncées. Le dossier n'a ensuite cessé de s'étoffer de quantité d'articles, rapports, ouvrages, documentaires télévisés, en France et surtout à l'étranger. Car aussitôt s'est abattue chez nous la chape de la négation : le cercle des responsables de l'engagement français dans le camp génocidaire a su convaincre la quasi-totalité des décideurs civils et militaires d'une nécessaire solidarité dans le déni.

En 1998, pour le centenaire du *J'accuse* de Zola, une série de quatre articles de Patrick de Saint-Exupéry dans *Le Figaro* a brisé le silence médiatique et apporté de nouveaux éléments, provoquant la création d'une Mission d'information parlementaire. Au sein de cette Mission, une minorité de députés curieux et de bonne volonté, parfois isolés, a contribué à épaissir le dossier. Mais son président, l'ancien ministre de la Défense Paul Quilès, a conclu au rejet de toute complicité²,

1. Elle en a commis beaucoup, dont la traite négrière. Rien qu'au XX^e siècle, rappelons le travail forcé en Afrique centrale, les crimes contre l'humanité à Madagascar, en Algérie, au Cameroun, au Congo-Brazzaville, etc. – et bien sûr les crimes de Vichy.

2. Cette conclusion a été critiquée par quelques députés de la Mission et a fait l'objet, en juin 2004, de questions au gouvernement.

en dépit des preuves contenues dans le rapport lui-même. Il a seulement admis une « erreur ».

Les historiens le savent, la mémoire d'un génocide résiste fortement à la négation. Un an avant le dixième anniversaire du génocide des Tutsi, des associations et citoyens français ont résolu de reprendre le dossier des complicités françaises là où les députés l'avaient laissé, réagissant ainsi à une défaillance de nos institutions démocratiques. Puisqu'il est permis au citoyen d'une commune de porter plainte au lieu du maire quand celui-ci ne dénonce pas un détournement de l'argent municipal, il doit bien être possible à des citoyens français de s'inquiéter d'une présomption de crimes infiniment plus graves.

C'est ainsi qu'est né le projet d'une « Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 » (CEC), qui tiendrait cinq jours de session plénière du 22 au 26 mars 2004. Quatre associations ont porté ce projet : l'Association internationale de recherches sur les crimes contre l'humanité et les génocides (Aircrige), la Cimade, l'Observatoire des transferts d'armement et Survie. S'y sont joints des juristes, historiens, témoins et militants, dont plusieurs ont représenté la Commission durant ses séances publiques de mars 2004 (Géraud de la Pradelle, président de la CEC, Annie Faure, Bernard Jouanneau, Rafaëlle Maison et Yves TERNON). Une pétition de soutien à ce projet d'enquête a recueilli huit mille signatures.

La préparation a été difficile, tant à cause de la faiblesse des moyens financiers obtenus (investir dans la recherche de vérités déplaisantes n'est pas un geste courant) que de la pression ressentie par certains témoins potentiels, ou de l'autocensure de nombreux autres. La CEC a pu cependant envoyer Georges Kapler recueillir durant un mois des témoignages au Rwanda – une mission difficile et réussie. La sortie en mars 2004 de l'ouvrage de Patrick de Saint-Exupéry, *L'Inavouable. La France au Rwanda*, a créé un effet de synergie, amenant des éléments nouveaux jusqu'au dernier jour de session de la CEC.

Le programme des séances publiques a été réparti en six thèmes : présomptions de complicités militaires ; financières ; diplomatiques ; rôle des médias et présomptions de complicités idéologiques ; opération Turquoise ; hiérarchie des responsabilités. Chaque thème a fait l'objet d'un rapport préalable, apportant à la CEC les éléments disponibles (documents, études, retranscriptions de propos antérieurs). La Commission a entendu le rapporteur, discuté son rapport et les pièces proposées, tout en auditionnant des experts et témoins. Les témoignages de Rwandais ont été visionnés en fin de journée. Faute de pouvoir se déplacer fin mars à Paris, l'historienne Alison des Forges, auteur du rapport de référence sur le génocide (*Aucun témoin ne doit survivre*, Karthala, 1999), a accepté de s'exprimer dans un long témoignage filmé.

La Commission a essayé d'entendre les tenants de la thèse officielle de la non-complicité. Elle a invité quasiment tous les acteurs français majeurs de la relation franco-rwandaise à cette époque. Elle n'a obtenu, pratiquement, que des non-réponses ou des refus. Cela peut se comprendre. Seule la justice pourra exiger des explications de ceux, parmi ces acteurs, qui se sont apparemment rendus complices de faits aussi graves.

Le présent Rapport est une retranscription presque intégrale des cinq journées de session de la CEC³ – qui ont par ailleurs été filmées. Ont seulement été omis les rares moments où l'intérêt des débats a faibli, des parties de témoignages hors sujet, et quelques moments où l'enregistrement a été défaillant. Quelques témoignages ou extraits de témoignages ont été replacés dans le chapitre concerné, lorsque le témoin, pour des raisons de disponibilité, est intervenu à un autre moment.

À ces réserves près, le lecteur pourra donc suivre dans son déroulement cette « enquête publique » d'une semaine⁴. Elle a été vécue par les participants comme un moment intense, un combat singulier entre la recherche de la vérité et sa négation⁵ : oui, pendant cinq jours, « l'horreur nous a pris au visage ». Les membres de la CEC étaient déjà informés sur le sujet, mais ce qu'ils ont découvert ou entrevu a relevé parfois de l'inimaginable : l'indifférence au génocide de hauts responsables français⁶ a conduit à accepter et même promouvoir l'instrumentalisation de milices déshumanisées⁷ au service d'une guerre totale « racialisée » – sur la base, semble-t-il, d'une doctrine militaire directement héritée des guerres d'Indochine et d'Algérie.

Du coup, la Commission ne s'est pas contentée de délivrer des conclusions provisoires. Elle a décidé de poursuivre sa collecte et sa recherche d'informations, tout en travaillant sur de possibles incrimi-

3. Sous la supervision de Laure Coret – qui a par ailleurs assuré la mise en forme finale – et de François-Xavier Verschave, avec le concours de Rodolphe Ollivier et Claire Jacquemin.

4. La CEC s'est terminée le 27 mars 2004 par un colloque à l'Assemblée nationale, *Rwanda 1994 : La République française et le génocide*. La plupart des contributions à ce colloque sont publiées dans CORET (éd.), 2005

Toutes les références bibliographiques, complètes, se trouvent à la fin du présent volume.

5. Nous tenons de nouveau à remercier encore tous ceux qui se sont engagés, sans compter leur temps, pour l'organisation de cette Commission : la somme de leurs engagements gratuits à plus que compensé l'extrême modicité des moyens financiers à notre disposition.

6. Selon Patrick de Saint-Exupéry, François Mitterrand considérait que « dans ces pays là, un génocide ce n'est pas trop important » ; un haut responsable des services secrets estime que le succès de certaines opérations vaut bien de « mettre le génocide entre parenthèses ».

7. Comme aujourd'hui le régime soudanais avec ses Janjawids.

nations judiciaires⁸. Le dernier mot n'est pas dit sur l'implication française dans le génocide des Tutsi. Il faut que les Français se préparent à l'idée que leur pays n'a pas agi comme on veut le leur faire croire.

8. La possibilité d'incriminer des citoyens français présumés complices dans le génocide des Tutsi est décrite dans un mémorandum rédigé par le président de la CEC, LA PRADELLE, 2005.

PRÉSENTATIONS

Membres de la Commission d'Enquête Citoyenne

Patrice BOUVERET :

rapporteur sur les questions militaires et commissaire,
responsable de l'Observatoire des Transferts d'Armement
(Obsarm), président du Centre de documentation et de recherches
sur la paix et les conflits,
animateur de la revue *Damoclès*.

Suppléant : Michel Agboola Souhil

Emmanuel CATTIER :

membre du comité de pilotage, rapporteur sur l'opération Turquoise et
commissaire,
président de Survie Bas-Rhin.

Catherine COQUIO :

membre du comité de pilotage et commissaire,
présidente de l'Association Internationale de Recherche sur les
Crimes contre l'humanité et les Génocides (Aircrige),
professeure de Littérature comparée à l'Université de Poitiers,
responsable avec Aurélia Kalisky de l'ouvrage collectif *Rwanda
2004, témoignages et littérature (Lendemains n°112, Stauff-
enburg Verlag, janvier 2003, auteur de Rwanda, le réel et les
récits (Belin, 2004).*

Suppléants : Aurélia Kalisky (vice-présidente d'Aircrige) et Jemal Ould
Mohamed (économiste, membre d'Aircrige).

Sharon COURTOUX :

membre du comité de pilotage, rapporteure sur les questions diplo-
matiques et commissaire,
déléguée du président de l'association Survie.

Annie FAURE :

membre du comité de pilotage, rapporteure sur l'idéologie et les
médias et commissaire,
médecin,
auteure de *Blessures d'humanitaire* (Balland, 1995).

Géraud DE GEOUFFRE DE LA PRADELLE :

président,
professeur de Droit à l'Université Paris X Nanterre.

Suppléante : Rafaëlle Maison (professeure de Droit à l'Université de
Picardie).

Bernard JOUANNEAU :

commissaire,
président de l'association Mémoire 2000,
avocat à la Cour.

Marcel KABANDA :

membre du comité de pilotage,
historien.

Georges KAPLER :

membre du comité de pilotage,
membre de l'association d'aide aux rescapés du génocide
« Appui Rwanda »,
producteur du documentaire *Rwanda, un cri d'un silence inouï*.
réalisateur des témoignages filmés pour la CEC.

Anne LAINÉ :

membre du comité de pilotage,
présidente de l'association d'aide aux rescapés du génocide
« Appui Rwanda »,
réalisatrice du documentaire *Rwanda, un cri d'un silence inouï*.

Gérard SADIK :

commissaire,
représentant la Cimade.

Yves TERNON

vice-président et rapporteur sur l'idéologie et les médias,
historien,
auteur de *L'État criminel. Histoire des génocides du XX^e siècle*
(Seuil, 1995), *Du Négationnisme* (Desclée de Brouwer, 1999), *Le
génocide des Arméniens* (avec Gérard Chaliand, Complexe,
2002).

François-Xavier VERSCHAVE

vice-président, membre du comité de pilotage, rapporteur sur les
questions militaires, financières et sur la hiérarchie des responsabilités
président de Survie,
auteur de *Complicité de génocide ? La politique de la France au
Rwanda* (La Découverte, 1994) et *Noir silence* (Les arènes,
2000).

Témoins et intervenants

Mehdi BA :

auteur de *Rwanda, un génocide français* (L'Esprit frappeur, 1997), et éditeur aux Arènes du livre de Patrick de Saint-Exupéry *L'inavouable* (voir bibliographie générale).

Pierre BRANA :

maire d'Eysines (Bordeaux) et ancien député,
rapporteur de la Mission d'information parlementaire de 1998 sur
le rôle de la France au Rwanda.

Colette BRAECKMAN :

journaliste au *Soir* de Bruxelles (voir bibliographie générale).

Immaculée CATTIER :

rescapée.

Jean-Pierre CHRÉTIEN :

historien au CNRS,
spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs (voir bibliographie
générale).

Alison DES FORGES :

historienne,
membre de Human Rights Watch (voir bibliographie générale).

Pierre GALAND :

sénateur belge,
co-auteur d'un rapport sur le rôle de l'aide internationale dans le
financement des armes du génocide.

Éric GILLET :

avocat au Barreau de Bruxelles,
ancien membre du bureau exécutif de la FIDH.

Franck JOHANNÈS :

journaliste au *Monde*, en reportage au Rwanda en avril 1994 pour
le *Journal du dimanche*.

Gabriel PÉRIÈS :

latino-américaniste
auteur d'une thèse à paraître sur l'école de guerre française,
enseignant à l'Institut National des Télécommunications d'Évry.

JEAN-CHRISTOPHE RUFIN :

président d'Action Contre la Faim,
membre du cabinet de François Léotard, ministre de la Défense
en 1994.

Gaëtan SEBUDANDI :

journaliste rwandais.

Emmanuel VIRET :

titulaire d'un DEA sur l'utilisation du terme « génocide » par le
journal *Le Monde* en 1994.

NB : pour des raisons évidentes de sécurité des personnes concernées, les
noms ainsi que tout élément permettant l'identification des témoins
filmés par Georges Kapler au Rwanda ont été supprimés de la présente
publication.

PRÉSUMPTIONS DE COMPLICITÉS MILITAIRES

LUNDI 22 MARS

Commissaires :

Géraud de la Pradelle, président

Yves Ternon, vice-président

Patrice Bouveret, rapporteur

François-Xavier Verschave, rapporteur

Emmanuel Cattier

Catherine Coquio

Sharon Courtoux

Aurélia Kalisky

Annie Faure

Bernard Jouanneau

Gérard Sadik

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Je voudrais très brièvement vous présenter notre Commission. C'est une Commission d'enquête citoyenne. Nous n'avons aucun mandat particulier. Nous avons constaté qu'on ne nous avait pas dit toute la vérité sur une possible complicité de l'État français dans le génocide des Tutsi, au Rwanda, en 1994. Nous nous sommes donc, pour en avoir le cœur net, donné les moyens d'une enquête. En particulier, nous avons organisé un voyage au Rwanda, qui a permis de recueillir des éléments d'information. À partir de ces données, nous proposerons un jugement moral et politique, avec pourtant des dimensions spécifiquement juridiques.

Il s'agit en effet d'un génocide. Un génocide, ce n'est pas n'importe quel gros massacre. Et si nous nous permettons de dire qu'il y a génocide dans le cas du Rwanda, ce n'est pas simplement parce que ça crève les yeux, au vu des informations qui ont été réunies, mais c'est aussi parce que les instances compétentes l'ont, si j'ose dire, diagnostiqué. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a formulé une résolution, à partir de laquelle un Tribunal pénal international a été mis en place, devant lequel comparaissent des accusés, qui sont jugés pour génocide et complicité de génocide.

Toutefois, nous ne sommes pas un tribunal. Nous ne faisons comparaître personne, nous n'entendons pas prononcer de peine ni attribuer des dommages et intérêts. Nous réunissons des faits en vue d'une simple information. Cela dit, certains des faits que nous avons réunis mèneront sans doute vers des suites judiciaires, ils devraient être, le cas échéant, utilisés dans le cadre d'une procédure. Les victimes sont en droit de saisir les tribunaux compétents. Il appartient ensuite aux parquets de faire leur devoir.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

L'une des raisons d'être de cette Commission d'enquête citoyenne, c'est qu'une Mission d'information parlementaire (MIPR) s'est tenue en 1998 pour examiner le rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, mais que cette Mission s'est comme arrêtée, sous divers arguments, chaque fois qu'elle touchait à des points qui pouvaient déboucher sur l'idée d'une complicité active de la France. La notion de complicité active correspond à une réalité bien précise en termes juridiques : la fourniture de moyens aux criminels, moyens humains ou matériels. Le volet d'aujourd'hui concerne les moyens humains. Deux aspects retiendront tout particulièrement notre attention : la question des miliciens, disons de l'ensemble des commandos de tueurs, et celle de la doctrine, de la méthode, tout à fait essentielle. Nous aborderons aujourd'hui trois chapitres : la complicité avec les tueurs, les questions de méthodologie et la continuation de l'alliance militaire avec les génocidaires.

1. Complicité avec les tueurs (commandos et miliciens)

Au chapitre de la complicité avec les tueurs, la Mission parlementaire a en quelque sorte botté en touche : « La participation de la France à la formation et l'encadrement des milices reste une accusation que les responsables rwandais ont souvent porté contre la France », « une affirmation jamais sérieusement étayée à ce jour ». Autrement dit, la France aurait certes instruit l'armée qui a ensuite encadré le génocide, mais elle ne serait pour rien dans la mise en place, l'encadrement, les méthodes et finalement les crimes des milices.

1.1 Témoignage d'Immaculée Cattier

Un premier témoignage nous montrera, probablement, une réalité toute différente, et ce dès 1991, trois ans avant le génocide. Mme Immaculée Cattier a dû fuir le Rwanda après avoir été poursuivie et emprisonnée lors des massacres et de la vague d'arrestations qui ont eu lieu dans sa région, le Nord-Ouest du Rwanda, à la fin de l'année 1990 et au début de l'année 1991, au moment des premières attaques du FPR.

IMMACULÉE CATTIER

Je m'appelle Immaculée Cattier, Mpinganzima est mon nom de naissance, et je viens de la région de Gisenyi, qui est la région de l'ancien président Habyarimana, à l'ouest du Rwanda, juste au bord du lac Kivu. En 1990, j'ai été emprisonnée comme tous les autres Tutsi. À ma sortie, je n'avais plus nulle part où aller. Je suis allée me cacher chez des frères canadiens, qui dirigeaient une école. Les rejoindre, déjà, a été très difficile. J'aurais pu mourir deux ou trois cents mètres avant d'atteindre l'endroit.

Les frères canadiens ont tenu à me protéger. Le directeur de l'école m'a proposé de me faire passer avec eux, en mettant mon nom sur un ordre de mission, à l'occasion d'un voyage qu'ils devaient faire à Kigali pour une réunion au ministère de l'Éducation. Avec un ordre de mission, j'évitais de devoir présenter aux barrages ma carte d'identité, qui portait la mention « Tutsi ». Il devait pourtant demander l'avis des autres participants. C'était un bus scolaire, qui transportait des gens du séminaire, du lycée, des jeunes qui voulaient être prêtres, des frères. Tous ont été d'accord. Sauf deux Français, qui pensaient qu'il était risqué pour eux de me prendre avec eux, parce que je sortais de prison et que le bourgmestre me cherchait. Ils ont préféré voyager dans une voiture à part. Nous avons passé toutes les barrières sans problème, jusqu'à la sortie de Ruhengeri. Il y avait une grande barrière et beaucoup de gens. C'était la période où le FPR avait ouvert la prison et libéré les prisonniers politiques. Le commandant de place était en prison, accusé d'avoir collaboré avec le FPR. Les militaires du barrage étaient donc des militaires de Kigali, des gens du Président, accompagnés de Français.

Il y avait là une queue de véhicules qui attendait un contrôle. La tension était à vous couper le souffle. De loin j'ai aperçu les autos blindées prêtes à attaquer. Avec comme chauffeurs des militaires blancs. Mes amis canadiens ont chuchoté : « les Français »... Nous avons vu les militaires qui contrôlaient, les miliciens qui tenaient les barrières en agitant les machettes dans tous les sens. Mon vieux protecteur m'a regardé dans le rétroviseur d'un œil qui me rappelait que je devais garder le calme et le sang froid comme le jour où je suis arrivée chez eux sous une pluie de lances et de bambous bien aiguisés.

Les prières ne venaient plus en moi, je me croyais déjà morte. On avançait d'un ou deux mètres après le départ d'une voiture. Je me suis rendue compte que parmi les militaires il y avait des Français qui demandaient aussi les cartes d'identités des Rwandais où figurait la mention « hutu », « tutsi », ou « twa ». Les Tutsi se faisaient sortir de la voiture et les militaires français les remettaient aux mains des miliciens agacés qui les coupaient à coups de machettes et les jetaient dans une rigole au bord de la grande route asphaltée Ruhengeri-Kigali. Après le couvre-feu un camion-benne de la commune venait charger les cadavres et les mettre je ne sais où (probablement dans une des fosses communes que la FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme) a découvertes en janvier-février 1993 dans la commune Kigombe-Ruhengeri).

Malgré les consignes des frères de faire semblant de ne rien craindre, j'ai tout de même jeté un coup d'œil dans le rétroviseur de notre minibus Hiace pour voir ce qui se passait dans d'autres voitures et j'ai vu un Tutsi qui se faisait sortir d'une voiture un peu plus loin que la nôtre. Après la vérification de sa carte d'identité, un militaire français et un autre officier rwandais l'ont donné aux miliciens qui ont commencé tout de suite, devant ces voitures, à le frapper de leurs machettes et de toutes autres armes qu'ils avaient, comme des ntampongano (gourdins), pour le jeter après dans la rigole (tout cela vite fait pour s'attaquer aux suivants).

Quand j'ai vu cela, j'ai regardé autour de nous dans la rigole où j'ai aperçu quelques corps qui gisaient sans bruit (ils meurent tous sans bruit). J'ai fermé mes yeux jusqu'à ce que notre moteur ait tourné longtemps sans s'arrêter et j'ai compris que nous avions eu l'autorisation de partir sans perte puisque j'étais la seule à être visée. Personne de notre voiture n'a commenté ce qui s'est passé, juste le frère directeur qui a demandé une petite prière dans nos cœurs pour ces gens qui se faisaient tuer.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

C'était à quelle date ?

IMMACULÉE CATTIER

En avril, je ne me souviens pas précisément de la date. C'était à la mi-avril 1991.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Les militaires qui contrôlaient les papiers, c'étaient des Rwandais, des Français ?

IMMACULÉE CATTIER

Des Français et des Rwandais.

CATHERINE COQUIO

Vous souvenez-vous, à peu près, de la proportion des soldats français et des soldats rwandais ?

IMMACULÉE CATTIER

Deux blindés étaient conduits par les Français et deux militaires français contrôlaient les papiers. Les miliciens autour attendaient.

SHARON COURTOUX

Et les militaires français étaient dans quel uniforme ?

IMMACULÉE CATTIER

C'était la guerre, ils portaient tous des treillis.

SHARON COURTOUX

C'était au mois d'avril ?

IMMACULÉE CATTIER

Oui, 1991.

SHARON COURTOUX

Il est donc possible de retrouver les noms des Français qui dirigeaient des troupes sur place.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Est-ce qu'ils avaient des insignes militaires, des écussons, des badges sur la poche ?

IMMACULÉE CATTIER

Je ne peux pas vous dire parce que je ne pouvais pas les observer, je risquais d'attirer l'attention.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Ils ont eux-mêmes contrôlé des cartes d'identité ?

IMMACULÉE CATTIER

Oui, sauf dans notre voiture, puisque nous avons un ordre de mission.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Que faisaient-ils de ceux qu'ils sortaient des voitures après avoir vérifié leur carte ?

IMMACULÉE CATTIER

Ils les donnaient aux miliciens.

SHARON COURTOUX

Et ils regardaient les miliciens frapper ?

IMMACULÉE CATTIER

Oui.

SHARON COURTOUX

Sans réagir ?

IMMACULÉE CATTIER

Non. C'est eux qui les donnaient, c'est eux qui les livraient, les miliciens n'avaient pas le droit d'aller vraiment dans les voitures chercher les personnes, les personnes montraient les cartes d'identité aux officiers rwandais et français qui étaient devant.

SHARON COURTOUX

Est-ce que vous êtes en mesure de retrouver les Canadiens qui vous ont protégée à l'époque ?

IMMACULÉE CATTIER

J'ai cherché à les contacter. Je sais qu'ils ont été plus tard menacés, qu'ils ont dû fermer leur école. J'ai la trace d'un d'entre eux, un ancien combattant de la Seconde Guerre Mondiale, qui m'avait dit qu'il voyageait avec une bouteille contenant un reste de bombe qu'il ferait exploser si jamais on cherchait à nous tuer. J'ai essayé de le joindre, je lui ai écrit. Mais il était très vieux, je pense qu'il n'est plus là. J'ai perdu la trace du directeur.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Vous avez déjà été amenée à témoigner de ces choses, devant des instances françaises quelconques ?

IMMACULÉE CATTIER

J'ai parlé avec plusieurs personnes, mais je n'ai pas témoigné officiellement. Jusqu'à récemment, j'avais un statut de réfugiée, et j'ai la charge de plusieurs orphelins. Il fallait que je me protège. Aujourd'hui, j'ai la nationalité française, je peux parler.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je voudrais simplement vous faire confirmer un point essentiel : au moins dans un cas, celui du Tutsi qui était dans la voiture derrière vous, vous avez vu que la remise par des militaires français aux miliciens se traduisait par une mise à mort instantanée ?

IMMACULÉE CATTIER

Peut-être les Français ne savaient-ils pas s'il allait mourir tout de suite ou après, mais ils savaient qu'il allait mourir. Je ne sais pas si les Français savaient ce qu'était une machette. Ce n'est pas un petit bout de plastique, et un gourdin avec des clous, ce n'est pas quelque chose qui vous caresse. Ils savaient bien ce qu'ils faisaient.

SHARON COURTOUX

Et il y avait des gens, des corps, à côté de l'endroit où vous êtes passée ?

IMMACULÉE CATTIER

Peut-être pas morts vraiment, mais qui allaient mourir.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Qu'est-ce qui vous est arrivé après, quel a été votre parcours ?

IMMACULÉE CATTIER

Ce jour-là, les Canadiens m'ont déposée chez une famille que je connaissais à Kigali. Le vieux Canadien est revenu me voir le lendemain, pour me dire qu'il fallait que je trouve du travail. Je lui ai répondu que c'était impossible, que je devais me cacher. Finalement, il a été voir la coopération canadienne, et ils m'ont trouvé un bureau. Je suis restée comme ça un an, et puis ils m'ont donné une bourse d'études, pour que je puisse partir.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

L'un des éléments qui atteste d'une planification, et qui a été déjà maintes fois débattu, c'est l'existence de listes de personnes à abattre, qui s'étoffaient au fur et à mesure de la préparation du génocide. Or il me semble que, lorsque vous étiez à Kigali, après l'épisode que vous venez de décrire, vous avez eu connaissance par hasard du fait qu'un officier français de l'ambassade de France à Kigali connaissait très bien, non seu-

lement l'existence de telles listes, mais les noms qui se trouvaient dessus. Pourriez-vous expliquer comment vous avez eu connaissance de cela ?

IMMACULÉE CATTIER

À Gisenyi, j'avais une amie, une veuve, que j'ai retrouvée à Kigali. Elle avait alors une liaison avec un attaché militaire de l'ambassade de France au Rwanda. Elle et moi avions une amie en commun, une fille qui travaillait au PNUD, à l'ONU. Elle se maquillait de telle sorte qu'en octobre 1990, les miliciens n'ont pas vu qu'elle était rwandaise, tout le monde pensait que c'était une étrangère qui travaillait à Kigali. Plus tard, ils se sont rendu compte qu'elle était Tutsi et ils ont décidé de l'éliminer. Le soir, elle rentrait du travail avec un minibus qui, lorsqu'il pleuvait, devait la laisser à quelque 800 mètres ou peut-être 1 kilomètre de chez elle, à cause de la boue. Elle finissait le chemin à pied. Un soir de pluie, le minibus l'a déposée à l'endroit habituel. Elle a marché quelque deux ou trois cents mètres et un jeune garçon est sorti d'une petite rue, entre les maisonnettes, l'a attrapée, étranglée, l'a fait tomber, l'a écrasée, l'a frappée avec des cailloux ramassés par terre. Et puis il est parti, vite, pour qu'on ne l'attrape pas, la croyant morte.

Une voiture est passée, un de ses voisins qui rentrait. Il l'a vue couchée dans la rue, l'a déposée à l'hôpital et a prévenu la gendarmerie. C'est petit le Rwanda, les nouvelles circulent rapidement. Quelques heures plus tard, j'étais déjà au courant qu'elle avait été assassinée. Mon amie et son copain français ont alerté le PNUD, qui a prévenu la police. Trois jours plus tard, elle sortait du coma et racontait son histoire, mais il n'y a pas eu de suite. L'ami français lui a dit qu'il fallait qu'elle s'enfuit, qu'elle quitte le Rwanda, que la prochaine fois, elle y passerait. Il a parlé des listes, et lui a dit que son nom y était. C'était en janvier 1992, cela faisait déjà quelques mois que j'étais à Kigali.

La jeune fille est partie, elle a fui. Nous l'avons accompagnée à l'aéroport. Avec l'ami français, elle a évité le contrôle, est passée par la voie des officiels, des ministres et des ambassadeurs. L'officier l'a accompagnée jusqu'à dans l'avion. Nous avons fait enregistrer ses bagages, grâce à une complice qui travaillait à l'aéroport et n'a pas demandé à voir leur propriétaire. Après, sa maison a été fouillée, mais ils n'ont rien trouvé parce que le départ était bien préparé.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Vous souvenez-vous du nom de cet officier français ?

IMMACULÉE CATTIER

J'ai même sa carte de visite.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Pouvez-vous nous le dire ?

IMMACULÉE CATTIER

Il s'appelait... il s'appelle Antoine Murzi. J'ai cherché aussi à le contacter...

SHARON COURTOUX

Quelle fonction sa carte de visite indique-t-elle ?

IMMACULÉE CATTIER

Attaché militaire à l'ambassade de France.

SHARON COURTOUX

À l'ambassade de France à Kigali ?

IMMACULÉE CATTIER

Oui. Je l'ai revu après que la fille est partie. Au moment où il y a eu un terrible combat dans le Nord-Est au Mutara. Il est venu un soir m'attendre après mon travail, et m'a proposé de venir chez lui boire un verre. Je l'ai suivi. Il a commencé à me demander ce que je pensais de la guerre. Je lui ai répondu qu'il devait en savoir plus que moi. Je voyais bien qu'il cherchait à me faire parler de ma région, de ma famille. Je n'ai rien dit. Je lui ai même dit que c'était à lui de me donner des nouvelles de mes frères. Je provoquais. Il a insisté, me disant que je ne devais rien lui cacher. Il cherchait des informations, mais je n'ai rien dit. La radio criait qu'il fallait éliminer tous les Tutsi. Il m'a raccompagnée chez moi, je ne l'ai plus jamais revu. J'ai tenté de le contacter, depuis. J'ai appris qu'il était au Gabon.

SHARON COURTOUX

À quel moment ?

IMMACULÉE CATTIER

Entre 1995 et 1996, j'ai cherché à le contacter, il était en Afrique.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Quel était le grade de ce conseiller, de cet officier ? Lieutenant, capitaine ?

IMMACULÉE CATTIER

Je ne peux pas vous dire, je sais qu'il était attaché militaire, c'est tout.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

S'agissait-il d'un attaché militaire parmi d'autres, ou était-il « l'attaché militaire de l'ambassade » ?

IMMACULÉE CATTIER

Je crois qu'il était un informateur des militaires français de l'ambassade.

SHARON COURTOUX

Et vous avez encore sa carte ?

IMMACULÉE CATTIER

Oui, je l'ai encore

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Vous pouvez peut-être nous la faire circuler si vous voulez...

IMMACULÉE CATTIER [qui fait passer la carte de visite]

J'ai tenu à garder mon agenda de 1990-1991 quand j'étais au Rwanda.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Attaché à l'ambassade de France au Rwanda, ce n'est pas n'importe qui.

IMMACULÉE CATTIER

Au Rwanda, on le connaissait sous le prénom de Tony. C'est uniquement sur sa carte qu'il est mentionné le nom de Jean-Antoine.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Il a aidé quelqu'un à se sauver, mais en même temps, manifestement, il était très au courant des listes, des plans qui se préparaient du côté de ceux qui allaient plus tard organiser le génocide.

EMMANUEL CATTIER

Comment as-tu su qu'il savait que vous étiez sur des listes ?

IMMACULÉE CATTIER

Mon amie me l'a dit et on me l'a répété.

EMMANUEL CATTIER

Elle l'a dit en sa présence ?

IMMACULÉE CATTIER

Oui, il savait que je savais. Il m'avait plusieurs fois interrogée sur la prison, sur Gisenyi, sur d'autres Français qui sont venus chez moi.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Il avait quel âge à peu près ?

IMMACULÉE CATTIER

35 à 40 ans.

YVES TERNON

Il aide donc bien aimablement à sauver une personne et puis, ensuite, il va assister à la préparation du génocide ?

IMMACULÉE CATTIER

Oui. Le PNUD, qui était l'employeur de cette fille, a vérifié les informations et a effectivement découvert qu'elle devait être tuée.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Il n'y a plus de questions ? Madame, nous vous remercions infiniment.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Nous allons poursuivre par la question de la formation des futurs assassins – ou de ceux qui étaient déjà des assassins puisqu'on voit que, dès 1991, les massacres sur la base d'un préjugé racial avaient commencé. Ils ont eu lieu très tôt durant cette guerre. Le rapport que vous avez sous les yeux cite une série de témoignages. Tout semble s'emboîter comme dans un puzzle.

Il faut rappeler précisément ce dont il s'est agi, entre 1990 et 1994. La France a aidé le Rwanda à faire passer son armée de 5 000 à 50 000 hommes par un recrutement massif. Et, dans le cadre de ce recrutement, elle a installé des centres d'instruction. Nous savons qu'y ont été formés la garde présidentielle et les commandos de l'armée. Ce que l'on sait moins, c'est quelles fonctions ont remplies, ensuite, ceux qui ont été formés. Dans les années qui ont précédé le génocide se sont organisés ce que l'on appelle des escadrons de la mort, que l'on retrouve dans bien d'autres pays, et dont on sait que partout ils sont composés à la fois de militaires et de miliciens. On forme donc clairement des militaires, la Garde présidentielle et des commandos, mais sans doute ces mêmes militaires jouent-ils un rôle ensuite auprès des milices. Peut-être certains d'entre eux font-ils partie des escadrons de la mort. On sait en tout cas que les militaires de la Garde présidentielle, en particulier, ont été à la pointe du génocide.

1.2 Les formations de commandos et/ou de miliciens à Bigogwe et Mukamira

Je cite le témoignage de Jean Carbonare. Président de Survie à l'époque, il faisait partie de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'Homme au Rwanda qui s'est déroulée au début de l'année 1993. Elle associait la FIDH, Human Rights Watch,

avec d'autres organisations de défense des droits de l'Homme. Leur rapport parlait déjà de génocide, de prémices de génocide. Il faut dire que leurs découvertes, en particulier les massacres de la population des Bagogwe, étaient assez révélatrices. Jean Carbonare s'est fait connaître également fin janvier 1993 lorsqu'il a été interviewé au journal de 20 heures d'Antenne 2 par Bruno Masure. Pendant quelques minutes très émouvantes, il a dénoncé en direct ce qui était en train de se passer au Rwanda et formulé sans doute l'avertissement le plus clair, le plus public, sur ce qui allait se passer un an plus tard.

Le même Jean Carbonare donc, dans une interview au *Nouvel Observateur* du 4 août 1994, compare ce qu'il sait de la guerre d'Algérie à ce qu'il a vu au Rwanda : « J'ai eu deux grands chocs dans ma vie. Le premier lorsque j'ai découvert, en Algérie, qu'on avait institutionnalisé la torture. Et le deuxième, en janvier 1993, quand j'ai vu les instructeurs français dans les camps militaires de Bigogwe. C'est là qu'on amenait des civils par camions entiers. Ils étaient torturés et tués, puis enterrés dans une fosse commune ». Une comparaison à retenir. Ce n'étaient pas les instructeurs français de Bigogwe qui tuaient, mais ils étaient dans un camp où on amenait des gens qui venaient de l'être et, par conséquent, ils pouvaient difficilement ne pas être au courant.

Par ailleurs, Jean Carbonare a pu, lors de son séjour de 1993, interviewer pendant 5 ou 6 heures un repenté des escadrons de la mort, Janvier Africa, qui était en prison à l'époque. Il a ramené en France, sur des cassettes vidéo, ces heures de témoignages très explicites sur la dérive meurtrière dans laquelle était en train de s'enfoncer le régime rwandais. Ces cassettes ont été transmises à Bruno Delaye, le « Monsieur Afrique » de l'Élysée.

Janvier Africa a témoigné à plusieurs reprises devant des journalistes, dont ceux de *Libération* et du *Weekly Mail and Guardian* de Johannesburg. Voici ce qu'il dit notamment, « Au début de 1992, nous avons perpétré notre premier massacre. Près de 70 d'entre nous ont été envoyés à Ruhengeri tuer des Tutsi du clan Bagogwe. Nous en avons massacré environ 10 000 en un mois, à partir de **notre base** du camp militaire de **Mukamira**. »¹

Or la Mission d'information parlementaire confirme que les instructeurs français – les DAMI, Détachement d'assistance militaire et d'instruction – « vivaient en dehors de la capitale, dans des camps militaires d'instruction, avec leurs élèves, dont ils assuraient la

1. Propos recueillis par Mark Huband, repris par *Courrier international* du 30/06/1994. Ici, comme dans chaque citation, souligné par nous.

formation. » « L'instruction s'effectue dans les camps suivants : **les camps de base à Mukamira [...]** ; **le centre commando de Bigogwe.** »²

Deux sources très différentes témoignent donc de la présence de Français dans les deux camps qui ont servi de bases à l'attaque des Bagogwe, un massacre considéré comme un des prémices les plus importants du génocide. Il ne s'agissait pas d'instructeurs de passage : ils vivaient jour et nuit avec ces gens qui étaient déjà en train de répéter le génocide.

1.3 Janvier Africa assure que des Français ont formé les « escadrons de la mort » et des miliciens en 1991-1992

« Les militaires français nous ont appris à capturer nos victimes et à les attacher. Cela se passait dans **une base au centre de Kigali**. C'est là qu'on torturait et c'est là également que l'autorité militaire française avait ses quartiers. [...] Dans ce camp, j'ai vu les Français apprendre aux *Interahamwe*³ à lancer des couteaux et à assembler des fusils. **Ce sont les Français qui nous ont formés** – un commandant français – pendant plusieurs semaines d'affilée, soit au total quatre mois d'entraînement entre février 1991 et janvier 1992. » Outre le « commandant français », Janvier Africa évoque aussi « deux militaires français »⁴.

Tout cela a donc été transmis à Bruno Delaye, à l'Élysée. Plus tard, la Mission d'information déclarera qu'elle ne dispose pas de suffisamment de témoignages pour approfondir la question :⁵

« La participation de la France à la formation et l'encadrement des milices reste une accusation que les responsables rwandais, rencontrés par les rapporteurs lors de leur mission à Kigali, portent encore contre la France. À l'appui de cette accusation, la Mission n'a eu connaissance que des faits suivants. Tout d'abord, la déclaration faite par M. Vénuste Kayimahe, précédemment cité lors de l'opération Amaryllis. Celui-ci dit avoir vu les milices entraînées dans Kigali par deux militaires français dont il a cité les noms. Ces deux militaires, qui faisaient partie des 24 assistants militaires techniques restés sur place après le 15 décembre 1993, ont été entendus par la Mission ainsi que leurs chefs hiérarchiques. Il est alors apparu que le témoignage de M. Vénuste Kayimahe était en contradiction avec ce qu'ont déclaré ces derniers. Le fait qu'une des deux personnes citées ait, pendant quelque temps, dirigé l'équipe du DAMI placée auprès de la Garde présidentielle explique sans doute l'amalgame.

2. MIPR, tome I (p.146 et 148).

3. Les *Interahamwe* (« ceux qui travaillent ensemble ») ont été la principale et la plus nombreuse milice génocidaire.

4. Propos recueillis par Mark Huband, repris par *Courrier international* du 30/06/1994.

5. MIPR, tome I (p.369-370).

De novembre 1991 à février 1993, la garde présidentielle rwandaise a en effet bénéficié de la présence d'un DAMI-Garde présidentielle constitué par une équipe de deux à trois officiers dirigée par le lieutenant-colonel Denis Roux. La mission de ce DAMI consistait à faire de la formation physique et sportive, de l'entraînement au tir, de l'apprentissage des techniques de protection de personnalités. Au départ de ce coopérant, il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'autre "pièce à conviction" destinée à confondre la France montre une photo d'un soldat, français selon toute vraisemblance, qui court avec, à ses côtés, un groupe de jeunes gens en civil. Cette photo constitue, avec la communication d'une lettre concernant une demande d'enquête sur l'attentat, le seul document incriminant la France que les autorités rwandaises à Kigali ont transmis à la Mission. [...]

Si les opérations de contrôle menées par les militaires français en février et mars 1993 appellent des critiques de la part de la Mission, il n'est pas acceptable de présenter cette action, qui a réellement eu lieu, en la mettant sur le même plan qu'**une affirmation, jamais sérieusement étayée à ce jour**, d'entraînement des milices par les soldats français. »

La Mission parlementaire détenait pourtant la déclaration de Vénuste Kayimahe qui, dans son livre⁶, signale la présence de deux militaires français comme formateurs des miliciens, et cite les noms de ces deux militaires. La Mission a entendu ces derniers et a décidé de croire à leurs dénégations. Face à ces témoignages contradictoires, on aurait pu s'attendre à ce que « l'information » soit creusée. Vénuste Kayimahe est un survivant, il a longuement raconté comment, employé à la Mission culturelle de la Coopération française, il a été abandonné sur place. Son témoignage n'est pas considéré comme suffisant pour que, simplement, on cherche à en savoir davantage. Je n'affirme pas que ces témoignages, celui de Jean Carbonare, celui de Janvier Africa, celui de Vénuste Kayimahe, suffisent à prouver la formation des escadrons de la mort par l'armée française. J'affirme simplement que leur simple existence devait inciter à enquêter de manière plus approfondie.

Le lieutenant-colonel Denis Roux a formé la Garde présidentielle, les plus déterminés des génocidaires. Il appartenait à la gendarmerie, très probablement au GIGN. De fin 1998 à mi-2002, il commandera la sécurité de Jacques Chirac à l'Élysée, puis sera promu colonel. Il n'a pas été interrogé par la Mission d'information.

Je rappellerai simplement un épisode relaté par Patrick de Saint-Exupéry, début 1998, dans les colonnes du *Figaro*. Il raconte avoir vu sur les collines de Bisesero, lors de l'opération Turquoise, un officier du GIGN : « Sur son uniforme de gendarme français, il portait une vareuse

⁶ KAYIMAHE, 2002

de l'armée rwandaise ». « Il s'est peu à peu désarticulé et a fini assis dans l'herbe, où il s'est mis à sangloter. [...] Il [...] nous a dit : "L'année dernière, j'ai entraîné la garde présidentielle rwandaise..." Ses yeux étaient hagards. Il était perdu. Le passé venait de télescoper le présent. Il avait formé des tueurs, les tueurs d'un génocide. »⁷

Nous allons maintenant entendre à ce sujet le premier passage d'une interview d'Alison Des Forges, qui est considérée comme l'historienne de référence sur le génocide des Tutsi depuis son ouvrage de 1999, *Aucun témoin ne doit survivre*, publié chez Karthala par Human Rights Watch et la FIDH. Son livre fait près de 800 pages. Une centaine est consacrée à la complicité française. Ces pages n'ont pas vraiment été exploitées. Alison Des Forges était prête à venir témoigner devant notre Commission, mais elle était retenue cette semaine aux États-Unis pour une série de cours. Elle a donc accepté de nous recevoir à Bruxelles, à l'Antenne européenne de Human Rights Watch, pour que nous puissions l'interroger. La première question que je lui ai posée portait sur cet entraînement, par les militaires français, des assassins du génocide, mis à l'essai lors des prémices du génocide.

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

ALISON DES FORGES

Il y a eu, à un moment, des instructeurs militaires français chargés de l'entraînement dans ces camps. Je ne peux pas dire que les camps étaient dirigés ou gérés par les soldats français. C'étaient des camps de l'armée rwandaise, mais il y avait des militaires français qui s'occupaient de l'entraînement.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

C'était à quelle date ?

ALISON DES FORGES

Ces formations se situent à Gabiro. Les Français ont été actifs dans cette région assez tôt, probablement dès 1992, et jusqu'en 1994.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Le rapport de la Mission parlementaire d'information explique qu'en 1993, c'était pratiquement la France qui commandait l'armée rwandaise, alors en décomposition. S'il y avait des instructeurs français dans ce camp, il est donc probable qu'ils y ont eu des responsabilités importantes. Vous dites avoir reçu des confidences de militaires et de miliciens, semblant indiquer qu'on ne faisait pas une grande différence

7. Récit repris par SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p.91).

entre ces deux statuts et que donc il est fort possible que les instructeurs français aient également formé des miliciens *Interahamwe*.

ALISON DES FORGES

Ce sont eux qui disent que la distinction n'était pas facile à faire. [...] J'avais reçu des témoignages moi-même et j'avais entendu cela sous forme d'aveu caché. Les soldats français reconnaissaient avoir participé à des entraînements de trois semaines et soulignaient qu'il était délicat de distinguer les miliciens des militaires. [...] Je suppose que des militaires de carrière pouvaient bien savoir si ceux qu'ils formaient étaient des miliciens qui suivaient une formation de trois semaines, ou de nouvelles recrues qui devaient rejoindre ensuite l'armée régulière.

Débat

SHARON COURTOUX

Mme Des Forges a-t-elle cité des noms de militaires français qui auraient pu nous instruire plus en détail ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Non, elle n'a pas donné de noms et d'ailleurs je ne lui en ai pas demandé. Nous sommes restés dans le cadre général de la participation française. Je ne suis pas entré dans les détails, dans les cas particuliers. Au cas où il y aurait une véritable enquête, sous une forme ou sous une autre, rien n'empêcherait de retourner l'interroger. Elle en sait beaucoup.

1.4 La milice reconnaissante

Il reste un élément qui tend à démontrer une certaine proximité entre l'armée française et les milices. Lorsque les soldats français de Turquoise (dont les forces spéciales qui avaient elles-mêmes été au cœur de la présence française au Rwanda depuis 1990) sont arrivés fin juin 1994 par la frontière zaïro-rwandaise, dans le cadre de l'opération Turquoise, Patrick de Saint-Exupéry, journaliste au *Figaro*, était présent. Il décrit dans *L'Inavouable* (pp.24-25) l'accueil des soldats français par les milices :

« Et l'on n'entendait que les vivats de la foule saluant, dans une ambiance de match de football, l'arrivée de l'armée française. Nous étions en juin 1994. [...] Ils déployèrent [...] leurs banderoles "Vive la France ! Merci, François Mitterrand !", agitèrent leurs drapeaux tricolores et se lancèrent dans des danses triomphales tandis que déboulaient les soldats français. »

« Un pick-up chargé de miliciens se plaça au milieu d'un convoi [de Turquoise]. "Vive la France !", criaient les tueurs embarqués dans le véhicule. "Vive les Français", reprenait la foule. »

1.5 Témoignages filmés en provenance du Rwanda (reportés en fin de journée)

Chaque soir jusque jeudi seront diffusés pour la CEC des témoignages recueillis au Rwanda par Georges Kapler. Nous y verrons des ex-*Interahamwe* repentis décrire la collaboration entre militaires français et miliciens. S'agissant de la formation des miliciens au camp de Bigogwe, le témoignage de l'instructeur d'*Interahamwe* J*, qui sera projeté demain soir, est particulièrement évocateur⁸.

1.6 Formation de militaires et miliciens rwandais en Centrafrique après le génocide

Dans un rapport de mai 1995 dirigé par Alison Des Forges pour Human Rights Watch, intitulé *Rwanda-Zaïre. Réarmement dans l'impunité ? Le soutien international aux perpétrateurs du génocide rwandais*, il est indiqué (pp.9-10) que des militaires et miliciens repliés au Zaïre après le génocide auraient été emmenés pour suivre un entraînement dans un camp militaire français en Centrafrique :

« Human Rights Watch a enregistré des allégations selon lesquelles des militaires et **des miliciens hutu continuaient à recevoir une formation militaire dans un camp militaire français situé en République Centrafricaine longtemps après la défaite des FAR**. Human Rights Watch a appris des leaders hutu qu'à au moins une occasion les membres des milices hutu venant du Rwanda et du Burundi ont voyagé par un vol d'Air Cameroun, de Nairobi à Bangui, capitale de la République Centrafricaine, via Douala (au Cameroun), entre le 16 et le 18 **octobre 1994**, pour suivre une formation accordée par des soldats français qui y sont basés. »

On sait qu'à l'époque, il y avait deux grandes bases françaises en Centrafrique, la base de Bouar et celle de Bangui. L'enquête mentionne comme source « l'ancien gouvernement rwandais, des officiers des ex-FAR, des chefs de miliciens, ainsi que des leaders hutu du Burundi ». J'ai demandé à Alison Des Forges quel type de témoignages Human Rights Watch avait recueillis pour fonder ces accusations.

8. Témoignage retranscrit après la journée du 23 mars sur les présomptions de complicités militaires.

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

ALISON DES FORGES

J'ai eu ces informations par l'intermédiaire d'une spécialiste, qui disposait d'un réseau parmi les cercles militaires⁹. Je n'ai pas recueilli moi-même ces données.

BERNARD JOUANNEAU

J'aimerais savoir sous quelle couverture officielle la France a envoyé ces contingents français qui formaient l'armée rwandaise. On n'a certes pas pu annoncer qu'on envoyait les militaires pour préparer le génocide des Tutsi.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il s'agissait d'une guerre secrète, menée par la France de 1990 à 1994. La Mission l'a mentionné, déclarant même qu'en 1993, c'était la France qui en quelque sorte dirigeait l'armée rwandaise en déroute. Cette guerre a été menée par les forces spéciales. Personne ou presque n'en savait rien en France.

SHARON COURTOUX

Nous avons invité un certain nombre de militaires à venir témoigner ici. Nous pensions qu'il était non seulement utile, mais indispensable de pouvoir le faire. Ces derniers, soit ont omis de nous répondre, soit n'étaient pas disponibles, soit encore estimaient qu'ils avaient déjà répondu devant la Mission (à huis clos pour la majorité d'entre eux), et qu'il ne servait donc plus à rien de les interroger. Une toute petite remarque : le soin que les autorités françaises mettent à essayer de dire qu'elles n'ont jamais rien eu à voir avec la formation des miliciens nous conduit tout de même à penser que nous devons poursuivre nos recherches. La simple hypothèse de cette alliance semble les embarrasser beaucoup, ce qui pourrait laisser croire que les autorités françaises savaient que les miliciens n'étaient pas là pour maintenir l'ordre, mais pour tout autre chose.

CATHERINE COQUIO

Peut-on connaître le contenu concret de cette formation ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Nous disposons pour cela du témoignage de Janvier Africa. C'est un repent, mais aussi un personnage assez trouble. Nous ne pouvons pas

9. Il s'agit de Kathi Austin.

baser notre démonstration sur ses seuls propos. Pourtant, ce que nous avons pu vérifier de ses déclarations s'est révélé juste et les événements qui se sont produits ensuite ont largement confirmé ses dires. Voilà selon lui le contenu de la formation : « Les militaires français nous ont appris à capturer nos victimes et à les attacher, j'ai vu des Français apprendre aux *Interahamwe* à lancer des couteaux et à assembler des fusils ». Il n'en dit pas davantage.

SHARON COURTOUX

J'ajouterai tout de même que, pour qui veut savoir, il y a aujourd'hui en prison, au Rwanda, d'anciens miliciens qui, tout du moins certains d'entre eux, sont ouverts à l'idée de recevoir des gens qui mènent des instructions et de répondre à leurs questions.

YVES TERNON

Précisons que nous sommes pour l'instant dans une période antérieure à 1994. Peut-être certains pensaient-ils déjà le génocide possible, mais nous ne pouvons pas affirmer que les soldats français qui participaient aux entraînements le faisaient en préparation du génocide. Bien sûr, ils savaient ce que font généralement les miliciens, tuer, massacrer. Sans doute y avait-il déjà des massacres à ce moment-là. Ce n'est pas encore un génocide.

De même pour la question des listes. Les listes peuvent intervenir comme prémices du génocide. Mais pour un génocide, nul n'est besoin de listes, précisément. Les listes concernent un cercle restreint, une élite. Le génocide concerne une population dans son intégralité. C'est sur une évidence qui est celle de la carte d'identité qu'on tue tout le monde. Une liste n'est pas en soi génocidaire, elle peut-être pré-génocidaire, elle peut initier le génocide, le porter. Ce sur quoi nous nous penchons, nous, c'est la question d'une complicité de génocide.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Certes. Pourtant, si la formation des miliciens n'était qu'une maladresse opérationnelle de la part de l'armée française, pourquoi l'État français chercherait-il tant à éviter qu'on en parle ? D'autre part, il me semble que le témoignage d'Immaculée Cattier va un peu plus loin. Il évoque tout de même une complicité directe dans ce qui peut être qualifié de crime contre l'humanité. Enfin, nous voyons s'accumuler des témoignages sur une très forte proximité, après le génocide, entre l'armée française et ceux qui ont commis le génocide. L'armée française a réarmé et de nouveau formé ceux dont on ne pouvait plus ne pas connaître l'objectif. Si, de manière massive, au Kivu ou en Centrafrique, sitôt le génocide arrêté, on donne des moyens, on forme ceux qui ont commis le génocide et qui n'ont d'autre perspective que de le continuer...

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Je crois qu'il faut distinguer deux niveaux de responsabilité, de natures différentes, qui s'enchevêtrent.

D'un point de vue strictement juridique, on ne peut pas parler de génocide avant qu'il ne soit commencé. La complicité est très difficile à établir s'agissant d'actes antérieurs au génocide parce qu'il faut démontrer que leurs auteurs avaient l'intention de préparer un génocide ou, du moins, la conscience de participer à sa préparation. En revanche, la complicité peut être plus facile à établir à partir du moment où le génocide s'est déclenché.

Il existe pourtant un autre niveau de responsabilité, qui englobe le premier, et qui est essentiellement politique et moral. Le fait qu'on ait depuis 1990-1991 (et le témoignage de Mme Cattier était à cet égard éclairant) encadré, entraîné des gens que l'on a aidés à séparer sur des barrages le bon grain de l'ivraie pour faire assassiner l'ivraie, suppose, de la part des dirigeants, la conscience de la probabilité du génocide. En ce qui les concerne, les militaires qui, sur les barrages, participent à l'élimination des gens contrôlés sont des criminels. Ils ne sont pas nécessairement complices de génocide, mais ils sont co-auteurs de meurtres. Il n'est pas utile d'aller chercher des qualifications extraordinaires, le meurtre d'un homme, c'est déjà très grave.

YVES TERNON

Le négationniste ne nie pas obligatoirement son propre crime, il nie ce dont on l'accuse. À partir du moment où la France se trouvait prise dans le cercle vicieux des crimes, de la complicité des crimes contre l'humanité antérieurs à 1994, elle se trouve complice de ce qui, après le printemps 1994, s'appelle un génocide. Avant 1994, il s'agit d'une complicité de crimes ou de crimes potentiels qui pourraient aboutir à un génocide. Après 1994, quand le génocide est évident, la France, prise dans l'accusation de complicité génocidaire, produit un mensonge évidemment négationniste. Ce sont des nuances qu'on ne peut analyser qu'en qualifiant l'infraction. Je crois que c'est là où la position du juriste est absolument essentielle. Il ne s'agit pas de dédouaner la France de telle ou telle infraction avant, mais simplement de qualifier, à tel ou tel moment, l'infraction qui a été commise par les militaires qui obéissaient à leur hiérarchie.

PATRICE BOUVERET

Les accords qui ont été signés entre la France et le Rwanda, qui s'appellent des Accords particuliers d'Assistance militaire, l'ont été en 1975. L'ensemble des accords militaires qui ont été contractés avec les

ex-colonies, comme on appelait cette partie de l'Afrique, sont secrets. Dans ces accords, les fonctions prévues pour les militaires – « assistance », « aide », ou « formation » – ne sont pas définies. Le tissage des liens entre les militaires français et l'État rwandais se fait donc très tôt. C'est dans ce cadre là que les soldats français ont entraîné les militaires. La formation des armées étrangères est assumée par le discours officiel. Il s'agit d'apprendre à respecter les droits de l'Homme, il s'agit de former au maintien de l'ordre. Dans la pratique, ceux qui se chargent de ces formations sont des militaires issus de la guerre d'Algérie. Il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve certains types de pratiques, en particulier en matière de maintien de l'ordre et de respect des droits de l'Homme. Cette complicité s'inscrit dans le cadre de la coopération militaire de la France, et se réalise à partir de l'expérience de la guerre d'Algérie.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Les troupes engagées au Rwanda par la France de 1990 à 1994 sont presque exclusivement des forces spéciales, c'est à dire des forces qui opèrent dans le secret et dont un certain nombre de membres portent des pseudonymes, ou des alias. Le contrôle démocratique est très difficile, ce qui va de pair avec l'application du Secret défense sur une partie des auditions de la Mission parlementaire. Nous sommes au cœur de notre appareil militaire et c'est une boîte dans laquelle il ne faut pas trop aller regarder.

BERNARD JOUANNEAU

Vous nous appelez effectivement à une réflexion approfondie dans un domaine qui nous est difficilement accessible et la responsabilité que nous assumons en faisant ce travail ne s'accommoderait pas d'un à-peu-près ou d'un amalgame entre la formation traditionnelle que l'armée française peut assumer dans certains territoires où elle désire assurer sa présence et la participation à la préparation, voire même à l'exécution d'un génocide. Quelle que soit la volonté de la Mission parlementaire d'occulter cette curiosité, la nôtre doit être essentiellement prudente et approfondie.

SHARON COURTOUX

Bien au-delà de cette semaine, notre exigence se poursuivra. Je crois que quand un groupe de citoyens exige la vérité, ce groupe de citoyens est sur la route de la vérité. Si la prudence s'impose, l'exigence de la vérité est plus forte : les réponses que l'on nous refuse aujourd'hui, nous les obtiendrons le mois prochain ou dans six mois. C'est le mot « exigence » qui frappe à la porte de ceux qui ont agi en notre nom : nous exigeons des réponses à nos questions. Nous ne les aurons peut-être pas toutes cette semaine, mais nous les aurons.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je rappelle cette problématique du secret pour que nous soyons bien conscients que nous n'obtiendrons pas, aujourd'hui et ici, une vue d'ensemble de l'action de la France au Rwanda de 1990 à 1994, et pendant le génocide. C'est admirablement résumé par la phrase d'un officier rapportée par Patrick de Saint-Exupéry : « dans cette affaire, tout est stérile ». La France a tenté au maximum d'effacer les traces. Nous ne pouvons qu'essayer de regrouper ici un certain nombre de témoignages, et de traces persistantes, sans bien sûr espérer parvenir à une description de l'événement de l'intérieur. Notre objectif est simplement de montrer qu'il y a tout de même suffisamment d'éléments sur la question de l'implication de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda pour qu'on ne puisse se satisfaire de l'état actuel de l'enquête.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

La rigueur que l'on est en droit d'attendre de cette commission doit se manifester d'une part, dans l'enregistrement des témoignages, et d'autre part, dans la nature des questions que nous posons. Nous allons surtout poser des questions.

2. Méthodologie, forces spéciales et supplétifs

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Nous allons aborder maintenant un point très important. C'est la question de la méthodologie, des forces spéciales et de leurs supplétifs rwandais, qui va être présentée de deux manières complémentaires.

Le deuxième témoignage d'Immaculée Cattier fait état d'un processus d'élaboration de listes noires et d'élimination d'« ennemis », connu des Français. Nous éclairerons ce processus à partir de deux sources tout à fait autonomes (avant qu'elles ne se rencontrent). D'une part, le travail de Patrick de Saint-Exupéry : dans *L'Inavouable*, il rassemble une enquête de dix années sur la question de la responsabilité de la France au Rwanda, marquée notamment par la série d'articles exceptionnels publiés dans *Le Figaro* pour le centenaire de *J'accuse*, d'Émile Zola. Cette longue enquête est aussi un témoignage. Patrick de Saint-Exupéry était sur les collines de Bisesero fin juin 1994. Il a été en quelque sorte saisi par le drame du Rwanda qui ne l'a plus quitté. Et depuis lors, il n'a cessé de recueillir des témoignages de l'intérieur, des témoignages de militaires que révoltait la réalité du rôle de la France durant le génocide rwandais et qui, peu à peu, lui ont lâché des morceaux de ce qu'eux-mêmes avaient vécu. Patrick de Saint Exupéry n'est pas encore en France actuellement, je résumerai le contenu de son travail.

L'autre source sera Gabriel Périès qui, lui, à partir de la documentation considérable à laquelle il a eu accès et dans laquelle il s'est plongé, notamment les archives de l'École de guerre, a travaillé sur l'histoire des doctrines militaires en France. Et tout particulièrement la doctrine en matière de contrôle des populations, la « guerre révolutionnaire ». Il est intéressant de croiser une enquête menée principalement sur la base de témoignages personnels, de sources humaines et une enquête sur les textes. Des textes enseignés à l'École de guerre française, celle qu'a suivie Théoneste Bagosora, le concepteur présumé du génocide côté rwandais. Cette doctrine est encore enseignée dans les écoles d'officiers que dirige la France en Afrique.

Patrick de Saint Exupéry nous explique qu'il y a eu, selon lui, et selon les confidences qu'il a reçues, une conjonction entre l'évolution de cette doctrine et celle d'une partie de l'armée française, essentiellement constituée autour des forces spéciales et/ou des ex-régiments coloniaux : l'infanterie de marine, la Légion, les commandos de la DGSE, etc. Ces forces auraient fait une sorte de « coup d'État » en prenant leur autonomie au sein de l'armée française, avec la bénédiction de François Mitterrand. Cette autonomisation s'est faite autour de la continuité et la prospérité d'une doctrine, enfantée à la fin de la guerre d'Indochine et

mise en pratique pendant la guerre d'Algérie : la « guerre révolutionnaire ». Cette doctrine répond à la question : comment gagner les guerres d'aujourd'hui, non pas la guerre nucléaire, mais celles où l'enjeu est le contrôle des populations ? La réponse a été un ensemble de méthodes : le quadrillage, les milices d'autodéfense, les hiérarchies parallèles, la guerre psychologique.

Cette doctrine, élaborée par les colonels Lacheroy et Trinquier, a été mise en œuvre par Aussaresses lors de la bataille d'Alger. Elle est ensuite apparue si performante qu'elle a été enseignée aux États-Unis, mise en œuvre au Vietnam durant l'opération Phœnix, et enseignée à toutes les dictatures latino-américaines. Hélié de Saint-Marc, une icône militaire impliquée dans la guerre d'Algérie et les convulsions qui l'ont suivie, parle à ce sujet de « la mémoire jaune », le souvenir meurtri de l'échec de la guerre d'Indochine. L'armée française a rencontré un ennemi qui la surpassait dans le contrôle des populations, elle s'est vue lâchée par les politiques et elle a voulu forger de nouvelles armes pour relever le défi.

Patrick de Saint-Exupéry explique que, dans ces années 50, la doctrine militaire parlait de guerres qui devinrent « révolutionnaires » à l'épreuve de l'Indochine. Se firent ensuite « psychologiques » en Algérie. Des « guerres totales ». Avec des dégâts totaux. Ces guerres passent par le contrôle des populations et des médias. Il est donc particulièrement important pour nous d'enquêter aussi sur la « manœuvre médiatique », évoquée par certains officiers français à propos du Rwanda.

2.1 Extraits du livre de Patrick de Saint-Exupéry, *L'Inavouable*, sur la « guerre révolutionnaire »

Un officier confie à Patrick de Saint-Exupéry : « Dès le 23 janvier 1991, je m'aperçois qu'une structure parallèle de commandement militaire français a été mise en place. À cette époque, il est évident que l'Élysée veut que le Rwanda soit traité de manière confidentielle. » (pp.246-247). Un autre : « Hors hiérarchie, le lieutenant-colonel Canovas [chef des DAMI] est régulièrement reçu par le chef d'état major des armées. »

Évoquant l'élément déclencheur de l'arrivée des troupes françaises, en octobre 1990, les députés de la Mission d'information parlementaire parlent de « l'attaque simulée sur Kigali ». « Celle-ci, disent-ils, servit à la fois de "leurre" et de "levier". » (p.81).

Aux pages 247-248, on trouve une citation du rapport de la Mission parlementaire (MIPR, pp.138-139) :

« Dans le rapport qu'il établit le 30 avril 1991, au terme de sa deuxième mission de conseil, le colonel Gilbert Canovas rappelle les aménagements intervenus dans l'armée rwandaise depuis le 1^{er} octobre 1990, notamment :

- La mise en place de secteurs opérationnels afin de faire face à l'adversaire. [...]
- Le recrutement en grand nombre de militaires de rang et la mobilisation des réservistes, qui a permis le quasi-doublement des effectifs [...].
- La réduction du temps de formation initiale des soldats, limitée à l'utilisation de l'arme individuelle en dotation. [...]

Le colonel Canovas souligne également [...] que "l'évident avantage concédé" aux rebelles au début des hostilités "a été compensé par une offensive médiatique" menée par les Rwandais à partir du mois de décembre. »

Et Saint-Exupéry de commenter :

« "Secteurs opérationnels", cela signifie "quadrillage". "Recrutement en grand nombre", cela signifie "mobilisation populaire". "Réduction du temps de formation", cela signifie "milices". "Offensive médiatique", cela signifie "guerre psychologique". »

« Nous avons instruit les tueurs. Nous leur avons fourni la technologie : notre "théorie". Nous leur avons fourni la méthodologie : notre "doctrine". Nous avons appliqué au Rwanda un vieux concept tiré de notre histoire d'empire. De nos guerres coloniales. **Des guerres qui devinrent "révolutionnaires" à l'épreuve de l'Indochine. Puis se firent "psychologiques" en Algérie. Des "guerres totales". Avec des dégâts totaux. Les "guerres sales".** » (pp.252-253).

La « guerre révolutionnaire » est une doctrine qui, selon le colonel Thiéblemont, finalise « l'usage des pratiques de propagande et de coercition de masse ». (p.267).

« Elle repose sur **six grands principes** : le **déplacement de populations** à grande échelle, le **fichage systématique**, la création de **milices d'autodéfense**, l'**action psychologique**, le **quadrillage territorial** et les **"hiérarchies parallèles"**. » (p.267)

De Gaulle avait mis un coup d'arrêt aux emballements des premiers théoriciens Lacheroy et Trinquier, inspireurs d'Aussaresses (puis de la CIA, des dictatures grecque et latino-américaines). Mais, « en ce début des années 1990, les apprentis sorciers sortent de leurs laboratoires et assiègent la Présidence de la République afin de fourguer leur "pierre philosophale", comme nous l'a confié un officier français. »

« Nous vaincrons ces ennemis que nous désignons par l'expression **"khmers noirs de l'Afrique"**. Une expression à l'image du sens profond de la guerre que nous entendons livrer. En notre imaginaire, **nous rejoignons l'Indochine au Rwanda.** » (pp.270-271)

La vision des apprentis-sorciers « justifiera la transformation d'un pays en **un vaste laboratoire**. Nous testerons, sur le terrain rwandais, l'efficacité de la nouvelle arme dont nous entendons doter notre armée. » (p.275).

« L'amiral Lanxade se fera l'interprète de ce rêve de monarque et d'officiers. Il s'agit de créer, en dehors de tout contrôle, au nez et à la barbe de nos institutions et de notre Parlement, une structure appelée à être le bras armé de notre désir d'empire, de ce souverain désir de puissance. **Une légion aux ordres de l'Élysée...** [...] **Le COS** » (p.276)

« Deux hommes – notre Président de la République et notre chef d'état-major – placent sous leur autorité directe, à l'exception de toute autre, les unités les plus aguerries de notre armée. »

« Le COS est une structure "politico-militaire". Le Commandement des opérations spéciales est le bras armé de notre pouvoir. Son fonctionnement est tellement secret que rien ne peut filtrer. [...] Les troupes du COS n'ont pas la moindre idée du schéma d'ensemble lorsqu'elles sont appelées à servir. » (p.277)

« Les prérogatives de ce bras armé sont illimitées. Elles tiennent en quatre mots : "Assistance, soutien, neutralisation et actions d'influence." »

« En 1993, [...] l'amiral Lanxade autorise le COS à développer des capacités de guerre psychologique. [...] Les apprentis sorciers ont gagné. [...] Le Rwanda leur servira de laboratoire. [...] Le profil du Rwanda – dictature, crise interne, effondrement économique, surpopulation, apparition d'une guérilla – est totalement adapté à une "guerre révolutionnaire". C'est idéal. Vraiment idéal. Nous en ferons donc notre **champ d'expérimentation**. [...] La décision est prise avant même que la guerre entre le FPR et le régime Habyarimana n'éclate. [...] **L'opération "grise" est déjà dans les cartons**, il ne manque qu'un prétexte. » (pp.277-278)

« **[C'est le lieutenant-colonel Gilbert Canovas qui] mettra en place les éléments-clés de notre "guerre révolutionnaire"** : le quadrillage des populations, la mobilisation populaire, la mise en place des milices d'autodéfense, la guerre psychologique... Le lieutenant-colonel Canovas est appuyé par l'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, le général Quesnot, chef d'état-major particulier de François Mitterrand et le général Huchon qui, après avoir été l'adjoint à l'Élysée du général Quesnot, prendra la tête de la Mission militaire de coopération, rue Monsieur. »

« Nous mettons en place au Rwanda **une guerre "totale"**. » (p.280)

« [Cette "guerre révolutionnaire" est] un outil "cannibale". C'est **une doctrine qui vise à broyer l'homme, à le nier, à le transformer en un nœud de peurs, en une boule de nerfs, afin de le priver de tout libre-arbitre**. » (pp.281-282).

Le général Quesnot, devant la Mission d'information parlementaire, s'est dit « avoir été fasciné par le spectacle de la peur et de la haine de l'autre au Rwanda. [...] Cette guerre était une vraie guerre, totale et très cruelle. » (p.282)

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il faut se souvenir qu'une grande partie de l'État-major français est issue des forces spéciales : le général Huchon a commandé le premier RPIMa, le général Quesnot en est lui-même issu, et nous rencontrerons un grand nombre d'officiers qui sont passés par les troupes d'infanterie de marine, davantage d'ailleurs que par la Légion. C'est ainsi qu'un noyau dur a pu se constituer, avec l'appui de l'amiral Lanxade, et réussir à « convaincre le monarque », François Mitterrand – nous sommes dans une monarchie républicaine depuis 1958 – que l'on peut gagner cette guerre au Rwanda contre les « Khmers noirs » du FPR en constituant une sorte de légion aux ordres de l'Élysée, de garde présidentielle : le Commandement des opérations spéciales.

Je vous laisse poursuivre la lecture des extraits très instructifs du livre de Saint-Exupéry. Celui-ci va même jusqu'à dire, mais il faudrait qu'il s'en explique davantage pour que nous puissions le suivre jusque là, que « la décision d'utiliser ce terrain d'expérimentation est prise avant même que la guerre entre le FPR et le régime Habyarimana n'éclate. »

La « guerre révolutionnaire », guerre cannibale, qui vise à broyer l'homme, aurait donc engendré une nouvelle arme, monstrueuse et incontrôlable, qui aurait, selon Patrick de Saint-Exupéry, été mise en œuvre au Rwanda. Cela paraît tout à fait incroyable, l'idée est insupportable. Cela semblerait délirant si Patrick de Saint-Exupéry n'avait reçu le prix Albert Londres, n'était pas le journaliste que l'on connaît par ailleurs, grand reporter au *Figaro*. Ce livre pose question. Les mécanismes dont va à présent nous parler Gabriel Périès peuvent nous aider à le comprendre.

2.2 Témoignage de Gabriel Périès

GABRIEL PÉRIÈS

Je suis enseignant-chercheur à l'université d'Évry et j'ai réalisé une thèse de doctorat sur cette fameuse doctrine, dite de la « guerre révolutionnaire », qui a émergé au sein de l'armée française. Je m'y suis intéressé parce que je suis latino-américaniste et que les doctrines militaires latino-américaines ont été tout particulièrement influencées par l'armée française. Du moins le croyais-je, jusqu'au moment où je me suis intéressé au cas rwandais.

Les hasards de l'existence m'ont amené à discuter avec Patrick de Saint Exupéry au moment où il revenait d'Argentine, après être passé par le Rwanda. Il était bouleversé lorsqu'il m'a expliqué ce qu'il avait vu au sein de l'opération Turquoise. J'ai été fortement surpris par ce que j'entendais, d'autant plus que je commençais à m'intéresser, d'un point

de vue alors simplement moral, au génocide rwandais, avant de découvrir les faits au fur et à mesure.

Lorsque j'ai commencé à étudier de près l'État rwandais, de son origine en 1959 jusqu'aux massacres de 1964, qui marquent le début d'un comportement génocidaire, j'ai vu beaucoup d'éléments de ressemblance avec l'application de la doctrine militaire française en Argentine – la première application de la doctrine de la guerre révolutionnaire à l'étranger, sur le territoire latino-américain.

Les analogies reposent sur un point commun : l'État se structurait d'une certaine façon. Je suis politologue et j'ai été surpris, dans les travaux que j'ai lus sur le Rwanda, du fait que très peu de choses existaient sur la période 1959-1964 – disons le début de la Première République –, qui est la période de fondation de l'État rwandais moderne, chapeautée par un officier parachutiste belge [le colonel Logiest]. Or les Belges ont participé pendant une période à l'élaboration de cette doctrine à l'École de Guerre de Paris. Ils y côtoyaient d'ailleurs des officiers de toute provenance, israéliens, latino-américains, yougoslaves, grecs, espagnols. Disons que la professionnalité militaire était à l'œuvre.

Toute une série d'officiers argentins ont été formés à l'École de Guerre française. Ils ont travaillé ensuite à l'École militaire argentine avec des officiers français intégrés aux états-majors argentins. L'État-major argentin, sous la conduite des officiers français, a organisé à partir de 1959 la territorialisation de l'armée argentine, c'est-à-dire l'organisation de l'armée argentine en zones de compétence purement militaires. En situation d'urgence, le militaire se substitue à l'autorité civile – dans une organisation très complexe de hiérarchie parallèle, avec des officiers qui se mettent en parallèle des structures civiles. Finalement, en situation, ils éliminent les structures civiles et s'occupent de l'ensemble du territoire dans tous les domaines : justice, organisation de l'armée, milices d'autodéfense. Ce qu'on revoit au Rwanda.

Le processus fondationnel de l'État rwandais suit cet éclatement territorialiste, cette territorialisation des forces armées, à un degré nettement supérieur à celui qu'on trouve en Argentine, qui était déjà un État fédéral, organisé en zones militaires chapeautant les États fédérés. On va se retrouver, et c'est le politiste qui parle, devant des structures très similaires, bien sûr sur une surface très limitée au Rwanda, ce qui à mon avis va donner, quand le processus se met en marche, un effet de déflagration assez important.

L'établissement de cette doctrine passe essentiellement par deux axes. Le premier, c'est la théorie de la hiérarchie parallèle du colonel Lacheroy. Il écrit un article dès 1952-1953 en Indochine sur le fait que le

Viêt-minh possède une arme : l'organisation. Ce n'est pas une arme lourde, mais c'est une arme totale, qui comporte des réseaux de jeunesse et l'embrigadement des enfants. Comme dit Lacheroy lui-même, "De la naissance à la tombe (et pour les spécialistes du Rwanda, cela évoque pas mal de choses), le jeune Vietnamien est pris dans ce maillage d'organisations organisant une hiérarchie parallèle". Jeunesse, femmes, enfants, mobilisation pour le travail, campagnes d'organisation de ce travail... tout cela est organisé par une structure clandestine et Lacheroy finit par dire : « Il s'agit donc d'une arme qui établit une dictature pure, dure et cruelle. » Ce modèle de hiérarchie parallèle, avec territorialisation, contrôle en surface, etc. va être appliqué en Algérie avec les effets qu'on a connus, auxquels vont s'ajouter les hiérarchies des forces armées elles-mêmes, et tout un ensemble de structures de contrôle de la population.

Cette théorie du contrôle des populations n'est pas l'œuvre de Lacheroy, mais de Trinquier. [Le colonel] Trinquier pense qu'il faut établir un quadrillage très puissant au niveau urbain et que ce quadrillage implique un contrôle chiffré de chaque zone opérationnelle, allant pratiquement jusqu'à la maison. J'ai été très surpris de voir qu'au Rwanda, on retrouve cette hiérarchisation, évoquée dans le rapport d'Alison Des Forges. Elle s'organise au pâté de maisons près, et selon le modèle du damier, qui ressemble beaucoup aux hameaux stratégiques que la France avait commencé à établir pendant la guerre d'Algérie en déplaçant les populations lors des plans Challe pour les isoler du FLN-ALN. À partir de ce moment-là, on pouvait contrôler les populations dans trois types de camps différents, qui allaient jusqu'à des camps d'interrogatoires très poussés et même d'extermination.

Mais au Rwanda, apparemment, il n'y en a pas ? d'après ce que j'ai vu cette structure de recherche de renseignements. C'est l'État lui-même qui va fonctionner dès 1964 sur ce modèle-là, avec une parcellisation complète des structures administratives, où l'Église joue également son rôle de contrôle des populations et d'embrigadement. Et il y a tout un ensemble de hiérarchies parallèles qui se mettent à fonctionner de façon institutionnelle au Rwanda. C'est pour cela que c'est une sorte de cas de figure époustouflant, l'organisation d'un petit État total où tout est enrégimenté depuis le pâté de maisons jusque dans les moindres organisations administratives. Quelque chose de vraiment surprenant d'un point de vue politologique : une mise en damier, une mise en coupe réglée d'un pays par les structures de l'État auxquelles vont se rajouter, évidemment, les structures du parti unique, avec ses propres systèmes de renseignement et de diffusion, plus ou moins contrôlés en hiérarchie parallèle, par des anciens de l'armée, puis par des formateurs français qui vont apporter leur doctrine.

Un officier rwandais, et non des moindres, vient à Paris en 1975 pour réactiver la coopération militaire avec Valéry Giscard d'Estaing. 1974-1975, c'est le retour des officiers français en Argentine. Giscard d'Estaing a été formé par le colonel Lacheroy lorsqu'il était officier de réserve à l'École de Guerre. Avec Michel Poniatowski, et d'autres... Il connaît très bien ce que toute une génération d'officiers a reçu comme formation à l'époque. Bien sûr, le général de Gaulle avait écarté ces officiers. L'on sait le rôle un peu trouble qu'avait joué Giscard au sein des gouvernements gaullistes, comme une sorte de "sonnette" de l'OAS. C'est pour ça que je ne pense pas que ce soit purement Mitterrand le factotum de cette histoire, ou sa seule figure tutélaire.

Il y a une tradition dans l'État français. Cette tradition subit une éclipse importante à partir de la dissuasion nucléaire, on se débarrasse sur le territoire national de ces grands officiers qui ont fait toutes les guerres depuis 1939, on les envoie un peu à droite et à gauche : en Afrique, en Amérique latine, aux États-Unis, en Asie du Sud-Est, là où on en a besoin. Ils ont du savoir-faire. Ça se paye bien et puis c'est quelque chose qui est rentable d'un point de vue géopolitique. En Afrique, je crois qu'il y a tout un axe Rwanda, Burundi, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, que l'on voit aujourd'hui assez malmené, avec un processus de fabrication des élites locales militaires qui continue à exister. Et comme c'est la seule doctrine que possède l'armée française, dans ce cadre où la lutte contre l'Union Soviétique n'est pourtant pas tellement prioritaire, c'est celle que les officiers formateurs enseignent, celle qu'ils sortent de leur besace.

Il semblerait quand même qu'au Rwanda, il n'y ait pas eu besoin, comme en Algérie, de ces structures style DOP (Dispositif opérationnel de protection) qui faisaient disparaître les gens pour avoir du renseignement. Le maillage, le quadrillage est tellement serré... Pour Lacheroy, ce maillage et la hiérarchie parallèle fonctionnent « en double comptabilité ». Dès qu'un élément étranger apparaît, immédiatement on sait où il est, on le situe, parce qu'il y a une structure sur place qui va prévenir la structure du renseignement de la présence de ce corps étranger. D'après ce que j'ai lu de ce qui s'est passé au moment du génocide, il y avait cette structure-là au Rwanda : on pouvait même recréer l'ennemi tutsi et le faire fonctionner comme le corps étranger dans le cadre d'une comptabilité en partie double.

Voilà ce que je pourrais dire pour le moment. Je ne pense pas que ça soit forcément Mitterrand le responsable du regain de ces doctrines militaires. Je pense que déjà, sous le Giscardisme et ses affaires africaines, il y avait une relance de ces doctrines. Bien que M. de Villepin ait dit que les officiers français n'étaient pas impliqués dans les dictatures latino-américaines, ces doctrines y ont été utilisées. J'ai le nom des

officiers français qui étaient directement intégrés à l'État-major et à l'École de Guerre argentins. La diplomatie essaie encore une fois de minimiser les effets un peu pervers de ces coopérations.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Vous avez travaillé sur des textes, notamment sur ce qui était enseigné à Arzew pendant la guerre d'Algérie – la doctrine en question – et vous citez un passage qui m'a paru tout à fait éclairant dans cet enseignement courant de l'armée française, c'était l'usage de la peur, voire de la panique pour le contrôle des populations. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ?

GABRIEL PÉRIÈS

Arzew, c'est l'école du colonel Lacheroy. Il va y avoir deux écoles de la lutte anti-guérilla et de l'organisation de ce qui va devenir le pouvoir de facto des officiers supérieurs français en Algérie, surtout dans la période Salan. Ce dernier est un colonial, un "Indochinois" comme on dit. Il a remporté des batailles importantes pendant la guerre d'Indochine et il a un lien très étroit avec le général Delattre et le colonel Beaufre. Lacheroy se situe dans cette mouvance prestigieuse et on lui donne la possibilité d'organiser une école, le CIPCG d'Arzew, Centre d'instruction pacification et de contre guérilla. Là, dans une base amphibie [...] on donne des cours à des officiers, des capitaines, des commandants, c'est-à-dire ceux qui seront colonels plus tard... et formeront à leur tour des officiers pour le Rwanda.

Il s'agit de cours d'action psychologique (de la simple propagande où on s'adresse aux populations amies et neutres), et de cours de guerre psychologique, où on s'adresse aux neutres en voie de basculement et à l'ennemi, où l'on provoque des situations particulières pour favoriser l'adhésion des populations aux projets politiques. Un de ces instruments de guerre psychologique, c'est la terreur de masse qui est répertoriée comme moyen. On appelle ça « terreur sociologique », et ce sera appliqué en Argentine. On cible par profession, par zone géographique, par représentant, on cible et on crée un choc, en règle générale par la disparition, par des corps mutilés retrouvés, par des manipulations complexes, un choc dans la population, qui est tétanisée. Parce que, comme ces cours le laissent dire, la peur fait fuir, elle paralyse et maintient en place. Et comme le dit Lacheroy, lorsque l'on tient un récipient, on peut verser ce que l'on veut dedans. C'est la métaphore de l'homme récipient : lorsqu'il est saisi par la peur, qu'on le tient bien dans le cadre d'une hiérarchie parallèle, on induit de la terreur dedans, la personne se vide et on peut verser le message qu'on veut à l'intérieur. La Radio des Mille collines ressemble beaucoup à ça.

Par ailleurs, l'image du cancrelat reprend celle qui avait été diffusée par les 5^{èmes} Bureaux, une hiérarchie intégrée à l'État-major qui va organiser la propagande et ce genre de manipulations. Cela consiste à montrer un fellagha sous la figure d'un cancrelat, d'une sauterelle bizarre en disant : « Voilà, c'est un monstre, il faut l'écraser. » C'est un criquet, un cancrelat, des mouches aussi qui sont collées sur du sang séché, ou des loups. Je ne sais pas si la métaphore a été employée au Rwanda, en tout cas celle du cancrelat, de l'insecte, c'est clair. Dès lors, tout est permis.

Ces pratiques renvoient au discours du général Delattre et du colonel Beaufre au moment où on a inauguré l'École de Guerre en France. C'est un discours de 1946-1947. Nous sommes encore dans l'ébriété de la résistance et la joie de la liberté découverte, redécouverte. Les officiers supérieurs Delattre et Beaufre, principalement, disent qu'ils ont perdu la guerre parce qu'il n'y avait aucune doctrine, que l'on doit recomposer l'armée – un peu délégitimée comme structure d'État du fait de la collaboration d'une partie importante de ses membres – et qu'on va chercher une nouvelle doctrine. La nouvelle doctrine qu'on propose à la réflexion, c'est la doctrine de la « guerre totale » de Ludendorff. Une doctrine qui a comme particularité d'être violemment antisémite, évidemment, et de mener à la catastrophe, à la destruction de l'État du fait qu'elle développe un niveau de violence énorme en traquant « l'ennemi de l'intérieur » : les communistes, les socialistes, les anarchistes, etc. tout le monde y passe, mais en même temps les catholiques, bref tout ce qui n'est pas pur, purement allemand.

Sa base, sa cohérence, c'est éviter que l'ennemi n'attaque le front intérieur. Pour cela, il faut créer une cohésion animique du peuple avec son chef, qui est le chef de guerre. Or l'instrument qui va créer cette cohésion animique, c'est la terreur de masse. C'est par la terreur que l'on crée la cohésion de l'État – avec parfois des périodes de latence entre les phases de déclenchement de la violence d'État totale, où il faut remettre les choses en place pour après repartir de plus belle. Et recommencer la cohésion animique du chef avec son peuple. Il serait très intéressant de vérifier quelles étaient justement les pratiques que se donnaient le parti institutionnel, le parti-État, pour gérer cette cohésion animique, cette autorité lorsqu'il y a une difficulté.

La doctrine dite de la guerre révolutionnaire concerne essentiellement la cohésion du front intérieur face à une agression extérieure. Mais en même temps, c'est un moyen de créer un État nouveau, de créer une structure de domination nouvelle, « révolutionnaire » justement (mais avec des guillemets), de relancer la cohésion de la société en cas de guerre civile.

Or, en regardant un peu du point de vue de Sirius, à partir de ce que j'ai lu sur le Rwanda, j'observe une série de chocs, 1959, 1964, 1973... occasions chaque fois de régénérer les structures de l'État ou redonner une cohérence. Avec finalement la dernière grande opération, celle de 1990-1994 face à « un ennemi qui venait de l'extérieur »... Mais je pense que c'est dès 1959 que se joue cette structuration de l'État rwandais dans le sens d'une organisation préventive pour résoudre un problème de conflit militaire. Et cela rentre dans la doctrine de la guerre froide ou des "prés carrés", au sens strict, à la Vauban.

Le Rwanda, c'est une citadelle avancée du dispositif du pré-carré français dans la région. Il a une fonction stratégique : la preuve c'est que, quand ça a claqué, tout l'axe français et belge a explosé, c'est-à-dire qu'il y a eu un jeu de dominos, du fait que les structures d'État ont toutes fonctionné sous ce système-là. J'ai été surpris, au Zaïre, de voir que M. Mobutu disait que le Parti doit organiser la vie du citoyen congolais, zaïrois, depuis la naissance jusqu'à sa mort. C'est la phrase de Lacheroy ! Avec des pratiques de partis institutionnels, dits « révolutionnaires », qui organisent de façon finalement totalitaire la guerre totale préventive. D'un point de vue structurel. Et on retrouve des hiérarchies parallèles fonctionnant jusqu'à la tête de l'État, telle la petite maison (akazu). Il faudrait aller regarder de très près ce qu'il y a à l'intérieur de ces doctrines en tant que fabricatrices de structures d'État.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ce que vous dites est tout à fait important pour la compréhension de ce qui nous anime ici. Je signale simplement au passage que Jeannou Lacaze était un personnage central de la guerre d'Algérie et qu'il était le conseiller de Mobutu à l'époque que vous citez.

Une deuxième question : dans vos recherches, vous montrez que la transmission de cette doctrine se situe dans un cadre tout à fait amoral ; il s'agit de professionnels, ces professionnels veulent avoir la meilleure doctrine de guerre possible pour faire face à certaines situations. Ils sont dans une position de concurrence/complicité/rivalité avec les théoriciens des autres armées du monde, ils n'hésitent pas à emprunter à l'ennemi, que ce soit Ho-Chi-Minh, Goebbels ou d'autres, ses meilleures "armes" ; avec tout cela, ils constituent une espèce de *package*, un ensemble doctrinal que par la suite ils peuvent avoir envie d'exporter. De même qu'on exporte le *hardware* de la dissuasion nucléaire, on peut aussi vouloir se situer comme les meilleurs dans l'exportation d'un savoir-faire à la pointe des mécanismes de la guerre moderne, où l'objectif est de contrôler une population. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur ce processus, qu'on pourrait dire cynique, mais qui n'est pas perçu comme tel du point de vue de ceux qui l'enseignent (il s'agit simplement pour eux d'être les meilleurs dans leur domaine) ?

GABRIEL PÉRIÈS

Je crois que c'est là la grande difficulté, il faut suspendre son jugement comme on dit, être prudent sur les anathèmes. Ce serait trop facile de faire le jeu des Victoriens de Foucault par rapport à la sexualité, de se voiler la face. On paie nos impôts aussi, donc on est tous un peu responsables de ce qu'on fait. Ces doctrines militaires sont des technologies, qui passent par le savoir-faire organisationnel, par la connaissance – le savoir-faire colonial, la connaissance des populations, de leur fonctionnement, de leurs croyances. Toute une flopée de sociologues ou d'anthropologues coloniaux ont un savoir-faire énorme : un homme comme Servier sera le créateur des *harka*¹⁰ en Algérie, il est un superbe directeur du CNRS.

Il faut bien se rendre compte que ce sont des savoir-faire, avec un marché international. Les Britanniques, par exemple, ont une doctrine similaire qui s'appelle le DWEC (District War Executive Council), une structure semi-clandestine qui va à un moment s'appliquer sur la partie défaillante d'un État, en général l'exécutif, évidemment. Ils vont l'appliquer en Malaisie, par exemple, et cela va fortement influencer tous les officiers français qui ont été leurs élèves, comme Aussaresses.

Les Français ont leur propre théorie, c'est l'école dite de la "guerre révolutionnaire", qui produit ses systèmes de dictature clés en mains, si vous voulez, des structures politico-militaires qui induisent des comportements très violents face à un certain niveau de violence, à un ennemi déjà fortement armé, capable de créer des mouvements et de mobiliser des armements lourds comme c'était le cas du FPR. Ce genre de situation déclenche ces appareils-là.

Les Américains ont une autre doctrine, transmise à l'armée turque par exemple : on va taper par exemple à coup de canons sciés dans une population qui est en train de défiler. Les Français ne font pas ça, les Français réagissent à un niveau supérieur, lorsque la violence est déjà organisée de l'autre côté, lorsqu'il y a des mouvements de troupes, déjà des groupes armés. C'est de la contre-guérilla. Patrick de Saint Exupéry a tout à fait raison de mettre l'accent sur ce fait que le FPR représente un risque politico-militaire pour l'État rwandais dans la logique qui est la sienne. La partie obscure de cet État va s'organiser d'un coup, dans une période très brève : là on a affaire à une organisation qui est vraiment une organisation clés en mains.

10. villages placés sous la responsabilité des *harki*

EMMANUEL CATTIER

Cette technologie est “vendue” clés en mains, et l’on a vu à quel point la France est liée à ce qui se passe au Rwanda. Est-ce que le génocide est le fruit induit par cette technologie – comme dirait Gandhi, « la fin est dans les moyens comme l’arbre est dans la semence » – ou est-ce qu’il y a volonté dans cette technologie d’accomplir un génocide ?

GABRIEL PÉRIÈS

C’est une question très importante. Les Argentins ont parlé pour leur propre histoire de « génocide ». Ils ont la sensation d’avoir été « génocidés ». C’est-à-dire qu’on a sciemment calibré un type d’ennemi auquel on n’a laissé aucun répit existentiel : la victoire militaire et politico-militaire passe par la destruction existentielle de l’ennemi, il n’y a pas de prisonniers là dedans. On est dans la “guerre totale”, qui est sans doute une des doctrines les plus terribles du XX^e siècle, qui sera à l’origine de l’opération Barbarossa de Hitler contre l’URSS, toutes ces horreurs que l’Occident a créées. En 1941, ce sont les Allemands, et nous on va reprendre ça dès 1946. Cela pose un problème.

D’un autre côté, est-ce que ce genre de doctrine contient à l’intérieur un processus génocidaire ? Ça contient une destruction de l’État, un éclatement des structures de l’État. Le système de hiérarchie parallèle va se superposer, dans un climat de telle violence que ça ne peut que détruire toutes les structures, y compris les structures administratives, y compris l’organisation de la santé. Tout le monde y participe, tout le monde est impliqué. Après, il n’y a plus de légitimité possible, parce qu’à un moment cette doctrine-là détruit l’État. On a à faire à un vide, et ensuite il est très dur de restructurer. Je pense que les Rwandais le ressentent. Voyez actuellement ce qui se passe au Congo ex-Zaïre. Regardez l’état de déliquescence progressive de l’État ivoirien, où il y a une partition de fait, où une espèce d’anarchie s’installe à la tête de l’État.

On a parlé d’anarchie militaire, parfois, pour l’application de cette doctrine-là. Le système génère une telle violence que l’appareil de légitimation disparaît, il n’y a plus de légitimité, le seul moyen de tenir, c’est de maintenir la pression tout le temps. Et là, des tendances se créent : il y a ceux qui veulent aller jusqu’au bout, d’autres qui commencent à se dire : « On va terminer devant un nouveau tribunal pénal international. Il faut faire attention, il faut préparer une sortie politique ». De nouveau, on peut avoir des processus de guerre civile entre les tendances. Cela peut de nouveau restructurer l’État, l’État déjà en guerre totale. Sauf qu’à un moment les populations ne tiennent plus le choc. J’ai lu quelques articles sur l’état psychologique des Rwandais, des femmes, des enfants. Ils sont brisés. Il y en a au moins pour deux ou trois générations pour restructurer une société plus ou moins heureuse.

Est-ce que réellement, à l'intérieur de cette doctrine, il y a cette volonté de génocide ? Je ne crois pas que ce soit une volonté de génocide stricto sensu ; je crois qu'il y a volonté d'élimination, d'éradication de l'ennemi. Mais l'énergie humaine peut être tellement forte dans ces moments là... Dans la période 1958-1959, les militaires posent dans leurs revues la question : « Poignard ou bombe atomique ? ». Le résultat est le même, disent certains. C'est-à-dire que l'on peut, à travers le terrorisme, la terreur de masse, l'utilisation de la machette, éliminer plus de gens qu'à Hiroshima. Le Rwanda est encore une fois exemplaire. Terriblement exemplaire. C'est effrayant, cette capacité d'organiser un génocide en trois ou quatre mois, c'est incroyable.

YVES TERNON

Vous ne croyez pas qu'il y a une unité dans tous ces raisonnements et que les questions que se pose Trinquier sont liées à la défaite en Indochine et à l'étude des travaux de Mao et de Ho-Chi-Minh ? Les militaires français ont été vaincus, et ils se demandent pourquoi. Contre cette guerre révolutionnaire qui a gagné, il faut mener une guerre contre-révolutionnaire et l'on assiste, en fait, à la fois sur le territoire de l'Asie, de l'Amérique du Sud et ensuite de l'Afrique, à des applications révolutionnaires et contre-révolutionnaires qui toutes deux sont génocidaires, à l'origine de ce qui se passe au Cambodge de 1975 à 1979, de ce qui se passe en Argentine par exemple. On a une sorte d'absence totale d'éthique quant aux moyens possibles pour remporter la victoire, ce qui amène les uns ou les autres, révolutionnaires ou contre-révolutionnaires, à des situations qui sont proprement génocidaires, qu'elles utilisent ou non la terreur de masse, les guérillas extensives, la guerre totale.

GABRIEL PÉRIÈS

C'est ce que je croyais au début, parce qu'en effet, il y a toute une rhétorique militaire française sur « Nous avons lu Mao, maintenant on sait ». Or, j'ai commis un petit article de linguistique où j'analysais toutes les citations de Mao Tsé TOUNG dans le travail du colonel Lacheroy. Il s'avère que ces citations sont fausses. Il se cite lui-même ! Il y en a une ou deux, mais ça n'a rien à voir ! Il n'a pas trouvé de textes de Mao Tsé TOUNG en Indochine. Le livre de Mao a été traduit en 1951. Il ne circulait pas facilement dans l'armée française, d'autant que Lacheroy était en Indochine en 1952-53. En 1954, il revient en France et il commence alors dans ses articles à parler de l'ouvrage de Mao. Le texte de 1952-53 n'en parle pas, il parle du modèle soviétique.

Le problème n'est pas là. J'ai interviewé le colonel Lacheroy. Je suis allé lui rendre visite, et je lui ai demandé : « Quand avez-vous pris connaissance des textes de Mao, parce que je ne vois pas de rapport avec

ce que vous avez trouvé en 1952 ? » Il me répond : « Oui, en effet. En 1952, mes officiers de renseignement me ramènent un cadavre d'un commissaire politique Viet Minh avec dans sa besace l'organisation interne du Viet Minh. L'organisation clandestine. Et c'est ça que j'appelle une hiérarchie parallèle. » Il n'y a pas de rapport avec Mao Tsé Toung. C'est par la suite que parler de Mao servira à dire : « Regardez, l'ennemi dit que... donc j'ai le droit de faire ceci... » Les citations qui sont faites de Mao Tsé Toung dans *La guerre révolutionnaire* (édition de 1951) sont en fait des citations de Staline ! Or Staline et la guérilla, ça ne va pas vraiment ensemble. Staline, c'est la guerre de front et la guerre patriotique. On se retrouve donc avec une doctrine qui pense en fin de compte la guerre de front ! Et la dictature est vue comme étant un moyen de lutter contre l'ennemi intérieur en cas de guerre de front, en cas de FPR ou en cas de front interne guévariste, ou en cas de front tout court. On est bien dans le cadre de la guerre totale ludendorffienne. Pas dans celle de Mao Tsé Toung. Il n'y a pas de guérilla à vrai dire, dans le Mao des officiers français. Cela viendra plus tard, après les premiers écrits de Lacheroy qui fondent la notion de « hiérarchie parallèle ». Lacheroy, c'est un officier de la coloniale, un Africain qui est basculé un moment en Indochine et qui revient ensuite.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

L'expression « ennemi intérieur », qui sera employée dans les premières consignes à l'origine du génocide au Rwanda, figure-t-elle dans les travaux de la doctrine française ?

GABRIEL PÉRIÈS

Oui, tout à fait.

SHARON COURTOUX

Quelles sont les traces indélébiles de la transmission de tout ce matériel inappréciable de la France vers le Rwanda ?

GABRIEL PÉRIÈS

C'est l'organisation parcellaire de l'État. C'est-à-dire la territorialisation des forces de répression.

SHARON COURTOUX

Parce qu'il se peut très bien qu'on réponde : « Mais ils sont assez grands pour l'inventer tout seuls. »

GABRIEL PÉRIÈS

Peut-être. N'importe qui peut faire son territoire. Mais créer un territoire avec plusieurs systèmes répressifs, organisés, répertoriés avec entrées et sorties contrôlées en quadrillage... La base de cette doctrine là, c'est ce qu'on appelle la territorialisation des forces armées et de tout ce

qui tourne autour. C'est-à-dire de ces hiérarchies parallèles, de contrôle, de mise sous tutelle de tel endroit, de la population, ce sont les villages de regroupement, des villages spécialement affectés à tel ou tel groupe de personnes, aux Tutsi, etc. Un système où, à l'échelon le plus bas, un chef va contrôler dix maisons, un système où tout est contrôlé. Si vous donnez un cure-dent à quelqu'un, il vous crèvera l'œil si on en donne l'ordre. C'est ce qui s'est passé.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Comment ces doctrines militaires, qui se sont élaborées fortement dans les années 1950, se sont-elles transmises, perpétuées au sein de l'armée française, au point de devenir, comme le dit Saint-Exupéry, la pierre philosophale, et d'être appliquées jusqu'à l'extrême au Rwanda ?

GABRIEL PÉRIÈS

Lorsque je faisais mes recherches, j'ai pris contact avec des officiers qui portaient pour l'école militaire de Bouaké en Côte d'Ivoire. Eh bien, ils portaient avec les cours de Lacheroy sous le bras. D'époque. Donc il y a une perpétuation. C'est une tradition. C'est un savoir-faire qu'on va retrouver jusqu'en 1983 en Argentine, qu'on va retrouver ailleurs. Le problème, c'est de savoir ce que peut offrir l'armée française avec son savoir-faire, ses traditions, si on ne lui dit pas un jour : « Ça, il ne faut pas le faire ».

3. Continuation après le 7 avril 1994 de l'alliance militaire antérieure

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je commencerai par une anecdote personnelle Un procès m'a été fait par Charles Pasqua, à propos du livre *La Françafrique*. J'avais écrit qu'en 1994, Charles Pasqua aurait conclu un accord apportant un soutien multiforme de la France (militaire, diplomatique, financier...) au régime raciste et intégriste soudanais, quitte à favoriser le nettoyage ethnique des populations du Sud, contre la livraison de Carlos. Le tribunal m'a condamné sur un seul point : ce que je disais de l'accord franco-soudanais était vrai, mais c'était un « manque de prudence dans l'expression » que d'imputer au seul Charles Pasqua ce qu'il aurait fallu attribuer à l'ensemble du gouvernement français... Au cours du procès, Charles Pasqua a recouru à un témoin, M. Philippe Parant, qui était directeur de la DST et son subordonné en 1994. Pour ce dernier, l'exfiltration de Carlos représentait un grand succès technique de son service. Et d'ajouter : « Dans ces cas-là, on met le génocide entre parenthèses »¹¹.

Au Rwanda, la France menait depuis 1990 une guerre contre le FPR : c'était là son objectif stratégique. Et, « dans ces cas-là, on met le génocide entre parenthèses » : on continue à aider nos alliés même s'ils sont génocidaires, parce que le génocide est hors sujet. L'une des questions qui nous interpellent, en tant que citoyens du même pays que M. Parant et les stratèges de « nos intérêts » dans l'Afrique des Grands Lacs, c'est : s'associer ou non à un génocide, est-ce une question prioritaire ou secondaire ? Si c'est une question secondaire, rien n'empêchait, pendant et après le génocide, de continuer la guerre contre « l'ennemi » FPR. *Business as usual*.

3.1 Rencontre Huchon-Rwabalinda (9-13 mai 1994).

Sur la continuation de l'alliance militaire française avec le camp génocidaire en plein génocide, nous disposons d'un premier document¹². Il s'agit du rapport de la visite faite auprès du général Huchon par le lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda, le numéro 2 des Forces armées rwandaises (FAR) qui encadraient le génocide¹³. Cette visite aurait eu lieu le 9 mai 1994 de 15h à 17h. M. Rwabalinda est resté 34 jours au total

11. VERSCHAVE, 2000 (p.243).

12. voir Annexe 1.

13. Le lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda était l'adjoint du chef d'état-major des FAR. Selon le lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin, interrogé par la MIPR, Rwabalinda est mort à Goma. Il aurait été abattu par ses propres congénères qui l'auraient considéré comme un traître.

à Paris. Nous allons examiner quelques points de ce document, trouvé à Kigali par Colette Braeckman.

Témoignage de Colette Braeckman (le 25 mars)

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Colette Braeckman, où et comment avez-vous trouvé le fameux compte-rendu de l'entretien du numéro 2 des FAR, Ephrem Rwabalinda avec le général Huchon ?

COLETTE BRAECKMAN

J'ai eu ce document en mai 1994. On fouillait dans les ministères abandonnés. Quelqu'un du FPR me l'a donné, avec un grand sourire : « Ça alors, regardez un peu ce qu'on vient de découvrir. Ça va vous amuser. » Il me l'a donné. Je l'ai lu, je l'ai mis soigneusement de côté, je l'ai ramené et c'est tout.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Merci. Évidemment, des gens diront que ça peut être un faux...

COLETTE BRAECKMAN

Moi, ça m'avait l'air assez authentique.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Le rapport de visite appelle « Maison Militaire de Coopération » ce qui est en fait la Mission militaire de coopération. Le général Huchon est un personnage central. Il a commandé le 1^{er} RPIMa, c'est-à-dire le régiment par excellence des forces spéciales, celui des missions des services secrets. Il est devenu l'adjoint du général Quesnot à l'état-major particulier de François Mitterrand, puis a été nommé à la tête de la Mission militaire de coopération, qui s'occupe justement, entre autres, de toutes les questions d'instruction de forces africaines. Il était à ce poste pendant le génocide. Il faut préciser que l'authenticité de ce document n'est pas absolument établie. Cependant, les faits énoncés ont, pour certains d'entre eux, trouvé des confirmations dans des éléments de preuve extérieurs.

De quoi est-il question dans ce document ? Du soutien du Rwanda par la France au plan de la politique internationale, sur lequel nous reviendrons ; de la présence physique des militaires français au Rwanda, ou tout au moins d'un contingent d'instructeurs pour les actions de « coups de main » pendant le génocide ; de « l'utilisation indirecte des troupes étrangères régulières ou non », ce qui fait allusion à l'envoi

possible de mercenaires, évoqué par certains, mais que nous n'aborderons pas ici faute d'éléments suffisamment précis.

« 3. Les priorités suivantes ont été abordées.

a. **Le soutien du Rwanda par la France sur le plan de la politique internationale.**

b. **La présence physique des militaires Français au Rwanda** ou tout au moins d'**un contingent d'instructeurs pour les actions de coups de mains** dans le cadre la coopération.

c. L'utilisation indirecte des troupes étrangères régulières ou non. [...]

4. Avis et considérations du Général HUCHON.

a. [...] **La maison militaire de coopération prépare les actions de secours à mener à notre faveur.** [...]

Il urge de s'aménager une zone sous contrôle des FAR où les opérations d'atterrissage peuvent se faire en toute sécurité. La piste de KAMEMBE a été retenue convenable aux opérations à condition de boucher les trous éventuels et d'écarter les espions qui circulent aux alentours de cet aéroport.

b. Ne pas sous-estimer l'adversaire qui aujourd'hui dispose de grands moyens. Tenir compte de ses alliés puissants.

c. Placer le contexte de cette guerre dans le temps. **La guerre sera longue.** »

Nous reparlerons plus loin de l'utilisation de l'aéroport de Goma, tenu par les Français, pour des fournitures d'armes aux FAR. Selon le lieutenant-colonel Rwabalinda, la « Maison Militaire de coopération prépare les opérations de secours à mener en notre faveur ». Il est donc clairement question de donner des moyens militaires à ceux qui sont en train de commettre le génocide. Et il est précisé : « placer le contexte de cette guerre dans le temps : la guerre sera longue ». Cette phrase illustre ce que nous disions et que nous reverrons : la guerre continue pendant le génocide, elle continuera aussitôt après, la France reprendra l'instruction et l'armement de ceux qui l'ont commis. Cette guerre qui « sera longue » ne s'achève pas avec le génocide. C'est une guerre faite pour continuer¹⁴.

3.1.1 La liaison cryptée.

« **Le téléphone sécurisé permettant au Général Bizimungu et au Général Huchon de converser sans être écouté** (cryptophonie) par une tierce personne a été acheminé sur Kigali. Dix sept petits postes à

14. On peut relever à cet égard la phrase écrite le 5 juillet 1994 par le général Huchon, dans une note MINCOOP N° 002/87/MMC/CDT divulguée le 26 mars à la CEC par Mehdi Ba (voir infra) : « Le FPR sera toujours notre adversaire (ennemi ?) car marxiste et totalitaire, donc irrémédiablement opposé à notre culture démocratique et humaniste. » La guerre contre le FPR vient pourtant de provoquer un génocide... Ce propos, parmi d'autres, conforte la présomption d'authenticité du compte-rendu d'Ephrem Rwabalinda.

7 fréquences chacun ont été également envoyés pour faciliter les communications entre les Unités de la ville de Kigali. Ils sont en attente d'embarquement à Ostende. »

Nous verrons, lors de la séance consacrée à la complicité financière, que le 5 mai 1994, quatre jours avant cette rencontre Huchon-Rwabalinda, 435 000 francs ont été prélevés sur le compte de la Banque de France au profit de la Banque Nationale du Rwanda, pour un règlement à Alcatel... Il serait intéressant d'avoir la facture d'Alcatel, pour savoir quels équipements téléphoniques Alcatel a vendus au Rwanda à cette date...

3.1.2 Besoins d'armement

« 3. Les priorités suivantes ont été abordées : [...]

Besoins urgents :

- Munitions pour la Bie [batterie] 105mm (2.000 coups au moins).
- Compléter les munitions pour les armes individuelles au besoin en passant indirectement par les pays voisins amis du Rwanda.
- Habillement
- Matériel de transmission. »

Nous verrons plus loin le lien intensif, pendant le génocide, entre le général Huchon et le lieutenant-colonel Kayumba, acheteur des armes des FAR.

3.1.3 Le problème d'image

« 4. Avis et considérations du Général HUCHON.

a. **Il faut sans tarder fournir toutes les preuves prouvant la légitimité de la guerre que mène le Rwanda de façon à retourner l'opinion internationale** en faveur du Rwanda et pouvoir reprendre la coopération bilatérale. [...]

d. Lors des entretiens suivants au cours desquels j'ai insisté sur les actions immédiates et à moyen terme, attendues de la France, le général Huchon m'a clairement fait comprendre que les militaires français ont les mains et les pieds liés pour faire une intervention quelconque en notre faveur à cause de l'opinion des médias que seul le FPR semble piloter. Si rien n'est fait pour **retourner l'image du pays à l'extérieur**, les responsables militaires et politiques du Rwanda seront tenus responsables des massacres commis au Rwanda.

Il est revenu sur ce point plusieurs fois. Le gouvernement Français, a-t-il conclu, n'acceptera pas d'être accusé de soutenir les gens que l'opinion internationale condamne et qui ne se défendent pas. Le combat des médias constitue une urgence. Il conditionne d'autres opérations ultérieures [...] ».

Selon M. Rwabalinda, le général Huchon aurait donc insisté sur la question de « la légitimité de la guerre que mène le Rwanda, de façon à retourner l'opinion internationale en faveur du Rwanda, et pouvoir reprendre la coopération bilatérale » officielle. Si M. Rwabalinda dit vrai ici, ce propos est des plus troublants. Il s'agit du Rwanda, en plein mois de mai, le génocide est déjà accompli pour moitié, il y a des montagnes de morts. Et le général Huchon dit la nécessité de retourner l'opinion internationale en faveur du gouvernement génocidaire. Jean-Pierre Chrétien nous parlera tout à l'heure de ce qui s'est passé au Rwanda juste après la rencontre Huchon-Rwabalinda. Avez-vous des questions à poser sur ce document ?

Débat

GÉRAUD DE LA PRADELLE

J'en aurais une qui n'en est pas une. Le compte-rendu parle de « l'utilisation indirecte des troupes étrangères régulières ou non ». Est-ce qu'on ne peut pas imaginer que ces « troupes étrangères » soient des troupes françaises ? Les troupes régulières seraient constituées de ceux qui encadrent en tant qu'instructeurs les miliciens de l'armée rwandaise, et les non régulières seraient les unités spéciales relevant d'une hiérarchie plus ou moins parallèle.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il n'y a plus pendant le génocide de troupes régulières étrangères qui encadrent les miliciens. Pour les troupes « non régulières », il peut y avoir plusieurs explications. Ce ne sont peut-être pas des unités françaises. Il est question au long de cette guerre – qui se prolonge en 1994, 1995, 1996, etc. – de mercenaires étrangers, d'origine serbe notamment, combattant du côté de la France. Tel le dénommé Dominique Yougo, qu'on verra apparaître fin 1996. Ces gens ont été récupérés par les réseaux français dans le milieu des extrémistes serbes ou bosno-serbes. Ils ont combattu en ex-Yougoslavie dans l'environnement de Karadzic et de Milosevic, ils opèrent dans la zone des Grands Lacs vers cette époque-là, le milieu des années 1990.

Mais l'explication que vous avancez est également possible : il pourrait s'agir de militaires ou mercenaires français. Il y a des mercenaires français, c'est bien connu. Je vous rappelle aussi que le capitaine de gendarmerie Paul Barril, qui n'avait plus aucune fonction officielle, puisqu'il était le patron d'une entreprise privée de sécurité, s'est trouvé au Rwanda à plusieurs reprises au beau milieu du génocide. Il y a même été chargé d'une « opération insecticide » – visant sans doute à tuer des « cancrelats », le terme qui désignait les Tutsi.

YVES TERNON

A-t-on une idée précise du nombre de militaires français présents au Rwanda sous uniforme français cette année-là ? Alain Juppé disait : « Il n'y en n'a pas »...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Si, il y en avait.

SHARON COURTOUX

Le rapport de la Mission parlementaire parle de 47.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il y avait des militaires, des DAMI, et le livre de Roméo Dallaire mentionne la présence du lieutenant-colonel Maurin à l'État-major des Forces armées rwandaises à minuit dans la nuit du 6 au 7 avril, alors qu'est enclenché le génocide. Maurin était le "patron" de la coopération militaire française avant le génocide. Il était encore là...

SHARON COURTOUX

Certaines informations semblent dire qu'il y aurait eu davantage de ces troupes étrangères dans le Nord du Rwanda ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Certaines sources au Rwanda parlent à plusieurs reprises de militaires blancs qui combattaient aux côtés des Forces armées rwandaises. Le problème est que personne ne soit allé interroger les Rwandais à ce sujet. Pourtant, des centaines de personnes au Rwanda, qui ne peuvent pas toutes être suspectées de faire de la désinformation, sont en mesure de raconter ce qu'elles ont vu, de livrer un témoignage qu'il faudrait bien sûr vérifier. Le seul fait que ce travail n'ait jamais été fait est déjà en soi extraordinaire, car nous sommes en face d'un crime présumé tout à fait considérable. La présente Commission l'a entrepris sans en avoir les moyens financiers, et dans des conditions dont on pourra reparler si vous le désirez. Mais nous avons vérifié qu'il était très simple pour une équipe, même aux moyens très limités, de recueillir un certain nombre de témoignages précis, vous le verrez.

YVES TERNON

Même dans les procès de tueurs et criminels rwandais, il n'a jamais été fait mention de cela ?

SHARON COURTOUX

Il est intéressant de noter que, durant les procès d'Arusha, les accusés ne parlent jamais de leur relation avec la France.

ANNIE FAURE

Mais par qui sont transmises ces données ? Qui dit que les accusés ne parlent jamais de la France ?

SHARON COURTOUX

Le site du TPIR rend accessibles les comptes-rendus de ce qui se passe dans ces procès. On peut d'ailleurs en demander des transcriptions exhaustives, sauf évidemment lorsqu'il y a huis-clos pour protéger différents témoins, etc. Jusqu'ici, la presse n'a jamais évoqué ces questions : comment se fait-il que les accusés ne parlent jamais, d'une manière ou d'une autre, de leurs relations avec les militaires français ? Comment se fait-il qu'aucun militaire français n'ait été interrogé sur la période du génocide ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

J'ai peut-être un début de réponse. Dans le texte d'un projet de loi préparé par la France, destiné à accueillir dans les prisons françaises ceux que le TPIR a condamnés, il est mentionné que la France pourra les faire bénéficier de remises de peine et mesures de grâce. Il y a peut-être des « grâces Papon » en perspective. Je pense qu'un certain nombre de responsables du génocide savent où est leur intérêt.

SHARON COURTOUX

Avec un peu plus de moyens, il serait facile de rassembler infiniment plus de pièces et d'éléments, en particulier auprès des militaires français qui ont passé un moment de leur vie au Rwanda.

BERNARD JOUANNEAU

Je souhaiterais avoir une précision au sujet de ce problème d'image évoqué dans les « considérations du général Huchon ». Elles sont particulièrement instructives. Car si on est à peu près à la moitié de l'accomplissement du génocide, le général Huchon ne peut pas ne pas avoir connaissance de ce qui s'est passé. Mais il parle de « massacres », pas de génocide, et prône la légitimité de la guerre entre le Rwanda et le FPR, guerre à laquelle la France est associée. Comment peut-on prétendre à cette légitimité ?

Deuxième question : comment les médias, s'ils ont été approchés, ont-ils interprété cette tentative de manipulation ? Car, au fond, il ne s'agit rien moins ici que d'inviter les médias, j'imagine français, à présenter la guerre menée par Kigali comme une guerre propre, alors qu'on est en plein génocide. Il y a là deux révélations essentielles.

YVES TERNON

Oui, vous avez tout à fait raison, on est au cœur du problème. Ce document est révélateur, clair, net...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ce document, qui nous a été communiqué par Colette Braeckman en novembre 1994, lors du contre-sommet de Biarritz, a été trouvé à Kigali. Le gouvernement intérimaire en a laissé de pleines armoires au moment de sa fuite. Beaucoup de documents ont été retrouvés ainsi. Nous n'avons pas la garantie absolue de l'authenticité de ce document, mais la signature d'Ephrem Rwabalinda figure dans le courrier d'accompagnement. M. Rwabalinda ne pourra venir témoigner, car il est mort en 1995, de manière étrange semble-t-il, dans un camp de l'Est du Zaïre. Les historiens savent que le moyen d'établir l'authenticité d'un document, ce n'est pas seulement d'avoir une assurance complète sur la chaîne de transmission depuis l'original, mais aussi d'en faire la critique interne. Or ici, la critique interne tend à confirmer l'authenticité de ce document. Mais je préfère laisser parler l'historien à ce sujet.

YVES TERNON

Oui, je crois que M. Verschave a raison. La question se pose toujours de savoir si le document est authentique. L'analyse du document présente un contexte. Il permet de comprendre que, dans ces trois composantes de la politique française que sont l'armée, l'Élysée et le gouvernement, s'opère une ébauche de rupture. Nous considérons tous ici que rien n'est plus grave qu'un génocide et qu'aucune politique ne peut justifier un génocide. Or, là, des gens considèrent que, puisqu'il y a un génocide, et il semble évident qu'ils le savent, il faut le masquer. Nous sommes justement à la période où, à Bruxelles, le 13 mai, Alain Juppé va parler de génocide. Donc l'image de la France est gravement menacée, elle risque d'éclater, et il faut savoir quelle attitude adopter. L'armée semble se retrancher dans une attitude de soutien aux génocidaires, avec toutes les restrictions dialectiques, verbales, qui peuvent se présenter. Dans d'autres lieux, semble-t-il, on est en train de préparer un changement de politique afin de préserver l'image de la France.

Ce document est-il ou non authentique ? Sa datation et son contenu indiquent que, selon toutes probabilités, une tendance différente a émergé alors, avec cet argument « éthique » de l'image de la France. On le voit bien d'ailleurs dans les médias, que nous examinerons jeudi : certains, dès le 11 avril, établissent le fait du génocide, et personne parmi les gens avertis, à partir du 10-15 avril, ne peut plus douter qu'il s'agisse

d'un génocide. Donc ce document, s'il est authentique, est terriblement accusateur.

EMMANUEL CATTIER

Je voudrais ajouter quelque chose. Il faut remarquer que, quelques jours après la visite dont il est question dans ce rapport, Bernard Kouchner a débarqué à Kigali pour entamer une opération humanitaire de sauvetage d'orphelins, à retentissement médiatique. Roméo Dallaire le raconte dans son ouvrage. L'historien Jean-Pierre Chrétien, dans le livre qu'il a dirigé, *Les médias du génocide*, montre de son côté un effet d'euphorie dans les médias officiels rwandais juste après la visite de Rwabalinda – qu'il ne met d'ailleurs pas en cause. Apparaissent aussi des consignes demandant de cacher les cadavres. Ces cadavres en plein jour deviennent vraiment gênants.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Y a-t-il d'autres questions sur ce compte-rendu ?

ANNIE FAURE

Je voulais faire une remarque sur la fin du document : « le général Huchon m'a clairement fait comprendre que les militaires français ont les mains et les pieds liés pour faire une intervention quelconque en notre faveur à cause de l'opinion des médias que seul le FPR semble piloter ». Or il est clair que le gouvernement français n'est absolument pas piloté par le FPR. Au contraire, pendant des semaines et des mois, il continue de le considérer comme le parti de l'étranger, le parti malfaisant qui a envahi le Rwanda. Donc les propos de Huchon sont assez curieux par rapport à ce que j'ai pu voir. M. Huchon n'a pas souhaité venir témoigner ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE:

Nous avons invité M. Huchon, qui n'a d'ailleurs jamais démenti ce compte-rendu...

ANNIE FAURE

...qui était entre les mains de la Mission parlementaire ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Nous l'avons remis à la Mission d'information...

Gérard SADIK

Dans quelle langue a été rédigé ce rapport ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

En français, c'est le texte authentique, nous avons ici la photocopie.

GÉRARD SADIK

Quelle fonction exacte avait Ephrem Rwabalinda ? Il était le chef d'état-major adjoint ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Oui.

GÉRARD SADIK

L'autre question que je me pose, c'est sur le changement de ton. Fin avril, des représentants du gouvernement intérimaire ont été reçus à l'Élysée et au ministère des Affaires étrangères – Jérôme Bicomumpaka et Jean-Bosco Barayagwiza – et dès ce moment-là, ce gouvernement change d'attitude. Selon Alison Des Forges, un plan d'autodéfense civile a été alors mis en place, avec un contrôle plus strict des personnes qui étaient en possession d'armes et des miliciens qui devaient faire le « travail », c'est-à-dire l'extermination. Peut-on dire quelle a été la réponse concrète aux demandes de Rwabalinda, concernant la présence physique des militaires français ? Selon le rapport d'information parlementaire, il y avait entre 24 et 47 militaires. Mais selon cette source, tous les militaires présents sont partis en même temps que ceux de l'expédition Amaryllis, le 14 avril. Donc, officiellement, il n'y a pas de militaires français au Rwanda entre le 14 avril et le 22 juin, début de l'opération Turquoise.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Un certain nombre de gens ne sont pas considérés comme des militaires français. Par exemple Paul Barril. Mais Barril a fait toute sa carrière dans l'armée, et il a accès aux moyens de l'armée.

Sur la question du changement de ton fin avril et sur l'effet éventuel au Rwanda des contacts Rwabalinda-Huchon, nous allons entendre le témoignage de Jean-Pierre Chrétien.

Témoignage de Jean-Pierre Chrétien

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Vous avez particulièrement étudié l'histoire de la région des Grands Lacs et vous avez dirigé un ouvrage sur les médias du génocide. Nous avons examiné un document recueilli et transmis par Colette Braeckman, sur la visite du lieutenant-colonel Rwabalinda, n° 2 des FAR, au général Huchon, chef de la Mission militaire de coopération. Ce document, la critique interne a plutôt tendance à en conforter l'authenticité. Mais, dans la mesure où on n'a pas la preuve irréfutable de son authenticité, il est important d'en mesurer les effets éventuels. Or vous

signalez dans votre ouvrage que, juste après le retour de Rwabalinda au Rwanda (il est reparti le 13 mai de Paris), on assiste dans les médias dirigés par le camp du génocide à un certain nombre de changements, un certain optimisme et le souhait de contrôler les dégâts d'image provoqués par le génocide. Est-ce que vous pouvez nous préciser ces points ?

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

Je vous remercie. Je vois que vous avez lu attentivement ce livre où l'on mentionne quelque chose qui nous a intrigués, qui continue à me poser problème, et qui mériterait une enquête approfondie. C'est une sorte de phase de normalisation du gouvernement du génocide, du régime génocidaire, au mois de mai. Comme je suis historien, je suis amené à situer les choses, à ne pas opérer une sorte d'équation mécanique entre cette mission Rwabalinda à Paris et les réalités que l'on peut enregistrer sur les ondes de la RTL. Ce que je vais faire, c'est vous présenter des éléments qui méritent commentaire sur les ondes de la RTL, entre, *grosso modo*, le milieu et la fin du mois de mai 1994, et essayer d'expliquer le balancement entre différentes interprétations possibles.

Il faut d'abord rappeler le contexte : non seulement la mission de cet officier rwandais à Paris, mais aussi la visite de Bernard Kouchner à Kigali, à peu près au même moment, entre le 12 et le 16 mai je crois. Le récent ouvrage du général Dallaire montre que cette mission humanitaire pouvait aussi avoir des prolongements politiques. Dallaire écrit, à la page 464 de son livre : « J'ai détesté l'argument de Kouchner qui estimait que ce genre d'action [faire partir des orphelins hors du Rwanda, et peut-être aussi faire un effort auprès des milices pour qu'il y ait moins de massacres] serait une excellente publicité pour le gouvernement intérimaire. » Donc Dallaire a perçu un enjeu politique, et cela va dans le même sens que le contenu du compte-rendu de Rwabalinda.

Il ne faut pas oublier qu'à la même époque, presque un mois et demi après le début du génocide, il y a une montée d'émotion sur la réalité du génocide. C'est le 15 mai que le pape parle d'un « vrai génocide », c'est le 16 mai qu'Alain Juppé, à Bruxelles, parle de génocide, « notamment dans les zones tenues par les forces gouvernementales ». Dès le 12 mai, on annonce la tenue prochaine de la commission des Droits de l'Homme de l'ONU. Les autorités du gouvernement génocidaire, qui sont à Gitarama, et la RTL, ne sont pas ignorantes de tout cela. La RTL parle sans arrêt de ce qui se passe dans le monde, de la façon dont on parle d'eux. C'est au même moment aussi que, dans une série de déclarations de médias français, entre le 12 et le 20 mai, se développe la notion de « double génocide ». Je l'ai relevée dans *Jeune Afrique*, dans *Le Figaro*, et l'idée est fortement suggérée dans *Le Monde*. Dans *Le Monde* du 16 mai, par ailleurs, on relate que Mitterrand a vu Boutros-Ghali le 11 mai et qu'il est prêt à répondre à la préoccupation du

Conseil de sécurité de « contenir les affrontements terriblement meurtriers ». Voilà le contexte du côté de la France et de la communauté internationale.

Voyons à présent les émissions de la RTL. J'ai regardé ce qui y a été dit, non seulement ce qui est cité dans le livre que nous avons publié en 1995 et réédité l'année dernière, mais aussi dans les différentes transcriptions réalisées avec mes collègues Jean-François Dupaquier, Marcel Kabanda et José Kagabo, pour une expertise auprès du tribunal d'Arusha. Si l'on examine les contenus de la RTL au mois de mai, on constate qu'il y a deux discours en parallèle. D'une part, la poursuite voire le renforcement de la propagande telle qu'elle fonctionne depuis déjà des semaines : le dialogue avec les miliciens sur les barrières, l'encouragement au « travail », l'affirmation incessante que les Tutsi se suicident, et qu'au fond ce sont peut-être eux, les Tutsi, qui sont les responsables de toutes les violences. Mais le 13 mai, il y a une émission qui m'a un peu surpris : le journaliste vedette de la RTL, qui s'appelait Kantano, commence comme d'habitude à dire que la minorité tutsi est en train de se suicider, et tout à coup il exprime une sorte de négationnisme étrange. Je cite :

« On attribue certaines tueries aux *Interahamwe*. Que ce soit le président des *Interahamwe*, c'est-à-dire Robert Kajuga, le Premier ministre, c'est-à-dire Jean Kambanda, le président de la République, c'est-à-dire Théodore Sindikubwabo, chacun dit : « Je vous en prie, les tueries sont terminées, ceux qui sont morts sont morts. » Chaque instant, chaque jour, [...] la personne contre laquelle nous nous battons c'est l'*Inkotanyi*¹⁵, et le soldat du FPR qui serait caché. Voyons donc, après un mois et demi, cette personne en qui tu ne reconnaissais pas un complice, c'est tout juste maintenant que tu t'en aperçois ? Ces gens donc, comme le Premier ministre l'a dit hier soir, ces gens qui se font passer pour des *Interahamwe* et dressent des listes de personnes à tuer, ces gens sont complices des *Inkotanyi*. Voilà donc comment les choses doivent marcher. Autrement, si les choses désordonnées continuaient, notre pays n'irait pas loin. »

C'est assez curieux. Il y a d'une part l'hypothèse selon laquelle les *Interahamwe*, les miliciens du MRND seraient infiltrés par le FPR, mais il y a surtout cette idée : il ne faut pas aller trop loin, il ne faut pas continuer à tuer n'importe comment, « si les choses désordonnées continuaient, notre pays n'irait pas loin ». Mais les jours suivants, la propagande habituelle continue. Le 15 mai, Kantano nous explique que l'objectif est d'exterminer l'ennemi, que le gouvernement n'est pas assez dynamique.

15. Littéralement, le combattant, l'invincible ; terme par lequel se désignaient les soldats du FPR.

Le 17 mai : « Les complices des *Inkotanyi* ont été exterminés par les fils de Gahutu », c'est-à-dire par les Hutu, les fils du Père défricheur. Et le 18 mai, de nouveau, quelque chose arrive un peu à contresens de la propagande habituelle :

« Nous commençons à recevoir de bonnes informations. La France a accepté d'envoyer également des troupes » – dans le cadre de l'ONU, c'est l'époque des discussions entre la France, Boutros Boutros-Ghali et le Conseil de sécurité. « Elle nous apporte une fois de plus son assistance. Une assistance substantielle, et elle a promis de l'accroître. Toutefois, pour continuer à recevoir ce genre de bonnes informations, ils demandent [je ne sais pas qui est ce « ils » au pluriel, mais le sens de la phrase renvoie vers les Français] qu'il ne soit plus possible de voir un cadavre au bord de la route, ou que plus personne ne se mette à tuer pendant que les autres observent la scène en riant au lieu de le remettre aux autorités. »

Cela prolonge ce qui a été dit d'après la volonté du gouvernement le 13 mai : il faut devenir plus correct, ne pas faire n'importe quoi, ne pas se mettre à tuer en riant, ne pas laisser traîner les cadavres. Ce qui intéresse l'enquête que vous menez, c'est qu'il s'agit clairement de mériter l'aide française. Cette espèce de normalisation de la machine du génocide me frappe depuis un certain temps, et mérite d'être travaillée de différentes façons. Je l'avais relevée dans le témoignage d'un médecin allemand, le docteur Wolfgang Blam. Il était à Kibuye à cette époque, et a écrit son récit de souvenirs, que j'ai traduit et publié dans *Le défi de l'ethnisme* en 1997. On y voit une cohérence entre ces déclarations et ce qui se passe sur le terrain à la mi-mai, une tentative pour organiser la normalité. Il dit que l'école primaire fut rouverte, les fonctionnaires durent revenir au travail, les chefs de service durent transmettre à la préfecture des listes de leurs collaborateurs en activité afin de pouvoir préparer le paiement des traitements. Les banques locales furent rouvertes et assurèrent des transactions limitées. Le Premier ministre, et une semaine plus tard, le 16 mai, le Président de l'exécutif de transition, sont venus à Kibuye pour faire l'éloge de la défense exemplaire de la sécurité dans cette préfecture, et en encourager la poursuite. La sécurité en question, c'étaient les massacres qui avaient précédé.

Il y a une cohérence entre l'écho des déclarations du gouvernement, sur les ondes de Radio Rwanda, les passages des émissions de la RTLTM et cette pratique administrative. Il se passe quelque chose au milieu du mois de mai. J'ajouterai que, personnellement, j'ai des souvenirs précis de ce milieu du mois de mai. Différentes personnes, belges et françaises, disaient qu'il ne fallait pas uniquement regarder Kigali, mais également Gitarama : « Il se passe des choses, il y a un gouvernement, et vous allez voir, bientôt, il va y avoir un recentrage de ce gouvernement, éventuellement remanié, et de l'armée, et les excès des

milices vont cesser. » Ces personnes étaient en général relativement bien informées.

Je reprends le cours des émissions de la RTLM. Je retrouve la propagande que je dis habituelle, le 20 mai par exemple, la fameuse Valérie Bemeriki assure : « Nous sommes dans une autodéfense hutu, les massacres qui ont eu lieu sont normaux, d'ailleurs la Vierge Marie est d'accord avec nous. » Et puis, le 23 mai, on nous apprend que ce sont les Tutsi qui ont la responsabilité collective de leur propre massacre. Les 24 et 25 mai – il faut noter que ce sont les jours où se tient la commission des Droits de l'Homme de l'ONU – le journaliste Habimana Kantano, qui était lié aux services de la sûreté, dit en gros ceci : « Il faut que nous gagnions cette guerre, sinon nous tomberons sous le coup de la justice internationale. » Et Gahigi, le rédacteur en chef, le 30 mai : « S'ils continuent de se suicider de cette façon, les Tutsi vont disparaître. J'espère qu'ils comprennent les conseils que même des étrangers leur prodiguent. »

Le lendemain 31 mai, le même Gahigi dit que, d'après les radios étrangères, il y a des négociations entre les FAR et le FPR. Il ajoute : « Attention, il ne faut pas accepter que nous nous engagions à cesser d'appeler les Hutu à tuer les Tutsi et à renoncer à des "massacres planifiés" [ce texte est traduit du kinyarwanda, mais les mots « massacres planifiés » sont prononcés en français]. Car ce serait reconnaître qu'ils ont eu lieu. Or il faut plutôt rappeler sans arrêt qu'il s'agit plutôt d'une colère populaire et d'un problème ethnique. » Là, on retrouve les bases de la propagande du génocide.

Comment interpréter ces différents éléments du contenu de la RTLM ? Comme je l'ai dit, il y a un mélange de deux styles de propagande. D'une part, la poursuite de la justification des tueries, l'autodéfense populaire, la mobilisation des miliciens, la colère qui est normale, la logique suicidaire de la minorité tutsi, etc. En même temps, il y a la conscience d'un problème au niveau international, celui d'une émotion qui se développe alors face au génocide. La RTLM n'ignore pas ce qui se dit sur les radios internationales, et ce qui va se faire à Genève. Elle n'ignore pas non plus les instructions du gouvernement, ni la position française a priori favorable.

La réponse de ces propagandistes extrémistes est double, en quelque sorte. D'une part, ils insèrent tout à coup dans leur propagande des conseils de modération ou d'aménagement des tueries, tout en attribuant par ailleurs au FPR la responsabilité de ces tueries, ce qui conforte la théorie du double génocide. Ceci bien avant l'intervention Turquoise. Pendant cette dernière, ce genre de déclarations se multiplie :

« Accueillez bien les troupes françaises, soyez gentils, expliquez-leur que sur les barrières le travail est normal, il s'agit de détecter les espions et les infiltrés du FPR... » La conclusion essentielle à tirer est que c'est une stratégie de la dissimulation dans le jeu des promoteurs idéologiques du génocide, une stratégie consciente, organisée. Imaginez que ceci est intervenu lors des travaux de la commission des Droits de l'Homme de l'ONU, à partir de la mi-mai : cela atteste a contrario de la conscience qu'avaient les idéologues de la réalité du génocide.

Au vu de tout cela, je ne peux que poser les questions suivantes :

- Quelle est la part d'analyse du contexte politique international dans cette irruption d'une option normalisatrice ?
- Quelle est la part de conseils plus précis venus des partenaires français avec lesquels le dialogue reste, on l'a vu, amical ? Et ce aussi bien dans les déclarations de Bernard Kouchner sur Radio Rwanda, le 14 mai – il a alors parlé dans ce sens lors de son passage à Kigali –, que dans les conseils donnés par le général Huchon à Rwabalinda lors de la venue de ce dernier à Paris. En tous cas, on observe quelque chose comme une volonté de normaliser, qui est surtout une volonté de dissimuler. Comme s'il fallait faire un effort spécifique en rapport avec ce contexte.
- Enfin, dans le sens des questions que vous vous posez, il est évident que l'émission du 18 mai que j'ai citée, disant : « Nous avons de bonnes informations, les Français vont nous aider, mais on ne veut plus voir de cadavres au bord des routes », est évidemment extrêmement troublante.

SHARON COURTOUX

M. Chrétien, est-ce que des questions du type de celles que vous vous posez ont été posées à ces animateurs de radio ? Je n'en ai pas le sentiment. Est-ce que le TPIR s'est informé auprès de ces personnes de ce qui relevait de leur analyse ou d'éventuels conseils qu'ils auraient reçus ?

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

Les journalistes que j'ai évoqués ont disparu. Les personnes qui, comme chacun sait, ont été en procès à Arusha, sont l'ancien fondateur et directeur de la RTLM, Ferdinand Nahimana, et Georges Ruggiu qui, lui, a choisi la procédure d'aveux. Quant à Jean-Bosco Barayagiziwa, qui a été un des dirigeants de la RTLM et un des fondateurs du parti CDR, qui avait des liens assez étroits avec les Français et faisait partie de la délégation venue fin avril à Paris avec le ministre Bicamumpaka, il a choisi, lui, de ne pas être présent lors de son procès à Arusha. Je ne jure pas de connaître tous les débats qui ont eu lieu dans le procès des médias, qui s'est étalé pendant des mois, mais je n'ai pas l'impression que ces questions aient été posées. Et une chose m'a surpris, c'est que la défense des avocats, en particulier ceux de Ferdinand Nahimana, n'ait pas essayé de trouver des circonstances atténuantes à leur client à partir d'arguments

que celui-ci aurait pu avancer : « Mais enfin, je pouvais y croire puisqu'il y avait des encouragements venus de la France. » Il faut se rappeler que Ferdinand Nahimana n'a pas quitté définitivement le Rwanda quand il a été exfiltré avec d'autres par les Français, le 12 avril je crois. Il a rencontré à Gisenyi un journaliste de l'AFP, lui montrant une carte de visite qui le présentait comme conseiller du président Habyarimana. Je suis étonné que les avocats n'aient pas invoqué comme circonstance atténuante le fait que, sur un plan international, quelqu'un comme Nahimana avait été considéré comme fréquentable. Au fond, les objectifs du procès étaient de démontrer la responsabilité de cette propagande dans la perpétration du génocide, en trouvant des éléments à la fois dans l'organisation de la RTL, sa diffusion et le rôle de ses dirigeants, puis dans le contenu, avec des éléments faisant apparaître une forte suggestion ou un appel direct au meurtre. Le détail historiographique de la propagande de la RTL reste peut-être à faire. J'ajoute qu'il serait très utile aussi de travailler sur les enregistrements de Radio Rwanda, la radio officielle, ce que personne n'a fait pour le moment.

AURÉLIA KALISKY

Quels étaient les propos tenus par Bernard Kouchner sur Radio Rwanda ?

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

Je n'ai pas travaillé sur des enregistrements de cette émission, il faudrait le faire de près. On l'évoque dans la presse française de l'époque, et Dallaire en parle dans son livre, assez brièvement. Ce qui a beaucoup frappé Dallaire, c'est ce qui s'est passé lors d'une rencontre entre lui, Bernard Kouchner, le colonel Bagosora et le général Bizimungu. C'est là que Kouchner aurait fait comprendre qu'il fallait faire un effort pour être plus présentable. D'après ce qu'en dit à l'époque la presse française, l'émission de Kouchner sur la radio officielle Radio Rwanda aurait consisté à expliquer que les meurtres de masse étaient vraiment insupportables, et que cela devait cesser.

GÉRARD SADIK

De quand à peu près datez-vous la tentative de normalisation ? Par exemple, la réouverture de l'administration dans trois préfectures, je crois – Kibuye, Gikongoro et Cyangugu ? Est-ce que c'est mi-mai ? D'après le livre de la FIDH et de HRW, *Aucun témoin ne doit survivre*, il me semble que c'est plutôt fin avril. Il y a le plan d'autodéfense civile qui doit dater du 19 avril et, d'après les informations que j'ai, c'est plutôt début mai que dans ces préfectures on a essayé de remettre en place les

administrations. Autre question qui se pose aussi : est-ce qu'il y a un lien avec la visite de Kouchner et celle de Rwabalinda ?

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

C'est une bonne question et, comme d'habitude, il n'y a pas de réponse simple. Il y a plusieurs acteurs, les acteurs rwandais sont bel et bien là aussi. Je me suis appuyé, car cela me semblait vécu au quotidien, sur le témoignage du docteur Blam¹⁶. Il n'est pas très précis, mais quand il parle de normalisation des écoles, des fonctionnaires, des banques, etc., il dit que cela se situe après le passage du Premier ministre, puis il parle d'« une semaine plus tard », le 16 mai. Une semaine avant, c'est le 9 mai. Le 9 mai, après le passage du Premier ministre, il y aurait eu cette normalisation pour la préfecture de Kibuye. Peut-être que les dates ne sont pas exactement les mêmes d'une préfecture à l'autre, mais de toute façon, pour Kibuye, on se situe quelque part entre le 9 et le 16 mai, c'est-à-dire dans un mouvement qui s'amorce pendant ou juste après la mission Rwabalinda.

On peut se demander s'il n'y a pas eu rencontre entre plusieurs choses. Peut-être le gouvernement a-t-il subi d'autres influences. Ce qui m'a frappé aussi, c'est qu'on nous dise que le 12 mai, Jean Kambanda a parlé à la radio dans le même sens... Cela coïncide avec la mission Rwabalinda, mais de façon tellement juste qu'on est effectivement en droit de se demander si c'est seulement cette mission qui a joué. Je n'aime pas les réponses simples. Je pense que les conseils venus de Paris, d'une façon ou d'une autre, sont venus s'ajouter à d'autres réflexions de ce gouvernement, peut-être à d'autres conseils reçus. Parce qu'il y a eu aussi des délégations d'ONG belges qui travaillaient avec l'ancien régime. Elles sont allées à Gitarama. Il faudrait voir les dates exactes. Il est probable que plusieurs forces ont joué dans le sens d'une meilleure présentation de ce gouvernement. Ce qui est le plus impressionnant, c'est la déclaration du 18 mai sur les ondes de la RTL. M.

Résumons : il y a des initiatives venues de ce gouvernement rwandais, qui "bénéficie" des conseils de différents partenaires, parmi lesquels un partenaire essentiel, son partenaire français. Il faut s'interroger sur le jeu respectif des différents acteurs dans cette affaire.

YVES TERNON

Est-ce que, quand on analyse l'évolution du conflit militaire, le gouvernement intérimaire ne réalise pas justement, à ce moment-là, qu'il risque d'avoir tout perdu et que c'est peut-être sa dernière perche,

16. Le docteur Wolfgang Blam, un médecin allemand, vivait au Rwanda depuis de nombreuses années. Au printemps 1994, il était chargé de la médecine rurale pour la préfecture et travaillait dans la salle d'opérations de l'hôpital de Kibuye.

d'essayer de "normaliser" le génocide et de se rattacher à la version qui demeurera, celle du "double génocide" ?

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

Tout à fait. Je n'ai pas en tête le détail des opérations militaires, mais je sais que l'isolement de Gitarama débute alors. Non seulement l'émotion internationale émerge enfin, mais il y a aussi l'aspect militaire de la guerre civile, la progression du FPR. Je pense qu'à ce moment, indépendamment de ces faits (la visite de Kouchner, la mission de Rwabalinda, etc.), il y a des calculs d'ensemble. On peut supposer que si des gens, parmi lesquels évidemment les responsables du gouvernement génocidaire, mais peut-être aussi leurs amis à l'extérieur, ont pensé que le génocide allait "réussir", non seulement dans l'extermination des Tutsi, mais aussi politiquement, ils prennent effectivement conscience à ce moment-là que, moralement et militairement, la réussite n'est plus au rendez-vous.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je reprends la suite de mon rapport sur les présomptions de complicité militaire, qui fournira d'ici demain soir des éléments de réponse à la question de Gérard Sadik.

3.2 Liaison par des agents.

Sur la continuation de l'alliance entre la France et le camp du génocide après le 7 avril 1994, un autre élément a été porté à votre dossier, le témoignage écrit du coopérant français Pierre Galinier. Il ne relate pas un fait majeur, mais très significatif.

Je résume : Pierre Galinier est originaire de la région de Castres. Trois militaires français du 8^e RPIMa de Castres sont venus le voir en janvier 1992 à Huye, dans la préfecture de Butare, où il résidait. Il leur a offert une bière. Avant de partir, le plus âgé lui a demandé d'informer « Alain Bossac, garagiste français travaillant à Butare », consul honoraire, de tout fait paraissant inhabituel sur Huye. Celui-ci a été l'un des trois Européens (avec un couple de pasteurs suisses) à rester à Butare pendant le génocide, « en relation permanente avec les responsables des FAR pendant trois mois. Il a été évacué par des militaires de l'opération Turquoise la veille de la prise de Butare par le FPR. »

Selon Patrick de Saint-Exupéry, le 8^e RPIMa et le 2^e REP sont deux régiments « à vocation coloniale », « spécialisés dans les opérations secrètes »¹⁷.

17. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p.244).

3.3 Rejet des éléments modérés des FAR.

Le 9 novembre 1994 à Biarritz, Colette Braeckman a apporté le témoignage suivant :

« J'ai rencontré à Kigali, fin août, des éléments de l'armée rwandaise qui étaient revenus subrepticement au Rwanda. Ils m'ont dit que, lorsqu'ils se trouvaient dans la zone Turquoise, ils avaient fait état à l'armée française de leur volonté de rejoindre Kigali, en disant : "La guerre est finie. On doit former une armée nationale. Nous ne sommes pas d'accord avec le génocide qui a été commis et nous voulons rentrer à Kigali". Les militaires français les ont mis dans un hélicoptère et les ont déposés à Bukavu, où s'était replié l'état-major des FAR, en leur disant : "Arrangez-vous avec vos supérieurs !" Un autre s'est fait injurier lorsqu'il a dit qu'il voulait rentrer. Il s'est fait traiter, je cite, de "sale nègre" par un officier français qui a ajouté : "On va te couper la tête si tu rentres à Kigali". Il a dû aller au Zaïre, et le FPR est venu le rechercher à Goma. » (*L'Afrique à Biarritz. Mise en examen de la politique française*, Karthala, 1995, p.131)

Colette Braeckman est venue confirmer ce témoignage devant la CEC le jeudi 25 mars.

Témoignage de Colette Braeckman (le 25 mars)

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il y a bientôt dix ans, lors du contre-sommet de Biarritz, vous nous avez apporté votre témoignage. Vous nous avez indiqué notamment avoir reçu les confidences d'officiers des FAR qui voulaient rentrer à Kigali, conquise par le FPR. Non seulement ils se sont fait rabrouer par des officiers français, mais on les a conduits à l'état major des FAR à Bukavu. Est-ce que vous pouvez nous redire cette histoire tout à fait symptomatique de l'alliance entre l'armée française et les FAR et de la continuation des mêmes antagonismes, comme si le génocide n'avait pas eu lieu ?

COLETTE BRAECKMAN

Oui. C'était pendant l'opération Turquoise, les FAR étaient en débandade, en train de se replier vers le Kivu, au Zaïre. Et à ce moment-là, deux officiers des FAR discutent entre eux. Ils se disent : « Non, on veut pas partir en exil, on n'a rien fait, on n'a pas participé au génocide proprement dit, on veut retourner à Kigali. » Et ils demandent aux Français de les aider à gagner les lignes du FPR pour retourner vers Kigali. Ils se font rabrouer. On leur dit : « Enfin, quels cons ! » Il y a une espèce d'altercation : on les traite d'idiots, on les fait embarquer dans un hélicoptère et ils se retrouvent au Kivu, au Zaïre, avec les autres. Ils

étaient furieux. Ils me disaient : « Nous, on voulait rentrer, et ça nous mettait en danger de nous remettre au milieu de nos collègues qui avaient fait l'autre choix, aux yeux desquels nous pouvions apparaître comme des traîtres. »

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Pour ces militaires français-là, il n'y avait pas de doute que le bon camp était celui du génocide ?

COLETTE BRAECKMAN

Le bon camp, c'était celui du gouvernement intérimaire. Ceux qui voulaient le quitter se faisaient attraper et se faisaient traiter d'idiots : « Quelle mouche vous pique de vouloir retourner avec le FPR ? »

SHARON COURTOUX

Ce qui veut dire qu'on a enlevé, à ces personnes qui voulaient rompre avec le camp du génocide, toute possibilité d'exprimer une opinion différente de celle qu'on était en train de promouvoir. Ils n'avaient pas la parole ?

COLETTE BRAECKMAN

Non. Manifestement, aux yeux des intervenants français, la légitimité était entre les mains du gouvernement intérimaire et des FAR, c'étaient eux le pouvoir légitime. Et qui voulait se séparer d'eux était un idiot ou un traître. Il fallait le dissuader.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Cet épisode se situait vers fin juin début juillet ?

COLETTE BRAECKMAN

Oui.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

C'était après le génocide...

COLETTE BRAECKMAN

Oui, le FPR avait pris le pouvoir à Kigali et ces officiers qui n'avaient pas participé au génocide se sentaient relativement indemnes : « Nous, on sera acceptés, on n'a rien à se reprocher et c'est notre pays. On veut revenir dans l'armée de notre pays. » Et les Français disaient : « Mais quels idiots ! On va vous amener au Zaïre. »

SHARON COURTOUX

Sait-on ce que sont devenus certains d'entre eux ?

COLETTE BRAECKMAN

Oui, ils ont rejoint le FPR, ils ont eu des grades, des responsabilités.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

C'est vrai que, pour l'opinion française, il est assez difficile d'imaginer le raisonnement de ces officiers français : s'il faut choisir entre deux camps, il n'y a pas à hésiter, le camp du génocide est le choix évident. C'est difficile à admettre pour des citoyens français. Mais votre témoignage peut permettre d'en écouter d'autres qui vont dans le même sens.

3.4 Après le génocide, continuation des liens militaires et politiques avec les FAR et leur chef Augustin Bizimungu.

Cette continuation des liens militaires de la France avec les Forces armées rwandaises (FAR) et leur chef Augustin Bizimungu, à partir de juillet 1994, n'est pas une preuve directe de la fourniture de moyens militaires de la France pendant le génocide, mais cela signifie que sitôt le génocide achevé, la France a considéré que ceux qui venaient de le commettre pouvaient et devaient rester ses alliés prioritaires dans la région. S'ils ne lui répugnaient pas après cette abomination, pourquoi lui auraient-ils répugné pendant ?

Voici différents éléments qui tendent à conforter ces faits. Le général Dallaire, dans son ouvrage paru récemment, cite ses rencontres successives en juillet et en août, avec le chef de l'armée qui encadrait le génocide, le général Augustin Bizimungu. Ce général fait partie des personnes présumées responsables du génocide. Il a été arrêté en Angola, et il est aujourd'hui en prison à Arusha. En août, selon Dallaire, des officiers français continuent de faire partie de son staff militaire.

3.4.1 Juillet 1994. Dallaire rencontre plusieurs fois Augustin Bizimungu dans un environnement très français

Le général Dallaire indique qu'il a rencontré **le général Bizimungu, le 16 juillet 1994** à Goma, conduit par le général Lafourcade **au milieu du camp de l'opération Turquoise**. Lafourcade demanda à Dallaire d'être discret sur la façon dont la rencontre avait été arrangée : « Cela pourrait paraître suspect que le dirigeant de l'AGR [Armée gouvernementale rwandaise, plus connue sous le sigle FAR] soit à l'intérieur du camp militaire français. »¹⁸

Lafourcade fournit une escorte à Dallaire pour qu'il puisse à nouveau, le **12 août 1994**, rencontrer le général **Bizimungu**, ancien chef d'état major des FAR, qui a demandé à le voir. « Il [Bizimungu] était

18. DALLAIRE, 2003 (p.585).

entouré de quelques officiers supérieurs zaïrois, **de quelques officiers français** et [...] du même énorme lieutenant-colonel qui s'était présenté au bureau de Bagosora, le 7 avril (son G2, ou officier au renseignement, un homme que l'on disait largement impliqué dans le génocide). » Confortablement installé sur une colline qui surplombe le lac Kivu, le général Bizimungu « semblait parfaitement dans son élément »¹⁹.

Lors de l'opération Turquoise, dont nous reparlerons, il est clair que la France a protégé la retraite des FAR. Là-dessus, les documents abondent. Dès octobre 1994, le général Bizimungu se déclare prêt à relancer la guerre au Rwanda, disposant d'armes en quantité suffisante pour monter une attaque

3.4.2 Paris prépare immédiatement la revanche

L'opération Turquoise protège la retraite des FAR, les laisse emporter leurs armes puis se reconstituer dans les camps du Kivu, chez l'allié Mobutu.

« Mi-juillet, l'armée rwandaise gagne en toute quiétude le refuge zaïrois. Des colonnes entières passent avec armes, véhicules, camions tractés, automitrailleuses légères, blindés Panhard... »²⁰

« Samedi dernier, le chef d'état-major de cette armée en déroute [les FAR], le général Augustin Bizimungu, affirmait que ses troupes étaient prêtes à relancer la guerre civile au Rwanda et a assuré disposer d'armes en quantité suffisante pour monter une attaque. Un autre haut responsable du régime déchu, Mathieu Ndirumpatse, chef de l'ancien parti unique, a révélé que les troupes des FAR sont en train de se transformer en guérilla dans l'intention de déstabiliser le nouveau régime de Kigali. »²¹

Selon Chris Mc Greal²² environ 5 000 soldats des ex-FAR ont été convoyés en bus jusqu'au camp de Chimanga (Sud-Kivu). Ils y suivaient un programme rigoureux. Le chef du camp, le colonel Munyakasi, « s'est vanté que **des militaires français lui avaient offert de l'aider à entraîner ses hommes** » [has bragged of French military offers to help train his men]. Il se trouve qu'à l'automne 1994, plusieurs attachés militaires français ont été dépêchés depuis la France et Kinshasa jusqu'à Goma et Bukavu.

19. DALLAIRE, 2003 (p.621-622).

20. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p.132).

21. Maria Malagardis, « Situation explosive dans les camps », *La Croix*, 29/10/1994.

22. « L'armée rwandaise vaincue prépare un retour de type Intifada », *The Guardian*, 19/12/1994.

Plus que jamais l'allié de la France, le Zaïre de Mobutu s'en mêle. Selon Tadele Slassie, commandant en chef des Nations unies dans la région, les forces zaïroises étaient en novembre 1994 en train de former ces soldats²³. En mai 1995, le rapport de Human Rights Watch (*Rwanda/Zaïre, Réarmement dans l'impunité. Le soutien international aux perpétrateurs du génocide rwandais*) a apporté toute une série de précisions sur l'implication du Zaïre. On peut ainsi lire :

« Les auteurs du génocide rwandais sont parvenus à reconstituer leur infrastructure militaire. » (p.2).

« Actuellement, les ex-Forces armées rwandaises comptent sur une force qui se monte à 50 000 hommes répartis sur une douzaine de camps, et ont réussi à ramener plus fermement les milices sous leur contrôle. Ces forces ont déjà lancé des raids à travers les frontières pour déstabiliser la situation déjà précaire au Rwanda, glaner des informations et gagner une expérience nécessaire pour une future offensive contre le gouvernement actuel de Kigali. » (p.3).

« Les ex-Forces armées rwandaises et les miliciens continuent à jouir de l'impunité, aucune arrestation, aucune poursuite pour leur participation présumée dans le génocide de l'an passé. » (p.4).

« **Les forces zaïroises** proches du Président Mobutu Sese Seko ont joué **un rôle crucial en facilitant** la renaissance en une puissante force militaire de **ceux qui sont directement compromis dans le génocide rwandais**. » (p.5)

« Human Rights Watch a pu interviewer des représentants du "gouvernement rwandais en exil", comme le Premier Ministre Jean Kambanda, à Goma et à Bukavu, au cours de l'enquête, et les fonctionnaires du gouvernement Habyarimana déclaraient encore ouvertement, le 26 avril 1995, que le "gouvernement rwandais en exil" était basé au Zaïre. **Derrière le Zaïre se tient la France.** » (p.6).

« La plupart des armes lourdes et des équipements que les ex-FAR ont pu amener avec eux au-delà de la frontière, y compris des auto-blindés de fabrications françaises AML 60 et AML 90, des transporteurs blindés pour mortiers de 120 mm, différents canons anti-aériens, des lance-roquettes, des obusiers, des mortiers et des camions militaires, sont gardés en bonne condition sur une [...] base militaire zaïroise de Goma. Human Rights Watch a pu voir ces armes et [...] assister à l'entretien régulier de ces armes et des véhicules militaires par les soldats des ex-FAR. » (p.13)

Human Rights Watch a identifié cinq sites de camps militaires dans l'est du Zaïre : Lac Vert au Nord-Kivu, Panzi près de Bukavu, le camp secret de Bilongue au Sud-Kivu, des camps "civils" militarisés dans la région d'Uvira (Kamanyola, Kanganiro, Lubarika, Luvungi et Luberizi), de petits camps de guérilla dans l'île Idjwi (lac Kivu).

23. Cf. Kathi Austin, « Le prochain cauchemar du Rwanda », *Washington Post*, 20/11/1994.

« Kamanyola [est] situé à seulement 800 mètres de la frontière avec le Burundi et à quelques kilomètres de la frontière avec le Rwanda. » (p.14)

« De sources locales, les autorités zaïroises, civiles et militaires, auraient menacé les journalistes et les militants des droits de l'homme à Goma et Bukavu, les mettant en garde de publier, ni sur les activités des ex-FAR et des miliciens, ni sur les lieux où leurs camps sont situés. [...] Les militaires zaïrois et les commandants de la Garde civile (zaïroise) ont permis aux éléments des ex-FAR et des milices de résider dans quelques bases militaires appartenant à l'armée zaïroise [...] et d'y mener des exercices d'entraînement. » (p.15).

Les liens militaires franco-zaïrois, jamais interrompus (le général Jeannou Lacaze continuait de conseiller le maréchal Mobutu pendant le « boycott » officiel), ont été considérablement renforcés avec l'opération Turquoise.

Quelques petits rappels de contexte : depuis 1978, la France est de très loin la puissance qui soutient le plus Mobutu. Elle forme son armée. Pendant le génocide, le général Jeannou Lacaze, sur lequel nous reviendrons, était à la Mission militaire de Coopération, auprès du général Huchon qui organisait la coopération française avec les FAR. Il était avant la guerre le conseiller militaire du général Mobutu, après avoir été chef d'État-major de l'armée française sous Giscard et Mitterrand. La France, qui avait été un peu gênée par les massacres commis par Mobutu au début des années 1990, a ralenti sa coopération officielle. Mais dès le début de l'été 1994, elle a organisé, via un certain nombre d'hommes comme Jacques Foccart et Michel Aurillac, la réhabilitation et la remise en selle d'un Mobutu discrédité au plan international. En même temps, elle a repris massivement sa coopération militaire avec lui. Le rapport de Human Rights Watch, qui décrit la complicité ouverte entre le Zaïre, les troupes zaïroises et les troupes rwandaises, sitôt après le génocide, comporte une petite phrase qui reste totalement d'actualité : « Derrière le Zaïre se tient la France. »

3.4.3 La France transporte le colonel Bagosora et le leader des Interahamwe Jean-Baptiste Gatete

« Selon les fonctionnaires des Nations Unies [interviewés entre août 1994 et mars 1995], **les militaires français ont fait voyager par avion des officiers importants, y compris le colonel Théoneste Bagosora et le leader des miliciens Interahamwe Jean-Baptiste Gatete**, ainsi que les troupes d'élite des FAR et des miliciens en dehors de Goma, vers des destinations non identifiées, entre les mois de juillet et septembre 1994. »²⁴

24. HRW, 1995 (p.9).

3.4.4 Augustin Bizimungu et ses troupes appuient à Brazzaville la reconquête du pouvoir par Denis Sassou Nguesso

« En 1998, [...] le général Augustin Bizimungu, ancien « ministre de la Défense » du gouvernement des tueurs, rejoint l'entourage proche de Denis Sassou Nguesso, un allié de la France qui, sur fond d'une terrible guerre civile, reprend les rênes du Congo-Brazzaville. »²⁵

J'ai moi-même longuement traité des atroces guerres civiles du Congo-Brazzaville. M. Denis Sassou Nguesso est responsable d'une série de crimes contre l'humanité qui ont ensanglanté ce pays. Les ex-FAR et *Interahamwe* étaient en fait dès 1997 au côté de cet allié de la France²⁶.

Sur cette collaboration post-génocidaire entre la France et les responsables du génocide, nous allons maintenant projeter deux passages du témoignage filmé d'Alison Des Forges.

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Dans son rapport de 1995, qui a fait beaucoup de bruit, Human Rights Watch avance une série de faits montrant que la France, immédiatement après le génocide, prépare la revanche des forces qui l'ont commis. Comment a été menée cette enquête de 1995 ? Comment analysez-vous la permanence du lien entre l'armée française et les forces rwandaises après que celles-ci aient participé à un génocide ?

ALISON DES FORGES

Pour la question des sources, c'était un travail de recherche fait sur place. Une chercheuse qui était là pendant quelques semaines, peut-être même quelques mois, a pris contact avec des militaires congolais et rwandais, sur place, et a eu la possibilité de visiter certains camps militaires pour observer la quantité et la nature des armes qui étaient stockées là-bas. Le fait est que l'armée zaïroise a continué à aider les Rwandais, et il n'y a rien d'étonnant à cela, parce que Mobutu était très proche du président Habyarimana et c'était certainement une continuation de cette alliance. Pour la France, c'est un peu la même chose : il y a eu une alliance tellement forte avec le Zaïre et avec le Rwanda, c'était la continuation de la même politique. Ce qui n'est pas étonnant, mis à part le fait qu'il y ait eu un génocide : c'est ce qui rend remarquable la continuation d'une telle alliance.

25. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p.186).

26. Cf. entre autres VERSCHAVE, 2000 (pp.15-44), et 2002 (pp. 205-222) ; BECCARIA et VERSCHAVE, 2001 (pp. 91-98, 108-116, 137-158), AGIR ICI et SURVIE, 2003 (pp. 55-85)

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Depuis la publication en 1999 de votre rapport sur le génocide, *Aucun témoin ne doit survivre*, avez-vous appris ou compris d'autres choses qui vous paraîtraient importantes concernant le rôle joué par la France dans cette tragédie ?

ALISON DES FORGES

Oui. Après que j'eus reçu cette invitation à discuter de ce problème avec vous, dans le cadre de votre Commission, j'ai eu une conversation avec un militaire de l'ancienne armée rwandaise, il y a deux jours. Il décrit comment les officiers de l'ancienne armée rwandaise ont pu bénéficier du transport aérien des avions français entre Goma et Bukavu, quand ils étaient sur place à cette époque au Zaïre (aujourd'hui le Congo-Kinshasa), après leur retraite du Rwanda, c'est-à-dire pendant les mois d'août-septembre 1994. C'est simplement un petit détail, mais qui renforce l'impression qu'un soutien militaire et politique existait à ce moment-là.

Débat

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ce second témoignage conforte, par une autre source, l'accusation qui figurait dans le rapport de 1995 de Human Rights Watch (HRW) : avoir fait transporter dans un avion français, par des militaires français, le colonel Théoneste Bagosora, organisateur présumé du génocide, et Jean-Baptiste Gatete, le leader des miliciens. Y a-t-il des points à éclaircir sur ces questions de l'alliance continuée avec les génocidaires ? M. Ternon, comment qualifieriez-vous ce soutien ?

YVES TERNON

Dans la mesure où tout cela est établi, on ne peut pas nier qu'il y ait complicité dans l'exécution du génocide, c'est une évidence. Je pense qu'il faut renvoyer la question de la qualification aux juristes, mais le fait de la complicité... La qualification peut éventuellement se discuter. La complicité dans le soutien à des personnes ayant effectué un génocide consiste à les mettre à l'abri de poursuites éventuelles : cela peut être un élément établissant la complicité antérieure. Il faut cacher les copains pour éviter qu'ils ne soient trop bavards devant des instances... Ce qui est certain, c'est que la France s'est mise dans un mauvais pas dès le début, et qu'elle n'a pas su comment s'en sortir. C'est la dialectique du mensonge, ou plutôt le pétrin du mensonge. Au lieu de s'en sortir directement, en reconnaissant l'erreur, on s'enfonce, on s'enfonce de plus en plus, et on cherche à s'en sortir par le silence, par la déformation des faits.

Avec le transport des responsables du génocide, ce ne sont pas que des paroles de soutien, il y a un acte. La France ne pouvait pas ignorer que ces personnes étaient responsables d'un génocide. Donc elle cherche à se protéger d'une parole qui pourrait l'impliquer. La qualification pourrait être la suivante : « dissimulation de preuves ».

SHARON COURTOUX

Il semble avéré que la France était parfaitement instruite de ce qui se passait au Rwanda, disons dans les deux années qui ont précédé le début du génocide. Que dit le droit sur le fait de se taire à propos des personnes qui commettent des crimes, au jour le jour, crimes qui ne sont pas encore un génocide avéré ? Que dit le droit à propos des personnes qui fournissent en armes un génocide qui n'est pas encore déclenché ?

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Là vous parlez du droit pénal international, où est définie la notion de génocide. Le droit est très équivoque, parce qu'on ne prend pas directement en compte le comportement d'un État en tant que tel. Le droit ne peut permettre d'incriminer que des comportements individuels. Si l'on veut saisir un tribunal d'une action en justice, il faut avoir des êtres de chair et d'os à qui on va reprocher des choses précises et établies dans des formes très particulières. En réalité, votre question se dissout à partir du moment où l'on a cette approche juridique. Il faut trouver quelqu'un qui a obéi à des ordres pour des actes dont il savait exactement le nom, ou quelqu'un à qui l'on peut imputer la responsabilité de la mise sur pied d'un camp génocidaire.

YVES TERNON

Je pense qu'il est trop tôt en ce qui nous concerne pour émettre des hypothèses aussi précises que celle-là, et je crois même qu'en cherchant à les établir on risque de se perdre. Ce qui compte ici est d'établir avec le plus de rigueur possible les grandes lignes et les détails. Ce sont des détails qui nous conduiront aux grandes lignes... Sur le plan du droit international, une dimension essentielle a été établie par les statuts du Tribunal pénal international. D'une part, on peut impliquer tout le monde, même un chef d'État, dans un crime contre l'humanité. D'autre part, l'obéissance à l'ordre n'est pas une excuse valable. Donc le fait qu'une personne ait un statut élevé, ou le fait qu'étant dans un statut inférieur elle ait obéi à un ordre, ne peut empêcher une action en justice contre elle.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Il faut rappeler que le statut de 1945 était celui d'un tribunal international (Nuremberg). Quand on parle de droit international, il faut être précis : il faut toujours indiquer la juridiction à laquelle on veut s'adresser. Si vous saisissez un tribunal français, il n'appliquera pas nécessairement le même droit que le Tribunal international. C'est en réalité très compliqué, presque piégé.

Nous pourrions, à la fin de nos travaux, caractériser en fonction de ce que nous aurons entendu un certain nombre d'infractions qui peuvent être retenues, en expliquant comment elles peuvent déboucher sur tel ou tel type d'incrimination, compte tenu du type de juridiction française, et éventuellement du tribunal d'Arusha, sans prendre parti sur les actions effectives²⁷.

BERNARD JOUANNEAU

Les principes du droit pénal français ont instauré l'obligation, pour tous les fonctionnaires ayant connaissance de la commission d'un crime ou d'un délit, même commis à l'étranger, de le dénoncer à l'autorité, en l'occurrence au ministère public, qui doit apprécier s'il y a lieu ou non de le poursuivre. C'est l'article 40 du Code pénal. Des militaires exerçant leur activité sur un territoire étranger, et qui auraient commis des actes criminels de complicité de génocide, relèveraient par essence même du droit pénal français. N'importe quel autre militaire en ayant eu connaissance, n'importe quel fonctionnaire, et même n'importe quel citoyen aurait dû ou aurait pu saisir le Procureur de la République, et faute d'en trouver un localement compétent, celui de Paris. On aurait bien vu alors quelle aurait été la réponse. Il n'y a pas besoin d'attendre le vote d'une loi de compétence pénale universelle, comme ça a été le cas en Belgique, pour que le droit pénal français ait son mot à dire. Seulement personne ne semble en avoir eu l'idée, ou le courage.

GÉRARD SADIK

Je voudrais poser une question plus générale sur l'autonomie des militaires, à propos du témoignage du général Dallaire sur la présence du chef d'état major des FAR auprès du général Lafourcade. Il me semble que fin juin, le ministère des Affaires étrangères affirme que l'ensemble des responsables du génocide seraient arrêtés par l'armée française, et qu'évidemment les milices seraient désarmées. Or en réalité, les forces ne

27. Géraud de la Pradelle a effectué ce travail, publié en même temps que le présent rapport, LA PRADELLE, 2005.

sont désarmées ni dans la Zone humanitaire sûre qui a été décrétée début juillet dans le sud-ouest du Rwanda, ni au Zaïre.

Par ailleurs, selon la mission d'information, le gouvernement en exil aurait cherché à prendre contact, mais cela aurait été refusé. En revanche, il est clair que certains contacts demeurent, que les militaires ont fait affaire avec d'autres militaires, comme le général Bizimungu. Ma question porte aussi sur le général Huchon. Lorsque, en 1994, certains tirent dans un sens, d'autres personnes au sein de l'État français n'ont pas cette position. Est-ce qu'on peut dire que l'armée avait une position qui parfois entraînait en contradiction avec d'autres lignes, et d'autres ministères ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Cela sera débattu à propos de la hiérarchie des responsabilités politiques et militaires. Pour résumer, il y avait deux lignes, la ligne Mitterrand et la ligne Balladur. La ligne Mitterrand tendait à soutenir à fond les responsables politiques et militaires hutu, et à surtout ne pas les arrêter. La ligne Balladur mesurait beaucoup plus le danger de cette position. Elle a parlé à propos de Turquoise d'« expédition coloniale », en tentant de freiner les ardeurs mitterrandiennes. Patrick de Saint-Exupéry explique que la guerre entre les deux lignes a fait rage jusqu'au sein de l'État-major. Ceux qui avaient mené la politique d'alliance antérieure voulaient continuer à tout prix, et manifestement sur le terrain ont continué à le faire, tandis que d'autres y étaient opposés. Ni les politiques, ni les militaires n'étaient tous sur la même ligne : ce qui nous paraît scandaleux a fait aussi scandale pour certains.

EMMANUEL CATTIER

Pendant l'opération Turquoise, à partir du moment où la Zone humanitaire sûre a été décrétée, il y a eu des échanges entre Paris et des responsables sur le terrain disant que le gouvernement intérimaire était discrédité, et que désormais on ne pouvait plus considérer comme interlocuteur valable que les FAR, ce qui est confirmé par le traitement qu'a reçu le général Bizimungu.

TÉMOIGNAGES FILMÉS PAR GEORGES KAPLER
ET DISCUSSION
JOURNÉE DU LUNDI 22 MARS

A*¹, chauffeur
I*, rescapé de Bisesero
Traductions d'Assumpta Mugiraneza

¹ Pour des raisons évidentes de sécurité, l'identité des témoins filmés est confidentielle.

A*, chauffeur

« Je m'appelle A*, né en *, à B*, commune de Kamabuye. En 1994, j'ai été employé comme chauffeur de Yusufu Munyakazi, qui est de ma famille.

Moi, en 1994, après le génocide, j'étais un Hutu qui n'était pas recherché. Nos dirigeants nous ont enseigné que l'ennemi était le Tutsi.

Cela avait commencé dès la plus petite école, on nous apprenait qu'il était impossible qu'un Hutu et un Tutsi puissent s'entendre. Nous avons pris conscience que l'ennemi était le Tutsi, car il est toujours de mauvaise foi. J'ai grandi dans cet état d'esprit. Lorsque les partis politiques ont été autorisés, j'étais prêt à m'engager, les responsables des partis, les ministres, les préfets ont continué à nous l'apprendre de manière plus intensive.

En 1992, très motivé, je suis volontaire plutôt deux fois qu'une pour rejoindre un groupe de jeunes hutu sélectionné au sein des *Interahamwe*, pour se battre pour notre pays, comme on nous l'avait appris. Pendant toute la guerre, nous avons appliqué ce qui nous avait été enseigné.

J'ai aimé les Français, ce sont des gens qui nous ont beaucoup aidés au Rwanda. D'abord, pendant la guerre proprement dite, entre les Hutu et les Tutsi, entre les ex-FAR et le FPR, les *Inyenzi*. Les Français nous ont beaucoup aidés. C'est d'eux que nous avons reçu le plus d'aide. La plupart des aides militaires venaient de France. Ce sont les Français qui entraînaient nos militaires qui, à leur tour, descendaient sur les collines pour nous entraîner. Ils nous amenaient le matériel qu'ils avaient reçu des Français, et ils nous apprenaient à les utiliser au combat, quand nécessaire.

L'exemple que je peux donner : des grenades, des fusils du type FAL. Ce sont les Français qui distribuaient tout ce matériel dans tout le pays.

En juin 1994, les Français sont arrivés dans notre pays. Ils entraient par le Congo. Ils logeaient à l'hôtel Résidence, c'est là que je les ai vus la première fois, à l'occasion d'une réunion avec le préfet et le commandant de la région, pour préparer leur entrée dans le pays par cette ville. Cet hôtel est du côté congolais, à Bukavu.

Plus précisément, à l'hôtel Résidence, j'y suis allé avec Munyakazi Yusufu. Dans une jeep de la marque Suzuki. Nous avons laissé la voiture et avons emprunté un minibus en compagnie du préfet et du commandant militaire, ainsi que le député Barigira Félicien. Ils ont eu une réunion restreinte à l'hôtel.

Nous sommes rentrés le soir avec deux Français, qui nous ont accompagnés jusqu'au pont marquant la frontière. Il avait été décidé qu'ils entreraient le lendemain. Mais ils n'ont pas attendu le lendemain, ils sont rentrés dans la nuit, vers 8 heures du soir, masqués avec des tricot ninja sur

le visage ! C'est des espèces de tricots noirs qui couvrent le visage avec des trous pour les yeux et la bouche. C'est bien de couleur noire.

Courte question non retranscrite ².

Oui, ils sont entrés la nuit par le pont avec leurs jeeps et leur matériel. Ils disaient qu'il n'y avait plus de matériel de travail, ils nous ont approvisionnés en fusils, munitions, grenades et tout le reste.

Ils se sont divisés en petits groupes et se sont mis à rechercher les survivants tutsi. Quand ils en trouvaient, ils leur disaient qu'ils venaient les sauver alors que c'était un piège. Ils arrivaient, les rassuraient en leur disant qu'il n'y avait plus rien à craindre, qu'il n'y avait plus de problèmes. Ils repartaient et donnaient le signal en tirant en l'air. Nous comprenions donc que les Français partaient et les *Interahamwe* se mettaient en route pour aller tuer ces gens.

Ce sont les Français qui tiraient en l'air ?

C'était bien entendu un accord entre nous et les Français. De toute façon, ils avaient la capacité de nous arrêter s'ils l'avaient voulu. Nous n'avions plus rien pour nous défendre. Et de leur côté, les Tutsi se défendaient autant qu'ils le pouvaient, à coups de cailloux et autres projectiles. D'avril à juin, ils avaient repris courage. Quand les Français sont arrivés, ils ont cru que les Français allaient les sauver et en fait les Français les ont trahis. Quand ils arrivaient près de leurs cachettes, ils mettaient leurs cagoules, ils ne voulaient pas être reconnus.

Pourquoi je dis que certains Tutsi avaient repris courage ? Je le dis parce que c'est le cas. Ils espéraient qu'ils n'allaient plus mourir. Ici à Cyangugu, le major Cyiza les avait protégés. Mais lorsque les Français sont arrivés, ils nous ont distribué du matériel pour pouvoir tuer ceux qui avaient échappé à la mort.

Nous autres avons trouvé la force et la manière de tuer ceux qui avaient échappé à la mort. À l'arrivée des Français, nous les avons accueillis comme nos alliés de toujours que nous connaissions vraiment bien. C'est vrai, ils nous l'ont prouvé, ils ne nous ont jamais rien interdit sur ce point. Eux, ils étaient contents de nous et n'ont jamais rien fait pour entraver le travail de ceux qui faisaient tout ça.

Qui était l'ennemi ? Eux aussi savaient que l'ennemi était le Tutsi. Quand ils arrivaient à un endroit où il y avait des Tutsi... À ce moment-là les Tutsi avaient faim, certains avaient passé beaucoup de jours sans rien manger, en se cachant dans la brousse. Les Français avaient des biscuits enrichis, des conserves. Au lieu de les donner à ces gens affamés, non, ils les

2. Les rushes des témoignages ont été ramenés du Rwanda très peu de temps avant la CEC. Pour des raisons de délai de montage et de doublage, la plupart des questions n'ont pas été diffusées – ainsi que Georges Kapler l'explique dans la discussion du 23 mars.

donnaient aux Hutu et aux *Interahamwe*. Lorsqu'ils quittaient les lieux, ils tiraient en l'air, c'était le signal qui nous laissait le champ libre pour les tuer.

Un exemple que je peux donner : vous voyez, la première jeep est arrivée à Mibilizi – le premier coup de frein c'est Mibilizi, c'est là où les premiers Français se sont arrêtés –, il y avait là des Tutsi qui avaient survécu. Mais à cause de ce qui avait été décidé dans cette réunion – à laquelle je n'avais pas participé directement –, lorsque les Français ont quitté Mibilizi pour retourner à Kamembe, ces gens ont été tués immédiatement. Là, il restait presque 3 000 personnes, elles furent toutes tuées.

À cette époque, il y avait beaucoup de cadavres dans le pays, c'est encore une fois les Français qui nous ont conseillé de jeter les corps dans l'eau ou de les enterrer au lieu de les laisser au vu et au su de tout le monde. À cette époque, les gens étaient tués et abandonnés sur place. C'était gênant de laisser les corps apparents, les Français nous ont demandé que nous les enterrions ou les jetions dans l'eau. Nous les jetions dans la Rusizi. Chez nous, à Bugarama, les gens ont tous été jetés dans l'eau de la Rusizi, et elle les a emportés.

Question non retranscrite.

Je ne suis jamais allé à Nyarushishi, là où je suis allé c'est à Mibilizi.

Les Français, un autre endroit où nous nous sommes retrouvés, c'est à Kibuye.

Sur la colline de Bisesero, il y avait beaucoup de Tutsi. Il y avait eu beaucoup d'attaques depuis le 15 avril. Ils ont été souvent attaqués, mais ils avaient réussi à se défendre tant bien que mal. Mais quand les Français sont arrivés, ils ont recommencé leur ruse : ils ont appelé les Tutsi qui étaient cachés en leur promettant protection. Une fois que les Tutsi étaient réunis, ils ont immédiatement donné l'ordre et on a tué tous les survivants.

Moi, je suis allé vers Kibuye dans le cadre des renforts que nous apportions : des fusils, des grenades et des *Interahamwe* armés de gourdins et autres. On est allé jusqu'à Bisesero, là nous avons été accueillis par Obed Ruzindana et Clément Kayishema, les responsables de la région venus de Kibuye pour nous accueillir.

Au mois de juin, à l'arrivée des Français, il y avait déjà eu l'attaque du 15 avril. Il y a eu la deuxième à leur arrivée parce qu'ils ont réalisé que les Tutsi étaient encore nombreux, ils n'étaient pas morts.

Ils n'ont pas voulu qu'on y aille immédiatement. Ce sont les Français qui nous ont précédés, ils étaient passés par le Nord vers Kibilira et sont arrivés par le lac. Ils nous ont envoyé un message comme quoi les Tutsi étaient fort nombreux dans le coin. Ce sont les Français qui assuraient la communication.

Nous avons été appelés car il y avait de nombreux Tutsi. Ce sont les Français, qui étaient arrivés là en premier, qui ont demandé des renforts.

Nous sommes arrivés après les Français, ils avaient fait le regroupement des gens, et ils ont discuté avec nos responsables. Et quand ils ont eu fini de discuter, ils sont repartis tranquillement, laissant le champ libre. Ils étaient là. Je me souviens d'un hélicoptère muni d'une mitrailleuse. Ils ont laissé le champ libre aux tueurs et sont repartis. L'hélicoptère est parti et c'est Ruzindana qui a donné l'ordre d'en finir, nous avions tout ce qu'il fallait pour le faire. C'est Yusufu qui a mis ses gars de Bisesero pour terminer le travail et voilà. C'était là, dans Bisesero.

C'est à Yusufu qu'ils envoyaient les messages. Il est de ma famille, ma famille proche, c'est mon oncle paternel et mon parrain.

Nous nous rendions par là à l'appel des Français. C'est eux qui avaient les infos sur les survivants et tout le reste.

Question non retranscrite.

Des Tutsi blessés ? J'en doute, il n'y avait que des morts, à moins que ce ne soit après. La situation était tragique, car c'était au moins la sixième attaque. Il y avait eu les attaques d'avril, puis celles de juin avec le retour des Français. Toutes les communes des alentours étaient là, nous étions plus de dix mille.

Sur la plus haute colline, il y avait une grosse malle, moi je sais lire et écrire, et sur cette grosse malle c'était écrit "Made in France". Cette malle avait été amenée immédiatement par hélicoptère. Il y avait dedans des roquettes que l'on tirait sur les collines et qui brûlaient les gens. Les Français les ont données aux *Interahamwe*. Ils tiraient sur la plus haute colline de Bisesero. Vous pouvez y aller voir, ce sont les Français qui ont amené ça là. Oui, les roquettes, ce sont les Français qui les ont amenées là. Cet hélicoptère tournoyait dans le ciel.

Les Français n'ont rien fait de bon, ils ont fait ce qu'ils voulaient. Une fois qu'ils nous avaient vendu leur matériel, ils se sont retirés lâchement. Juste, après, ils ont été des chiens, les pires salauds, ils ont commencé à prendre les rescapées et les forcer à devenir leur femme.

Les militaires français, là où ils ont été les plus pourris, c'est quand ils prenaient des filles rescapées et les forçaient à devenir leur femme. Ils les prenaient dans les camps et faisaient d'elles ce qu'ils voulaient.

Elles étaient contraintes, bien sûr, que voulez-vous que puisse avoir à dire une rescapée ? Les survivants étaient là abandonnés de tous, leur salut ne pouvait venir que de ces blancs ! Le Français en faisait son objet de plaisir. Peu de temps après, il l'abandonnait et en prenait une autre...

Cela s'est souvent produit à Nyarushishi, chez nous aussi, à Bugarama, partout où ils étaient.

Lorsque tu étais Tutsi, tu devais mourir et c'est tout.

Au moment de fuir au Zaïre, ce sont les Français qui ont demandé aux gens de fuir. Ils ont occupé les postes frontières et ont demandé à la population de fuir comme quoi les *Inyenzi* allaient tous les tuer.

Non, ils n'ont rien fait pour protéger le pays. Je dirais même qu'ils sont venus prêter main forte à cette catastrophe, ce sont eux qui nous aidaient ou nous motivaient à détruire les bâtiments publics, les usines, etc.

Les Français venaient pour accomplir ce qui avait été prévu en accord avec Habyarimana, même si celui-ci était mort.

Ils n'ont porté aucune assistance aux victimes. Si c'est ce qu'ils prétendent, qu'ils nous montrent alors un seul tueur qui ait été arrêté par eux. Ils ont peut être tué un à cinq *Interahamwe*. Si c'était ça l'objectif, pourquoi n'ont-ils pas tué Munyakazi par exemple, lui qui commandait un bataillon entier de tueurs ? Cette question simple exige une réponse de leur part, interrogez-les pour nous. Yusufu qui nous commandait, pourquoi ne l'ont ils pas arrêté ?

I*, rescapé de Bisesero

« Je m'appelle I*. Je suis né à *.

Les Français sont arrivés le 27 juin. Nous étions restés peu nombreux, environ 5 ou 6 000 rescapés. La plupart étaient blessés et nous étions tous affaiblis. À leur arrivée, je n'avais plus qu'un seul membre de ma famille, c'est un oncle qui s'appelle Naasson, il ne reste plus que lui et moi parmi les descendants de mon grand père. C'est après que j'ai appris qu'il me restait encore une sœur et un cousin germain, ils s'étaient cachés et j'expliquerai après comment cela s'est passé.

Les Français sont arrivés par hélicoptère accompagnés d'*Interahamwe*, habillés avec des vêtements de la Croix Rouge, pour nous faire croire que c'étaient des gens de la Croix Rouge.

Ce sont eux qui nous appelaient par microphone en nous demandant de nous montrer et de sortir de nos cachettes – on se cachait dans les trous des mines qui sont à Bisesero. Ils nous disaient qu'il fallait qu'on se montre parce qu'ils venaient nous sauver, qu'ils avaient l'intention de nous transporter à l'abri, dans les zones occupées par le Front patriotique, là où il n'y avait aucun risque d'être tué.

Certains sont venus par hélicoptère avec les Français, il y avait entre autres trois hélicoptères, trois que j'ai vus de mes propres yeux. Les autres sont arrivés par jeep, il y en avait trois, je n'en n'ai pas vu d'autre. C'étaient des jeeps de Français avec des *Interahamwe* qui étaient déguisés avec des vêtements de la Croix Rouge : c'était une ruse pour qu'on ne les reconnaisse pas, ils étaient avec quelques militaires dans les jeeps.

Si je prends ceux qui sont arrivés par hélicoptère et ceux qui sont arrivés par la terre, ils ont utilisé le microphone pour nous dire qu'ils venaient pour nous sauver, que c'était l'occasion que leur donnaient les Français de nous sauver. "Montrez-vous pour que les Français puissent vous mettre en sécurité." Ils nous parlaient en kinyarwanda, car les Français ne le parlent pas.

Parmi nous, il y avait nos dirigeants, on ne voulait rien faire sans les consulter, ils ont commencé par refuser la proposition parce qu'ils croyaient que c'était un mensonge. Les hélicoptères sont arrivés vers 9 heures, 10 heures ; à 12-13 heures, les hélicoptères étaient encore là, il nous semblait que les Français venaient nous sauver, sauf que ça s'est révélé faux. Ils nous lançaient des rations de combat, ils nous invitaient à manger et ils nous donnaient de l'eau à boire. Ils nous rassuraient : "Montrez-vous, plus personne ne sera tué." [...]

C'est après que tout le monde se soit montré qu'ils se sont rendu compte que nous étions nombreux, plus nombreux que ce qu'ils pensaient. Vers 17 heures, le 27 juin, ils nous ont dit qu'on était plus nombreux que ce qu'ils pensaient. Ils pensaient à une centaine de gens et ils ont constaté que

nous étions entre 3 et 5 000. Ils nous ont demandé de rester là, et la nuit commençait à tomber. Ils nous ont demandé de rester groupés parce qu'ils devaient aller à Kibuye chercher les camions pour nous transporter à un endroit prévu en sécurité.

Avant, les hélicos tournoyaient en l'air. Après, quand nous avons accepté de nous montrer, ils ont atterri au-dessus de la colline, là où il y a le monument aux morts de Bisesero.

Ils ont atterri, sauf un seul qui est descendu, et les militaires français ont sauté sans qu'il atterrisse, et il a continué à voler. Les hélicoptères qui ont atterri, c'est ceux qu'on avait l'habitude de voir au Rwanda, mais celui-là c'était un nouveau type d'hélicoptère que je ne connaissais pas. Il était plus long, les autres étaient plus tassés et celui là était assez allongé. Il avait une forme de banane bien allongée avec deux hélices, plus petites que celles des hélicos habituels, devant et derrière.

Ils étaient à terre, mais avant d'atterrir, ils avaient tournoyé en l'air pendant deux ou trois heures. Pendant ce temps, les *Interahamwe* habillés en Croix Rouge s'étaient adressés à nous par microphone. Pendant qu'ils parlaient, les soldats français se montraient, c'étaient des Blancs, pour qu'on voie que ce n'étaient pas des soldats rwandais, et ceux qui se montraient n'étaient pas des Noirs.

Donc, à 17 heures, ils nous ont dit qu'ils allaient en ville chercher les camions pour nous transporter, ils nous ont dit de ne pas avoir peur et de rester groupés si on voyait les camions arriver : "Ne vous inquiétez pas, les camions viennent vous chercher, ne vous inquiétez pas." Les camions sont arrivés entre 10 heures du soir et 1 heure du matin. Comme ils nous avaient dit de ne pas bouger, qu'ils s'étaient montrés agréables, on avait l'impression qu'ils étaient contents de nous sauver. Et nous, c'est ce qu'on souhaitait vu la situation dans laquelle on était depuis le début du génocide. Au 26 juin, cela faisait trois mois. N'importe qui dans la même situation depuis trois mois accepterait. Quand les camions sont arrivés, on est resté tranquilles. Si on s'était douté qu'il y avait un problème, on aurait pu fuir.

Les camions sont arrivés avec les *Interahamwe*, quelques soldats rwandais et quelques soldats français, ils transportaient à peu près 500 personnes, et il y avait plus de 10 camions. Il y avait entre 50 et 80 soldats français. Les *Interahamwe* et les soldats rwandais ont commencé à nous tirer dessus massivement, les Français sont restés de côté, éclairés par les phares des camions, on y voyait clair.

Nous, on avait fait confiance en croyant que les camions venaient nous chercher, on ignorait qu'ils venaient nous tuer. Il y avait parmi eux les *Interahamwe* qu'on connaissait et les soldats rwandais, les Français regardaient comment ils nous tuaient. Ceux qui essayaient de s'échapper tombaient sur d'autres groupes d'*Interahamwe*, il n'y avait nulle part où aller parce que les *Interahamwe* t'achevaient à la machette.

Ce jour là, ils m'ont coupé à la tête. Voyez ma cicatrice ! Pendant qu'ils me coupaient à la tête, j'ai mis ma main et ils m'ont coupé la main. C'est à ce moment qu'ils ont coupé mon oncle, mais il a pu en réchapper et il a été tué plus tard au mois d'août.

Il s'était caché chez des gens jusqu'au mois d'août, et au mois d'août ils en ont eu marre de cacher un *Inkotanyi*, ils traitaient tous les Tutsi d'*Inkotanyi*. Ils l'ont tué sur l'incitation des Français qui vérifiaient que les gens avaient bien été tués, et les responsables de partis menaçaient également les gens qui avaient mis à l'abri les survivants.

La plupart des gens étaient tués sous le regard des Français, et les gens souvent sortaient de leurs cachettes car ils étaient rassurés par la présence des Français. Cela concerne Bisesero, mais aussi les environs de Kibuye.

Quand ils avaient appris que les Français étaient là, ils sortaient tous de leurs cachettes. Ça concernait toute la zone Turquoise de Gikongoro à Cyangugu. Les hélicoptères la survolaient en lançant des appels. C'était pour que les gens sortent de leur cachette. Et une fois qu'ils en sortaient, on les tuait tous. »

Discussion

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Je voudrais dire quelques mots au nom de la commission qui a envoyé Georges Kapler recueillir des témoignages au Rwanda. Bien entendu, nous ne prenons pas, a priori, tous les témoignages comme porteurs de la vérité. Le fait que se soient déroulés trois jours entre les premières découvertes de survivants à Bisesero, le 27 juin, et les secours qui ont été médiatisés le 30 juin, est avéré. On sait aussi de manière certaine que ces trois jours ont permis l'extermination d'entre la moitié et les trois-quarts des survivants. Ce que disent les rescapés³, c'est que, de diverses manières, par des signaux, par des ruses, les Français ont, selon eux, contribué de manière consciente à ce que ces trois jours soient mis à profit pour terminer le travail. De manière troublante, les faits se recourent avec le témoignage du chauffeur d'un grand chef *Interahamwe*. Il est difficile d'imaginer que les différents rescapés se soient concertés sur ce point avec un chauffeur *Interahamwe*.

GEORGES KAPLER

Je dois dire que je connaissais bien l'histoire de Bisesero – je croyais bien connaître l'histoire de Bisesero. Je connaissais l'histoire officielle de Bisesero : des journalistes ont su par une sœur que des gens résistaient à Bisesero depuis longtemps et qu'il s'y passait des horreurs. À un moment, les journalistes ont réussi à convaincre des militaires français de les accompagner là-bas, avec un instituteur ou un notable hutu. Ils sont tombés d'abord sur un premier groupe de gens, et là ils ont constaté qu'il y avait environ 5 000 personnes encore vivantes. L'officier français commandant l'opération – je crois qu'il y avait 40 soldats français armés jusqu'aux dents – a dit : « On viendra dans 3 jours. » Il y a trois jours de tergiversations. François Léotard est dans la région. Les journalistes font pression. Saint-Exupéry raconte qu'il y a un entretien entre deux officiers français, peut-être une explication un peu violente. Tout le monde connaît cette histoire.

J'arrive au Rwanda avec cette histoire et je suis dans les locaux de l'Association des étudiants rescapés du génocide avec Jean-Marie, le coordinateur national, et je prépare mon voyage à Butare, Gikongoro, Cyangugu, où je dois rencontrer justement les rescapés de la région de Bisesero. Il me parle alors d'I*, un rescapé de Bisesero, et me propose d'écouter son histoire. I* me raconte en un quart d'heure son histoire. Elle ne correspond pas du tout à l'histoire qu'on connaît. Pour lui, les

3. Georges Kapler a recueilli d'autres témoignages de rescapés de Bisesero, qui n'ont pas été diffusés durant la CEC faute d'avoir été traduits à temps.

hélicoptères arrivent les premiers. Dans l'histoire qu'on connaît, les hélicoptères arrivent ensuite. C'est la première fois que j'entends dire que des militaires français ont organisé un piège pour éliminer les combattants de Bisesero. Je lui dis que son témoignage m'intéresse, mais que je ne peux pas le filmer dans l'instant, que je reviendrai l'enregistrer plus tard.

Je me rends ensuite à Gikongoro, pour interviewer un *Interahamwe*. Je continue jusqu'à Cyangugu, j'arrive à la prison, sans prévenir, avec en poche mon autorisation de tournage émanant du ministère de la Sécurité intérieure. Je parle au directeur-adjoint, et je lui explique que je cherche à interviewer des *Interahamwe* qui pourraient m'expliquer quelles étaient leurs relations avec l'armée française à partir de 1990. Il fait les vérifications d'usage, et en même temps commence à chercher des *Interahamwe* prêts à témoigner. Finalement, il me demande combien je veux d'interviews. J'ai trente cassettes pour faire l'ensemble du tournage, il me faut en général deux cassettes par personne, je demande donc quatre ou cinq personnes. J'obtiens quatre personnes.

Le bourgmestre, par exemple, me raconte comment il s'est fait passer à tabac par des soldats français pendant l'opération Turquoise pour avoir essayé de sauver des Tutsi. Ils l'ont frappé en lui disant : « Ça suffit, il faut que tu te mettes au pas. » Il a porté plainte, écrit à l'ambassade de France au Burundi, au commandant de l'opération Turquoise, au préfet, à toutes les autorités possibles et imaginables pour se plaindre. Il dit aussi qu'il est passé devant une commission, devant des soldats français chargés d'enquêter sur cet incident, et que tout cela a été filmé. Je rencontre des *Interahamwe*. Je ne parle ni ne comprends le kinyarwanda. C'est donc un ami qui fait l'interview et je filme intégralement. Je ne crois pas qu'il y ait vraiment d'erreurs de traduction, même si tout cela s'est fait très vite.

J'ai vite compris que A* me racontait la même histoire que I*, lorsque mon ami m'a traduit les propos de A*. Alors, on a posé des questions plus précises. I* m'avait décrit deux camions blancs, A*, lui, semble dire que les camions n'ont pas cessé de faire la navette. Il y a plusieurs histoires à Bisesero. Les rescapés n'ont pas été piégés une fois, d'après ce que j'ai pu recouper, mais plusieurs fois. Certaines femmes témoignent de ce qu'elles ont été emmenées par des hélicoptères français. Les 800 personnes qui ont été sauvées ont aussi été emmenées par des camions. Ce que les femmes racontent, c'est comment elles ont été évacuées, comment elles ont été jetées dans les camions, les unes par dessus les autres. Plusieurs sont mortes pendant le transport, faute de soins, parce qu'empilées, étouffées.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Comment avez-vous choisi vos prisonniers ?

GEORGES KAPLER

Ce sont tous des prisonniers qui ont avoué. Le directeur-adjoint de la prison a fait le tour et a choisi ceux qui voulaient témoigner. Ils le font pour soulager leur conscience, faire porter la culpabilité sur d'autres aussi.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Est-ce qu'ils ont été choisis précisément parce qu'ils étaient capables de témoigner sur le comportement des Français, ou bien au hasard ?

GEORGES KAPLER

J'aurais aimé réunir tous les *Interahamwe* qui avaient avoué dans la cour de la prison, et leur poser à tous la question, pour filmer le tout. Ceux que vous pouvez voir ont été choisis par le directeur-adjoint, qui connaît les dossiers, qui connaît les prisonniers depuis des années.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

D'après la direction de la prison, ces gens sont a priori fiables ?

GEORGES KAPLER

Je n'ai même pas posé la question. J'ai compris de quoi il retournait quand I* m'a dit : « Les hélicoptères tournaient en appelant les gens à sortir de leur cachette. » Je savais ce que personne n'a jamais caché, à savoir que l'armée française était entrée au Rwanda, pour l'opération Turquoise, en s'appuyant sur les autorités locales, c'est-à-dire les autorités génocidaires, et que cette armée n'a jamais arrêté un seul *Interahamwe*. Lorsqu'on demande aux rescapés de sortir de leur cachette, si on n'arrête pas les assassins, il est très clair qu'on les désigne. Il n'est même pas besoin de croire ce que raconte A* ou de croire ce que raconte I*. Les faits parlent d'eux-mêmes.

SHARON COURTOUX

En cas d'enquête officielle, crois-tu que les autorités françaises seraient accueillies là-bas et autorisées à mener à bien leurs investigations ?

GEORGES KAPLER

Comment la France pourrait-elle être juge et partie ?

SHARON COURTOUX

La question se pose néanmoins.

GEORGES KAPLER

Qui veut aller recueillir ce type de témoignages au Rwanda est le bienvenu !

YVES TERNON

Il semble donc, si l'on revoit différemment l'affaire de Bisesero, que néanmoins 800 personnes aient été évacuées par les militaires français. Dans des conditions atroces dites-vous, mais il y a quand même des personnes qui ont été sauvées. Est-ce qu'on a leurs témoignages, est-ce qu'ils confirment ce qui s'est dit ici ?

GEORGES KAPLER

Il est fort probable que ces 800 personnes aient été sauvées par la présence des journalistes.

YVES TERNON

Est-ce que ces personnes ont été interrogées et ont donné des versions qui correspondent à celles que vous avez ?

GEORGES KAPLER

J'ai interviewé quatre femmes à Kibuye, et qui semblent confirmer l'histoire que l'on connaissait jusqu'à présent, l'histoire que racontent Saint-Exupéry et Michel Peyrard, le journaliste de *Paris-Match*, selon laquelle ces gens ont été découverts par une patrouille française accompagnée de journalistes, et ont dû attendre trois jours qu'on vienne les chercher. Au bout de trois jours, ils n'étaient plus que 800. I* a perdu 200 personnes de sa famille. J'ai toute son interview, j'ai tout le récit depuis le début du génocide, jusqu'au moment où il est sauvé par une infirmière à l'hôpital de Kibuye. On connaît ce genre de récit. Il a quand même passé trois jours dans le coma, dans une fosse commune. Il a marché pendant trois jours jusqu'à l'hôpital de Kibuye avec des asticots sur la tête, dans sa blessure. Il ne va pas bien ce garçon, c'est clair. Je voudrais juste préciser quelque chose. Le récit de A* se passe le jour, celui d'I* la nuit. Mais A* a participé à une ou deux des opérations de « nettoyage » dans la région de Bisesero. Il dit bien qu'il y a eu au moins six opérations de ce genre, il a connaissance de six. I* faisait peut être partie de la troisième ou de la quatrième, de la première ou de la deuxième.

YVES TERNON

Cette technique du débusquage existe dans tous les génocides. On la retrouve en particulier dans le génocide des Arméniens, où les jeunes Turcs faisaient sortir les gens embusqués dans les montagnes en leur disant que tout était fini. Mais ce sont les génocidaires qui le faisaient. Il y a donc là véritablement un saut qualitatif dans notre accusation. Nous accusons nettement, si nous suivons cette version, des soldats français d'avoir participé activement et avec la plus grande perversité à un complément du génocide, donc au génocide. C'est un saut qualitatif considérable.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

On parle de la complicité, mais c'est au-delà de la complicité. C'est une participation directe au génocide.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je pense que pour le moment nous ne les accusons pas, nous ramenons des témoignages qui accusent. Ce n'est pas nous qui accusons. Nous regardons ces témoignages. Ces témoignages méritent une enquête, et je dirais que c'est pour moi une nécessité d'ordre éthique, étant donné le déséquilibre extraordinaire entre les meilleures forces spéciales françaises, qui ont employé toutes les techniques pour "stériliser" le sujet, et la parole du survivant, qui a seul survécu parmi 200 personnes. Je trouve que la moindre des choses, c'est au moins d'écouter, de vérifier la parole de ce rescapé. Je dirais tout simplement que la vie qu'il a vécue mérite qu'on l'écoute. Or, manifestement, jusqu'à présent, les seuls qui ont été écoutés, ce sont les autres.

GEORGES KAPLER

Pourquoi ce genre de témoignage apparaît-il aujourd'hui ? Beaucoup de gens ont été interviewés, c'est un sujet qui intéresse des cinéastes, des écrivains, et pas seulement des Français. Tout cela s'est passé il y a dix ans. La politique de justice qui a été menée au Rwanda permet à ces gens de parler aujourd'hui et de parler en toute sécurité. J'ai essayé de faire des interviews d'*Interahamwe* à Gikongoro. C'est une région où le représentant de l'association des rescapés, Ibuka, n'est pas en sécurité, où les *Interahamwe* sont chez eux. Elle est aux mains d'une opposition au régime, et il y a encore des assassinats de témoins.

C'est différent à Cyangugu. Pour faire parler les prisonniers repentis, je leur ai proposé de faire porter la culpabilité sur quelqu'un d'autre. Je leur ai simplement dit que ce n'était pas un crime d'avoir été avec les Français. C'est cela qui les a fait parler. Peut-être en ont-ils rajouté, je n'en sais rien. Je sais reconnaître quelqu'un qui regarde la caméra et qui ment. Je pourrais vous le montrer, vous montrer des gens qui mentent face à la caméra, et vous verriez qu'à un moment, A* ment. Il ne ment pas sur les faits, il ment sur sa relation avec les Français. Il insiste par exemple sur le fait qu'il n'a pas assisté à une réunion, parce qu'il ne veut pas être qualifié de décisionnaire. Il tient à son statut d'exécutant. On voit très bien quand il ment.

GÉRARD SADIK

Il existe tout de même des jugements sur Bisesero, rendus par le TPIR. Est-ce que les auditions d'Arusha corroborent certains faits que vous rapportez ? Il est clair qu'il y a une dernière attaque, il y a même des documents dans *Aucun témoin ne doit survivre*, une lettre qui demande

des renforts à différentes divisions des régions militaires, je ne sais plus à quelle date, mais jusqu'à présent, cette dernière attaque massive était datée d'avant l'opération Turquoise, au 20 juin.

GEORGES KAPLER

Je n'ai pas lu les dossiers du TPIR d'Arusha. À la prison de Kigali, j'ai voulu interviewer un ex-capitaine des FAR. Je lui expliquais que j'étais là pour la Commission d'enquête citoyenne, que nous pensions qu'on nous avait menti. Je lui demandais s'il pouvait m'expliquer les relations qu'il avait entretenues avec les Français. Il avait été formé par le DAMI, il avait été capitaine. Pourtant, il n'avait rien vu, rien entendu, rien fait. Cela fait dix ans qu'il est en prison, « il est innocent, il n'a rien vu, rien entendu ». Je n'ai donc pas enregistré l'interview. Ce que j'ai compris à ce moment là, c'est que j'avais fait totalement fausse route dans la manière de présenter les choses. Il était solidaire de ses camarades militaires français, il n'allait pas les dénoncer. Il fallait que je trouve une autre méthode. C'est pourquoi, en arrivant à Cyangugu, j'ai voulu faire autrement. Tant que les détenus d'Arusha pensent que la France peut faire quelque chose pour eux, ils n'impliqueront pas la France.

Le Parlement français est en train de voter une loi qui entérine un accord avec le TPIR et qui permettra à la France d'accueillir dans ses prisons les condamnés d'Arusha : on va pouvoir avoir Bagosora en prison à la Santé.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Avec la possibilité de le gracier.

GEORGES KAPLER

Le texte de loi précise que si un de ces détenus bénéficie d'une remise de peine de par la loi française, ou d'une grâce présidentielle, ou quoi que ce soit de ce genre, il faudra en référer au greffier du Tribunal pénal international, qui peut refuser. Le Tribunal pénal international s'arrête en 2008...

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Est-ce que les personnes que vous avez entendues vous ont demandé pour quel usage vous veniez les interroger ?

GEORGES KAPLER

Bien sûr, j'ai toujours été très clair. Je leur ai dit que je représentais la Commission d'enquête citoyenne, j'ai toujours montré le mandat que la coordinatrice Sharon Courtoux m'avait donné, et qui était rédigé en kinyarwanda et en français. J'ai toujours précisé que la CEC représentait des citoyens français et un certain nombre d'associations françaises, et que

leurs témoignages n'étaient pas recueillis pour faire un film, mais pour être présentés devant cette commission. Cela a toujours été dit clairement.

BERNARD JOUANNEAU

Est-ce que vous avez, d'une manière ou d'une autre, trouvé la piste ou la trace de militaires français que vous auriez pu entendre ?

GEORGES KAPLER

J'ai posé la question à un certain nombre d'officiers des ex-FAR que j'ai rencontrés à l'état-major. J'ai effectivement quelques noms. J'ai aussi rencontré le général Rwarakabije qui, après dix ans d'exil avec les *Interahamwe* et les ex-FAR, au Zaïre, a fini par retourner au Rwanda. Il m'a donné quelques noms. À l'occasion, j'essaierai de voir. Jusqu'ici, quelques rares journalistes ont réussi à faire parler quelques militaires français. Je crois que si la Commission d'enquête citoyenne fait vraiment son travail, si les soldats français savent que nous savons, ils parleront. Jusqu'ici, c'est la loi du silence.

SHARON COURTOUX

Comme pour l'Algérie. Vous pensez bien que si vous avez assisté à des horreurs pareilles, avec une telle honte, vous ne pouvez pas le raconter puisque personne ne vous croira. Personne ne va vous croire, et il n'y a personne pour vous entendre. Alors que si la Commission d'enquête citoyenne décide de rester ouverte et permanente, je pense que les soldats français pourraient trouver auprès de la CEC une oreille attentive et un moyen de témoigner.

PRÉSUMPTIONS DE COMPLICITÉS MILITAIRES
MARDI 23 MARS

Commissaires :

Rafaëlle Maison, présidente

Yves Ternon, vice-président

Patrice Bouveret, rapporteur

François-Xavier Verschave rapporteur

Emmanuel Cattier

Sharon Courtoux

Aurélia Kalisky

Gérard Sadik

4. Les livraisons officielles d'armes¹

PATRICE BOUVERET

Il faut préciser deux ou trois choses sur le fonctionnement des exportations d'armes en France, qui expliquent les difficultés d'avoir des preuves sur ces questions :

1) Le système d'exportation d'armes de la France repose essentiellement sur la prohibition : toute vente d'armes est interdite, sauf autorisation. La prise de décision est concentrée à un assez haut niveau au sein de l'exécutif, c'est-à-dire le Premier ministre, puisqu'au final c'est lui qui donne l'autorisation d'exporter des armes.

2) C'est une procédure secrète, qui ne repose sur aucune publicité, même les prises de décision. Jusqu'en 1998, il n'y avait aucun rapport récapitulant les exportations d'armes de la France : on n'avait aucun chiffre, aucune donnée, aucune répartition. C'est seulement à partir de 1998 qu'il y a eu des rapports publiés annuellement, par le ministère de la Défense.

3) Dans cette procédure très contrôlée, il y avait quelques exceptions au contrôle, entre autres sur deux points qui concernent assez directement le Rwanda : les cessions de matériel faites directement par le ministère de la Défense ou les armées dans le cadre de la coopération militaire, ce qui était le cas avec le Rwanda, échappaient au système de contrôle mis en place. Les armées donnaient directement du matériel à l'armée rwandaise sans se référer à une prise de décision d'ordre politique ni remonter jusqu'au Premier ministre. D'où la difficulté de connaître ces dons non contrôlés...

S'agissant des courtiers et marchands d'armes, ils échappaient à tout système de contrôle au niveau français, et même à l'obligation de demander une autorisation avant d'exercer, dès lors que les armes qu'ils vendaient, achetaient et revendaient ne transitaient pas par la France. Il suffisait donc qu'ils se débrouillent pour que ces armes ne passent pas par la France. Depuis l'année 2000, ces courtiers et ces intermédiaires installés en France sont soumis à un début de contrôle.

Le travail que nous avons pu faire sur ces exportations d'armes vers le Rwanda a pu être effectué parce qu'un certain nombre de documents ont été mis en annexe du rapport de la Mission d'information parlementaire. Ils ont été souvent peu analysés par les journalistes, lors de la publication du rapport en 1998. Ils contiennent un certain nombre

1. Le rapport de cette partie a été établi à partir d'un dossier paru dans *La Lettre de l'Observatoire des transferts d'armements*, n° 17, mars 1999, rédigé par Bruno Barrillot.

d'informations intéressantes. Mais ils s'arrêtent à la période du génocide. On n'a plus de documents à partir d'avril 1994. Ceux qui ont été publiés portent sur les années 1990, jusqu'au début du génocide.

Mais même sur ces années 1990-1994, des choses graves se sont passées en matière d'exportations d'armes. Les autorités françaises étaient tout à fait au courant de ce qui se préparait : l'attaché de défense à Kigali avait envoyé un document à ses autorités supérieures sur la perspective d'une « élimination totale des Tutsi ». Dès 1990, les ministères de la Défense et des Affaires étrangères étaient au courant du projet de génocide. Ce qui n'a pas empêché la France de poursuivre ses exportations d'armes et de les intensifier pendant toute cette période.

4.1 Le contexte

Le rapport d'enquête parlementaire sur la « tragédie rwandaise (1990-1994) » comporte un certain nombre de documents qui ont été déclassifiés, c'est-à-dire pour lesquels le secret défense a été levé.

L'enquête parlementaire confirme que, dès 1990, les autorités françaises avaient été mises au courant de la situation précaire de la communauté tutsi. Ainsi, dans un document envoyé par l'attaché de défense français à Kigali au ministère des Affaires étrangères à Paris, il est écrit que « les Tutsi sont convaincus que si la victoire actuelle du pouvoir était totale, le départ des troupes françaises et belges aurait pour résultat d'aggraver la répression et les persécutions et conduirait à l'élimination totale des Tutsi »².

Cette inquiétude de la communauté tutsi n'a pas été prise en compte par la France qui, au contraire, a procédé à des transferts d'armes de plus en plus nombreux au profit du pouvoir en place du président Habyarimana. Parmi ces ventes d'armes, dont le rapport d'enquête parlementaire donne le détail, on compte quelques matériels lourds : trois hélicoptères Gazelle et leurs rechanges (pièces détachées) ainsi que des rechanges pour des automitrailleuses Panhard d'origine française. D'autres matériels cédés par la France ont donné aux armées rwandaises des capacités d'observation et de transmission plutôt destinées à la lutte contre l'invasion du FPR.

Par contre, l'essentiel des livraisons d'armes françaises au gouvernement rwandais de 1990 à 1994 étaient constituées d'armes légères et de leurs munitions. Bien que, comme on l'a dit, les armes blanches aient été beaucoup utilisées pour le génocide rwandais, **les armes légères** ainsi mises à la disposition des militaires et des milices **ont également été les instruments du massacre.**

2. MIPR, tome II, Annexes (p.133).

La consultation des documents du rapport parlementaire d'enquête permet d'apporter trois types d'informations sur les ventes d'armes légères de la France au Rwanda entre 1990 et 1994. Rappelons d'abord que toutes les ventes d'armes de la France sont examinées d'abord par la Commission interministérielle d'étude des exportations des matériels de guerre (Cieemg). Cette Commission travaille sous l'autorité du Premier ministre et compte des représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Économie et des finances. Tous les dossiers sont examinés en Cieemg qui doit donner son aval pour que se fassent les livraisons. Toutes les délibérations de la Cieemg restent confidentielles et sont couvertes par le secret.

Dans le dossier que nous avons constitué, nous produisons des tableaux sur les livraisons d'armes : armes légères (pistolets, mitrailleuses, munitions), dépôts de caisses de roquettes. Il est aussi fait référence à une vente d'hélicoptères au Rwanda.

On voit aussi, à travers les documents déclassifiés, que les procédures normales liées aux exportations d'armes en France n'ont pas toujours été respectées en ce qui concerne le Rwanda. La procédure comporte plusieurs étapes : autorisation préalable, puis autorisation pour la livraison. On s'aperçoit que certaines armes ont reçu une autorisation préalable, mais on n'a pas l'autorisation pour la livraison ; inversement, on a des autorisations pour la livraison de certaines armes, mais sans l'autorisation préalable. À travers ces documents portant sur les quatre années précédant le génocide, on voit que les procédures normales d'exportation n'ont pas été mises en œuvre de manière rigoureuse.

4.2 Les ventes acceptées

Dans le cas précis du Rwanda, le rapport parlementaire reproduit la liste des contrats qui ont été « acceptés par la Cieemg » pour la période concernée. Le tableau ci-dessous donne le détail des nombres d'armes légères et de leurs munitions et les montants annuels de ventes d'armes acceptées, soit un total de 591 millions de francs. On remarquera au passage que la Cieemg a accepté la vente de 20 000 mines antipersonnel et de 600 allumeurs, alors que le ministère de la Défense affirme sans cesse dans ses réponses aux questions des parlementaires que la France n'exporte plus de mines antipersonnel depuis 1986. Il aura fallu ces documents déclassifiés pour toucher du doigt combien les services officiels cachent la vérité sur les ventes d'armes ou tout au moins peuvent être mis en flagrant délit de violation des orientations décidées au plus haut niveau. Par contre, les documents « ventes acceptées par la Cieemg » ne permettent pas d'avoir la certitude que les armes mentionnées ont été réellement acheminées au Rwanda. Ce qui est le cas justement pour les mines antipersonnel, qui au final n'ont pas été livrées.

Armes de petits calibres acceptées par la CIEEMG

Rwanda (1987-1994)

Année	Matériel	Nombre	Montant annuel (MF)
1987			50
1988	Roquettes	3 000	19
1989	postes de tir Milan	4	116
	missiles Milan	16	
	Roquettes	500	
1990	Grenades	12 000	191
	mortiers	30	
	postes de tir Milan	4	
	missiles Milan	16	
	munitions	140 860	
	Roquettes	400	
	munitions	3 000	
	Roquettes	697	
	Mortiers 81 mm	13	
	munitions 81 mm	2 000	
1991	munitions 60 mm	2 500	48
	cartouches 60 mm	1 000	
	munitions 90 mm	1 000	
	grenades à main	9 000	
	grenades à fusil	7 000	
	munitions 5,56	588 060	
	munitions 60 mm	10 000	
	munitions 81 mm	500	
	obus 81 mm	1 200	
1992	munitions 5,56	700 000	122
	munitions 12,7	150 000	
	mines AP	20 000	
	allumeurs	600	
	lance-roquettes	6	
	munitions 20 mm	10 000	
	munitions 90 mm	3 000	
	roquettes 68 mm	1 000	
1993	pistolets 9 mm	250	44
	fusils d'assaut	530	
	munitions 7,62	265 000	
	munitions 9 mm	125 000	
	lance-roquettes	6	
	roquettes 68 mm	1 000	
1994			1
Total			591

4.3 Les autorisations d'exportation

Une autre série de documents présentés dans le rapport parlementaire porte le titre d'« AEMG », pour « Autorisations d'exportation de matériels de guerre ». Selon la définition officielle, il s'agit de l'exportation physique des armes qui est délivrée directement par le ministre du Budget (douanes), sauf si le Premier ministre ou le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre de la Défense ou le ministre du Budget demandent que le dossier soit examiné en Cieemg. Il semble donc, mais ce n'est pas clair dans les textes, que l'AEMG peut permettre une vente d'armes sans passer par la Cieemg. C'est en effet plus rapide puisque le délai d'instruction d'une AEMG est d'une semaine, alors que celui d'un passage par la Cieemg dure normalement deux mois et demi.

Le tableau à la page suivante récapitule les AEMG concernant les armes légères qui ont dû, à coup sûr, être envoyées aux forces armées rwandaises entre 1990 et 1994, soit pour un total de 136,4 millions de francs.

4.4 Les cessions effectuées par la MMC (Mission Militaire de Coopération)

Quant aux cessions, on a quelques éléments, mais rien ne prouve que tous les documents aient été déclassifiés. Et il n'est pas sûr que tous les dons d'armes, surtout en 1994, aient fait l'objet de documents... Après le déclenchement du génocide, on n'a plus de documents déclassifiés. Pas de preuves concrètes donc : on est obligé de s'appuyer sur les différents témoignages.

Le rapport de la Commission d'enquête indique les cessions onéreuses (c'est-à-dire payées sur la ligne 41-42 du budget de la Coopération à la Défense, mais pas par le pays qui reçoit ces armes, en l'occurrence le Rwanda) et les cessions gratuites (c'est-à-dire cédées gratuitement par la Défense au ministère de la Coopération, mais toujours pas payées par le pays destinataire des armes). Ces cessions ont été effectuées par la Mission militaire de coopération, dépendant du ministère de la Coopération, via son poste à Kigali. Le tableau ci-dessous indique le montant total de ces cessions (gratuites pour le Rwanda), soit près de 19 millions de francs, dont 4,5 millions concernent des armes légères.

Selon les indications données dans le rapport de la mission parlementaire sur le Rwanda, certaines de ces opérations ont échappé au système des AEMG, soit 9 sur 19 transactions. Cela signifie en clair que ces dons non « autorisés » ont été faits sous la seule autorité de l'armée.

Armes de petit calibre autorisées en AEMG			
Année	Matériel	Nombre	Montant annuel toutes
1990	munitions 60 mm	1 950	9
	pistolet 22 LR	1	
	cartouches 22 LR	200	
	revolver Magnum	2	
	cartouches Magnum	150	
	poste de tir Milan	2	
	cartouches	600	
	roquettes 68 mm	600	
1991	munitions 9 mm	121 500	5
	fusils	6	
	munitions 7,62	5 000	
	support d'armes	20	
	revolver Magnum	1	
	munitions 9 mm	200	
1992	cartouches 5,56	700 000	90
	lance-roquettes	6	
	obus 90 mm	1 300	
	revolver Magnum	1	
	revolver 38	2	
	cartouches 38	400	
	obus 60 mm	1 800	
	obus 81 mm	2 000	
	pistolet Glock	1	
	pistolet 9 mm	2	
	pistolet 6,35	1	
	cartouches 6,35	100	
	cartouches 9 mm	100	
	pistolet Beretta	1	
	cartouches Beretta	100	
1993	obus 60 mm	1 800	32
	revolver Magnum	2	
	roquettes 68 mm	200	
	mitrailleuses 56 mm	50	
	cartouches 12,7 mm	100 000	
	pistolet 9 mm	6	
	revolver Colt	1	
	cartouches 9 mm	100	
1994	pistolet 7,65 mm	1	0,4
	pistolet 9 mm	2	
Total			136,4

On apprend également que la plus importante de ces « cessions » (4,9 millions de francs) se rapporte à l'affrètement de deux Boeing 747 qui ont probablement acheminé des armes.

**Cessions onéreuses et gratuites effectuées par la MMC
Rwanda (1990-1994)**

Total cessions (FF)	
	30 889
	1 664 269
	328 000
	40 289
	500 000
	490 338
	522 471
	568 804
	178 253
	634 558
	27 057
	11 118
	2 323 000
	4 896 390
	488 317
	4 827 000
	67 131
	488 317
	660 699
Total	18 746 900
Dont armes de petits calibres	
Cartouches et obus	1 664 269
Obus	522 471
Mitrailleuses	2 323 000
Total	4 509 740

Le bilan global des ventes d'armes autorisées par la France au Rwanda entre 1990 et 1994, tel qu'il est présenté dans le rapport d'enquête parlementaire, recense 62 contrats examinés par la Cieemg, 84 contrats passés en AEMG et 19 cessions « gratuites ». Le rapport d'enquête n'indique pas – sauf en ce qui concerne les 19 cessions (gratuites pour le Rwanda) – si ces contrats ont été honorés, autrement dit si les armes ont été réellement payées par le gouvernement rwandais. On ignore également si de tels contrats bénéficiaient de l'assurance publique « Coface ».

Qu'il s'agisse d'armes vendues, mais impayées, ou d'armes données, au final, c'est le contribuable français qui a payé des armes qui

ont contribué au génocide rwandais. Il y a là des choses à creuser en termes de responsabilités et de qualification juridique.

Rappelons qu'en juin 1991 et en juin 1992, le Conseil européen avait adopté huit critères concernant les ventes d'armes des États membres de l'Union européenne. Le troisième critère prévoyait que les Européens évalueraient, dans leurs ventes d'armes, « la situation interne du pays, en fonction de l'existence de conflits ou tensions à l'intérieur de ses frontières ». Un autre critère demandait de ne pas livrer d'armes à des pays qui ne respectent pas le droit humain ou international. La France a toujours proclamé qu'elle respectait ces critères. Ils n'ont pas été appliqués pour le Rwanda. Elle a livré des mitraillettes, des pistolets, dans un pays où elle connaissait le projet d'élimination totale d'une partie de la population.

Débat

EMMANUEL CATTIER

Quelle est la proportion des apports de la France dans les armes livrées au Rwanda ?

PATRICE BOUVERET

Il est évident que France n'était pas le seul pays fournisseur. Il est difficile de répondre à cette question puisqu'on ne connaît pas l'armement du Rwanda à l'époque. L'Égypte, l'Afrique du sud et la Chine ont livré des armes. On sait que l'armée française avait un poids important au niveau humain, et en termes de moyens matériels.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

La réponse à la question se trouve en partie dans un rapport sur les dépenses d'armement du régime Habyarimana de 1990 à 1994, dont nous parlera demain l'un de ses auteurs, Pierre Galand. Durant cette période, la quasi-totalité des dépenses d'armement de ce régime ont été financées par l'aide internationale. La Banque mondiale et l'ensemble des bailleurs de fonds, s'aveuglant totalement sur l'usage de l'argent, ont financé des dépenses exceptionnelles d'armement ; le scandale, c'est qu'on a réclamé après la dette qui a payé les machettes et les armes des auteurs du génocide.

EMMANUEL CATTIER

La dette a été réclamée au pouvoir qui a succédé.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Mais un arrangement à l'amiable a été trouvé...

PATRICE BOUVERET

Durant le génocide, on n'a plus de documents déclassifiés. Les livraisons continuent de se faire quand les accords avaient été signés avant le début du génocide – sous prétexte, justement, que les accords avaient été signés avant. Officiellement, avant les accords d'Arusha de fin 1993. On n'a pas de document déclassifié prouvant le contraire.

GÉRARD SADIK

Tout cela correspond-il à une grosse quantité d'armes ?

PATRICE BOUVERET

Ce sont des armes largement utilisables pour le type de guerre qui a été mené ensuite.

SHARON COURTOUX

On constate aussi une progression de l'acquisition d'armes au fur et à mesure que la tension s'intensifie. Plusieurs rapports, à partir de 1991 et durant l'année 1992, évoquent la distribution d'armes dans les communes du Rwanda. On doit trouver, dans les acquisitions d'armes, la trace de l'augmentation des flux d'armes circulant dans le pays.

PATRICE BOUVERET

Il y a une progression à partir des années 1990. Il faut estimer aussi le type d'armes qui a été livré par les autres pays : qu'il s'agisse de la Chine ou de l'Afrique du sud, c'étaient aussi beaucoup d'armes légères.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Les armes françaises, plus coûteuses que celles que le Rwanda achetait en Chine, en Afrique du sud ou en Égypte, servaient surtout à approvisionner la guerre, et non à armer les forces d'autodéfense ou les milices. Cet approvisionnement devait parfois se faire en extrême urgence, en suivant le rythme des combats sur place, au point de ponctionner les stocks de l'armée française.

PATRICE BOUVERET

S'agissant de la responsabilité de la France, l'important c'est qu'elle ne respectait même pas sa propre législation dans une situation aussi grave.

EMMANUEL CATTIER

Est-ce qu'il y a des éléments concernant les achats de machettes par la France ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Les machettes ne sont pas passées par la France.

PATRICE BOUVERET

En plus, les machettes ne rentreraient pas dans les catégories d'armes, elles échappent à tout système de contrôle sur les exportations d'armes.

5. Les livraisons officieuses d'armes pendant le génocide et au-delà

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Les livraisons officielles publiées, c'était un hors d'œuvre puisqu'elles ont eu lieu avant le génocide. Il y a eu des livraisons officielles cachées pendant le génocide – qui sont avouées, on va le voir – et surtout des livraisons officieuses par des trafiquants d'armes et des courtiers. L'ampleur de ces trafics est maintenant étudiée par un certain nombre d'organisations, comme IPIS à Anvers. Ailleurs qu'en France... Elles traquent les trafics d'armes dans le monde, surtout depuis le génocide (il y a eu ensuite le Liberia, l'Angola, le Congo-Kinshasa, etc.). On s'est rendu compte que cela prenait des proportions énormes, en lien avec le pillage de ressources naturelles comme le diamant, le coltan, les bois rares...

5.1 Déclarations de responsables français attestant de la poursuite des livraisons d'armes durant le génocide

En juillet 1994 François Mitterrand est hospitalisé à Cochin. Son médecin et futur ministre, Bernard Debré, l'interroge : « La France a-t-elle continué de fournir des armes ? » Réponse : « Vous croyez que le monde s'est réveillé le 7 avril au matin en se disant : le génocide commence ? »³

Philippe Jehanne, correspondant DGSE au cabinet du ministre de la coopération Michel Roussin, confie le 19 mai 1994 à l'historien Gérard Prunier, en plein génocide : « **Nous livrons des munitions aux FAR** [les Forces armées rwandaises, monitrices du génocide] **en passant par Goma**. Mais bien sûr nous le démentirons si vous me citez dans la presse. »⁴

« Pas besoin de démenti », commente Patrick de Saint-Exupéry : « un responsable militaire nous confiera personnellement avoir “donné l'ordre d'interrompre les livraisons d'armes un mois avant le début de l'opération Turquoise” »⁵, donc un mois et demi après le début du génocide.

Le 12 juin 1994, le président et la directrice des opérations de MSF, Philippe Biberson et Brigitte Vasset, rencontrent le ministre des Affaires étrangères, **Alain Juppé**. Ils lui posent la question : « On dit qu'il y a des livraisons d'armes au gouvernement rwandais ou au gouvernement intérimaire ou au gouvernement en fuite, est-ce qu'il est exact que la France continue des livraisons d'armes à Goma ? » Alain Juppé répond : « Écoutez, tout ça c'est très confus, il y avait effectivement des

3. D'après SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p.227).

4. PRUNIER, 1997 (p.332, note 136), voir Annexe 2.

5. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p.184).

accords de coopération ou de défense avec le gouvernement, il y a peut-être eu des reliquats, mais en ce qui concerne **mes services**, je peux vous dire que **depuis fin mai** il n'y a certainement **plus aucune livraison d'armes** au régime Habyarimana" » Mais en même temps, il dit en regardant de l'autre côté de la Seine, donc vers l'Élysée : « Mais ce qui peut se passer là-bas, moi **je n'en sais rien**. » « C'était pathétique », commentent les deux responsables de MSF⁶.

Le **25 mai 1994**, le deuxième secrétaire de l'ambassade du Rwanda au Caire adressait au GIR un message annonçant une livraison de **35 tonnes d'armes** (munitions et grenades) pour un montant de 765 000 dollars. Le document mentionne des « certificats de destination finale faits à Kinshasa », et **une transaction faite à Paris**. Ces certificats sont les documents habituellement exigés par les autorités françaises auprès de l'acheteur : il s'agissait donc probablement d'exportations quasi officielles, faussement destinées au Zaïre – pour un transit **via Goma**⁷. Human Rights Watch assure que deux livraisons d'armes impliquant la France, selon le consul Urbano, sont arrivées les 25 et 27 mai à Goma.

Par conséquent, les plus hauts responsables français ont admis – en privé certes – qu'on avait continué jusqu'à fin mai les livraisons d'armes officielles. S'ajoute le message envoyé le 25 mai par le diplomate rwandais au Caire annonçant la livraison de 35 tonnes de munitions et de grenades via Goma au Zaïre, et l'aveu par le consul de France à Goma, Jean-Claude Urbano, de livraisons d'armes faites par la France les 25 et 27 mai. Nous y reviendrons. Cela fait quand même toute une constellation de déclarations. Rien que du côté des aveux.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

L'embargo a été décidé quand ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Le 17 mai. L'ONU n'a pas réagi très vite. Mais ces livraisons d'armes représentent une complicité incontestable, embargo ou pas. Tout ceci, de toutes façons, a eu lieu ou se poursuivait après le 17 mai : on n'a même pas l'excuse de dire qu'on a respecté la loi. La France se vantait d'avoir les meilleurs services de renseignement au Rwanda : par conséquent, aucun militaire français de haut rang n'ignorait depuis le 10 avril qu'il y avait un génocide. Donc, toute décision française de livrer des armes après le 10 avril participe directement à la commission de ce génocide. La France était le dernier pays à avoir l'excuse de ne pas savoir.

6. BINET, 2003 (pp.48-49), voir Annexe 3.

7. Michel Muller, « Trafic d'armes via Paris », in *L'Humanité*, 31/05/1994, voir Annexe 4.

5.2 Organigramme des livraisons d'armes à Goma en juin-juillet 1994

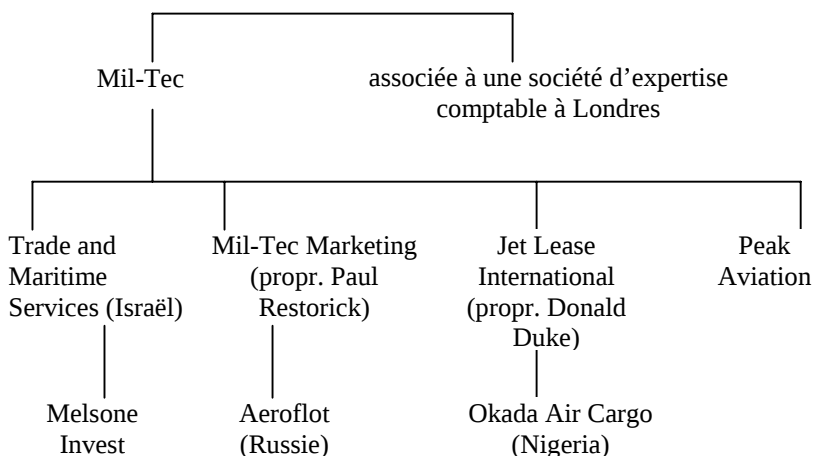
Pour ce qui concerne les livraisons officieuses, celles qui ne passent pas par l'armée française, il y a de nombreux rapports de Human Rights Watch, d'Amnesty International, d'Oxfam, de NISAT... Nous allons nous arrêter à quelques points saillants et probants. Un livre de Brian Wood et Johan Peleman, *Arms fixers*, publié en 1999, a un chapitre entier consacré aux livraisons d'armes pendant le génocide. Ces livraisons passent par Goma, à la frontière zaïro-rwandaise, porte d'entrée de l'approvisionnement des forces en train de commettre le génocide. Les circuits impliquent à l'origine des pays comme Israël, l'Albanie, les Seychelles, avec pour villes étapes Ostende, Le Caire, Mombasa... On passe aussi par Kinshasa. Les armes aboutissent à Gisenyi, bastion du pouvoir de l'Akazu.

Nous avons essayé de résumer dans un organigramme le chemin emprunté par les armes à destination de Goma à la mi-juin 1994. Les différentes sources consultées (rapports de Human Rights Watch, Amnesty International, Oxfam, enquête du *Times*, *Arms fixers* de Brian Wood et Johan Peleman, NISAT, 1999) documentent plus de cinq livraisons sur Goma de la mi-juin à la mi-juillet 1994. Mais dans son reportage du 3 juillet 1994 pour le *Journal du Dimanche* (voir plus loin), Franck Johannès parle d'arrivages d'armes « tous les soirs depuis la mi-avril ».



Le trafic d'armes qui s'est opéré vers le Rwanda entre la mi-juin 1994 et la mi-juillet 1994 a transité par de nombreux pays dont certains sont recensés dans cet organigramme. Les armes qui provenaient d'Israël ou d'Albanie ont fait chaque fois des escales au Caire et à Ostende. La cargaison repartait ensuite pour Kinshasa ou le plus souvent pour Goma, en raison de sa proximité avec le Rwanda. La ville rwandaise de Gisenyi s'avère être la destination principale. Le schéma représente la « route des armes » que nous avons pu recenser.

La société Mil Tec a été identifiée par l'ONU comme l'un des principaux fournisseurs de matériels de guerre au camp du génocide. Ces fournisseurs sont composés essentiellement de compagnies londoniennes ou israélienne.



Peak Aviation, dirigée par Alan Moffat, avait une filiale du nom de DC Market. Mil-Tec était dirigée par Anoop Vidyarthi, d'origine indo-kényane, résidant en Grande-Bretagne. Elle avait deux sociétés filiales de ventes d'armes à Douglas (île de Man) et Sark, et une société écran à Hove (GB, East Sussex). On a retrouvé ses factures, en 1998, dans les camps de réfugiés hutu au Kivu.

Tout cela évoque un recours au vaste réseau des trafiquants d'armes de la Guerre froide (Belgique, Grande-Bretagne, Israël, et ci-après des figures de l'apartheid sud-africain). Ces cargaisons d'armes ne pouvaient pas être livrées sans l'assentiment de la France, qui contrôlait indirectement puis directement l'aéroport de Goma. De quoi relativiser le discours présentant le génocide comme le dégât collatéral d'une guerre opposant la France aux Anglo-Saxons : des filières atlantistes ont, elles aussi, aidé le camp du génocide.

Cela est quelque peu troublant par rapport à la recherche de notre commission. Il y a une évidence quand on regarde ces trafics d'armes : Goma est tenue jusqu'au 22 juin 1994 par l'armée zaïroise, et notamment le « bataillon para » très proche des Français... puis tenu du 22 juin jusque vers la mi-août par l'armée française dans le cadre de l'opération Turquoise, puis à nouveau par l'armée zaïroise.

Ces armes qui passent par la Françafrique sont transportées par des réseaux de trafiquants d'armes de la Guerre froide, de l'Alliance atlantique, avec une composante britannique, une composante belge, une composante israélienne. On présente complaisamment les trafiquants d'armes comme des électrons libres, mais c'est de la poudre aux yeux : ces gens passent par des endroits où il est évident qu'il faut une sorte de permis, de licence d'opérer. Si vous amorcez un trafic d'armes depuis des aéroports britanniques ou l'aéroport d'Ostende, si en particulier votre hangar est juste à coté de la tour de contrôle, et que c'est le plus grand de l'aéroport, c'est que vous n'opérez pas à l'insu du gouvernement concerné. La Belgique, la Grande-Bretagne, et aussi Israël (impliqué dans plusieurs de ces livraisons, et qui sera par la suite un allié du gouvernement rwandais actuel) : on ne peut pas dire que ces gouvernements se rangent dans le camp anti-anglo-saxon déterminé par le syndrome de Fachoda.

C'est vraiment troublant : comme s'il y avait eu, en soutien du génocide, d'autres groupes que la Françafrique. Le monde des trafiquants d'armes ouvre des perspectives surprenantes. On s'aperçoit que les vieilles alliances entre trafiquants d'armes de la Guerre froide, sous la houlette de la CIA, s'acoquinent avec les opérateurs de l'ex-KGB comme Victor Bout... C'est un monde étrange, mais pas composé d'électrons libres.

On en arrive à Goma qui est un point nodal de nos présomptions. Nous entendrons à ce sujet le témoignage du journaliste Franck Johannès.

5.3 *Modus operandi* à Goma, aéroport entre les mains des troupes françaises dès le 22 juin, contrôlé au préalable par le « bataillon para » formé par l'armée française.

Le *Courrier International* du 7 juillet 1994 cite *The Economist* dans un entrefilet : « **En mai, [...] les Français laissèrent débarquer une cargaison d'armes à Goma, au Zaïre.** Tandis que l'odeur des cadavres entassés dans une fosse commune à la frontière envahissait l'aéroport, les armes destinées aux meurtriers étaient entassées sur la piste. Le consul de France à Goma dit qu'il n'était pas en mesure d'intervenir : il s'agissait de l'application d'un contrat privé, passé avant l'interdiction des armes au Rwanda. ».

Selon Stephen Smith, début juin, « **toutes les sources sur place** – y compris des expatriés français bien placés – expriment leur “**certitude**” **que ces livraisons d’armes ont été “payées par la France”**. L’attaché de défense d’une ambassade française dans la région rejetait l’hypothèse d’une aide officielle, tout en ajoutant : “Mais une aide en sous-main, par des circuits parallèles, c’est toujours possible. Vous savez, des officines de trafic d’armes à Paris, je pourrais vous en parler...” »⁸

Dans *Le Journal du Dimanche* du 3 juillet 1994, (*Les Kalachnikov de l’étrange pasteur*), Franck Johannès décrit l’approvisionnement en armes des FAR. **Tous les soirs depuis la mi-avril** atterrissaient des **Boeing 707** de la compagnie **Avistar Airlines**, venant du Nigeria. Les armes étaient **transmises aux FAR**, qui les emmenaient vers Gisenyi et au-delà, par le pasteur Dany Bono, agent des **services zaïrois**, en présence parfois du général zaïrois Tembele, commandant la région militaire de **Goma**. « Avec l’arrivée des Français, il a fallu trouver quelque chose de plus discret », commente le journaliste, tandis que le Premier ministre Jean Kambanda assure : « Nous recevons des armes, c’est clair. Sans cela nous n’aurions pas pu tenir. Je commence à comprendre comment on gagne une guerre. »

Témoignage de Franck Johannès

FRANCK JOHANNÈS

À l’époque, je travaillais au *Journal du Dimanche*, et j’ai fait deux voyages au Rwanda. Pour le premier, avant l’opération Turquoise, on est parti du Burundi à deux voitures, Stephen Smith pour *Libération* d’un côté, Marine Jacquemin et son équipe pour TF1 de l’autre, qui avait bien voulu m’accueillir – moi, je ne connaissais rien du Rwanda. On a traversé le Rwanda du sud au nord, juste après les massacres, on était les premiers journalistes à franchir la frontière sud, jusqu’à Kigali.

Je suis retourné au Rwanda, en fait au Zaïre, au moment de l’opération Turquoise. On s’est retrouvé à Goma avec une nuée de journalistes, surtout français, encadrés par l’armée. Une partie des reporters, dont Saint-Exupéry, ont pu louer des 4x4 et essayer de trouver les groupes de Tutsi qui étaient cachés dans la forêt, plus au sud. Moi, j’étais dans un journal pas très riche, la vie sur place était très chère, j’étais coincé à Goma.

J’ai essayé d’enquêter sur le petit périmètre de Goma et de la frontière. À ce moment, le gouvernement intérimaire s’était réfugié dans un grand hôtel de Gisenyi, et s’ennuyait mortellement ; il n’avait rien à faire, donc rencontrait les journalistes assez facilement. Tous les jours ou presque, j’allais voir le Premier ministre. Pour y aller – une dizaine de

8. « Les mystères de Goma, refuge zaïrois des tueurs rwandais », in *Libération*, 05/06/1994.

kilomètres, incluant la traversée de la frontière –, il fallait louer un chauffeur, avec une taxe pour le garde-frontière tous les jours un peu plus lourde. Ce n'étaient pas des taxis, c'étaient des chauffeurs zaïrois, volontaires, qui réclamaient 100 dollars par jour.

J'ai eu la chance de trouver un chauffeur qui acceptait un peu moins, et qui avait compris ce que je cherchais. J'avais entendu parler de ces livraisons d'armes. On cherchait le corps d'Habyarimana et qui l'avait tué. J'ai pu entrer dans le milieu de Goma et à Gisenyi grâce à ce chauffeur de taxi. Je suis arrivé sur un type étrange, un pasteur très riche, qui passait à Goma pour le chef des services secrets. J'ai pu le voir, je lui ai demandé où était le corps d'Habyarimana. Au bout d'un temps – je suis resté 15 jours là-bas –, j'ai pu savoir qu'on disait que le corps était dans la chambre froide d'une usine de bière, avec les restes de la roquette qui avait abattu l'avion. Le pasteur a longtemps promis de m'aider, il me donnait des indications de temps à autre. Un jour il a coupé tout contact et l'enquête sur le corps d'Habyarimana n'a pas abouti.

Le gouvernement intérimaire sentait que la fin était proche. Ils voulaient parler pour restaurer leur image, dont ils sentaient qu'elle était pour le moins pas bonne. Ils parlaient facilement, ils disaient parfois un peu n'importe quoi, on n'avait aucun moyen de vérifier ce qu'ils disaient. On a parlé longtemps des trafics d'armes. Ils ont dit qu'il y avait des difficultés, mais que l'embargo était contourné, au début de façon tout à fait officielle, via Goma, et après, quand les Français sont arrivés, par le moyen des voies souterraines.

L'aéroport est assez ouvert, il y a plein de gens à cet aéroport. On n'a rien vu pendant que nous étions là. Beaucoup d'avions se posaient... mais je pense que si c'étaient des armes on l'aurait su. Des gens disaient que des armes étaient sorties de l'aéroport, et un ministre du gouvernement intérimaire [le Premier ministre, Jean Kambanda] disait que ces armes avaient été reçues. On disait que, depuis avril, il y avait des livraisons de kalachnikov, et que c'était le pasteur qui servait d'intermédiaire. Tout cela avec les services spéciaux zaïrois. Tout le monde montrait du doigt ce pasteur comme celui qui arrivait à faire transiter les armes. Il roulait d'ailleurs dans une grosse Mercedes neuve, assez visible, d'autant qu'elle n'avait pas de plaque d'immatriculation et que pas un policier n'était assez fou pour lui demander ses papiers.

Un jour, le pasteur est devenu assez froid. Sur l'aéroport de Goma, le directeur du SNIP, les services spéciaux, m'a engueulé en disant que j'étais un espion. J'ai montré ma carte de presse, qui ne l'a pas convaincu. Il m'a dit que je n'avais que quelques heures pour faire mes bagages, sinon je pouvais avoir des ennuis sérieux. Mon chauffeur de taxi était dans l'opposition zaïroise. J'ai attendu un jour ou deux. J'ai fini par

en parler aux militaires français qui m'ont amené au représentant de la DGSE, et il a dit qu'il fallait que je parte.

Le Journal du Dimanche paraît une fois par semaine. J'ai écrit deux articles : l'un sur un orphelinat passé au fil de l'épée... 2 ou 3 000 élèves... tous les cahiers d'élèves, un journal intime... Tout était en l'état, même pas pillé ; c'était impressionnant... je savais que les corps étaient dans un réservoir. On a eu des explications pénibles avec les habitants... Puis on a pu partir sur la pointe des pieds... Il y avait encore cette enquête sur les armes. Je me suis dit : « Puisqu'on me fout dehors, je vais raconter tout ce que je sais. » J'ai envoyé mon papier sur cette histoire d'armes grâce aux militaires, comme la plupart des journalistes : faute de valise satellite, ils avaient le monopole des communications, mais il n'y avait aucune censure préalable. Ils m'ont trouvé un avion qui partait pour Bangui... où j'ai attendu quelques jours avant de pouvoir rentrer en France.

J'ai fait cet article dans la colère de ne pas avoir pu finir mon enquête. Je pense que, dix ans après, je n'écirai pas l'article de la même manière. Je pense que le fond de l'article est vrai, qu'il y a eu une livraison d'armes au vu et au su de tout le monde. Je n'ai aucune preuve contre le pasteur, en ce qui concerne la mise en cause des personnes, c'est de l'ordre de la rumeur publique.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Cet article est paru le 3 juillet, vous écrivez fin juin ou tout début juillet, une dizaine de jours environ après l'arrivée de Turquoise. Vous écrivez qu'« un distingué négociant », Félicien Kabuga, est celui « qui déniche les armes ». Félicien Kabuga est considéré comme l'un des plus impliqués dans le génocide, en ce sens qu'il en serait le financier. Il est recherché aujourd'hui par le Tribunal pénal international.

SHARON COURTOUX

Avez vous fait des recherches depuis sur ces questions ?

FRANCK JOHANNÈS

J'ai suivi, puis je suis passé à d'autres sujets. Je n'ai pas travaillé à nouveau là-dessus.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Quelles étaient les relations entre le SNIP et les Français ? Est-il possible qu'un Boeing chargé d'armes arrive à l'aéroport de Goma à l'insu du SNIP et, à partir du 20 juin, à l'insu de l'armée française ?

FRANCK JOHANNÈS

Pendant l'opération Turquoise, c'étaient les Français qui avaient le contrôle de l'aéroport, il n'y avait pas d'avion qui pouvait se poser sur

la piste sans que la piste soit dégagée. Quand un avion se posait, un ou deux par jour, il fallait dégager la piste, pousser les voitures qui traînaient, les piétons ; donc, c'étaient les militaires qui donnaient le feu vert pour l'arrivée des avions. Quant au patron du SNIP, il avait l'air de circuler comme il voulait, le type de la DGSE le connaissait et a en tout cas pris les menaces au sérieux.

SHARON COURTOUX

Les autres journalistes présents à Goma n'avaient pas autant de curiosité ? Vous étiez nombreux ?

FRANCK JOHANNÈS

Nombreux, oui, mais ils faisaient autre chose. Les plus argentés, les plus intrépides comme Saint-Exupéry, partaient vers le sud, vers la forêt ; ils en ramenaient d'ailleurs des témoignages assez impressionnants. Ceux qui étaient comme moi scotchés à Goma allaient en ville, allaient voir les associations, j'ai été voir des camps de réfugiés ; la zone était assez grande, chacun allait enquêter.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Vous avez suggéré que vous aviez pas mal de sources concordantes dans le milieu des gens qui circulaient sur l'aéroport, qui déchargeaient les avions... Quel faisceau de témoignages avez-vous eu sur ces débarquements d'armes que vous décrivez très précisément ? Vous écrivez qu'il arrivait un Boeing 707 du Nigeria « tous les soirs depuis la mi-avril » : comment cette information vous est-elle arrivée ?

FRANCK JOHANNÈS

Le Boeing, je ne me souviens pas... Tout le monde, notamment des résidents français, parlait de ces livraisons d'armes, mais c'était assez flou, les petits bras, les manœuvres de l'aéroport aussi, mais on manquait de preuves. L'essentiel des informations venait du pasteur, il se vantait, il en était assez fier. C'était devenu le type que tout le monde craignait... Tous les détails que je donne, c'est lui. Côté gouvernement en exil, ils avaient envie d'en dire plus, mais du bout des lèvres.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Vous aviez donc les révélations du pasteur, tous ces propos de gens simples à Goma, avec un écho tout autour qui allait dans ce sens, plus des gens côté gouvernemental qui disaient qu'ils recevaient les armes...

FRANCK JOHANNÈS

Je n'avais pas de doutes du tout. Je n'avais pas de preuves matérielles, il y a peut-être un ou deux détails qui sont faux, ça je veux bien le croire, mais je n'ai quand même fait que ça pendant 15 jours, et la plupart des gens disaient la même chose.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je vous remercie vivement de ce témoignage. Nous allons poursuivre sur ces livraisons d'armes officieuses, un sujet essentiel puisque c'est une fourniture de moyens à ceux qui ont réalisé le génocide. Pour confirmer ce que je disais tout à l'heure sur la dimension atlantiste du réseau de fournisseurs des FAR, je rappelle que Franck Johannès évoque la firme Avistar Airlines. Cette société aérienne chypriote⁹ est utilisée, semble-t-il, par divers trafiquants d'armes, notamment le belge Ronald Rossignol, un ex-avocat et pilote issu des milieux d'extrême-droite – mais dire de mercenaires et de trafiquants d'armes qu'ils sont issus de l'extrême droite, c'est souvent un pléonasme. Ronald Rossignol a été arrêté en France en 1984, accusé d'une banqueroute frauduleuse de quelque 130 millions de FF. Il était en affaires avec Mobutu. Et pourtant il disposait du plus vaste hangar de l'aéroport d'Ostende, à côté de la tour de contrôle¹⁰ ; sa cause était ardemment défendue par un haut responsable de l'aéroport, Paul Waterlot. Son père était un proche collaborateur du ministre de la Défense belge, Paul Van den Boeynants. Tout indique un trafiquant "protégé" – mais pas seulement par les Français.

On dispose encore de nombreux faits précis sur ces livraisons d'armes à Goma, qui ont duré très tard, y compris à une période où l'assentiment des Français ne fait plus l'ombre d'un doute. Ainsi, selon Patrick de Saint-Exupéry, « le 18 juillet 1994, un avion se pose sur la piste [de l'aéroport de Goma, tenu par les troupes françaises]. Dans ses soutes, des armes pour une valeur de 753 645 dollars. Des armes que personne ne voit mais qui parviennent bel et bien à leurs destinataires. "La dernière cargaison est arrivée à Goma le 18/07/1994, alors que les hommes avaient déjà commencé à franchir la frontière avec le Zaïre", écrit dans un courrier le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, l'acheteur d'armes des tueurs. »¹¹

Fin mai 1995, ces présomptions étaient confirmées par un rapport d'enquête de Human Rights Watch (HRW) : *Rwanda/Zaïre, Réarmement dans l'impunité. Soutien international aux auteurs du génocide rwandais* :

« Human Rights Watch a appris par le personnel de l'aéroport [de Goma] et par quelques hommes d'affaires locaux que cinq livraisons arrivées en mai et juin [1994 – après le 17 mai, date du vote par l'ONU de l'embargo sur les armes, et plus de 6 semaines après le déclenchement du génocide] comprenaient de l'artillerie, des mitrailleuses, des fusils d'assaut

9. Chypre est un paradis fiscal bien connu.

10. Une photo de l'un des Boeing d'Avistar a été prise à Ostende, aéroport de départ de nombreux trafics d'armes belgo-zaïrois (<http://www.airliners.net/open.file?id=198224>).

11. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp.183-184).

et des munitions fournis par le gouvernement français¹². Ces armes ont traversé la frontière jusqu'au Rwanda, transportées par les membres de l'armée zaïroise et livrées aux FAR à Gisenyi. **Le consul français alors à Goma, Jean-Claude Urbano, a justifié les cinq livraisons** en disant qu'elles honoraient les contrats de fourniture négociés avec le gouvernement rwandais avant l'imposition de l'embargo. » (p.7).

« Le consul français a fait mention de plusieurs autres livraisons d'armes qui sont arrivées à l'aéroport de Goma, destinées aux FAR, dans la période de mai-juillet 1994 et qui provenaient de sources autres que le gouvernement français. [...] Il a dit aussi qu'il ne connaissait pas qui avait fourni les armes ou avait facilité leur acheminement, mais "qu'il se pourrait" qu'elles proviennent des trafiquants d'armes français. » (p.8)

« Pendant toute la durée de l'opération Turquoise, les FAR ont continué à recevoir des armes dans la zone contrôlée par les Français, via l'aéroport de Goma. **Les soldats zaïrois** qui se trouvaient alors à Goma ont **aidé à la livraison de ces armes** à travers la frontière. » (p.8).

« Des sociétés de chargement apparemment privées, enregistrées ou basées au Zaïre, [...] opèrent sous contrat avec des hauts fonctionnaires du gouvernement zaïrois et des officiers de haut rang des Forces armées zaïroises (FAZ), généralement alliés au président Mobutu, pour le transport d'armes provenant de certains endroits d'Europe ou d'Afrique et destinées aux alliés régionaux du Zaïre, comme l'ancien gouvernement du Rwanda et l'UNITA. [...] Des pilotes établissent de faux plans de vol [...] et] de faux manifestes. [...] Dans au moins deux cas, vérifiés par Human Rights Watch, **des avions portant en grand des étiquettes des ONG ont livré alternativement des articles humanitaires et des armes à l'aéroport de Goma en mai et juin 1994.** » (pp.10-11).

Ce passage est extrêmement instructif : si vous lisez soigneusement l'article de Franck Johannès que nous venons d'entendre, le scénario qu'il décrit à partir de ses propres investigations recoupe intégralement celui de cette enquête, effectuée quelques mois plus tard par Kathi Austin, qui interroge les personnes des mêmes milieux, c'est-à-dire le personnel de l'aéroport de Goma et des hommes d'affaires locaux. Elle arrive à la même conclusion, mais en plus précis : au moins cinq livraisons d'armes ont atterri après le 17 mai 1994. Évidemment, tout le monde sait à ce moment-là que ces armes servent au génocide.

5.4 Disqualification ou étouffement en France du rapport de Human Rights Watch

Dans ce rapport, que nous avons aussi amplement cité hier, tout était déjà dit des présomptions de complicité française en matière de fourniture d'armes, de poursuite de l'instruction des militaires et miliciens,

12. Note du rapport HRW : « Interview avec le personnel de l'aéroport, les hommes d'affaires locaux et les équipages des avions cargo. [...] Les dates précises de deux de ces expéditions sont connues : **les 25 et 27 mai 1994.** »

d'alliance continuée avec cette armée qui venait d'encadrer un génocide. Le gouvernement français s'est enfermé dans une succession de démentis, qui rappellent ceux de l'affaire du *Rainbow Warrior*. Jean-Claude Urbano, qui avait avoué des livraisons d'armes postérieures à l'embargo, s'est mis à invoquer l'exécution d'anciennes commandes. Le ministère de la Coopération a reconnu de telles livraisons, mais prétendu dans *La Croix* du 31 mai 1995 qu'elles étaient destinées aux forces africaines de l'opération Turquoise... Celle-ci n'était même pas encore conçue lors des livraisons de mai 1994 : elle n'accoucha (aux forceps) de ses suppléments sénégalais qu'après le 20 juin 1994 – moyennant une remise de dettes exceptionnelle au Sénégal. *La Croix* cite cette pauvre défausse sans commentaires...

Cela ne suffisant pas, on a recouru aux habituels relais des positions officielles françaises dans la presse pour diffamer l'enquêtrice de HRW, Kathi Austin. Stephen Smith, alors à *Libération*, a eu des propos tout à fait disgracieux pour l'enquêtrice. Quant au consul de France Jean-Claude Urbano, il s'est fait sonner les cloches : ses confidences n'étaient rien moins qu'un aveu complet de la complicité française dans le génocide ! Il a voulu intenter un procès en diffamation à HRW, mais s'est désisté à la dernière minute, comme s'il craignait d'avoir à en dire trop. HRW a demandé la publication d'un droit de réponse à *Libération*, qui avait diffamé son enquêtrice, mais le journal a refusé. Stephen Smith, à l'origine de ce refus, a écrit trois ans plus tard, en appui aux conclusions de la mission d'information parlementaire, que HRW avait admis la non-valeur de son rapport puisqu'elle n'avait pas exercé de droit de réponse à la réfutation smithienne ! Nous allons voir maintenant ce qu'en dit Alison Des Forges.

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Cinq cargaisons d'armes sont arrivées en mai et juin 1994 [sur l'aéroport de Goma]. C'était après le vote par l'ONU de l'embargo sur les armes. Il s'agissait d'artillerie, de fusils d'assaut, de mitrailleuses, de munitions transférés au-delà de la frontière par les militaires zaïrois, et livrés aux Forces armées rwandaises à Gisenyi. Jean-Claude Urbano a justifié ces livraisons en expliquant qu'elles étaient l'aboutissement de contrats négociés avec le gouvernement rwandais avant l'embargo. Il a mentionné plusieurs autres cargaisons d'armes, en déclarant qu'elles pouvaient venir de fournisseurs d'armes français. Pendant l'opération Turquoise, les FAR ont continué à recevoir des livraisons d'armes à l'intérieur de la zone sous contrôle français via l'aéroport de Goma. Les soldats zaïrois ont aidé le transfert par delà la frontière.

Selon HRW, en mai-juin 1994, des avions revêtus de logos d'ONG ont livré alternativement des vivres et des armes sur l'aéroport de Goma. Ce rapport de HRW a eu un très fort impact et a même conduit les Nations Unies à créer une mission d'enquête. Pouvez-vous revenir sur les sources de ces informations qui ont fait scandale ?

ALISON DES FORGES

C'étaient des gens biens placés, des gens à l'aéroport, sur les lieux mêmes, des commerçants à Goma, mais aussi le consul lui même. Il admet qu'il y a eu des livraisons d'armes et il essaie simplement de les justifier en disant que ça a été arrangé avant que l'embargo soit mis en place. Mais tout le monde sait bien que, une fois que l'embargo est imposé, n'importe quel contrat n'a plus de validité. On a désigné le Zaïre plutôt que le Rwanda comme le pays qui devrait recevoir ces armes. On savait bien que c'était contraire à l'embargo, qu'ils étaient en train d'essayer de cacher cela. Sur le document qui indiquait à quel pays sont destinées ces armes, on avait écrit le Zaïre, en sachant bien que c'était pour le Rwanda.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Vous confirmez cette enquête de Human Rights Watch ?

ALISON DES FORGES

Tout à fait.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Le gouvernement français s'est enfermé dans une succession de démentis. Le consul Urbano a également avoué des livraisons d'armes postérieures à l'embargo, et ensuite il vous a attaqué en diffamation. Le ministère de la Coopération a reconnu ces livraisons et déclaré qu'elles étaient destinées aux forces africaines de l'opération Turquoise, qui n'était même pas encore conçue lorsque ces livraisons ont été effectuées en 1994.

Cela ne suffisant pas, on a recouru à la presse pour diffamer l'enquêtrice de HRW, Kathi Austin, et HRW elle-même. Le journal *Libération* a refusé de publier un droit de réponse après un article clairement diffamatoire. Urbano a assigné HRW en justice mais s'est désisté à la dernière minute. Pouvez-vous nous dire ce que vous inspirent ces dénégations des autorités et de la presse française ?

ALISON DES FORGES

Si je me souviens, les autorités françaises ont suggéré que Urbano n'était pas un vrai consul. On essayait de se distancer de ce qui était dit par M. Urbano. Ce n'est pas étonnant.

5.5 Les livraisons depuis les Seychelles

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Le rapport de Human Rights Watch de mai 1995 a déclenché une enquête de l'ONU. Celle-ci a remonté la piste de deux livraisons d'armes depuis les Seychelles, arrivées mi-juin 1994 à Goma. Cet épisode a fait l'objet d'une enquête très complète des Nations Unies.

Les personnes impliquées sont Willem Petrus Ehlers, le colonel Théoneste Bagosora et le général zaïrois Baoko-Yoka.

Willem Ehlers est un homme politique sud-africain, ancien conseiller du Premier ministre de l'apartheid Willem Peter Botha. Il est le patron non avéré de Delta Aero, société de courtage et de ventes d'armes (titre dont il s'est prévalu pour conclure le marché aux Seychelles).

Intermédiaire dans l'achat d'armes supervisé par le colonel Bagosora, il a représenté en Afrique du Sud la société GMR de Giovanni Mario Ricci, homme d'affaires seychellois d'origine italienne. Contrôlée depuis Lugano, en Suisse italienne, cette société servait à contourner les sanctions anti-apartheid imposées par les Nations unies. Elle a joué un rôle primordial dans la négociation de la double cargaison d'armes.

Entre 1970 et 1972, Ehlers « a suivi un entraînement militaire sur les sous-marins de Toulon et Lorient, et il est en contact avec Jean-Yves Ollivier, une relation de Michel Roussin »¹³.

Le colonel Théoneste Bagosora est considéré comme le patron rwandais du génocide. Il a négocié les achats d'armes auprès du gouvernement seychellois.

Le Général Baoko-Yoka était le vice-ministre zaïrois de la Défense. Il a délivré le permis de transport et d'affrètement à Ehlers.

Patrick de Saint-Exupéry confirme les achats d'armes par Willem Petrus Ehlers et Théoneste Bagosora aux Seychelles. Plus de 1,3 millions de dollars sont passés les 14 et 16 juin par les comptes de la Banque nationale du Rwanda (BNR) à la **BNP**¹⁴.

« Nous relevons que, selon les données officielles, le gouvernement des tueurs a effectué, à partir de la BNR, des transferts à hauteur de 17 820 000 dollars entre les mois d'avril et d'août 1994. Plus de 6 550 200 dollars en chèques de voyage ont également été emportés par les anciens dignitaires. Une partie de ces fonds ont, d'évidence, pris la direction de la France. Et ce trésor de guerre sert à acheter des armes. [...] **Les autorités françaises ne peuvent ignorer la transaction des Seychelles. Elle est "couverte", c'est-à-dire clandestine mais assumée.** »¹⁵

13. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp.203-204).

14. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp.202-203).

15. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p.195).

Rien n'empêcherait de porter plainte contre M. Ehlers pour complicité dans le génocide, puisque lui avoue avoir été l'intermédiaire dans une livraison d'armes au camp génocidaire. Cela n'a pas été fait, mais ce serait sûrement possible. C'est un proche de Jean-Yves Ollivier, un des personnages les plus importants de la Françafrique. Il a de sérieuses références auprès d'un certain nombre de chefs d'États, il a commencé sa carrière en étant une sorte d'interface politico-militaire entre la France et l'Afrique du Sud. Et vous savez que ces relations ont été très importantes pendant tout l'apartheid. L'Afrique du Sud a servi de base pour un certain nombre d'opérations de la France en Afrique, mais aussi de relais pour la dissémination nucléaire voulue par les États-Unis, par le canal de l'industrie nucléaire française¹⁶. M. Ollivier a aussi beaucoup œuvré entre l'Afrique du sud et les Comores. C'est dans cet environnement que s'est fait l'achat d'armes par le colonel Bagosora, dont je rappelle qu'il a été formé à l'École de Guerre française. L'argent est passé par la BNP, et M. Ehlers a passé deux ans à Toulon, dans une base sous-marine. Mais les possibilités d'enquête sur les relations militaires franco-sud-africaines ne sont pas forcément très ouvertes.

Ces cargaisons d'armes livrées par deux vols de Boeing ont fait l'objet de faux certificats, avec l'accord du vice-ministre zaïrois de la Défense. Il y en a eu pour 1,3 millions de dollars, dont une surfacturation de 75 %, c'est-à-dire que ça n'a coûté en fait qu'environ 300 000 dollars, et qu'un million de dollars s'est évaporé dans la nature. Ces deux livraisons d'armes ont eu lieu les 14 et le 16 juin. Encore une fois, plus personne à cette époque ne pouvait ignorer à qui allaient ces armes, à quoi elles servaient : le génocide était proche de la fin. Nous approfondirons demain le volet financier de l'affaire.

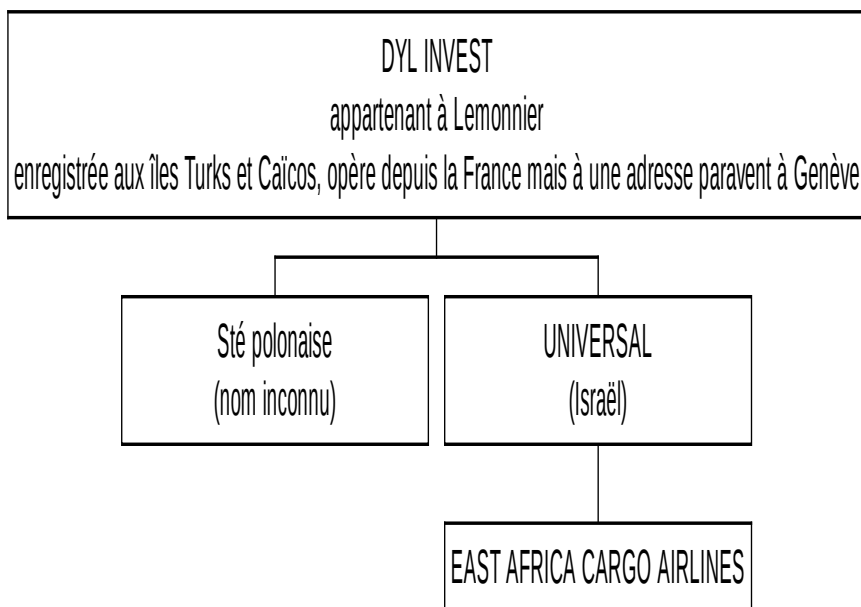
5.6 Le rôle de Dominique Lemonnier, le relais par Cyprien Kayumba (27 jours à Paris en plein génocide), et les achats d'armes par ce dernier

Autre relais important des fournitures d'armes officielles : la firme Dyl Invest, appartenant à Dominique Lemonnier, un trafiquant d'armes basé en Haute-Savoie mais aussi en Suisse, et l'un des principaux intermédiaires de l'approvisionnement parallèle des FAR entre la mi-1993 et le premier semestre 1994. Il s'est trouvé défaillant, tout en ayant reçu des acomptes. À ce moment là, en plein génocide, le capitaine Barril a reçu mandat du gouvernement génocidaire pour récupérer l'argent¹⁷, de telle manière que le lieutenant-colonel Kayumba,

16. LORENTZ, 2001.

17. Voir le courrier reproduit dans les annexes du rapport de la Mission d'information parlementaire.

basé à Paris et en lien étroit avec le général Huchon, puisse se servir de cet argent pour continuer les achats d'armes qu'apparemment M. Lemonnier ne parvenait plus à fournir. M. Lemonnier est mort peu de temps après un procès entre lui et Barril. À la sortie d'un repas...



« Pendant le génocide, le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba passa vingt-sept jours à Paris, pour tenter d'accélérer les fournitures d'armes et de munitions à l'armée rwandaise. [...] Il rencontrait fréquemment [...] le général Jean-Pierre Huchon. »¹⁸

« Tout au long du génocide, le général Huchon reçoit régulièrement le "chargé d'affaires" de l'ambassade rwandaise à Paris, le lieutenant-colonel Cyprien **Kayumba**, dont le titre officiel est "directeur du service financier" du ministère rwandais de la Défense. Comme en témoigne un courrier, celui-ci est un homme très occupé. Le 17 avril, il a quitté Kigali pour Goma, où il a surveillé le déchargement d'un cargo rempli d'armes. Puis il a gagné Nairobi, Le Caire (trois jours), Paris (vingt-sept jours), Nairobi, Kinshasa, Le Caire (« Billet payé par le colonel Bagosora » [...]), Tunis, Tripoli, Paris, Le Caire et enfin Nairobi. Du 19 avril au 18 juillet 1994, le "contact" du général Huchon a organisé, grâce à deux sociétés, DYL-Invest (France) et Mil-Tec Corporation (Grande-Bretagne), six livraisons d'armes pour un montant de 5 454 395 dollars. [...] Le] 18 juillet 1994, un avion se pose sur la piste [de l'aéroport de Goma, tenu par les troupes françaises]. Dans ses soutes, des armes pour une valeur de 753 645 dollars. Des armes que personne ne voit mais qui parviennent bel et bien à leurs destinataires. **"La dernière cargaison est arrivée à Goma**

18. DES FORGES, 1999 (p.770).

le 18.07.1994, alors que les hommes avaient déjà commencé à franchir la frontière avec le Zaïre”, écrit dans un courrier le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, l’acheteur d’armes des tueurs. »¹⁹

Revenons au témoignage filmé d’Alison Des Forges. Elle n’a pas de doutes sur la signification des contacts entre le général Huchon et le colonel Kayumba. Elle fait le lien avec la visite du lieutenant-colonel Rwabalinda, dont nous avons parlé hier, et confirme l’analyse que nous a proposée Jean-Pierre Chrétien.

Témoignage filmé d’Alison Des Forges

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

D’après des témoignages, Kayumba a été à Paris pour faciliter ces livraisons d’armes et il était en contact fréquent avec le général Huchon. Ce n’était pas clandestinement. À votre avis, le général Huchon pouvait difficilement ignorer ce que faisait le général Kayumba ?

ALISON DES FORGES

C’est clair. L’autre aspect, c’est la visite d’un autre militaire qui est venu mi-mai et qui a passé 3 jours à Paris [Ephrem Rwabalinda], et lui aussi a passé un certain temps avec Huchon. Il a indiqué que le général Huchon acceptait de livrer aux forces rwandaises du matériel de communication, pour que les autorités rwandaises puissent avoir des contacts directs avec Paris. Le général Huchon a aidé le Rwanda, mais il ne pouvait rien faire publiquement à cause de la mauvaise image du Rwanda. Deux jours après passait une annonce à RTLTM qui disait : « Il faut être content, parce qu’on a maintenant des nouvelles que les Français vont venir nous aider. Mais pour que ce soit possible, il ne faut plus de cadavres sur la route, et plus personne à côté des barrières. » Il y a donc eu des contacts avec les autorités françaises, qui ont abouti mais à condition que le génocide soit un peu caché. Il y a eu des ordres qui ont suivi, de la part des autorités rwandaises : « Il faut tuer de façon un peu plus discrète. Il faut les écarter [les Tutsi] dans les bananeraies ou les amener dans les bureaux gouvernementaux ; on peut décider de leur sort de façon plus discrète. » On entrait alors dans une période où il y a eu plus d’effort pour cacher les tueries. Pour les fosses communes, on disait de couvrir les cadavres avec des feuilles de bananier pour que ça ne se voie pas d’en haut, par les avions.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il y a un compte rendu de cette visite de Rwabalinda auprès du général Huchon, et dans ce document, il est question de la grande importance de la bataille de l’information et de la communication.

19. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp.183-185).

ALISON DES FORGES

L'influence de la France a été employée pour dire aux Rwandais de cacher les tueries plutôt que de les arrêter.

SHARON COURTOUX

Nous avons demandé au général Huchon de venir témoigner ici. Il n'a pas répondu à cette invitation.

5.7 L'autolimitation du rapport de la Mission d'information parlementaire

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ehlers et la BNP, Rwabalinda, Kayumba, Lemonnier... La Mission d'information parlementaire croulait presque sous les documents établissant l'implication de la France dans les livraisons d'armes parallèles aux génocidaires, jusqu'au 18 juillet 1994 et au-delà. Mais, prend-elle soin de préciser, sur les livraisons d'armes, « la Mission n'entend pas [...] épuiser la totalité du sujet et notamment elle ne prétend pas, s'agissant du trafic d'armes, élucider tous les cas évoqués à travers différents articles et ouvrages, de marchés parallèles ou de livraisons effectués au moment des massacres, en avril 1994, ou après la déclaration d'embargo des Nations unies le 17 mai 1994 » (p.177).

N'ayant en fait rien élucidé du tout (dans le texte du rapport, du moins, à la différence des Annexes où elle a inclus, entre autres, les documents procurés par Patrick de Saint-Exupéry), la Mission conclut sommairement : « la violation de l'embargo et les exportations illégales d'armements, qui auraient été connues des autorités françaises et qu'elles auraient laissé se produire n'ont pas été démontrées » (p.187). Un lourd grief à la trappe !

On se demande comment les autorités françaises auraient pu ne rien savoir des multiples livraisons d'armes à des troupes dans lesquelles l'armée tricolore avait tant investi et qu'elle allait de nouveau côtoyer dans l'opération Turquoise. Ces autorités n'auraient-elles pas aussitôt limogé les chefs des services de renseignement pour leur avoir caché un fait aussi important ? La Mission parlementaire, qui n'était pas composée de naïfs, n'a pas pu croire que les autorités françaises ne savaient pas que des livraisons d'armes illégales avaient lieu via Goma. De même pour le « laissez faire, laissez passer » dans cet aéroport sous tutelle française.

Ce passage apparaît typique de l'autolimitation du rapport parlementaire : s'arrêter pile à la frontière de la complicité de génocide. Ne « pas épuiser le sujet », c'est en l'occurrence n'examiner aucun des cas plus que suspects. À ce compte-là, la Mission est sûre de ne tomber sur aucune complicité de génocide. Puisque la complicité, c'est la fourniture de moyens, elle s'arrange pour ne pas étudier la fourniture de moyens.

Qu'il s'agisse de moyens humains – instruire, organiser et conseiller les forces qui commettaient le génocide ou ses prémices – ou des moyens matériels, c'est-à-dire des armes. Ce sont deux points où la faiblesse de l'argumentation de la Mission contraste avec la qualité des documents qu'elle a reçus. Cela veut dire qu'elle s'est trouvée à des endroits qu'elle n'a pas eu tellement envie de regarder. Elle conclut : « la violation de l'embargo et les exportations illégales d'armements [...] n'ont pas été démontrées ». Le meilleur moyen de ne pas démontrer c'est de ne pas chercher.

GÉRARD SADIK

Dominique Lemonnier avait fait l'objet d'une poursuite pour trafic d'armes suite à la plainte de Paul Barril. Mais la Cour de cassation a estimé que cette poursuite n'était pas régulière puisque le ministère de la Défense n'avait pas porté plainte. Puis M. Lemonnier est mort, et la plainte de Barril s'est éteinte.

6. Le cas Barril

6.1 Paul Barril fournisseur de moyens au régime génocidaire

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

À propos de Paul Barril, je voudrais vous présenter, en substance, le rapport que j'avais établi pour la Mission d'information parlementaire – complété par les informations qui sont parues depuis 1998. Nous avons été reçus en privé par la Mission. On comprendra pourquoi. Il m'a été demandé de rédiger un rapport sur les implications de Paul Barril. Je l'ai fait. Ce rapport n'a pas été utilisé. La Mission n'a pas interrogé Paul Barril. Le degré de son implication est pourtant très fort. Au Rwanda, lorsqu'on pose des questions à ce sujet, ceux que l'on interroge parlent facilement de l'importance de cet officier. Cela pourrait déboucher sur d'autres choses, de type judiciaire.

Avant d'être contraint de quitter la sécurité élyséenne, suite à l'affaire des Irlandais de Vincennes, l'officier de gendarmerie Paul Barril avait été l'un des deux cofondateurs du GIGN (avec le commandant Prouteau). Le GIGN forme des gens pour des situations de prises d'otage et des opérations spéciales, y compris à l'étranger. Il y a eu par exemple le célèbre épisode de la reconquête de La Mecque, dirigé personnellement par Paul Barril.

Saint-Exupéry nous dit que les hommes du GIGN et de l'EPIGN (les gendarmes parachutistes), ont été très présents au Rwanda. Il y a eu en effet un nombre étonnant de gendarmes français engagés au Rwanda à cette époque. Celui qui pleurait devant les rescapés de Bisesero, celui qui disait avoir formé la Garde présidentielle l'année précédente, était un gendarme. Selon la Mission d'Information, c'est un dénommé Denis Roux qui a formé la garde présidentielle. Denis Roux est devenu ensuite le responsable de la sécurité de l'Élysée ! On assiste donc à une sorte d'aller-retour permanent entre les commandos de la gendarmerie et l'Élysée... Le GIGN assurait la protection de Mitterrand, mais la fameuse cellule élyséenne avait de bien plus grandes ambitions. Elle a été victime des scandales qu'elle a elle-même provoqués. La plupart de ses membres sont devenus responsables de sociétés de sécurité, dont on ne sait pas toujours très bien ce qui les distingue des sociétés de mercenaires, à l'étranger en particulier. Les plus connus sont sans doute Paul Barril, Pierre-Yves Gilleron et Robert Montoya.

Contraint de quitter la cellule de sécurité élyséenne en raison de l'affaire des "Irlandais de Vincennes", Paul Barril crée une "entreprise de sécurité", SECRETS (Société d'études, de conception et de réalisation d'équipements techniques). Au début, il a pour associé son ancien

collègue de l'Élysée, Pierre-Yves Gilleron. Les deux hommes ne pouvaient que se brouiller, compte tenu de la haine croissante entre leurs mentors élyséens, François de Grossouvre et Gilles Ménage. Gilleron fonde en 1990 une société concurrente, Iris Services.

Barril et Gilleron ont tôt “servi” le général Habyarimana. Dès 1990, avant même l'offensive du FPR, le capitaine a effectué un audit de l'armée rwandaise. On imagine mal qu'une telle mission n'ait pas bénéficié, au moins, d'un feu orange élyséen. Selon Barril²⁰, Gilleron offrait de son côté « ses conseils avisés aux dirigeants rwandais pour la réorganisation de leur service de renseignement ». Deux anciens gendarmes sont donc au cœur du système militaire rwandais.

Agathe Habyarimana a nettement plus contribué que son mari assassiné à la dérive extrémiste du régime, représentée par la Radio des Mille collines. Mais elle restait *persona grata* : le président Mitterrand l'a fait rapatrier en France après l'attentat contre l'avion présidentiel, il l'a accueillie avec des fleurs, et lui a fait remettre un pécule. On peut se demander pourquoi elle avait besoin d'argent si elle a pu, quelques jours plus tard, se payer un détective privé aussi coûteux que Barril... à moins que celui-ci ne se soit mis gracieusement au service de la veuve. En tout cas, le 6 mai, elle délivre au capitaine un « mandat d'investigation et de recherches » à propos de l'attentat contre l'avion où se trouvait son mari. (*Le Monde*, 28/06/1994)

Selon Patrick de Saint-Exupéry (p.259), en plein génocide, le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), Jérôme Bicomumpaka,

« donne **procuration à Barril**. L'ancien gendarme de l'Élysée est **chargé de défendre en justice les intérêts des tueurs**, qui ont grand besoin d'argent et d'armes. Paul Barril s'en va donc à l'assaut d'un magot de 12 166 000 dollars détenu par un vendeur d'armes français [Dominique Lemonnier]. Notre justice lui vient en aide. Un détail : l'avocate de Paul Barril, celle qui l'a toujours défendu, est également l'avocate de madame [Habyarimana]. »

Paul Barril ne se contentait pas de faire du renseignement ou de la procédure. On vient de voir qu'il suivait de près une partie des achats d'armes du gouvernement génocidaire. Sur une photo qu'il a montrée au *Monde* (28/06/1994), il pose à côté d'une pièce d'artillerie.

Pendant le génocide, Paul Barril est payé par le GIR pour former des soldats d'élite, dans le cadre de l'**opération « Insecticide »** destinée à éliminer les “cafards” tutsi ; Alison Des Forges décrit²¹ ce “détail” qui n'avait jusqu'alors jamais transpiré dans la presse française. Patrick de

20. BARRIL, 1996 (p.111).

21. DES FORGES, 1999 (pp.774-775).

Saint-Exupéry confirme (p.256-257) la signature par Paul Barril d'« un contrat de 1 200 000 dollars avec le gouvernement des tueurs. Il mènera le “programme de formation” d'une “unité d'élite”, portant sur le “tir” et les “techniques d'infiltration”. Le contrat est intitulé opération Insecticide. »

Rappelons que, lors de la rencontre entre le général Huchon et l'envoyé des FAR Rwabalinda, en mai 1994, a été abordée parmi les sujets prioritaires « la présence physique des militaires français au Rwanda ou tout au moins d'un contingent d'instructeurs pour les actions de coups de main dans le cadre de la coopération ».

Barril ne peut se départir d'une (auto-)fascination pour **les commandos du service Action de la DGSE, dont il a partagé la formation, avant de la transmettre** : « J'ai initié et entraîné des générations de nageurs de combat un peu partout, jusque [...] dans d'immenses lacs africains. »²²

Barril provoque à l'évidence en écrivant cela. J'ai interrogé Alison Des Forges à propos de l'opération « Insecticide ».

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Selon Patrick de Saint-Exupéry, Paul Barril a signé un contrat de 1 200 000 dollars avec le gouvernement génocidaire et mené un programme de formation d'une unité d'élite portant sur le tir et les techniques d'infiltration. Ce contrat est intitulé « opération Insecticide ». Vous aviez révélé ce contrat dans votre rapport de 1998. Cette information n'avait été reprise nulle part, jusqu'au livre de Saint-Exupéry. D'où vous vient cette information très importante ?

ALISON DES FORGES

Plusieurs officiers de l'ancienne armée rwandaise m'ont informée de la présence de Paul Barril pendant le génocide. L'un d'entre eux m'a parlé de ce contrat, qui consistait à fournir armes et formation, et devait se dérouler au camp de Bigogwe, à l'intention des troupes d'élite qui devaient opérer ensuite derrière les lignes du FPR. Un autre officier m'a parlé de la présence d'au moins deux militaires européens, francophones, qui ne connaissaient rien du Rwanda, et qui avaient été transportés par hélicoptère de Kigali jusqu'à Bigogwe, pendant cette même période. Il semble probable qu'il y ait eu des mercenaires engagés par Paul Barril dans cette opération.

Les autorités françaises n'ont pas abordé la question du comportement de Paul Barril, sous prétexte qu'il n'est plus un militaire français. Pourtant, ses liens avec l'armée française sont très importants.

22. BARRIL, 1996 (pp.245-246).

On sait bien que l'armée emploie des gens sous contrat pour des opérations qu'elle ne peut assumer officiellement. C'est une façon pour le gouvernement d'agir officieusement, par l'intermédiaire de gens qu'il estime être de confiance.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

L'accusation est grave car le génocide est déjà très engagé. Paul Barril, qui n'hésite décidément pas à provoquer, à montrer ce qu'il sait tout en disant « Vous n'êtes pas capable de me poursuivre parce que vous n'en avez pas les moyens », a donné une interview d'une quinzaine de pages dans *Playboy* de mars 1995. Il y raconte son premier retour à Kigali en avril 1994 :

« Comme j'étais le conseiller du président Habyarimana depuis des années, le chef d'état-major, celui qui faisait fonction de ministre de la Défense, s'est naturellement tourné vers moi. Je suis arrivé en hélicoptère [...]. Mon premier réflexe a été de courir à l'Ambassade de France remonter le mât des couleurs [...]. Pour les Rwandais, déclarer que **mon domicile serait l'Ambassade** a été un choc psychologique très fort. [...] Ce qui s'est passé au Rwanda permet à **des privés comme moi**, qui ne représentent leur pays qu'à titre **privé**, de montrer qu'**on n'abandonne pas des gens qui vous ont fait confiance et qui parlent français**. »

À aucun moment Barril ne cache sa présence au Rwanda pendant le génocide, et l'aide qu'il a apportée au Gouvernement intérimaire rwandais : il dit tout cela publiquement, il le répète dans ses livres, sur son site. On notera la redondance du mot « privé » – alors que Barril se targue de servir les objectifs cardinaux de la politique africaine de la France, revendiqués aussi bien par l'Élysée que par Matignon et le Quai d'Orsay (« montrer qu'on n'abandonne pas les gens qui vous ont fait confiance et qui parlent français »).

M^e Luc De Temmerman, avocat de la famille Habyarimana et d'une partie des hauts responsables présumés du génocide, “défend” aussi Barril²³ :

« Le capitaine Barril a essayé d'**aider le gouvernement rwandais**, à la demande de ce dernier. Il n'a rien commis d'illégal à ma connaissance. [...] Ses hommes ont participé un tout petit peu à l'organisation **dans une situation de guerre**. Augustin Bizimungu [le chef d'état-major des FAR] m'a confirmé que cette guerre, on a essayé de la faire **proprement**. Les milices ont fait des massacres, tout le monde l'a vu. C'est une situation assez normale dans une situation de guerre qui durait depuis quatre ans. »

Ainsi, le capitaine Barril aurait travaillé « un tout petit peu » à organiser une armée qui organisait le génocide.

23. Dans *La Libre Belgique* du 11/09/1995.

6.2 Les protections de Paul Barril

Un corbeau au cœur de l'État, le livre de Jean-Paul Cruse, rédacteur en chef de *VSD* et “plume” de Paul Barril, est également une source intéressante²⁴. Voici ce qu'on peut y lire :

« [Paul Barril] n'a pas pu, pendant toutes ces années, de 1982 à aujourd'hui, traverser vivant tant de rideaux de flammes sans **une “haute protection”**, qui ne doit pas seulement à la Sainte Vierge. **Tout service de renseignements digne de ce nom** – et les Français figurent aujourd'hui dans le gotha mondial – **a besoin de “jokers”**, capables d'effectuer les tâches les plus ingrates et les plus dangereuses, qui sont aussi les plus utiles, sans engager de commanditaires institutionnels, en cas d'accident de parcours, toujours, sur le papier, envisageables. »²⁵

Si vous considérez le parcours de Paul Barril depuis un quart de siècle, vous êtes obligés de convenir que cette affirmation est tout à fait exacte. Il est quand même passé par une série de régimes différents, sans que jamais personne ne songe à l'inquiéter.

Quand le capitaine de gendarmerie Paul Barril quitte la sécurité élyséenne et la “cellule antiterroriste” en octobre 1983, il continue de fréquenter le conseiller spécial de François Mitterrand, François de Grossouvre. Dans son livre *Guerres secrètes à l'Élysée*²⁶, il présente Grossouvre comme son ami intime. Ce fut au moins une espèce de mentor. Et l'un de ses “protecteurs”. Mon rapport pour la Mission parlementaire incluait donc une note sur François de Grossouvre.

François de Grossouvre n'est pas un personnage banal. En 1949, il s'impose à la tête de Maison Berger et Cie, la grosse entreprise sucrière de son beau-père, qui fait aussi dans l'anisette. Grâce aux Amitiés franco-chinoises, il se lance dans les affaires avec la Chine de Mao, puis adopte la même approche avec l'URSS. Tout cela dans une grande proximité avec plusieurs Services : la DST, les RG (Renseignements généraux) et le “Service 7” du Sdece – la future DGSE. Avec Jean-Pierre Lenoir, adjoint au chef du Service 7 (le célèbre Le Roy-Finville), il s'initie au trafic d'armes. En réalité Grossouvre, alias Monsieur Leduc, a été l'un des principaux dirigeants en France du réseau ultra-secret “Gladio” (Glaive), créé à l'initiative des Américains, par le colonel du Sdece Pierre Fourcaud, pour organiser la résistance à une éventuelle invasion soviétique.

De Grossouvre s'approche du pouvoir dans l'ombre de François Mitterrand. Il en devient le conseiller spécial à l'Élysée, et pénètre au

24. Même si l'on est aux antipodes de l'idéologie « gaullo-maoïste » de son auteur.

25. CRUSE, 1998 (p.264).

26. BARRIL, 1996, un livre écrit « avec le concours » de Jean-Paul Cruse.

cœur des mécanismes de financement des marchés d'armes : il faut passer par lui pour débloquer d'importants contrats avec le Gabon, le Maroc, le Liban, d'autres pays arabes et d'Amérique du Sud. Autrement dit, il accède à la tour de contrôle des faramineuses rétrocommissions qui, sur la quasi totalité des ventes d'armes, nourrissent les décideurs politiques français. Plus fort : c'est lui encore qui, en 1983, aurait parrainé la gigantesque opération « Joséphine » – une commission de plusieurs milliards de francs sur un prêt saoudien de 25 milliards de dollars.

François de Grossouvre est l'instigateur de la "cellule antiterroriste" de l'Élysée. Dès septembre 1981, il propose à François Mitterrand de créer des « réseaux spéciaux, rattachés directement à l'Élysée » à l'image des réseaux Foccart, pour remédier aux manquements du Sdece (bientôt rebaptisé DGSE). L'idée sera validée après l'attentat de la rue Marbeuf, le 23 avril 1982. Mitterrand obtient ainsi à sa dévotion un véritable "service Action" – dont Paul Barril est le brillant second. Mais l'efficacité de ce "service" sera rapidement compromise par d'innombrables luttes de chapelles. Beaucoup d'anciens de la "cellule" élyséenne se sont recyclés dans la prestation de services de "sécurité" à des présidences étrangères, singulièrement africaines : ce n'est pas si étonnant, ils avaient été recrutés avec ce profil-là.

De Grossouvre, l'homme des secrets, a pris en affection le polyvalent Barril, devenu un "privé" après l'accident judiciaire des "Irlandais de Vincennes". La société de sécurité fondée par le supergendarme, SECRETS, se transforme rapidement en un groupe polymorphe, employant plus de 150 personnes. Un mini "Service Action". Grossouvre se met à recommander l'ami Paul auprès des chefs d'État africains. Le statut imprécis du conseiller spécial de François Mitterrand permet à *Libération* (Stephen Smith, 29/07/1994) de démentir *Le Canard enchaîné* qui présente Paul Barril comme « envoyé par l'Élysée ». Mais la nuance est subtile. Grossouvre est resté dans les murs de l'Élysée jusqu'à sa mort. Personne n'était en mesure de supposer que ses recommandations ou suggestions ne venaient pas du sommet de l'État.

De Grossouvre a tout connu des mécanismes parallèles. Il est mêlé depuis longtemps aux services secrets et au financement des ventes ou trafics d'armes. Il est réputé avoir été en France le chef des *stay-behind* (réseaux atlantistes clandestins). On trouve dans ces réseaux beaucoup de gens d'extrême droite. Beaucoup de membres des forces spéciales françaises ont des liens constants avec leurs homologues américains ou d'autres pays de l'Alliance atlantique. S'il y a un héritage *stay-behind* dans les réseaux français présents au Rwanda, cela ouvre certains horizons. J'ai souvent l'impression que le « syndrome de Fachoda » est une propagande à usage subalterne et cache des liens plus profonds. Si nous avançons dans la démonstration de la complicité de la France, ou

d'un certain nombre de Français importants, il ne faudra pas exclure que ces Français aient des liens avec d'autres, qui déborderaient les seuls objectifs français. Ceci pour ne pas restreindre les hypothèses.

François de Grossouvre n'était pas le seul à recommander Barril. Ce dernier était aussi l'ami de Charles Pasqua : il a eu à partir de 1993 ses entrées au ministère de l'Intérieur, où on lui a facilité l'obtention de marchés de "sécurité" – en Centrafrique par exemple. Il a par ailleurs clamé son admiration pour Jacques Chirac : « Un nouveau président de la République, un gouvernement digne de la France, des hommes de cœur et de valeur, honnêtes et désintéressés, sont à l'œuvre. »²⁷ Entre 1993 et 1995, il encensait Édouard Balladur. « Il s'entend bien avec Yves Bertrand, l'inamovible patron de la DCRG »²⁸, la Direction centrale des Renseignements généraux. Yves Bertrand était jusqu'en 2003 un atout maître, l'un des personnages les plus puissants de la République.

Manifestement il disposait d'entrées de divers côtés. On comprend mieux pourquoi il n'a pas été auditionné par la Mission parlementaire. Selon la version officielle, il y avait une procédure en cours ; or, le règlement de l'Assemblée interdit d'interroger des personnes qui font l'objet d'une enquête judiciaire... Mais Paul Barril ne compte pas seulement sur des sympathies actives. Il arbore aussi ses moyens de défense, qui ressemblent fort à un chantage.

« J'ai hérité de quelques-uns des secrets de François de Grossouvre », se flatte Barril²⁹. Pour cela, et surtout pour le reste – son engagement dans le camp du génocide –, il aurait dû être auditionné par la mission d'information parlementaire sur le Rwanda. Selon un député, avec « les agents de la DGSE et les individus comme Barril, c'est le mystère. Nous ne savons pas s'ils seront autorisés à témoigner si jamais nous souhaitons les entendre. Pour ceux-là, le feu vert de l'Élysée et de Matignon sera délivré au cas par cas. »³⁰

Barril apparaît ainsi couvert par le secret-défense au même titre que les fonctionnaires de la DGSE. Son "nègre" Jean-Paul Cruse vend la mèche dans les deux phrases citées plus haut : il parle de « "haute protection" », de ces « "jokers" » employés par les Services français, « capables d'effectuer les tâches les plus ingrates et les plus dangereuses, qui sont aussi les plus utiles, sans engager de commanditaires institutionnels ». Ces commanditaires existent pourtant, à commencer par le patron de la DGSE, Jacques Chirac. Manifestement, il n'a pas donné le feu vert à

27. BARRIL, 1996 (p.327).

28. CRUSE, 1998 (p.265).

29. BARRIL, 1996 (p.130).

30. Cité par *Le Monde* du 21/04/1998.

l'audition de Barril par la mission d'information. L'eût-il voulu qu'il n'aurait peut-être pas osé.

Car le supergendarme n'a cessé d'exhiber ses nombreuses "munitions". Autrement dit ses moyens de chantage. Jean-Paul Cruse a longuement raconté comment la mouvance politico-barbouzarde où évolue cet officier très spécial a su brider Jacques Chirac : par un chantage aux numéros des comptes du RPR en Suisse, distillés au juge Halphen. Si cela n'avait pas suffi, Barril peut puiser dans le stock de commandes inavouables qu'il a reçues depuis presque deux décennies, de la gauche ou de la droite, et dans les lièvres levés au passage. Un jour qu'on le "cherchait" un peu trop sur une préparation de coup d'État au Qatar, il a fait passer le message : « On a une grenade qu'on est prêt à dégoupiller s'il le faut. Barril connaît toutes les commissions versées, tout l'argent sale qui a circulé entre la France et le Qatar. ³¹ » ³²

Il peut aussi compter sur les informations récoltées en convoyant les prostituées de luxe procurées aux plus hautes personnalités. Une mission de confiance. On a pu en savoir davantage lors du procès de leurs proxénètes, au terme d'une instruction menée par un juge téméraire, Frédéric N'Guyen :

« Selon des témoins, Paul Barril [...] a "arrangé l'entrée de filles marocaines en France" et les a réceptionnées à l'aéroport de Marignane, l'été 1995, pour l'émir du Qatar, à sa villa Al Rayan à Cannes. Mouna, qui y a passé deux mois en 1993, a affirmé que, "deux fois, Paul Barril lui avait remis l'argent dans les bureaux de sa société avenue de la Grande-Armée à Paris".

Soumaya a rapporté que le capitaine Barril lui a proposé en 1992 au bar Le Churchill, avenue d'Iéna, de "travailler pour lui et d'obtenir des informations sur l'oreiller, contre 50 000 F par mois. Il devait me présenter des personnalités françaises et étrangères. Il m'a dit que c'était risqué. J'ai refusé". Alors qu'il était en garde à vue à la brigade de répression du proxénétisme, Paul Barril a juré qu'en "douze ans, il n'a jamais vu de prostituées présentées à l'émir et n'a jamais été sollicité pour en trouver". Comme le juge Frédéric N'Guyen n'a jamais reçu l'autorisation du parquet d'explorer les arrivages de Marocaines imputés au capitaine les étés 1995 et 1996, Barril n'a pas été inquiété. » ³³

De fait, malgré ses innombrables infractions au droit international, Paul Barril n'a jamais été inquiété. On ne lui a jamais "retiré son

31. Il est à noter que le Qatar est l'un des rares pays au monde avec qui la France a un « accord de défense », qui l'engage en principe à intervenir automatiquement en cas d'agression de ce pays. Il y a encore 4 ou 5 pays « bénéficiaires » en Afrique, comme le Gabon ou le Sénégal, et une seule autre exception hors d'Afrique, les Émirats arabes unis.

32. Cité par *Libération* du 29/01/1996.

33. *Libération* du 24/11/1998.

permis”. **Sa société SECRETS**, explique-t-il, « a une **habilitation militaire**, puisqu’elle travaille sur des sites à points sensibles »³⁴. Elle s’est vue régulièrement chargée de la surveillance de l’hôtel de Crillon, haut lieu de rencontres officieuses, et poste d’observation de premier ordre : une forme d’**habilitation politique**.

Les douteuses aventures de Paul Barril au Rwanda n’ont pas, bien au contraire, porté tort à sa carrière officieuse – entre privé et public, militaire et civil. À ce serviteur du *Hutu power*, on a proposé en juin 1994 le grade de commandant de gendarmerie, dans le cadre de réserve. Dès **l’été 1994**, il a été chargé de **conseiller l’état-major** du maréchal **Mobutu**, réhabilité grâce à l’opération Turquoise.

Envoyé à Kinshasa comme une sorte de proconsul (tel son prédécesseur Jeannou Lacaze, ou Jean-Claude Manton à Bangui), Paul Barril n’y va pas par quatre chemins : « Kagame, l’actuel vice-président du Rwanda [...], a mis un million de dollars sur ma tête... ce qui ne m’empêche pas de vivre et d’avoir mis de mon côté la sienne à prix. » Cette déclaration dans *Playboy*, en mars 1995, survient au moment même où s’organise le réarmement massif des forces du Hutu power dans les camps du Kivu, avec l’entière complicité des Forces armées zaïroises. Le relais sera pris ensuite par le régime de Khartoum, dont la France ne cesse de se montrer l’alliée. Ainsi, le propos du capitaine, “chef d’état-major” français de Mobutu (« j’ai mis à prix la tête du ministre de la Défense rwandais »), correspond de fait à **une déclaration de guerre de la France contre le Rwanda** – passée inaperçue au Parlement. Quelques mois à peine après le génocide, le factotum du gouvernement génocidaire rwandais se retrouve l’homme-orchestre de la politique française dans les Grands lacs et *Playboy* se substitue au *Journal officiel*.

À l’époque, d’ailleurs, Barril n’officiait pas qu’au Zaïre. SECRETS était chargée de la sécurité du président Patassé, dans le Centrafrique voisin. Sous ce couvert, Barril se targue d’avoir organisé « la lutte contre les braconniers à la frontière soudanaise. Il y a en effet des guérillas dans cette région où coule l’argent de la CIA »³⁵. Le « en effet » montre que les « braconniers » péri-soudanais étaient plutôt des guérilleros qui se permettaient de fouler le sol centrafricain : les rebelles sud-soudanais de John Garang. Le capitaine d’état-major pense et agit manifestement en chef d’orchestre d’**une alliance Paris-Kinshasa-Khartoum** en train de préparer, **avec les forces reconstituées du Hutu Power**, la revanche contre les « pions de la CIA » dans la région : les Garang, Museveni, Kagame et consorts.

34. Interview à *Playboy*, mars 1995.

35. BARRIL, 1996 (p.117).

Le 15 mai 1998, en perquisitionnant la Tour Elf, les juges Éva Joly et Vichnievsky découvrent des notes du colonel Daniel – ex-DGSE. L'une d'elles indique qu'en 1991, un certain « B. » a rencontré le dictateur Sassou Nguesso, brimé par la Conférence nationale souveraine, et lui a proposé d'assassiner ses opposants. La justice française n'a pas exploité ces informations. Elle n'a pas demandé à Paul Barril, qui fournissait à cette époque des mercenaires à Denis Sassou Nguesso, s'il connaissait ce Monsieur « B. ». Sur ses pratiques en Afrique, et ailleurs, il n'a de comptes à rendre ni aux juges, ni aux députés. À qui donc, alors ?

Patrick de Saint-Exupéry rapporte une confidence dans *L'inavouable* (p.256). L'un des plus hauts officiers français, inquiet, va voir Mitterrand et lui demande : « L'ancien capitaine Barril est-il chargé officiellement ou officieusement d'une mission ? » Réponse de François Mitterrand : « Paul Barril n'est mandaté par personne. »

Dans *Un corbeau au cœur de l'État*, Jean-Paul Cruse explique, à propos du Rwanda, qu'un certain nombre d'« officiers français de très grande valeur, qui ont fait leur devoir dans les circonstances d'une guerre civile hors normes [sic], notamment après la signature des inadmissibles accords d'Arusha, imposés par la communauté financière internationale [re-sic] », ont été très fâchés quand Chirac et Juppé ont envisagé en 1995 de changer la politique de la France au Rwanda, et de reconnaître que la France s'était trompée en cette affaire. Selon Cruse, c'est cette mouvance qui est derrière « le corbeau » qui a distillé au juge Halphen les “notes blanches” de la commissaire des Renseignements généraux Brigitte Henri, donnant les numéros de comptes occultes de la Chiraquie, en Suisse et ailleurs. Je ne sais pas si cette explication est vraie. Ce qui est vrai, c'est que le chantage du corbeau a bien existé. Et si, comme l'a écrit la journaliste de *La Croix* Julia Ficatier, Chirac et Juppé ont eu l'intention de se désolidariser de certains officiers qui en ont trop fait au Rwanda, ce changement de cap ne s'est finalement pas produit.

Aujourd'hui Barril traîne beaucoup autour de Brazzaville où il y a eu un certain nombre de massacres qui ont le caractère de crime contre l'humanité.

Débat

EMMANUEL CATTIER

Au début de l'exposé, vous avez rappelé qu'en 1990, avant même l'offensive du FPR, le capitaine Barril a effectué un audit de l'armée rwandaise. Or Patrick de Saint-Exupéry écrit que l'intervention de la France au Rwanda était déjà toute prête avant cette même offensive. Est-ce qu'on a d'autres éléments à ce sujet ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je n'ai pas d'élément là-dessus. La coïncidence est intéressante, et elle pourrait donner un début de contenu à cette phrase mystérieuse de Saint-Exupéry, qui dit beaucoup de choses et montre en même temps qu'il y en a d'autres qu'il ne peut pas dire. Si tous les modes d'intervention dont nous parlons aujourd'hui étaient en place avant l'attaque du FPR, cela révolutionnerait notre compréhension du rôle de la France au Rwanda et durant le génocide. Il est étrange de faire un livre sur ce sujet et de se contenter d'une seule phrase pour affirmer cette antériorité. Cela signifie sans doute que l'auteur a du matériel en réserve et ne peut pas le sortir.

GÉRARD SADIK

Barril se vante de ce qui est théoriquement secret. On peut se demander s'il ne masque pas d'autres acteurs.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

J'évoque cette question dans *Noir silence*. C'est en partie vrai, probablement, mais c'est aussi en partie une stratégie de communication. C'est vrai, les personnages les plus importants ne sont pas forcément les plus visibles. Il y en a dont les noms disparaissent presque d'Internet. Cela ne veut pas dire que Barril n'est pas important. Un de ses prédécesseurs est Bob Denard. Il y a eu une stratégie de communication de Bob Denard et autour de lui : bien qu'il ait commis quantité de crimes, d'assassinats, de coups d'État, il passe quasiment pour un papa gâteau. Il y a chez le téléspectateur une fascination pour les gens qui donnent l'impression de faire en même temps le bien et le mal. Je pense que ce type de personnage est aussi recruté en fonction de sa capacité communicante.

EMMANUEL CATTIER

Une procédure judiciaire a permis à Barril d'échapper à l'interrogatoire. Dans quelles circonstances ?

SHARON COURTOUX

Barril a été convoqué quelques semaines avant la fin de la Mission parlementaire.

EMMANUEL CATTIER

Lors du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme à Strasbourg, nous sommes allés demander à Paul Quilès pourquoi la Mission d'information n'interrogeait pas Barril. C'était vers novembre 1998. Il a répondu : « C'est un clown. » La procédure judiciaire déclenchée l'a protégé de cette enquête.

SHARON COURTOUX

Beaucoup de personnes extérieures à la Mission ont insisté pour qu'elle auditionne Paul Barril, avant même qu'elle ne se mette en place. La procédure en question a été engagée très rapidement après le début de la Mission.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Quand on dit : « Barril, c'est un clown », c'est bien qu'il passe son temps à se montrer comme tel. Il a un rôle géopolitique considérable. Si Quilès peut dire cela, c'est que Barril a bien réussi son opération de camouflage.

RAFAËLLE MAISON

À propos de l'opération « Insecticide » : peut-on imaginer une entreprise de formation pendant la période génocidaire ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Dans ces milieux qui ont opéré au Rwanda, on trouve l'une des spécialités de la France, les CRAP – les commandos de recherche et d'action en profondeur. Il s'agit de contribuer à désorganiser l'adversaire en travaillant derrière lui. À la date de l'opération « Insecticide », le gouvernement français commence à se rendre compte que les FAR sont en mauvaise posture. Je pense que certains ont envisagé des actions désespérées.

GÉRARD SADIK

Dans la guerre qui a perduré après 1994, on a constaté que c'est vers 1998 que les opérations d'infiltration ont été les plus importantes.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Mon interprétation est celle d'une tentative désespérée des alliés français de l'armée rwandaise : tenter des opérations de coups de main destinées à déstabiliser ce qui s'apparentait à un rouleau compresseur, parce que l'avancée du FPR paraissait irrésistible. Mais cette opération n'a eu lieu que très tardivement. Elle n'a sûrement été accomplie qu'en partie. Ce ne serait pas la première fois que Barril empocherait l'argent d'un contrat inachevé.

RAFAËLLE MAISON

On peut s'intéresser aussi au parcours ultérieur de Barril. Il a un rôle auprès de Mobutu. Dès 1994, il est chargé de conseiller l'état-major zaïrois. Chargé comment ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Plusieurs sources attestent de cette mission, mais il s'agit d'une fonction officieuse. Il s'agit encore de hiérarchie parallèle. Patrick de

Saint-Exupéry décrit, je le rappelle, quelque chose qui s'apparente à un coup d'État. En 1992, les corps les plus réactifs de l'armée française, environ 3 000 hommes, décident de s'extraire complètement de toutes les règles d'engagement militaire avec l'accord du général Lanxade, du général Quesnot et du président Mitterrand. Mitterrand était l'auteur de *Le coup d'État permanent*, un spécialiste de la question. Il a dû être séduit par cette perspective. On est dans un fonctionnement de hiérarchie parallèle : pendant toute la durée du conflit, on se rend compte que les gens qui commandent n'ont rien à voir avec la hiérarchie officielle. Ainsi Bagosora. Et nous aurons à nous interroger aussi vendredi sur la hiérarchie des responsabilités françaises.

Revenons à Barril. Moi-même, qui scrute depuis 10 ans la Françafrique, la face cachée des relations franco-africaines, je me laisse régulièrement piéger par ce côté clownesque. En permanence, nous ne prenons pas Barril au sérieux, nous le sous-estimons, lui et ce qu'il représente.

EMMANUEL CATTIER

On ne peut pas ne pas rappeler que François de Grossouvre a été trouvé « suicidé » le 7 avril 1994 dans la journée.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Barril explique que c'est impossible que ce soit un suicide. Il cite des faits qui pourraient être vérifiés et ne l'ont jamais été. Colette Braeckman affirme que Grossouvre se serait exclamé, après l'attentat contre Habyarimana, et donc quelques heures avant de mourir : « Oh les cons ! Ils n'auraient quand même pas fait ça ! » Cela voudrait dire que Grossouvre avait compris ce que signifiait l'attentat.

7. Alliés de cœur ou de raison : la faction pro-Hutu Power

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il nous reste à envisager le parcours de certains acteurs principaux de ces relations franco-rwandaïses pendant le génocide. Non pas pour les cibler en personne. Ce qui est intéressant, c'est la manière dont ils ont exposé leur soutien à ce camp qui pratiquait le génocide et la manière dont ils ont été promus. En tout cas, ils n'ont pas été sanctionnés.

7.1 Général Christian Quesnot

« Le général Christian Quesnot, chef de l'état-major particulier du Président, et le général Jean-Pierre Huchon [...] partagèrent et orientèrent aussi l'analyse de Mitterrand sur la situation rwandaïse. »

« Après la reprise des affrontements [simultanément, donc, avec la commission du génocide], certains militaires français haut gradés défendirent avec encore plus de fermeté l'idée que les combattants du FPR étaient les **“Khmers noirs”**. » L'un d'eux a déclaré à un chercheur : « Arusha, c'est Munich », **grosso modo le langage du colonel Bagosora**. « Les militaires [français] utilisaient des expressions comme “Tutsiland” et “pays hutu” dans leur correspondance privée et même dans leurs ordres officiels. »³⁶

Tous les mots sont importants. Ils mettent une sorte d'équation entre Quesnot, Huchon et Mitterrand. Par les notes des renseignements et les informations que les deux généraux communiquent quotidiennement à Mitterrand, ils peuvent biaiser son jugement. Or leur perception de la situation peut s'exprimer dans un langage extrême (le FPR « Khmers noirs », « Arusha, c'est Munich ») qui ressemble au langage du colonel Bagosora. Alison Des Forges fait état d'un langage très chargé idéologiquement, voisin du discours des génocidaires rwandais, qui a « orienté l'analyse de Mitterrand ». Nous avons sollicité son commentaire.

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Comment avez vous pu connaître l'état d'esprit de certains hauts gradés ? Y a-t-il eu des fuites d'officiers en désaccord, ou bien étaient-ils tellement sûrs d'eux mêmes qu'ils ne cherchaient pas à cacher leur idéologie ?

36. DES FORGES, 1999 (pp.762-763).

ALISON DES FORGES

Plusieurs sources. Une chercheuse canadienne a fait une série d'entretiens avec des militaires français. Pour le reste, ces données se trouvent dans les documents de la Mission parlementaire française. Il y a des échanges de lettres entre officiers. Entre eux, ils ne se cachent pas.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

En tant qu'observatrice des droits de l'Homme comment analysez-vous cette représentation ethniciste ?

ALISON DES FORGES

L'identification aux extrémistes hutu était très forte. Certains de ces extrémistes étaient leurs élèves. Ils leur étaient très liés. Ce qui est grave, c'est qu'ils ont repris leurs idées, au point de ne pas voir, ou de ne pas vouloir voir, les dégâts qu'elles causaient. Ils ont donc adopté le point de vue des extrémistes, pour qui les Tutsi cherchaient à envahir la région, sans aucune légitimité, et qu'il était tout à fait acceptable de les éliminer.

Encore quelques éléments ou compléments éclairants sur le général Quesnot :

– Le 29 avril 1994, trois semaines après le déclenchement du génocide, ceux qui le combattent restent désignés comme l'ennemi principal par le chef d'état-major élyséen Christian Quesnot : « Le FPR est le parti le plus fasciste que j'aie rencontré en Afrique, il peut être assimilé à des **Khmers noirs**. »³⁷

– Déclaration de Christian Quesnot à la Mission (19/05/1998) : « Les dirigeants politiques autant que militaires comprirent immédiatement que nous nous dirigeons dès lors vers un massacre d'une ampleur jamais vue auparavant. »³⁸

– La « guerre révolutionnaire » en vogue chez les militaires est « un outil "cannibale". C'est une doctrine qui vise à broyer l'homme, à le nier, à le transformer en un nœud de peurs, en une boule de nerfs, afin de le priver de tout libre-arbitre. » Devant la Mission parlementaire, Christian Quesnot s'est dit « avoir été fasciné par le spectacle de la peur et de la haine de l'autre au Rwanda. » « Cette guerre était une vraie guerre, totale et très cruelle. »³⁹ En même temps, le général assure à la Mission que « la crise du Rwanda n'a pas fait l'objet d'un traitement différent des autres crises africaines »...

Le général Quesnot a dû quitter son poste à l'Élysée quelques mois après l'arrivée de Jacques Chirac, à la suite d'un clash (rare) entre le

37. FAVIER et MARTIN-ROLAND, 1999 (p.478).

38. MIPR, tome III, vol. 1 (p.344).

39. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp.281-282).

Président et l'armée. Les Bosno-Serbes ayant poussé trop loin leurs provocations tous azimuts, y compris envers des soldats français, et l'opinion française commençant de sortir de sa résignation Jacques Chirac remit brutalement en cause le laxisme pro-serbe béni par son prédécesseur et l'État-major.

Christian Quesnot a rejoint alors une firme privée dirigée par Édith Cresson, qui a bénéficié de subventions européennes, et puis il s'est spécialisé dans les relations franco-slovaques. Apparemment, sa carrière s'est interrompue.

Quand le général Quesnot assimile le FPR à des « Khmers noirs », il fait sienne la propagande lancée début 1993 par les milieux militaires. En plein génocide. Pourtant, il était très au courant de ce qui se passait au Rwanda. (« les dirigeants politiques autant que militaires », dont il fait partie ?, « comprirent immédiatement que nous nous dirigeons [...] vers un massacre d'une ampleur jamais vue auparavant. ») Cette phrase diminue les possibilités d'excuse de ceux qui ont apporté un soutien au génocide. Or, épouser les analyses de Bagosora conduisait inéluctablement à soutenir le camp du génocide.

Gabriel Périès nous a expliqué ce qu'était la guerre révolutionnaire. Pour Saint-Exupéry, c'est un outil « cannibale ». Quand le général Quesnot avoue « avoir été fasciné par le spectacle de la peur et de la haine de l'autre au Rwanda », qu'il parle d'une « guerre, totale et très cruelle », il ne peut ignorer le sens des mots, le vocabulaire employé par la doctrine de la guerre révolutionnaire enseignée à l'École de Guerre. Il faut probablement comprendre l'expression « guerre totale » non pas au sens moral, mais au sens méthodologique. Pourquoi la France avait elle besoin de mener au Rwanda une guerre totale et très cruelle ?

RAFAËLLE MAISON

On ne connaît pas d'autre génocide sur le continent africain. Quels autres crises ou conflits le général a-t-il traités en Afrique ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Le Tchad par exemple. Il était chef d'état major particulier de Mitterrand, il s'occupait des relations franco-africaines en termes militaires. Il y a plusieurs manière de lire la succession des faits. On peut suivre la piste ouverte par Patrick de Saint Exupéry : le Rwanda comme terrain d'expérimentation de méthodes militaires éprouvées qu'on veut faire passer à un niveau supérieur. On peut aussi penser que les relations néocoloniales n'ont pas changé grand chose par rapport aux pratiques coloniales de manipulation des groupes identitaires, ethniques ou autres. Le Rwanda a été un terrain favorable pour ces pratiques.

GÉRARD SADIK

Quelles ont été les relations de Quesnot avec les interlocuteurs rwandais ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ce qui est très étonnant, et qui donne à penser qu'il s'agit d'une méthode, c'est que les militaires français très pro-Hutu Power étaient proches aussi de l'armée burundaise dominée en grande partie par des officiers tutsi. Ce choix de s'appuyer sur l'identitaire pour contrôler un pays est tout à fait indifférent à la nature de l'identité en question. Ainsi, d'après Jean-Pierre Chrétien, l'armée française a également apporté son soutien à un massacre à caractère génocidaire commis en 1972 au Burundi, envers une partie de l'élite hutu. C'est une question de méthode.

RAFAËLLE MAISON

Qui décide quoi ? Le politique ou le militaire ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

C'est la question que nous nous posons depuis que nous observons les relations franco-africaines. Le fonctionnement de la V République comporte ce danger d'une domination du militaire. Il n'y a pas d'équivalent dans d'autres pays occidentaux. Tout ce qui concerne la Françafrique relève d'un fonctionnement monarchique, il n'y a pratiquement pas de contre-pouvoir. Le Président est informé par la DGSE et la DRM. Chaque fois qu'on lui parlait du Rwanda, Mitterrand se mettait en colère, ce qui empêchait toute discussion. Il existe toute une cour autour du Président. Les journalistes bien en cour reçoivent les notes confidentielles des Services, et les distillent dans leurs articles... que va éventuellement lire le Président. Celui-ci finit par ne plus entendre qu'une voix, un son de cloche, répercuté dans les médias alignés : celle de la DGSE, ou plus généralement des Services.

RAFAËLLE MAISON

Les personnes proches de Mitterrand comme Jean-Christophe Mitterrand ou François de Grossouvre ne sont pas des institutionnels, ni des militaires, ni des agents de la DGSE. Sa politique peut aussi s'inspirer de sources de renseignement autres que celles du général Christian Quesnot ou des militaires de l'État major.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il est facile de contester les connaissances de Jean-Christophe Mitterrand. Quant à de Grossouvre, il était en froid avec Mitterrand. Quand Alison Des Forges dit que les généraux « orientèrent l'analyse de Mitterrand », elle sait qu'ils en avaient les moyens.

RAFAËLLE MAISON

Il n'est jamais trop tard pour s'informer, mais la gravité de notre recherche nous amène à réfléchir avant d'avoir une opinion... Je veux bien suivre votre méthode de pensée parce qu'elle apporte des éléments nouveaux, mais on a du mal à se convaincre que le politique se laisse si facilement manipuler.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

La V^e République a fait un tort considérable à l'Afrique parce qu'elle n'a pas de contre-pouvoir.

SHARON COURTOUX

Nous constatons tout au moins que, dans cet ensemble, Mitterrand a fait son choix. Il semble que les politiques aient tous étrangement manqué de curiosité au sujet du comportement de certains militaires. Rien n'empêche pourtant un élu de la nation de se lever à l'Assemblée nationale pour interpeller l'exécutif.

RAFAËLLE MAISON

On nous explique que l'Afrique est le domaine réservé de l'Élysée, alors que la Constitution ne dit rien de tel.

SHARON COURTOUX

Constatons simplement qu'on y consent. N'importe quel député peut protester, ou n'importe quel citoyen.

EMMANUEL CATTIER

La plus grosse difficulté est constituée par les principaux organes d'information. Rappelons le procès que Jean-Paul Gouteux a gagné contre *Le Monde*, en première instance et en appel, alors même qu'il avait qualifié le directeur de ce journal, Jean-Marie Colombani, « d'honorable correspondant des services français ». Pendant quatre ans, cette affaire n'a pas eu de suite, et en janvier nous apprenons que la Cour de cassation a cassé le jugement d'appel... Si, comme on a pu le constater, le journal *Le Monde* sert bien de relais à l'armée pour diffuser un certain nombre d'informations qui favorisent la stratégie des militaires, il n'est pas étonnant que les députés ne posent pas de question particulière : eux-mêmes ont besoin d'un vrai contre-pouvoir médiatique. Lorsque *Le Figaro* sort en 1998 les articles de Saint-Exupéry, le Parlement organise la Mission d'information parlementaire. La presse peut conforter l'anéantissement de l'information, ou au contraire provoquer sa diffusion.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Quand il y a eu une complicité de la France avec les crimes contre l'humanité du régime de Brazzaville, en 1999, un seul député a

élevé la voix, Noël Mamère... Nous les avons pourtant tous précisément informés. Il y a donc clairement consentement.

EMMANUEL CATTIER

Tout de même, une question à propos de Christian Quesnot. Comment peut-on expliquer le reproche qu'il adresse à Dallaire de ne pas avoir désobéi ? Il semble véritablement ému à cet instant.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Lors d'une rencontre avec de jeunes aspirants officiers, l'un d'eux a demandé ce qu'il arrivait lorsque, en position vulnérable, un soldat était amené à commettre des actes qui pourraient lui être reprochés ensuite. Quesnot a eu cette réponse lapidaire : « Choisis ton chef, et sers-le. »

7.2 Général Jean-Pierre Huchon

Le général Huchon a occupé deux fonctions successives durant la période qui nous intéresse (1990-1994). Il était l'un des protégés de Christian Quesnot, son second à la Présidence de la République. Puis il a été porté à la direction de la coopération militaire. Il a commandé le 1^{er} RPIMa, le cœur des troupes de marine, qui sont elles-mêmes les anciennes troupes coloniales.

« [En 1990], à l'état-major du président de la République et au ministère de la Défense, l'approche classique des troupes de marine [RPIMa], favorable à **une instrumentalisation de l'ethnicité au service de la coopération militaire, dans la plus pure tradition coloniale**, continuait de l'emporter [à propos du Tchad]. Ancien responsable de l'opération Manta, **le général Huchon était le porte-parole de cette vision**, qui devait également jouer un rôle crucial dans la crise concomitante du Rwanda. »⁴⁰

La guerre secrète au Rwanda (1990-1993) : « À Paris, le chef de la Mission militaire de coopération, le général Huchon, coordonne l'ensemble de l'exercice en liaison avec le général Quesnot, chef d'état-major particulier de François Mitterrand. »⁴¹

Selon un éditorial de *La Lettre de l'Océan Indien* paru le 14 mai 1994, voici l'état d'esprit au sein de la Mission militaire de coopération (MMC), en plein milieu du génocide :

« Paris redoute l'extension de l'influence régionale de l'Ouganda derrière laquelle se dissimulerait une volonté déstabilisatrice anglo-saxonne. Pour surréaliste qu'elle paraisse, cette "thèse" n'en est pas moins sérieusement défendue par les principaux responsables du dossier rwandais : **les**

40. Jean-François Bayart, intervention au Colloque *La politique extérieure de François Mitterrand*, Paris, 13-15/05/1997.

41. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p.179).

généraux Jean-Pierre Huchon et Jeannou Lacaze, installés à la Mission militaire du ministère de la Coopération [...]. Pour ces deux militaires, comme d'ailleurs pour les conseillers Afrique de la présidence (Bruno Delaye et l'ex-premier conseiller de l'ambassade de France à Kinshasa, Dominique Pin), l'Ouganda n'est qu'un pion de l'impérialisme anglo-saxon et le FPR une simple marionnette de Kampala. ».

Le général Jean-Pierre Huchon n'a pas été désavoué. Protégé par la haute hiérarchie militaire, et notamment le général Christian Quesnot, chef de l'état-major élyséen, il fut maintenu près d'un an et demi à la MMC. Le général Huchon fut ensuite promu n° 2 de la Force de réaction rapide en ex-Yougoslavie.

La Lettre de l'Océan Indien, comme *La Lettre du Continent*, est un bulletin "confidentiel" d'information destiné aux décideurs, leur permettant de connaître ou de deviner le dessous des cartes. L'une et l'autre coûtent très cher. Nous les lisons très attentivement depuis 10 ans. La perspective est parfois biaisée mais, étant donné le prix, les informations sont souvent bonnes.

L'un des mystères que nous devons inventorier, c'est la position de Jacques Chirac et d'Alain Juppé. La position de Mitterrand est relativement claire. Nous verrons que Balladur, par rapport à Turquoise, a pris clairement ses distances. Du côté de Chirac et Juppé, ce n'est pas clair, c'est contradictoire. Parfois, on a l'impression qu'ils s'écartent de la ligne générale pro-Hutu, et puis le corbeau intervient. Le jeu est compliqué à percevoir.

7.3 Philippe Jehanne

Philippe Jehanne est un personnage habitué à des manœuvres extralégales. En 1993-1994, il travaille pour la DGSE au cabinet du ministre de la Coopération, Michel Roussin, lui-même un ancien des Services.

Philippe Jehanne s'est signalé en confiant le 19 mai 1994 à l'historien Gérard Prunier, en plein génocide rwandais : « Nous livrons des munitions aux FAR [les Forces armées rwandaises, monitrices du génocide] en passant par Goma [au Zaïre]. Mais bien sûr nous le démentirons si vous me citez dans la presse. »

Il a été l'officier traitant de nombreux aventuriers et mercenaires en Afrique. Son honorable correspondant en Côte d'Ivoire, le "colonel" Yannick Soizeau, y était à la fois "planteur", pilote, officier de l'armée ivoirienne, et intime de l'une des deux nièces du président Houphouët-Boigny. Il rayonnait sur le Cabinda (Angola), le Cameroun, le Togo... Sur ses plantations, il y avait plus d'hommes en armes que de planteurs. Avant l'intronisation difficile du président Henri Konan Bédié à la présidence de la République, Yannick Soizeau lui avait monté une garde

prétorienne⁴². Autrement dit une milice... Les méthodes sont partout les mêmes.

Jehanne a dû quitter le ministère de la Coopération en même temps que son ministre Roussin. Il est alors entré dans la société PHL Consultants de l'ancien gendarme Philippe Legorjus, avant de passer en "semi-retraite" en Bretagne. Thierry Desmarest lui a commandé durant l'été 1999 un rapport sur les réseaux africains d'Elf. Il s'est impliqué dans une ONG à Madagascar.

7.4 Colonel Didier Tausin, alias colonel Thibaut

« Après l'offensive généralisée du FPR le 8 février [1993], l'armée rwandaise, totalement démoralisée, ne contrôle plus la situation. » On observe « l'arrivée à Kigali, le 22 février, du colonel Didier Tausin, accompagné d'une vingtaine d'officiers et spécialistes du RPIMa, [un régiment] connu sous le nom de **Chimère** [et fournisseur de commandos de la DGSE]. [...] L'objectif était d'**encadrer indirectement une armée de 20 000 hommes et de la commander indirectement.** »

« Que l'agression ne puisse être véritablement caractérisée comme une agression extérieure, que le pays qui la subit soit lui-même auteur ou complice d'exactions graves sur ses propres populations en représailles aux offensives qui le menacent et la situation devient dès lors beaucoup plus complexe. Comment peut-on alors concevoir une aide et un engagement extérieurs qui ne soient pas perçus comme un engagement direct ? Autrement dit, la seule présence militaire française sur le terrain, prolongée après les dernières évacuations des ressortissants français à Ruhengeri fin janvier 1991, ne signifie-t-elle pas, lorsqu'elle devient aussi déterminante sur l'issue des combats, que la France s'est trouvée à la limite de l'engagement direct, même si elle n'a pas participé aux combats aux côtés des FAR, comme le firent pendant quelques jours, en octobre 1990, les forces armées zaïroises ? »⁴³

Dans d'autres passages du Rapport, on laisse entendre que les gens du régiment Chimère sont venus en 1993 sauver une armée rwandaise au bord du gouffre, empêchant sa déroute. Le colonel Tausin a joué un rôle déterminant dans la « guerre totale » dont parle Quesnot en 1993. Et on l'a fait revenir au Rwanda pour l'opération Turquoise.

Arrivant à la tête d'éléments de Turquoise, il déclare vouloir « casser les reins au FPR » et qu'en cas d'affrontement avec le FPR, les ordres seront « Pas de quartier ! »⁴⁴

« Les officiers français donnèrent le ton et les normes éthiques. Au nom de la neutralité, ils protégèrent les génocidaires. Le colonel Didier

42. Cf. « L'affaire Soizeau », dans *La Lettre du continent* du 29/09/1994.

43. MIPR, tome I (p.163, 164-165 et 169).

44. Selon *Le Monde* du 11/07, *Libération* du 06/07 et *Info-Matin* du 07/07/1994.

Thibaut, un des commandants du contingent français, fut interrogé par les journalistes au sujet des relations entre ses troupes et les soldats et dirigeants politiques accusés de génocide. « Nous ne sommes pas en guerre avec **le gouvernement du Rwanda ou ses forces armées**, répondit-il. Ce sont **des organisations légitimes**. Certains de leurs membres ont peut-être du sang sur les mains, mais pas tous. Ce n'est ni mon rôle ni mon mandat de remplacer ces gens-là. » »

« Bien que le contingent français continue d'insister sur son rôle humanitaire, leur interprétation de la crise est fortement biaisée. Le colonel Thibaut minimisait les atrocités perpétrées contre les Tutsi en soulignant les souffrances de la majorité hutu. Il indiquait qu'il y avait dans son secteur des centaines de milliers de réfugiés hutu qui fuyaient devant l'avance des troupes du FPR. Il affirma qu'il y avait moins de Tutsi déplacés, en omettant toutefois de préciser que la plupart des Tutsi qui avaient tenté de s'enfuir avaient été tués ou se cachaient encore. »⁴⁵

Devenu Directeur du Centre d'Étude et de Recherche sur l'Enseignement militaire supérieur (CEREMS), le colonel Tauzin a été promu général en 2002, et nommé fin 2003 adjoint de l'officier général de la zone de défense sud-ouest, chargé entre autres « de faire mieux connaître et apprécier les armées et la problématique de défense par la population », « de favoriser une meilleure appréhension réciproque du lien qui unit la Nation à ses armées », de « la formation des acteurs de la citoyenneté » et de « la diffusion d'une image commune et positive de la relation "Armée-Nation" »⁴⁶.

RAFAËLLE MAISON

Il est chargé d'améliorer l'image de l'armée auprès de la population ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Il passe des accords avec des écoles.

RAFAËLLE MAISON

Tauzin n'était pas à la tête de Turquoise ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

C'est l'un des deux ou trois commandants. L'OUA a fait un rapport sur les responsabilités internationales dans le génocide au Rwanda qui a quelques pages très critiques sur la France.

45. Rapport de l'OUA, citant Chris McGreal, « French compromised by collaboration in Rwanda », in *The Guardian* du 01/07/1994.

46. Source : 1^{er} RIMa.

7.5 Colonel Dominique Delort, commandant l'opération Noroît

C'est cet officier qui, avec Laurence Simon, a lancé sur France Inter le 28/03/1993 à 13h15 le thème des « **Khmers noirs** ».

Voici par ailleurs ce qu'en a dit le général Varret devant la Mission d'information (tome III, vol. 1, p.220) :

« Relevant qu'en février-mars 1993 le DAMI était passé sous les ordres du Colonel Delort, chef de l'opération Noroît, le Président Paul Quilès a demandé quelles avaient été les conséquences de cette modification de la chaîne de commandement sur les relations du DAMI avec la Mission militaire de coopération.

Le Général Jean Varret a répondu que ses autorités l'avaient informé qu'il n'avait plus d'ordres à donner au DAMI.

Le Président Paul Quilès a souligné que cette période, qui fait suite à l'offensive du FPR de février 1993, fut somme toute assez brève et qu'on est revenu rapidement à une situation plus classique dès lors que le Colonel Cussac a eu autorité sur le DAMI et les AMT. Le Président Paul Quilès a demandé au Général s'il était encore présent à ce moment.

Le Général Jean Varret a expliqué qu'après qu'il eut donné des instructions au DAMI, on lui avait indiqué que ses instructions n'étaient pas les bonnes et que le commandement des DAMI lui avait été retiré.

Le Président Paul Quilès a souhaité savoir qui se cachait sous ce "on".

Le Général Jean Varret a répondu que ce "on" signifiait son Ministre, par le truchement de personnes dont il ne se souvient plus.

M. Bernard Cazeneuve a demandé quelles instructions, considérées comme mauvaises, avait été données par le Général Varret, quelles furent les nouvelles instructions qui les ont remplacées, et qui les avait transmises.

Le Général Jean Varret a fait état de bruits qui circulaient, mais qu'il n'a pu vérifier, selon lesquels le rôle du DAMI PANDA dépassait sa mission d'instruction. Il a déclaré avoir rappelé au DAMI, lors d'une réunion à Kigali, sa détermination à sanctionner tout manquement à la stricte définition de la mission. »

Ce colonel Delort, qui a joué un rôle considérable, a disparu du paysage. Il n'a pas été interrogé par la Mission parlementaire.

Tout cela est très cohérent avec l'hypothèse d'une double hiérarchie. Les forces spéciales sont placées hors de la hiérarchie officielle. Dès le moment où Varret est mis hors-jeu, le colonel Delort devient commandant des hommes du DAMI, qui vivent dans les camps de Bigogwe et Mukamira où ils forment des commandos de l'armée rwandaise, mais aussi, probablement, des gens qui vont former des miliciens.

7.6 Colonel Jacques Rosier

Le colonel Jacques Rosier, commandant du secteur sud du dispositif Turquoise, explique pourquoi les Français ne désarment pas ceux qui accomplissent le génocide : « **Les miliciens font la guerre. Par souci de neutralité, nous n'avons pas à intervenir.** Sinon, demain, s'il y a des infiltrations de rebelles, on nous fera porter le chapeau. »⁴⁷

« Le colonel Jacques Rosier, chef du détachement du commandement des opérations spéciales affecté à l'opération Turquoise [est] un connaisseur du Rwanda, puisqu'il avait été en charge des opérations de la coopération militaire française à Kigali entre juin et novembre 1992. » Selon Patrick de Saint-Exupéry, il aurait interdit au colonel Duval, alias "Diego", en train d'aller secourir les survivants de Bisesero, « d'aller plus loin »⁴⁸.

Promu général, Jacques Rosier a été entendu par la Mission parlementaire, puis n'a plus fait parler de lui.

7.7 Lieutenant-colonel de gendarmerie Michel Robardey

Le Populaire du Centre (Limoges) du 30 novembre 1996 résume ainsi une conférence du lieutenant-colonel Robardey :

« Le lieutenant-colonel Michel Robardey est revenu sur la mission d'assistance technique qu'il a dirigée au Rwanda, entre le mois de septembre 1990 et septembre 1993. [...] Il se souvient de l'attentat aux missiles soviétiques contre l'avion dans lequel se trouvaient deux chefs d'État en avril 1994, celui du Rwanda et du Burundi, deux Hutu, et se demande "à qui peut bien profiter le crime", sinon à des Tutsi avides de pouvoir. Début 1993, l'armée ougandaise soutient leurs offensives dans l'indifférence internationale la plus totale. « Ils agissaient en toute impunité », note le lieutenant-colonel Robardey.

La communauté Hutu, une population de paysans, peuplait à 90 % le Rwanda à son arrivée pour 9 % de "nobles" Tutsi. Aujourd'hui, le lieutenant-colonel Robardey revient sur **la théorie du grand éléphant Tutsi** qui consiste à asseoir le pouvoir des Tutsi de la région ougandaise en passant par le Zaïre et, bien sûr, le Rwanda et la Tanzanie. "Rien ne semble pouvoir réfréner leurs ambitions". »

Michel Robardey était conseiller du chef d'état-major de la gendarmerie rwandaise. Donnant toute satisfaction, sa mission a été prolongée d'un an à deux reprises. Il « se souvient » d'un attentat qui s'est produit 7 mois après son départ. En 1996, le lieutenant-colonel commandait la gendarmerie en Haute-Vienne.

47. Cité par *Libération* du 27/06/1994.

48. Idem.

Débat

RAFAËLLE MAISON

Les militaires dont on a parlé ont-ils été choisis parmi d'autres ou pour les déclarations qu'on a retrouvées ? A t-on une idée du nombre d'officiers supérieurs au Rwanda qui n'auraient eu aucune activité suspecte ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Il y a sans doute une centaine d'officiers qui ont été impliqués au Rwanda. À part des chefs de file comme Quesnot ou Huchon, on ne peut qu'évoquer l'état d'esprit général, à partir de quelques expressions publiques.

SHARON COURTOUX

On peut aussi mentionner qu'un certain nombre se sont confiés à Patrick de Saint Exupéry. Peut-être que certains se posent des questions. Beaucoup, sans doute, ne connaissaient pas l'ensemble de la mission. Même relativement haut placés, ils ont pu ne pas être conscients au début de ce qu'on leur demandait de faire. Patrick de Saint-Exupéry indique que certains ont été comme bouleversés par le jeu qu'on leur a imposé. Jusqu'à un certain grade, il est clair qu'on ne peut pas suspecter a priori tous les éléments de ces forces spéciales d'avoir compris ce qu'ils faisaient, sauf ceux qui participaient directement à des opérations qui peuvent être qualifiées de crimes de guerre.

Il y a pourtant une continuité doctrinale de la part de certains officiers sur la manière de mener la guerre, depuis la guerre d'Algérie jusqu'à la formation de tortionnaires en Amérique du Sud, en passant par un certain nombre de pays d'Afrique. Il est important d'identifier les leaders, les groupes, les modes d'initiation, tout ce qui fait qu'une partie de ces forces spéciales entretient, véhicule cette doctrine.

RAFAËLLE MAISON

Parmi les militaires relativement gradés qui ont pris la parole, il y a des imprudents. Il y en a d'autres qui se sont tus et qui pourraient un jour parler.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Il n'y a pas de Bollardièrre pour l'instant.

EMMANUEL CATTIER

Ces prises de parole que l'on qualifie d'imprudences l'étaient-elles vraiment ? Ne faisaient-elles pas plutôt partie d'une guerre médiatique, d'une volonté d'orienter l'opinion ?

SHARON COURTOUX

Elles permettent en tout cas de tester l'opinion, de savoir ce qu'elle est capable d'entendre, de supporter.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Turquoise a été conçue comme un dispositif destiné à laver l'image de la France. Les gens qui ont justifié la guerre par le discours de la légitime défense de la majorité hutu contre l'envahisseur tutsi sont revenus avec Turquoise. C'est pourquoi ils n'ont pas secouru les survivants. C'est pourquoi ils ont laissé tranquilles les miliciens, qui continuaient le travail.

EMMANUEL CATTIER

Le général Dallaire se demande si les Français étaient tous sur la même longueur d'onde.

TÉMOIGNAGES FILMÉS PAR GEORGES KAPLER
ET DISCUSSION
JOURNÉE DU MARDI 23 MARS

J*, ex-*Interahamwe*

Traduction d'Assumpta Mugiraneza

J*, ex-Interahamwe

« Je m'appelle J*. J'ai été formé au centre d'entraînement commando de Bigogwe à Gisenyi. J'ai quitté Gisenyi pour Cyangugu là où je me trouvais au moment du génocide. Je fus sollicité pour entraîner les *Interahamwe*, j'avais leur confiance, ils connaissaient ma capacité à remplir une telle tâche. J'ai 35 ans.

J'ai donc été sollicité par les responsables de l'époque, le commandant militaire, le lieutenant Manishimwe et le préfet Bagambiki.

J'avais reçu la formation militaire au camp Bigogwe par les instructeurs français. C'étaient des exercices militaires sans aucune distinction d'avec les exercices de militaires professionnels. C'était pour faire mal.

En bref, nous les entraînions à courir longtemps et acquérir de l'endurance, à monter à l'aide d'une corde, à tuer avec le couteau et aussi aux exercices de tir. »

Question : On leur apprenait à se servir des grenades ?

« Je ne me souviens pas des noms de nos instructeurs, mais c'étaient des Français, ils sont ceux qui ont introduit pour la première fois les fusils de type "machine gun", c'était la première fois qu'ils nous les ont apportés à Bigogwe.

Moi, on m'avait confié la tâche de former les *Interahamwe*, je les ai formés pendant longtemps. Par après, il y a eu l'innommable qui a touché le Rwanda. Mais auparavant, il y avait eu la guerre entre nous et les cancrelats Tutsi. Là où j'étais dans le Bigogwe, les Français nous avaient formé en nous disant que c'était pour aller combattre l'ennemi et le seul ennemi était le Tutsi. Jusqu'au moment où nous avons tué les Bagogwe qui habitaient dans le coin. C'étaient des Tutsi, ils ont été tués après l'arrivée des Français, qui n'ont strictement pas réagi alors que c'étaient eux qui nous avaient appris à faire autant mal.

En 1994, lorsque a eu lieu le génocide, les *Interahamwe* ont appliqué ce que nous leur avons appris, que nous-mêmes avons appris auprès des Français. Ils se sont appliqués à tuer les Tutsi. Ils n'ont pas cessé de tuer. Jusqu'au moment où les Français sont venus à notre secours. Les responsables locaux nous l'avaient annoncé en nous demandant de ne pas nous inquiéter, qu'ils avaient appelé à l'aide, et que les Français allaient venir nous aider, parce qu'ils avaient appris que les Tutsi risquaient de s'emparer du pays.

C'était vers la fin juin. Nous avons donc appris que les Français arrivaient, les responsables nous l'ont dit en nous enjoignant de leur préparer un accueil chaleureux. Nous sommes allés à Rusizi, c'est tout près d'ici. Nous leur avons fait la fête comme il se doit ! Il y avait tous les

dirigeants, Manishimwe et le préfet Bagambiki. Il y avait aussi un commerçant très engagé parmi les *Interahamwe* du nom de Bandetse Édouard. Ils nous donnaient des signes de satisfaction. Nous disions merci aux Français, eux qui allaient venir nous sauver du mal tutsi.

Les Français sont venus et ont discuté à la frontière avec Bagambiki et Manishimwe, le lieutenant qui commandait la région. À la fin, les Français sont allés à Nyarushishi immédiatement, un endroit où on avait rassemblé les Tutsi qu'on avait sortis du stade Kamarampaka. Deux jours après leur arrivée, nous avons reçu un message demandant que nous regroupions les *Interahamwe* pour qu'ils se rendent à Nyarushishi pour tuer les Tutsi.

Nous avons donc rassemblé les *Interahamwe* et sommes montés à Nyarushishi et nous avons encerclé le camp. Nous venions de l'encercler lorsqu'est arrivé un Français, j'ignore si c'était le supérieur des autres, mais il nous a dit, étant donné que ces gens sont si nombreux rassemblés ici, les satellites ont dû les photographier, la communauté internationale risque de les avoir repérés, vous ne pouvez plus les tuer ici. Par contre, tous ceux qui se cachent, vous pouvez les débusquer et les liquider. En redescendant, nous brûlions et détruisions systématiquement les maisons qui n'avaient pas encore été touchées. Lorsque nous en croisions un qui avait un nez un peu long, nous le tuions sans même vérifier son identité : "Même le Français a signé ta mort", disions-nous. C'est ce que nous disions partout, que même le Français nous avait accordé la licence de tuer.

Avant de quitter Nyarushishi, les Français nous avaient donné des grenades et des rations de combat. Nous sommes redescendus en mangeant et dans la gaieté. Les faits continuaient. Nous, à la frontière, nous continuions à tuer les gens et les jetions dans le lac Kivu. Sous les yeux des Français bien sûr ! À un moment, les Français nous ont dit : "Vous autres Rwandais hutu n'êtes pas intelligents. Vous tuez les gens et les jetez dans l'eau sans rien faire d'autre ! Ignorez-vous qu'ils finiront par remonter à la surface et qu'ils vont être vus par des satellites. Vous ne savez vraiment rien !" Ce sont les Français qui nous ont appris à ouvrir le ventre après l'avoir tué et jeter le corps à l'eau sans qu'il ne risque de remonter à la surface. Nous l'avons appris et avons commencé à l'appliquer.

Même après, lorsqu'ils nous trouvaient en train de détruire et piller une maison, ils nous demandaient si nous savions où était le propriétaire de la maison. Si tu avais le malheur de dire que tu avais entendu dire qu'il avait pris la fuite et que tu ne savais pas ce qu'il était devenu, il te tuait lui-même ou presque. Il te disputait, te traitait de bête : "Au lieu de commencer par éliminer le propriétaire avant de t'attaquer à la maison, tu fais l'inverse ? Que vas-tu pouvoir lui raconter après ? Il s'agit de l'ethnie qui vous combat, n'est-ce pas ?" Ils nous le disaient les yeux dans les yeux, se demandaient pourquoi nous étions aussi bêtes : "Commence d'abord par éliminer le propriétaire et tu verras pour la destruction de la maison par la suite", disaient-ils. Tout cela, nous l'avons appris d'eux. Ainsi donc, à dire vrai, les

Français sont venus soutenir le génocide, de manière claire et visible, parce qu'ils nous ont soutenus de plusieurs façons.

Ils nous ont dit qu'ils partaient à Gikongoro et à Kibuye pour barrer la route au FPR, pour qu'il ne mette pas le pied dans Gikongoro. Ils nous ont assuré qu'il n'était pas concevable que le FPR puisse venir nous trouver à Cyangugu. Ils nous demandaient de nous occuper de trouver tous les Tutsi qui se trouvaient encore dans la région pour les exterminer, nous promettant que notre zone allait devenir, grâce à eux, la zone Turquoise. C'étaient des Français qui parlaient comme ça. Par après, ils nous ont dit qu'il était trop tard, que le FPR avait des forces qu'ils ne soupçonnaient pas, nous avions trop tardé à faire appel à eux, il était trop tard.

Ils ont parlé ainsi lorsque les choses tournaient mal pour eux, lorsqu'ils avaient commencé à échanger des tirs avec le FPR à Gikongoro. Ils nous ont dit : "Il n'y a pas d'autre issue", nous devons tous, sans exception, fuir au Congo. Que celui qui allait chercher à rester allait être désigné comme "cancrelat" lui-même. C'étaient les Français eux-mêmes qui parlaient ainsi.

Ils nous ont demandé de fuir, partout où ils passaient. Dans les petits centres commerciaux, ils incitaient les gens à fuir le FPR. Tout comme dans ces petits centres, ils demandaient à toute personne qu'ils croisaient : "Tutsi ou Hutu ?" Si tu répondais : "Hutu", ils te faisaient un signe d'amitié. Yes ! Mais pour reconnaître un Hutu, ils se fiaient à ce signe : le port du gourdin. Il y en avait des cloutés, que nous appelions « aucune rançon possible pour racheter la vie de l'ennemi », cela avait fort impressionné les Français. Ils nous disaient que sur ce point, ils reconnaissaient que les Rwandais avaient un sens de la créativité, qu'ils n'auraient pas imaginé une telle arme pour tuer. Nous avons tué plusieurs fois avec ça devant leurs propres yeux et ils ne faisaient rien pour nous en empêcher.

Franchement, s'ils étaient venus pour sauver les gens, ils ne nous auraient pas laissé continuer à tuer les Tutsi devant eux, et encore moins nous donner une partie du matériel que nous employions.

Autre chose : si les Français n'avaient pas menti en disant qu'ils venaient les sauver, il n'y aurait pas eu autant de morts tutsi parmi ceux qui avaient survécu jusque-là. Au moment où les Français sont arrivés, les Tutsi survivants avaient mille et une chance de s'en sortir, en premier lieu parce que le FPR arrivait vite. Et qu'est-ce qu'ils ont fait les Français ? Ils se sont avancés pour aller retarder l'arrivée des troupes du FPR, pour éviter qu'elles ne viennent sauver les Tutsi qui restaient dans Cyangugu. C'est cela qui a aggravé les choses dans cette préfecture.

Où, du moment où le FPR était retenu par les Français, nous avons trouvé le temps et la patience de débusquer ceux qui avaient pu se cacher. Avant, nous le faisions mais avec la crainte de croiser un soldat du FPR. Nous savions qu'ils allaient arriver un jour ou l'autre et avons vu certains de nos militaires courir pour fuir. Tu te disais que prendre le risque de chercher

au fond des buissons, c'était prendre le risque d'y trouver un *Inkotanyi* qui ne te le pardonnerait pas.

Mais du moment où le Français nous avait dit : "Soyez sans crainte nous arrivons !", nous nous sommes sentis sécurisés, nous avons commencé à aller plus profond dans les buissons pour débusquer les gens, en toute confiance et détermination parce que nous avions la bénédiction du Français et savions que nous allions même reconquérir le pays en entier.

Non seulement, ils nous conseillaient, mais même la nourriture, c'est eux qui nous l'assuraient. Et ils venaient vers nous. Parfois, ils rencontraient le préfet Manishimwe, qui envoyait un militaire qui s'appelait Bikumanywa : c'était un sergent major, responsable des stocks du camp Karambo. Il venait nous donner les instructions qu'il avait reçues des Français. "Allez partout sans crainte, nous sommes soutenu par le Français, celui-ci ne souhaite nullement voir le pays dans les mains du cancrelat."

Discussion

SHARON COURTOUX

Quand cette personne dit qu'elle ne se souvient pas des noms des instructeurs français, est-ce que vous avez eu l'impression qu'en effet elle ne s'en souvenait pas ?

GEORGES KAPLER

À chaque fois la réponse est : ils savaient seulement un prénom ou ils ne savaient pas. Mon sentiment est qu'ils ne savaient pas. Les instructeurs français ne le leur disaient pas. Beaucoup utilisaient des pseudos.

RAFAËLLE MAISON

Cela se rapporte à des zones déjà décrites hier.

GEORGES KAPLER

Oui, la région qui va de Kibuye à Cyangugu, le cœur de l'opération Turquoise. Quand l'armée française a organisé l'opération Turquoise, il était hors de question de laisser ces territoires hors de contrôle. Bukavu et Cyangugu sont de part et d'autre de la frontière rwando-congolaise. Kibuye est au bord du lac Kivu. Bisesero, qui est un lieu de résistance, est en plein milieu.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Question importante : il est admis que la France a formé les commandos de la Garde présidentielle. A-t-elle formé directement des chefs miliciens, quel est le statut exact du prisonnier que nous venons d'entendre ?

GEORGES KAPLER

Il est militaire et milicien. Il n'a jamais quitté l'armée. Il a reçu un entraînement spécifique par les Français pour former les *Interahamwe*. Les gens sont sélectionnés en fonction de leurs idées politiques.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Un peu comme dans le système des escadrons de la mort...

GEORGES KAPLER

Aujourd'hui, je ne pourrais pas dire que les militaires français ont formé des miliciens. Ils ont formé des formateurs en sachant ce qu'ils faisaient. C'est une formation spécifique destinée à former des miliciens. A*, que nous avons entendu hier, va plus loin : il dit qu'il y avait des militaires français dans le camp où on formait des miliciens.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Est ce que le témoin d'aujourd'hui en rajoute ? On a l'impression que les Français sont encore plus ethnistes que les Rwandais.

GEORGES KAPLER

Je fais les interviews 10 ans après les faits, ils ont tous fait un travail sur eux-mêmes... L'interview est aussi un moyen de décharger leur responsabilité. Le fait que le gouvernement rwandais ait une politique qui privilégie la recherche de la vérité à la justice permet à ces gens-là de s'exprimer plus librement. Je crois que les Français ont toujours eu un discours ethnique. Je crois que, 10 ans après, Jean Bosco se retrouve plus Rwandais qu'autre chose. Je crois que c'est le travail qui a été fait en 10 ans. Tous les témoignages le disent : les Français sont arrivés en en remettant chaque fois une couche.

RAFAËLLE MAISON

La préparation du génocide, avec l'aide des Français, avait établi des listes de Tutsi qu'il fallait atteindre et abattre. À écouter ce témoin, on l'imagine sur la route, à la rencontre des FPR qui vont rentrer, et éliminer les Tutsi qu'il rencontre à cause de leur long nez...

GEORGES KAPLER

J'ai aussi interviewé un sous-officier des ex-FAR. On a dit que les *Interahamwe* se battaient mieux que les FAR. Non, parce qu'en fait, ils n'avaient pas de commandement. C'étaient des bandes autonomes qui dépendaient directement de l'administration, du préfet, etc. Le commandement militaire des FAR ne dirigeait pas les *Interahamwe*. D'ailleurs, il y a un antagonisme. Les *Interahamwe* disent qu'on voyait les FAR fuir, et les FAR disent que les *Interahamwe* ne combattaient pas. Le sous-lieutenant ne veut pas s'assimiler aux *Interahamwe*. Si je lui disais : « Les *Interahamwe* et les FAR massacraient », il répondait : « Non, les FAR ne massacraient pas. » Le but des miliciens était purement génocidaire : leur travail était d'éliminer toute présence tutsi dans la population.

RAFAËLLE MAISON

Il avait fallu pour cela que les instructeurs disent que l'ennemi, c'était les Tutsi.

GEORGES KAPLER

C'est ce que disaient les Français. Ce sont les derniers mots que rapporte J* : il n'est pas question de laisser le pays aux « cancrelats » (*Inyenzi*). Ça fait des années et des années que la propagande officielle Hutu Power du gouvernement rwandais traitait les rebelles tutsi de *Inyenzi*. Depuis 1959.

RAFAËLLE MAISON

Il semble que ce serait excessif de dire que ce sont les Français qui ont inspiré ce genre de vocabulaire et cette haine ethnique.

GEORGES KAPLER

Ce ne sont pas les Français qui ont introduit le terme de *Inyenzi*, ça c'est clair. Ce terme est utilisé par les Rwandais pour désigner les royalistes tutsi qui essaient de rentrer au Rwanda dès la fin des années 1950. Mais tous les militaires français, d'après les témoignages que j'ai entendus, désignent « l'ennemi » comme étant les Tutsi. C'est un militaire français que cite J* quand il dit qu'il n'est pas question de laisser le pays aux cancrelats.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

On en revient à ce que disait hier Gabriel Périès : la doctrine militaire qui est à la base du comportement de l'armée française, hors stratégie nucléaire, est une doctrine où, pour contrôler une population, il faut définir l'ennemi intérieur. Le refrain « l'ennemi intérieur c'est le Tutsi », ce n'est pas l'idéologie particulière d'un militaire, ça devient une sorte de mot d'ordre, répété par la propagande.

SHARON COURTOUX

Mais ce mot d'ordre vient de très loin...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ce qui est sous-jacent à cette affaire, c'est qu'on est passé du stade de l'artisanat à un degré d'efficacité supérieure, mais les changements de degrés ne sont pas forcément très perceptibles. Il faut que le langage soit simple, que l'identité de l'ennemi soit incontestable, c'est la clef de la propagande. On ajoute un moteur, la Radio des Mille collines. Ce qui me frappe dans ce témoignage, c'est que l'un des concepts-clefs de cette doctrine, « l'ennemi intérieur », resurgisse comme un slogan.

GEORGES KAPLER

Le témoin dit bien que les Français ont donné licence pour tuer les Tutsi : « Même les Français disent que tu dois mourir. »

RAFAËLLE MAISON

Dans son témoignage il y a plusieurs phases temporelles... On se sait pas toujours précisément de quelle période il parle.

GEORGES KAPLER

Tout le temps, l'ennemi c'est le Tutsi. Ce n'est pas un ennemi défini politiquement, c'est un ennemi défini ethniquement. On ne peut pas être plus clair que lui. Son ennemi, c'était le Tutsi vivant.

EMMANUEL CATTIER :

Les Français sont arrivés en voulant appliquer une théorie sur place. Ils l'ont accrochée à une réalité qu'ils n'ont pas définie eux-mêmes. Ils ont repris le discours des Rwandais qui faisaient appel à eux...

GEORGES KAPLER

Il faudrait peut-être remonter dans le temps, jusqu'aux Pères Blancs. Qui a fait la carte d'identité ethnique ? Ce ne sont pas les Rwandais, mais les Belges. Qui a décidé sur une longue période de soutenir une élite tutsi qu'on a admise dans les écoles ? Ce sont les Pères Blancs. Il faudrait revoir le rôle de l'Église catholique dans la définition ethnique de ce pays ; il faut revoir le rôle des Belges et des Français. C'est un terrain qui a été créé de toutes pièces par la colonisation belge et par l'Église catholique. Ils ont simplement appuyé sur les points qui étaient les plus utiles à l'exécution de leur plan.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je rappelle simplement ce que dit Jean-François Bayart concernant la spécialité du général Huchon et des troupes de marine : ce n'est pas créer l'ethnicité, c'est l'instrumentaliser. On ne part pas de zéro... On arrive quelque part, de bons anthropologues repèrent des fractures sur lesquelles on peut appuyer. C'est l'instrumentalisation de l'ethnicité.

GEORGES KAPLER

Je me souviens d'un film de Luc de Heusch, *Une République devenue folle*. Une journaliste interviewe un jeune soldat du FPR au tout début de la guerre. Elle lui demande : « Et vous, vous êtes Hutu ou Tutsi ? » Il lui répond : « Je ne le dirais jamais, c'est contre ça qu'on se bat. » D'un côté, on a le FPR, qui a un projet politique, et de l'autre on a un projet ethnique. Les gens que j'ai interviewés en prison ont désigné leur ennemi comme étant les Tutsi, et leurs alliés comme étant les Français. Il n'y a pas eu de projet politique. On a affaire à des gens qui se sont battus contre les Tutsi.

RAFAËLLE MAISON

Aujourd'hui, il y a un travail contre l'ethnisation ?

GEORGES KAPLER

Dix ans après, oui. Au Rwanda aujourd'hui oui, on n'en parle pas. En 1998, il y a eu des écoles attaquées, les *Interahamwe* ont réuni les jeunes internes et ont demandé que les Hutu et les Tutsi se séparent pour massacrer les Tutsi. Les jeunes ont refusé de se séparer, ils ont tous été massacrés. C'est arrivé au moins deux ou trois fois.

GÉRARD SADIK

Le témoin est entré dans l'armée en 1989. Il était dans quelle arme ?

GEORGES KAPLER

Je ne sais pas. Je pense qu'il était dans l'infanterie. Ce qui est bizarre, c'est qu'il a été formé pour les commandos, mais qu'il est placé au front. Il dit qu'il est toujours dans l'armée, comme s'il était détaché de l'armée chez les *Interahamwe*.

SHARON COURTOUX

Il parle de la formation des *Interahamwe* par des militaires de FAR, en 1993. Il y a toute une séquence dans le livre du général Dallaire sur cette question. Les services secrets belges en parlent aussi dans des documents cités dans ce livre.

GEORGES KAPLER

Ceux que j'ai rencontrés étaient des militaires, formés pour former les *Interahamwe*.

RAFAËLLE MAISON

Il me reste une question qui se rapporte également au témoignage d'hier... Je me suis demandé quelle était la logique dans cette participation de certains militaires français dans le débusquage et le massacre des rescapés. J'ai eu l'impression, tout à l'heure, que vous pensiez à un objectif militaire par rapport à l'avance du FPR et à la position de la zone de Bisesero ?

GEORGES KAPLER

Je me mets à la place d'un militaire français qui arrive dans un pays, qui doit être confronté à une armée qui vient de balayer l'armée gouvernementale en déroute. Il y a la guerre, face à une armée disciplinée et déterminée, peu nombreuse mais que visiblement on n'arrête pas comme ça. Les Français doivent s'interposer : ils doivent à un moment donné créer une ligne de front à un endroit précis et entrer en contact avec cette armée. En même temps, ils ont des informations dont on peut admettre qu'elles viennent en partie des alliés génocidaires rwandais, disant que sur Bisesero, il y a une forte résistance. Une résistance qu'on n'a pas pu réduire en trois mois, alors que quelques milliers de miliciens et des centaines d'hommes armés sont intervenus.

Je ne sais pas comment les *Interahamwe* et les FAR ont présenté ça aux militaires français qui arrivent à la frontière, mais d'un point de vue stratégique, on ne pouvait continuer de se battre sans réduire cette poche de résistance. La première chose à laquelle on pense d'un point de vue stratégique, c'est d'éliminer cette poche. Ça, c'est le premier raisonnement. Est-ce que le but de l'opération Turquoise, c'était de sauver la population ou de créer un deuxième Rwanda, comme il y a une Corée du Sud et une Corée du Nord ? Il y a plus d'obus que de conserves dans les caisses des soldats français, plus de canons que de civières, plus de

moyens de tuer que de moyens de sauver des vies. Les forces qui ont été envoyées dans l'opération Turquoise, ce sont toutes les troupes spéciales françaises.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

D'après le témoignage de femmes qui racontent comment elles sont sorties de Bisesero, on a l'impression qu'à force de dire « l'ennemi, c'est le Tutsi », il y a un certain nombre de Français qui finissent par le penser, et qui, par mimétisme, commencent à avoir une relation avec les Tutsi qui n'a plus grand chose d'humain.

GEORGES KAPLER

On a envoyé pour l'opération Turquoise des militaires qui s'étaient battus entre 1990 et 1993 contre le FPR, lequel avait tué un certain nombre de leurs camarades.

RAFAËLLE MAISON

D'après ce que j'entends, l'opération Turquoise a pris contact directement à son arrivée avec le Gouvernement intérimaire et les Forces armées rwandaises. On peut formuler une hypothèse selon laquelle les opérations de débusquage ont été faites à la demande de l'armée rwandaise ou par le Gouvernement intérimaire.

GEORGES KAPLER

Les autorités rwandaises de l'époque sont reconnues par la communauté internationale comme génocidaires... On va s'accorder avec une telle autorité pour s'interposer entre qui et qui ?

EMMANUEL CATTIER

Elle ne sont pas entièrement reconnues comme génocidaires : il y a toujours un représentant de ce gouvernement à l'ONU...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Le témoignage de Franck Johannès, ce matin, nous éclaire sur ce point. À cette époque, le GIR était en bout de course et les FAR en déroute. Je ne vois pas les Français avoir une forte envie de négocier auprès de ce qui restait du GIR. Ça me paraît déséquilibré en termes de détermination : entre les forces spéciales françaises et un pouvoir politique déliquescant...

RAFAËLLE MAISON

Mais hier, le chauffeur du chef milicien a fait état d'une rencontre entre des officiers français et des interlocuteurs rwandais.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Oui, mais c'étaient des interlocuteurs administratifs, pas politiques.

GEORGES KAPLER

Ce sont ces autorités-là qui ont organisé le génocide.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Les Français ont consulté sur des questions d'organisation, pas de stratégie. En tout cas pas le GIR.

GEORGES KAPLER

Il y a eu des échanges entre Paris et les Français sur le terrain, qui disent que le GIR est considéré comme une autorité discréditée, et que seules les FAR sont des interlocuteurs à respecter.

GÉRARD SADIK

Sur deux faits précis, Bisesero et Nyarushishi, ces témoignages donnent des versions totalement différentes de ce que l'on croyait connaître.

GEORGES KAPLER

J'ai parlé avec des journalistes qui étaient au Rwanda en 1993. Ils n'avaient rien vu. Ils étaient pris en charge, et on leur montrait ce qu'on voulait bien leur montrer. Je n'ai pas vu de journalistes qui, à l'époque, aient circulé librement au Rwanda. Si je leur demandais : « Quand tu croisais un soldat français en 1993, pourquoi ne l'as-tu pas écrit ? », ils me répondaient qu'ils se seraient fait assassiner immédiatement au Rwanda.

GÉRARD SADIK

Nyarushishi, c'est la vitrine.

GEORGES KAPLER

Ce que raconte A* c'est qu'il a vu le GIGN rentrer au Rwanda. François Léotard est sur le terrain.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Par rapport à ce problème d'histoire officielle et officieuse, c'est quand même troublant que, deux ou trois semaines avant la sortie du livre de Patrick de Saint-Exupéry et notre Commission, *Paris-Match* sorte un grand reportage qui décrit Bisesero comme un emblème de l'« humanitaire » français en 1994. Des photos expliquent comment les troupes spéciales françaises sont venues sauver des centaines de personnes. Que ce reportage sorte à ce moment, de cette manière, dans *Paris-Match*...

SHARON COURTOUX

Quelles sont les personnes qui ont été interviewées pour faire cet article ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Ce qu'on commence à comprendre, c'est qu'il y a 36 histoires de Bisesero. Il y en a une qui est incontestable, qui dit qu'au bout de 3 jours,

l'armée française est venue à grand renfort pour effectivement sauver les gens. Ceux qu'on interviewe dans cet article de *Paris-Match*, ce sont les fameux 800 qui ont été sauvés, entassés dans des véhicules. C'est à partir d'eux qu'on reconstruit l'histoire : « Pourquoi parlez-vous de mauvaises intentions à Bisesero ? Voilà tous ces gens qu'on a sauvés, ils existent, c'est la preuve de la bonne volonté des intentions françaises. »

EMMANUEL CATTIER

Il faut rappeler que *Paris-Match* a été un des médias qui ont révélé Bisesero, à partir des reportages de Michel Peyrard, qui était sur les lieux en juin 1994.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

L'article se présente comme un récit de mémoire. Le reporter qui a fait ces photos il y a 10 ans est allé revoir les gens qui ont été sauvés.

EMMANUEL CATTIER

Dans le rapport de la Mission d'information, les brèves lignes sur Bisesero évoquent une campagne de presse qui aurait été alimentée entre autres par *Paris-Match* pour disqualifier l'intervention française.

GEORGES KAPLER

Quand je pense à Bisesero, après mon voyage, mon sentiment rejoint ce que racontent les rescapés. L'armée française a bien accompagné les journalistes pour trouver des gens à Bisesero, et les laisser trois jours. La décision d'aller les chercher a été prise à cause de la pression des journalistes sur François Léotard. J'imagine très bien les dialogues : « Est-ce que vous voulez qu'on fasse un article dans notre journal en disant que vous n'y êtes pas allés ? Pourquoi trois jours ? »

On met trois jours à aller chercher ces gens-là pour laisser le temps aux *Interahamwe* de les massacrer. Je ne vois pas d'autre explication. 60 km, trois jours ! J'ai des témoignages de jeunes femmes qui ont fait cette distance en trois jours, mais elles avaient pris un coup de machette sur la tête ou sur la jambe, elles n'étaient pas en bon état, elles étaient seules et à pied. L'armée française a des hélicoptères, des camions. Puisqu'elle est là pour faire de l'humanitaire, elle a forcément des camions pour emmener les gens. Elle a des médecins, des hôpitaux de campagne. Elle est capable de réagir vite. Elle est capable de préparer l'opération turquoise en dix jours. Et elle ne serait pas foutue d'aller récupérer 5 000 rescapés à Bisesero en trois jours ! Il faut avoir le courage de regarder les choses en face.

SHARON COURTOUX

On a beaucoup observé à l'époque que les militaires de Turquoise étaient arrivés avec des véhicules inadaptés pour sauver les gens, mais adaptés pour faire la guerre.

GEORGES KAPLER

Évidemment. Turquoise a été menée pour arrêter le FPR, avec l'idée de créer au Rwanda un territoire où le FPR n'aurait pas accès, un deuxième Rwanda. Ça n'a jamais été une opération humanitaire. Un officier m'a dit : il y avait deux sortes de militaires français, ceux qui laissaient faire et ceux qui aidaient les *Interahamwe*. J'ai demandé, puisqu'il y avait les deux attitudes, lesquels obéissaient aux ordres. Les ordres étaient-ils de sauver les civils ou de sauver les *Interahamwe*. Il m'a dit : les soldats français étaient là pour sauver les FAR, pas les civils.

EMMANUEL CATTIER

On peut quand même imaginer que ceux qui ont fait l'opération Turquoise ont voulu mener de front les deux attitudes de manière à en jouer selon les circonstances.

GEORGES KAPLER

Quelqu'un qui a déchargé les avions peut être persuadé de faire une opération humanitaire. Mais quelqu'un me dit qu'il a déchargé des tanks, qu'on va retrouver dans les camps du Zaïre – les camps militaires organisés par l'armée française pour remettre en selle les FAR et les *Interahamwe*.

PRÉSUMPTIONS DE COMPLICITÉS FINANCIÈRES
MERCREDI 24 MARS, MATIN

Commissaires :

Bernard Jouanneau, président

François-Xavier Verschave, rapporteur

Emmanuel Cattier

Sharon Courtoux

Jemal Ould Mohamed

Gérard Sadik

Michel Agboola Souhil

BERNARD JOUANNEAU

Il s'agit donc d'examiner les éléments d'information qui ont été réunis et qui tendent à prouver que les mouvements financiers ont permis d'armer le génocide et financer l'acquisition d'armes nécessaires à son exécution. Une enquête de Pierre Galand et de Michel Chossudovsky nous apporte des éléments financiers assez précis (voir Annexe 5). Nous nous pencherons d'autre part sur les achats d'armes qui ont eu lieu aux Seychelles par l'intermédiaire du fameux colonel Bagosora. M. Verschave va vous rapporter le détail de chacune de ces recherches et vous disposerez dans les dossiers annexes des documents qui seront évoqués. Je donne donc la parole à M. Verschave en tant que rapporteur sur ces deux questions.

1. Les paiements par la Banque de France et la BNP jusqu'au 1^{er} août 1994

De 1991 à mars 1994, L'ensemble des bailleurs de fond, dont la Banque Mondiale et la coopération française, ont financé à vannes ouvertes un régime dont ils savaient qu'il affectait une grande partie de ces versements extérieurs à l'achat d'armes, et en particulier à celui de plus d'un million de machettes.

Enquêtant sur le financement des armes du génocide, Pierre Galand, ancien directeur d'Oxfam-Belgique et ex-président des ONG européennes, a pu consulter le circuit des paiements initiés durant le génocide par la Banque nationale du Rwanda (BNR) – l'instrument financier du Gouvernement génocidaire. Parmi les paiements ordonnés, une série ont eu lieu à un moment où plus un banquier, plus une tutelle de place bancaire ne pouvait ignorer à quels crimes servait cet argent.

GME International Paris pourrait être Global Mobil Electronics, « télécommunication sans frontières », 53 avenue de la Grande Armée, 75016-Paris, filiale de Global Satellite à Fort-Lauderdale (USA). On resterait dans le domaine de la télécommunication, à laquelle le général Huchon attachait tant de prix.

À moins qu'il ne s'agisse de GME International Consulting, qui se proclame spécialisée en « International conflict resolution issues », avec 30 ans d'expérience en « dealing with foreign governments and individuals ». Un lobbying désespéré aux États-Unis ? Cette firme est liée à Earthlink, d'Atlanta, fournisseur d'Internet à 5 millions de clients.

Ou GME International Motors, filiale de General Motors ?

Quoi qu'il en soit, au moins 33 millions de francs de financement du camp génocidaire sont passés par la place financière de Paris.

Le 05/05/94 a été prélevé sur le compte de la Banque de France au profit de la BNR : 435 000,00 FF.	Bénéficiaire : Alcatel (téléphones cryptés ?).
Le 14/06/94 a été prélevé sur le compte BNP Paris au profit de la BNR : 8 415 000,00 FF.	Bénéficiaire : inconnu.
Le 15/06/94 a été prélevé sur le compte BNP Paris au profit de la BNR : 673 920,00 FF.	Bénéficiaire : inconnu.
Le 15/06/94 a été prélevé sur le compte BNP Paris au profit de la BNR : 2 043 887,00 FF.	Bénéficiaire : inconnu.
Le 15/06/94 a été prélevé sur le compte BNP Paris au profit de la BNR : 3 330 063,34 FF.	Bénéficiaire : inconnu.
Le 15/06/94 a été prélevé sur le compte BNP Paris au profit de la BNR : 4 123 890,50 FF.	Bénéficiaire : inconnu.
Le 15/06/94 a été prélevé sur le compte BNP Paris au profit de la BNR : 5 616 000,00 FF.	Bénéficiaire : inconnu.
Le 23/06/94 a été prélevé sur le compte BNP Paris au profit de la BNR: 6 285 379,51 FF.	Bénéficiaire : inconnu.
Le 30/06/94 a été prélevé sur le compte de la Banque de France au profit de la BNR : 317 882,96 FF.	Bénéficiaire : GME International Paris.
Le 01/07/94 a été prélevé sur le compte de la Banque de France au profit de la BNR : 490 450,61 FF.	Bénéficiaire : inconnu.
Le 07/07/94 a été prélevé sur le compte de la Banque de France au profit de la BNR : 176 918,58 FF.	Bénéficiaire : Ambassade Rwanda en Éthiopie.
Le 07/07/94 a été prélevé sur le compte de la Banque de France au profit de la BNR : 81 151,36 FF.	Bénéficiaire : Consulat du Rwanda à Pretoria.
Le 07/07/94 a été prélevé sur le compte de la Banque de France au profit de la BNR : 170 716,14 FF.	Bénéficiaire : Ambassade Rwanda en Égypte.
Le 01/08/94 a été prélevé sur le compte de la Banque de France au profit de la BNR : 1 500 000,00 FF.	Bénéficiaire : Inconnu.
Total : 33 660 260 FF.	

2. La facture des achats d'armes aux Seychelles par le colonel Bagosora est passée par la BNP

On se réfère ici essentiellement à deux sources : l'enquête des Nations Unies (UNICOI) et Patrick de Saint-Exupéry confirme les achats d'armes par Willem Petrus Ehlers aux Seychelles. Plus de 1,3 millions de dollars sont passés les 14 et 16 juin par les comptes de la BNR à la BNP :

« Nous relevons que, selon les données officielles, **le gouvernement des tueurs a effectué, à partir de la BNR, des transferts à hauteur de 17 820 000 dollars entre les mois d'avril et d'août 1994.** Plus de 6 440 200 dollars en chèques de voyage ont également été emportés par les anciens dignitaires. **Une partie de ces fonds ont, d'évidence, pris la direction de la France.** Et ce trésor de guerre sert à acheter des armes. [...] Les autorités françaises ne peuvent ignorer la transaction des Seychelles. Elle est "couverte", c'est-à-dire clandestine mais assumée. »¹

Brian Wood et Johan Peleman résument les résultats de l'enquête des Nations Unies :

« Deux paiements séparés ont été effectués sur le compte de la Banque centrale des Seychelles à la Federal Reserve Bank de New York pour l'achat des armes². Deux montants de **179 965 \$ et 149 982,50 \$** ont été transférés sur le compte des Seychelles à partir d'un compte de **l'Union Bancaire Privée à Genève**. Dans un premier temps, les demandes d'information concernant le titulaire du compte adressées par l'UNICOI au Département fédéral du ministère des Affaires étrangères suisse n'ont donné aucun résultat. Le Département fédéral suisse a répondu à l'UNICOI que "les investigations rencontrent de multiples problèmes d'ordre juridique et pratique"³. Cependant, en août 1997, le Procureur général de Suisse a envoyé une lettre à l'UNICOI lui notifiant qu'une enquête sur les transactions financières relatives à l'affaire avait été ouverte. Le gouvernement suisse a donné des détails qui attestent qu'**Ehlers** était en effet le titulaire **d'un compte numéroté – 82-113 CHEATA –** à l'agence de **Lugano** de l'Union Bancaire Privée en Suisse.

Le Procureur général suisse a confirmé que les deux paiements séparés de 179 965 \$ et 149 982,50 \$ ont été effectués respectivement les 15 et 17 juin 1994. Il a de plus affirmé que les 14 et 16 juin 1994, le compte d'Ehlers avait été crédité de 592 784\$ et 734 099\$. En d'autres termes, **un million de dollars a été transféré sur le compte d'Ehlers en plus de ce qui a été payé** sur le compte de la Banque centrale des Seychelles à New York.

Le Procureur général a dit à L'UNICOI que **ces fonds** importants arrivant sur le compte d'Ehlers **provenaient d'un compte à la Banque**

1. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p. 203).

2. UNICOI Report, mars 1996, par. 35.

3. UNICOI Third Report, octobre 1996, par. 62-63, daté de décembre 1997.

nationale de Paris SA, à Paris, lui-même actionné au nom de “Banque nationale du Rwanda, Kigali”. Alors, d’où cet argent venait-il vraiment ?

Le journal français *Le Figaro*⁴ a tenté de reconstituer ces transactions en avril 1998, mais la Banque nationale de Paris et l’Union Bancaire Privée en Suisse ont décliné tout commentaire sur l’affaire. Des représentants de la Federal Reserve Bank de New York ont renvoyé les journalistes du *Figaro* vers la banque suisse.⁵

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Sur les présomptions de complicité financière, nous n’avons pas un dossier très épais, pour des raisons simples : pour avoir ce genre de dossier, il faut disposer des possibilités de perquisition qui ne sont accordées qu’à l’autorité judiciaire. Cependant, les documents et les éléments que nous avons sont déjà extraordinairement instructifs ; il proviennent de l’enquête de Pierre Galand et Michel Chossudovsky, qui est une enquête beaucoup plus large que l’objet dont nous allons traiter ce matin.

4. « Les armes du génocide », 03/04/1998.

5. « Basically, the arms were purchased with two separate payments into the account of the Central Bank of Seychelles in the Federal Reserve Bank in New York. Two amounts of \$179,965 and \$149,982.50 were sent to the Seychelles account from an account at the Union Bancaire Privée in Geneva. UNICOI’s requests to the Federal Department of Foreign Affairs of Switzerland for information about the account-holder initially bore no results. “Investigations are encountering numerous problems of a legal and practical nature”, was the reply from the Swiss Federal Department to UNICOI. However, in August 1997 the Prosecutor General of Switzerland sent UNICOI a letter notifying the Commission that an investigation on the financial transactions regarding the case had been opened. The Swiss government gave some specific details acknowledging that Ehlers was indeed the holder of a numbered account – 82-113 CHEATA – at the Lugano office of Union Bancaire Privée in Switzerland.

The Swiss Prosecutor General confirmed that the two separate payments, \$179,965 and \$149,982.50 respectively, had been paid on 15 and 17 June 1994, and stated moreover that on 14 June and 16 June 1994 the account of Ehlers had been credited with \$592,784 and \$734,099 respectively – in other words, about \$1 million more had been received in Ehlers account the had been paid to the Seychelles Central Bank in New York. The Prosecutor General told UNICOI that the large funds entering Ehlers’ account had originated from an account at the Banque Nationale de Paris SA in Paris, which had in turn been acting on behalf of the “Banque Nationale du Rwanda, Kigali”. So where had the money really come from ?

The French newspaper *Le Figaro* tried to reconstruct these transactions in April 1998, but both the Banque Nationale de Paris and the Union Bancaire Privée in Switzerland declined to comment on the issue. Representatives of the Federal Reserve Bank in New York referred *Le Figaro*’s journalists back to the Swiss bank. » Brian Wood et Johan Peleman, *The Arms Fixers*, NISAT, 1999, chap.3, *Brokering Arms for Genocide*.

Je demanderai d'ailleurs à Pierre Galand de rappeler le contexte de cette enquête.

Durant les trois années qui ont précédé le génocide, l'ensemble des bailleurs de fonds – et pas seulement la France, même si la France était influente – ont accordé des crédits considérables au gouvernement rwandais en pleine dérive ethniste. Cet argent a servi à acheter les armes du génocide. Après le génocide, la Banque Mondiale et les autres bailleurs de fonds ont réclamé au nouveau gouvernement le remboursement de ce qui avait permis d'accomplir ce crime épouvantable. À ce moment-là, une mission a été menée à Kigali, pour faire les comptes, voir exactement ce qu'il en était, et pour pouvoir permettre au gouvernement rwandais de ne pas être étranglé par cette dette particulièrement odieuse (je pense que Pierre Galand nous précisera si cette mission était à l'initiative des ONG qui participaient à la reconstruction du Rwanda, ou à la demande du gouvernement rwandais, ou résultait d'un accord entre les deux).

Dans les recherches qu'ils ont menées, Michel Chossudovsky et Pierre Galand sont tombés sur plusieurs documents dont l'un est annexé. Ils pourront nous expliquer la validité des éléments qui y sont rapportés, et que nous discuterons ensuite, parce qu'ils sont tout de même particulièrement troublants : ils montrent que la Banque de France et la BNP se sont laissé retirer ou ont versé de l'argent (on peut appeler cela de diverses manières) au gouvernement génocidaire, et des sommes considérables. Plus de 30 millions de francs, entre le 14 juin et le 23 juin, pour la BNP. Je ne sais pas si vous vous rendez compte : 14-23 juin, le génocide est presque achevé, plus personne à la BNP ne peut ignorer que l'argent qui est là va aller renforcer les génocidaires.

Quant à la Banque de France, elle a versé de l'argent à partir du 30 juin jusqu'au 1^{er} août ; 1,5 million encore le 1^{er} août. Mais au préalable, je vais demander à Pierre Galand de rappeler le contexte de sa mission, qui a aussi débouché sur une description du financement de l'achat des machettes – où l'implication de la France est moins évidente.

Témoignage de Pierre Galand

PIERRE GALAND

Je vais préciser dans quel cadre nous avons accompli cette mission, M. Michel Chossudovsky et moi-même. J'avais été approché par Mme Gasana, chef de cabinet du ministre des Finances du nouveau gouvernement rwandais, M. Birara. En discutant avec elle des informations que nous avions déjà réunies dans le monde des ONG, nous avons constaté qu'il y avait quand même une situation tout à fait particulière du Rwanda. Ce pays, jusque dans les années 1980, avait un équilibre financier assez stable, n'avait pas de balance des paiements déséquilibrée. Il s'est vu petit à petit entraîner dans un endettement

croissant – comme nombre de pays africains d’ailleurs, ce n’est pas exceptionnel – qui pesait de plus en plus dans la conduite que pouvaient avoir les bailleurs de fonds internationaux et les institutions financières internationales à propos des affaires rwandaises.

Nous avons donc à ce moment été mandatés par le ministère des Finances rwandais, qui nous a au fond intégrés dans les études qu’il était amené à pouvoir engager grâce à un financement du Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUD. Nous avons travaillé à titre d’experts du PNUD dans la conduite de cette enquête. Nous avons commencé à prendre contact avec les principaux détenteurs d’information au sein du circuit bancaire rwandais, au ministère des Finances, et nous nous sommes rendu compte que le Rwanda se trouvait dans une situation particulière dès l’année 1990. La guerre commence au mois de novembre 1990, et au même moment, les grands bailleurs de fonds prennent les premières mesures d’ajustement structurel au Rwanda : il y a donc concomitance entre le fait que le Rwanda entre sous ajustement structurel sous la pression des institutions financières internationales, et l’entrée en guerre.

Le Rwanda va se trouver contraint d’appliquer des politiques de restriction budgétaire dans tous les domaines, sauf celui de la défense nationale. Il doit prendre deux séries de mesures. La première, c’est de réduire le nombre de ses fonctionnaires, réduire ses dépenses de santé, ses dépenses d’infrastructure, le budget de l’éducation ; par contre, on s’aperçoit que les bailleurs de fonds, qui placent le Rwanda sous ajustement structurel, ne font rien en ce qui concerne les budgets militaires. Deuxième contrainte : ils imposent la « vérité des prix ». On s’aperçoit ainsi que le prix d’achat du café aux producteurs va être bloqué, alors que le prix de l’essence va augmenter pour atteindre le prix du marché, qui est d’à peu près de 1 dollar, c’est-à-dire une augmentation de grosso modo 67 % par rapport au prix antérieur.

Si je vous raconte cela, c’est simplement parce que, dès le début de la guerre, on va constater deux choses : la diminution des dépenses sociales, qui va entraîner une tension au plan social, et l’augmentation des dépenses militaires. Et si je vous ai parlé du coût de l’essence, c’est simplement parce que cela permet de comprendre l’articulation entre le délitement du milieu rural et cette augmentation des dépenses militaires. Observons un peu plus en détail comment fonctionne le marché du café, qui est le principal produit d’exportation du Rwanda : quand un paysan doit amener son café à l’office central (qui traite le thé et le café au Rwanda), il doit le transporter à 1 dollar le litre d’essence, 67% plus cher. Cela signifie que toute une série de paysanneries vont se trouver dans l’incapacité d’aller vendre leurs produits sur le marché, et cela correspond à un délitement de l’ensemble du milieu rural.

Pendant ce temps, les dépenses militaires ne font qu'augmenter. Dès le début de la guerre, alors que le Rwanda rentre sous ajustement structurel, les effectifs de l'armée se mettent à augmenter énormément, ils passent de 5 000 à 40 000 hommes. Cela veut dire clairement que tout l'argent provenant des bailleurs de fonds internationaux va être systématiquement consacré à acquérir du matériel militaire. Et il ne s'agit pas seulement d'équiper les militaires, il s'agit aussi, déjà, d'équiper les milices – ce que les observateurs des droits de l'Homme vont dénoncer. On s'aperçoit qu'il y a, à côté de l'armée régulière, des milices, qui sont déjà équipées par le détournement de biens militaires. Quand on parle du budget de l'armée, il ne s'agit pas seulement de l'achat de biens militaires, mais aussi de toute une série de produits agro-alimentaires qui servent à entretenir les forces armées et les milices : vêtements, carburant, boissons alcooliques, notamment de la bière en quantité. Il faut en effet remarquer l'importance des stocks de bière accumulés : au moment du génocide, les génocidaires étaient régulièrement alimentés en bière pour « se donner du cœur au ventre ».

Il faut savoir que, dès qu'un programme d'austérité est mis en place sur injonction des institutions financières internationales, est aussi mis en place un ensemble de mesures obligatoires dans le système du financement international : une série de rapports et de suivis doivent être opérés, notamment par le délégué du Fonds Monétaire ou de la Banque Mondiale, qui est le résident sur place ; ils doivent être contrôlés ensuite par le représentant-résident régional, et ils sont soumis à un contrôle par des experts extérieurs, indépendants du pays cité et de la Banque. Nous avons eu accès, grâce à la Banque Nationale du Rwanda, à un ensemble de documents, et notamment à ces rapports, absolument incroyables : les institutions internationales continuaient à parler de cette guerre comme d'une guerre de basse intensité, que le gouvernement pouvait maîtriser, et qu'il pouvait également mener de front avec la politique d'ajustement structurel imposée par ces institutions financières. Ça veut dire en clair que le peuple, lui, va voir son économie et tout son environnement s'effondrer, et qu'à partir de 1992, le pays est déclaré par la FAO victime de famine.

En 1992, les institutions onusiennes (OMS, FAO, etc.) tirent la sonnette d'alarme : le pays se trouve dans une situation de chômage sans allocations, et le climat social est complètement déstabilisé. À ce moment là, les dépenses militaires absorbent à peu près 51 % des recettes de l'État, 71% des dépenses totales de biens et services. Et quand on décrypte la balance des paiements, on s'aperçoit que c'est le gonflement des dépenses militaires qui va causer la plus grande part du déficit. C'est alors, fin 1992, sous la pression d'organisations comme le PNUD, que le FMI et la Banque Mondiale vont commencer à faire pression sur le Rwanda pour le pousser à relever son taux de dépenses civiles et sociales

et à diminuer ses dépenses militaires. Pour constater que ces directives tournent « en eau de boudin », il suffit d'observer qu'à la fin de l'année 1993, au lieu d'avoir opéré le changement de cap et diminué les dépenses militaires pour augmenter les dépenses sociales, c'est l'inverse qui s'est produit. Il n'y a pas eu d'intervention des institutions financières internationales, aucun système d'alerte n'a été mis en place, aucune mesure n'a été prise.

Quand on parle du déficit de la balance des paiements sur lequel pèsent les achats d'armes, il faut savoir que, durant toutes ces années-là, les principaux fournisseurs d'armes sont la France, la Belgique, l'Afrique du Sud, l'Égypte et la République populaire de Chine. Les données que nous avons pu recueillir à la Banque Nationale du Rwanda sont très précises. Je vous explique pourquoi : le Rwanda, à l'image de la Belgique d'antan, avait un système de contrôle sur l'ensemble des échanges monétaires vers l'extérieur. La Belgique avait l'Institut belgo-luxembourgeois de change : tout échange commercial et financier extérieur devait passer par cet institut, était contrôlé par cet institut, et devait en recevoir l'autorisation expresse. Le Rwanda va adopter le même principe, ce qui signifie que pas une dépense n'est faite à l'extérieur sans que la Banque Nationale du Rwanda ne donne un quitus, une signature : on ne peut rien acheter, rien dépenser, on ne peut pas même acquérir une seule devise extérieure sans avoir ce quitus de la Banque Nationale du Rwanda.

Nous avons donc là une mine d'informations extraordinaire, et c'est à partir de là que nous avons commencé à travailler. Nous avons passé des journées entières à la Banque Nationale. Nous avons obtenu l'autorisation spéciale du Président de la République pour pouvoir nous installer au sein de la banque, avoir à nos côtés quelques experts qui nous amenaient tous les documents que nous demandions et ce que nous cherchions, essentiellement les *bill of landing*, bref l'ensemble des documents qui permettaient de contrôler ce qui avait été acheté, quelles dépenses avaient été couvertes par des devises extérieures.

On a pu par exemple étudier la période 1990-1994. Nous avons décodé pour plus de 83 millions de dollars d'achats d'armes, de munitions, d'équipement militaire, d'articles de pyrotechnie, d'explosifs pendant cette période. La courbe qui rend compte de ces dépenses est asymptotique. Ainsi, à partir de 1992, on voit apparaître comme par hasard le plus grand nombre d'achats de tout ce qui va servir pour le génocide, c'est-à-dire les achats particuliers des machettes, des tournevis, pioches, pics, haches, serpes, faux, faucilles, bêches, tout le matériel qu'on a retrouvé comme les instruments du génocide. Lorsque les Français, après le génocide, ont amené les populations rwandaises qui y avaient participé à se replier vers le Congo, tous ces instruments considérés comme des armes ont dû être déposés à la frontière par les réfugiés,

et ils ont été consignés sur une liste. On a constaté qu'entre 1992 et 1994, la valeur totale de l'ensemble des importations de ces produits s'élève à 4,671 millions de dollars. Sur ce montant, une série de déclarations d'un montant total de 725 669 dollars est directement reliée par des documents à une série d'importations de ces produits, d'un poids total de 580 000 kg.

On peut se demander comment tout cela a été possible, pour un pays qui était ruiné et qui n'avait plus d'argent. Deux méthodes étaient utilisées par le gouvernement. La première consistait à permettre à chaque ministère d'intégrer dans ses dépenses propres des dépenses militaires. On a trouvé, par exemple, des lettres traitant de l'achat de camions pour l'armée : c'était le ministère des Transports qui les achetait au titre de matériel civil pour la reconstruction, la réhabilitation du pays. Le ministère de la Santé achetait des ambulances qui ont été en réalité les véhicules ayant servi à transporter les miliciens pendant la période du génocide. Le matériel de transport était ainsi réparti : les camions pour l'armée et les véhicules plus légers pour les milices génocidaires.

Pour élucider la deuxième méthode utilisée par le gouvernement, nous avons été faire nous-mêmes des enquêtes à l'aéroport, parce qu'on voulait savoir comment entraient et sortaient les biens. C'est simple : au Rwanda, quand vous êtes à Kigali, les importations transitent principalement par l'aéroport national. On y est donc allé, et on a été interroger le personnel de la douane. Finalement, nous sommes tombés sur un homme qui était directeur des Douanes sous l'ancien gouvernement, avant le génocide. Il nous a expliqué que le secteur des douanes au Rwanda était en fait divisé en deux parties : une partie publique qui servait au contrôle des entrées et sorties des biens civils courants, généralement admis au Rwanda. C'est la partie visible de l'iceberg.

L'autre partie de l'aéroport est inaccessible. Là, les proches du président Habyarimana, en particulier sa femme, contrôlaient tout un secteur de la douane, une sorte de sous-douane, qui était alimentée en biens et services de tout genre : aussi bien des frigos que des pare-chocs de BMW, tout ce que vous voudrez. Ces biens étaient écoulés sur le marché de Kigali, et cela servait à constituer la cassette personnelle du beau-frère et de la femme d'Habyarimana. C'est avec ces biens-là, les douaniers qui ont témoigné nous l'ont bien dit et confirmé, qu'ont été constituées ces cassettes, utilisées plus tard pour faire les achats des équipements de toutes les milices génocidaires. Car vous savez que les miliciens recevaient non seulement des machettes, mais ils étaient aussi équipés de bottes ; ils recevaient en outre des récompenses. Tout cela était possible grâce à ces fonds détournés à partir des douanes de l'aéroport public de Kigali.

Mais il y a un autre aspect, beaucoup plus grave celui-là parce qu'il engage la communauté internationale : les bailleurs de fonds

internationaux ont accepté la fongibilité des fonds alloués au Rwanda. Vous avez deux façons de financer un État : globalement, ou en ayant un contrôle ministère par ministère. Le Rwanda était un pays en guerre – tout le monde le savait –, un pays en pleine déroute sur le plan social. Il était en plus sous alerte, puisque déjà depuis 1992 plusieurs rapports (de la FIDH, du Centre national de coopération en Belgique) faisaient état de la préparation d'un génocide. Malgré tout cela, les bailleurs de fonds vont continuer à accepter la fongibilité des fonds alloués au Rwanda. On ne peut que constater la très grave libéralité de cette acceptation. Elle est tout à fait coupable, par rapport même aux critères internes de ces institutions financières. Bien qu'ils aient complètement changé entre les années 1995 et les années 2000, les systèmes de contrôle dont ces institutions étaient dotées à l'époque ont fonctionné. Nous avons pu consulter des rapports dans lesquels, par exemple, les sociétés chargées d'auditer les comptes du Rwanda pour le compte de la Banque Mondiale alertaient celle-ci sur les dérives, sur le détournement des fonds. Tout cela était donc clairement connu, et on peut accuser ces institutions de non-vigilance active.

Il y a aussi le problème de l'aide alimentaire allouée au Rwanda par des bailleurs de fonds internationaux, qui a été détournée durant la préparation du génocide. En effet, une partie de l'aide alimentaire est distribuée, et l'autre partie peut être vendue par le pays « en fonds de contrepartie ». Mais il n'y a jamais eu d'auditorat sur les fonds de contrepartie. Or ce sont des montagnes d'argent. Je ne sais pas si vous savez que l'Europe allouait et alloue encore à l'Afrique des montagnes énormes d'aide alimentaire. L'État bénéficiaire reçoit une autorisation lorsque l'aide alimentaire lui est allouée, afin qu'il puisse l'utiliser soit en aide directe, c'est-à-dire en distribution à la population, soit en *food for work* : l'État entreprend des travaux publics en échange de nourriture, ou bien il vend la nourriture avec l'autorisation du bailleur, au marché ou à l'extérieur, afin de se constituer ce qu'on appelle des « fonds de contrepartie ». Ces « fonds de contrepartie » devaient nécessairement être destinés à des fins sociales, mais ce que nous avons finalement pu observer, c'est qu'il y avait pendant toute cette période (jusqu'à la veille du génocide) un détournement systématique de l'argent.

Mais il y a pire : durant les cinq mois qui ont suivi le génocide, la Banque Nationale du Rwanda a maintenu ses comptes ouverts. On peut se demander comment cela a été rendu possible. Voici ce qui s'est passé : la veille du déclenchement du génocide, dès qu'il y a eu l'alerte, l'ensemble des actifs et des réserves de la Banque Nationale ont été mis dans des coffres. Et lorsque les Rwandais ont été exfiltrés au Congo, les premiers à être exfiltrés ont été les gens de la Banque Nationale du Rwanda, qui avaient avec eux l'ensemble des documents et des avoirs de la Banque. Ainsi, la première chose qu'on a fait dans les campements de réfugiés a été d'y ouvrir une Banque Nationale du Rwanda. La banque a

fonctionné à partir des campements, elle a émis des chèques et des ordres de paiement jusqu'au mois d'octobre 1994, alors qu'au mois de mai, vous le savez comme moi, l'ONU a interdit tous ces transferts et mis l'ensemble des comptes du Rwanda sous tutelle.

Malgré cela, on va continuer à honorer des comptes. Ainsi, nous estimons qu'à peu près 17 millions de dollars ont été encore transférés par l'ancien régime vers différentes destinations. Sur ce sujet-là, nous possédons une série de documents, auxquels il faut en ajouter un autre (que nous avons retrouvé lorsque nous avons fait notre étude) concernant ce qu'on appelle des « chèques de voyage » : Thomas Cook, par exemple, recevait l'ordre de la Banque Nationale du Rwanda de délivrer des chèques de voyage à des dignitaires du régime en fuite, et cela pour 6,44 millions de dollars. On s'aperçoit d'autre part que les pays qui avaient fourni les machettes, principalement la Chine, vont encore recevoir des paiements ; et on a observé, de plus, des paiements pour achat d'armes à destination de Goma. Cela signifie que la reconstitution de l'armée rwandaise s'est opérée dans les camps de réfugiés. Et ce, avec un appui matériel, puisqu'il y a des atterrissages d'avions : il faut savoir en effet qu'à cette période l'aéroport de Goma est contrôlé par la France, c'est donc la France qui autorise la livraison, l'accueil d'avions chargés d'armes dans les camps de réfugiés. Elle est parfaitement au courant de ce qui est en train de se passer.

Je dois donner ici un petit mot d'explication sur notre manière de réunir sur place des documents, car lorsque nous faisons nos travaux, nous avons été confrontés à une grosse difficulté.

Lorsque nous sommes arrivés à la Banque Nationale du Rwanda pour la première fois, fin 1995, nous avons commencé à faire nos études, et nous avons directement alerté la présidence de la République : il fallait à tout prix, pour que des procédures puissent être engagées, que les documents soient mis sous scellés, et que chaque fois que nous trouvions des documents intéressants, ils puissent être mis dans un coffre-fort. Cela nous a été accordé. Nous sommes allés voir le nouveau président de la Banque Nationale du Rwanda, et nous lui avons indiqué que nous étions en train de recueillir des documents pour deux usages.

Le premier visait à obtenir l'annulation de la dette, ou de la part de la dette extérieure du Rwanda qui pouvait être qualifiée de dette odieuse. Il faut savoir que la Banque Mondiale a un statut diplomatique absolu, elle est inattaquable et, comme un diplomate, elle a partout un statut extra-territorial. Malgré cela, sous la pression des ONG, on avait obtenu en 1990 que la Banque Mondiale accepte ce qu'elle appelait des « tables de négociation ». Elle avait reconnu que, parfois, des investissements ou des dépenses opérées de manière peu éclairée dans certains pays pouvaient avoir eu des effets négatifs sur le développement, et qu'en

conséquence il fallait peut-être tenir compte de ces effets négatifs, envisager certains aménagements locaux. Tout cela restant cependant laissé au libre-arbitre de la Banque, qui devait décider in fine : ce n'était pas une cour de justice, il n'y avait pas de recours possible. Nous avons proposé au gouvernement rwandais de recourir à ce système de « tables de négociation ». Nous lui avons dit : « Voilà, vous êtes vraiment dans un cas de figure tout à fait particulier, vos populations ont été complètement victimisées par le fait même de ces financements nationaux qui ont permis la guerre et les massacres du génocide ; en conséquence, ces populations sont en droit d'exiger qu'on mette en place une table de négociation avec la Banque. » Nous aurions pu faire en sorte d'avoir à cette table des juristes internationaux : ils étaient prêts, ils avaient fait une pré-étude qualifiant cette dette de « dette odieuse », ce qui veut dire qu'elle n'était pas à honorer.

Nous étions donc en train de recueillir ces documents, mais nous ne pouvions pas rester continuellement sur place (nous devions rentrer en Europe pour nos travaux et nos obligations professionnelles). Nous sommes retournés au Rwanda à plusieurs reprises, et, d'une mission à l'autre, nous avons chaque fois observé à notre arrivée que, comme par hasard, le coffre avait été visité, et les documents que nous avions mis de côté avaient disparu. Cela veut dire simplement que, pendant des mois et des mois après la date du génocide, les génocidaires ou leurs proches, ou des gens qui étaient payés par les génocidaires, ont pu opérer le blanchiment d'une série de comptes, et le « nettoyage » d'un ensemble de documents qui étaient indispensables à la restitution des circuits de financement du génocide.

Ils étaient pas seulement indispensables pour nos travaux, mais aussi – et il s'agit là du deuxième usage – pour la demande de réparation que nous projetions de fonder sur ces documents. Nous avons dit en effet au nouveau président et au personnel de la Banque Nationale du Rwanda : « Sachez que ces documents seront très utiles en cas de recours du Rwanda devant les cours internationales. » Nous pensions aussi qu'ils pouvaient servir dans les procédures du tribunal pénal d'Arusha.

On s'est ainsi rendu compte que les documents étaient systématiquement dévoyés. Et nous n'avions finalement à disposition que des paquets de photocopies en très mauvais état. Malgré tout, nous avons pu continuer nos enquêtes, parce que le Rwanda était un pays super-administratif. Il n'y a pas un ministre qui écrivait à un autre ministre sans faire 3 ou 4 copies : une pour le Premier ministre, une pour le Président, une pour ses services, etc. On a couru dans les ministères pour essayer d'arrêter l'hémorragie, et tenté de retrouver des documents manquants. En effet, nous avons trouvé des armoires dans les caves d'une série de ministères, et dans ces armoires des documents qui avaient été déjà

perdus. On signalait tout cela, on essayait d'obtenir ces documents. Évidemment, c'était le Rwanda du lendemain du génocide, un Rwanda comme frappé par un séisme, les ministères étaient complètement délabrés.

Nous avons malgré tout donné ces alertes, mais vraiment, à chaque fois, ces documents disparaissaient. On peut en déduire que, pendant une longue période, il y a eu des gens agissant comme des taupes partout dans l'institution rwandaise, répondant aux injonctions de gens partis à l'étranger, lesquels étaient en train d'essayer de se protéger en faisant disparaître les documents. Pour cela, ils payaient d'autres gens qui n'avaient pas d'argent et qui démolissaient les preuves. On a vu effectivement des armoires éventrées ; tous les documents avaient été emportés à la hâte, il en traînait encore par terre, etc. Étant alors experts du PNUD, nous avons été voir le représentant-résident en lui demandant d'appuyer le Rwanda dans la protection des documents qui devaient permettre d'indemniser les victimes et de réparer ce qui c'était passé. Mais nos demandes à la communauté internationale n'ont pas eu vraiment de réponse adéquate...

Notre objectif était très clair : il s'agissait d'abord de demander l'annulation de la partie de la dette qui a été qualifiée d'odieuse. Le Rwanda avait à l'époque une dette d'un gros milliard de dollars ; ça peut paraître mesquin quand on est en Europe, mais pas quand on est en Afrique. Pour un petit pays comme le Rwanda, c'est énorme. Entre 1980 et 1990, la dette augmente jusqu'à atteindre, au moment de la guerre, 500 millions de dollars. Puis elle double entre 1990 et 1994. Et ce doublement de la dette, nous estimions qu'il devait être annulé, qu'il devait être considéré comme une dette odieuse, dans les termes du droit international. Il était tout à fait possible de demander cette requalification et cette annulation, et il est encore possible de le faire aujourd'hui, d'ailleurs, en déposant des plaintes devant les tribunaux compétents, au sujet des dépenses qui ont été faites de manière inconsidérée par des États, par les banques nationales de pays comme la Belgique ou la France, ou par des banques qui n'ont pas exercé leur devoir de vigilance devant une situation qui est qualifiée de crime contre l'humanité. Il fallait pour le moins qu'elles pratiquent ce devoir de vigilance.

En conclusion de notre étude, nous avons proposé au gouvernement du Rwanda de procéder ainsi : mettre d'abord en place une action directe contre les institutions financières internationales et les pays comme la Belgique, la France et quelques autres qui ont participé, directement ou indirectement, à financer le génocide. Ceci dans le but d'obtenir l'annulation de la dette. Ensuite, il s'agissait de constituer, grâce à notre documentation, les instruments possibles pour une réparation. Ce sont deux choses bien distinctes : il ne faut pas confondre la demande d'annulation de la dette et la demande de réparations. La demande d'annulation

de la dette est justifiée par son caractère odieux, par son implication dans un crime ; et ensuite, parce qu'il y a eu crime, il y a besoin de réparation.

La réparation ne saurait se résumer à l'annulation de la dette. La demande de réparations implique d'examiner quel est le fonds spécial qui pourrait être éventuellement mis en place à cet effet. Elle exige aussi de montrer que, pendant la période de guerre – je vous renvoie à tout ce que j'ai dit précédemment sur la dérive sociale du Rwanda –, le type de gestion financière imposé par les bailleurs de fonds a certainement contribué à créer l'exacerbation des populations, la possibilité de leur manipulation par les tenants du génocide, et que ces populations ont été victimes du détournement des fonds qui étaient destinés à leur développement.

En ce sens, nous pensons qu'il y avait trois titres à réparations :

- le gap du développement, consécutif à la négligence des bailleurs de fonds ;
- le gap consécutif au fait que le gouvernement lui-même avait détourné la plupart des fonds, en pleine connaissance des bailleurs ;
- enfin le droit à réparation des rescapés du génocide et des familles des victimes.

Voilà vers où allaient les conclusions de nos enquêtes. On s'est rendu compte à ce moment-là, de manière étonnante, que la communauté internationale était très inquiète : j'ai reçu en effet la visite de 4 vice-présidents de la Banque Mondiale, qui sont venus me voir pour savoir ce qu'il y avait dans mon dossier. Ce que je ne leur ai jamais dit. Je leur ai répondu : « Je travaille pour le gouvernement, allez demander au gouvernement. » Ils essayaient de savoir d'où nous tenions nos informations : évidemment, pour la Banque Mondiale, c'est nous qui étions suspects.

Leurs arguments valent la peine d'être rapportés ici à titre de témoignage. J'étais un jour à New-York, à la Banque Mondiale. Ils essayaient de me faire pitié en me disant : « Voyez, on a dû déménager, regardez toutes nos caisses, on ne sait plus où sont nos documents. Si vous nous aidiez en nous donnant les sources, on pourrait peut-être en effet s'occuper réellement du cas du Rwanda. » Vous imaginez bien quelle aurait été la destination des documents qu'on aurait pu leur fournir. En fait, ils ont fait disparaître leurs propres documents. Officiellement, la Banque Mondiale, du fait de son déménagement, a perdu les documents relatifs au Rwanda : c'est quelque chose qui doit quand même être dit.

Par ailleurs, je trouve intéressante la première conférence des bailleurs de fonds du Rwanda après le génocide, qui s'est tenue à Genève. Il faut savoir que la précédente conférence, qui avait permis d'initier toute la tricherie, s'est tenue à Paris, en 1990. En 1995, elle a lieu cette fois à Genève. Le représentant de la Banque Mondiale en Europe, le représentant du FMI, tous reconnaissent que le Rwanda est un cas

particulier, et qu'on ne peut pas traiter la dette de ce pays comme on aurait traité une dette normale. J'ai des extraits de leurs discours.

Pour revenir à la documentation que nous avons réunie et à notre rapport, ce qu'il faut regretter, c'est que ce travail va subir un sort particulièrement décevant. Je le dis très franchement : nous avons produit ce document, nous l'avons remis au Président de la République, au vice-président qui est l'actuel Président, nous l'avons remis au ministre des Finances, et puis nous avons attendu. Six mois plus tard, je suis retourné au Rwanda et j'ai demandé : « Qu'est-ce qu'on fait ? Où est-ce que vous en êtes ? Avez-vous eu le temps d'étudier les documents ? Quelles sont vos intentions ? » Pas de réponse.

Un an plus tard, je suis revenu. À l'époque, j'étais secrétaire général d'Oxfam-Belgique, je faisais donc des missions régulières dans la région, au titre de la coopération au développement. J'ai à nouveau posé la question de ce qu'il en était des documents, et alors je me suis fait dire gentiment par une amie très proche, qui était à l'époque au ministère des Finances : « Tu vois, Pierre, ton document, on l'a mis sous le coude. » Ça voulait dire clairement que le gouvernement rwandais a été mis sous pression par les institutions financières internationales, qui lui ont dit : « Vous avez le choix. Ou bien vous suivez ces deux énergumènes, Pierre Galand et Michel Chossudovsky, vous commencez à nous faire des difficultés... et dites-vous bien que tous les signaux internationaux dont le gouvernement a besoin pour faire avancer son économie seront oranges, vous n'aurez accès à aucun financement international... Ou bien vous acceptez de mettre ça de côté et on peut discuter de savoir comment nous, institutions financières internationales et banquiers internationaux, nous allons participer à la reconstruction du Rwanda. »

Voilà dans quelle situation s'est retrouvé un petit pays. Une personnalité importante se contente de dire : « On vous a vraiment maltraités. » Je tiens à souligner cette phrase, parce que nous avons donné tous les éléments en termes d'éthique du droit international qui devaient conduire à l'annulation de la dette et à une réparation vis-à-vis du Rwanda. Mais les institutions internationales, qui ont un poids autrement plus conséquent que celui du témoin qui est ici, ont fait les pressions nécessaires pour qu'on mette nos travaux de côté, pour qu'on ne traite pas la question de la dette et qu'on revienne finalement dans une gestion « normale » du cas rwandais, une gestion où le pays est toujours redevable de sa dette, y compris la dette de guerre, y compris la dette du génocide. À partir du moment où la Banque Mondiale a adopté cette attitude, il est clair que tous les bailleurs de fonds privés se sont sentis tout à fait couverts eux aussi. On ne peut pas s'étonner de se trouver dans une situation de non-droit, par rapport aux enjeux qu'implique la reconnaissance d'un génocide.

Je terminerai en évoquant des conclusions vers lesquelles nous tendons aujourd'hui, M. Michel Chossudovsky et moi-même : nous avons entre-temps pu constater que le Rwanda, lors de la guerre qu'il a engagée contre le Congo, a bénéficié des mêmes complicités de la part de la communauté internationale. Si aujourd'hui nous pouvions faire la deuxième partie de l'étude que j'ai amenée ici, nous pourrions observer que, finalement, on a fait usage de la défection du Rwanda pour, dans une deuxième phase, lui permettre de faire sa guerre dans l'Est du Congo. C'est un autre chapitre, et ça n'a rien à voir avec le fait qu'il y ait eu un génocide. Ce dont il est question ici, c'est de savoir comment on qualifie ceux qui ont prêté aux génocidaires, comment est-ce qu'on peut obtenir d'eux des réparations.

Je reste convaincu aujourd'hui encore que la communauté rwandaise doit jouer un rôle majeur dans ce processus. À ce sujet, le professeur Éric David (mon collègue et doyen à la faculté de Droit international de l'Université libre de Bruxelles) et moi-même avons organisé la semaine passée, dans une audition au Sénat belge, une commémoration pour le dixième anniversaire du génocide. Nous avons invité la communauté rwandaise, représentée à cette commémoration, à faire pression sur l'État rwandais : « Vous avez vous-mêmes maintenant à vous constituer partie civile contre l'État rwandais. Non pas contre tel ou tel régime, mais contre l'État rwandais, parce que vous avez été victimes, et parce que c'est cet État-là qui doit procéder envers les intervenants internationaux. Vous devez faire les pressions nécessaires, et vous devez essayer de vous faire entendre. Nous, juristes internationaux, nous pouvons vous épauler pour essayer d'obtenir les réparations qui vous sont dues. »

Voilà ce que je pouvais dire à titre d'introduction. Tout ce que je vous ai dit ici a été étayé par l'étude que nous avons faite. Cette étude utilise la technique onusienne, c'est-à-dire des paragraphes, et des paragraphes, et des paragraphes ; elle est en outre accompagnée d'une série d'annexes. Parmi ces annexes, il y a celle que François-Xavier Verschave a citée : il s'agit du relevé des prélèvements, par les correspondants, sur les comptes étrangers de la Banque Nationale du Rwanda. Il faut souligner qu'à la période où ils ont été effectués, il n'y a plus d'excuse : il n'y a pas un bailleur de fonds, il n'y a pas une banque qui ne peut pas savoir la réalité du génocide, l'ONU s'est prononcée, le Conseil de sécurité a pris les mesures pour que tout cet argent soit gelé. Et cependant on continue à irriguer les responsables du génocide via une série d'ambassades du Rwanda : les ambassadeurs se font payer par la fameuse Banque Nationale du Rwanda, installée dans les camps de réfugiés ; ils se font payer, et pas des clopinettes ! Par exemple, la BNP effectue des versements, trois fois de suite : le 15 juin, 3 millions puis 4 millions de francs français ; et plus de 6 millions encore le 23 juin. Quant à la Banque de France, elle se paye d'un règlement à Alcatel France sur les fonds

rwandais. Autres exemples : près d'un million payé à l'ambassade rwandaise en Éthiopie ; un consultant du Rwanda à Pretoria ; le paiement d'achat d'armes, en Chine, via le Congo (grâce à des banques comme la Banque Internationale du Commerce de Genève).

Je vous donne ces quelques commentaires sur des tableaux qui sont beaucoup plus précis. J'essaye de montrer que nous nous sommes appuyés à l'époque sur ce que nous avons pu observer. J'atteste que nous avons vu ces chiffres, Michel Chossudovsky et moi-même, que nous les avons observés sur des documents officiels de la Banque Nationale du Rwanda de l'époque, et que nous les avons vus dans les locaux de cette banque. Nous n'avons pas reçu cela en troisième main, nous étions les premiers destinataires de ces documents, c'est nous qui avons demandé qu'on les protège, et malheureusement ces documents n'ont pas été protégés.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

C'est justement ce qui nous importe, étant donné qu'en justice, effectivement, il faut des documents. Les documents n'existent plus, mais le témoignage, lui, est recevable, car il y a deux témoins éminents, le professeur Michel Chossudovsky et vous-même, qui pouvez redire ce que vous venez de nous dire maintenant, à l'instant : le processus par lequel vous avez recueilli ces chiffres, vous étiez au milieu de la banque, vous demandiez les documents, vous les avez vus. Ce tableau, reproduit en annexe, par qui a-t-il été établi ? Comment ? Sur place ?

PIERRE GALAND

Sur place, avec les experts de la Banque Nationale du Rwanda. Ce sont des documents qu'on a construits sur place, parce qu'on voulait alerter immédiatement la présidence du Rwanda pour dire : « Vous avez les documents et vous pouvez agir ».

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Ce tableau est donc conforté par votre témoignage, auquel peut s'ajouter celui de Michel Chossudovsky. Vous avez vu l'intégralité des documents sur place, vous avez reproduit sur ce tableau des éléments que nous allons discuter ensuite, et qui sont pour certains assez hallucinants ou particulièrement éclairants. On peut lire : Alcatel-France, le 5 mai 1994. Le 9 mai 1994, Ephrem Rwabalinda fait un compte rendu de visite au général Huchon dans lequel il est dit que des éléments de cryptophonie, de télécommunication viennent d'être expédiés au Rwanda. Ce serait assez facile de vérifier les factures d'Alcatel. Et ainsi de suite : les gros versements de mi-juin par la BNP correspondent en fait aux principaux achats d'armes qui ont été répertoriés.

Si nous nous sommes attardés sur les trafics d'armes, c'est que nous nous penchons sur la complicité de la France, qui ne peut s'exprimer

que par la fourniture de moyens. L'argent c'est le moyen le plus pratique pour faire la guerre. Or cet argent est mis à disposition de ceux qui font à la fois la guerre et le génocide quand celui-ci est commencé depuis plus de deux mois, ou même quand il est achevé. On s'aperçoit aussi, comme pour les armes, que la France n'a pas été la seule : il y a d'autres banques, dans d'autres pays. On peut imaginer que la Banque de France ait subi des pressions, de la part de l'Élysée ou du pouvoir exécutif qui menait depuis 4 ans la guerre avec des alliés qui ont commis le génocide. De la part de la Deutsche Bank et de la Banque du Luxembourg, comme de la part des réseaux de trafic d'armes liés à l'OTAN qui sont intervenus dans les livraisons d'armes au camp génocidaire, cela paraît plus étrange. Qu'en pensez-vous ?

PIERRE GALAND

Je peux uniquement confirmer que la tendance est à l'augmentation des budgets d'armement, et qu'à l'époque, tous les canaux du trafic international ont été utilisés, pas seulement avant le génocide mais aussi après le génocide.

Je détiens par ailleurs des documents qui font état de la reconstitution de l'armée rwandaise au sein des camps de réfugiés. Les principaux responsables belges appartenaient à l'époque à la social-démocratie chrétienne, principal appui en Belgique du gouvernement Habyarimana. La démocratie chrétienne est représentée par le Premier ministre, M. Léo Tindemans, qui, en 1994, reçoit directement des courriers, au même titre que le cardinal de Belgique, de mercenaires belges qui se trouvent dans les campements de réfugiés. Ces mercenaires font état de la reconstruction de l'armée rwandaise dans les camps de Bukavu à hauteur de 12 000 hommes, et dans les camps de Goma pour le solde de 5 000, c'est-à-dire 17 000 hommes. Ils disent que ces armées sont bien entraînées, et qu'elles seront bientôt tout à fait opérationnelles. On a donc retrouvé ces documents, ils sont disponibles.

Pour pouvoir équiper tous ces gens, la même procédure est mise en œuvre que celle déjà utilisée pour équiper les milices durant les deux années de préparation du génocide : il s'agit d'un ensemble de détournements de fonds, avec l'argent desquels on procède aux achats. Ces achats se faisaient via l'Afrique du Sud principalement, plaque tournante pour les achats d'armes.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je vois que la banque Belgolaise a payé Mil Tec, qui est un trafiquant d'armes, fournisseur du camp génocidaire. On a donc là un cas de complicité directe. La Belgolaise a-t-elle des accointances avec les milieux que vous évoquez ?

PIERRE GALAND

Oui évidemment, la Belgolaise est de tous les trafics, mais ça ne peut pas se dire.

BERNARD JOUANNEAU

Pouvez-vous nous préciser si, à l'occasion de la rédaction de ce rapport, vous avez été amené à y joindre des annexes. Dans la mesure où vous étiez dans les locaux de la Banque Nationale Rwandaise et où vous avez trouvé certains documents dont vous rapportez le détail, j'imagine que vous avez pu en prendre photocopie, et notamment joindre ces photocopies à votre rapport ?

PIERRE GALAND

Vous savez, il y avait des dizaines de milliers de pages, et il n'y avait qu'une petite photocopieuse à la BNR à l'époque. Nous devions donc être parcimonieux dans les demandes que nous faisions au sujet des documents susceptibles d'étayer notre recherche, de démontrer ce que nous avancions. Nous avons effectivement photocopié ces documents, nous avons d'ailleurs demandé chaque fois qu'on fasse deux photocopies : c'est ainsi que je détiens moi-même une de ces photocopies et que mon collègue canadien en détient une autre. Donc, c'est vrai, nous avons des photocopies, mais les documents en photocopie ne sont pas des preuves.

BERNARD JOUANNEAU

Oui, ce ne sont pas les originaux, et les originaux ont disparu, maintenant ?

PIERRE GALAND

C'est bien cela que nous avons observé, c'est ce qui nous a d'ailleurs fâchés, car à chaque fois on a demandé que ces originaux soient mis dans un coffre-fort, et ils disparaissaient tout de même. Mais les gens de la Banque faisaient avec les moyens du bord : ces coffres étaient en réalité des armoires fermées. Je leur ai dit, la deuxième fois que nous sommes venus les voir, que les armoires avaient été éventrées, c'est tout. Il y avait vraisemblablement des gens qui avaient l'intention de faire disparaître ces documents.

BERNARD JOUANNEAU

Oui, mais si ces photocopies n'ont pas la valeur de preuves parce qu'elles ne sont pas originales, elles ont tout de même le mérite d'étayer vos conclusions, et les citations que vous en faites renvoient à des documents vraisemblables, elles sont en tout cas utilisables. Quelles étaient les destinataires du rapport en dehors de la présidence de la République rwandaise ?

PIERRE GALAND

Au départ, le rapport devait permettre au gouvernement rwandais d'engager une procédure et d'avoir les argumentaires nécessaires pour demander l'annulation de la dette odieuse, c'est-à-dire la moitié de la dette externe du Rwanda – environ un milliard de dollars – sur laquelle il y a quand même des intérêts à payer. L'annulation devait donc porter sur à peu près 500 millions de dollars. Ensuite, le rapport devait permettre au gouvernement d'introduire des procédures internationales afin d'obtenir réparation. Voilà quel était notre souci.

Nous avons déjà consulté les principaux juristes rwandais sur ces procédures, : il n'y avait pas de difficulté particulière à les engager. Si elles ne l'ont pas été, c'est que quelque part le rapport de forces n'a pas été suffisant pour permettre au gouvernement rwandais de le faire. Un gouvernement se trouve devant des contraintes. Il avait dans ce cas besoin de liquidités, un besoin absolu. Il a été confronté à ce moment-là à des bailleurs de fonds qui connaissaient l'existence de cette étude, évidemment : on avait quand même remis un rapport au PNUD, puisque nous étions là comme experts du PNUD (mais le PNUD a eu la courtoisie de ne jamais remettre ce document à la Banque Mondiale). Il était donc notoire que nous avions fait ce rapport, c'était connu : j'avais même fait une communication à ce propos au Parlement rwandais, leur disant quelles étaient leurs obligations à partir de là, qu'ils avaient à prendre des initiatives et à légiférer sur la base de ce rapport pour obtenir les réparations. Il faut simplement se rendre compte que les relations d'un petit pays avec les bailleurs de fonds internationaux sont telles que, comme je vous l'ai dit, ses dirigeants ont simplement « mis le coude » sur le rapport. Ils l'ont probablement utilisé comme un instrument de chantage à certains moments, mais certainement pas comme un levier potentiel permettant d'obtenir ce que les populations victimes sont en droit d'obtenir.

BERNARD JOUANNEAU

Quels sont les autorités ou les organismes français qui ont eu en main votre rapport, ou qui en ont eu connaissance ?

PIERRE GALAND

Jusqu'à présent, personne. Seuls l'ont eu en main le gouvernement rwandais, le PNUD, et le Haut Commissariat aux Réfugiés sur place, à Kigali. Ce dernier a tenté de faire une opération parce que lui-même, en tant que « personne morale », estimait qu'un problème se posait. Le représentant du HCR (une personnalité que je connaissais bien) a amené le gouvernement à prendre l'initiative d'une conférence publique à Kigali, durant laquelle j'ai apporté mon témoignage. Comme je voyais que le gouvernement ne bougeait pas, j'ai sorti le rapport, je me suis levé, et j'ai été le porter dans les mains du ministre des Droits de l'Homme,

Ndoba Gasana, qui était là, afin qu'on sache qu'il y a un rapport et que les Rwandais ont droit à des réparations. Il faudrait peut-être un jour interroger M. Ndoba Gasana pour savoir ce qu'il a bien pu faire du rapport après cette conférence publique. Je ne peux rien vous dire de plus, sinon qu'il y a un rapport de force dans lequel le Rwanda n'a pas voulu s'engager. Il avait des raisons de le faire, peut-être pas toujours nobles, malheureusement. Avoir besoin d'argent, ça on peut le comprendre ; mais s'il s'agit de besoins d'argent parce qu'on mène une autre guerre, c'est peut-être un peu moins justifié.

BERNARD JOUANNEAU

Les services de renseignement français ont-ils pu avoir accès à ce rapport ?

PIERRE GALAND

Je ne le pense pas. Je ne le sais pas. Je réfléchis... J'ai beaucoup été en contact avec le Tribunal pénal d'Arusha. Il a souhaité à un moment que je puisse répondre à une série de questions. J'ai dit : « Je veux bien, mais, dans ce cas là, je veux savoir à quel titre vous me le demandez ». Un policier canadien était venu me demander tous mes renseignements. Je lui ai dit : « Écoutez, j'attends de voir, envoyez-moi un juge. » Et puis j'ai eu un jour la visite d'un juge, qui est venu me questionner largement ; j'ai répondu à toutes les questions.

Après cela, j'ai encore reçu une autre visite, des gens d'Arusha, au sujet d'un détail de notre rapport. Ils demandaient si nous n'avions pas une information à leur donner. Chaque fois, nous avons dit que nous étions disposés à venir témoigner. Donner des renseignements à des officiers de police qui disparaissent tous les six mois, cela signifie que toute l'information qui était disponible pour Arusha filait en fait on ne sait où. Maintenant, quand vous me demandez : « Est-ce qu'il est possible que les services français aient eu des éléments d'information ? », je réponds : « Oui », puisqu'on s'aperçoit que le tribunal d'Arusha a très mal fonctionné : l'ensemble des enquêteurs étaient remplacés tous les six mois, et une fois qu'ils étaient remplacés, on ne retrouvait pas leur dossiers. Je recevais de nouveaux enquêteurs, qui venaient avec les mêmes questions. Je leur disais : « Attendez, je vous ai déjà répondu, je vous ai déjà donné un écrit sur cette question là ! » Et eux de répondre : « Ah ! Mais on ne les a pas, on ne sait pas où ils sont. » Cela veut dire qu'il y avait un coulage énorme de toutes les informations qui passaient par Arusha.

BERNARD JOUANNEAU

Un coulage ou un filtrage ? Vous dénoncez le fonctionnement du tribunal d'Arusha, mais est-ce que vous suspectez la loyauté des fonctionnaires qui ont été recueillir les renseignements utiles au tribunal ?

PIERRE GALAND

Je suspecte des gens dès l'instant où, trois fois de suite, vous fournissez les mêmes informations et puis vous vous apercevez qu'elles ne sont plus là. C'est pour cette raison que j'ai refusé de les donner encore. J'ai dit : « Je veux bien venir témoigner, invitez-moi à témoigner. » On m'a dit qu'on allait m'inviter, et on ne m'a jamais invité. Ils ont fini par faire toute une réforme de leurs méthodes de travail, et alors ils sont venus me demander si je voulais bien faire un travail pour eux. Ils étaient prêts à m'engager. J'ai dit : « Écoutez, je suis sénateur, c'est un peu difficile. » Cela s'est passé il y a six mois, on est venu me dire : « Mais vous savez, on sait que vous avez toutes ces informations, maintenant on serait prêts à vous... » Alors que nous leur avons proposé tout cela dès 1995.

BERNARD JOUANNEAU

Vous me permettez d'entrer un peu dans le détail des mouvements de fonds.

Dans le tableau que nous avons sous les yeux figurent des mouvements de fonds par prélèvement sur le compte de la Banque de France au profit de la BNR et, parmi ceux-ci, on en détecte au mois de juillet 1994, au profit des ambassades du Rwanda dans différents pays comme l'Éthiopie, l'Afrique du Sud, Pretoria et l'Égypte. Est-ce que vous pouvez préciser, si vous en avez connaissance, quel était l'usage de ces fonds versés aux ambassades du Rwanda ?

PIERRE GALAND

Il faut savoir qu'à cette époque-là, les ambassades du Rwanda sont encore les ambassades de l'ancien régime. Lorsqu'elles sont encore ouvertes, les gens qui s'y trouvent sont des gens d'Habyarimana, qui se sucrèrent sur la Banque, qui se payaient ou qui étaient chargés de faire des paiements à des gens.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Quand nous avons étudié les fournitures d'armes, hier et avant hier, nous avons cité un article de *L'Humanité* évoquant un courrier de l'ambassade du Rwanda en Égypte, qui parle de trafic d'armes. En fait, dans ces ambassades, il y a des gens qui s'occupent d'acheter des armes, et en particulier au Caire.

PIERRE GALAND

Bien sûr. [...] Je précise que, sur ce tableau des mouvements financiers, ne figurent que les mouvements que nous avons pu observer. Ce ne sont probablement pas les seuls. À côté de ces mouvements, vous avez vu que nous avons souvent dû mettre « Inconnu » dans la colonne des bénéficiaires, parce que nous ne pouvions pas établir chaque fois qui

était le destinataire des fonds. Ce n'était pas assez sûr pour que nous puissions dire : « Oui, c'est ce destinataire-là. » Lorsque nous le mentionnons, c'est que, clairement nous avons trouvé le destinataire.

Il y a un autre tableau, je ne sais pas si vous avez pu le voir : le tableau des importateurs de machettes avant le génocide.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Oui, il est intéressant à beaucoup de titres, y compris parce qu'on retrouve des amis de la France.

PIERRE GALAND

Il y a des tendances remarquables dans ce que nous avons vu à propos de la balance des paiements du Rwanda, pendant la période que nous avons pu observer (1990-1994). L'ensemble des fonds apportés pour équilibrer cette balance des paiements est très majoritairement, si ce n'est presque exclusivement, consacré aux achats d'armes. Cet apport a pu passer aussi par d'autres banques que les françaises. Si je prends le mois de juin, je vois que c'est la BCL luxembourgeoise, la Conti, qui fait des décaissements pour l'ambassade du Rwanda à Pékin et à Bujumbura.

GÉRARD SADIK

Il y avait dans les accords d'Arusha la répartition des postes de consulat et il me semble que l'ambassade de Bujumbura était tenue par quelqu'un du PSD...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Parmi les destinataires connus, il y a « GME-International », le 30 juin 1994. J'ai regardé un peu la question, il s'agit très probablement d'une firme de « télécommunications sans frontières », par satellite entre autres. C'est l'époque où il y a une certaine dispersion dans les forces du génocide, il était particulièrement utile de renforcer les moyens de communication entre les responsables des FAR.

Cela se passe trois mois, pratiquement, après le début du génocide, et on peut imaginer que GME-International savait parfaitement à qui étaient destinés ces équipements. Ce paiement se fait par la Banque de France, laquelle peut difficilement agir autrement que sur ordre. La question que l'on se pose est simple : nous travaillons sur les questions de complicité active, et fournir de l'argent pour renforcer les moyens militaires d'une armée qui est en train d'encadrer le génocide, c'est une complicité active de génocide. La seule question est de savoir si ceux qui font cela sont conscients de ce qu'ils font, si les gens de la Banque de France, aux alentours du 30 juin, ou en juillet a fortiori, peuvent encore laisser ouverts et laisser fonctionner des comptes du gouvernement génocidaire sans savoir ce qu'ils font, sans obéir à des ordres, et par simple négligence.

PIERRE GALAND

Oui et non. S'il s'agit du système bancaire normal, il y a des paiements qui se font grâce à des systèmes automatiques. En conséquence, il faudrait pouvoir faire la part des choses. Je suis économiste, mais je ne suis pas suffisamment versé dans le système bancaire : on pourrait donc demander à un spécialiste des banques quelle est la part des ordres de paiement éventuels qui ne vont pas dans un circuit automatique, ou si toutes les balances entre banques fonctionnent sur des systèmes sans intervention humaine ; certaines choses peuvent échapper à un observateur, même honnête, qui autrement aurait eu conscience qu'il s'agissait de payer des armes destinées à un pays qui n'est normalement plus destiné à les recevoir, parce que ça lui est interdit.

Par contre, quand on voit les gens que vous avez cités, la Belgolaise ou la BNP-Paris, la Banque de France, les banquiers suisses, allemands ou luxembourgeois, ce sont des gens qui travaillent avec des services internationaux bien équipés. Ils sont au courant au fur et à mesure de tous les événements qui se produisent dans le monde, ils sont extrêmement en alerte parce qu'ils savent qu'il y a des choses qu'on peut ou qu'on ne peut pas faire. Ainsi, sur des montants relativement importants, lorsqu'il s'agit de la BNP et de 6 millions de francs français à l'époque, déjà fort avancée, du mois de juin, il est certain que leur système intérieur devait les alerter. S'ils s'engagent encore, c'est en pleine responsabilité, ils sont responsables de l'acte qu'ils ont posé.

C'est ce que nous pensons, nous aussi : ces éléments-là doivent permettre de dire qu'il y a matière à procédure contre des gens. Il n'y a pas seulement eu manque de vigilance : des résolutions des Nations Unies ont été prises, ils agissent donc en contravention avec les règlements internationaux.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Je voudrais une précision. Tout le monde parle de l'embargo sur les armes mais, dans la résolution du 17 mai que vous évoquez, il est question aussi du blocage des actifs financiers.

PIERRE GALAND

Oui.

BERNARD JOUANNEAU

Les informations que vous nous transmettez vont bien au-delà de la suspicion, car la réglementation des banques les oblige à poser des questions sur la provenance et la destination des fonds, au-delà de la somme de 20 000 francs. Et les professionnels, les banquiers en premier, ont une obligation de dénonciation sur les opérations suspectes, au nom de la surveillance du blanchiment de l'argent. Je ne sais pas si on peut

parler ici de blanchiment, mais il semble que la vigilance des banques n'ait d'aucune manière été mise en œuvre, et je ne parle pas ici des fonds privés. Qui étaient d'ailleurs ces bailleurs de fonds privés ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il faut peut-être rappeler l'éventail des bailleurs de fonds d'avant le génocide : il y avait la Banque Mondiale, mais aussi l'Agence française de développement, et un certain nombre d'autres bailleurs internationaux comme le PNUD, la Banque Africaine, etc. Au moins une dizaine de bailleurs de fonds du Rwanda sont visés par le rapport Chossudovsky-Galand. Mais on y voit peu de banques privées.

PIERRE GALAND

Les bailleurs de fonds internationaux alimentent le circuit bancaire rwandais, directement ou indirectement. À partir du moment où les fonds sont attribués, ils peuvent être alloués à des destinations diverses. Dans ce cas, ça passe nécessairement par la Banque Nationale du Rwanda, puisqu'il s'agit d'un flux venant de l'étranger. C'est la BNR qui le contrôle, mais ça peut être géré par des banques privées rwandaises.

Encore une fois, il faut examiner la question de plus près. Nous n'avons pas pu examiner toutes les banques privées, puisque certaines n'ont jamais été rouvertes. De plus, certains documents n'ont simplement jamais existé. On ne peut pas tout savoir, mais on pourrait enquêter auprès d'une série de banques privées au Rwanda, on pourrait aussi faire l'analyse de leurs comptes, et essayer de retrouver des documents. C'est ce que nous avons demandé, et c'est ce que nous n'avons jamais eu. La possibilité de le faire existe. Mais je pense que le Rwanda a décidé de mettre ça momentanément de côté.

Nous n'avons pas trouvé à cette époque-là des financeurs internationaux qui auraient pu nous aider à creuser davantage, mais nous étions disposés à le faire. On avait obtenu un financement au PNUD pour l'étude que nous examinons aujourd'hui, mais on ne nous a pas autorisés à faire la suite. Je ne crois pas qu'il s'agissait d'une bonne ou mauvaise volonté, il faut l'accord du gouvernement national concerné pour faire ce genre de travaux, le Rwanda en l'occurrence.

Le gouvernement belge avait dit qu'il allait nous financer pour que nous poursuivions cette étude, et puis c'est rentré dans les aléas des crises gouvernementales que connaissent certains pays comme la Belgique, et ça n'a finalement jamais pu avoir lieu. Nous avons demandé, redemandé, sachant où on aurait pu trouver les informations que vous venez de demander.

Il y a eu des mouvements de capitaux privés en direction du Rwanda : on a alimenté des fonds de particuliers, ceux qui tournent autour de la Présidence, à la veille du génocide et durant toute l'année qui l'a

précédé. Ces fonds étaient alimentés par les profits que réalisaient le beau-frère et la femme d'Habyarimana : ils achetaient à l'étranger, ils revendaient sans taxes sur le marché rwandais. Il y avait deux endroits où vous pouviez acheter les produits de ce trafic, dont un endroit bien connu, un marché libre, était réservé à la clientèle ayant de gros moyens de paiement. Cela permettait de financer une caisse particulière qui a servi...

GÉRARD SADIK

De quel beau-frère s'agit-il ?

PIERRE GALAND

Je ne peux pas vous dire si c'est celui-ci ou celui-là, on m'a dit : « Le beau-frère », quand j'étais aux douanes. C'est un témoignage venu des douanes que je vous rapporte, moi-même je n'ai pas pu observer cette opération. Ce témoignage, nous l'avons recueilli à deux : Michel Chossudovsky était avec moi. Il ne figure pas dans ce rapport. Vous pouvez trouver d'autres témoins qui peuvent apporter les mêmes témoignages.

Il y avait d'ailleurs un autre système parallèle, bien plus vicieux encore, mais je n'ai pas pu l'approfondir : l'autre endroit où on pouvait acheter hors taxes, c'était la procure des missions. Il y avait un accord entre le gouvernement et la procure : les missions avaient le droit d'importer hors taxes, la plus-value devant permettre d'entretenir le réseau de l'enseignement catholique, le principal réseau d'enseignement du Rwanda. Vous savez comme moi que, depuis le début, certains prélats et dignitaires de cette Église ont diffusé et appuyé des thèses purement racistes, qui pouvaient conduire à des situations aussi explosives qu'un génocide : d'autres auteurs ont abordé ce sujet. Donc un système hors douane, celui de la famille Habyarimana et celui de la procure, permettait d'alimenter des sources de financement privé, dont certaines parties ont pu être détournées aux fins du génocide.

GÉRARD SADIK

Le compte de la BNP-Paris, c'était le compte du gouvernement rwandais ? J'ai du mal à comprendre, et ce sont quand même des éléments importants.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

C'est la BNR, donc le gouvernement rwandais.

PIERRE GALAND

La BNR possède des comptes, comme tout gouvernement possède des comptes dans différents endroits du monde, pour pouvoir tirer de l'argent au profit de personnes qui ont une créance sur elle. Des gens qui détiennent des créances sur le Rwanda à un moment donné, mais ça peut

être pour une opération avec un acheteur autre que l'État, qui va verser de l'argent à la BNR, laquelle va payer le créancier. Donc, ce n'est pas nécessairement le gouvernement qui paye, mais c'est par sa banque que ça passe.

Un importateur rwandais, privé ou public, qui aurait acheté des armes ou tout autre chose à Paris, doit payer. Il va à la BNR remplir des documents, il dépose des francs rwandais, et c'est cette banque qui va se charger, après cela, de donner l'ordre de paiement à X, Y ou Z via son circuit international (ça part de ses réserves en devises, ou des autorisations de dépenses qu'elle a obtenues des bailleurs de fonds). Malheureusement, en ce qui concerne la BNP, nous n'avons pas trouvé quels étaient les destinataires, si c'était ou non des vendeurs d'armes, par exemple.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Un point me semble très important : on aurait pu supposer un simple manque de vigilance de la BNP et de la Banque de France, mais dans la mesure où le Conseil de sécurité ordonne le 17 mai une mesure internationale de blocage des actifs, la diplomatie française est avisée, ainsi que les services ad hoc du ministère des Finances, lequel, en tant qu'autorité de tutelle de la place financière de Paris, doit donner l'ordre d'appliquer la résolution internationale. Si elle n'est pas appliquée, ça veut dire que le signal n'a pas été donné, ou qu'il a été enfreint...

PIERRE GALAND

Ils ont des signaux internes de toute façon, comme vous le disiez. Je pense que notre système belge est assez proche du vôtre, lorsque des dépenses engagées sont au-dessus d'un certain montant... mais je ne sais pas depuis quand.

BERNARD JOUANNEAU

Ce n'est pas très récent, mais c'est postérieur à 1995. La vigilance bancaire a été institutionnalisée plus tard.

PIERRE GALAND

De toute façon, il y avait suffisamment de signaux internationaux permettant aux banquiers de savoir qu'ils avaient des dispositions à prendre. Ces dispositions, ils vont finalement les prendre, mais ils auront attendu la mise en place au mois d'octobre des nouvelles institutions gouvernementales rwandaises. Et en attendant, ils ont fait semblant de rien.

EMMANUEL CATTIER

La résolution 918 qui décide de l'embargo recommande de solliciter, auprès de tous les États, des informations sur les mesures qu'ils ont prises aux fins d'une application efficace. Est-ce que vous avez des informations là-dessus ?

PIERRE GALAND

Non, mais nous pensons que c'est sur cette base-là qu'il y a moyen de dénoncer le manque de vigilance. Quand il y a manque de vigilance, et que la conséquence est un génocide, ce n'est pas véritablement un manque de vigilance ; et d'autre part ce pays est endetté, il a des difficultés...

Les mouvements de capitaux, dès qu'on les a observés (1990), ont en tout cas vraiment favorisé une exacerbation sociale, la paupérisation, la famine, etc. ce qui faisait que les gens étaient extrêmement dépendants. Et c'est dans cette crise là que l'on va répandre tel message où on désigne l'ennemi... En même temps, il se passe toute une série de détournements autour des fournitures militaires. Nous avons cité une série de lettres, le ministre des Transports qui écrit à son collègue de la Défense : « Tu sais, tu n'auras pas de problèmes pour tes camions, on va échapper au contrôle de la Banque mondiale en mettant ça sur telle ligne budgétaire... » Ces détournements, que nous pouvons prouver, ont permis la mise en place des milices génocidaires. C'était observable.

Notre intention était de montrer que les bailleurs de fonds internationaux, public ou privés, étaient à même de savoir que ce pays avait fait un basculement dans la guerre, et dans une crise sociale qui allait conduire à des tensions, dont on a vu quelles seraient les conséquences, à savoir un génocide. Ils ont été en mesure de le savoir depuis le plus haut niveau, la Banque Mondiale, jusqu'au niveau de toutes les banques présentes dans la région. Je pense en particulier à la BBL en Belgique, ou à la Belgolaise, deux banques qui ont des permanents dans ces pays-là, qui y sont tout le temps, qui savent tout au fur et à mesure, il n'y a pas un truc qui leur échappe. Et quand ça rentre dans un circuit bancaire de ce niveau-là, ça se diffuse. Excusez-moi, mais la BNP, la Belgolaise et la BBL, c'est « cochons en foire », ils se connaissent tous les uns les autres, ils savent très bien ce qu'ils font, et tous ces gens savaient.

Toute notre étude tend à démontrer cela : ces gens étaient au courant, ils ont pris la responsabilité de continuer, et non seulement d'alimenter la guerre, mais d'alimenter le génocide, et après le génocide d'alimenter ceux qui dans les camps préparaient la deuxième phase de l'offensive pour aller terminer ce qu'ils n'avaient pas pu achever – les discours étaient très clairs dans les camps de réfugiés et d'entraînement.

Ce n'est pas parce qu'à un moment donné un gouvernement n'a pas pu, pour des raisons qui lui sont propres, engager les procédures qu'il aurait eu le droit d'engager en tant qu'État, que les populations de ce pays ne peuvent pas être aidées à faire valoir leur droit à réparation. Même si la communauté internationale ne reconnaît pas encore cette obligation morale, et même plus que morale, le citoyen d'un pays qui a alimenté un génocide doit se demander s'il n'a pas aussi le devoir de donner répa-

ration, ou de forcer son propre gouvernement à engager des réparations. C'est un peu dans ce sens là que nous continuons aujourd'hui à plaider lorsque nous traitons ce dossier, à partir de nos constats, ou quand nous en traitons à l'occasion de rencontres que nous pouvons avoir avec les associations de défense des droits de l'Homme, ou dans des conférences telles que celle qu'il m'a été donné de faire à Kigali sur cette question-là.

Je pense que les Parlements ont aussi leur responsabilité, et que les commissions ou missions d'enquête qui y ont été faites devraient reprendre. C'est en tout cas ma position en tant que sénateur au Parlement belge : c'est quelque chose que je souhaite voir remis sur la table, que l'on n'abandonne pas ce qui est un droit pour des gens, ce droit à la réparation.

JEMAL OULD MOHAMED

C'est tout petit le Rwanda, et quand vous parlez d'ajustement structurel, il est évident que dans un pays comme celui-là, les représentants de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international sont vigilants et présents, ils font attention à toutes les dépenses. En général, lorsque l'on fait du trafic d'armes dans ces pays, on le fait avec une société écran, on prélève de façon occulte. Là, ce n'est pas le cas : l'argent passe par la BNR elle-même. Dans un pays sous ajustement structurel, c'est forcément plus qu'une négligence : ce n'est pas possible qu'une dépense importante, quelle qu'elle soit, soit opérée à partir d'une banque centrale sans que la Banque Mondiale n'y soit au moins bienveillante. C'est carrément de la complicité.

PIERRE GALAND

Ils vont vous répondre qu'à partir de 1992, ils ont pris des mesures demandant au gouvernement de refaire le budget en augmentant les dépenses sociales de 32 % et en réduisant drastiquement les dépenses militaires. On s'aperçoit ensuite que le gouvernement ne le fait pas, mais qu'il n'y a pas de sanctions.

JEMAL OULD MOHAMED

La Banque Mondiale ne demande pas, en général elle exige. Pour les dépenses de santé, les salaires des fonctionnaires, elle n'est pas si gentille que ça...

PIERRE GALAND

Tout à fait. On sait très bien qu'ils envoient leurs fonctionnaires s'installer carrément au ministère des Finances, pour préparer eux-mêmes les tableaux financiers en prétextant du manque de fonctionnaires capables de monter ces tableaux tels que le veut le FMI. Si je parle de manque de vigilance, c'est parce que c'est un terme de droit. Je n'en parle pas dans le sens commun : la vigilance et la dette odieuse sont des termes

juridiques qui peuvent être opposés aux bailleurs de fonds internationaux. Ne pensez pas qu'il s'agit de ma part d'une qualification qui réduirait la responsabilité de ces institutions. C'est à partir de là qu'on peut les attaquer.

BERNARD JOUANNEAU

Le « devoir de vigilance » est une expression du droit bancaire, la « complicité » relève du droit pénal. On peut passer de l'un à l'autre, mais il ne faut pas les confondre.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je voudrais une précision sur ce que vous avez indiqué tout à l'heure : le CNCD, l'un des deux grands collectifs d'ONG belges, aurait été en 1992 alerté sur la perspective d'un génocide au Rwanda. C'est un point que je voudrais vous faire préciser parce que, dans nos travaux, la question de l'avertissement sur ce qui va se passer, un génocide, est très importante. Il s'agit de la conscience de ceux qui opèrent avec ou en appui de ceux qui vont commettre ou commettent le génocide : quand est-ce qu'ils peuvent savoir que leurs actes concourent à ce crime contre l'humanité ? Je ne savais pas qu'il y avait eu si tôt des signaux aussi forts de la part d'ONG.

PIERRE GALAND

La CNCD est la coordination des ONG francophones belges. Alertés par des amis rwandais, avec lesquels il faut dire que les ONG belges avaient beaucoup de contacts sur place, malgré tout, nous avons envoyé une mission dans laquelle se trouvait l'avocat Éric Gillet ; en fait, deux missions successives se sont rendues sur place. Nous avons reçu leurs rapports et nous avons essayé de les utiliser : nous avons essayé d'alerter en Belgique, mais c'était très difficile. Du côté du comité responsable du CNCD, nous étions prêts à financer des enquêtes impliquant la Ligue des droits de l'Homme ou d'autres personnes, mais nous rencontrions des obstacles à l'intérieur même de nos organisations.

Les Belges étaient les plus au courant, mieux que n'importe qui, de la situation au Rwanda : il y avait des ONG belges, des églises et des clochers sur chaque colline du Rwanda, et donc tant le circuit des missions catholiques que le circuit des ONG étaient parfaitement informés. Mais ils étaient devenus aveugles : ces gens avaient tellement pris fait et cause pour les Rwandais, ces « pauvres parmi les pauvres », qu'ils avaient rêvé de faire du Rwanda le pays agricole de la réussite absolue. Leur objectif, donc, c'était simplement d'être là. Beaucoup de Belges étaient sur place, parfois mariés à une Rwandaise, souvent hutu. Il y a eu un aveuglement total qu'on peut aussi qualifier de non-vigilance. Ce petit peuple qui ressemblait tellement aux peuples victimes, il fallait l'encourager, etc. Et l'on est passé ainsi de l'aveuglement à une complicité.

Nous pouvions observer cela en tant que responsables d'ONG. Moi particulièrement : j'étais secrétaire général d'Oxfam-Belgique à l'époque, nous avons fermé nos bureaux au Rwanda dix ans plus tôt, car il était impossible de travailler sérieusement dans un pays où l'ethnisme était un des fondements de la société, et nous l'avons dénoncé. On s'est rendu compte que, plus la tension montait, plus la Belgique se divisait : d'un côté ceux qui ont eu le courage de dénoncer ce qui se passait avant le génocide, qui ont soutenu le deuxième rapport d'enquête (avec déjà, en France, un travail exceptionnel de Survie), ceux qui ont dénoncé le génocide dès les premiers jours ; de l'autre côté, ceux qui ont tout fait pour qu'on n'en parle pas, et qui après ça, avec la Communauté européenne, ont soutenu la France dans l'organisation des camps de réfugiés à Goma et au Kivu.

Et c'est l'horreur, tout ce qui s'est passé là : tout le monde le sait, personne n'a jamais vu une instance internationale accepter que l'on construise des camps comme ça, à la frontière, avec un plan de réorganisation d'un mini-État pour prendre le relais de l'État génocidaire chassé du Rwanda. Ce plan de retour, je l'ai dénoncé suffisamment, a été encouragé par Mme Bonino, la commissaire européenne en charge de l'entretien de ces camps, qui elle aussi a montré une complicité ou un aveuglement total sur ce qui se passait.

Quand on additionne l'ensemble de ces éléments, on doit aujourd'hui se rendre compte qu'on n'est qu'au début d'un travail considérable de justice et de mémoire, qui commence par la réparation. C'est peut-être le travail essentiel à commencer à partir de cette commémoration du dixième anniversaire. On peut faire toutes les critiques qu'on veut envers le gouvernement rwandais, je ne me cache pas d'en avoir beaucoup – il faudrait faire une étude sur les 3,5 millions de morts provoquées par la guerre dans l'est du Congo et sur les responsabilités de ces crimes en série. Mais pour nous autres Belges, ce résultat de la période de « décolonisation réussie » du Congo et du Rwanda, c'est l'horreur. Je ne sais pas comment l'exprimer. Moi qui ai voué toute ma vie à la coopération, voir l'état de ces deux pays sur lesquels, après à la fin de la colonisation, la Belgique a fait porter tout son effort, voir l'état de ces populations, voir un génocide d'un côté, une guerre de 3,5 millions de morts de l'autre...

Vous parlez de la France, moi je parle de la Belgique, je pense que la France et la Belgique dans cette matière ont une responsabilité écrasante, et qu'elles se sont mal concurrencées à tous les moments, que ce soit au Rwanda, que ce soit déjà devant la guerre des Shaba en 1978, où les paras belges et français se faisaient concurrence, pour savoir qui allait le mieux servir Mobutu... Quand on voit ce que ça a donné comme résultat, je trouve que c'est affolant et je suis très content de témoigner

devant cette commission. J'espère que ça servira la cause de ce peuple victime, et peut-être à rappeler aux Européens aussi quelles sont leurs responsabilités aujourd'hui, où on fait semblant d'oublier complètement l'Afrique.

BERNARD JOUANNEAU

Nous vous remercions de votre témoignage très instructif, et nous avons bien conscience qu'il n'y a pas que la France qui se soit compromise dans cette aventure, mais nous ne pouvons pas prétendre au sein de cette commission élargir le champ de ces investigations à la Belgique et aux organisations internationales, vous comprendrez donc qu'on doive s'arrêter à ce propos d'encouragement au civisme des Européens.

PRÉSUMPTIONS DE COMPLICITÉS DIPLOMATIQUES
MERCREDI 24 MARS, APRÈS-MIDI

Commissaires :

Yves Ternon, président

François-Xavier Verschave, vice-président

Sharon Courtoux, coordonnatrice, rapporteure

Emmanuel Cattier, coordonnateur

Bernard Jouanneau

Jemal Ould Mohamed

Gérard Sadik

Michel Agboola Souhil

1. Constitution du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) à l'Ambassade de France à Kigali.

1.1 Le 6 avril 1994, le président rwandais Juvénal Habyarimana disparaît dans l'attentat commis contre l'avion qui ramenait ce dernier d'Arusha à Kigali. Colette Braeckman, citant une source diplomatique confidentielle, affirme qu'au lendemain de cet événement « les dignitaires du régime Habyarimana se réunirent à l'ambassade de France et y constituèrent le gouvernement intérimaire rwandais (GIR). »¹

1.2 Extrait du témoignage de Vénuste Kayimahe²

« Un diplomate rwandais et son épouse ont été témoins attentifs et discrets de scènes édifiantes à l'ambassade de France où ils étaient parvenus à se réfugier en escaladant le mur de clôture qui la sépare de leur maison. Le couple savait qu'il trouverait asile et protection, car il était plus ou moins ami avec des jeunes paras qui venaient de temps en temps discuter avec lui à la maison lorsqu'il venait en vacances à Kigali. L'ambassadeur [rwandais], Callixte H., et son épouse furent en effet accueillis par de jeunes paras qui les conduisirent à l'ambassadeur [français] Marlaud. Mais ce dernier, en pleine discussion avec les membres de la CDR³, du Hutu Power et du MRND⁴, que l'ambassadeur connaissait bien, ne l'accueillait pas comme un homologue. Au contraire, il parut contrarié par la venue de ces deux personnes qui n'appartenaient pas à la mouvance qu'il avait contribué à faire émerger et qu'il soutenait de tout son poids. Le couple lui-même était terrorisé et choqué de voir quelle racaille l'ambassadeur de France avait comme interlocuteurs : les Froduald Karamira, Justin Mugenzi, Jean-Bosco Barayagwiza, Hassan Ngeze, Ferdinand Nahimana, Jérôme Bicomumpaka, Pauline Nyiramasuhoko, Bagosora et les autres... »⁵

1. BRAECKMAN, 1994 (p.263).

2. KAYIMAHE, 2002 (p.170). Employé au Centre culturel français de Kigali, l'auteur a été abandonné par ses employeurs et sauvé par des soldats belges.

3. Coalition pour la défense de la République, parti extrémiste hutu.

4. Mouvement révolutionnaire national pour le développement. Parti du président Habyarimana, dont nombre des dignitaires ont figuré parmi les organisateurs du génocide. Ancien parti unique, devenu ultérieurement MRNDD : et la démocratie.

5. Toutes ces personnes (sauf Froduald Karamira, condamné à mort par la justice rwandaise, condamnation exécutée) ont été condamnées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour génocide ou figurent parmi les accusés du TPIR dans des procès en cours.

Témoignage de Colette Braeckman (le 25 mars)

SHARON COURTOUX

Un certain nombre de sources affirment que le GIR a été formé à l'ambassade à Kigali. Et c'est une chose que l'on lit sous votre plume, dans l'un de vos ouvrages. Il y a aussi Vénuste Kayimahe qui l'affirme. Est-ce que vous pouvez confirmer cela ?

COLETTE BRAECKMAN

Oui, tout à fait. Comme je vous l'avais dit, j'ai passé 10 jours au début du génocide à l'aéroport de Kigali, et là j'ai rencontré un Belge qui était ami avec l'ambassadeur de France et avec qui on refaisait un peu l'historique du GIR. Et il me fait part d'une réflexion de l'ambassadeur de France : « Ça alors, c'est bien la première fois de ma vie que je constitue un gouvernement. » Parce que ce gouvernement intérimaire s'est constitué dans l'enceinte de l'ambassade de France, avec l'attention bienveillante de l'ambassadeur.

SHARON COURTOUX

C'est énorme ! Est-ce que d'aventure, ce Belge est dans une position de s'exprimer publiquement ?

COLETTE BRAECKMAN

Je ne crois pas... Mais à l'époque, ça ne m'avait pas choqué. On ne savait pas encore bien ce qu'était ce gouvernement intérimaire. Ça donnait l'impression que l'ambassadeur de France, voyant le pouvoir décapité, avait bricolé avec ce qu'il avait sous la main. Le propos rapporté n'était pas du tout perçu comme péjoratif dans ce contexte.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Ce qui est intéressant, c'est de placer ce propos en relief avec ce que dit le général Quesnot : « Nous n'avons pas agi au Rwanda, différemment de ce que nous faisons dans les autres pays africains. »

Par ailleurs, un long passage de la mission parlementaire d'information montre qu'en 1993, c'est l'armée française qui a pris carrément les rênes de l'armée rwandaise. Votre témoignage nous montre en complément qu'au début du génocide, la France prend carrément les rênes d'un gouvernement, constitué par son ambassadeur avec, exclusivement, les factions Hutu Power. Vous pouvez nous le confirmer ?

COLETTE BRAECKMAN

Oui, tout à fait. Dans Kigali, ce sont ces gens-là qui se réunissent, et le général Dallaire le confirme d'ailleurs. Ils mettent en place ce gouvernement intérimaire. Dans les toutes premières heures, les premiers

jours, ça apparaissait comme un bricolage dans l'urgence. Ce n'est qu'après, quand on a vu qui en faisait partie et quel était leur rôle, qu'on s'est rendu compte que c'était pire que ça.

SHARON COURTOUX

Tous étaient liés à la faction Hutu Power des partis politiques auxquels ils étaient attachés ?

COLETTE BRAECKMAN

Oui absolument, c'était toujours la faction Hutu Power, mais avec l'autorité du colonel Bagosora qui était dominante. Le Premier ministre Jean Kambanda, lui, était issu du mouvement des ONG, de la société civile. Il était Hutu Power, mais ce n'était pas un militaire, ce n'était pas un « dur ». C'était toujours cette même histoire : on met quelqu'un de la société civile en avant pour avoir l'air présentable.

SHARON COURTOUX

On appelle ça un cache-sexe...

EMMANUEL CATTIER

Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Le génocide est préparé par l'entourage de Habyarimana, il est déclenché. Et pourtant on évacue tous ceux qui semblent l'avoir préparé. Il ne reste que Bagosora et ceux qui ont créé le gouvernement intérimaire...

COLETTE BRAECKMAN

On évacue des civils, des gens comme la veuve d'Habyarimana.

EMMANUEL CATTIER

Que des civils ?

COLETTE BRAECKMAN

À ma connaissance, oui.

SHARON COURTOUX

À votre avis, on les évacue parce que ces personnes de l'entourage du défunt président peuvent être en danger sous un pouvoir Bagosora, ou pour les mettre en réserve, par exemple ? Pour les faire revenir au cas où « Bagosora » manquerait son coup ? Quel était le calcul ?

COLETTE BRAECKMAN

À la limite, ni l'un ni l'autre. Les évacuer, c'est un grand geste humanitaire et ça accrédite, dès le départ, que c'est la FPR qui a abattu l'avion... La France sauve sa pauvre épouse et ses pauvres enfants. Je le lirais plutôt comme ça. Mais on laisse sur place des personnes qui ont le pouvoir effectif et qui vont l'exercer. On se garde bien, ceux-là, de les évacuer.

EMMANUEL CATTIER

Mais il y a aussi des dignitaires qui sont évacués.

COLETTE BRAECKMAN

Il y a des gens qui n'étaient pas d'accord, qui n'étaient pas des jusqu'au-boutistes. Je me rappelle, je pourrais retrouver les noms, de l'un ou l'autre d'entre eux, qui connaissaient le projet de génocide, mais n'étaient pas d'accord. Et qui suppliaient les Belges des les évacuer, de les faire partir tout de suite. Ils n'ont pas dit qu'ils connaissaient le projet, mais ils disaient qu'ils étaient extrêmement mal à l'aise avec ce qui se passait. Et compte tenu de leurs bonnes relations avec l'ambassade de Belgique, ils suppliaient les avions belges de les embarquer. Je me souviens de l'un d'entre eux, qui était le secrétaire du président Habyarimana. Je l'ai vu à l'aéroport. Il est devenu gris parce que je l'ai reconnu. J'ai dit : « Bonjour, qu'est ce que vous faites là ? » Il a dit : « Je vous en supplie, ne dites pas que vous m'avez vu partir. » Je lui ai demandé : « Pourquoi voulez-vous partir ? » « Je ne peux pas vous le dire. » Manifestement, il était au courant de ce qui se préparait, il n'était pas d'accord et il voulait partir.

EMMANUEL CATTIER

Tous ceux qui partaient n'étaient pas forcément en opposition à ce qui allait se passer ? Nahimana, par exemple...

COLETTE BRAECKMAN

Oui. Des gens qui ne voulaient pas se compromettre, ou bien rester en réserve. C'est vrai que, très vite, vers fin avril, début mai, on a vu apparaître en Belgique des gens clairement identifiés comme Hutu Power, mais qui n'étaient pas présents le 6 ou le 7 avril. Ils étaient vraiment dans les rouages du système. Ils véhiculaient les messages, ils menaient la campagne, disons, d'information, de contre-information depuis la Belgique. Ils étaient presque prêts à reprendre la relève. Et, très vite, ils étaient présentés comme des gens « qui n'ont pas de sang sur les mains », qui n'ont pas tué. Leur alibi premier, c'est qu'ils n'étaient pas au Rwanda en avril. Mais on savait bien qu'ils avaient été associés à tous les projets et les connaissaient. Ils étaient peut-être en réserve, effectivement.

BERNARD JOUANNEAU

Parmi les personnes qui ont ainsi quitté le Rwanda et qui pouvaient être au courant du génocide, et même avoir participé à sa préparation, y en a-t-il qui se sont réfugiées en Belgique ?

COLETTE BRAECKMAN

Oui...

BERNARD JOUANNEAU

Les autorités belges ont-elles eu à leur égard, une attitude de soutien, de protection ? Et même d'entretien, puisqu'on sait par exemple que la veuve Habyarimana a été accueillie par Mme Mitterrand avec des fleurs et qu'on lui a fourni un subside. Est-ce que les autorités belges ont été jusque-là ?

COLETTE BRAECKMAN

Non, pas de subside. Mais ils ont eu très vite des papiers, leur droit à rester en Belgique a été reconnu. Et il y avait aussi tout un réseau de soutien. Un point dont on ne parle pas beaucoup, c'est tout le réseau de jumelage de communes belges avec le Rwanda, extrêmement actif. Un certain nombre de ces personnalités rwandaises qui ont pu partir dès avril sont arrivées en Belgique et se sont réinsérées dans leur commune jumelée. Où on leur a donné des papiers, un logement. Ils ont été pris en charge sans aucun problème et ils sont toujours là.

BERNARD JOUANNEAU

Aucune d'entre elles n'a fait l'objet de poursuites ?

COLETTE BRAECKMAN

Si, il y a eu le procès de ceux qu'on a appelés les « 4 de Butare ». Les religieuses et le professeur Ntesimana qui ont été condamnés et qui sont maintenant en prison en Belgique.

BERNARD JOUANNEAU

Condamnés définitivement ?

COLETTE BRAECKMAN

Ils ont été condamnés à 15 ans de prison, me semble-t-il. Mais si vous voulez mon avis, dans quelque temps, ils seront libérés pour bonne conduite.

2. Les autorités françaises reçoivent des dignitaires du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) en train de commettre le génocide.

2.1 Le 27 avril 1994, Jérôme Bicomupaka, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), et Jean-Bosco Barayagwiza, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères du GIR et chef du parti ultra extrémiste, la Coalition pour la Défense de la République (CDR), sont reçus à Paris par les autorités françaises (à l'Élysée par Bruno Delaye, conseiller du président Mitterrand pour les affaires africaines, et par le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé selon Alison Des Forges⁶. Éric Gillet, avocat, membre de la FIDH, rappelle : « Au cours d'un long entretien téléphonique la veille de cette "réception" [de Bicomupaka et de Barayagwiza], Daniel Jacoby, président de la FIDH, avait vainement tenté de dissuader l'Élysée d'accomplir ce geste. »⁷ M^e Gillet rappelle également que ces deux personnes sont interdites d'accès aux États-Unis et en Belgique.

2.2 Extraits des témoignages de Patrick de Saint Exupéry

« À la fin juin 1994, en pleine opération "humanitaire", le colonel Didier Tazuin est de retour au Rwanda dans le cadre de Turquoise. Cet officier connaît bien le pays : il dirigeait l'opération Chimère⁸. En plein génocide, le colonel Didier Tazuin prend ouvertement position pour les "organisations légitimes" que sont le "gouvernement rwandais ou ses forces armées", autrement dit les tueurs. Le colonel Didier Tazuin sera nommé général par la suite. »⁹

« *Le Figaro* est en mesure d'apporter une pièce contradictoire [aux affirmations du général Lafourcade selon lequel les membres du gouvernement intérimaire auraient quitté le Rwanda sans l'assistance de l'opération Turquoise]. Comment interpréter ce compte rendu paru dans le journal de la légion, *Képi Blanc*, en date d'octobre 1994 ? Extrêmement complet, ce numéro spécial sur le Rwanda et l'opération Turquoise a été réalisé par "le SIHLE avec la participation du PC de l'EMT sierra, de la 1/2^{ème} REI, de la 3/13^{ème} DBLE et des CRAP du 2^{ème} REP". Qu'y lit-on ?

6. DES FORGES, 1999 (p.766). Selon l'historien Gérard Prunier, ils auraient également été reçus par le président Mitterrand et le Premier ministre Édouard Balladur (Prunier, 1997, p.331). Patrick de Saint Exupéry confirme la rencontre avec Édouard Balladur (SAINT-EXUPÉRY, 2004, p.181).

7. *Les Temps Modernes*, n°583, juillet 1995, p.241.

8. L'opération Chimère (22 février - 28 mars 1993) est conçue pour apporter une assistance opérationnelle aux Forces armées rwandaises (FAR). Elle est placée sous le commandement du colonel Tazuin, lequel reviendra avec l'opération Turquoise sous le pseudonyme de Thibault.

9. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p.260).

Ces mots qui remettent totalement en cause la version officielle présentée quatre ans après les faits : « Battue sur le terrain, l'armée rwandaise se replie en désordre vers la "zone humanitaire sûre". L'État-major tactique (EMT) provoque et organise l'évacuation du gouvernement de transition rwandais vers le Zaïre ». Autrement dit : [...] l'État-major tactique de Turquoise a, de l'aveu même de l'armée, « provoqué et organisé l'évacuation du gouvernement de transition rwandais vers le Zaïre. »¹⁰

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Le 27 avril 1994, les principales autorités françaises – à l'Élysée, à Matignon et au Quai d'Orsay – reçoivent des dignitaires du Gouvernement intérimaire rwandais en train de commettre le génocide. Il s'agit de Jérôme Bicomumpaka, ministre des Affaires étrangères du GIR, et de Jean-Bosco Barayagwiza, qui était le directeur des affaires politiques de ce ministère, mais aussi le chef d'un parti extrémiste, le CDR. Ce point est d'ailleurs confirmé par Éric Gillet. Que vous inspire cette réception ? Il semble que plusieurs associations de droits de l'Homme, dont la vôtre, Human Rights Watch, ont tenté de dissuader les autorités françaises d'accomplir ce geste qui représentait une caution de ce gouvernement, en train de "gérer" le génocide..

ALISON DES FORGES

Pour apprécier l'importance de cet accueil, il faut voir la réaction qu'il a causée parmi les Rwandais sur le terrain. Le gouvernement rwandais était en train de dire à la population que les tueries des Tutsi, ce génocide, était obligatoire. Il était nécessaire pour la population de « se défendre ». Le fait que ces ordres ont été donnés par des autorités soi-disant légitimes a eu une importance énorme. La population, comme toute population n'importe où dans le monde, a l'instinct d'observer les ordres des autorités. C'est ainsi que se constituent les gouvernements du monde. Si un gouvernement est en train de donner des ordres qui sont contraires à la moralité, contre la loi, il faut quand même une certaine pression pour que ces ordres soient suivis d'effet, même si c'est le gouvernement.

Les autorités françaises, et celles d'autres pays, et même les membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, n'ont rien fait pour indiquer une désapprobation, et ont même donné leur aval dans un certain sens aux autorités rwandaises. Cela a permis à ces dernières de renforcer l'idée de

10. Patrick de Saint Exupéry, *Le Figaro* du 17/12/1998 : « Rwanda : les « trous noirs » d'une enquête : *Le Figaro* est en mesure de prouver que, contrairement aux conclusions des parlementaires, l'état major de l'opération Turquoise « a provoqué et organisé » l'évacuation des responsables du génocide ».

leur légitimité envers la population. S'il était venu de Paris, ou bien de New York, ou Washington, ou Bruxelles, ou bien du Vatican, un appel clair à la conscience des Rwandais pour dire : « Écoutez, ce gouvernement n'est pas légitime, il est en train de donner des ordres qui sont tout à fait contre la loi et contre toute moralité, il ne faut pas obéir », cela aurait pu avoir un certain impact. Mais le fait que des gens de très grande importance, des alliés du pays depuis des années et des années ont continué à traiter ces autorités, ces personnages comme des autorités légitimes, ça a renforcé de beaucoup leur contrôle sur la population.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Êtes-vous vous-même allée à l'Élysée avec la FIDH, avant cette visite, pour tenter de faire comprendre qu'elle était vraiment impossible, indéfendable ?

ALISON DES FORGES

Je n'étais pas sur place, et je crois que le président de la FIDH est intervenu par téléphone plutôt que par une visite personnelle. Mais en effet, oui, on était tout à fait associés avec cette initiative de la FIDH, parce qu'on était d'accord sur le fait que c'était tout à fait inacceptable de recevoir ces personnes.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je rappelle que Jean Heinrich, qui était à l'époque directeur du Renseignement militaire, expliquait que la France était de très loin la mieux informée sur ce qui se passait au Rwanda, donc la France pouvait difficilement le 27 avril ne pas savoir ce qui se passait dans ce pays ?

ALISON DES FORGES

Bien sûr, la France en savait plus que n'importe quel autre pays.

Témoignage d'Éric Gillet

SHARON COURTOUX

M^e Gillet, vous avez suivi de près la situation au Rwanda à partir de 1991. Est-ce que les autorités françaises qui recevaient le représentant du GIR pouvaient ignorer ce qui se passait dans ce pays et à qui elles avaient à faire ?

ÉRIC GILLET

[...] ¹¹Je suis allé plusieurs fois au Rwanda dès 1991. L'administration rwandaise a été mise au service des massacres de l'époque, c'est-à-dire avant le génocide. Cela va se confirmer au-delà de toute imagination pendant le génocide lui-même et au cours des enquêtes

11. Le début du témoignage n'a pas été enregistré.

que nous avons faites après.

Mais je voudrais insister sur la question de l'économie rwandaise : elle était devenue, on l'entrevoit maintenant, une véritable économie du génocide. Il existe, je crois, un certain nombre d'études fragmentaires, parcellaires, qui se rejoindraient, je dirais, et peut-être mettent en lumière un autre rôle que la France pourrait avoir joué au Rwanda pendant toute cette période, entre 1990-91 et 1994. Je crois pour ma part que ce dont on débat ici, en termes de savoir – savait-on qu'un génocide était en cours, à partir de quand, quels termes allait-on utiliser ou ne pas utiliser pour qualifier ce qui se passait, quel soutien tacite a-t-il été donné –, est relativement dépassé. Mais les inquiétudes qu'on peut avoir, ce serait de découvrir que l'intervention ait été beaucoup plus loin que ça. Ce serait terrible évidemment. Mais je crois que cela reste les prémisses d'études à venir, qui vont devoir être faites dans le futur.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

La Mission d'information parlementaire s'est gardée de tout ce qui pouvait aboutir à une qualification juridique de complicité dans le génocide. Parce qu'avec pareille qualification, elle aurait ouvert la boîte de Pandore, elle aurait permis de voir au-delà de ce qu'on sait déjà. C'est donc sur cette qualification que nous travaillons. Quand on fournit des armes à ceux qui commettent un génocide, c'est une complicité de génocide, quand on leur fournit de l'argent, c'est une complicité. Est-ce que, à votre avis, le fait d'avoir exfiltré un gouvernement qui sera reconnu plus tard comme génocidaire par le tribunal d'Arusha, qui sera qualifié d'organisateur du génocide par ce tribunal, peut rentrer dans cette qualification de complicité de génocide ?

ÉRIC GILLET

L'exfiltration est un événement qui intervient très tard. Pour moi, ce qui engage la responsabilité, c'est la non-intervention dès le départ, et avec cette circonstance aggravante qu'on est sur place : les soldats belges, les soldats français sont sur place quelques jours après le déclenchement du génocide, et il y a un abandon caractérisé de la population rwandaise.

On a beaucoup parlé de la définition du mandat de la MINUAR : les spécialistes du droit international sont tout de même d'accord pour dire qu'il n'y avait pas besoin d'un mandat pour qu'il y ait un devoir d'intervention, et que cette discussion sur le mandat était absolument ridicule. On a discuté sur les moyens dont disposaient les Casques bleus pour arrêter ce qui se passait, on a beaucoup glosé sur le caractère inadéquat de l'équipement de la MINUAR. Toujours est-il que l'on a eu à un moment donné des forces armées sur le territoire rwandais, belges et françaises conjuguées, qui étaient probablement capables de battre toutes les armées d'Afrique en une seule fois. On a eu là une force d'inter-

vention parfaitement capable de s'interposer. Là, devant le devoir, il y a eu une abstention absolument fautive et évidente qui engage la responsabilité. Cela me semble assez clair.

Je crois que le pouvoir dont disposent les gens à un moment donné les engage en soi. Donc, s'ils n'en font pas usage c'est qu'il y a clairement un problème. C'est d'ailleurs sur cette base que nous avons déposé des plaintes en 1995 contre les ministres belges des Affaires étrangères et de la Défense nationale devant les autorités judiciaires belges : des plaintes basées sur le fait que, disposant de moyens d'intervenir, ils ne les ont pas utilisés. Plus le temps passe, plus nous sommes convaincus de cette responsabilité, bien entendu. D'autant plus que Boutros-Ghali a reconnu plus tard qu'avec 400 hommes décidés on arrêtait le génocide. Surtout quand on sait à quel point les Rwandais étaient sensibles à la manière dont leurs initiatives étaient perçues à l'étranger. Je dirais même qu'il est fort probable qu'une réprobation internationale unanime, sans même devoir engager des militaires sur le terrain, eût permis de stopper le génocide. Je suis convaincu de cela aujourd'hui.

SHARON COURTOUX

Une réprobation qui pouvait être initiée par la France avec d'autant plus de force qu'elle était proche de l'ancien Président rwandais... Cela aurait eu une force extraordinaire à l'échelle internationale.

ÉRIC GILLET

Les Rwandais étaient très préoccupés par ces réactions. D'ailleurs le *modus operandi*, la manière dont on a déclenché les choses, était planifié de longue date. L'assassinat des dix Casques bleus belges était une provocation. Les Rwandais connaissent l'opinion publique belge beaucoup mieux que les Belges ne connaissent l'opinion rwandaise, ils savaient très bien quelles seraient les réactions en Belgique, et que cela allait évidemment provoquer le retrait du contingent belge.

YVES TERNON

A propos de la présence de forces militaires françaises, le 7 avril, est-ce que vous avez une notion du nombre de militaires présents ? Est-ce que l'opération Amaryllis a évacué tous ces militaires le 12 avril ou est-ce qu'il en est resté ?

ÉRIC GILLET

Officiellement, les militaires français ont quitté complètement le territoire au moment de la mise en place de la MINUAR qui les remplace, donc il n'y avait en principe plus personne. Mais on apprend incidemment, soit par des témoins rwandais ou au cours de nos enquêtes, qu'il y a probablement eu des soldats et des civils français qui sont restés sur le territoire et y ont opéré à divers titres : en tout cas comme conseil-

lers, instructeurs ou encadrateurs, alors qu'ils étaient censés ne pas s'y trouver. Nous n'avons jamais enquêté particulièrement sur cette question. Mais nous avons un certain nombre d'informations sur l'utilisation de soldats d'origine africaine ou antillaise qui passaient plus facilement inaperçus. Cela reste à vérifier, à valider bien entendu. N'étant pas officiellement présents, ils n'étaient pas officiellement capables d'aider la MINUAR, c'était l'ambiguïté... Sauf qu'à un moment donné, ils ont été officiellement présents, pour l'intervention Amaryllis, justement. Là, ils étaient officiellement présents et les Belges aussi. Ils étaient donc parfaitement en mesure d'épauler la MINUAR à ce moment.

EMMANUEL CATTIER

Vous nous dites que la non-intervention est déjà en soi une complicité objective, mais vous nous faites part aussi d'inquiétudes sur des engagements plus actifs de la part des Français au Rwanda. Il se trouve que nous avons chargé un des membres de la commission de recueillir des témoignages filmés au Rwanda. Il nous a ramené des témoignages de prisonniers rwandais qui vont dans le sens de vos inquiétudes. Avez-vous, à la FIDH, des éléments qui justifient cette inquiétude ?

ÉRIC GILLET

On a reçu à l'époque, et depuis lors, un certain nombre de témoignages de Rwandais faisant état de la présence de soldats français sur le territoire. Je ne parle pas de la zone Turquoise bien entendu, ni de l'opération Amaryllis. Nous avons procédé selon nos usages. On part de ces témoignages, on les prend en considération. Nous avons été amenés à avoir une opinion assez positive de leur crédibilité. Donc on a des inquiétudes. Nous avons un certain nombre d'éléments qui permettent de dire qu'il vaudrait la peine d'enquêter sérieusement sur le sujet. On a des indices, ou des commencements de preuve comme on dit en droit, qui montrent qu'il n'est pas stupide de se mettre à enquêter sur cet aspect là de l'intervention française. Je crois que si on se mettait à réunir ce dont les uns ou les autres disposent déjà, on aurait un tableau un peu plus charpenté, mais pas pour autant encore des preuves. La question serait de savoir s'il y a moyen d'avoir des témoignages concordants, de terrain, de gens qui ont été au contact avec la réalité du terrain, qui se retrouvent à divers endroits, éventuellement en prison, et de voir s'il y a des sources documentaires écrites éventuelles.

Les ONG procèdent ainsi, en recueillant d'abord des témoignages. Parce que bien sûr on n'a pas accès aux informations confidentielles, celles que les services de renseignements s'échangent ou échangent avec leur gouvernement. Ni à ce que s'échangent les gouvernements entre eux. On a accès aux victimes d'abord, qui décrivent ce qu'elles ont vu sur

le terrain. Cela donne déjà des tableaux extrêmement intéressants de la réalité, cela fait émerger des soupçons.

Ce sont des soupçons que nous avons déjà en 1992 et 1993. On mettait en cause la responsabilité du président de la République rwandaise de l'époque, non pas sur base de preuves écrites d'une participation à des réunions qui organisaient des massacres, mais nous savions déjà qui avait organisé des massacres sur le terrain, parce que les victimes nous le disaient. Et on savait qui était au bout de cette chaîne de commandement, et on savait que cette chaîne de commandement fonctionnait bien. Donc il était possible de mettre en cause la responsabilité du chef de l'État à l'époque. Qui était également chef des armées, et de son parti, et donc des milices.

Toutes sortes de choses se sont confirmées par la suite, notamment lorsqu'on a découvert – ce qu'on ne soupçonnait pas au départ – qu'en réalité les massacres entre 1990 et 1994 et le génocide lui-même étaient extrêmement bien documentés en sources écrites. Pourquoi ? Parce que le Rwanda est un pays qui a appris de ses colons à administrer. Il avait une administration qui fonctionnait remarquablement bien, où personne ne pouvait envoyer une lettre à un destinataire sans en envoyer copie à des dizaines d'autres personnes. C'est ainsi que les choses se sont passées pour l'organisation des massacres qui ont été, d'une certaine manière, les préludes du génocide, et pendant le génocide lui-même.

Au début des épisodes judiciaires qui ont donné lieu aux procès devant la cour d'assises de Bruxelles, il y a trois ans, nous avons été confrontés à une tentative de décrédibilisation du témoignage comme tel. Pourquoi ? Parce qu'un certain nombre de gens croyaient, comme nous d'ailleurs, que le témoignage serait définitivement la seule source de documentation possible. Puis, en enquêtant de manière systématique à Butare, on a constaté qu'il y avait beaucoup de documentation écrite, qui a posteriori corroborait tout ce que nous savions déjà par les témoignages.

Pour ce qui concerne l'intervention française, on a déjà un certain nombre de témoignages de Rwandais de l'époque, qui nous disent : « Mais enfin, nous les Rwandais, on sait tout. C'est vous les étrangers qui ne savez rien, qui faites semblant de ne rien savoir. Mais nous, les militaires français, on les voyait revenir du front nord où l'armée rwandaise se battait. » Selon ces témoins, les paras français se vantaient dans les boîtes de nuit de Kigali le vendredi ou samedi soir de ce qu'ils faisaient au nord. « Nous qui fréquentons ces boîtes de nuit, on sait par les paras français tout ce qui se passe pendant que la hiérarchie française continue à le nier », disent-ils.

Nous avons un certain nombre de convictions bien entendu. Nous en avons déjà avant 1994 en ce qui concerne l'engagement français aux côtés de l'armée rwandaise contre le FPR. De là à apporter des preuves,

c'est autre chose. Et je crois que le même travail pourrait être fait à propos des inquiétudes auxquelles nous faisons allusion aujourd'hui.

EMMANUEL CATTIER

Ce que nous avons vu dans les films de témoignages, ce sont des allégations selon lesquelles l'armée française aurait en quelque sorte managé les derniers massacres de Tutsi à Bisesero.

ÉRIC GILLET

C'est possible. Oui c'est possible.

EMMANUEL CATTIER

Tout en ménageant devant les journalistes des issues de secours médiatiques.

ÉRIC GILLET

Oui bien entendu. Mais Bisesero, c'est déjà dans la zone Turquoise et c'est pendant l'opération Turquoise.

EMMANUEL CATTIER

Qu'est ce qui constitue des preuves dans de telles situations ?

ÉRIC GILLET

On découvrira peut-être un jour des instructions, des comptes-rendus d'échanges qui ont eu lieu entre des militaires. Sinon, il y a évidemment les témoins sur le terrain, et notamment les victimes, les rescapés, voire des Rwandais qui ont travaillé avec l'armée française ou qui ont bénéficié de ce soutien de l'armée française à Bisesero – car il peut y avoir de tels témoins bien entendu aussi.

SHARON COURTOUX

Voire des militaires français qui ne supportent plus de garder pour eux de tels secrets.

ÉRIC GILLET

Oui bien sûr, mais beaucoup ont peur de se découvrir. Je fais beaucoup confiance – c'est une question d'expérience de mes enquêtes sur le terrain – aux personnes qui ont été directement victimes parce qu'elles ont vu, elles sont victimes de gens qui sont intervenus contre elles. Nous avons tendance à nous fonder sur ce qui est écrit noir sur blanc, mais je crois que des témoignages recueillis dans certaines circonstances avec des méthodes scientifiques, des recoupements, peuvent amener à de véritables preuves de l'intervention. Je suis persuadé de cela. Mais évidemment, ce sont des témoignages qui ne seront pas recueillis devant une commission d'enquête formelle comme la vôtre, devant une Mission d'Information de l'Assemblée Nationale ou devant le

Sénat belge, parce que là les gens sont muets. Ils ne parlent pas. Combien de gens ai-je rencontré qui me disaient des choses absolument invraisemblables quand je les écoutais et puis en audition ne disaient plus rien. Parce que là ils sont tétanisés par la peur. Mais je crois que les enquêtes, selon les méthodes qu'utilisent les ONG, telles que nous les utilisons à la FIDH, peuvent donner des résultats vraiment remarquables. Je crois que c'est la méthode qu'il faut utiliser dans un premier temps, on rencontre parfois des choses tout à fait inattendues.

Il se pose aussi le problème de la responsabilité passive, comme dans le cas de la tragédie de l'ETO, l'École technique officielle de Kicukiro, à Kigali, où un petit contingent de soldats belges protégeaient 4 000 Tutsi qui s'y étaient réfugiés. Depuis plusieurs jours, les *Interahamwe* et la Garde présidentielle rwandaise les encerclaient. Avec l'évacuation du contingent belge de la MINUAR, le contingent de l'École technique est retiré. Les réfugiés seront exterminés presque jusqu'au dernier, dans les heures qui ont suivi le départ du contingent belge. La Belgique les a abandonnés.

On a là un cas d'école de la responsabilité belge. Il y a des témoignages qui mettront longtemps à arriver. On veut exterminer les gens jusqu'au dernier, mais il y a toujours des rescapés, qui finissent par parler après des mois ou des années. Nous sommes tombés sur une transcription faite par un militaire belge des dernières vingt-quatre heures de communications orales par radio avec le colonel Marchal qui dirigeait le commando belge de la MINUAR. La question de savoir ce qu'on allait faire des réfugiés est évoquée. Pendant vingt-quatre heures. Et puis la question des réfugiés disparaît, dans l'heure ou les deux heures qui précèdent le retrait du contingent belge. Il n'est plus question que de ce qu'on va faire du matériel qu'on va abandonner. Et puis, coupure : les Belges s'en vont, et les gens sont massacrés. C'est le genre de témoignage, de preuve, tout à fait inattendu, qu'on ne s'attendait pas à avoir au départ et qui tout à coup arrive parce qu'un type qui était là, un soldat, qui a particulièrement mal vécu la chose, a fait une transcription intégrale des dialogues qu'il a eus, où il a dit : « Mais qu'est-ce qu'on fait avec ces gens, on ne peut pas quitter. » Et puis, à un moment donné, il reçoit l'ordre formel et militaire de quitter. Et il quitte.

JEMAL OULD MOHAMED

En 1993, dans le cadre de l'opération Chimère, le colonel Tauzin arrive au Rwanda pour une mission d'assistance aux forces gouvernementales. Toute ambassade française en Afrique, et ailleurs, comprend dans ses rangs un élément des services de renseignement. Celle de Kigali savait donc forcément à cette époque qu'un génocide se préparait. Quand en 1994 ce même colonel revient à Kigali [sous un autre nom], est-ce que

cela ne vous a pas inquiétés à la FIDH, ou est-ce que c'est passé inaperçu ?

ÉRIC GILLET

Je ne sais plus quelle information nous avions à cette époque. Il faut toujours se garder des reconstitutions inconscientes que l'on fait de l'histoire, des choses que l'on apprend après un événement et que l'on croit avoir connues au moment où il s'est produit. En réalité, les seuls qui, avant le génocide, savaient précisément ce qui se passait étaient ceux qui avaient des services de renseignement sur place, et qui du coup étaient extrêmement bien renseignés sur ce qui se préparait. Nous n'étions pas en mesure, je l'ai répété à la Mission d'information française qui m'a auditionné, de dire : « Il se prépare un génocide ». Nous, ONG, vu le type d'informations dont nous disposions à l'époque, étions en mesure de dire : « Il y a une situation violente qui se prépare sur le terrain », et d'alerter un certain nombre de gens – j'ai les courriers sous la main – que ces violences méritaient une intervention, qu'elles conduisaient nécessairement vers quelque chose dont on ne pouvait encore déterminer le profil mais qui serait tragique, évidemment.

La manière dont on a alerté les autorités quand on est rentré de notre Commission internationale d'enquête en janvier 1993, était de dire : « Oui, il y a des crimes en train d'être commis qu'on estime correspondre à la qualification de génocide. Mais comme on raisonne toujours en fonction des références événementielles ou historiques que l'on a au moment d'un événement, à ce moment-là on réfléchissait surtout en termes de « somalisation ». On disait : « Il y a des milices qui sont créées par tous les partis, non seulement le MRND, le CDR, mais aussi les partis d'opposition, elles sont armées, certaines plus que d'autres. Il y a des conflits entre elles, des bagarres sur les collines à l'occasion de meetings, etc. et donc on peut imaginer un processus proche de celui qui s'est opéré en Somalie. »

Aujourd'hui, on constate que l'État rwandais maîtrisait parfaitement la violence, qu'il l'a créée, et pouvait la faire arrêter quand il le voulait. C'est le diagnostic que nous faisions déjà à l'époque. Les violences épousaient les frontières administratives du pays. Les massacres entre 1990 et 1994 s'arrêtaient à une frontière parce que le bourgmestre avait autorité sur les gens jusqu'à cette frontière, il avait autorité pour leur dire : « Vous massacrez, puis vous arrêtez de massacrer, jusqu'à la frontière administrative. » Si le bourgmestre de la localité d'à côté n'était pas impliqué, il n'y avait pas de massacres chez lui. Voici ce que nous constatons sur le terrain, la manière dont nous voyions arriver les choses. Ce qu'on craignait, c'était un éclatement, l'apparition de gangs, de chefs de guerre qui allaient se faire la guerre les uns aux autres. On ne soupçonnait pas à quel point, en réalité, l'État rwandais garderait sa

maîtrise, l'approfondirait et asservirait non seulement son appareil administratif mais toute son économie, à un but parfaitement tenu en main qui était déjà à l'époque, début 1993, un véritable plan d'extermination totale des Tutsi. Il est apparu ensuite que nos États, la Belgique, la France, les États-Unis, étaient au courant du plan d'extermination systématique de l'État rwandais beaucoup plus tôt que nous : ils savaient parfaitement prédire que ce qui pouvait se produire, ce n'était pas un scénario à la somalienne, c'était un génocide.

GÉRARD SADIK

J'ai une question sur la rencontre avec Jérôme Bicomumpaka, ministre des Affaires étrangères du GIR. La France a reconnu ce gouvernement pratiquement dès sa constitution, c'est-à-dire le 9 avril si je ne m'abuse. Est-ce que la Belgique a reconnu ce gouvernement ?

ÉRIC GILLET

La Belgique n'a, à ma connaissance, pas reconnu ce gouvernement. Il est difficile de dire qui l'a reconnu, et de savoir si la réception en Allemagne a valu reconnaissance. Les États-Unis l'ont-ils reconnu ? Je ne le crois pas, puisque ses membres étaient interdits de passage aux États-Unis sauf pour se rendre aux Nations Unies. Je crois que la France était très isolée.

BERNARD JOUANNEAU

Vous avez fait état de poursuites engagées contre des ministres belges. Qui poursuivait et quel en a été le résultat ?

ÉRIC GILLET

Qui poursuivait ? Des victimes du génocide, des familles belges, rwandaises ou belgo-rwandaises se trouvant en Belgique. Ce sont partiellement ceux qui ont déposé les plaintes qui ont conduit au procès d'assises concernant Butare ; il y aura d'ailleurs un deuxième procès d'assises en Belgique à l'automne prochain ou au début 2005, concernant une autre préfecture, celle de Kibongo. Des plaintes ont été déposées contre ces ministres, et ont été pour l'instant classées sans suite par le parquet général de la Cour de cassation. C'est une initiative qu'on doit reprendre : réactiver ces plaintes pour obtenir la condamnation de ces deux personnes, voire d'autres si les développements judiciaires conduisaient à mettre en cause d'autres personnes du gouvernement belge de l'époque.

BERNARD JOUANNEAU

Y a-t-il des initiatives d'ores et déjà envisagées, ou des plaintes qu'il est prévu de reprendre ?

ÉRIC GILLET

Difficile à dire pour l'instant. Des gens y pensent, mais le problème c'est d'en trouver qui ont l'énergie, le temps et les ressources financières pour le faire. De telles procédures sont extrêmement coûteuses pour le plaignant, non seulement en termes financiers mais en termes d'engagement personnel. Tous ces gens vivent toujours leur tragédie à l'heure actuelle, donc c'est très difficile.

BERNARD JOUANNEAU

Est-ce qu'il serait envisageable, en termes de droit belge, de mettre en cause la responsabilité de la puissance publique intrinsèquement, indépendamment de poursuites pénales, je pense à des procédures civiles ?

ÉRIC GILLET

Tout à fait. Selon le droit belge, il n'y aurait vraiment aucun problème pour le faire.

3. Au nom de l'Élysée : Bruno Delaye

3.1 Alison Des Forges écrit¹²

« Dans un entretien avec des représentants de Human Rights Watch et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, Bruno Delaye, principal conseiller de Mitterrand pour les affaires africaines, admit que les "Hutu" avaient commis des actes horribles, tout en insistant sur le fait qu'ils luttaienent pour leur survie. Il a ajouté que de tels agissements étaient regrettables, mais que c'était ainsi que les Africains se comportaient. »

3.2 L'historien Gérard Prunier écrit¹³

« Le 9 mai 1994, Bruno Delaye, conseiller spécial pour les affaires africaines au cabinet du Président, dit à l'auteur : "Nous ne voulons aucune de ces rencontres en Tanzanie. La prochaine doit avoir lieu à Kinshasa. Nous ne pouvons laisser les pays anglophones décider du futur d'un pays francophone. En tout cas, nous voulons que Mobutu revienne au premier plan, il est incontournable et nous allons y parvenir avec cette histoire du Rwanda". Moins de deux ans plus tôt, la France avait refusé au président Mobutu un visa pour une visite privée. »

3.3 Au début du mois de mai 1994, Paris demande, et obtient immédiatement du chef d'état-major des Forces Armées Rwandaises (FAR) qu'il s'abstienne de laisser massacrer les Rwandais réfugiés à l'Hôtel des Mille collines à Kigali. Le journaliste Alain Frilet écrit¹⁴:

« À Paris, on se déclare impuissant face aux tueries en cours. Mais on ne conteste pas que le patron de la cellule africaine de l'Élysée, Bruno Delaye, ait réussi [...] à faire intervenir personnellement le chef d'état major des forces armées rwandaises pour qu'il empêche les miliciens hutu de massacrer les personnalités réfugiées à l'hôtel des Mille Collines. "Une intervention ponctuelle, mais qui montre à quel point Paris peut encore peser dans le déroulement des événements", confie un fonctionnaire du Quai d'Orsay qui, dégoûté, trahit pour la première fois le sacro-saint devoir de réserve. »

12. DES FORGES, 1999 (p.766).

13. PRUNIER, 1997 (p.333, note 139). L'auteur ajoute : « Déjà, au cours de la troisième semaine d'avril [1994], le président zaïrois a réussi à torpiller discrètement une rencontre régionale au sommet sur le Rwanda, qui devait se tenir en Tanzanie, soutenu en cela par le gouvernement français. »

14. *Libération*, 18/05/1994.

Pourtant, quinze jours après cet incident :

« [Bruno] Delaye déclara à des représentants de Médecins sans Frontières qu'il ne pouvait exercer aucune influence sur les autorités rwandaises, car il ne parvenait pas à les joindre au téléphone. [...] Lorsque quatre ans après les événements, un haut responsable français connaissant bien le dossier rwandais, était interrogé pour préciser si les pressions venant de Paris avaient apporté des changements significatifs dans la politique du gouvernement génocidaire, il rétorqua : "Quelles pressions ? Il n'y avait pas de pressions" »¹⁵

3.4 Mi-juillet, le président et le Premier ministre du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) étaient à Cyangugu, en zone Turquoise, où ils « reconstituaient leur gouvernement ». Le diplomate représentant la France à Goma (Zaïre), Yannick Gérard, propose à Paris qu'ils soient arrêtés. Bruno Delaye (suivi d'Alain Juppé qui avait pourtant déclaré trois semaines plus tôt : « La France n'aura aucune complaisance à l'égard des assassins ou de leurs commanditaires ») s'y opposa¹⁶.

SHARON COURTOUX

Nous allons maintenant parler de l'Élysée et du rôle de Bruno Delaye à la présidence de la République. Nous allons commencer par le témoignage d'Alison Des Forges qui a fait état¹⁷ d'un entretien entre des représentants de Human Rights Watch et de la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme et Bruno Delaye, principal conseiller du président Mitterrand pour les affaires africaines.

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Vous rapportez un entretien entre M. Bruno Delaye et des représentants de HRW et de la FIDH. Selon vous, Bruno Delaye a admis que les Hutu avaient commis des actes horribles mais insistait sur le fait qu'ils luttèrent pour leur survie, et il aurait ajouté que ces agissements étaient regrettables mais que c'était « ainsi que les Africains se comportaient ». Vous confirmez ?

ALISON DES FORGES

Oui, c'est exact.

15. DES FORGES, 1999 (p.768).

16. DES FORGES, 1999 (pp.794-797).

17. DES FORGES, 1999 (p.766).

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

D'autre part, au mois de mai 1994, Paris demande et obtient immédiatement du chef d'état-major des Forces armées rwandaises qu'il s'abstienne de laisser massacrer des Rwandais réfugiés à l'hôtel des Mille collines à Kigali. Il y a eu une intervention directe de M. Bruno Delaye pour empêcher les miliciens hutu de massacrer les personnalités réfugiées dans cet hôtel. Vous-même, vous indiquez ensuite dans votre rapport que Bruno Delaye a déclaré quinze jours après cette affaire, à des représentants de MSF, qu'il ne pouvait exercer aucune influence sur les autorités rwandaises car il ne parvenait pas à les joindre au téléphone. Lorsque, quatre ans après les événements, un haut responsable français connaissant bien le dossier rwandais était interrogé pour préciser si les pressions venant de Paris avaient apporté des changements significatifs dans la politique du gouvernement génocidaire, ce haut responsable rétorqua : « Quelles pressions ? Il n'y avait pas de pressions. » C'est cité dans votre livre. Vous maintenez aussi cette confiance et cette interprétation ? Autrement dit, on a quelque part le témoignage qu'une pression dans un cas précis a été efficace, mais qu'il n'y en a pas eu d'autres.

ALISON DES FORGES

C'est exactement ça. Il y a eu certains cas ponctuels où la France a répondu à des demandes d'interventions avec, dans certains de ces cas au moins, un succès formidable. Cela indique clairement les possibilités d'agir qui existaient à ce moment-là pour les autorités françaises.

4. La France à l'ONU avec son allié rwandais

4.1 Instruite des événements qui se déroulent au Rwanda, en avril 1994 de même qu'au cours des années précédentes, la France a tenu son siège au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies en toute connaissance de cause. Elle n'y a pourtant pas lancé les alertes qui s'imposaient, avant et à partir du 6 avril, et qui auraient pu orienter la détermination de la communauté internationale dans la seule direction à même d'empêcher le pire de s'accomplir.

Le 5 avril 1994¹⁸, à l'ONU, la France a soutenu la demande rwandaise de « surmonter [...] l'obstacle [...] à la mise en place immédiate des institutions de la transition [au Rwanda] » : il s'agit de la participation à ces institutions d'un parti politique extrémiste (CDR), dont la France ne peut ignorer l'idéologie, et dont les anciens dirigeants figurent depuis lors parmi les principaux accusés de la justice internationale. Le génocide est déclenché un peu plus de 24 heures après cette réunion du Conseil de Sécurité.

La France a des officiers sur place, elle est parmi les pays les mieux informés. Dans les deux mois qui suivent, jamais la France n'a déclaré devant le Conseil de sécurité que l'arrêt immédiat de ce génocide, par tous les moyens appropriés, devait être la priorité d'une instance internationale dans laquelle elle occupait une position influente. Elle n'a pas jugé opportun d'exiger que le représentant du gouvernement rwandais qui commettait le génocide se retire du Conseil de Sécurité¹⁹.

4.2 M. Jean-Bernard Mérimée, représentant permanent de la France à l'ONU (mars 1991 - août 1995), a agi au sein de cette institution au nom de la France. Il a très certainement, comme tout diplomate, agi selon les instructions qui lui ont été données par les autorités politiques de son pays.

Auditionné à huis clos par la Mission d'information parlementaire²⁰, M. Mérimée réagit à une réflexion du président de la Mission, Paul Quilès, sur le « double langage » du FPR :

18. Date à laquelle le Conseil de sécurité vote la prolongation du mandat de la MINUAR pour une durée de 4 mois, et aborde la question du Gouvernement intérimaire à base élargie qui tarde à être institué (depuis la signature du protocole d'accord sur le partage du pouvoir signé le 9 janvier 1993), notamment en raison de la volonté du gouvernement rwandais que le parti extrémiste CDR y participe.

19. Le Rwanda, en vertu du règlement concernant le tour de rôle des membres non permanents du Conseil, y siégeait depuis le 1er janvier 1994.

20. MIPR, tome III, vol.2 (pp.147-148), voir Annexe 6.

« [Il] a confirmé qu'il s'agissait d'un double langage, le Front Patriotique n'ayant jamais eu qu'une ambition, celle d'un double langage, celle de reprendre le pouvoir et rejeter la responsabilité du génocide sur la France afin d'avoir sur elle un moyen de pression qui aurait fait couler une manne ininterrompue de crédits français. Il a indiqué que M. Dusaidi, le représentant du Front Patriotique aux Nations Unies, avait exactement présenté ainsi la position du Front puisque, lors de leur première rencontre, il avait demandé que la France reconnaisse sa responsabilité dans les massacres. »²¹

Si telle est la position française, elle manque singulièrement de vraisemblance.

Pourquoi la France n'a-t-elle pas utilisé la tribune des Nations Unies pour contribuer à ce que le dernier génocide du XX^e siècle ne s'accomplisse ?

4.3 Extraits

4.3.1. *Alison Des Forges, Aucun témoin ne doit survivre*²²

« La confusion des Nations Unies : "Un peuple plongé dans des circonstances catastrophiques." »

Après la première déclaration du Conseil de Sécurité des Nations Unies le 7 avril, dans lequel il identifiait "les unités militaires et paramilitaires rwandaises" comme les responsables des "horribles" exactions, le Conseil, ainsi que le personnel du Secrétariat tombèrent dans des déclarations vagues et confuses qui ne coïncidaient pas du tout avec la nature véritable du génocide.

Parmi les membres du Conseil de Sécurité, les États-Unis et la France échangeaient des informations entre eux, avec la Belgique et la plupart du temps avec le Royaume-Uni. Le Rwanda, par hasard membre du Conseil de sécurité en 1994, travaillait étroitement avec la France, puis avec Djibouti et Oman, autres membres non permanents du Conseil de sécurité. Les autres membres du Conseil semblent avoir adopté leur position, en grande partie sur la base des données fournies par le personnel du secrétariat.

Le personnel qui préparait les résumés sur la situation au Rwanda recevait des informations du terrain par deux voix très différentes, celle

21. Devant la Mission, il venait d'être question des « parties anglo-saxonnes [qui] développaient un procès contre la France ». M. Mérimée a partagé cet avis, ajoutant que, « pour le Front patriotique, la France avait aidé le Président Habyarimana ». M. Quilès « a ajouté que le FPR avait apparemment tenu un double langage puisque, à l'issue des accords d'Arusha, il avait envoyé, en août 1993, une lettre de remerciement à la France pour se féliciter du rôle qu'elle avait joué ».

22. DES FORGES, 1999 (pp.731-734, 742, 765, 779).

de Booh-Booh²³ et celle de Dallaire²⁴. Certains observateurs attribuaient les divergences d'appréciation au fait que l'un était diplomate et l'autre militaire, d'autres laissaient entendre qu'elles tenaient plus aux loyautés politiques. Booh-Booh, qui appartenait à l'élite camerounaise, était censé être plus lié à la France et donc mieux disposé envers l'entourage de Habyarimana. Ayant été nommé par le Secrétaire général, qui bénéficiait lui-même habituellement d'un soutien appuyé de la France, Booh-Booh avait davantage la confiance de Boutros-Ghali²⁵ que Dallaire.

Un télégramme adressé le 8 avril au siège des Nations unies à New York montre clairement la manière différente dont les deux hommes analysaient la situation. Booh-Booh [...] l'attribuait à une intensification des combats entre la Garde présidentielle et le FPR. Il indiquait que dans le reste du pays, l'atmosphère était "calme bien que tendue". Il signalait [...] que "des éléments de la Garde présidentielle" avaient enlevé "plusieurs" personnalités politiques, dont le Premier ministre, et tué "plusieurs" sympathisants du FPR. [...] Booh-Booh indiquait : "J'ai le regret de confirmer la mort de dix (10) soldats du contingent belge qui avaient été capturés et détenus par des éléments de la Garde Présidentielle."

La seconde partie du télégramme était entièrement rédigée en majuscules. Le ton tout autant que le contenu différaient de la première partie et reflétaient vigoureusement la colère de Dallaire :

"L'apparition d'une campagne de terreur, très bien planifiée, organisée, délibérée et menée, initiée essentiellement par la garde présidentielle depuis le matin qui a suivi la mort du chef de l'État a complètement bouleversé la situation à Kigali. Des actions agressives visent non seulement les dirigeants de l'opposition mais également le FPR (par des tirs visant le CND), certains groupes ethniques (massacre de Tutsi à Remera), la population civile en général (banditisme) et la MINUAR (tirs directs ou indirects contre les installations, les véhicules et le personnel des Nations Unies et des organismes qui en dépendent comme le PNUD) et qui ont fait des morts et des blessés. Le meurtre particulièrement barbare des 10 soldats belges faits prisonniers, accentue cette situation..."

En parlant de "plusieurs" personnes ou résidences attaquées, Booh-Booh ne laissait absolument pas entendre qu'il s'agissait d'une "campagne de terreur" planifiée et de grande ampleur. Lorsqu'il signalait que le FPR s'était opposé à l'armée rwandaise dans "une violente fusillade", il oubliait de mentionner les "actions agressives" de l'armée rwandaise tirant en direction du complexe du CND (Conseil National du Développement) où était installé le FPR. [...]

23. Jacques-Roger Booh-Booh, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Rwanda (novembre 1993 à mai 1994), ancien ministre des Affaires étrangères et diplomate camerounais.

24. Le général Roméo Dallaire, commandant (canadien) des forces de la Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda (MINUAR).

25. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations Unies de janvier 1992 à décembre 1996.

Après le déclenchement des hostilités, le personnel des Nations unies informa fréquemment les membres du Conseil sur la situation, parfois jusqu'à deux fois par jour. Selon les notes de ces séances et les informations fournies par ceux qui avaient assisté aux réunions d'information, le personnel du secrétariat après le 7 avril, privilégiait l'interprétation de Booh-Booh sans évoquer le rôle du gouvernement rwandais dans l'organisation des violences. Les massacres n'étaient que rarement mentionnés et caractérisés alors de "chaos avec des milliers de morts", comme le Secrétaire général adjoint Riza les avaient décrits. Quatre années plus tard, Riza reconnaissait que les premiers rapports de terrain envoyés à New York étaient inexacts et que "nous n'avons peut-être pas donné tous les détails" des meurtres ethniques aux membres du Conseil. Il déclara : "Je ne peux vraiment pas vous dire ce qui s'est ensuite passé pour nous empêcher de donner ces détails".

Le Secrétaire général qui se trouvait en Europe ne participa pas aux premières discussions sur le sort de la MINUAR et ne soumit son premier rapport officiel sur la situation que le 20 avril. Il évita également toute description précise du génocide qui se déroulait depuis quinze jours. [...] Il attribua les premiers massacres à "des éléments insubordonnés de la Garde présidentielle"[...]. Il indiqua que "le pouvoir s'était effondré" et que l'on avait "assisté à la désintégration du gouvernement provisoire dont quelques membres avaient été tués", description des plus indirectes et trompeuses du meurtre délibéré du Premier ministre et d'autres membres du gouvernement. [...]

En ignorant la véritable nature des massacres ou en l'interprétant de manière erronée, le Secrétaire général ou son entourage ont peut-être simplement présenté les informations selon des formules familières empruntées à d'autres situations, dans lesquelles la guerre s'accompagnait de violences contre les civils. Le vocabulaire utilisé par le Secrétaire général semble cependant refléter le point de vue du gouvernement intérimaire, renforcé sans nul doute par la France. Selon Claes, c'est le Secrétaire général lui-même qui aurait aussi décidé de permettre au Rwanda de rester présent à la table du Conseil, une décision de grande importance politique, qui aurait été dictée par des considérations juridiques. »

Pourquoi la France, qui ne pouvait ignorer que « les premiers rapports du terrain envoyés à New York étaient inexacts », n'a-t-elle pas fait savoir que d'autres informations – qu'elle détenait – étaient disponibles, qui devaient d'urgence être prises en compte et « traitées » ?

« La France ne cessa pas d'apporter [son soutien] au gouvernement intérimaire. Certains responsables politiques français, menés par Mitterrand, étaient déterminés à empêcher une victoire du FPR, même si cela devait signifier de continuer de collaborer avec des tueurs en train de commettre un génocide. »

« La France accorda au gouvernement intérimaire un soutien politique discret mais vital. »

« Aux Nations Unies, les diplomates français qui essayaient d'obtenir un soutien pour l'opération Turquoise, montrèrent pour commencer une

carte qui proposait une zone sous contrôle de la France, devant englober tout le territoire situé à l'ouest d'une ligne qui partait de Ruhengeri au nord, puis qui descendait en direction du sud-est, vers Kigali, et finissait sa course, dans une direction sud-ouest, à Butare. Cette zone aurait compris Gisenyi, là où le gouvernement intérimaire s'était réfugié, de même que la région d'où Habyarimana était originaire, comme beaucoup d'officiers de haut rang [...], où les forces du gouvernement avaient concentré le gros des troupes et du ravitaillement [...], le site idéal pour lancer une contre-offensive. »

4.3.2 Général Roméo Dallaire, J'ai serré la main du diable²⁶

« L'ONU avait finalement désigné un responsable à la tête de la mission : Jacques-Roger Booh-Booh. Son titre exact était représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies (RSSG). Ancien diplomate camerounais, il était un ami de Boutros Boutros-Ghali. » (p. 143).

« Booh-Booh m'a confié qu'il avait fallu un appel de Boutros Boutros-Ghali en personne pour le forcer à accepter ce poste. Étant donné ses antécédents en politique, en diplomatie, dans les affaires et dans les champs d'activité de l'ONU, il semblait être l'homme tout désigné pour ce travail. » (pp. 162-163).

« À ma grande surprise et à ma profonde déception, Jacques-Roger Booh-Booh s'est avéré être un gentilhomme dégagé des contraintes de ce bas monde [...]. Il n'a manifesté aucun intérêt pour m'aider à m'occuper des conséquences des massacres et de la guerre de propagande qu'ils avaient provoquée. » (pp. 166-167).

« Un peu plus tard [en décembre 1993], lorsque j'ai reçu copie du document qui avait été présenté au Conseil de sécurité, j'ai été vraiment scandalisé : là où Brent²⁷ et moi avions présenté une vision réaliste de la situation, un portrait fidèle des défis énormes auxquels la mission devait faire face, Booh-Booh et son équipe avaient livré à nos supérieurs à New York un rapport modifié, présentant un portrait rassurant de la situation décrivant un progrès "lent mais constant". » (p. 182).

« La relation que j'avais pu entretenir avec Booh-Booh à son arrivée a été perturbée lorsqu'il s'est entouré d'un groupe de conseillers franco-africains qui, à l'exception du D^r Kabia²⁸ et de Beadengar Dessande²⁹ m'étaient hostiles.

Le premier dans ce groupe était Mamadou Kane, le conseiller politique en chef de Booh-Booh et dirigeant de cette cabale. » (p. 269).

26. DALLAIRE, 2003.

27. Le major Brent Beardsley, assistant militaire (canadien) du général Dallaire, à la MINUAR de juillet 1993 à mai 1994.

28. Dr. Abdul Hamid Kabia, directeur exécutif par intérim de la MINUAR. Diplomate sierra-léonais, un « expert politique onusien qui possède une vaste expérience de terrain et de QG » selon le général Dallaire.

29. Ancien ambassadeur du Tchad et officier politique du RSSG.

Nous sommes le 18 avril 1994, les troupes belges quittent le Rwanda, la MINUAR va bientôt être réduite à sa plus simple expression (270 hommes). L'ONU envisage un retrait total de sa présence si le FPR et les FAR ne signent pas un cessez-le-feu, un câble de New York en informe Kigali. Dallaire s'entretient avec Booh-Booh sur cette question en la présence de Mamadou Kane et du D^r Kabia :

« Je lui ai dit qu'il était hors de question de procéder à un retrait complet du pays – nous devions continuer à faire flotter le drapeau de l'ONU sur Kigali, ne serait-ce que comme témoignage de notre présence. Il m'a répondu que je devais arrêter de discuter et de me préparer à évacuer nos troupes vers le Kenya, comme j'en avais reçu l'ordre. [...] Mamadou Kane épiçait le tout d'interventions en faveur de son maître, en m'accusant notamment d'être un marchand d'épouvante. [...] [Le D^r Kabia] a totalement appuyé ma proposition. Nous devions conserver 250 hommes à l'intérieur du pays. Nous ne pouvions pas complètement abandonner les Rwandais. Booh-Booh a accepté sans broncher son jugement, mais Kane m'a lancé des regards meurtriers. » (p. 397).

Qui est Mamadou Kane ? Quelles sont ses motivations ? Qu'est-ce qui peut pousser cet homme à traiter de « marchand d'épouvante » celui qui, devant l'épouvantable, refuse de baisser les bras ?

4.3.3. Alison Des Forges écrit encore³⁰ :

« Lorsque les violences commencèrent, le représentant spécial du Secrétaire général, Roger Booh-Booh, minimisa l'étendue comme le caractère organisé des tueries. Dallaire réclamait avec véhémence une intervention immédiate et décisive. Confrontées à ces deux points de vue, les Nations unies présentaient aux membres du Conseil de sécurité l'analyse la plus rassurante. »

Pourquoi la France a-t-elle fait semblant d'être "rassurée" ? Nous allons entendre maintenant le témoignage d'Alison des Forges :

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Vous expliquez qu'il y avait en quelque sorte un groupe au sein du Conseil de sécurité, comprenant le représentant de la France, quelques pays alliés comme Djibouti, le Gouvernement Intérimaire Rwandais, autour du secrétaire général des Nations Unies qui lui-même était représenté à Kigali par Jacques Roger Booh-Booh, et que ce groupe a contribué pendant une période décisive, le premier mois du génocide, à mal informer ou désinformer le Conseil de sécurité. Est-ce que vous pouvez nous donner des explications à ce sujet ?

30. DESFORGES, 1999 (p.27).

ALISON DES FORGES

Oui, car nous avons eu de longs entretiens avec des membres du Conseil de sécurité. Nous avons eu des entretiens avec des membres du secrétariat, avec le général Dallaire et d'autres membres de la MINUAR pour arriver à ces conclusions-là. Ceux qui étaient à la table des membres du Conseil de sécurité ont eu maintes fois l'occasion de constater cette collaboration entre la France et le Rwanda et d'autres pays comme Oman et Djibouti, qui y siégeaient. C'était une cause de beaucoup de frustration pour les autres membres non permanents du Conseil de sécurité comme la République tchèque par exemple, ou la Nouvelle Zélande, qui ont voulu aller de l'avant pour essayer d'arrêter le génocide.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

C'est un témoignage très important, Mme Des Forges. Nous avons contacté certains diplomates, et vous savez que, quand il s'agit de parole publique, les diplomates sont très prudents. Ils ne s'accusent pas mutuellement. Donc vous-même, vous avez recueilli ces témoignages pour Human Rights Watch, et vous nous confirmez que, pour ces diplomates, s'exprimant en confidence, cette complicité, ce jeu commun de la France, de ses alliés et du Gouvernement intérimaire rwandais était de l'ordre de l'évidence ?

ALISON DES FORGES

C'est ça, c'est exact. S'agissant de Boutros Ghali et de M. Booh-Booh, il paraît qu'il y a eu un lien étroit entre ces deux hommes, que M. Booh-Booh a été le choix personnel du secrétaire général pour ce poste au Rwanda. Ce dernier, donc, avec ses capacités de représentant du Secrétaire général, avait la plus grande responsabilité dans la présence de l'ONU au Rwanda. Cela a eu beaucoup d'importance parce que son interprétation des faits différait de beaucoup de l'interprétation du général Dallaire au moment du commencement du génocide. Alors il y a eu presque deux canaux différents, ou deux sortes de présentations différentes des données sur le terrain qui sont arrivées à New York. Il y avait une interprétation du côté de Booh-Booh, et l'autre du côté de Dallaire. Du côté de Booh-Booh, c'était largement pour minimiser la qualité organisée des violences et la qualité génocidaire des tueries, tandis que le général Dallaire était beaucoup plus clair, il indiquait des tueries sur base ethnique, exécutées de façon organisée par des éléments de l'armée rwandaise, y compris de la Garde présidentielle, et des miliciens.

En tant que responsable au sommet du secrétariat de l'ONU, le Secrétaire général avait bien sûr l'obligation de présenter au Conseil de sécurité des données complètes, objectives, qui reflétaient des réalités sur le terrain, pour aider les membres du Conseil à prendre des décisions comme il fallait. Ça avait surtout de l'importance pour les pays non

permanents du Conseil, parce que les grands, c'est à dire la France, les États-Unis et même le Royaume-Uni avaient leurs propres sources de renseignement. Pour la Russie et la Chine, ils n'ont pas joué un grand rôle en tout cas. Cela a pris du temps malheureusement, mais les petits pays non permanents qui ont pris au sérieux leur responsabilité de bien suivre la situation au Rwanda avaient l'impression d'être mal informés, en tout cas de n'être pas informés de toute la vérité. Et cette question de l'information présentée aux membres du Conseil de sécurité relève directement de la responsabilité, touche directement la responsabilité du Secrétaire général.

Il est exact qu'il n'était pas à New York. Même si on suppose qu'il a suivi la situation par téléphone, ce n'était pas la même chose que d'être présent pour prendre en main la direction des délibérations du Conseil de sécurité, pour guider la politique. Et, en effet, les membres du Conseil de sécurité eux mêmes se sentaient un peu abandonnés par le Secrétaire général pendant cette période, parce qu'il a fallu à peu près deux semaines pour avoir enfin un exposé politique et des alternatives possibles présentées par le Secrétaire général.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Et durant ces deux semaines, il y a eu plusieurs centaines de milliers de morts.

ALISON DES FORGES

Exactement.

4.4 Le 1^{er} octobre 1990, le FPR attaque le Rwanda depuis la frontière ougandaise. L'Égypte, qui refusait depuis des années de vendre des armes au Rwanda, modifie subitement sa politique et rejoint les principaux fournisseurs d'armements (dont la France). L'artisan de ce revirement est Boutros Boutros-Ghali, alors ministre égyptien des Affaires étrangères. L'ambassadeur rwandais au Caire, Célestin Kabanda, rencontre ce dernier le 16 octobre 1990. Douze jours plus tard, le 28 octobre, un premier contrat est signé concernant la livraison d'armes de l'Égypte au Rwanda pour un montant de 5 889 millions de \$US. Kabanda remercie chaleureusement Boutros-Ghali. Il informe le ministre rwandais des Affaires étrangères, Casimir Bizimungu, que l'intervention personnelle de Boutros-Ghali auprès du ministre égyptien de la défense a été le facteur déterminant dans la conclusion du contrat, et ajoute que Boutros-Ghali observait attentivement les événements survenus à la frontière ougando-rwandaise³¹.

31. MELVERN, 2000 (p.31-33).

Il est à noter que Casimir Bizimungu, devenu ministre de la Santé du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), est aujourd'hui détenu par la justice internationale accusé de génocide.

Il est à noter également que Boutros Boutros-Ghali connaissait le Rwanda depuis les années 80³². Il n'a pu ignorer la réalité du régime en place dans ce pays, ni avoir omis d'observer la dégradation d'une situation effrayante qui le caractérise. Proche des autorités françaises, il avait accès à toutes les informations nécessaires pour savoir à qui il facilitait l'achat des armes produites par son pays. Il est devenu Secrétaire général des Nations Unies en 1991 (sa candidature a été appuyée par la France) en possession de cette connaissance et de ces informations. Le moins que l'on puisse en dire est qu'il n'en a pas tenu grand compte. La moindre des questions que l'on peut se poser est celle de savoir pourquoi.

On peut également constater que la désignation de Boutros Boutros-Ghali au secrétariat général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en novembre 1997 est due à la pression française qui l'a imposé à ce poste en dépit des réticences de nombreux pays, notamment africains.

Débat

YVES TERNON

Des questions ?

EMMANUEL CATTIER

Boutros Boutros Ghali a signé un contrat d'armes deux jours après la déclaration de guerre au FPR. L'année suivante, le conflit est bien engagé. En 1991, on sait ce qui se passe au Rwanda, le massacre des Bagogwe, avec une éventuelle implication de la France comme l'indiquent certains témoignages, et c'est durant cette année-là qu'il est nommé Secrétaire général de l'ONU.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je précise que ce n'est pas lui qui a signé le contrat, il en a été l'intermédiaire.

EMMANUEL CATTIER

En effet. Je pose la question, qui peut paraître énorme : on a l'impression – peut-être est-ce un hasard – d'une politique française volontairement menée qui va porter des fruits désastreux.

32. MELVERN, 2000 (p.34-35).

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je ne sais pas si la nomination de Boutros-Ghali s'est réduite à ça, mais il vient de déclarer récemment que la France n'était pas coupable dans le génocide. Donc nous n'avons rien à faire ici, puisque le personnage le mieux informé de la situation déclare qu'il n'y a rien à voir.

SHARON COURTOUX

Il a également déclaré qu'il avait beaucoup de choses à ajouter, qu'il le ferait dans vingt ans. Nous l'avons invité à venir ici, mais la lettre nous est revenue.

YVES TERNON

Il n'a pas été nommé général ensuite, mais il est devenu Secrétaire général de la Francophonie.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je signale quand même que, vers la fin de sa vie, Mitterrand allait très souvent en Égypte. Il s'y trouvait bien.

YVES TERNON

Oui, et à ce propos, il y a un passage dans le texte de Melvern que vous citez qui dit : « On ne sait pas si le président Moubarak était au courant du détail du commerce d'armes, mais il a fait un geste de bonne volonté en offrant au Rwanda deux ambulances de terrain, qui ont plus tard été envoyées par mer. »

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

On parle beaucoup du rôle des ambulances pour transporter les miliciens...

YVES TERNON

Oui, et il peut y avoir eu d'autres pressions pour persuader l'Égypte d'envoyer des armes au Rwanda, mais entre Kambanda et Boutros-Ghali, il y a une compromission égyptienne indéniable.

GÉRARD SADIK

Sans vouloir du tout relativiser, en 1990, d'après mes informations, il n'y a pas encore de préparation de génocide, donc il faut rester calme. Peut-être y a-t-il eu d'autres livraisons d'armes par la suite, alors que le projet de génocide était déjà bien entamé ? Nous avons justement examiné ce matin la livraison d'ustensiles agricoles. Il faut regarder de plus près qui les fournit. Je crois que c'est plutôt la Chine, il nous faut des précisions.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Pierre Galand a témoigné sur le dossier « fournitures d'armes » dont il a étudié de très près les traces dans les locaux de la Banque centrale du Rwanda. Il disait qu'il y avait eu 5 fournisseurs d'armes importants : l'Afrique du Sud, l'Égypte, la Chine, la France et j'oublie le cinquième. L'Égypte a été une source importante de ce genre de fournitures. Par ailleurs, en plein génocide, on a un document, publié par *L'Humanité*, d'un secrétaire de l'ambassade du Caire qui décrit un envoi d'armes au camp du génocide, fin mai 1994 je crois. L'Égypte paraît quand même bien placée dans le soutien logistique.

SHARON COURTOUX

Ce qu'il faut probablement examiner de près, et élucider, c'est le besoin qu'a la France, à l'avance, de prévoir que s'il y a "dégradation" de la situation (je mets ce mot entre guillemets), elle ne devra pas paraître comme le seul fournisseur d'armes à la catastrophe en train de survenir. Du coup, il faut trouver des sources d'approvisionnement, en armes ou autres, qui soient sûres. Je pense pouvoir affirmer que les relations entre Boutros Boutros-Ghali et la France sont des relations sûres. Je pense qu'il faut examiner la question sous cet angle.

BERNARD JOUANNEAU

On ne peut pas s'empêcher, en vous écoutant et en examinant ces documents, de constater qu'au fur et à mesure que s'accomplit le génocide, se met en place un processus de dissimulation, qui va sans doute servir ultérieurement la cause de sa négation. Ce n'est pas à M. Ternon que je vais rappeler qu'il y a des parallèles à faire avec les autres génocides. Il m'est arrivé d'écrire un article sur la question, pour dire que le génocide est une négation : une négation de l'autre d'abord, de l'accomplissement du processus d'extermination ensuite.

Mais je suis bien obligé de reconnaître ici, au fil des heures, que la négation ne devrait tromper personne, ses ficelles sont vraiment trop grosses. Il y a des gens qui sont enclins à avaler des couleuvres, à méconnaître la réalité de ce qui s'accomplit, que ce soit l'Élysée, que soit à l'ONU, que ce soit chez les militaires. Bref, ne veulent pas savoir ceux qui ferment les yeux. Il y a à s'interroger sur la raison de cette complicité qui fait que les Français entraînent les Rwandais, que les Rwandais profitent de l'enseignement, tout le monde le sait, tout le monde le voit, mais tout le monde le nie, et tout le monde fait semblant de croire aux mensonges. Alors, quand est-ce que cette vaste hypocrisie va prendre fin ?

YVES TERNON

Je crois que c'est là une question absolument essentielle. C'est certainement l'étude comparatiste des génocides qui permet de com-

prendre que, bien que ce ne soit pas encore inscrit dans la loi, ni dans les textes juridiques, la négation est au cœur même du génocide. Elle commence déjà avant le génocide par la mise en culpabilité de la future victime. Ça, on le retrouve quel que soit le génocide, quels que soient même les massacres génocidaires : une sorte de logique de la négation qui se déroule toujours de la même manière. La question qui se pose est de savoir qui nie et comment.

En l'occurrence, en ce qui concerne la négation du génocide des Tutsi au Rwanda, on sait très bien que les tueurs ne vont pas pouvoir nier longtemps, parce que là c'est vraiment très très gros. Ce sont donc les complices, tous ceux qui les ont soutenus, qui vont orchestrer la négation. On s'aperçoit, plus on approfondit la question, que cette négation est à l'échelle internationale, puisqu'elle va au cœur même de la structure, l'ONU, qui est chargée de protéger les nations contre les crimes de génocide. Ici, on atteint une dimension considérable, qui est celle de la pénétration de l'un des aspects du phénomène génocidaire, la négation, au cœur de la structure qui a défini les moyens de lutte active contre le génocide, à travers le Conseil de sécurité en particulier.

BERNARD JOUANNEAU

Ça va encore plus loin, parce que si le génocide se caractérise par un vouloir, un acte de volonté, qui consiste à éliminer l'autre parce qu'il est l'autre, et à mettre en œuvre une doctrine de l'État qui a décidé de l'élimination, la recherche que nous menons au sein de cette Commission consiste à savoir si la France, et ses organes que nous examinons sous différents aspects, ont pu avoir connaissance de cette volonté. Et ce sont précisément les complices français qui gommement la dimension génocidaire de l'exécution. Les témoignages que nous avons entendus hier nous montrent que ceux qui accomplissent le génocide se sentent soulagés que les Français les instruisent : si les Français les instruisent, c'est qu'ils leur apprennent que leur combat est nécessaire, qu'il n'est pas seulement inspiré par la volonté démoniaque de détruire l'autre Rwandais parce qu'il est Tutsi. Celui-ci est présenté par les Français comme l'adversaire qui va les chasser de leur pays, de leur terre, de leurs richesses – le génocide est transformé en guerre ordinaire par ceux qui instruisent les génocidaires.

Ce sont finalement ceux-là qui portent la plus lourde responsabilité, parce qu'ils ont ethnicisé ou – comme vous l'aviez fort bien souligné – instrumentalisé l'ethnicisation du phénomène. Alors qu'on a affaire à certains exécutants qui ne sont pas forcément des tenants d'une théorie d'élimination des Tutsi par rapport aux Hutu. Est-ce qu'on n'est pas là en train de toucher du doigt, non seulement la réalité, mais aussi la gravité de la compromission des instruments français dans l'exécution du génocide ?

YVES TERNON

Cela se résume d'ailleurs en un mot, qu'a trouvé Saint-Exupéry : l'inavouable. Donc, étant inavouable, ce serait inavoué. Il faut bien savoir que nous travaillons sur ce terrain.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je crois que le texte d'Alison Des Forges qu'a lu Sharon Courtoux et son témoignage filmé sont très importants. C'est, je pense, la seule personne au monde qui a pu suivre ainsi l'événement au jour le jour, comme l'a rappelé Éric Gillet ce matin. Pendant les 15 premiers jours du génocide, elle était à plein temps sur cette affaire, elle contactait tout le monde à longueur de journée et elle essayait de bouger les membres du Conseil de sécurité qui avaient un petit peu de sensibilité en leur disant : « Il ne faut pas laisser faire des choses comme ça ». Donc, elle a eu les échos de tout le monde. Et le témoignage qu'elle rapporte est unique en ce sens, parce qu'il fait la synthèse de l'état d'esprit des uns et des autres.

Si on résume, on a la bande des cyniques, les meilleurs politiciens, c'est-à-dire les membres permanents du Conseil de sécurité, qui tous n'en ont rien à faire. Ça c'est clair. Que ce soient les Américains, les Britanniques, les Français... Ils ont tous rivalisé de cynisme et d'indifférence, pour des raisons d'ailleurs différentes. À côté, l'équivalent des citoyens, ce sont les petits pays, les membres non permanents, qui eux pouvaient soutenir ou relayer l'opinion internationale, et en particulier les Néo-Zélandais et les Tchèques. Nous avons contacté le président néo-zélandais du Conseil de sécurité. Il nous a fait part, discrètement, de ses réserves, mais il n'a pas voulu aller jusqu'à témoigner parce que ça ne se fait pas dans ces milieux.

Ce que Mme Des Forges nous décrit, c'est comment les choses se passent : par des complicités. Et ces complicités, c'est la clientèle française de la France, c'est-à-dire Djibouti, le gouvernement rwandais, plus Oman - la France est très impliquée dans cette région du Golfe, elle y a quelques alliés sûrs. Avec ça, elle a besoin de permanents. Les permanents, c'est Boutros-Ghali, qu'ensuite elle récompense. Et il ne faut pas oublier que Booh-Booh est le diplomate d'un pays, le Cameroun, dont Le Floch-Prigent dit en substance : « quand il y a changement de Président, c'est Elf qui installe le nouveau. »

YVES TERNON

Je voudrais simplement faire remarquer, dans tous ces documents, un rapprochement de dates qui me paraît extrêmement troublant, probablement une coïncidence. Il s'agit du 5 avril, où le mandat de la MINUAR doit être prolongé de 4 mois, où l'on pose la question de l'intégration de la CDR dans le système multipartiste ultérieur. On sait quand même que l'un des mobiles du Hutu Power en vue du génocide,

c'est d'éviter d'être exclu de toute possibilité de participation au pouvoir. Ça se passe le 5 avril, l'avion tombe le 6 avril. C'est tout.

EMMANUEL CATTIER

Je peux peut-être citer une anecdote racontée par Vénuste Kayimahe, qui était à cette date hébergé par le Centre culturel français à Kigali parce que sa maison avait été détruite. Il dit que le matin du 6 avril la directrice du Centre culturel français lui a demandé, sans prévenir, de quitter immédiatement le Centre. Vénuste Kayimahe y a toujours vu un signe – même s'il n'a pas de preuve, et nous non plus – que cette dame était au courant que quelque chose se préparait, que c'est pour cette raison qu'il avait été prié de quitter le lieu, un lieu public français.

SHARON COURTOUX

Il serait opportun de retrouver cette dame pour lui poser la question.

BERNARD JOUANNEAU

Je voudrais vous demander aussi si, dans le cadre de ces manœuvres diplomatiques, stratégiques et internationales, la récente diffusion de l'information selon laquelle le président Kagame aurait été, en tant que chef du FPR, responsable de l'exécution de l'attentat contre Habyarimana, ne constitue pas la manipulation suprême. Celle qui démontre qu'on élimine la question du génocide, que la France se débarrasse complètement du problème en mettant sur le dos d'un adversaire politique aujourd'hui au pouvoir la responsabilité du déclenchement des hostilités, le jour même ou le lendemain de la mort du président Habyarimana dans l'attentat contre son avion ? C'est quand même assez bizarre que cette « information » nous soit offerte sur un plateau par le journal *Le Monde*, et présentée comme une découverte alors qu'on sait que cette thèse est depuis deux ans celle du juge Bruguière, proche des services secrets français. Moi, je ressens cette nouvelle, qui n'en est pas une mais qui est présentée comme telle à la veille du 10^e anniversaire, comme étant une énième tentative d'annulation de la culpabilité française.

GÉRARD SADIK

J'ai une question assez simple. Combien de temps le représentant du Rwanda à l'ONU, Jean-Damascène Bizimana, est-il resté au Conseil de Sécurité après la chute du gouvernement intérimaire ?

SHARON COURTOUX

Il est resté durant tout le génocide, jusque juillet.

GÉRARD SADIK

Le 19 juillet a été formé le Gouvernement de réconciliation nationale, qui reprenait tous les partis d'Arusha sauf le MRND (et le CDR qui n'a pas signé Arusha). À quelle date son représentant a-t-il pris ses fonctions au Conseil de sécurité ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je pense qu'il n'y a pas eu de temps de latence. Je me souviens d'une séance de fin juin, où un représentant éminent du GIR, Jérôme Bicamumpaka, est venu au Conseil de sécurité, et ça a quand même pas mal tangué à cette occasion. C'est la dernière fois qu'il est venu, il commençait à y avoir des gens qui trouvaient que c'était un peu abusif. Je ne pense pas qu'il ait dépassé le cap du second trimestre.

EMMANUEL CATTIER

Dallaire raconte qu'il avait l'impression que les FAR et le Gouvernement intérimaire étaient au courant avant lui des décisions de l'ONU. C'est un point tout à fait étonnant : le responsable de la MINUAR sur place, représentant l'ONU, n'était au courant des décisions de l'ONU qu'après l'un des protagonistes.

GÉRARD SADIK

Je voudrais revenir sur la résolution du 21 avril 1994, qui en gros demande le cessez-le-feu. Est-ce qu'on sait aujourd'hui qui a inspiré le texte ? Boutros-Ghali présente un texte qui, selon le rapport de la Mission d'information, propose trois hypothèses : un retrait total, dernière hypothèse ; une première hypothèse, le renforcement de la mission sous chapitre VII ; et la deuxième hypothèse, l'obtention d'un cessez-le-feu puis des négociations politiques, et la diminution des forces de la MINUAR. Est-ce qu'on sait qui a inspiré cette résolution ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il faudrait une enquête au sein de l'ONU. C'est pour cette raison que le témoignage d'Alison Des Forges est précieux. Nous avons épluché de fond en comble toutes les délibérations de l'ONU de cette époque. Le langage diplomatique a ceci d'extraordinaire, c'est qu'on peut lire, relire, on ne trouve rien. Tout ce qui est en amont de la décision, les aspérités, les conflits, les jeux d'influence, c'est impossible de le voir, c'est complètement masqué. Il faut vraiment des gens qui ont vécu cela pour en avoir une idée. On s'est battu pour faire venir des diplomates ici. On a eu divers contacts. Manifestement, ce n'est pas un métier où on témoigne.

SHARON COURTOUX

Le président du Conseil de sécurité d'alors s'est battu à l'ONU. J'ai pu le joindre par téléphone, sans difficulté. Il a confirmé ses critiques

de la période, qu'il a d'ailleurs exprimées publiquement. Mais il respecte les pratiques de la diplomatie. Or ce respect des pratiques professionnelles a des limites. Ces questions, sur l'honneur de la France et de son armée, sur la protection des relations diplomatiques, aux dépens de la vérité lorsqu'il est question d'un million de morts, relèvent d'un même cynisme outrancier qui caractérise le fonctionnement de notre société humaine. Ce serait moins dur à vivre si d'aucuns trouvaient le courage de dire : « Voilà la réalité que j'ai vécue, peu importe l'ombre qu'elle jette et sur qui, il importe plus que tout qu'elle soit connue. »

YVES TERNON

Comment se font les « tournantes », si je puis dire, des pays non permanents à l'intérieur de l'ONU ? Est-ce qu'on savait depuis longtemps que le 1^{er} janvier 1994, le Rwanda serait dans le Conseil de sécurité ? Depuis combien de temps le Rwanda savait-il qu'il serait au Conseil de sécurité ?

GÉRARD SADIK

Autour de 1993, il a été élu par l'Assemblée générale dans le groupe africain.

SHARON COURTOUX

C'est un vrai hasard, que le Rwanda connaissait. Mais il ne pouvait pas savoir que, dans le contexte d'un génocide en train de se commettre, le Conseil de sécurité allait lui laisser son siège. Il ne pouvait pas prévoir ça, parce que c'est énorme.

YVES TERNON

Mais le Conseil de sécurité pouvait savoir que le Rwanda y serait.

GÉRARD SADIK

J'ai trouvé la réponse à la question de tout à l'heure. Le représentant du gouvernement rwandais, puis du Gouvernement intérimaire, a été prié par les autorités françaises de quitter le Conseil de sécurité le 19 juillet 1994, c'est-à-dire le jour de la formation du Gouvernement de réconciliation nationale.

EMMANUEL CATTIER

Tout ce dont on vient de parler touche au fonctionnement des Nations Unies. Est-ce que les Nations Unies ont prévu dans leurs statuts des moyens de contrôle interne qui permettent de faire la discipline sur ce qui se passe en leur sein ?

SHARON COURTOUX

Il y a toutes sortes de moyens. Mais qu'est ce qu'un fonctionnement de l'ONU ? L'ONU, c'est quoi ? L'ONU c'est la France, c'est

l'Allemagne... Ce sont les États, c'est nous. Si on veut que quelque chose fonctionne correctement, elle fonctionnera correctement. Quand on s'en fiche, elle va à vau l'eau. L'ONU dispose de toutes sortes de commissions. Bien avant le déclenchement du génocide, un rapport de la commission des droits de l'Homme de l'ONU a été publié en septembre 1993 à la suite de la mission de M. Ndiaye au Rwanda. M. Ndiaye s'était rendu au Rwanda en avril. Son rapport utilise le mot génocide, le rapporteur affirme que ce mot pourrait s'appliquer à certains événements qu'il a constatés. Plus tard, il a dit : « Mon rapport me fait penser à une bouteille à la mer. On a certes pu le lire, mais j'ai l'impression qu'on n'en a pas tenu compte. » Comment faire pour obliger nos États à lire des rapports dès lors qu'il s'agit de choses aussi graves ? Qui se charge de les leur mettre sous le nez ? Il y a autant de rouages utilisables à cet effet que d'obstacles, et seule la volonté politique peut balayer ces derniers.

TÉMOIGNAGES FILMÉS PAR GEORGES KAPLER
ET DISCUSSION
MERCREDI 24 MARS

J*, ex-*Interahamwe*

Traduction d'Assumpta Mugiraneza

J*, ex-Interahamwe

« Nous avons fait des barrières avec des arbres. Là aussi les Français nous l'ont reproché car elles sont repérables par les satellites et cela nous dénoncerait. Ils nous ont conseillé de les enlever et de nous mettre sur les côtés pour tout surveiller nous-mêmes. Nous avons enlevé les troncs d'arbres qui coupaient la route et avons gardé l'œil en restant sur le côté. Ils nous ont expliqué qu'avec la surveillance de la communauté internationale, si les satellites voyaient les barrages, ça serait du plus mauvais effet. Ils nous ont donc conseillé de surveiller la route nous même, sans barrières.

Il n'y a jamais eu le moindre problème entre les Français et nous.

Ils ont distribué les armes même en dehors de Nyarushishi, à la douane par exemple lorsqu'ils entraient dans le pays.

Question liée à la collaboration dès le début de la guerre, fin 1990.

Autre chose que nous avons fait avec les Français, c'est le massacre des Bagogwe [janvier 1991]. C'est chez eux que nous nous entraînions militairement. Avec les Français, nous y allions, avec un sergent accompagnateur qui nous disait : "Allez-y, massacrez-moi ces gens, ces Tutsi, c'est eux qui sont en train d'envoyer leurs enfants dans l'armée [du FPR]". D'abord, nous avons hésité sur les intentions des Français, mais le sergent allait discuter avec nos instructeurs français et, étonnement, ils nous disaient : "Bien sûr, tuez-les, autrement, il ne faudra pas vous étonner quand ils vont vous attaquer. Moi, je vous entraîne certes, mais je n'irai pas sur le champ de bataille à votre place ! Moi, je vous donne tout le nécessaire, mais si vous, vous les laissez continuer à faire des enfants qu'ils envoient au front, vous ne vous en sortirez pas avec eux [vous n'en arriverez jamais à bout]."

Oui, les Français savaient que les Bagogwe étaient des civils, mais des Tutsi, et que les Tutsi avaient une forte solidarité pour envoyer leurs enfants au front.

Très brève question.

Oui, lorsque les Bagogwe se faisaient massacrer, les Français voyaient tout de leurs propres yeux.

Ce qu'ils ont fait ? Ils n'ont rien fait sinon nous soutenir dans ce que nous faisons là.

Je ne sais rien du Bugesera. Je n'y ai jamais été. J'étais à Gisenyi, au camp d'entraînement.

Le mal que les Français m'ont fait ? Ils font partie de ceux qui m'ont fait tremper dans le génocide des Tutsi et me voici encore en prison, jusqu'à aujourd'hui. Moi, de mon propre chef, sans que cela ne soit nullement des rumeurs, j'atteste que moi personnellement, je fais partie des gens à qui les Français ont donné l'ordre de tuer les Tutsi.

Autre mal que les Français m'ont fait : un jour, j'avais été dénoncé par le responsable comme quoi mon groupe n'avait pas fait la ronde de nuit. Les Français m'ont fait monter en hélicoptère, ils m'ont dit : "Toi, tu embrigades les gens et les empêches de travailler, nous allons te jeter dans la forêt de Nyungwe." Ils m'ont embarqué jusqu'à Ntendezi, c'est là qu'ils m'ont relâché en me disant que cela devait être la toute dernière fois que je bloquais le travail des autres. Mais ils m'avaient puni : ils m'avaient dénudé complètement, ils ne m'ont même pas laissé de sous-vêtement et ils m'ont dit : "Vas-y maintenant, tu peux y aller." C'était en pleine journée.

C'était en 1994, courant juillet. À cette époque, je faisais partie des *Interahamwe*, mais je continuais à faire partie de l'armée aussi parce que je n'avais pas été renvoyé.

Ils m'ont puni parce qu'ils me reprochaient de n'avoir pas organisé la ronde de nuit. Certes, j'étais militaire, mais j'étais chez moi où j'étais venu en congé avant de prolonger mon séjour parmi les miens. Nous étions fatigués à cause de la guerre. Lorsque nous avons l'occasion de rentrer, nous avons tendance à prolonger la permission par des arrêts maladie. La guerre avait repris quand j'étais chez moi.

Au Congo, je n'y ai pas séjourné longtemps, j'y suis resté très peu, j'ai fait un mois ou un mois et demi, pas plus.

Non, les Français ne nous ont pas empêchés de partir avec nos armes, absolument pas. De toute façon, ils nous disaient qu'il ne s'agissait que d'un repli général, qu'ils allaient nous trouver des avions et d'autre matériels de combat pour revenir attaquer le Rwanda.

Lorsque nous sommes arrivés dans les camps, il y a eu une sélection entre les civils et les militaires. Nous autres militaires avons été regroupés à Panzi. Ils nous ont fait un camp propre aux militaires. Une fois que nous avons installé nos tentes, les Français sont venus et sont allés trouver le général Kabiligi, ils ont tout de suite mis sur pied un groupe qui devait régulièrement attaquer le Rwanda pour aller déstabiliser les cancrelats.

Ce groupe mis en place, il a été divisé en sous-groupes placés à différents endroits de la frontière. Ils attaquaient donc et ils ont fait beaucoup de mal à cause de cette complicité entre les Français présents dans les camps et le général Kabiligi.

Lorsque nous étions dans les camps, les Français ont continué de nous apporter des armes, toutes sortes d'armes par camions, même des armes lourdes.

Nous continuions les exercices militaires habituels, il y avait des militaires qui nous les faisaient faire. Les Français, eux, venaient voir si nous les faisons correctement, mais ils n'y participaient plus au Congo. Ils venaient voir ce qu'on faisait, mais ils n'y participaient pas.

Je peux affirmer que franchement, pour que les Tutsi de Bisesero aient pu être tués au point où ils l'ont été, c'était surtout dû aux Français.

Parce que, au moment où les Français racontaient qu'ils allaient sauver, soi disant, les Tutsi de Bisesero, ils se sont fait accompagner, à leur demande, par les *Interahamwe* d'un certain Yusufu de Bugarama. Ils y sont donc allés avec ces *Interahamwe* et Yusufu et un certain Barageza Édouard et d'autres gens de Bugarama. Cela s'est fait en plein jour, les *Interahamwe* sont partis dans des bus, entre autres avec les Français qui les protégeaient.

Ceux qui sont allés à Bisesero – moi je n'y étais pas – sont rentrés en chantant leurs hauts faits comme quoi ils avaient exterminé les Tutsi de Bisesero, qu'ils les avaient bien tirés au fusil. Dans ce cas, on ne peut pas dire que les Français soient allés à Bisesero pour sauver les Tutsi mais plutôt pour les exterminer.

Ce que je pourrais ajouter sur la férocité des Français, sur leur façon de nous y entraîner, c'est qu'ils nous avaient distribué des sacs pour pouvoir y mettre des cadavres. C'étaient des sacs très solides, comme des sacs militaires. Ils nous disaient donc : "Si tu as tué des gens et que tu n'as pas le temps de les ouvrir, de les éviscérer, glisse les corps dans ces sacs avec des pierres avant de les jeter dans le lac Kivu, les corps ne remonteront jamais à la surface, avec le risque qu'ils puissent se faire repérer."

Le Français venait et te disait : "Prends un couteau et ouvre le ventre de cette personne morte." Tu le faisais. Si tu ne le faisais pas de sorte que les intestins soient tranchés, il t'intimait l'ordre d'y aller plus franchement. Tu t'exécutais et il te demandait de le jeter comme ça dans l'eau pour voir s'il remontait. Comme le corps ne remontait jamais, nous nous sommes dits que cela était une vraie performance et nous nous sommes appliqués à bien le faire.

C'est de cela que je me souviens pour l'instant, il faut dire que déjà beaucoup de temps est passé. Au fur et mesure qu'on nous interroge sur nos dossiers, nous retrouvons des souvenirs, mais le temps est passé et nous en avons fait tellement. Pour moi, il faudrait que les Français soient interrogés et poursuivis sur ce qu'ils ont fait au Rwanda. Pourquoi sont-ils venus ici au Rwanda ? Et qu'est-ce qu'ils y ont fait ? Ils en ont fait beaucoup, il faudra qu'ils paient. C'est ce que je voulais vous dire.

Partout au Rwanda, on formait des milices. Dans toutes les préfectures, il y avait des branches des *Interahamwe*.

Les Français sont arrivés partout dans le pays, il n'y pas d'endroit où les Français ne soient jamais allés. Sauf à l'époque de l'opération Turquoise, là, ils ne pouvaient pas aller dans la zone FPR.

Je suis entré dans l'armée en 1989, j'étais caporal.

J'avais commencé à former les *Interahamwe* bien avant 1994. En 1993, dans le camp Bigogwe, il est venu un groupe d'*Interahamwe* de 300 personnes. Nous les avons formés, ils ont pratiqué la corde, les Français étaient là aussi. À la fin, lorsqu'ils devaient repartir, les Français leur ont donné leurs armes et ils sont rentrés.

Ils leur ont donné des kalachnikov. Il y avait un colonel Boyi et le major Barihenda, ce sont eux qui négociaient avec les Français qui nous donnaient les armes. »

Discussion

YVES TERNON

On a en médecine une expression quand on regarde une radio : c'est le piège de la trop belle image. Vous voyez ce que je veux dire. Là, je suis frappé par le fait que les Français, c'est un bloc. Il n'y a jamais le nom, l'approche, la description d'un soldat. Il y a les Français, cela forme un bloc anonyme. Le Français par-dessus le marché, donne l'impression de mépriser le Hutu de façon effrayante, il lui dit : « T'es un imbécile, tu ne sais rien ».

Est-ce qu'il vous a dit, J*, ce qu'il avait fait avant Turquoise ? Est-ce que vous ne vous êtes pas posé la question de savoir si on n'a pas préparé votre visite à l'échelon gouvernemental ou à l'échelon officiel de la prison ? Si, dans deux mois, ce monsieur y sera encore ? S'il n'y a pas un véritable enchaînement dans ces témoignages que vous nous avez montrés, qui sont absolument terrifiants, qui renversent en quelque sorte la culpabilité, parce qu'on a l'impression qu'ils ne sont que les exécutants de Français : au fond, ces braves Hutu, s'il n'y avait pas eu les Français, on n'a pas l'impression qu'ils auraient fini le travail. Donc, j'ai l'impression que c'est trop terrible cette histoire, pour que je n'ai pas pour ma part un doute sur l'honnêteté du témoignage de ce monsieur. Bien entendu, vous comprenez bien que vous n'êtes pas en cause une seule seconde.

GEORGES KAPLER

Vous me posez beaucoup de questions. Évidemment, vous avez raison, je me suis posé moi-même des questions, et j'ai essayé d'y répondre le plus franchement possible.

Sur l'honnêteté du témoin : je n'ai aucun doute. Je vous le rappelle, je suis arrivé à la prison de Cyangugu, j'ai vu les *Interahamwe* qu'on m'a présentés et je leur ai dit : « Vous n'avez pas commis un crime en étant entraînés par les Français. » C'est-à-dire que je leur ai proposé de se décharger de leur culpabilité sur les Français. Très honnêtement, c'est ce que j'ai fait. C'est ce qu'ils font. Donc, ça explique en grande partie pourquoi il dit « les Français », qu'il ne donne pas forcément des détails sur qui, à quelle heure, à quel endroit.

Il est vrai aussi que vous n'avez pas les questions, pour des raisons purement techniques, parce que ça voulait dire doubler en français avec deux voix, que je n'avais qu'une personne pour faire les voix. Si vous aviez eu les questions, vous verriez que, dans ce cas-ci, nous ne lui avons pas demandé des précisions, donc il n'avait pas de raisons de nous en donner. Ensuite, chaque fois que nous avons demandé des noms – le

nom du soldat français qui a fait ceci, le nom des officiers, etc. – à chaque fois on nous a donné des réponses précises. On nous a donné des pseudos ou des prénoms. Vous lisez le livre de Saint-Exupéry, il parle d'un certain Diego. Diego, ce n'est pas son vrai nom. Vous pouvez poser la même question à Saint-Exupéry : est-ce que Diego est fiable ou pas ?

D'autre part, il est question de à mon voyage et des conditions de mon tournage. Je suis arrivé au Rwanda, j'ai fait appel à des associations, et j'ai eu des entretiens avec tout un tas de gens, dont des responsables politiques, c'est évident, à qui j'ai expliqué ce que je faisais, pourquoi je le faisais. Je ne suis pas journaliste. Je n'ai à aucun moment caché qui j'étais, ce que je faisais, par qui j'étais envoyé, ce que je représentais. J'ai même joué de cela, j'ai été très clair : « C'est une démarche politique, et donc toute l'aide qu'on pourra m'apporter sera la bienvenue. » Il est évident que les associations ont cherché des témoins, des gens qui allaient témoigner dans le sens de ce que je demandais. Je dois remercier quelques personnes qui ont fait ce travail, que je n'avais pas le temps matériel de faire [la décision de mon voyage ayant été précipitée]. Il aurait fallu qu'en deux semaines les services rwandais organisent, construisent le témoignage des ces gens-là.

YVES TERNON

C'est la meilleure réponse.

GEORGES KAPLER

Il aurait fallu que ces gens l'apprennent par cœur, qu'ils soient des comédiens hors pair, et surtout qu'ils soient capables de le jouer comme ils le jouent.

Quand je suis rentré, il y a 8 ou 9 jours, j'avais dans la tête de présenter mes témoignages de la façon suivante. Je voulais d'abord montrer ceux qui sont honnêtes mais qui ne savent rien : les journalistes, ceux qui étaient sur place, qui n'ont rien vu, rien entendu, et qui sont d'une honnêteté parfaite, qu'on ne peut absolument pas contester. Ensuite, je voulais montrer les menteurs, tel le chef *Interahamwe* que j'ai interviewé à la prison de Kigali, et qui parle à la caméra sans jamais la regarder. Ses yeux vont du sol au plafond en passant par tous les côtés, jamais dans la caméra, jamais dans les yeux de ceux qui l'interviewent.

Je voulais montrer ensuite ces témoins que vous avez vus, qui eux nous regardent et nous parlent. Je ne dis pas qu'ils disent la vérité. Je dis qu'ils disent leur vérité. Ils disent quelque chose qu'ils ont sur le cœur. Ils n'en parlent pas avec le souci du détail factuel et la précision de l'entomologiste ou du chirurgien, ils en parlent avec, au fond, une souffrance. Il y a une souffrance qui est perceptible chez ces gens-là, qui au fond me touchent. Ça ne les exonère pas.

À Kigali, j'ai rêvé que j'étais à l'Assemblée nationale – on peut tout se permettre dans les rêves. Je rappelais aux députés que la France était le pays qui, pendant la Seconde Guerre Mondiale, avait édicté les lois antisémites les plus dures de l'histoire de l'humanité, puisqu'elles dépassaient même ce que demandaient les nazis ; je rappelais que la France était l'un des pays qui avait organisé le troisième génocide du XX^e siècle, et dans mon rêve je déchirai mon passeport. Ça me revient. Je pense à mon père, résistant, qui a fait la campagne d'Italie, la campagne de France, la campagne d'Allemagne. Je crois qu'il n'y a pas une décoration qu'il n'ait pas eu. Il a servi dans l'armée française, il en était fier. Et j'imagine s'il était là, j'essaie d'imaginer ce qu'il pourrait dire.

Mon père a attendu que j'aie 40 ans pour me raconter la libération des camps de concentration. Et surtout, il a attendu que j'aie 45 ans pour me raconter comment il avait fusillé un de ses tabors marocains qui avait fait une tentative de viol sur une prisonnière russe libérée récemment. C'est pas des choses qui sont faciles à entendre, c'est pas des choses qui sont faciles à porter, mais aujourd'hui ça me remonte, ça me revient. Ça n'a jamais cessé. C'est pour ça que je me suis intéressé au Rwanda, c'est quelque chose que je dois à ma famille. Oui, je crois ce que me raconte cet *Interahamwe*, je n'ai pas de doute.

Je pensais tout à l'heure, en écoutant la commission, à ce que dit Sven Lindqvist : « Nous avons tout sous les yeux. » Si nous pensons que le génocide est le résultat d'un plan concerté et que ce plan a été élaboré par les autorités françaises, militaires ou politiques, tous les détails de l'histoire font partie du plan. J'ai le témoignage d'un ex-FAR, qui était cantonné au camp Kigali, tout à fait en face de l'endroit où les dix soldats belges ont été assassinés. Il explique très bien que des militaires français entraient et sortaient de ce camp Kigali. Il y a quand même des choses évidentes : l'armée rwandaise était sous commandement français. Pas une décision des militaires rwandais ne pouvait être prise sans que leurs supérieurs français ne l'aient prise. Si on pense à un plan, quel détail peut échapper à ce plan ? On a toujours pensé par exemple que l'assassinat des soldats belges avait été commis par le Hutu Power ou par les militaires rwandais pour obtenir le départ des Belges... Il faut bien regarder les choses et avoir le courage d'en tirer les conséquences.

YVES TERNON

Je vous remercie, mais je voudrais que vous compreniez bien le sens de ma question. Si je me suis fait un moment l'avocat du diable, si je puis dire, c'est parce que nous passons à un niveau supérieur. Il ne s'agit plus, dans ces propos, d'un génocide perpétré par le Hutu Power et un certain nombre d'extrémistes. Il s'agit d'un génocide perpétré avec la complicité active des Français – sinon même davantage quand vous évoquez le plan. Donc, là, nous grimpons dans la culpabilité.

Je voudrais aussi dire un petit mot à propos du plan, connaissant un peu le crime de génocide. Le plan, l'intention criminelle est évidemment nécessaire à la qualification du crime de génocide. Mais, à voir trop loin le plan, on rentre aussi dans une logique dangereuse. N'oubliez pas que la destruction des Juifs d'Europe a été faite à partir de l'idée du Protocole des sages de Sion. Dans leur volonté d'exterminer, certains voient aussi des plans. Il faut être très très prudent dans l'affirmation d'une planification, soit d'une prise de pouvoir, soit d'une extermination. Le plan existe quand il y a génocide, c'est indéniable. Par contre, quant aux modalités d'exécution, je crois que le mot a été dit par votre témoin : c'est le permis de tuer. À partir du moment où vous avez un permis de tuer, vous pouvez faire ce que vous voulez pourvu qu'il y ait le résultat, tuer. Ça, c'est ce que l'on retrouve dans tous les génocides. Encore une fois, je vous prie de bien comprendre le sens de ma question, et je suis presque désolé d'avoir remué autant de choses chez vous, vous m'en excuserez.

GEORGES KAPLER

Je vous en excuse d'autant plus que la question me paraît tout à fait normale, et si on ne me l'avait pas posée, je l'aurais moi-même soulevée. Je voudrais qu'on fasse bien la différence entre mes convictions et le travail que j'ai fait, et l'utilisation qu'on peut faire du travail que j'ai fait. Là, j'ai donné l'expression de ma conviction. Maintenant, si je dois parler de mon travail, je reviens à ce que j'ai dit au début : il y a suffisamment de choses qui sont concordantes, il y en a beaucoup, et vous verrez qu'il y en a d'autres, pour que cela exige une enquête plus approfondie.

YVES TERNON

Ça, c'est la conclusion certaine.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

À partir de ce que vous venez de dire, il y a deux hypothèses. Il y a l'hypothèse qui était la plus courante jusqu'à aujourd'hui, hors de France : il y a eu un génocide endogène, si je puis dire, et la France a fait semblant de ne pas voir pour continuer son alliance et sa guerre au côté de ces gens-là. Si ce que dit ce témoin est vrai, ou plutôt la constellation de témoins qui ne sont pas tous du même bord – parce que pour arriver à faire dire la même chose à des rescapés et à des repentis, c'est déjà un peu plus compliqué que de faire dire la même chose à quelques miliciens –, alors une partie de la méthode ou de la conception bascule du côté d'un état-major. C'est ce qu'explique Saint-Exupéry. On n'est pas obligé de croire Saint-Exupéry, mais il a une approche qui est nourrie par les confidences de militaires français, donc à partir d'autres sources. Si une partie de la conception bascule du côté d'un état-major qui, nous a

expliqué Gabriel Périès, a depuis 50 ans une vraie doctrine, on peut se rappeler ce que fait un état-major : il fait des plans. Quand on imagine un pouvoir civil, on n'a pas affaire à des spécialistes du plan. Mais si l'on fait l'hypothèse de l'emploi d'une méthode par des gens qui font des plans, qui sont considérés depuis 50 ans comme les meilleurs spécialistes de la guerre psychologique, ça ouvre des perspectives insondables.

SHARON COURTOUX

Éric Gillet était là comme témoin. Avant de partir, il a dit une chose tout à fait juste. Cette commission d'enquête est une étape, une étape de plus, mais une étape. Il disait qu'il serait opportun, et même nécessaire si nous arrivions à en trouver les moyens, que la CEC, Human Rights Watch, lui-même, la FIDH, tous ceux qui se penchent sur cette question, se retrouvent ultérieurement pour essayer de trouver les bonnes pièces du puzzle. Je ne sais pas si vous avez déjà fait un très grand puzzle découpé à la main, avec toutes les pièces qui se ressemblent à peu près...

L'idée d'Éric Gillet était que l'on se retrouve, qu'on voie quelles sont les pièces que nous avons, de manière à mieux esquisser le dessin du puzzle, et puis engager les étapes suivantes, via des investigations, la recherche de témoignages, etc. Bien entendu, il a raison. Je ne sais pas si nous avons les moyens de le faire, mais il a complètement raison. Il y a ce que nous possédons, ce dont nous sommes certains, ce sur quoi nous avons des doutes. C'est notre perspective. Mais il y a d'autres personnes. Les rassembler, et mettre tout ça dans un pot commun, sérieusement, me paraît une idée tout à fait juste.

YVES TERNON

Ce qui est certain, c'est que c'est trop lourd pour le porter seul.

BERNARD JOUANNEAU

Vous parlez du livre de Saint-Exupéry, *L'inavouable*. Ce que l'on vient de voir ici, c'est presque l'insoutenable et moi, j'ai de sérieuses craintes de perdre le sommeil à la fin de cette semaine. Mais le courage du travail de cette commission n'a rien à voir avec un colloque médiatique d'une après-midi au Sénat, où chacun fait son petit tour. Je perçois bien la différence de la démarche, je la respecte. C'est effarant, ce que vous nous amenez à découvrir, et la dialectique que nous propose M. Verschave en exposant les deux hypothèses nous amène à envisager l'autre, selon laquelle l'esprit, la volonté seraient d'origine française, et ce pays des droits de l'Homme serait celui qui aurait non seulement facilité, mais conçu ce plan d'extermination.

Quand on s'est penché sur la Shoah, il y avait des tenants de la thèse finaliste ou intentionnaliste, et on a disserté pendant plus d'une génération là-dessus. S'agissait-il de tuer les Juifs parce qu'ils gênaient et

leur mort avait-elle été la conséquence d'une mise à l'écart, ou avait-elle été décidée comme un but en soi ?

Or, à entendre les témoins que vous nous présentez, les Français apprennent aux miliciens et aux *Interahamwe* que le Tutsi est l'ennemi. Ne cherchez pas plus loin. Si c'est cela, le plan est résumé à souhait. Et si, dans l'armée en fonction, les théories militaires qui remontent aux années 50 se mettent en marche, c'est le diable qui est à l'œuvre, ce n'est plus un pays ami qui vient au secours d'un petit pays en difficulté et qui le soutient contre vents et marées. C'est beaucoup plus terrible que ça. Pardon de vouloir résumer les choses aussi simplement à la façon des intellectuels, c'est peut-être beaucoup plus complexe que ça, mais vous venez de toucher du doigt le choix nécessaire.

GEORGES KAPLER

Dans votre résumé, vous parlez d'un grand pays qui vient au secours d'un petit pays. Mais le gouvernement de ce dernier est raciste, il a une politique de quotas, des cartes d'identité ethniques, c'est-à-dire qu'il ne respecte aucun des principes de ce grand pays républicain qui vient à son secours. Il ne faut pas oublier cela non plus. Il n'y a pas tant de complexité là-dedans. Nul citoyen français conscient de ce que sont la République et l'idéal républicain ne peut accepter l'idée qu'on vienne au secours d'un gouvernement qui a comme politique l'exclusion, le racisme et les quotas. Ça n'a pas empêché les Français, la France, notre pays, de soutenir un régime pendant des années sans que personne ne dise rien. Ça n'a jamais été le problème. Il y avait cent personnes en 1993 pour manifester contre la présence française au Rwanda.

EMMANUEL CATTIER

Moi, je n'ai pas d'opinion encore sur l'origine du plan d'extermination des Tutsi, si elle est française, franco-rwandaise ou strictement rwandaise : ça demande des confirmations, des enquêtes, etc. Mais par contre, je suis extrêmement frappé de voir que ce que décrit ce témoin correspond à des choses que j'avais entrevues à propos de la guerre d'Algérie, et là on retrouve cette exportation de méthodes dont parlait Gabriel Périès.

GEORGES KAPLER

Comme tous les savoir-faire, celui-là est transmissible, et donc il est transmis quand c'est nécessaire, quand le pouvoir politique le décide : on fait du transfert de technologie. On transfère une technologie de la mort, sans problème. C'est une évidence, personne n'ira la contester. Au fond, un militaire français pourrait venir ici aujourd'hui et dire : « Mais qu'y a-t-il d'anormal à ce que nous ayons transmis notre savoir faire à nos alliés ». Sauf qu'ils ne reconnaissent pas que les *Interahamwe* étaient leurs alliés.

YVES TERNON

En ce qui concerne la guerre d'Algérie, il faut quand même remarquer que le transfert de technologie, le transfert de savoir-faire s'est fait à l'ennemi. Il est exact, même si on a mis du temps à le comprendre, que les militaires algériens après 1962 ont utilisé des techniques qui leur avaient été apprises par la France. Tous ceux qui comme moi avaient été du côté du FLN au moment de la guerre d'Algérie ont eu du mal à avaler cette vérité, mais elle était réelle.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ce qu'a dit Georges Kapler m'inspire quelque chose qui va un peu dans le même sens. Dans la guerre contre le FPR qui s'est poursuivie après 1994, soutenue par la France, on a trouvé un certain nombre de mercenaires serbes et bosno-serbes (dont le fameux Dominic Yougo) qui étaient les grands amis des réseaux françafricains. Toute une partie de la Françafrique a été très liée à des miliciens qui ont participé pendant plusieurs années à des opérations de nettoyage ethnique en ex-Yougoslavie. Que ce soit Mitterrand, Marchiani ou une partie de la Direction du renseignement militaire – n'oublions pas que son directeur Jean Heinrich a été viré parce qu'il était trop pro-serbe –, il y a eu pendant ces années 90 une proximité importante entre de hauts dirigeants français, politiques et militaires, et le camp serbe. Or celui-ci mettait en œuvre une politique de désignation de l'ennemi où on ne faisait pas vraiment dans la dentelle. Si on dit que le principe républicain, c'est éviter de trop massacrer, comment avec ce principe-là notre pouvoir politique a-t-il pu tolérer pareille proximité, pour ne pas dire affinité, d'une partie des services spéciaux français avec ces partisans de la Grande Serbie ? Une bande dont l'idéologie est exactement la même que celle dont on parle.

GEORGES KAPLER

Si je peux me permettre d'ajouter quelque chose, moi je ne suis pas très étonné de ce genre de chose. On sait très bien que, quand on a un pouvoir politique et qu'on doit mener une guerre, on fait appel aux meilleurs spécialistes. Il se trouve que le meilleur spécialiste, quand il s'agit de guerre, c'est le meilleur tueur. C'est rien d'autre. Il y a visiblement une spécialisation et une compétence professionnelle dont on oublie trop facilement ce que cela signifie concrètement sur le terrain. Un militaire est là pour tuer l'ennemi. Un homme des forces spéciales est là pour tuer l'ennemi derrière les lignes, et pour faire des opérations. Et si on parle de guerre psychologique, on parle de populations civiles.

IDÉOLOGIES ET MÉDIAS
JEUDI 25 MARS

Commissaires :

François-Xavier Verschave, vice-président

Annie Faure, rapporteure

Yves Ternon, rapporteur

Emmanuel Cattier

Catherine Coquio

Sharon Courtoux

Bernard Jouanneau

Jemal Ould Mohamed

Gérard Sadik

Michel Agboola Souhil

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Aujourd'hui, nous avons à examiner les présomptions de compllicités idéologiques et médiatiques. Nous aurons d'abord une présentation du rapport d'Annie Faure et Yves Ternon. Il s'agit d'un travail presque exhaustif et tout à fait considérable, traitant de la couverture du génocide par la presse française et de sa perception des enjeux. Nous aurons aussi plusieurs témoins aujourd'hui : Emmanuel Viret, qui a étudié la couverture des événements par le journal *Le Monde* ; Colette Braeckman, l'une des journalistes qui a le plus tôt et le plus complètement couvert ce génocide ; et puis Jean Pierre Chrétien qui nous parlera de l'idéologie distillée par le pouvoir. Je laisse la parole aux rapporteurs.

YVES TERNON

Du 7 avril à la mi-juillet 1994, un génocide a été perpétré au Rwanda, génocide dont ont été victimes les Tutsi de ce pays. Il s'agit bien d'un génocide, car le groupe victime était individualisé comme un groupe ethnique et la destruction physique de ce groupe fut massive. Même si cet ethnisme avait été fabriqué par la colonisation belge, les assassins se percevaient eux-mêmes comme Hutu et ils perçurent leurs victimes comme étant des Tutsi. Tous les Tutsi devaient être éliminés, quels que soient leur âge ou leur sexe. Enfin, la preuve de l'intention criminelle – qu'il s'agisse du gouvernement autoproclamé, de l'administration et des forces armées qu'il contrôlait ou des milices relevant de diverses mouvances de l'extrémisme hutu – a été établie au-delà d'un doute raisonnable. Les principaux responsables du génocide ont été identifiés, qu'il s'agisse de ceux qui ont incité au meurtre, de ceux qui l'ont planifié puis ordonné, ou de ceux qui l'ont exécuté. Par contre, les responsabilités directes et indirectes des nations et des organisations internationales n'ont pas été clairement mises en évidence. Nous nous proposons par ce rapport d'examiner comment la presse écrite française a rendu compte de ces événements, comment elle les a rapportés et interprétés et, dans la mesure où des insuffisances ou des erreurs d'information seraient relevées, de poser la question de sa liberté par rapport au pouvoir politique.

Pour ce faire, nous avons lu tous les numéros de trois quotidiens, *Le Figaro*, *La Croix* et *Le Monde*, du 7 avril à la fin juillet 1994, et nous avons sélectionné de façon moins exhaustive les articles sur le Rwanda – aux mêmes dates – dans plusieurs quotidiens nationaux (en particulier *Libération*) ou régionaux, ainsi que dans quelques périodiques. Pour conduire cette analyse, nous avons suivi pour chaque organe de presse, mais en particulier pour *Le Figaro* et *Le Monde*, le fil chronologique, en posant les mêmes questions :

– Quelle est la part consacrée chaque jour au Rwanda en fonction d'une actualité internationale dominée à cette époque par les événements de l'ex-Yougoslavie ?

– Quels sont les correspondants sur place, sinon au Rwanda, du moins aux frontières, et quelles sont les sources de leurs informations ? Quelle connaissance chacun semble-t-il avoir de l'histoire du Rwanda colonial et post-colonial et quels préjugés influencent leur opinion ?

– Y a-t-il adéquation entre la direction du journal (l'éditorial surtout) et les reportages des correspondants ?

– Quels spécialistes de l'Afrique des Grands Lacs ont été consultés et qu'ont-ils expliqué ?

En consultant cette presse, on est en effet amené à faire plusieurs remarques d'ensemble.

Pourquoi, alors que 80 % des victimes ont été tuées du 7 avril à la fin mai 2004, soit en sept semaines, la presse ne découvre-t-elle l'immensité du désastre qu'à la fin mai ? À cette date, le début de l'exode de la population hutu ne masque pas encore la réalité du génocide, mais le camouflage ira s'amplifiant en juillet avec l'annonce d'une catastrophe humanitaire dans les camps du Zaïre, sur la rive occidentale du lac Kivu.

L'opération Turquoise est suivie par les correspondants qui accompagnent les soldats français. Dès lors, à partir de la fin juin, l'information est infléchie. Il est évident pour la presse que, en dépit des déclarations officielles, les militaires français n'accomplissent pas seulement une mission de sauvetage des Tutsi.

Tandis que le génocide est perpétré dans les zones contrôlées par les FAR et les milices, l'armée du FPR, l'APR, poursuit son avance. Il y a bien une situation de guerre civile. La presse ne distingue pas nettement, tant s'en faut, ce qui relève du génocide et ce qui relève de la guerre. Cette confusion, maintes fois constatée, est-elle délibérée ?

Il n'est pas inutile de préciser les circonstances dans lesquelles travaillent les journalistes. À Kigali, les journalistes sont pris en charge par les militaires de la MINUAR et circulent par convois, car il y aurait trop de risques à se déplacer sans protection. Philippe Boisserie, qui couvre le Rwanda pour France 2, explique que deux photographes ont essayé de partir seuls voir ce qui se passait sur le terrain et que, « au bout de 600 mètres, ils se sont retrouvés entourés de gens avec des machettes. »

Dès que l'opération Turquoise commence, les journalistes se déplacent en groupe, entourés par les militaires français qui les accueillent. La presse est alors encore dépendante des militaires, mais, à ce moment, les journalistes sont mieux informés de la situation et « ils ne tombent pas complètement dans le panneau. » Ils interrogent néanmoins les mêmes informateurs et ils suivent les mêmes parcours. Comme l'écrit Marc Le

Pape¹ : « Il n'est pas inutile de connaître en général le contexte des reportages, cela rappelle d'abord que la recherche d'informations est une recherche, que cette recherche est environnée de contraintes, d'obstacles et de risques – c'est sans doute une évidence, mais on a une lecture des journaux plus détaillée, plus pratique, quand on n'oublie pas ces contraintes. »

Au total, la presse informe avec retard et de manière sporadique sur les massacres en cours, avant que l'exode massif et l'épidémie de choléra ne viennent dériver l'intérêt. Pourtant, de cette description des massacres, le lecteur peut déduire, même si le journaliste ne le mentionne pas, qu'un génocide est bien en train de se perpétrer au Rwanda. On ne peut cependant souscrire à la formulation de Marc Le Pape : « Les massacres d'avril-mai-juin au Rwanda ont été rendus publics par la presse écrite dès qu'ils ont commencé et pendant toute leur durée. Ils n'ont pas été expliqués, mais ils ont été décrits. » En effet, lorsqu'on analyse séparément les organes de presse, et, au sein d'un même quotidien, les articles des divers correspondants, il y a des retards dans l'information et ces retards sont liés au bouclage des provinces rwandaises qui permettait la libre perpétration des tueries hors la vue des journalistes. Mais l'essentiel est bien que l'interprétation des faits ait laissé à désirer – et c'est un euphémisme. Ainsi, les lecteurs du *Monde* ne peuvent comprendre avant le 7 juin quelle est la cible désignée sous le nom de « civils » et de « réfugiés » dans les églises, à l'exception d'un article de Jean-Fabrice Pietri qui décrit la traque et l'extermination des Tutsi le 27 avril. La rupture d'information se produit dans ce quotidien avec les articles de Corine Lesnes qui découvre, stupéfaite, la réalité du génocide des Tutsi.

Le lien entre guerre civile et massacres n'est pas expliqué. Trop de journalistes reproduisent le discours du gouvernement rwandais auto-proclamé et présentent les tueries comme une réaction populaire spontanée à une menace d'infiltration des rebelles et à l'assassinat du président Habyarimana, assassinat qu'ils affirment être l'œuvre du FPR. Le régime Habyarimana n'est guère présenté comme une dictature totalitaire, ce qu'il est, et le génocide n'est alors pas identifié comme l'événement singulier qu'il est, mais comme une composante d'une situation confuse noyée dans une « violence aveugle » et une « folie meurtrière », comme si ces formules tenaient lieu d'explication. Ces interprétations sont négationnistes, puisqu'elles escamotent l'intention criminelle du pouvoir et la planification de ce crime par les tenants de l'autorité de l'État, éléments constitutifs du crime de génocide.

La vision ethniste du Rwanda est acceptée par une majorité de journalistes et reproduite à l'envi. Les massacres sont volontiers expli-

1. CHRÉTIEN, DECAUX et VERDIER (éds), 1995 (p.43).

qués par des haines ethniques. Cette représentation ethniste unique de l'Afrique est une conviction ancrée dans le discours de tous les hommes politiques français. Bien que les journalistes s'entretiennent parfois avec les chercheurs qui dénoncent ce préjugé, ils n'en restent pas moins influencés par lui et, par voie de conséquence, ils influencent le lecteur. Celui-ci n'est pas à même de percevoir que l'ethnisme a, au Rwanda, été inventé par le colonisateur, qu'il est le produit d'un racisme, que la haine ethnique a été forgée et que, si elle est bien réelle, elle n'est pas apparue spontanément : elle a été exploitée à des fins politiques par un pouvoir centralisé qui a planifié des massacres, ce qui explique qu'il s'agit bien d'un génocide.

Enfin, l'intention de génocide, affichée depuis plusieurs années par les médias rwandais et diffusée de façon obsessionnelle par ceux-ci depuis octobre 1993, n'est guère soulignée.

Ce sont tous ces éléments, disposés en grille de lecture, que nous nous sommes efforcés de décoder dans une analyse de la presse écrite.

1. Le Figaro

Trois journalistes suivent les événements du Rwanda à partir du 7 avril : Renaud Girard, Patrick de Saint-Exupéry, François Luizet. Ils sont à la fois des envoyés spéciaux et des commentateurs politiques. Le rédacteur en chef, Franz-Olivier Giesbert, ne consacre au Rwanda qu'un éditorial le 16 mai, la veille du jour où l'ONU se prépare à renforcer sa mission au Rwanda. D'autres éditoriaux sont faits par Charles Lambroschini et Jean d'Ormesson qui, en outre, publie en trois articles d'une page le reportage qu'il a fait en accompagnant les soldats français de Turquoise.

Les reportages sont objectifs, mais tardifs. L'interprétation des faits reste, à de rares exceptions, conforme aux stéréotypes et les éditoriaux fidèles à la ligne du journal : soutien au gouvernement et à l'armée. De telle sorte que la mise en cause de la France, lorsqu'elle est faite, dissocie la période du génocide et celle de 1990 à 1993, d'autant plus qu'une place est parfois faite dans le journal à des représentants du gouvernement.

Avril

Jusqu'au 12 avril, la première page est surtout consacrée au suicide de François de Grossouvre et à la situation de l'enclave bosniaque de Gorazde. Parlant du Rwanda, *Le Figaro* évoque l'attentat et la fuite des étrangers. Le journal n'a pas de correspondant sur place. Il envoie Renaud Girard qui, du Burundi, prend la route de Kigali, traverse la province de Butare – alors épargnée jusqu'au 19 avril – et publie son premier article le 12, « Voyage sur la route de l'horreur », où il découvre, en interrogeant un expatrié belge, les barrages avec des listes, la chasse à l'homme des civils tutsi et les exécutions sur place. Mais il distingue le massacre de civils et la traque de militaires du FPR infiltrés, ce qui laisse entendre que les meurtres de masse ont cessé et que l'armée (FAR) procède à des exécutions.

Le 13 avril, éditorial de Charles Lambroschini sur « Les nouveaux barbares », où il ne dit pas qui sont les barbares. Renaud Girard, « Feu et sang sur Kigali » : « Ce n'est plus le massacre des civils tutsis², c'est carrément la guerre » et il pose la question : « L'ordre tutsi va-t-il remplacer l'ordre hutu ce soir à Kigali ? » Il récidive le 14 et rapporte les stéréotypes ethnistes, tout en annonçant l'imminence de l'attaque du FPR sur Kigali, alors que la capitale ne tombera que début juillet.

2. Nous avons, bien entendu laissé l'orthographe des citations, des pluriels et des déclinaisons bien révélateurs de l'ignorance des règles de la recherche qui demandent que l'on parle de Tutsi et de Hutu, sans pluriel et sans déclinaison.

Le 17 avril, tandis que Gorazde fait toujours la Une, Renaud Girard quitte Kigali après avoir annoncé que « la chasse aux guérilleros du FPR est ouverte. » Il rappelle cependant que les premiers visés restent en réalité les civils tutsi. Jusqu'au 15 mai, *Le Figaro* dépend des informations de l'AFP, c'est-à-dire d'Annie Thomas : du 18 au 22, des brèves, avec, le 20, l'annonce de massacres à Butare. Le 24, on parle de « massacres croisés », mais aussi de miliciens hutu qui, « dans leur folle chasse aux rebelles », ne font pas de différence entre un guerrier et un enfant. Ces miliciens « armés de grenades et de machettes peuvent être eux-mêmes des adolescents. » Le 27, une brève annonce 100 000 morts en trois semaines et 330 000 réfugiés dans les pays voisins. Ce n'est que le 30 avril qu'est glissée une première allusion à « une liquidation de l'élite des Tutsis » (au stade de Cyangugu).

Mai

Le 2 mai, *Le Figaro* explique que l'ONU est impuissante devant « l'effroyable corps à corps entre Tutsis et Hutus » et parle de 200 000 morts au Rwanda. Mais le 3, c'est la ville bosniaque de Tuzla qui retient l'intérêt et le journal n'a toujours pas de correspondant à Kigali. Le 4, l'AFP annonce que, devant l'avancée du FPR, 250 000 personnes, « pour la plupart hutus », fuient par crainte des représailles « après les massacres dont les Tutsis ont été victimes », mais dont le journal n'a toujours pas rendu compte. Par la suite, des brèves s'enchaînent jusqu'au 11 mai.

Le 14 mai, Renaud Girard revient à Kigali : « Cette fois j'avais décidé de rejoindre la ville avec des guérilleros [sic] du FPR. » Il ouvre son article sur le discours ethniste le plus caricatural : « Vieux peuple de guerriers, les Tutsis ont dominé les paysans hutus pendant plus de quatre siècles avant que l'indépendance accordée par la Belgique ne donne à ces derniers l'occasion de prendre leur revanche sur l'histoire. » Le 16 mai, Renaud Girard rencontre à Kigali un Français, Marc Vaïter, qui lui explique qu'un génocide est en train d'être perpétré : « Plus aucun vieillard tutsi dans les rues de la capitale : ils ont tous été massacrés. » Le même jour, Bernard Kouchner est à Kigali où il tente de sauver les orphelins de Marc Vaïter et il déclare : « C'est un génocide qui restera gravé dans l'histoire... Que les assassins rentrent chez eux... Rangez vos machettes... » Pourtant, la rédaction donne pour titre à l'article de Renaud Girard qui occupe toute la page 4 : « Rwanda, le double génocide », et le journaliste continue à parler de « la folie meurtrière des Hutus et des Tutsis ».

Le 16 mai, en première page, semblant ignorer l'article de Renaud Girard, Franz-Olivier Giesbert publie son seul éditorial sur le Rwanda où il lance l'accusation de double génocide : « C'est alors que s'ouvrit, sous l'égide des extrémistes des deux camps, le cercle infernal des massacres

et des expéditions punitives. Aujourd'hui, c'est d'ailleurs bien d'un double génocide qu'il s'agit. » C'est seulement le 17 mai que Renaud Girard réalise que ce sont bien les Tutsi que l'on massacre à Kigali et qu'il s'agit en fait d'un seul génocide : « Les milices hutues vont pouvoir tranquillement poursuivre, dans les zones qu'elles contrôlent – la moitié du territoire –, le génocide des Tutsis. » Le 18, la Bosnie reprend la vedette. L'AFP annonce que « le haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés a accusé les forces du FPR (opposition armée, minorité tutsie) de continuer [sic] à massacrer et à torturer les civils. »

Le 19 mai, Renaud Girard fait pour la première fois allusion aux « faux pas de la France » : « De 1989 à 1993, Paris avait soutenu le gouvernement de ceux qui, aujourd'hui, sont les principaux responsables des massacres. » Le correspondant du *Figaro* n'a désormais plus de doute. Il parle de « massacres de civils tutsis dans la capitale et dans les zones contrôlées par les forces gouvernementales » et il ajoute : « Après six semaines de génocide à l'encontre de l'ethnie tutsie [sic] (15% de la population), Paris s'est décidé à entamer une démarche humanitaire. » Il rappelle une nouvelle fois que, « au temps du pouvoir socialiste, la France a bel et bien eu une politique au Rwanda » et il détaille le soutien apporté de 1989 à 1993. Il parle de la mission militaire française, des parachutistes du lieutenant-colonel Maurin, lequel est parti précipitamment le 14 avril, et il explique clairement les événements de 1990 et le syndrome de Fachoda du gouvernement socialiste d'alors. La question est donc posée : Renaud Girard a-t-il saisi, tardivement, la réalité du génocide, ou a-t-il reçu des consignes ? Nous penchons pour la première hypothèse, d'autant qu'il n'a toujours pas, à cette date, revu sa copie sur l'histoire du Rwanda.

Les brèves se poursuivent jusqu'au 23 mai : l'AFP parle de 500 000 morts. Le 24, la première page du *Figaro* annonce un article de Patrick de Saint-Exupéry qui occupe la pleine page 2. « Les abattoirs du Rwanda » est le premier récit du journal sur le génocide. De la Tanzanie à la capitale, Patrick de Saint-Exupéry accompagne le FPR dans les zones libérées du Sud. Il a vu les fosses communes, les morts entassés dans des églises. Il parle des tueries dans les marais, de la diversité des mises à mort. On comprend que la mise à mort a été planifiée, que, dans la plupart des provinces, elle a commencé le 7 avril, que les préfets et les bourgmestres en sont les promoteurs, les miliciens les exécutants, et que la population a pris leur relais. On comprend que c'est un génocide. Pourquoi maintenant seulement ? Pas seulement parce que Patrick de Saint-Exupéry est arrivé à un moment où l'on pouvait saisir la vérité, mais aussi parce que c'est un bon journaliste qui respecte l'éthique de sa profession et l'honore.

Le 25 mai, l'AFP continue à parler de guerre civile au Rwanda et annonce que l'ONU accuse « la passivité du monde ». Le mois de mai

s'achève donc au *Figaro* sur un seul article révélant le génocide, celui de Patrick de Saint-Exupéry, et sur la prise de conscience tardive de Renaud Girard, alors que 80 % des victimes du génocide sont déjà mortes.

Juin

Le 1^{er}, Jean d'Ormesson consacre un éditorial au Rwanda où il écrit : « C'est le massacre le plus proche de la Shoah. » Mais il ne fait pas de distinction entre les Hutu et les Tutsi et il ajoute : « On tue parce que ce sont les autres et qu'ils sont du mauvais côté. » Le même jour, Patrick de Saint-Exupéry explique que l'exode massif des Hutu est filtré par les miliciens et les militaires et il désigne Kano Bagosora, chef de cabinet du ministre de la Défense, comme « le véritable patron des milices. » Le 3, tandis que Patrick de Saint-Exupéry analyse en deux colonnes l'implication de la France au Rwanda – tout en s'efforçant de distinguer la France de Mitterrand et celle de Balladur –, dans les six colonnes voisines de la même page 6, Michel Roussin, ministre français de la Coopération, tient un discours caricatural sur les ethnies, dénonce les faux procès faits à la France, escamote la vraie nature de l'aide française, afin de préparer l'opinion publique à Turquoise.

Du 5 au 10 juin, les brèves se succèdent : Boutros-Ghali ne doute pas d'un génocide perpétré « dans la zone tenue par les forces gouvernementales » ; Rome dénonce l'assassinat de l'archevêque de Kigali et de trois évêques, mais le journal n'explique pas que ces prélats étaient des soutiens actifs de la dictature et que, dans leurs sermons, ils affirmaient que « tuer un Tutsi n'est pas un péché » (ce qui peut expliquer le crime sans le justifier) ; l'association caritative américaine Care dénonce le retrait des Casques bleus comme un feu vert donné au génocide, affirme que ce génocide est bien une entreprise politique et que « les massacres des Tutsis et des Hutus modérés ont été planifiés au plus haut niveau. »

Le 12, une brève annonce que les États-Unis refusent de qualifier les tueries au Rwanda de génocide, de crainte que « le mot ne pousse l'opinion publique à exiger une intervention américaine ». Il semble que, désormais, au *Figaro*, l'information circule mieux, ce que confirme, le 14, une « libre opinion » de Bernard Lugan qui rappelle « l'appui inconditionnel » accordé aux Hutu contre les Tutsi par la France socialiste à partir de 1981 et affirme qu'elle porte une lourde responsabilité dans les massacres actuels – mais qui est Lugan ? Un universitaire lyonnais proche du Front national (il a fait partie de son Conseil scientifique) et africaniste ethnicisant. Il est en tout cas le premier à évoquer dans les colonnes du *Figaro* l'évacuation par « nos troupes » de la famille « élargie » du président défunt, alors que « le personnel tutsi de notre ambassade et de notre important centre culturel a, lui, été abandonné aux évents. »

Le 16 juin, annonce de la Résolution 935 : pour la première fois depuis 1945, le mot « génocide » est mentionné par le Conseil de sécurité. Mais l'ONU refuse d'en admettre les implications, c'est-à-dire la contrainte à intervenir. Le 17, Patrick de Saint-Exupéry rapporte les propos de Jean Carbonare, président de Survie, coauteur d'un rapport officiel sur le Rwanda au début de 1993 : François Mitterrand et la cellule élyséenne de l'Afrique savaient ce qui se passait – 10 à 15 000 personnes avaient été assassinées –, mais ils avaient choisi leur camp. Renaud Girard interviewe Kagame : celui-ci reconnaît les dérapages et les crimes individuels au cours de la progression du FPR. Juppé projette une opération humanitaire : Turquoise se met en place. Les jours suivants, du 18 au 20 juin, *Le Figaro* annonce que la France prépare l'intervention et n'attend plus que le feu vert de l'ONU. Renaud Girard souligne « les indiscutables efforts de la France » et évoque la double méprise sur les intentions des militaires français : « Le FPR croit que Paris envoie ses soldats pour contrer son avance et la population hutu espère que la France va la sauver du FPR. » Kigali serait près de tomber, mais on met en garde le FPR : il ne doit pas s'opposer à l'intervention française.

Le 21, le journal mène une véritable offensive médiatique qui occupe toute la page 2. Dans son éditorial, Charles Lambroschini vante l'exemple français et lance un coup de patte à Mitterrand, « partisan actif d'une intervention », mais « moins soucieux de contenir les Tutsis du mouvement rebelle que d'apaiser sa conscience ». Beaudoin de La Mairie, ancien conseiller aux Affaires étrangères du Rwanda de 1961 à 1977, rédige un article ignoble : il accuse les Tutsi d'avoir, en déclenchant les hostilités en 1990, détruit la cohabitation harmonieuse entre Hutu et Tutsi et le FPR de répandre de faux bruits sur des massacres. Jeannou Lacaze soutient l'intervention décidée par Alain Juppé. À la page 4 du même article du 21, Patrick de Saint-Exupéry explique que cette intervention humanitaire est complexe et risquée, tandis qu'Annie Thomas de l'AFP rapporte l'évacuation par le FPR, à Ntyazo, loin du front, des orphelins du père Simon. Enfin, en page 5, la correspondante à Johannesburg, Caroline Dumay, évoque le scandale d'une vente d'armes de l'Afrique du Sud (Armscor) au gouvernement de Kigali, malgré l'embargo.

Le Rwanda continue à occuper la vedette jusqu'au 30 juin. Le 22, on apprend que les soldats français sont à la frontière, mais que les 53 pays de l'OUA sont opposés à une intervention de la France. Dans une pleine page 3, Patrick de Saint-Exupéry met en accusation François Mitterrand et sa cellule africaine de l'Élysée (Jean-Christophe Mitterrand et Gilles Vidal) : leur politique de 1990 à 1993 a abouti à « une faillite totale ». Il affirme, l'ayant appris de « source très haut placée », que la France a livré des armes en 1991 et 1992, jusqu'en février 1993, et que la diplomatie française a nié les massacres perpétrés par les milices gouver-

nementales, les qualifiant de « simples rumeurs ». Il précise que les nouveaux responsables de la cellule africaine de l'Élysée, Bruno Delaye et Dominique Pin, ont repris en juillet 1993 « le dossier en l'état » et que la politique élyséenne reste inchangée.

Le 23 juin, un titre en première page : « La France a le feu vert de l'ONU » ; elle intervient, sous le commandement du général Jean-Claude Lafourcade, pour venir en aide à quelques 8 000 Tutsi menacés par les milices hutu. Le 24, Charles Lambroschini s'interroge enfin sur l'opération Amaryllis. Il se demande ce qui reste à sauver et reconnaît 500 000 morts. Pourquoi les Français sont si seuls si leur cause est si juste ? Enfin, il accuse la Belgique d'avoir, en accord avec le FPR, diffamé l'armée française. Au *Figaro*, on ne touche pas à l'armée.

Jusqu'au 27 juin, le journal suit les déplacements des soldats de Turquoise, chaque jour une pleine page : François Luizet publie son premier reportage le 27, en page 2, mais il ne peut éviter de répercuter les doutes émis sur le but réel de l'opération. Turquoise est présentée comme un rachat de la France qui tient à sauver des vies, mais on s'interroge sur le mobile de cette mission. Le contraste entre les vivats de la population hutu et la découverte des charniers amène les militaires à comprendre qu'on ne leur a pas dit toute la vérité. À Kibuye, en particulier, les soldats comprennent que « pendant plus de deux mois, chaque jour, on a tué des gens par centaines. »

Le 29 juin, en première page, « Les récits des tueurs fous » sont annoncés. L'article de Patrick de Saint-Exupéry occupe toute la page 3. C'est la première fois que *Le Figaro* rapporte des aveux des tueurs. De village en village, les soldats français recueillent les récits des miliciens hutu. Sans remords, cyniques, haineux, sûrs de leur impunité, ceux-ci racontent leurs crimes. Les militaires réalisent que ce sont les assassins qui les acclament, qu'un génocide a été perpétré, qu'il a commencé le 7 avril dans la plupart des provinces, que les massacres ont été collectifs, dans des bâtiments publics, ou individuels, à la machette, que les villages sont vides, les maisons brûlées, les collines transformées en charnier. Le 30, récit de François Luizet sur les massacres à Shanghi les 9 et 10 avril, à la machette et à l'arme automatique.

Juillet

Tandis que Paris a hâte de passer le relais à l'ONU, Patrick de Saint-Exupéry et François Luizet signent un reportage sur « Les miraculés de Bisesero », 800 Tutsi traqués depuis deux mois par les milices et protégés par les militaires français. Le 4, publication d'extraits du journal du père Maindron tenu depuis le 7 avril. Le prêtre témoigne de « l'acharnement diabolique » des milices hutu contre les Tutsi, mais il refuse de croire à une organisation systématique des massacres. Le 5, jour de la

chute de Kigali, Patrick de Saint-Exupéry complète son récit du 29 juin sur « La solution finale du préfet de Kibuye ». Il ne laisse aucun doute sur la planification de l'élimination de milliers de Tutsi du 7 au 17 avril. Le même jour, François Luizet rapporte les propos agressifs du colonel Thibaut contre le FPR et il les commente ainsi : « On ne manquera pas, ici et là, de faire observer que la France se range aux côtés du gouvernement de ceux qui, pendant trois mois, ont transformé leur pays en un immense abattoir humain. »

Dès le 6 juillet, le journal est préoccupé par le risque d'affrontement entre les soldats français et le FPR : le général Germanos veut atténuer l'effet produit par les déclarations provocatrices du colonel Thibaut. Le 8, on rapporte la déclaration faite par Jacques Chirac à Casablanca : « La France tente de venir en aide aux victimes de **ces génocides** [sic], avec l'accord de l'ONU et de l'OUA. » On commence à parler de l'exode des Hutu qui accusent la France, la Belgique et l'ONU d'avoir imposé un embargo sur les armes aux FAR (Anne Chaon, AFP).

Le virage médiatique est pris le 9 juillet : après les massacres, la famine. À la tribune de l'ONU, Édouard Balladur demande au Conseil de sécurité de prendre vite le relais, mais il donne une leçon : il faut éviter que la famine et la maladie succèdent aux massacres. Le 12, Patrick de Saint-Exupéry révèle que, « dans l'immense flot des réfugiés placés sous protection française », à l'abri du « parapluie français », se cachent les responsables du génocide qui « usent de l'alibi humanitaire ». Le 14, alors que le CICR demande une prise en charge d'urgence des centaines de milliers de réfugiés, le Quai d'Orsay dément avoir accordé des visas à des parents ou à des proches du président Habyarimana. Du 15 au 18, on parle d'une future catastrophe humanitaire, de l'avance des « rebelles », du rappel du colonel Thibaut et du refus du département d'État de qualifier les événements, alors que la porte-parole du président Clinton parle de « massacres génocidaires ».

Du 19 au 21 juillet, *Le Figaro* termine ses reportages sur les massacres par un feu d'artifice : les trois articles de Jean d'Ormesson : « J'ai vu le malheur en marche » ; « La drôle d'odeur de l'église de Kibuye » ; « Partir c'est mourir beaucoup ». La « vedette » du journal ne dissimule aucun fait. Il avance les chiffres de 1 million de morts « dont la plupart sont Tutsis » et de 4 500 000 réfugiés. Mais il continue à maintenir le discours ethnique : la haine mutuelle des Tutsi et des Hutu est la cause de ce génocide par un engrenage de la violence et il tire une leçon de cette tragédie : ni bons, ni méchants, tous coupables et tous innocents. On a là, sous la plume brillante de l'académicien, une parfaite illustration de la dissociation entre une reconnaissance des faits et une interprétation erronée des causes.

Le fléau du choléra est annoncé le 22 juillet. Dès lors, on ne parle plus du génocide, mais du mouroir de Goma, de la visite de Philippe Douste-Blazy. Curieusement, les 23-24, Renaud Girard s'essaie à une interprétation historique : une analyse sommaire et simpliste, amalgame de poncifs. Alors que la rédaction du journal aurait pu interroger ou faire écrire les spécialistes de l'Afrique des Grands Lacs, en particulier les historiens et les sociologues qu'elle avait sous la main à Paris, elle a continué à répéter les mêmes sottises sur l'ethnisme et les haines tribales, à accrédiiter le discours unique de l'Élysée et du gouvernement, à parler jusqu'en août des « rebelles tutsis », sans doute plus par paresse intellectuelle que par volonté de tromper le lecteur. Du 25 au 28 juillet, le choléra tient la vedette. Lucette Michaux-Chevry, ministre déléguée à l'Action humanitaire et aux Droits de l'homme, révèle : « J'ai été l'une des premières à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève, à dénoncer au nom de la France l'ampleur du génocide. » Pour préserver le discours du double génocide, elle parle ensuite « du génocide voulu par les uns et [des] exactions perpétrées par les autres ».

Puis le FPR a annoncé la fin de la guerre et la constitution d'un nouveau gouvernement. Les Américains arrivent à Kigali, tandis que les Français amorcent leur retrait. À Goma, Balladur rend hommage aux soldats de Turquoise. Alors que, depuis quarante jours, le lecteur n'a plus aucun doute sur la perpétration d'un génocide des Tutsi, *Le Figaro*, de façon récurrente, insiste sur les représailles du FPR, comme s'il tenait à préserver la thèse gouvernementale et élyséenne du « double génocide. »

En conclusion, il faut rendre hommage aux correspondants du journal, et en particulier à Patrick de Saint-Exupéry, pour la qualité et l'honnêteté de leurs reportages. Seul Patrick de Saint-Exupéry analyse le contenu politique de ce génocide, sans toutefois conduire d'analyse historique. Mais, dans l'ensemble, la rédaction du *Figaro*, ainsi que les ministres qui se sont exprimés dans ses colonnes, ont tenu à protéger le gouvernement Balladur, à établir un distinguo avec l'Élysée de Mitterrand et sa politique de 1990 à 1993. Enfin, ils ont jusqu'au bout manifesté une hostilité envers le FPR, sans dire jamais que le seul moyen d'arrêter le génocide était de permettre à ses soldats de libérer le Rwanda d'un pouvoir de fait construit autour d'un projet génocidaire.

2. Le Monde

Le Rwanda a été couvert par des envoyés spéciaux, le pigiste Jean Hélène basé à Nairobi puis, au Rwanda, Corine Lesnes à partir du 28 avril. Le spécialiste de l'Afrique, Frédéric Fritscher, intervient tard le 20 juin. Il y a aussi les articles des permanents du *Monde* : Jacques Isnard, Marie-Pierre Subtil, Sylvie Kauffman (correspondante à Washington), Asfané Bassir Pour (correspondante à l'ONU New York), Jean de la Guérivière (correspondant à Bruxelles). Les éditoriaux ne sont pas signés, sauf certains par Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde*.

Les africanistes Jean-Pierre Chrétien, Claudine Vidal, Jean-François Bayart sont quasi absents. Jacques de Barrin est le spécialiste Afrique.

Avril

Le 8 avril, la Une du *Monde* non signée, titrée « Rwanda, Burundi : la poudrière », offre une grille de lecture ethnique exclusive en escamotant le politique (confusion entre majorité ethnique et majorité démocratique). Elle présente la tragédie comme une suite logique : « Le Rwanda et le Burundi dont l'histoire post-coloniale est ponctuée de massacres inter-ethniques risquent de vivre à nouveau une terrible tragédie. » Dans la rubrique « Les clés », le Rwanda est décrit comme un « pays déchiré » qui « a toujours été dirigé par les guerres tribales » et les « affrontements interethniques. » On ne sait pas si l'avion est tombé du fait d'un accident ou d'un attentat.

De Nairobi, Jean Hélène parle « de violents combats », ses sources sont « des personnalités proches du pouvoir Hutu ». Il accuse le FPR d'être à l'origine de l'attentat et oppose sans détailler l'affirmation d'un responsable du FPR : « c'est un non-sens absolu ». Il explique la stratégie du FPR de « s'imposer par les armes, car de toute façon les accords d'Arusha leur étaient favorables à court terme mais pas à long terme ». Sur la foi « d'observateurs » non identifiés, Jean Hélène offre comme une donnée incontournable la non-représentativité du FPR dans la population, « puisque celle-ci compte moins de 15 % de Tutsis ». L'encart « Juvénal Habyarimana, l'homme viril » mentionne le régime autocratique et « le rapport d'une commission d'enquête en février 93 qui met en cause le maître de Kigali dans les massacres des populations Tutsis ». Ce 8 avril, il n'y a pas pour *Le Monde* de massacres à Kigali. On ne sait rien des protagonistes des « combats », en l'occurrence le quartier général du FPR bombardé par la Garde présidentielle.

La question pourtant soulevée dans l'encart – un régime totalitaire à l'origine de massacres ciblés – ne trouve pas sa réponse dans l'article de Jean Hélène. Ce sera une constante dans *Le Monde* qui va

juxtaposer des données contradictoires dans ses différents articles et priver le lecteur de la compréhension des événements en le laissant libre de « choisir » à sa guise les éléments constitutifs du génocide qui seront présentés en pointillés.

Le 9 avril, appel en Une : « Massacres et affrontements au Rwanda ». « Les violents combats se poursuivent dans la ville ». AFP/Reuters attribue l'assassinat du Premier ministre Agathe Uwilingiyimana et des Casques bleus à la Garde présidentielle « qui semble vouloir venger la mort du président Habyarimana en s'attaquant aux Hutus du Sud et aux Tutsis ». Cette précision est suivie par « La Garde présidentielle semble vouloir venger aveuglément la mort du président. » Vu la phrase précédente, « aveuglément » est de trop. Suivent les détails des cibles politiques : MDR, PL, FPR. L'opposition est visée, pas les Tutsi. Le meurtre d'Agathe et des Hutu modérés à leur domicile est la signature extrémiste d'un coup d'État, mais cette analyse, ce vocable ne seront pas présents dans les colonnes du *Monde*.

Le lecteur du 9 a du mal à se retrouver vu la lecture ethnique du jour précédent. Ce 9 avril, « des tirs de mortiers » évacuent les mises à mort ciblées des Tutsi. Les 10 et 11 avril, la Une, titrée « Des soldats français au Rwanda », insiste sur la « situation confuse », « les deux jours de chaos ». Elle explique que « la situation risque de s'aggraver, les rebelles tutsis menaçant d'intervenir ».

Le FPR devient – comme dans *La Croix* – accusé du déclenchement des massacres « à venir » des Tutsi alors que leur extermination fait rage à Kigali. Ce maquillage de la réalité est repris par Jean Hélène : « La radio du FPR a lancé une déclaration de guerre en réaction à la nomination du gouvernement intérimaire. Selon un diplomate occidental, une intervention du FPR ferait basculer à nouveau le pays dans la guerre civile. » Il est mentionné sans préciser la « formation d'un gouvernement intérimaire formé des ministres opposés à un partage du pouvoir avec les Tutsis ». Le choix des mots prive le lecteur de comprendre que ce sont des Hutu « extrémistes ». L'article légitime par ce biais le Gouvernement intérimaire. Qui cette légitimité arrange-t-elle ?

Page 3, sous le titre « La violence qui sévit dans la capitale rwandaise », il est affirmé sans plus de précisions que, « d'après plusieurs témoignages, la plupart des victimes sont tutsies ». Les massacres à Kigali seraient alors le fait d'une Garde présidentielle tout à fait démarquée de l'armée gouvernementale qui appelle à lutter contre « les malfaiteurs ».

Le 12, Jean Hélène de Kigali, « Le Rwanda à feu et à sang », décrit les massacres dans le quartier de Gikondo perpétrés par des militaires : « Ils étaient une centaine de Tutsis en majorité à s'être réfugiés à la mission du quartier de Gikondo. » Il n'est pas possible de comprendre

que les Tutsi ont été parqués dans cette église après le bouclage du quartier par la Garde présidentielle qui, maison après maison, les a débusqués. Jean Hélène décrit des barrages avec les miliciens qui contrôlent, où il faut montrer son passeport, prouver que l'on est pas belge. Et la chute tombe, imprévisible : « On craint que les derniers Tutsis de la capitale soient massacrés avant que les troupes du FPR ne l'aient atteinte. » Curieusement le FPR est maintenant présenté comme un possible libérateur.

Il reste impossible de comprendre la préméditation et la planification des massacres de Tutsi, l'encadrement des miliciens par l'armée. L'extermination des Tutsi est noyée dans une pseudo-analyse politicienne des conflits entre le FPR et le Gouvernement intérimaire. Les contrôles d'identité sur les barrages traquent... les Belges.

Encart sur le retour des Français. « On a perdu déjà tellement de copains », « L'horreur, l'inimaginable », « les pulsions totalement irrationnelles, rien n'est contrôlé ». Un ancien coopérant dit que, selon lui, « la population tutsi n'est pas la seule menacée parmi les victimes mais tous ceux qui ont de près ou de loin manifesté une sympathie pour le FPR. Et simplement des commerçants [...] qui ont des employés tutsi. ».

Le 13 avril, Jean Hélène précise que « les habitants de Kigali se terrent chez eux », que « la stratégie du FPR est d'infiltrer ses hommes par petits groupes dans différents quartiers », que la population de Kigali est totalement hostile au FPR. D'ailleurs, « 8 éléments FPR ont été tués sur la route de Byumba par la population. » Le FPR est l'ennemi du peuple, venu de l'étranger. Les citations ne sont pas sourcées. Jean Hélène reprend sans le savoir la propagande du Hutu Power.

Les morts de Tutsi sont toujours anecdotiques, situées en fin d'articles, ce n'est jamais le sujet principal. Les adolescents exécutés à l'hôpital, par qui le sont-ils ? Rescapés d'un massacre ? Tutsi ? Rien sur les évacuations à l'ambassade de France, juste un laconique « L'ambassade de France a été fermée. » Le 14 avril, *Le Monde* se concentre sur la guerre entre les forces gouvernementales et les rebelles qui se disputent le contrôle de la capitale par de « violents combats à l'arme lourde ». Et les Hutu redoutent la vengeance des FPR infiltrés en ville. Toujours la mise dos à dos des Tutsi, qui craignent la Garde présidentielle « essentiellement composée de Hutus » (alors que c'est 100 % et qu'ils n'avaient pas le droit de se marier avec une Tutsi), et des Hutu qui craignent la vengeance des Tutsi du FPR. Impossible de comprendre que les FPR « infiltrés en ville » veulent sauver leur proches des tueries initiées par l'armée rwandaise.

Extrême discrétion sur l'ambassade de France : « Les soldats français avaient abandonné l'ambassade de France escortant dans deux camions soigneusement bâchés la cinquantaine de Rwandais toutes ethnies confondues qui y avaient trouvé refuge. » Exit les amis d'Habyarimana,

rien sur l'abandon par les Français de leurs employés tutsi, bien qu'il soit précisé plus loin dans le même article que les « Belges embarquent les Rwandais terrés au Centre culturel français depuis 6 jours et abandonnés par les Français ».

Le 15 avril, Jean Hélène : « Les combats continuent au Rwanda ». « Il s'agit maintenant pour les miliciens de traquer "l'ennemi" : les combattants tutsi du FPR. » « Le moindre civil un tant soit peu suspect, c'est-à-dire accusé d'être Tutsi, est immédiatement massacré. »

Finalement les massacres des Tutsi résultent de la menace du FPR. C'est la victimisation des bourreaux. Les tueries des civils apparaissent comme des actes de guerre. Plus loin sont décrits – mis en opposition pour le lecteur en fait – les meurtres d'une famille de paysans par le FPR. Toujours les deux plateaux de la balance : les victimes tutsi des « combats », et les victimes du FPR, dont on s'acharne à pointer les exactions.

Suit un passage qui fait froid dans le dos : « Derrière le mur d'une résidence voisine de l'ambassade de France, deux jeunes gens terrorisés. S'agit-il de partisans du FPR ou de personnes menacées comme il y en a tant dans Kigali, terrés ici ou là depuis des jours et des nuits ? » Y a-t-il « une bonne » et « une mauvaise victime » ? La victime admise, « qui va de soi », le partisan du FPR, et les autres qualifiées de « menacées » ne sachant par qui, pourquoi ? Jean Hélène les abandonne, précisant que « l'étranger qui les aura pris en charge sera accusé de collaborer avec l'ennemi et c'est un crime qui aujourd'hui ne pardonne pas. Nous quittons les lieux mal à l'aise... » Nous aussi.

Un article signé FN transfère la spécificité du drame en cours vers le Sida : « un adulte sur trois est infecté par le virus du Sida ». On est rattrapé par les fléaux de l'Afrique. Autre déplacement qui rajoute à la confusion, celui de Jacques de Barrin, spécialiste de l'Afrique : « Gorazde en Bosnie, Kigali au Rwanda prises dans une tourmente infernale qui se nourrit de haine viscérale, de peur irraisonnée, d'ambition effrénée. Au point de transformer sur-le-champ sans état d'âme un paisible citoyen en un redoutable justicier et même un bon chrétien en tueur fou. » En page « Débat », sous le titre « Le devoir d'agir », Bernard Taillefer, directeur de la Banque populaire au Rwanda, écrit qu'« à Kigali on raconte que l'armée française penche du côté du pouvoir en place tandis que l'armée belge aurait des sympathies pour le FPR. » Il est le premier à détailler le processus d'enfermement de la population dans une ethnicisation menée par les extrémistes. Il parle de programmation, de haine entretenue, de liste, de véritable génocide et de la France.

Le 16 avril, Jean Hélène : « Les rebelles tutsi gagnent du terrain à Kigali ». Il décrit l'exécution de blessés dans une ambulance par des miliciens puis pointe les exactions du FPR. Le FPR et les miliciens sont renvoyés dos à dos et – fait remarquable – sans aucune information sur le

nombre de victimes d'un côté ou de l'autre. Le 17, grâce à un journaliste espagnol cité par AFP/Reuters, on apprend que les massacres continuent à huis clos avec « 110 Tutsis exterminés à Gikoro ».

Le 19, le Rwanda ne fait plus la Une. Des brèves de l'AFP. « Les rebelles FPR harcèlent les forces gouvernementales. » « La Minuar demande un cessez-le-feu. [...] Le FPR demande la démission du gouvernement intérimaire. » Reprise des massacres le 20 avec « Des dizaines voire des centaines de milliers de morts », des « blessures effroyables ». Les agresseurs, les victimes, les modalités des crimes ne sont pas identifiés. Le 21, une brève de l'AFP reprend un discours ethniste (« Rebelles du FPR minorité tutsie contre l'armée dominée par la majorité hutue »), compare avec le Burundi, c'est-à-dire nie la spécificité rwandaise. Il s'agit de simples guerre tribales dans deux pays voisins.

Les 22, 23, 24 avril, la correspondante de l'AFP à Washington s'intéresse à l'ONU qui redoute « une escalade du conflit » (!) et par là même relativise, minimise le génocide en cours toujours non identifié comme tel. Un article de Patrick Jarreau : « Pour M. Mitterrand, le génocide s'inscrit dans une logique de guerre. » Est-on au cœur du problème de l'analyse du génocide des Tutsi par *Le Monde* ?

Le 26, l'AFP en Une avec l'appel : « Des éléments hutus de la garde présidentielle ont massacré 170 Tutsis et le personnel de l'hôpital de Butare ». Page 26 : Butare n'avait pas été affectée par la vague de « violence aveugle ». On omet de préciser que le préfet de Butare était le seul préfet tutsi du Rwanda. MSF décrit que près des barrages hutu des cadavres s'amoncellent et précise que le personnel tutsi de l'organisation a été assassiné.

Le 27, courrier de Jean-Fabrice Pietri administrateur de l'AICF (Action internationale contre la faim) où il se piège lui-même. En effet, le début est « conventionnel » : « Tutsis, Hutus qui massacre qui ? Aujourd'hui, ce sont les Tutsis qui sont systématiquement éliminés, demain peut-être à nouveau les Hutus. » Il reprend, sans le savoir, la révision de l'histoire du Rwanda qui a infiltré la presse au début. En revanche, à la fin de sa lettre, il est le premier « au *Monde* » à décrire le génocide. « La chasse à l'homme s'organise à l'échelle des Tutsis. » Il détaille les armes, machettes, pieux, etc. « Tout est bon pour les meutes de Hutus qui traquent les Tutsis. Les Hutus sont autour, il n'y a pas d'issue pour les Tutsis, les Hutus frappent tant qu'ils peuvent, le tout dans une atmosphère d'hystérie collective. Devant les hommes à terre sans défense gémissant dans leur sang, il n'y pas chez les massacreurs une ombre de pitié. Tout sentiment de raison s'efface avec la rage, etc. [...] On tue les Tutsis, hommes, femmes, enfants, on brûle leur maison. Faut-il attendre de pouvoir parler de génocide avant que ne s'émeuve l'opinion internationale ? »

Ainsi, la première description qui permet au lecteur du *Monde* de comprendre la réalité génocidaire ne vient pas d'un journaliste du *Monde*.

Le 28 avril, Corine Lesnes : « Kigali s'est vidée de sa population ». « La Croix Rouge sort de sa réserve. Le CICR chiffre à plus de 100 000 morts le nombre de victimes des massacres. » Première citation du mot *Interahamwe* (« Tous unis »). Le 29, Jean Hélène de Nairobi reprend le discours ethnique et présente le FPR comme une force d'occupation étrangère : « Nouveaux affrontements au Rwanda », « depuis des siècles de profonds antagonismes opposent les deux ethnies au Rwanda comme au Burundi. » À Kigali, il n'y a plus de soutien pour le FPR donc le FPR arrivera « en occupant » et non en « libérateur ». Et toujours les « Violences tribales ».

Première apparition de la RTLM, elle appelle au respect de la Croix-Rouge. Personne ne peut comprendre qu'elle diffuse en permanence des discours d'extermination des Tutsi et qu'elle est gérée par le Hutu Power et Mme Habyarimana.

Augustin Bizimungu, chef d'État major de l'armée rwandaise, qui sera beaucoup interviewé dans *Le Monde*, parle « d'éléments incontrôlés par l'armée gouvernementale responsables des tueries ». Cette explication, sans contre-analyse du *Monde*, empêche le lecteur de comprendre la planification gouvernementale, donc le génocide. *Le Monde* publie une lettre de deux volontaires d'ONG de 1987 à 1990, à prétention analytique, mais nullissime de confusion : ils mélangent tout, le social, la faim, le politique, les victimes, les coupables, les extrémistes et appellent à une aide en nourriture pour les camps de réfugiés.

Jean Hélène, page 5, dans « La malédiction d'une théorie coloniale », reprend des propos de Jean-Pierre Chrétien. On dirait que cet article ne l'aide pas à comprendre les faits au Rwanda. Il n'est d'ailleurs pas fait mention de nazisme tropical, de dictature, de régime totalitaire, des escadrons de la mort, d'extermination programmée, des rapports de la FIDH et de HRW. La France a empêché le FPR d'envahir le nord du Rwanda. Le FPR est « étranger » par opposition à : exilés de retour chez eux. Ces emprunts à Jean-Pierre Chrétien n'éclairent pas la situation actuelle.

Le 30 avril, tout petit article non signé sur un communiqué du FPR : « Le rôle de la France dénoncé par les rebelles. La France a entraîné la garde et les milices. Ces hommes ont bien appris de leur instructeur français. » Informations majeures non développées.

Mai

Le 2 mai, en Une, Asfané Bassir Pour, dans « Boutros-Ghali propose à l'Onu une action militaire au Rwanda », évoque une « catastrophe humanitaire ». Querelle sur le mot génocide, refusé par l'ONU pour lequel ce sont des civils rwandais alors que « Human Rights Watch dénonce la RTLM qui a fixé au 5 mai la date ultime du nettoyage des Tutsis ». Première menace d'embargo sur les armes. On n'explique pas les implications du mot génocide pour l'ONU.

Le 3 mai, Jean Hélène de Nairobi montre un FPR revanchard, étranger, diabolique, en commentant l'arrivée des réfugiés en Tanzanie devant l'avancée du FPR. « Cet exode massif fait mauvais effet pour le mouvement rebelle créé par des réfugiés tutsis chassés du Rwanda par les massacres de 59 et 73 et qui affirme que cette guerre civile n'est pas un conflit ethnique. » « Le gros des réfugiés [...] semblent craindre d'éventuelles représailles du FPR perçu comme un mouvement tutsi assoiffé de revanche. » Certains Sudistes seraient prêts à « s'allier avec le diable ». « L'unité Hutu contre une menace extérieure semble avoir prévalu, ce qui explique les déboires du FPR. » Un petit article, le 5, cite le FPR : « la communauté internationale ne peut pas arrêter les massacres, seuls les Rwandais peuvent le faire. » Le représentant du FPR a « qualifié de honteuse la décision française d'accueillir sur son territoire la famille du président défunt ». Dans un autre article non signé, Roussin annonce un crédit de 3 millions de francs pour le Rwanda en relation avec Boutros Ghali. Le 7 et le 8, les massacres des civils sont en arrière-plan : « Les combats se sont intensifiés à Kigali » et le CICR affiche sa neutralité.

Dans sa rubrique « Chronologie » du 11, *Le Monde* reprend des contre-vérités et approximations du mois précédent « L'attentat contre Habyarimana est responsable de la riposte de la garde présidentielle majoritairement composée [...] de Hutus [...]. Le FPR dominé par la minorité tutsi et l'armée dominée par la majorité hutu se battent pour le contrôle de la capitale de l'ancienne colonie belge et massacrent des milliers de personnes. [...] L'ONU adopte une résolution condamnant le massacre des civils. » Le 12, Jean Hélène à Kigali insiste sur la peur que suscite le FPR : « La peur des rescapés des massacres ». Il relate « les exécutions par le FPR d'hommes après vérification de leur carte d'identité qui précise leur "appartenance ethnique" », alors qu'il s'est agi vraisemblablement d'hommes exécutés sur leur nom et non leur ethnie.

Isabelle Vichniac, de Genève (Droits de l'Homme, ONU) : « le Rwanda est toujours plongé dans l'horreur ». La dénomination « victimes » est remplacée par « réfugiés ».

Le 13 mai, pour la première fois, Jean Hélène à Byumba donne au FPR figure humaine, mais le 14 Augustin Bizimungu est de nouveau

interrogé : il rejette sur les milices hutu les massacres des Tutsi. Il accuse le FPR de les avoir attaqués le lendemain de l'assassinat du président alors que les massacres commençaient. Occupée à se battre contre le FPR, explique-t-il, l'armée rwandaise ne pouvait donc empêcher les milices... Le 17, Jean Hélène (Kigali) souligne que le chef des milices rwandaises réfute les accusations de génocide. Sa défense est d'accuser le FPR d'avoir infiltré la population. Pas de critiques, pas de mise en contradiction de ces propos qui ne résistent pas à l'analyse chronologique des faits. Le 18, Asfané Bassir Pour, de New York, expose le refus américain à l'ONU de déployer 500 Casques bleus et reste dans « les combats où 200 000 personnes ont perdu la vie ».

Le 19, dans une brève de l'AFP, la présidente du HCR (Haut commissariat aux réfugiés) accuse le FPR d'atrocités et d'attaquer les réfugiés tentant de rejoindre la Tanzanie. C'est sa première prise de parole dans *Le Monde*.

Dans la Rubrique « Travers », Pierre Georges signe un article « Faute de victimes » où il manie de bonnes intentions dans une confusion totale, et utilise le mot « génocide » pour mieux le vider de son sens. Dans un courrier du 20, Pierre Lainé dénonce l'utilisation de l'ethnisme, la France pour son soutien au régime rwandais, l'échec pitoyable de la politique mitterrandienne.

Bernard Kouchner raconte son périple au Rwanda : « Au village de Kiapagapaga, nous marchions sur des cadavres d'enfants décapités » (*sic*). Il parle de catastrophe humanitaire, ne prononce pas le mot génocide, défend la France par une pirouette stylistique : « Il ne faut pas exagérer, au Rwanda, la France n'a pas soutenu que ceux qui sont devenus des assassins. »

Le 21 mai, une dépêche AFP, « Les combats se sont intensifiés à Kigali », accuse le FPR de bombardements d'hôpital et d'avoir tiré sur un convoi du CICR. Le 22, la FIDH demande une cour pénale internationale pour le Rwanda pour juger les auteurs des violations massives des droits de l'Homme. Douste-Blazy visite les camps de réfugiés au Burundi. Le 24, AFP/Reuters décrit la poursuite de la guerre et la prise de l'aéroport de Kigali par le FPR.

Encore une interview d'Augustin Bizimungu (la troisième) : le gouvernement intérimaire continue la guerre. Les cadavres ne sont pas identifiés. Le 25, AFP/Reuters souligne le désespoir de Kofi Annan sur l'inaction des pays membres de l'ONU. Amnesty International accuse « le gouvernement rwandais d'avoir préparé un climat propice à ce qui s'apparente à un génocide » – on appréciera l'expression « qui s'apparente à un génocide » –, et accuse aussi le FPR d'exactions, mais de moindre échelle.

Le 26 mai, en Une : « Rwanda. Nouvel exode à Kigali : les Hutus fuient Kigali de peur des représailles des Tutsis du FPR. » Rien sur la fabrication de cette peur distillée par la RTLM, la diabolisation du FPR présenté comme des monstres. Le point de vue de Carole Dubrulle et Yves Kameli de l'AICF est intéressant dans leur courrier : « L'ONU en panne d'imagination ». Ils critiquent l'ONU, parlent de génocide des Tutsi et Hutu modérés, se réjouissent de « la lenteur de l'intervention des Casques bleus car d'ici là », précisent-ils, « la guerre sera terminée au Rwanda ».

Le 27, Isabelle Vichniac rapporte que « la commission des droits de l'homme de l'ONU a désigné un rapporteur spécial » : le texte final qualifie les massacres de génocide – sévérité sans précédent dans une enceinte internationale depuis le procès de Nuremberg. Cette nouvelle importante ne fait pas la Une. Boutros Boutros-Ghali parle de scandale et d'échec face à ce génocide. Un représentant du FPR fait état de ses soupçons à l'égard de la France : « Moins la France est impliquée dans le règlement de ce conflit, mieux c'est. »

Corine Lesnes, le 28 mai à Gitarama, « Scènes d'exode au Rwanda », décrit l'exode vers Gitarama de « bon nombre de ceux qui faisaient jusqu'ici régner la terreur. » Elle souligne que « la France a bonne presse. » En page 5 : « Les regards sont muets, consternés. Les auteurs des tueries sont étonnés eux-mêmes de ce qu'ils ont fait, dit un universitaire de Butare. On ne va pas mourir comme des chèvres. Il faudra tuer 5 millions de personnes pour que le FPR règne. » Critique de Jean Kabanda, Premier ministre intérimaire, sur le FPR : « En fait, on est en train de se battre contre l'Ouganda. Leur objectif est de créer ce qu'ils ont appelé l'empire tutsi. » La peur des infiltrés est toujours présente et s'abat sur tout suspect.

Courrier d'Henri Fay, qui émet l'hypothèse de l'assassinat comme déclencheur des tueries : les deux volets d'un même complot ? « Ce qui m'impressionne, en revanche, c'est la brièveté du délai qui a séparé la chute de l'avion et le déclenchement des massacres (ce point a frappé tous les observateurs). » Un point qui sera occulté par *Le Monde*.

Le 30 mai, page 5, Corine Lesnes (de Kabgayi) fait entrer « Tutsi » dans un titre : « Rwanda : des Tutsis en sursis ». C'est une première dans le quotidien. Elle décrit exactement l'attente angoissée de 20 000 Tutsi échappés de Kigali et réfugiés en zone encore contrôlée par l'APR et les virées des tueurs chaque nuit dans ces camps pour finir le travail. La Croix-Rouge, à 50 mètres, entend les déflagrations et les cris la nuit, mais elle est impuissante et va ramasser le matin les victimes de la nuit. « Et le long des barbelés, les réfugiés qui n'osaient pas parler lançaient aux étrangers des regards suppliants qu'il était difficile d'affronter. »

Page 6, AFP/Reuters : « Une partie du gouvernement intérimaire a fui Gitarama. » « Le FPR s'approche de Kigali », « quelque 400 000 Hutus se sont lancés démunis de tout dans un exode sans but depuis les dernières victoires du FPR, a indiqué le CICR. »

Juin

Le 1^{er} juin, l'AFP titre en page 6 : « Accord sur l'évacuation des civils » ; entre « 200 000 et 500 000 morts. » En fin d'article : l'ONU enquête sur des informations « selon lesquelles 500 personnes auraient été massacrées dans le camp de réfugiés de Kabgayi où 20 000 Tutsis ont trouvé refuge ».

Le 2, l'appel en Une titre « Le Rwanda compte ses morts » et annonce la mort d'un Casque bleu sénégalais. « Multiples massacres de Tutsis perpétrés par les milices hutus. » C'est dit en première page, mais pas dans le titre. Page 7, suite. « Le tir meurtrier est attribué par la Minuar au FPR qui contrôle maintenant plus de la moitié du Rwanda. » En phrase précédente, on précise qu'il a été abattu près d'un barrage tenu par les forces gouvernementales.

Le 2 juin est une date importante car elle amorce un virage du *Monde* vers la reconnaissance du génocide des Tutsi. Jean Hélène, à Nyarubuye, découvre le génocide, c'est-à-dire la planification des massacres et la réquisition des tueurs hutu par les bourgmestres. Mais ses phrases interrogatives sèment le doute, du genre « d'autres hommes apparaissent sur le chemin : paysans ou miliciens on ne le saura jamais », oubliant qu'on peut être les deux. Et que paysan ne signifie pas forcément innocent, d'autant qu'il est question au Rwanda d'un "désherbage". » Autre interrogation déplacée : « Faut-il plutôt oublier, pardonner ? Même les prêtres hésitent. » Nous aussi. Il parle du chef de la milice qui « aurait disparu en Tanzanie ». Ceci apporte un éclairage nouveau sur les réfugiés en Tanzanie. Le journaliste se pose des questions : « Comment expliquer ces massacres et les dizaines d'autres qui ont eu lieu ? » Puis : « Depuis la mort d'Habyarimana, la Radio des mille collines n'a cessé d'appeler au meurtre par des messages sibyllins, mais compris par tous, désignant nommément le FPR, donc les Tutsis, comme responsable de la mort du chef de l'État dont l'avion a été abattu. La mise en condition des milices de l'ancien parti unique a fait le reste. »

Ce 2 juin est la première allusion au rôle de la RTLM – l'arme sophistiquée du génocide – malheureusement pas très détaillée. Manque un article de fond sur cette radio qui aurait pu rebondir sur Agathe Habyarimana et sur son accueil par Mme Mitterrand.

Les 3 et 4, la faim remplace la guerre et l'extermination des Tutsi. L'AFP titre : « La Croix Rouge décide de tripler son aide d'urgence [...] pour venir en aide immédiatement aux Rwandais déplacés dans leur pays

et aux réfugiés dans les pays voisins. » « Plus d'un million de personnes menacées par la famine. » Page 2, au courrier du *Monde*, la lettre d'un avocat, Yves Laurain, précise que « 500 000 personnes, Hutus et Tutsis, auraient été tuées ».

Le 5 juin, en Une, l'édito non signé est titré « Le Rwanda exsangue ». Il s'écarte des reportages des envoyés spéciaux. Il renoue avec la « folie meurtrière au Rwanda ». L'édito met un bémol sur le génocide des Tutsi en précisant que « l'organisation immédiate voire la planification et l'ampleur des tueries dont ont été victimes en premier les modérés hutus puis les Tutsis peuvent laisser penser que les extrémistes hutus peuvent être derrière l'attentat. » « L'OUA, [...] l'ancienne puissance coloniale et la France – qui a longtemps soutenu le régime Habyarimana – doivent maintenant conjuguer leurs efforts pour amener les belligérants à la raison et faire cesser les massacres. » L'édito ne s'appesantit pas sur le degré de crédibilité de la France du fait de son soutien au régime Habyarimana.

En page 3, Jean Hélène (de Kigali), sous le titre « Rwanda : le fatalisme des rescapés de Kigali », affuble toujours le FPR « de mouvement rebelle de la minorité tutsie » et explique que « La vengeance spontanée des Hutus s'est doublée d'un mouvement massif d'élimination des Tutsis et des opposants hutus organisés dans chaque commune. » Cette phrase est incompréhensible sa chute contredisant son début.

L'abbé Wenceslas est toujours présenté comme un héros. « Ce n'est pas parce qu'il y a une crise politique que les gens ne s'aiment pas. » La citation de cet abbé, « Il y a même des militaires et même des miliciens qui ont amené des familles tutsis dans mon église », ne paraît pas poser problème.

Le 7 juin, en Une, Marie-Pierre Subtil change radicalement le ton du *Monde*. Le titre : « La France s'efface au Rwanda. Accusée d'avoir trop favorisé le pouvoir hutu, Paris n'a plus d'influence qu'à travers l'aide humanitaire. » La journaliste répond à la question naturelle soulevée par l'édito de la veille. « Il aura fallu des centaines de milliers de morts pour que dans l'opinion publique française on s'émeuve du rôle de la France au Rwanda et de la présence de militaires français aux côtés de l'armée gouvernementale. »

Ce ne sont pas les articles du *Monde* durant le printemps 1994 qui ont pu alerter l'opinion publique française sur le rôle de la France.

Marie-Pierre Subtil poursuit : « Lorsque des organisations internationales [...] dénoncèrent [la présence française] (dans le *Monde* du 5 et du 27 février 93) en indiquant qu'elle ne se limitait pas à la protection des ressortissants français, ce ne fut qu'un prêche dans le désert. Jamais cette présence a priori insolite ne fit l'objet du moindre débat politique, jamais les intellectuels n'en firent leur cheval de bataille. Aujourd'hui des voix

s'élèvent pour imputer à la France la responsabilité des massacres. Le procès est tardif et excessif [...]. Reste que la France est en fâcheuse posture. »

Le procès n'est ni fait ni excessif ; ceci mis à part, l'article de la journaliste est un réquisitoire contre la France et l'Élysée, qui surenchérisse à propos de leurs influences bénéfiques sur les accords de paix d'Arusha (1993). Selon l'Élysée, à propos des massacres : « Pendant 4 ans la France, elle, a au contraire essayé d'éviter ça. » On apprend que « la France a opposé une fin de non recevoir à une demande de la Tanzanie qui souhaite qu'elle arme les militaires en déroute. » « Sans doute est-ce la raison pour laquelle elle se targue de faire le maximum en matière humanitaire en accordant des financements sans précédent aux ONG. » « Comme si le gouvernement faute de moyens politiques passait le relais à ces organisations. »

Le 8 juin, en page 5, Jean Hélène (de Tambwe) écrit sous le titre : « Rwanda. Sur la route du génocide ». Le FPR reprend figure humaine politiquement correcte, on ne parle plus du Burundi. « Nyamata symbolise aujourd'hui le génocide des Tutsis rwandais. » Suit une description apaisée du FPR avec l'interview du capitaine Diogène Mudenge : « Nous voulons rassembler les rescapés de l'opposition et mettre en place un gouvernement à base élargie. »

Le 9 juin, un tout petit article non signé reprend une citation de Mitterrand : « La France a donné son aide au Rwanda avec le gouvernement considéré comme légitime à l'époque ; une rébellion s'est organisée contre ce gouvernement. Elle avait ses arguments et elle remporte certaines victoires ; il semble aujourd'hui que le gouvernement dont le président est mort assassiné est pratiquement défait. C'est nous Français qui avons abouti à un accord aujourd'hui périmé, mais pour lequel nous avons reçu les remerciements du FPR. »

On ne retrouve pas en miroir les critiques du FPR contre l'État français, ni même celles de Marie-Pierre Subtil. En page 6, Asfané Bassir Pour reste toujours dans la conviction de la nécessité des opérations militaires pour obliger les deux parties à cesser les combats.

Le 10, l'AFP, sous le titre « L'archevêque de Kigali assassiné », explique que « les gardes responsables de la tuerie auraient affirmé avant de s'enfuir que certains prêtres et des évêques avaient participé à des massacres contre leur famille. »

Cet événement fait l'objet d'une analyse de fond qui – ce n'est pas la coutume – reste incomplète, parasitée d'omissions sur le pouvoir démesuré de l'Église catholique au Rwanda et son rôle actif dans la ségrégation Hutu/Tutsi. L'article, signé HT (Henri Tincq, le spécialiste du religieux), développe la biographie de l'archevêque de Kigali et précise que « non sans difficulté, le Vatican avait obtenu sa démission en

1985 du comité central du parti unique au pouvoir au Rwanda. » « Il était toutefois resté très lié à la famille et à la belle-famille Habyarimana. » Encore une occasion manquée d'interviewer la belle-famille en France.

À propos de la mort de Mgr Thaddée Nsengiyumva, le journaliste précise qu'« il était nommé évêque du diocèse de Kabgayi en 1989, région fortement hutue » et que « ce lieu est symbolique dans l'histoire récente du Rwanda. [...] En effet, c'est là qu'avait commencé en 1959 la révolution hutue contre le régime tutsi, alors soutenue par Mgr Perraudin. » « Mgr Thaddée Nsengiyumva avait publié une lettre pastorale le 16 avril dernier généralement interprétée comme un soutien au gouvernement hutu affronté à la rébellion tutsie et réfugié à Gitarama. »

Le 11 juin, dans « Des rwandais massacreurs et réfugiés », Corine Lesnes (de Ngara) relève que « parmi des centaines de milliers de Hutus qui ont fui en Tanzanie figurent des meurtriers des Tutsis » et pointe que, « pour qui a rencontré ici ou là des rescapés tutsis, les corps meurtris, cet exode hutu apparaît sans autres stigmates que la fatigue et la malnutrition. » Elle dénonce l'utilisation de l'humanitaire par les tueurs pour se protéger. Elle anticipe l'ambiguïté et la contradiction de l'humanitaire qui va aboutir à son paroxysme dans les camps du Zaïre, contradiction ainsi imagée : « Catherine Pliche, infirmière à Benaco, est mal à l'aise : "Mais je suis dans le médical, j'ai ma déontologie. Je ferme les yeux, je soigne." » Un responsable humanitaire souligne qu'« il y a probablement une décision politique. Les populations civiles ont été mises à l'abri, nourries par la communauté internationale. C'est bien joué. » Puis Corine Lesnes décrit l'administration dans les camps de réfugiés à l'image de celle des villages au Rwanda, avec des bourgmestres « mis en cause par des rescapés. » Corine Lesnes oppose la pénurie au Rwanda à l'aspect de Benaco, qui « fait office de vitrine dans un décor de safari. L'UE a débloqué 33 millions de dollars. »

Le 14 juin, l'AFP titre : « Un nouveau massacre aurait fait 170 victimes à Kigali. » Dès le chapeau, il est précisé : « Deux pères blancs ont indiqué samedi que des miliciens hutu ont enlevé et probablement tué 170 personnes dont de nombreux enfants tutsi pour la plupart à Nyamirambo. » Ainsi, dès le début, on sait qui sont les victimes et les tueurs. Cela suit la tendance générale observée début juin. En précisant que « des miliciens aidés par des militaires ont tiré sur tous les Tutsis... », Corine Lesnes dénonce l'armée – jusque là cantonnée dans de nombreux articles « aux combats » contre le FPR – comme responsable directe des massacres des Tutsi, donc du génocide.

Un communiqué du Quai d'Orsay déclare : « Si les combats et les exactions se poursuivent, la France considère que la communauté internationale devra prendre de nouvelles initiatives afin qu'un cessez-le-feu intervienne. » Avec le mot « exactions » choisi par le Quai d'Orsay, le

communiqué laisse penser que les massacres des Tutsi font figure de « dégâts collatéraux ».

Un autre article parle de l'OUA qui dénonce un crime contre l'humanité et rapporte « d'intenses consultations entre les ministres et les deux parties rwandaises ». Le gouvernement intérimaire occupe un siège à l'OUA, alors que les représentants du FPR n'ont « été autorisés à donner leur point de vue qu'en coulisse ». Le gouvernement intérimaire continue d'être légitimé, et ceci depuis le début, contre le FPR qui ne l'est toujours pas. *Le Monde* n'y trouve rien à redire.

Le 15 juin, un intellectuel intervient, peut-être en réponse à Marie-Pierre Subtil qui s'est étonnée de leur absence sur ce drame. Tahar Ben Jelloun s'émeut, dans la rubrique Afrique, des « milliers de Rwandais dont les corps flottent ». Il dénonce « la propagande de la RTLM qui appelle les gens de sa tribu à exterminer ceux de l'autre tribu [sic] les Tutsis en commençant pas les enfants » et explique, sur un air à la d'Ormesson, « qu'il n'y a ni bons ni méchants, un peuple pris de démence livré à lui-même les armes à la main, un peuple réduit à ses instincts les plus primitifs, c'est à dire les plus meurtriers. »

En page 4, *Le Monde* cite AFP/Reuters sous le titre « Le FPR aurait pris Gitarama », et cite de nombreux propos de Kagame.

Dans la chronologie (« Mai 94 dans *le Monde* »), « Les massacres au Rwanda » reprend les morceaux choisis : « Un accident d'avion présumé attentat. [...] Les forces du FPR excluent un cessez-le-feu. » « En huit semaines, entre 250 000 et 500 000 personnes ont été tuées. Le 25, l'Onu adopte une résolution qui qualifie les massacres du mot génocide. » Sans préciser qu'il s'agit des Tutsi.

L'édito non signé du 16 juin se démarque une fois de plus des reportages des envoyés spéciaux en rappelant « la tragédie des deux derniers mois » puis « la tragédie rwandaise ». Toujours la notion de « belligérants », sous-entendant des forces de même nature. On est frappé par l'absence du mot génocide ou d'un rappel de l'extermination ciblée.

Page 6, l'AFP évoque « un cessez-le-feu négocié en marge du sommet de l'OUA ». Un Rwanda « ravagé par la guerre civile » avec en intertitre « massacres au Burundi » : on apprend qu'il s'agit de Tutsi réfugiés au Burundi dans le camp de Rubagira.

Le 17, en Une, Marie-Pierre Subtil fait part de l'intention de Juppé (15 juin) : « La France serait prête à intervenir au Rwanda. » Elle pose la question essentielle des modalités d'intervention : « Mais peut-on protéger des vies sans intervenir l'arme à la main ? » Elle rappelle le refus du FPR d'admettre la présence de soldats français au Rwanda, la France étant « considérée comme la moins neutre ».

Le 18 juin, Jean de la Guérivière expose la polémique entre *Le Soir* et *Le Monde* sur la mise en cause de la France dans l'attentat contre l'avion d'Habyarimana. « Paris dément les informations du quotidien *Le Soir*. » « Il n'y pas un militaire français qui puisse être de près ou de loin mêlé à cette affaire. »

Selon l'AFP, d'« intenses combats » ont repris à Kigali. En fin d'article, le FPR dénonce : « La France entend combattre à côté de la clique meurtrière extrémiste. »

Dans un article au titre alléchant, « D'où viennent les armes au Rwanda », Jean Hélène se consacre à l'approvisionnement clandestin en armes, malgré l'embargo, ... du FPR, via l'Ouganda. Pas un mot sur l'armement des FAR.

L'article se termine sur le doute des ONG à propos des camps de réfugiés dans la zone contrôlée par le FPR. « Il est difficile, voire impossible, de sortir de ces camps où les observateurs s'interrogent sur les séances d'éducation qui rappellent à tort ou à raison un certain Cambodge. » Allusion aux Khmers noirs, expression chère au *Monde*, apparue dès 1993 sous la plume Frédéric Fritscher pour stigmatiser le FPR.

Sylvie Kauffman précise « que l'opération de maintien de la paix accueillie favorablement par l'ONU sera conduite par des militaires français qui estiment être en terrain suffisamment connu au Rwanda pour ne pas être placés sous une autorité multilatérale. La semaine dernière Warren Christopher avait accepté l'emploi du mot génocide que son administration avait jusque là demandé à ses représentants d'éviter à propos du Rwanda. »

Les 19/20 juin, selon AFP/Reuters, le secrétaire général de l'ONU soutient l'initiative française. « Bernard Kouchner arrivé vendredi à Kigali devrait assister à l'évacuation des civils prévue à Kigali et tenter de rencontrer les parties en conflit. » La dépêche fait référence au quotidien du soir qui a révélé que, peu après l'assassinat, « deux coopérants militaires français ont été tués à Kigali ainsi que l'épouse de l'un d'entre eux. » « L'un de ces coopérants, membre du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, Jean-Paul Mayertz, était arrivé à Kigali en décembre et assurait des tâches de formation, notamment auprès de la garde présidentielle. »

Aucune analyse de cette nouvelle.

Le 21 juin, Jacques Isnard et Marie-Pierre Subtil détaillent les enjeux politiques, l'ambiguïté de la position française, et donnent la parole au FPR. L'article « Paris enverra des troupes aux frontières du Rwanda » évoque le Zaïre « qui a plutôt servi de base arrière au régime hutu » et rappelle les relations tendues qui opposent actuellement la France au FPR. Il souligne la « difficulté d'une action humanitaire entreprise sous

direction française, protégée par une escorte pouvant aller au-delà de la seule riposte dite de légitime défense ». « La France peut difficilement solliciter l'Ouganda qu'elle a accusé de soutenir le FPR en armes et en combattants [...] et elle a besoin du Zaïre en dépit du fait que ses relations passent par des hauts et des bas avec le régime Mobutu. »

Marie-Pierre Subtil donne la parole à Jacques Bihozagara, du FPR. Kagame refuse de rencontrer l'ambassadeur Marlaud envoyé en mission de contact avec le FPR par le Quai d'Orsay. Faustin Twagiramungu, un Hutu, condamne le projet français.

L'AFP signale des « violents combats à Kigali » et « la progression du FPR vers le sud », et conclut de façon prémonitoire que « plus d'un million de personnes pourraient rentrer au Zaïre, ce qui provoquerait un désastre dans la région. »

Le 22, en Une, Asfané Bassir Pour relève la position de l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande, Colin Keating. Celui-ci se demande « si l'intervention française ne risquait pas d'envenimer la situation ». Il souligne l'opposition du FPR (« les soldats français seront considérés comme une force d'agression et traités en conséquence ») et le pessimisme de Faustin Twagiramungu : « Je crains que l'intervention française se termine par un conflit entre la France et le FPR. » « Comment voulez-vous que les troupes françaises restent calmes si le FPR leur tire dessus ? »

Le 22 voit le premier article de Frédéric Fritscher, responsable du bureau Afrique. Fritscher connaît le Rwanda et le FPR qu'il qualifie de « Khmers noirs ». Dans son article de fond titré « Un pays habité par l'horreur », Frédéric Fritscher écrit l'histoire du Rwanda, mais certaines phrases surprennent, notamment dans leur construction. Ainsi ce mécanisme d'inversion : « Mais cet accord [d'Arusha sur la constitution d'un gouvernement transitoire] vole en éclat le 8 février 93 lorsque les rebelles lancent une nouvelle offensive. Les premières victimes sont civiles. Les Tutsis du FPR massacrent sans discernement des familles entières de Hutus en représailles aux "pogroms" organisés par les autorités hutues contre les Tutsis au mois de janvier. » On place le FPR coupable d'offensive en février alors que c'est en janvier que des Tutsi ont été exterminés. Ce mécanisme d'inversion de la chronologie et le choix des mots par ce spécialiste de l'Afrique relèvent-ils du hasard ?

Encadré : « Les larmes de Pharmaciens sans frontières ». « Le président de PSF, Jean-Louis Machuron, est contre l'intervention française. La neutralité est impossible. » « Pas la France », dit-il, « elle est trop impliquée dans ce conflit. Cela ne peut qu'envenimer les choses. » « Le FPR estime que la France rentre en guerre avec lui. »

Le 23, Marie-Pierre Subtil continue de mettre en cause la France et reprend les propos de Pierre Messmer : « cette opération s'avère mal fondée, inefficace et dangereuse. » Elle souligne que cet « avis est partagé

par beaucoup de militaires français ». Balladur révisé les effectifs à la baisse. « Pas question notamment d'aller au cœur du Rwanda. « Le FPR a promis de considérer tout soldat français comme un ennemi. » « Le projet d'intervention française suscite de plus en plus de critiques. »

À Bruxelles, Jean de la Guérivière rapporte que « 250 militants du FPR ou sympathisants manifestaient devant l'ambassade de France en Belgique pour exprimer leur hostilité à l'initiative de Paris aux cris de : "Mitterrand assassin". »

Dans son article titré « Une aide militaire intense souvent clandestine », Jacques Isnard décrit d'une part l'aide fournie par la France au gouvernement Habyarimana par le « RPIMa », « les régiments des dragons parachutistes », « les jumelles à intensification de lumière laissées à l'armée rwandaise », et d'autre part tient à préciser qu'à aucun moment les coopérants militaires français n'ont eu pour tâche d'encadrer ou d'instruire des milices hutu dont le rôle « dans les exactions » (cf. Quai d'Orsay, c'est une obsession !) est reconnu partout.

Il annonce que, selon un spécialiste, « les soldats français seront accueillis à bras ouverts par les tueurs ». Il rappelle « l'opération Amaryllis où des soldats français restent traumatisés par l'interdiction de réagir qui leur fut adressée lors des massacres exécutés sous leur yeux », blessures qui sont absentes du *Monde* au moment d'Amaryllis en avril.

Le 24 juin, Asfané Bassir Pour et Alain Frachon titrent : « Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé de justesse la résolution présentée par la France. » Ils précisent les limites de l'opération : « l'évacuation des réfugiés tutsis dans la région frontalière aux mains des forces gouvernementales hutues » et rapportent la critique de Claude Dusaidi, du FPR : « cette résolution veut dire que l'ONU va parrainer une recrudescence des hostilités au Rwanda. Cette initiative est du colonialisme pur et simple, de l'arrogance, nous allons résister par tous les moyens aux Français. »

Suit un article non signé sur les détails logistiques : « Une première opération test ». « Pour les besoins de ses missions à but humanitaire, [...] les militaires français disposeront de 500 véhicules divers, de 40 avions ou hélicoptères, une dizaine de Gazelle, et de Super Puma. » Où sont les médecins et les blocs opératoires ? Cela n'empêche pas Jacques Chirac, quelques lignes plus loin, d'approuver « cette opération strictement humanitaire [...] en attendant l'arrivée de forces de l'ONU ». Giscard d'Estaing précise que « la France ne devrait pas intervenir seule au Rwanda. »

Du côté des socialistes, Bernard Kouchner regrette le caractère tardif de l'intervention et en souligne néanmoins « la nécessité ». Il se pose donc délibérément contre l'avis du FPR. Opposition complète du PCF à l'opération par la voix d'André Lajoinie.

AFP/Reuters précise que « L'envoyé du FPR à Paris [Jacques Bihozagara] refuse d'approuver ». « Nous pensons que la France a d'autres raisons que l'humanitaire. »

La construction de la page sur le Rwanda de ce jour-là est significative des tiraillements à l'intérieur de la rédaction, voire des luttes d'influences. Ainsi c'est en bas de page, dans un petit article au conditionnel et pourtant fondamental, qu'Asfané Bassir Pour titre : « Les soldats français auraient entraîné les escadrons de la mort. » Elle se réfère aux rapports d'Amnesty et de la FIDH. Par contraste, en haut à gauche, dans un encadré en gras titré non signé, bien en évidence, « Les précédentes interventions militaires françaises en Afrique », on lit à propos du Rwanda : « En 90/93 : l'armée française sauve [...] des ressortissants étrangers au Rwanda après l'invasion du Nord-Ouest du Pays par les troupes du FPR soutenues par l'Ouganda. » Le FPR redevient illégitime, étranger et envahisseur. Et toujours les « Violences à Kigali ».

Le 25 juin, Jacques Isnard : « L'armée française multiplie ses opérations au Rwanda. Le cinquième scénario du livre blanc. L'opération Turquoise entre dans la catégorie des opérations concevables pour le livre blanc. » « Balladur souligne les hauts risques. » Léotard l'admet et, « pour justifier l'opération Turquoise, a d'ores et déjà prévu un accompagnement médiatique censé s'adresser autant aux citoyens français qu'aux responsables du FPR pour que nul ne se méprenne sur le sens de la mission. » « On est là aux limites dans l'emploi d'une force armée au secours d'une population étrangère martyrisée et décimée par ceux-là qui se disputent son contrôle. »

Les coupables et les victimes ne sont pas identifiés. La description des forces engagées laisse rêveur sur la qualité humanitaire de l'opération : 2 500 hommes armés, contre 46 pour le service de santé. Un seul élément médical d'action rapide, un chantier opératoire, deux cellules médicales, une cellule hospitalière et 50 lits, un laboratoire et une cellule radiologique.

En miroir, Corine Lesnes souligne le sous-équipement des forces de l'ONU : « Les forces de l'ONU sans hommes ni moyens » et ajoute à propos de l'intervention de la France au Rwanda : « Quoiqu'elle consacre indirectement par l'opposition qu'elle suscite une légitimité au FPR, l'initiative française non financée par l'ONU est perçue par les rebelles comme un soutien aux FAR. » Un autre article non signé titre : « Le général Lafourcade, un Bigeard boy. »

Le 26 juin, Jean Hélène (à Kirambo) perçoit « liesse chez les Hutus, soulagement chez les Tutsis. » Il note l'ovation des troupes françaises par des villageois en délire. « Pas la moindre trace des rebelles. » Il rapporte les propos du capitaine Gillier : « Merci pour votre accueil et vos sourires » et recueille une fois de plus le témoignage d'un Hutu dont la

famille a été décimée par les *Inkotanyi*. On prend soin de toujours mettre en avant les méfaits du FPR.

Il poursuit : « le détachement français continue vers Kibuye plus au nord en espérant trouver des Tutsis ou des opposants hutus qui se cachent pour échapper aux machettes de miliciens. » En toute fin d'article apparaît l'ambiguïté de Turquoise : « Il y a fort à parier que les autorités rwandaises demandent aux soldats français de traquer les ennemis de la nation qui menacent la population, assure un gendarme. »

Philippe Bernard, dans un autre article, s'offusque que la France n'accueille qu'un nombre infime de réfugiés. « La France ne se montre guère empressée d'ouvrir ses propres frontières aux victimes de la guerre civile et des massacres dans ce pays », et la Cimade dénonce « l'aboutissement absurde d'une pratique de l'OFPRA qui met en doute systématiquement les déclarations des requérants et la validité des pièces qu'ils produisent ». On peut regretter l'absence d'un rappel de l'invitation d'Agathe Habyarimana, de son indemnisation, et de la liste des invités emmenés en France dans le même avion.

En page 3, AFP/Reuters souligne qu'« Alain Juppé se félicite des premiers résultats diplomatiques et politiques ». La fin d'article rapporte les critiques de *New Vision*, journal ougandais : « Faire débarquer des troupes partisans [...] dans un climat militaire aussi trouble risque d'enfoncer d'avantage le Rwanda dans le désastre. »

AFP/Reuters. « Les soldats découvrent des fosses communes ». « Le général Germanos a précisé que les forces sur place ignoraient l'appartenance ethnique des victimes. » Au mieux il n'est pas très doué, au pire il obéit à des ordres. Des « jeunes portant des bâtons [pas des miliciens hutu] n'ont manifesté aucune hostilité vis-à-vis des troupes françaises. » Pour le cardinal Lustiger, « c'est l'honneur de la France de tenter quelque chose. » Pas de critique des religieux, Dieu reconnaîtra les siens. Ainsi, à propos des évêques et des prêtres assassinés : « il s'agit de martyrs de la charité, parce que certains sont morts pour protéger les victimes appartenant aussi bien à l'ethnie hutu qu'à l'ethnie tutsi. »

Le 28 juin, Hervé Gattegno et Corine Lesnes consacrent une page entière, « Rwanda l'énigme de la boîte noire », à l'attentat du 6 avril. Ils affirment que la boîte noire est « entre les mains du capitaine Barril. » Ils soulignent « la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur des trois membres de l'équipage, Jacky Héraud, Jean-Pierre Minaberry, Jean-Michel Perrine » et s'interrogent sur la date officielle du décès fixé au 7 avril alors que le crash a eu lieu le 6. On regrette l'absence d'encart sur le capitaine Barril, son personnage, et les raisons de sa présence au Rwanda.

En page 7, Corine Lesnes (de Goma) relève la lenteur, le malaise de Turquoise en titrant : « Les ambiguïtés de Turquoise ». Elle montre

que les militaires français et sénégalais ont du mal à faire admettre leur neutralité aux populations hutu. Elle révèle que les réfugiés réclament des armes et que « pour eux depuis qu'ils nous voient, c'est comme si c'était fait ». « Samedi une voiture sono a ouvert la route à Gisenyi comme si les vivats de la population ne suffisaient pas à donner à cette opération problématique une allure de caravane du Tour de France. »

Une chose est sûre : aucun Tutsi sauvé par Turquoise ce jour là.

AFP/Reuters souligne que « dans la capitale, l'hostilité à la France semble plus forte parmi les miliciens hutu que dans les rangs du FPR. » À l'issue du sommet européen, les douze pays membres ont demandé que « les responsables du génocide perpétré au Rwanda soient traduits en justice ».

Le 29 juin en Une, Frédéric Fritscher (de Kigali) explique que « le FPR assouplit sa position envers Paris ». Il lui donne la parole en Une, par Alexis Kanyarengwe. « Nous ne sommes pas opposés à une opération humanitaire. Simplement nous aurions préféré que celle-ci soit conduite par les soldats d'un autre pays. » Il rappelle les reproches du FPR : « La France a soutenu l'ancien régime par la présence physique de ses troupes, le financement et la formation de militaires rwandais, des milices et par les actions diplomatiques à l'étranger. »

On est passé un cran au-dessus dans la dénonciation de la collaboration de la France avec le régime déchu. Est révélé le soutien français aux milices, et plus seulement à l'armée rwandaise, via les propos du FPR. Frédéric Fritscher rapporte les manifestations des Rwandais à Kayonza contre la présence française et évoque celles de la semaine précédente contre Mitterrand. Il en déduit un assouplissement de la position du FPR (!). Il rapporte un témoignage : « On a été amenés par les soldats du FPR qui nous ont sauvés des machettes des miliciens du MRND et du CDR. » Ce 29 juin, c'est la première fois que le FPR est reconnu comme pouvant sauver des gens.

Hervé Gattegno s'interroge sur la boîte noire, doute de son existence et se demande pourquoi la France ne demande pas d'enquête sur la mort de ses six ressortissants. Il se pose la question de savoir comment la boîte noire, si elle existe – ce que Dassault nie – est tombée entre les mains de Barril.

À Goma (Zaire), Corine Lesnes évoque les 35 religieuses et 7 orphelins évacués par les militaires français. Elle explique justement que les religieuses n'étaient pas en danger. « Car elles avaient demandé aux milliers de réfugiés dans leur église de partir sous la menace des miliciens » et précise que, selon une bonne sœur, « on ne peut pas dire qu'il y a des coupables et des victimes dans le drame rwandais. C'est très complexe c'est tout le peuple qui souffre. »

Le 30 juin, en Une : « M Léotard inspecte le dispositif Turquoise » à Goma, à Bukavu, à proximité de Nyarushishi. Dallaire souligne que le FPR se montrait moins conciliant depuis le début de l'opération française.

Rony Brauman décrit le mal absolu, le génocide :

« Dans un premier temps, la réaction internationale a été simple et classique, variations sur le thème des violences interethniques, appel à l'évacuation des étrangers, appel à l'arrêt des combats, installation d'un dispositif humanitaire. Agir aujourd'hui c'est interdire avec les moyens d'une armée la continuation du génocide. C'est neutraliser les groupes armés, [...] préparer le jugement des médias. Il faudra s'interroger sur les raisons du soutien appuyé de notre pays à une dictature de cet acabit. »

« L'humanitaire va-t-il servir une fois de plus à ne pas prendre parti ? Les tortionnaires vont-ils être des interlocuteurs ou les objectifs des groupes engagés dans cette opération ? »

Grâce à Brauman, le mot « dictature » est enfin utilisé dans *Le Monde*. Par ailleurs, il définit clairement le rôle de l'armée française telle qu'il devrait être et pose la question du fourre-tout humanitaire comme moyen de ne rien faire.

À Gisenyi, Corine Lesnes « parle des camps de réfugiés hutus aux besoins limités », et des « quelques réfugiés tutsis cachés dans les familles hutues par sympathie ou par intérêt » puisque « des rackets à la vie semblent avoir été une pratique répandue ». Elle relaye la question cruciale d'un réfugié tutsi : « Mais comment contacter les Français, demande l'un d'eux. Comment ces Tutsis peuvent-ils sortir pour aller jusqu'à eux ? Et s'ils viennent les chercher, est-ce que les familles hutues seront protégées ? »

Juillet

Le 1^{er}, Frédéric Fritscher (de Kigali), dans « Un jour comme les autres à Kigali », retombe dans la guerre, les belligérants, les rebelles du FPR (on échappe au sempiternel « de la minorité tutsie »).

Le père Wenceslas est décrit avec une arme à feu. « Je pensais que vous étiez sous la protection de Dieu », interroge le journaliste. « Par les temps qui courent, cela ne suffit pas. » Le doute s'installe sur l'abbé et d'ailleurs « discrètement une femme dans son dos affirme que les Tutsis tués sont dans la fosse commune derrière l'économat. Interrogé, le père nie farouchement. » Frédéric Fritscher n'est pas allé voir derrière l'économat. On le regrette.

Corine Lesnes (de Gishita) écrit que « M. Léotard craint de nouvelles difficultés pour le dispositif Turquoise ». Très intéressant passage à propos du triangle de Kibuye. Elle décrit des journalistes anglo-saxons qui disent à Léotard « qu'ils ont vu quatre enfants aux mains brûlées ». Que sur place il y a 3 000 Tutsi. « Que fait la France ? », demandent-ils.

« Nous faisons ce que nous pouvons, c'est une opération délicate, il n'est pas question de s'interposer », répond Léotard. Les journalistes poussent Léotard dans les retranchements de l'opération Turquoise. L'envoyé spécial du *New York Times*, qui est peut-être dans l'état de ceux qui ont vu des horreurs inhabituelles et tente de les exposer à d'autres, insiste encore. « Moins que le ministre, son personnage, et sa fonction, c'est l'homme qui se retourne et revient sur ses pas : “Bien, dit il, on va y aller : dès demain on va y aller.” »

3. Libération

Nous n'avons disposé, pour examiner le traitement accordé par ce quotidien au génocide, que des principaux articles qu'il publia, sans les premières pages, sans les brèves ni les éditoriaux. La matière est cependant suffisamment abondante pour pouvoir affirmer que, contrairement à celui du *Figaro*, le lecteur de *Libération* disposait à chaque livraison, du 7 avril à la fin juin, d'une information plus abondante, plus objective, plus conforme à la réalité historique et plus proche en temps réel de l'événement. À partir du début de Turquoise jusqu'à fin juillet, la couverture du Rwanda est très similaire dans les deux quotidiens, à la fois pour l'intervention française et pour les camps du Zaïre. Par contre, *Libération* reste plus indépendant du gouvernement et de l'armée et moins ouvertement hostile au FPR.

Cette qualité est en partie due à la présence au Rwanda, pendant ces quatre mois, d'au moins un journaliste et souvent de trois : Alain Frilet, Jean-Philippe Ceppi et Stephen Smith. *Libération* envoie également pendant cette période Dominique Garraud, Florence Aubenas et Guy Benhamou. Interviennent dans ses colonnes : Jacques Amalric, les correspondants à Genève et aux États-Unis et des journalistes politiques.

Alain Frilet a expliqué³ que dès le début du génocide, *Libération* fut convaincu « de la nécessité d'une présence permanente au Rwanda » et que cette conviction fut renforcée par la réaction du Quai d'Orsay à l'article qu'il publia le 18 mai : « Paris, terre d'asile de luxe pour dignitaires hutus. » Le ministère téléphona au journal pour dire : « Vous avez fait fort », sans un mot de critique, ce qui constituait un aveu. *Libération* comprit : « Nous étions en face d'un génocide dans lequel de surcroît la France portait une part de responsabilité. » D'où la décision prise d'assurer une présence au Rwanda et au Zaïre jusqu'à la mi-septembre.

En juin, alors que la France était pointée du doigt, à part Annie Thomas de l'AFP et *Libération*, « il n'y avait aucun journaliste français de la presse écrite à Kigali, alors qu'il y avait des Américains, des Anglais, des Autrichiens, des Hollandais – et aucune chaîne de télévision française dès le repli de la chaîne américaine CNN. » Alain Frilet arrive en juin dans une ville coupée en deux, le QG de la MINUAR étant dans la zone contrôlée par le FPR – et c'est là que la presse fait quotidiennement le point. Il était dangereux de passer dans la zone des FAR, car les miliciens et les soldats des barrages accusaient les étrangers de complicité avec le FPR et ils étaient ivres ou drogués dès le début de l'après-midi. Or à

3. « Reportages en situation de guerre et de génocide », in *Les Temps modernes*, juillet-août 1995, p.149-160.

Kigali les massacres avaient lieu généralement le soir ou dans les zones interdites à la presse et aux Casques bleus.

Frilet parvint cependant, protégé par le numéro deux de la MINUAR, le général ghanéen Henry Anyidono, à aller à la paroisse de la Sainte-Famille, accompagné par le bourgmestre de Kigali et une conseillère municipale. Là, ils virent 4 000 survivants « mourants, entassés les uns sur les autres ». Certains prirent le risque de témoigner et ils racontèrent que, chaque soir, depuis des semaines, les *Interahamwe* venaient chercher « le contingent nécessaire pour satisfaire leur appétit génocidaire ». Il découvrit que la conseillère municipale qui les accompagnait était une des organisatrices des enlèvements nocturnes et que le responsable de la Sainte-Famille, le père Wenceslas Munyeshaka, ouvrait la porte aux miliciens « puisqu'ils avaient à chaque fois un ordre officiel qui les autorisait à entrer dans l'église ». Il ajoute que, dès le début de la guerre, la rédaction de *Libération* n'a jamais discuté la qualification de génocide, tant « le caractère ethnique systématique de l'exécution d'une minorité ethnique » était évident. Il considère enfin que l'estimation du nombre des victimes était hasardeuse, tant en avril qu'en mai, et qu'elle le reste en 1995 et il conclut « qu'il n'est pas nécessaire de faire de la surenchère pour affirmer l'horreur ».

L'analyse politique des massacres est différente à *Libération* et au *Figaro*. *Libération* fait preuve de plus d'indépendance vis à vis du gouvernement : il s'écarte du schéma « réaction spontanée, infiltration des rebelles » et il ne réduit pas la responsabilité de la France. Le quotidien est en outre le premier à publier un reportage sur des tueries en dehors de Kigali (19 avril).

Il convient cependant d'émettre des réserves sur les arguments employés par Stephen Smith pour expliquer la haine et la peur ambiantes. Stephen Smith est chef de la rubrique Afrique et se trouve au début du génocide en Afrique du Sud pour couvrir l'élection de Mandela. Ses articles laissent persister une ambiguïté. Il retient la notion de haine ethnique, mais explique qu'elle a été « forgée pour une part » par la colonisation, tout en ajoutant que l'on tue parce qu'on a peur, que des réflexes meurtriers existent des deux côtés et que le pouvoir hutu n'a qu'à les exploiter. Sa technique dans la couverture du génocide au Rwanda est de souffler alternativement le chaud et le froid : un jour, il décrit l'extermination des Tutsi, le lendemain il attaque le FPR et dénonce des exécutions de Hutu par l'armée patriotique rwandaise (APR). Comme il n'aime pas le FPR, il maintient l'amalgame entre le FPR et l'APR et, sur ces sujets complexes qu'il connaît bien, il prend un malin plaisir à entretenir la confusion. Ainsi, dans son article du 27 mai, Smith insiste sur l'organisation de l'extermination par les cadres politiques du Gouvernement intérimaire tout en annonçant un cycle infernal de vengeance et de haine.

Le lecteur ne dissipe pas son impression d'un mécanisme réciproque, ce qui alimente la thèse du double génocide et escamote le fait que les victimes tutsi des tueurs hutu étaient innocentes de toute faute et tuées uniquement parce qu'elles étaient nées tutsi. Tout journaliste qui ne respecte pas cette évidence de la nature génocidaire des massacres, indiscutable dès les premières semaines, favorise le développement de thèses négationnistes.

Avril

Le 8, Alain Frilet. Après l'attentat qui a aussi coûté la vie aux trois membres d'équipage français, la France utilise ses troupes présentes en Afrique pour évacuer ses 600 ressortissants. La garde présidentielle interdit l'accès à l'épave de l'avion et l'on émet des doutes sur l'identité des terroristes.

Le 11 avril, article de deux pages (4 et 5), signé Jean-Pierre Ceppi, sur « Kigali livré à la fureur des tueurs hutus ». Ceppi décrit les meurtres, les amputations, les enfants tueurs armés de machette, l'assistance et la participation de l'armée aux pillages et aux massacres, la chasse systématique aux Tutsi dans les collines autour de Kigali, maison par maison, le recours en cas de doute à la carte d'identité ou seulement aux signes extérieurs de richesse ou au faciès, les exécutions des blessés dans l'hôpital par les militaires. Il est le premier à relever le caractère géographique du conflit entre Hutu : ceux du Sud liquidés par leurs voisins du Nord. Il ouvre son article par cette phrase : « Les rebelles qui se sont rapprochés de la capitale sont désormais les seuls espoirs des civils tutsis » Que ne l'a-t-on répété dans la presse pendant les mois suivants, au lieu de rechercher les infiltrations rebelles et les actes de vengeance ? Et Ceppi termine par cet avertissement : « Avant qu'ils [le FPR] ne s'emparent de la ville [...], le génocide des Tutsi de Kigali aura probablement eu lieu. »

Dans le même numéro, on apprend que le ministre français des Affaires étrangères a mis en place « une cellule de contact avec les familles françaises au Rwanda » et que des ressortissants étrangers, dont 525 Français, ont été évacués par Transall vers Bujumbura et Bangui, puis vers la France, mais aussi que les militaires français évacuent une douzaine de parents du président Habyarimana. Léotard confirme que c'est là une opération ponctuelle, mais le FPR prévient que ces opérations d'évacuation doivent être brèves : pas plus de dix à douze heures et non trois ans comme en 1990 !

De Johannesburg, Stephen Smith fait la première analyse politique des massacres et du conflit. Il parle de « mystique raciale et tribale » et il décrit une situation conforme à la vision ethniste. Mais il précise que « cette polarisation ethnique » constitue une « histoire réinventée » par

l'homme blanc et qu'elle a été léguée aux deux pays (Rwanda et Burundi) à leur accession à l'indépendance. Il ne déforme pas les faits : les massacres de Tutsi « ont été perpétrés par la garde présidentielle rwandaise » et, comme Ceppi, il souligne la rivalité entre factions hutu du Nord et du Sud qui « a miné le régime, l'emportant sur l'antagonisme tribal [sic] ».

Enfin, des repères historiques terminent cette couverture de l'événement. *Libération* a donc, le 11 avril, fait le point, objectivement, sur l'ampleur et la nature génocidaire des massacres, mais le « piège ethnique » n'est pas clairement expliqué.

Le 13 avril, Stephen Smith accuse la France d'avoir soutenu la dictature d'Habyarimana et la coterie du Président et de sa famille : « Ailleurs, on parlerait de népotisme. En Afrique, c'est tribal. » Il cite les autres massacres perpétrés en Afrique et il dénonce l'indifférence dont s'arme l'Occident. Il précise sans ambiguïté : « Ce drame est politique et non tribal. » Il rappelle à nouveau le rôle de la France : elle est intervenue en 1990 pour sauver le régime ; Paris a maintenu le « discours tribaliste colonial » pour soutenir la « majorité naturelle », c'est-à-dire les Hutu ; le commandant du contingent français a alors qualifié les soldats du FPR de « Khmers Noirs ».

Le 26 avril, paraît l'article de Jean-Pierre Chrétien, « Un nazisme tropical ». C'est la première explication claire de la question rwandaise. Chrétien dénonce trente ans de « racisme interne » au Rwanda et au Burundi, « la logique fasciste des ethnismes », le « nazisme bantou » qui trouve sa clientèle dans une jeunesse à demi scolarisée et manipulée à coups d'argent, de bière et de chanvre indien », « l'indéfectible soutien » de la France au dictateur et l'aveuglement de l'Europe qui cautionne « une lecture ethnographique d'un autre âge, alors qu'il s'agit d'un génocide moderne de type nazi ». Il faut saluer ici la clairvoyance d'un historien qui aborde là les côtes escarpées de l'actualité immédiate.

Mai

Le 17 mai, on apprend que le haut-commissaire de l'ONU pour les droits de l'Homme, José Ayala Lasso, en visite la semaine précédente au Rwanda, a obtenu que la commission des droits de l'Homme se réunisse en session extraordinaire à Genève, les 24 et 25 mai, pour examiner la situation au Rwanda (la Croix-Rouge Internationale parle de 200 000 morts en cinq semaines, mais on ignore sur quelles données). Alain Frilet rappelle que le 16 mai, sur TF1, un porte-parole de MSF a accusé Paris « d'armer, équiper et entraîner les forces gouvernementales responsables des massacres » et que MSF a envoyé une lettre ouverte à François Mitterrand lui demandant d'intervenir contre « l'extermination systématique et programmée des opposants à une faction soutenue par la France ».

Alain Frilet termine ce petit article par la phrase suivante : « Pour la première fois depuis le début des massacres le 6 avril, le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, qui se trouvait à Bruxelles, a ouvertement condamné, hier après-midi [16 mai] le “génocide, notamment dans les zones tenues par les forces gouvernementales”. » *Le Figaro* soulignera plus tard que le ministre des Affaires étrangères fut le premier homme politique à parler de génocide, mais il se gardera bien de remarquer que Juppé avancera plus tard la thèse gouvernementale et élyséenne du « double génocide », constitutive de la position négationniste de la France.

Le 19 mai, Jean-Philippe Ceppi est à Ngara, à la frontière de la Tanzanie. Il assiste à l'afflux des réfugiés hutu venus du Rwanda. Ils seraient 300 000 au camp de Benaco et ils mènent une opération de désinformation dont le journaliste se fait l'écho en écoutant les récits de massacres qui auraient été commis par le FPR. Ceppi, comme les représentants du HCR et de MSF, accrédite cette version, d'autant plus que le FPR rejette en bloc ces accusations, mais qu'il n'autorise pas la visite de journalistes dans les territoires qu'il contrôle : la « guérilla » a quelque chose à cacher.

Le 27, Stephen Smith y va de son commentaire politique : il explique que l'histoire du Rwanda est celle « d'un massacre interminable ». Il ne dit pas que chaque massacre est singulier et a un caractère politique et il laisse au lecteur – qui a sans doute oublié l'article de Jean-Pierre Chrétien – l'impression d'une « terre de massacres à répétition ».

Juin

Les 4 et 5, Stephen Smith est à Goma où il explique que cette ville est la base arrière des responsables du génocide. C'est ici qu'ils ont été approvisionnés en armes jusqu'à la fin mai : dix-huit tonnes d'armes d'origine serbe ou bulgare. Toutes les sources expriment leur certitude que les armes ont été payées par la France, mais personne ne peut étayer cette accusation par une preuve matérielle. Michel Roussin dément cette accusation. Or Stephen Smith explique qu'il y a, dans cette affaire, deux France, l'officielle et la souterraine, et que la première peut toujours, en sous-main, faire organiser par la seconde des trafics d'armes. On apprend que la France a besoin de Mobutu pour faire face à Museveni et aux « intérêts anglo-saxons » et que, pour sceller cette réconciliation, Mitterrand a invité le président zaïrois à Biarritz, en novembre, au prochain sommet franco-africain. Smith révèle enfin que les Tutsi du Zaïre sont en danger : il y a à Goma et à Bukavu des nervis hutu qui traquent les Tutsi. Ceux-ci se cachent au Zaïre sans révéler leur identité. Ils craignent en effet que la communauté hutu du Kivu, jusque là épargnée par la folie meurtrière du racisme, n'y succombe avec l'afflux massif de

réfugiés hutu au Zaïre. C'est là, de la part du journaliste, une perception précoce d'une menace qui se matérialisera quelques mois plus tard.

Le 14 juin, « *Courrier des lecteurs* » sur le Rwanda. Il ne laisse aucun doute sur la nature des événements, la responsabilité de la France et le silence des diplomates. « Tout ce qui a été dit depuis sur ce génocide dirigé contre la population tutsie et contre les Hutus d'opposition était donc perceptible dès le début », précisent deux médecins et une infirmière présents à Kigali. Jean Carbonare, de Survie, accuse l'ambassadeur de France à Kigali, Georges Martres, d'être resté silencieux en 1993 sur les massacres (dénoncés par la mission internationale d'enquête des organisations de défense des droits de l'Homme), et le Crédit Lyonnais d'avoir garanti des achats d'armes pour les milices. La France savait depuis de longues années ce qui se passait. Ce sont nos « élèves » qui conduisent le « génocide actuel ».

Du 13 au 27 juin, Alain Frilet suit les déplacements et l'enquête du général ghanéen de la MINUAR. Il observe ce qui se déroule à la Sainte-Famille où, le 14 juin, des miliciens ont emmené 53 jeunes gens et il raconte, le 18, l'opération menée par le FPR pour sauver plus de 600 réfugiés de la paroisse Saint-Paul voisine, tandis que les forces gouvernementales et les *Interahamwe* mènent une expédition punitive contre les réfugiés de l'hôtel des Mille Collines.

Le 16 juin, *Libération* consacre ses quatre premières pages au Rwanda. Gros titre : « Rwanda, le devoir d'intervention ». C'est la première offensive médiatique du quotidien, qui accueille dans ses colonnes Alain Juppé. Le sommet africain présidé à Tunis par Ben Ali consacre la position de médiateur de Mobutu : l'OUA annonce un cessez-le-feu, aussitôt rompu par les miliciens hutu qui massacrent les jeunes gens enlevés la veille à la Sainte-Famille (dixit le FPR). Stephen Smith rappelle que l'une des causes des drames africains est la détresse économique : endettement, croissance démographique, pas d'investissements, aide insuffisante des autres nations. Alain Juppé s'exprime sur quatre colonnes pour réclamer l'intervention de la France au Rwanda (« tardif », dira Jacques Amalric dans son éditorial, à la page précédente). Il reconnaît que la crise a des origines tant politiques qu'ethniques et qu'il faut parler de génocide des Tutsi. Il accuse la communauté internationale d'avoir fait preuve d'une « indifférence coupable ». « La France, mais pas la France seule ». Mais il retombe dans le discours ethniste : « La France n'a jamais soutenu une ethnie rwandaise contre une autre » – ce qui est un peu gros – et il accuse autant les milices que la branche militaire du FPR, qui « a choisi la victoire totale et sans concession ». Il promet que « la France n'aura aucune complaisance à l'égard des assassins et de leurs commanditaires » et signale qu'à la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, la France a exigé que « **les responsables de ces génocides [sic]** soient punis ».

Stephen Smith recueille l'aveu du premier « repent », un ancien tueur, Janvier Afrika, engagé en 1989 dans le « réseau Zéro » (escadrons de la mort) : il a participé à des massacres dès octobre 1990 ; il révèle qu'ils étaient planifiés au sommet de l'État et contrôlés par le président Habyarimana lui-même ; il affirme que ce sont des instructeurs français qui l'ont formé.

Le 17, un responsable de l'ONU témoigne sur les 5 000 réfugiés de l'église de la Sainte-Famille et de la paroisse Saint-Paul, ce qui confirme les enquêtes d'Alain Frilet du 13 au 24.

Le 18, Stephen Smith révèle que, dans le camp de réfugiés de Ngara, en Tanzanie, les extrémistes hutu pillent l'aide alimentaire. On peut deviner ce qui va se passer dans les camps du Zaïre quelques semaines plus tard. Le 20, tandis que la France se prépare à intervenir, il est clair que les soldats français sont perçus comme une force hostile par le FPR qui ne peut accepter la création d'un « Hutuland », mais est prêt à négocier sur l'aide humanitaire (Stephen Smith). Le 23, déclarations « réticentes ou hostiles » des organisations humanitaires à l'intervention française. Human Rights Watch : « La France va aider les responsables du génocide. » Seule MSF est favorable : bien que la France ne soit sans doute pas la mieux placée, il y a un génocide au Rwanda et « ce n'est pas avec des médecins qu'on arrête un génocide ». Consensus à l'Assemblée nationale sur l'engagement français. Des « intellectuels » se prononcent sur cette intervention : l'impression générale est que la France est bien mal placée puisqu'elle a armé les massacreurs.

Après le début de Turquoise, la presse écrite quotidienne rapporte les mêmes faits : avance prudente du contingent français qui veut convaincre de sa volonté de protéger les populations ; inquiétude des Casques bleus de la MINUAR, laquelle tente de situer sa mission par rapport à celle des Français ; attente des contingents de l'ONU annoncés, mais qui ne sont pas encore formés ; nervosité du FPR.

Le 28, retour sur les massacres. À Butare, où la situation est confuse, des centaines de survivants se cachent encore, attendant l'arrivée du FPR ou des Français (Stephen Smith). Le 29, les soldats français découvrent des groupes de survivants, traqués depuis avril, des « fantômes émaciés en guenille » qui racontent les massacres quotidiens par les miliciens, les soldats des FAR, les gendarmes et les civils hutu, qui montrent leurs mutilations et les cadavres (reportage de Dominique Garraud à Kibuye). Médecins du monde réclame impérativement que la France annonce publiquement qu'elle « tourne le dos à la politique suivie jusque là » et demande l'intervention d'une force internationale sous l'égide de l'ONU et de l'OUA.

Juillet

2 et 3 juillet : accord Mitterrand-Museveni sur la nécessité d'un règlement politique de la crise rwandaise. L'article de Dominique Garraud donne la composition des forces françaises engagées au Rwanda : 1^{er} RPIMa (une cinquantaine d'hommes) ; hommes du commando de marine Trepel qui mènent leurs opérations avec des spécialistes du 13^e régiment de Dragons parachutistes ; à Kibuye, les forces spéciales des commandos de l'air de Nîmes, 150 hommes et, mêlés à eux, 10 gendarmes – deux du GIGN et huit de l'Escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale – placés sous l'autorité du colonel Jacques Rosier. Elle détaille la nature « dissuasive » de leur armement lourd.

Le 4 juillet, Alain Frilet signale un premier accroc entre les militaires français et le FPR, près de Butare. Les soldats de l'APR auraient tiré sur les soldats français qui auraient riposté. Commentant l'incident, le représentant du FPR à Bruxelles, James Rwego, souligne que « si nos soldats ont tiré sur le convoi, peut-être ne s'agissait-il pas d'une mission strictement humanitaire », et il rappelle que « la mission donnée par l'ONU à la France n'autorise pas l'interposition entre forces gouvernementales et FPR. » L'ONU tarde à envoyer les 5 500 soldats promis le 17 mai par le Conseil de sécurité et les Africains ne sont toujours pas au côté des Français, sauf les Sénégalais. Paris s'inquiète et négocie avec le FPR pour éviter une confrontation. Stephen Smith comprend cette inquiétude : la France est isolée ; 2 500 soldats sont déployés dans la « zone de sécurité humanitaire » qui se situe au Sud et elle évite le Nord-Ouest, fief de l'ancien dictateur, où le gouvernement intérimaire s'accroche. Une carte vient opportunément montrer la division du pays en trois secteurs, les « rebelles du FPR » contrôlant les deux tiers du pays.

Le 5 juillet, chute de Kigali. Les soldats du FPR sont « accueillis en libérateurs par les réfugiés et les civils ». Les Français sont pris de court et délimitent la « zone de sécurité ». Le FPR dénonce une « forme de balkanisation du Rwanda » (trois articles de Stephen Smith [et Jean Guisnel], J.P. Ceppi et A. Frilet).

Le 6, Paul Kagame appelle à la formation d'un gouvernement d'union nationale et accepte de discuter avec la France. Mitterrand et Juppé « rectifient le tir » : la mission française est et doit rester humanitaire. En visite en Afrique du Sud, François Mitterrand précise que « le FPR n'est pas notre adversaire. » Alain Juppé annonce que l'ambassadeur de France à Kampala a rencontré Kagame. Le colonel Didier Thibaut, commandant les éléments du 1^{er} RPIMa, est accusé par ses chefs d'avoir dérapé. Il est rappelé et remplacé par Raymond Germanos. On a là une information voisine de celle du *Figaro* le même jour.

C'est le 11 juillet que commence le récit de l'exode massif de la population, plus d'un million de réfugiés, vers Goma, devant la poussée finale du FPR. Il n'y a donc pas décalage du centre d'intérêt du Rwanda – puisque le pays est presque entièrement libéré par le FPR – vers les camps du Zaïre et vers l'ONU, où Ballardur va implorer le Conseil de sécurité de relever rapidement les forces françaises et d'envoyer une aide humanitaire d'urgence.

Le 12 juillet, le discours de Ballardur aux Nations Unies et l'attente de la nouvelle mission de l'ONU occupent la page 2, l'humanitaire – le flot de réfugiés – la page 3, tandis que, en page 4, le président de MSF, Philippe Biberson, explique à Stephen Smith que Turquoise crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Smith prédit une explosion prochaine au Burundi, ce qui lui permet de rappeler que, « comme au Rwanda voisin, l'histoire des Hutus et des Tutsis du Burundi n'est qu'une suite de massacres et de haine. » On se demande vraiment à quel jeu se livre Stephen Smith, qui connaît pourtant bien l'histoire de ces deux pays et qui dérape régulièrement dans ses rappels, comme s'il voulait préparer le terrain à la thèse gouvernementale du double génocide.

Le 18 juillet, Florence Aubenat parle d'une catastrophe humanitaire à Goma : deux millions de réfugiés. Stephen Smith prévient que l'exode de réfugiés hutu au nord Kivu risque de ranimer la tension entre les tribus autochtones et les réfugiés venus du Rwanda depuis 1959 : plus de 700 000 Banyarwanda, Hutu et Tutsi confondus. Il est probablement le premier journaliste à percevoir clairement les drames futurs de l'est du Zaïre.

Le 25 juillet, le retour des réfugiés vers le Rwanda est amorcé : 80 000 personnes selon MSF. Dans les camps, le choléra a déjà tué 7 000 personnes. *Libération* fait état de « disparitions, exécutions sommaires » à Kigali où le FPR ferait le tri dans la population pour retrouver les responsables des tueries.

Le 29 juillet, Stephen Smith obtient une double page pour faire le point sur l'attentat contre l'avion d'Habyarimana, le 6 avril. On s'orienterait vers une piste FPR, explique-t-il. Pour soutenir cette hypothèse, il mentionne un rapport de la gendarmerie française sur « le terrorisme au Rwanda ». Cette étude qui exclut de son champ d'investigation les escadrons de la mort, démontrerait que le FPR est le commanditaire d'attentats aveugles contre « les deux ethnies » et qu'il pratique une « stratégie du pire ». Smith conclut en exprimant un doute, mais, une fois de plus, il a versé le poison.

Le 1^{er} août, au terme de son périple africain, Édouard Ballardur s'arrête à Goma où il annonce que la France attend la relève. Dans son éditorial, Jacques Amalric accuse de « cécité collective » les nations et singulièrement le Président des États-Unis, qui « aura donc eu besoin de trois mois et de quelques centaines de milliers de morts pour comprendre

qu'il y avait un problème rwandais. » Il s'interroge sur le Rwanda de demain et pose la question : « Peut-on sérieusement croire que les deux communautés pourront vivre demain ensemble, sous la houlette de la minorité tutsie décimée ? » Étrange propos, puisque son auteur ne donne pas de solution, qu'il confond décimation et anéantissement et qu'il n'imagine pas que le Rwanda puisse renaître sans reproduire le schéma ethnique qui a provoqué le génocide.

Le mois d'août s'ouvre à *Libération* par un reportage de Guy Benhamou (avec photos de Luc Delahaye) sur l'enfer de Goma : un million de réfugiés entassés, souffrant de faim et de soif, victimes du choléra et de la dysenterie. Les camps du Zaïre occuperont pour les mois suivants les rédactions des quotidiens français et l'on ne parlera plus guère du génocide.

Pour conclure, il faut revenir sur une idée reçue : la presse écrite aurait couvert plus largement l'exode et le choléra que le génocide. Certes les quotidiens consacrent après le 15 juillet plus de place à la région des Grands Lacs où ils ont plus d'envoyés spéciaux et de reporters photographiques que les trois mois précédents. Mais, dès que l'intervention française est annoncée, c'est elle qui a la vedette – du 15 juin au 15 juillet –, parce que les journalistes accèdent plus facilement aux zones contrôlées par les militaires français et qu'ils y sont plus en sécurité. C'est à ce moment qu'ils découvrent la réalité du génocide et que, en particulier, ils peuvent s'entretenir avec les tueurs. Il n'en reste pas moins que, dès le mois de juillet, on oublie la situation au Rwanda libéré, la désolation, la famine, la ruine d'une société. Les rescapés voient l'aide humanitaire détournée vers les réfugiés du Zaïre, c'est-à-dire vers ceux qui sont plus ou moins directement responsables de la mort des leurs. Ces réserves faites, on peut affirmer que, dès le 7 avril, plusieurs grands quotidiens ont « régulièrement consacré à l'actualité rwandaise une place importante, tout à fait inhabituelle pour les guerres et les événements en Afrique » (Marc Le Pape).

4. La Croix

Neuf journalistes de *La Croix* – AFP exclue – ont couvert le Rwanda pendant cette période. Il s'agit d'envoyés spéciaux au Rwanda : Vincent Lathuillière, Maria Malagardis, Agnès Rotivel, Mathieu Castagnet et Noël Copin ; à Paris : Bernard Gorce, Bruno Chenu, Vincent Villemainot. Un correspondant à Bruxelles, François Janne d'Othée. Très peu de dépêches AFP.

Avril

Le 8 avril, Annie Thomas (AFP, Nairobi) pose la question de « l'attentat » ou de « l'accident » d'avion (le crash a eu lieu le 6 avril au soir) en se concentrant sur le Burundi. Pour Kigali, elle rappelle qu'en février « des affrontements entre Hutu et Tutsi auraient fait des dizaines de morts ». La rubrique « Repères » récite les stéréotypes ethniques et fatalistes communs aux autres quotidiens : « un pays déchiré par des guerres tribales ». Dans « Commentaire », Vincent Lathuillière précise quant à lui que « Habyarimana est soupçonné d'organiser des massacres systématiques des Tutsi. »

Rien donc sur les massacres qui ont débuté. *La Croix* semble prise de court, bégayant sur une histoire mal connue, oubliant les rapports dénonçant les violations des droits de l'Homme en 1993, par la FIDH notamment. Ce 8 avril, le lecteur de *La Croix* ne peut pas comprendre ce qui se passe.

L'évacuation des ressortissants français américains et belges fait le titre d'un article non signé du 10 et 11 avril. On reparle « d'affrontements entre Hutu et Tutsi », soit un « ni victimes, ni coupables identifiés » qui va parasiter ce journal comme beaucoup d'autres. Cela va s'éteindre rapidement pour les envoyés spéciaux, tout en persistant dans les articles touchant aux religieux où les non-dits et les omissions sont flagrantes. Par exemple, l'imprécision des raisons de « l'exécution dans un centre jésuite à Kigali de 19 Rwandais » (par qui ? pour quoi ? comment ?). Étrange par ailleurs est l'insistance sur « un apaisement [alors que la machine exterminatrice bat son plein] qui pourrait être de courte durée car les troupes du FPR ont quitté leur position au nord du pays et se dirigent vers Kigali. » Le FPR est promu responsable des tueries à venir ! Les omissions politiques concernent la composition extrémiste hutu du « gouvernement de crise » qui refuse tout partage du pouvoir avec des Tutsi. Les sources d'information proviennent du commandement militaire rwandais. Amaryllis se préoccupe du sauvetage des Blancs. Exit les massacres sur les barrages des miliciens. Le meurtre d'Agathe Uwilingiyimana est mentionné comme une anecdote. Idem pour

les Casques bleus belges. Le 13 avril, Lathuillière décrit « la folie meurtrière des milices [non précisées hutu] et de la population civile. »

Par contraste, *La Croix* se distingue nettement des autres quotidiens – dont *Le Monde* – par une interview du représentant rwandais du FPR à Paris (13 avril) et se consacre à l'histoire et la genèse de ce parti composé d'exilés tutsi mais aussi de hutu ; le FPR devient un parti politique d'opposition face à un régime totalitaire qui a harcelé, tué et poussé des Tutsi à l'exil forcé. Sur la même page, dans un article de Bruxelles titré « Chrétiens assassinés », le journal brouille les pistes : on parle de « pires atrocités », sans analyser plus avant l'exécution des prêtres.

Par opposition aux efforts didactiques de *La Croix*, le correspondant à Bruxelles brouille l'information : « les blessés jonchent les rues », mais il ne nomme pas les tueurs. Les mots hutu et tutsi sont absents. On apprend que « les machettes, les grenades sont omniprésents » (maniées par qui ? impossible de savoir). La Croix-Rouge entre en scène pour préciser qu'elle ne déplore « aucune victime expatriée ou rwandaise dans son personnel », « les passages des barrages se font sans encombre, les militaires rwandais traquant les Belges ». La Radio-Télévision des Mille collines (RTLTM), surnommée « radio machette », est mentionnée – non pour dénoncer ses appels au meurtre des Tutsi et de sympathisants du FPR (traduire tous ceux qui ne sont pas d'accord avec le régime) – mais à l'occasion d'une critique d'un médecin de la Croix-Rouge « qui dément que les 190 blessés évacués à Gitarama étaient tous des blessés du FPR. ».

La RTLTM est singulièrement absente des quotidiens, ce qui reste une énigme. Reste que celle qui la dirigeait dans l'ombre d'une main de fer, la femme d'Habyarimana, partisane de l'Akazu, du Hutu Power et des escadrons de la mort, est au même moment accueillie à sa descente d'avion à Paris par Mme Mitterrand en personne, un bouquet de fleurs à la main. Lors de l'opération Turquoise, la France refusera de brouiller les émissions de la RTLTM.

La 14 avril, Maria Malagardis s'intéresse au FPR, à l'ultimatum de 24 heures donné aux troupes étrangères pour quitter le Rwanda, à l'aide militaire fournie par la France dès 1990 et à l'incursion de l'APR au Rwanda. Elle insiste sur l'ambiguïté de la mission de l'ONU « alors que les miliciens et les escadrons de la mort n'avaient pas été démantelés ». Elle parle de 10 000 à 20 000 morts en moins d'une semaine. L'habitude de présenter un chiffre et son double suivra tout le génocide, et même après : on parlera de 500 000 à un million de morts. À ce stade, on saura en lisant ces chiffres de quel côté se situe le journal sur la qualification du crime... Les mots Hutu et Tutsi n'apparaissent pas. Dans un encadré sur le refus des prêtres et des religieuses de se faire évacuer, on insiste sur « la perspective évangélique de leur décision. » Rien sur

l'Église, sa responsabilité dans le massacre, son formidable pouvoir foncier, sa mainmise sur l'enseignement et le système de santé, et le soutien inconditionnel de sa hiérarchie hutu au clan génocidaire d'Habyarimana. Toujours pas de Hutu et de Tutsi au Rwanda.

Le 17 avril, l'historien français d'origine rwandaise José Kagabo est interviewé comme expert. Il replace le Rwanda dans son contexte politique. La rubrique « Repères » insiste : « Le FPR intègre une forte composante hutu », précision qui tranche avec *Le Monde* où le FPR est affublé constamment du qualificatif « rebelles de la minorité tutsi ». *La Croix* légitime très vite le FPR, ce que *Le Monde* fera avec retard à un moment qui coïncidera avec l'avancée inéluctable et la victoire de ce mouvement. Maria Malagardis évoque le refus d'ambassades « de porter secours à des personnes en danger de mort immédiate ». C'est là une allusion à l'abandon du personnel tutsi, voué à la mort à l'ambassade de France. Le 25 avril, le ton change avec Bernard Gorce, qui invite le responsable Afrique de Caritas Internationalis : la faim, l'aide alimentaire sont au centre des discussions. Rien sur les Hutu et les Tutsi. Gorce manie la confusion, englobe les victimes dans un « tous affamés, tous à aider ». On ne sait toujours rien ce 25 avril de la systématisation des tueries, des cibles tutsi, des listes noires, de la planification.

Le génocide des Tutsi en tant qu'opération d'élimination en cours mais planifiée, et le soutien de la France aux génocidaires rentrent dans *La Croix* le 27 avril par la voix d'un rescapé, Charles Rubagumya, bibliothécaire au centre culturel français de Kigali : « 800 mètres et la mort à chaque coin de rue. Car Charles est Tutsi. » Le mot génocide n'est pas employé. Son périple est décrit sur une page entière avec des photos. Le compte rendu de sa fuite éperdue et du refus de son évacuation par les soldats français permet pour la première fois de s'orienter sur la responsabilité du gouvernement français, d'autant qu'il témoigne de l'aide fournie par ces mêmes soldats aux proches du président Habyarimana et aux orphelins protégés de sa femme Agathe (les moins en danger...). Ce rescapé n'a pas été interviewé par *Le Monde*, il le sera en août.

Le 28 avril, Agnès Rotivel (qui n'est pas encore envoyée sur place) précise les conditions dans lesquelles les massacres sont perpétrés : « les blessés sont souvent achevés dans la rue par balle » ; et surtout « 4 000 Tutsi qui s'étaient réfugiés dans les paroisses ont été assassinés, massacrés ». Le titre de l'article – certainement non choisi par la journaliste – est « la folie meurtrière », terme récurrent qui va tenir lieu de flou et d'absence d'explication dont on peut rapprocher l'expression « violence aveugle », habituellement utilisée par *Le Monde*. Il s'agit de meurtres prémédités, pas de bouffées délirantes ! Les Hutu font leur travail à heures réglées et ont été formés pour cela. Ils découpent soigneusement leurs victimes pour les faire mourir à petit feu. Il est fait allusion à Lucette

Michaux-Chevry (ministre déléguée à l'Action humanitaire) qui veut, en concertation avec le ministère de la Défense français, affréter un avion Transall pour le Burundi. Une occasion manquée d'expliquer pourquoi c'est le Burundi qui est choisi pour aller au Rwanda et non pas l'Ouganda, ce qui aurait permis d'expliquer tout simplement que le FPR considère la France comme un ennemi, et que c'est réciproque.

Le 29 avril, Agnès Rotivel titre « Rwanda : massacres dans l'indifférence ». Le mot génocide apparaît. Par un long article d'un rescapé à Paris, Joseph, un Hutu (lui non plus n'aura pas les honneurs du *Monde*), précise le génocide : listes de « tués sur ordonnance » ; amitiés entre les tueurs miliciens et les Français ; évacuation des ministres ; affolement de l'ambassadeur Jean-Michel Marlaud. En miroir, la langue de bois du Quai d'Orsay : « nous appuyons les initiatives des pays voisins afin d'obtenir le plus rapidement un cessez-le-feu et revenir à l'accord d'Arusha signé par le gouvernement de Juvénal Habyarimana. » Dans son commentaire, Agnès Rotivel rapporte les propos de Jean-Pierre Chrétien (deuxième spécialiste invité après Kagabo). Celui-ci insiste sur « l'étrange silence de la France » et pose la question essentielle : « quelles sont les raisons qui ont poussé le gouvernement français à évacuer la famille du dictateur ainsi que des membres notoires des escadrons de la mort connus sous le nom réseau Zéro ? » À l'inverse, le « commentaire » de la journaliste s'enferme dans le cliché d'« une révolte des paysans hutu contre leurs anciens seigneurs féodaux tutsi ».

Le mois d'avril à *La Croix* est caractérisé par un démarrage lent et confus, mêlant les poncifs à l'absence des descriptions de massacres. La ligne s'affine cependant au fil des entretiens avec trois invités, l'un représentant le FPR, le second, José Kagabo, historien rwandais, et le troisième, Jean-Pierre Chrétien, universitaire spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs. Un tournant s'opère nettement dès le 27 avril avec l'ouverture de pleines pages sur les témoignages des deux rescapés, Charles et José – une spécificité de *La Croix* –, dont les récits détaillés ne laissent aucun doute sur la cible tutsi du génocide en cours, sur le soutien de la France au régime Habyarimana et aux amis en fuite de l'ex-Président. Il y a un effort didactique manifeste pour comprendre et faire comprendre ce qui se passe. Le mot génocide figure le 29 avril. Et donc je trouve que, pour *La Croix*, le bilan de la couverture des événements du mois d'avril n'est pas mauvais.

Mai

Le mois de mai commence tard (sauf oubli d'archives de notre part), le 18 mai, avec la publication d'une lettre non commentée d'une Rwandaise à Butare. Elle décrit, terrée dans une peur atroce, le crime, sa préparation, le travail des miliciens, les cibles électives tutsi et les Hutu

« qui dénonçaient les abus du régime Habyarimana ». Tout est dit sur le crime de génocide.

Les 21, 22, 23 mai, deux articles d'Agnès Rotivel sont annoncés en Une : « Rwanda : la France au banc des accusés » ; « Chape de plomb sur un dossier réservé ». La journaliste cite d'entrée une lettre, restée sans réponse, adressée à Pierre Bérégovoy en 1993 par Guy Penne, sénateur des Français à l'étranger : « De même que nous avons suspendu notre coopération avec le Togo, il m'apparaît nécessaire d'avoir la même attitude au regard du Rwanda dans l'attente du rapport de la commission des droits de l'homme dans ce pays. » La journaliste renchérit avec les fonctions du lieutenant Chollet. Éric Gillet, de la FIDH, déclare que « la France a soutenu un régime d'assassins » et reprend en exergue le propos d'un membre de la cellule africaine de l'Élysée : « jamais la politique d'un pays d'Afrique francophone ne sera réglée par un pays anglo-saxon. » Maria Malagardis s'entretient avec le secrétaire général du FPR. Elle rappelle l'historique du mouvement déjà abordé en avril et invite Jean-François Bayart qui dénonce sans ambages : « Nous avons couvert un réseau d'assassins » ; « nous n'avons pas obtenu la destruction des cartes d'identité » ; « nous avons évacué les réseaux Zéro et Mme Habyarimana. » Agnès Rotivel révèle les liens entre le fils Mitterrand et celui d'Habyarimana et souligne que « seule une explication des responsables de la politique africaine de la France, réclamée à cors et à cris par tous à l'exception notable de la classe politique, permettrait une clarification et non une simplification. » La rubrique « Repères » dévoile la somme de 200 000 FF attribuée à Mme Habyarimana et à ses enfants (aux frais des contribuables français), sans analyse ni commentaire.

Le mois de mai est donc pour *La Croix* celui de l'accusation de la France et de son soutien militaire, de la mise en cause de Jean-Christophe Mitterrand. Dans *Le Monde*, l'autre journal que j'ai lu, ce genre de critiques n'apparaîtra que le 7 juin. *La Croix* se range du côté du FPR, dont il reconnaît la légitimité politique. J'ai reçu les journalistes de *La Croix* au mois de mai 1994 à l'hôpital où j'intervenais, j'ai bien vu comment ils ont pu travailler. C'est moi qui leur ai fait interviewer, si l'on peut dire, des blessés sur les lits, une femme qui avait la lèvre arrachée et sa mère, qui ont raconté exactement comment ça se passait : l'appel du bourgmestre, les Tutsi qui se réfugient dans les églises, puis le bourgmestre qui appelle les FAR pour exécuter les réfugiés. Tout ça a été raconté et écrit comme tel dans le journal.

Il n'y a en revanche pas d'article de fond sur l'Église au Rwanda, notamment sur la lettre qu'avait adressée le pape lui-même à un évêque de Kigali en 1985, lui intimant de cesser sa coopération avec le régime politique. Ce sera décrit dans *Le Monde* au moment de l'assassinat de cet évêque par le FPR.

Juin

Du 3 au 8, Maria Malagardis est envoyée spéciale à Gahini (Est), en zone libérée par le FPR. Elle rapporte la stratégie de guerre de l'APR, sa conquête de l'aéroport de Kigali, les premiers massacres de 1959, le rôle des Belges dans l'inscription d'une appartenance ethnique sur les cartes d'identité et la traque impitoyable des Tutsi, enfants compris.

Le 9, « Le sacrifice de saints rwandais » raconte « le sacrifice d'une sœur hutu qui a protégé les Tutsi » et « admet que la foi chrétienne peut paraître absente de la tragédie rwandaise ». C'est un voile à peine soulevé sur les compromissions de l'Église et du clergé avec le pouvoir, voile qui aurait pu être soulevé à ce propos et qui ne le sera pas non plus lors de l'assassinat de l'archevêque de Kigali, de deux évêques et de 10 prêtres, par le FPR « qui soupçonnait les religieux d'avoir participé aux massacres de leur parents ». Ni rebond ni analyse de fond à ce propos.

Le fossé se creuse. *La Croix* accuse et dénonce la France sur un versant politique et militaire, mais s'abstient d'évoquer les responsabilités de l'Église et du Vatican. La lettre du Pape reste évasive, ne nomme ni les responsables, ni les victimes et appelle « à une journée de réflexion sur nos responsabilités ». Une toute petite phrase du Père Blanchard le 16 juin, dans un article de Bernard Gorce, permet au lecteur très attentif de soupçonner l'Église au Rwanda : « L'Église est devenue l'employée du gouvernement. »⁴ Bruno Chenu, dans son éditorial de juin, se démarque des envoyés spéciaux. Il reconnaît du bout des lèvres « qu'après 10 semaines de massacres nous ne pouvons plus parler d'accès de fièvre ou de sang » et parle des milices qui s'attaquent maintenant aux enfants pour – précise-t-il – qu'ils ne viennent pas grossir les rangs du FPR. Cette relativisation de l'innocence des victimes réduit le génocide à un règlement de comptes politique. Or la précision – « pour qu'ils ne viennent pas grossir les rangs du FPR » – ne figure pas dans le reportage de Maria Malagardis qui relate l'enlèvement et le massacre des orphelins tutsi de l'église de la Sainte-Famille.

Les articles sur les prêtres et les religieux assassinés sont des encadrés, indiquant par exemple : 20 religieuses ou 10 prêtres assassinés. Il n'y a rien sur ce qu'ils ont fait avant, pourquoi et par qui ils ont été assassinés. Il y a d'ailleurs un black-out complet dans toute la presse sur les massacres dans les églises (les orphelins dont parle Maria Malagardis n'ont pas été tués dans le sanctuaire). Il est rarement spécifié qu'on y trouve des bébés, des enfants, des femmes. Alain Frilet me le faisait remarquer tout à l'heure au téléphone : aucun journaliste n'a pu assister aux

4. Annie Faure a rencontré en 1995 à Kigali ce Père Blanc, qui est lucide sur l'implication active de son ordre et en souffre.

massacres, aucun n'a vu en direct cette réalité du génocide, et c'est un vrai handicap pour l'information.

Le 19 juin, l'humanitaire est questionné pour son soutien aux tueurs réfugiés en Tanzanie : « Benako refuge des tueurs rwandais », tandis que Philippe Biberson, de MSF, lance un appel « pour une intervention armée au Rwanda ». Sans précisions.

L'opération Turquoise est vivement critiquée dans *La Croix* par la voix du FPR, mis en avant d'emblée : « Le FPR accuse la France de vouloir voler au secours des bourreaux aux abois », avec ce commentaire : « Bien des zones d'ombres demeurent encore aujourd'hui sur le rôle exact de la France au Rwanda ces dernières années. » En opposition radicale avec ses envoyés spéciaux, Noël Copin parle, dans une interview avec le Père blanc Guy Theunis, « des radios qui attisaient la haine », citant pêle-mêle « la radio nationale, la RTL et la radio du FPR », ce qui est une contre-vérité. Ils parlent des Tutsi tués, « mais aussi des Hutu ». Il oppose l'extrémisme « d'un côté de ceux qui voulaient garder le pouvoir, de l'autre ceux qui voulaient l'obtenir ». *La Croix* en revient donc, sous la plume de Noël Copin, à une « simple » guerre, une mise dos à dos de deux groupes politiques également coupables, technique retrouvée continuellement dans *Le Monde*.

Le contraste est frappant entre toute la série d'articles très précis sur les massacres commis par le gouvernement rwandais et cette espèce d'étouffoir que constitue la description de la situation par Noël Copin, qui de toute évidence tient à protéger l'Église et son interprétation des faits.

Le ton et l'analyse de l'opération Turquoise par Mathieu Castagnet (envoyé spécial à Nyarushishi) changent en 24 heures. Le 28 juin, c'est l'engouement : le colonel Didier Thibaut « ayant sauvé in extremis des Tutsi dont l'extermination était prévue le soir de leur arrivée ». Volte-face le 29, où il s'aperçoit que les « personnes sur place ne croient pas aux objectifs humanitaires de l'opération Turquoise. Tout le monde est persuadé que la France va voler au secours de l'armée gouvernementale. » Il demande : « comment protéger les civils sans interférer avec l'avance du FPR et faire d'une façon ou d'une autre le jeu de l'armée gouvernementale, c'est là toute l'ambiguïté de l'opération Turquoise. » Au moment de l'affaire de la boîte noire, Paul Barril développe « en tout cas une version qui reprend celle de ses employeurs et de l'Élysée : l'attentat serait l'œuvre du FPR avec la complicité des Belges. » Dans un encadré sur le COS (Commandement des opérations spéciales) et le sauvetage des sœurs, le cardinal camerounais Christian Tumi est lucide : « Certes la France poursuit également ses intérêts, mais personne jusqu'à présent n'a osé s'engager. »

Juillet

Le 6 juillet, analyse de la zone humanitaire française « accueillant une majorité de civils hutu poussés par les troupes gouvernementales ». Le FPR dénonce, par la voix de Jacques Bihozagara, un « projet de néocolonisation ». Il accuse les Français « de consolider les bases arrières gouvernementales ». Le doyen Degni-Segui, un juriste ivoirien rapporteur de la commission des droits de l'Homme de l'ONU, déclare « qu'il s'agit d'une opération politique qui ne servait pas à grand chose » et ajoute : « Nelson Mandela s'est montré réservé. »

Le journal du Père Blanc Otto Mayer sur les « rebelles tutsi » et l'armée qui se battent pour le contrôle de la capitale, rédigé le 8 avril 1994, est retranscrit. On y trouve une longue description détaillée des meurtres sans que soient identifiés ni les criminels ni les victimes.

Si les critiques sur Turquoise abondent, pas d'indications permettant de porter des accusations précises. Le 13 juillet, de Kigali, Agnès Rotivel titre : « Le FPR inspire confiance ». Philippe Gaillard, chef de délégation du CICR, critique l'absence des ONG au Rwanda. Il affirme « que c'est parce que les représentants des États ont jugé la situation trop dangereuse et qu'égoïstement ils ont d'abord pensé à leur peau et surtout pas à celle des Rwandais », et ajoute : « Je me méfie des humanitaires qui déboulent avec force canons, hélicoptères et autres gadgets militaires du même style. » MSF revient sur sa position. Selon Philippe Biberson, son président, l'opération Turquoise gêne l'aide humanitaire. Aussi refuse-t-il l'aide financière du Quai d'Orsay.

12-19 juillet. Maria Malagardis : « Les rebelles refusent la zone de sécurité ». Démenti du FPR sur les accusations de tirs sur les soldats français à la sortie de Butare. Mathieu Castagnet à Kibuye s'entretient avec le Père Maindron, fidèle à la propagande : « Ces massacres ne peuvent s'expliquer que par la folie populaire. [...] Les Hutu ont pensé que les Tutsi voulaient prendre leur revanche. C'est pour ça qu'ils ont pris leurs machettes. » Maria Malagardis critique Turquoise en opposant deux faits : d'une part, l'arrivée des réfugiés à Goma « s'est accompagnée d'une arrivée importante d'armes et de munitions transportées par les soldats et des forces armées gouvernementales en déroute » ; d'autre part, « les forces françaises disent continuer à s'opposer comme annoncé à toute entrée d'individu en armes quelle que soit l'origine. » De Paris, on surenchérit « en mettant en garde le FPR contre une tentative d'infiltration ». On devine que la France reste en « guerre larvée » avec l'APR. Repérage le 20 juillet de la présence de nombreux responsables de l'ancien régime Habyarimana dans la zone Turquoise.

Agnès Rotivel s'intéresse au retour des réfugiés dans Kigali dévasté et titre « Rwanda : le FPR doit encore gagner ». C'est pour *La*

Croix une nouvelle approche historique du FPR (la troisième). Elle décrit le sous-équipement de l'armée de l'APR – « uniformes de récupération » – et montre ses atouts : « 4 ans de guérillas », « Tactique de guérilla ». Elle constate une « victoire militaire incontestée », mais dans un pays « vidé de sa population ». Seule *La Croix* s'est intéressée à ce sujet pourtant essentiel, puisque, parallèlement avec le génocide, pendant trois mois, se déroule un conflit armé.

Maria Malagardis est dans les camps au début du choléra. Elle cite Douste-Blazy : « la catastrophe humanitaire du siècle, si rien n'est fait dans les huit jours ». Les exactions meurtrières à l'intérieur des camps perpétrées par les réfugiés *Interahamwe* contre les quelques Tutsi et ceux qui les soutiennent ne sont pas encore abordées.

5. Autres

L'Humanité

Pour examiner comment *L'Humanité* a traité les événements du Rwanda, nous avons procédé différemment. Il était évident que le correspondant envoyé au Rwanda à la fin avril avait rapporté les faits sans rien dissimuler. Jean Chatain arrive le 27 avril. Dès lors, c'est lui qui informe le mieux sur les tueries hors de Kigali : 27, 30 avril ; 2, 3, 10, 12, 18 mai ; 1^{er}, 2, 6 juin (2 juin : « De Nyamirambo à la colline des Tutsis. Récit d'un génocide » ; 6 juin : « Massacre avec préméditation dans l'église de Zaza »).

Dans un éditorial du 18 juin, José Fort rappelle que *L'Humanité* a répercuté « l'immensité des crimes commis par l'armée et la dictature », que les articles de Jean Chatain sur les massacres dans les églises, l'anéantissement de villages entiers, la chasse aux enfants tutsi donnent l'ampleur du génocide. Les photos prises par Chatain sont reproduites dans plusieurs numéros du quotidien (ainsi, le 26 juin, de Rukava où « plus de 700 cadavres pourrissent sur la place de l'église »). *L'Humanité* publie de nombreux témoignages de prêtres rwandais, en particulier celui de l'abbé Jean Nkurunziza (30 avril et 6 juin), à la différence des autres quotidiens qui rapportent les récits des prêtres européens. Son reportage du 30 avril, « Notre envoyé spécial raconte l'horreur », montre bien que, au moment où le représentant de la France au Conseil de sécurité, Jean-Bernard Mérimée, s'opposait à ce que les tueries soient qualifiées de génocide, l'envoyé spécial de *L'Humanité*, lui, n'avait aucun doute.

Comme ce rapport cherche d'abord à représenter dans quelle mesure et en quels termes la presse quotidienne a parlé de la responsabilité de la France, nous avons limité notre examen aux numéros entre le 17 juin, date à laquelle Alain Juppé utilise à nouveau le mot « génocide » (il l'avait déjà employé le 16 mai) pour préparer l'intervention française au Rwanda, et le 2 juillet, où les militaires français s'approchent de Butare. C'est la période où *L'Humanité* titre presque chaque jour sur le Rwanda et où le quotidien ne cesse de s'interroger sur les motivations de la France.

L'accusation est lancée dans le numéro de *L'Humanité Dimanche* du 26 mai au 1^{er} juin, par Jean Carbonare qui, plus qu'il ne l'a fait dans *Le Figaro* et *Libération*, détaille le contenu du rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda publié en janvier 1993 (paru dans *L'Humanité Dimanche* du 18 au 24 février 1993) : il a vu dans le camp de Bigogwe, entre Gisenyi et Ruhengeri, « des paras commandos français qui formaient les soldats responsables des massacres dans la région. Par camions entiers, les civils étaient amenés, torturés et exécutés, et c'est aussi par camions entiers que les corps étaient enterrés dans une fosse commune près du cimetière. »

Ces informations ont été recoupées par d'autres associations de défense des droits de l'Homme et des Églises. Carbonare ajoute que « les services de renseignements français tenaient tout le pays avec l'armée rwandaise » et que le Crédit Lyonnais a garanti des achats d'armes destinées aux milices. En avril 1994, on recevait la famille Habyarimana et le ministère de la Coopération lui a donné 200 000 francs « d'argent de poche ». Dans cet article, Carbonare écrit : « Nous pensons que le temps est venu d'ouvrir un débat national et même international sur les responsabilités des plus hautes autorités françaises. » C'est bien ce débat que nous ouvrons, dix ans plus tard, dans ce rapport.

Le 17 juin, *L'Humanité* annonce que le gouvernement français envisage une intervention militaire au Rwanda et qu'elle est orchestrée par le RPR. Juppé intervient sur les chaînes de télévision le 15 juin et dans les colonnes de *Libération*, le 16. Jacques Chirac s'entretient avec Boutros-Ghali à New-York. Et Christophe Deroubaix de commenter : « Ce n'est pas tant le bien-fondé d'une intervention qui est posé que le contenu de celle-ci. » Dans son éditorial, José Fort rapporte des faits récents : « des officiers de l'armée rwandaise en stage à Paris ont été expédiés, il y a dix jours, via le Zaïre, et à bord d'un appareil affrété par le ministère de la Coopération, vers Gitarama, où siégeait le gang gouvernemental rwandais » ; « depuis le début des tueries, la France souterraine a multiplié les livraisons d'armes aux assassins et continué de former des militaires rwandais. » Jean Chatain revient sur les accablantes responsabilités françaises depuis 1991. Il se demande pourquoi Paris, qui se tait depuis avril, modifie maintenant son vocabulaire et il constate qu'en fait la France n'a pas changé sa position sur le fond, puisque Alain Juppé « s'efforce de renvoyer les deux camps dos à dos et, surtout, de badigeonner son gouvernement aux couleurs de la préoccupation humanitaire. »

Le 18 juin, gros titre : « Rwanda : aider les Africains à arrêter la tuerie ». En page 2, Jean Chatain commente l'accusation de Colette Braeckman dans *Le Soir* du 17 juin : accusation, mais sans preuve formelle. Philippe Biberson, de MSF, est interviewé : « ce qui se passe au Rwanda est un génocide » ; il faut l'arrêter par tous les moyens, le plus vite possible ; l'intervention de la France est « extrêmement tardive », mais, si elle est conçue comme une protection des civils, on ne peut la rejeter. Dans son éditorial, José Fort dévoile la manipulation médiatique qui se prépare : « On peut aisément comprendre que de nombreux Français horrifiés par les images vues à la télévision soient favorables à une intervention prétendant protéger les populations. Le gouvernement français joue sur cette légitime émotion pour annoncer une opération sans donner à l'opinion publique les clés pour comprendre. Peu de Français savent que la dictature rwandaise a été soutenue à bout de bras par Paris. » Il rappelle que, à la fin mai, les milices et l'armée rwandaises recevaient des armes françaises, que des militaires rwandais en stage en France ont été

réexpédiés sur les zones de combat, que la France réhabilite Mobutu en l'utilisant comme médiateur. Et il pose la question : « Une intervention militaire française n'aurait-elle pas pour objectif réel de figer la situation sur le terrain, donc de contrer l'avance du Front patriotique rwandais, et, sous couvert de "réconciliation nationale", de trouver une issue conforme aux intérêts de la France officielle ? »

Le 20 juin, il est clair que « Paris prépare une opération à haut risque au Rwanda ». Il faut néanmoins reconnaître (et *L'Humanité* n'est pas objective sur ce point) que, si l'OUA est hostile à l'intervention française – à l'exception des dictateurs –, elle n'est pas prête à envoyer rapidement des troupes et qu'il en est de même pour l'ONU – la décision prise le 17 mai de constituer une MINUAR II de 5 500 hommes reste toujours un projet. José Fort le reconnaît implicitement dans son éditorial du 22 juin : « Un jour viendra où la vérité éclaboussera bon nombre de ceux qui aujourd'hui brandissent une volonté "humanitaire". Mais, sans attendre, il faut tout faire pour arrêter les massacres, placer les tueurs hors d'état de nuire. » Il pense qu'il n'est pas besoin d'une « aventure coloniale ». Il dit que l'OUA met 4 000 hommes à la disposition de l'ONU pour appuyer la MINUAR, mais il ne souligne pas le décalage dans le temps. De même, les ONG, comme le Conseil mondial des Églises, sont en majorité hostiles à l'intervention française. Elles se sont constituées en Comité national de solidarité France-Rwanda. La plupart des ONG sont d'accord : la France n'est pas neutre dans cette affaire ; on peut légitimement la soupçonner d'être « un pompier pyromane », dès lors qu'elle propose d'intervenir lorsque ses anciens protégés sont écrasés par le FPR. On ne doit pas, ajoutent-elles, parler de « rebelles » et « d'armée gouvernementale ». Ce serait ignorer la réalité : le FPR, que les médias ont diabolisé, est un parti « hautement responsable » ; de l'autre côté, il n'y a pas « une armée gouvernementale, mais des putschistes ».

23 juin. La France a déjà acheminé soldats et matériels à la frontière rwandaise du Zaïre lorsque le Conseil de sécurité adopte, le 22 juin, la résolution autorisant la France à intervenir au Rwanda. L'opération reprend le nom de code donné à l'une des opérations des paras pendant la guerre d'Algérie : « Turquoise ». On peut continuer à se poser des questions sur les véritables motivations de cette intervention : « Pourquoi cette précipitation des autorités françaises alors qu'elles ont laissé pendant deux mois les milices présidentielles – qu'elles ont armées et entraînées – massacrer des centaines de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes, quelle que soit leur communauté ? Pourquoi avoir accepté le retrait, dès le début du génocide, des Casques bleus présents au Rwanda et renvoyer les paras, huit semaines plus tard ? Pourquoi cet entêtement à intervenir à n'importe quel prix alors que les suspicions sur les véritables motivations françaises sont largement partagées ? » (Christophe Deroubaix) ; « Qui la France veut-elle sauver, les victimes ou les bourreaux ? »

Dans ce numéro du 23 juin, Jean Chatain fait une revue de presse. Il relève les positions prises dans *Le Figaro* – le discours ethniste de Lambroschini, conforme à la position gouvernementale – et dans *Libération*, qui « campe sur son quant-à-soi, posant des “questions sur une intervention”, sans vraiment y apporter de réponses ».

Le 24 juin, l'intervention française occupe 5 pages du journal. Elle a commencé la veille : 18h17, dépêche AFP ; journal télévisé de 20h. *L'Humanité* titre : « Les paras au Rwanda, l'engrenage du pire ». Dans ce n°, Jean Chatain désigne le préfet de Cyangugu, Emmanuel Bagimbiki, comme un futur inculpé pour un tribunal international – ce sera la première ville où arriveront les militaires français. Le représentant en Europe du FPR, Jacques Bihozagara, réfute l'argument humanitaire : « l'intervention est une agression ». Et il ajoute : « Le génocide est consommé. Deux tiers de l'ethnie tutsi et 90 % de l'élite intellectuelle hutu ont péri. »

Le 28 juin, Michel Muller publie un document prouvant la planification du génocide : une directive « secrète » du 21 septembre 1992 établissant la liste des « milieux ennemis », une liste qui correspond à celle des personnes éliminées depuis le 6 avril 1994. Muller pose la question : « Est-il un tant soit peu imaginable que les autorités françaises, militaires, diplomatiques et politiques au plus haut niveau n'étaient pas informées de la préparation du plan d'extermination ? » Il conclut en posant une autre question que l'on peut s'étonner de n'avoir pas lue dans les autres quotidiens : « Comment peut-on, encore aujourd'hui, justifier, comme on l'affirme dans les “milieux proches du pouvoir”, qu'il s'agit d'aboutir à un “compromis” entre les responsables du génocide et ceux qui les combattent ? »

Les propos négationnistes de Paul Barril, qui nie le génocide et parle de désinformation, sont dénoncés par Jean Chatain, le 29 juin. Le 4 juillet, le journaliste s'inquiète d'un premier accrochage avec le FPR près de Butare où, depuis plusieurs semaines, les FAR et le FPR s'affrontent. Jean Chatain revient sur les massacres à Kigali, les 15, 19 et 20 juillet. Régulièrement, *L'Humanité* publie des photos de victimes du génocide. Le 22 août, Turquoise s'en va, les problèmes restent. Les criminels ont pu, en toute impunité, se rendre au Zaïre, d'où ils préparent leur reconquête du Rwanda. La MINUAR II a pris la relève : 2 000 Casques bleus déployés dans le secteur de Butare. Des milliers de réfugiés de la « zone humanitaire sûre » tentent de gagner le Zaïre. Mobutu ferme la frontière, puis l'entrouvre. Alain Juppé déclare que la balle est maintenant dans le camp rwandais (FPR). La France officielle s'en lave les mains. MSF : « Malgré un succès médiatique incontestable, l'opération Turquoise n'est qu'une simple gesticulation sans aucun effet sur l'avenir des populations rwandaises. » Et Arnaud Spire de citer *Libération* : Turquoise « a davan-

tage contribué à redorer l'image de la France qui a armé le bras des assassins qu'à rétablir une paix durable au Rwanda. »

Au terme de cette revue de presse partielle, on ne peut que regretter que *L'Humanité* n'ait pas jadis été aussi lucide sur les crimes du régime soviétique. Mais il est incontestable que le quotidien redore ici son image !

Le Quotidien de Paris

Nous n'avons consulté *Le Quotidien* que dans le court intervalle entre la proposition française d'intervention et le début de celle-ci : du 17 au 29 juin. Mais il est important de revenir en arrière sur un article du 20 avril 1993 où, sous le titre « Rwanda : la France dans le piège des Khmers noirs », se prépare le discours négationniste. Le propos est en effet de montrer – comme le montre également une interview du colonel Delort par Laurence Simon sur France Inter, le 28 mars 1993 à 13h15 – que la France aide le président Habyarimana pour lui permettre de contenir un adversaire exécrationnel : une guérilla que l'on peut rapprocher de celle des Khmers rouges, qui ont commis au Cambodge, après leur prise du pouvoir, des crimes de masse assimilables à un génocide.

C'est donc d'abord dans la ligne de ce propos de 1993 que sont rédigés les premiers articles sur l'opération Turquoise. « Face à l'incapacité manifeste de la communauté internationale à enrayer la poursuite des génocides interethniques [sic] au Rwanda, la France relance l'idée d'une intervention militaire », titre le numéro du 17 juin, en page 2. Paul Cambon explique : « depuis le vote de la résolution 918 [création de la MINUAR II], la lourde machine onusienne n'a que peu avancé alors que les massacres ne perdaient pas en intensité, bien au contraire » ; l'initiative Juppé viserait à en accélérer la mise en œuvre. *Le Quotidien* cite la radio du FPR, radio Mohabura, captée par la BBC à Nairobi, qui confirme l'assassinat des 40 enfants de la Sainte-Famille par les militaires, mais il équilibre le propos en affirmant que plus de cent réfugiés hutu du camp de Bugabira au Burundi ont été tués par des éléments des forces armées burundaises.

Le 22 juin, gros titre en première page : « Rwanda. Y aller quand même ! ». Dans son éditorial, Philippe Tesson déclare : le devoir d'intervention de la France s'impose ; ne rien faire serait un « crime de lâcheté ». Il apprécie que « l'initiative française qui répond à cette obligation morale » soit prise « tous pouvoirs confondus ». Paul Cambon explique : ce soir, à New York, le Conseil de sécurité va sans doute se prononcer en faveur du projet français dont Balladur vient de fixer les cinq conditions. Il ajoute qu'une mission militaire française « d'évaluation » est arrivée à Goma.

Le lendemain, Philippe Tesson se réjouit du feu vert du Conseil de sécurité : « C'est une incontestable victoire pour notre pays, son président et son gouvernement. » Henri Vernet, l'auteur de l'article de 1993 cité plus haut, rappelle dans quelles limites se situe cette opération « à caractère strictement humanitaire ». Le porte-parole du gouvernement, Nicolas Sarkozy, parle du « sentiment de parfaite entente » dans lequel cette opération a été décidée, mais le journaliste du *Quotidien*, Éric Zemmour, ne peut s'empêcher de révéler qu'il y avait deux positions : Mitterrand et Juppé en faveur de l'intervention ; Balladur et Léotard « qui ont, dès le début, mis les deux pieds sur le frein » et qui ne les ont pas ôtés depuis. Zemmour évoque la proximité de l'élection présidentielle – « la rivalité Chirac-Balladur n'était pas absente de cette affaire. D'ailleurs, est-elle absente de quoi que ce soit aujourd'hui ? » – et le plaisir que prend François Mitterrand à ces désordres majoritaires. Henri Vernet explique : si Paris s'engage si tard, c'est pour contrer le syndrome Kouchner – omniprésent au Rwanda alors que le secrétaire d'État à la santé Philippe Douste-Blazy a été plus discret et Lucette Michaux-Chevry, successeur de Kouchner à l'Action humanitaire, inexistante – et le syndrome de Fachoda. Comme si *Le Quotidien*, gêné de suivre la ligne gouvernementale officielle, se rattrapait en rentrant dans la cage aux lions politique !

Le 29 juin, le « volet humanitaire » de Turquoise se met en place avec l'évacuation de 1 500 survivants de Nyanza, puis de 35 religieuses et de 8 orphelines du couvent de Kibuye.

Le lecteur du *Quotidien* ne peut pas, à la seule lecture de ce journal, comprendre qu'un génocide a été perpétré au Rwanda. C'est un bon exemple de désinformation par ignorance et paresse à s'informer.

Divers

Nous n'avons consulté que quelques articles des autres quotidiens nationaux et de la presse quotidienne de province consacrés au Rwanda, et il est probable que plusieurs références importantes nous ont échappé. Mais ce choix ne fut pas sélectif.

Bruno Fanucchi rapporte dans *Le Parisien libéré* du 11 avril les propos de Madeleine Mukamabano, journaliste à RFI :

« Ce qui se passe à Kigali n'est pas du tout un conflit ethnique. Certes, la garde présidentielle et les milices comme le Comité de défense de la République – qui sont composés à 100 % de Hutus – se livrent à des massacres à l'encontre de la minorité tutsie, mais ils tuent aussi des personnalités politiques hutues comme le Premier ministre et tous les chefs des partis de l'opposition qui s'étaient ralliés à l'idée d'un gouvernement d'union nationale. Ils tuent en réalité tous ceux qui œuvraient pour l'ouverture politique du pays et le partage du pouvoir. C'est l'occasion pour eux d'éliminer tous les partisans de la démocratie et de

liquider définitivement, dans la foulée, tous les Tutsis, en commettant un véritable génocide. »

Cette journaliste d'origine rwandaise parle d'un génocide. Le même jour, dans *Libération*, Jean-Philippe Ceppi parle aussi de génocide. On ne pourra pas dire que la presse ne l'a pas dit ! Mais Madeleine Mukamabano est encore plus précise :

« À l'inverse du nouveau gouvernement qui vient de s'autoproclamer à Kigali et qui est composé des membres les plus extrémistes de l'ex-parti unique, les rebelles du FPR souhaitent toujours l'application des accords de paix signés en août à Arusha, en Tanzanie, avec le pouvoir. Ils ont décidé de marcher sur Kigali pour ne pas laisser les populations civiles se faire massacrer en se croisant les bras comme l'ont fait l'armée rwandaise ou les Casques bleus de la Minuar qui n'ont pas bougé. »

Comment se fait-il que ce soit *Le Parisien libéré*, qui n'a pas la réputation d'être un grand journal politique, qui publie la meilleure analyse faite par la presse à cette date et que ces propos si lucides n'aient été repris ni par la presse, ni par la radio, ni par la télévision et encore moins par les responsables politiques ? Il y avait là pourtant de quoi alimenter une réflexion sur le génocide qui commençait à peine et sur les moyens de l'interrompre.

Info Matin fait, le 2 juin, un bilan historique du « fascisme des Mille Collines » et du « génocide annoncé » sur lequel il y a peu à redire, à l'exception d'un encart sur « Hutus et Tutsis » qui reste imprégné de préjugés ethniques. La mise en accusation de la France est, en particulier, présentée sans détour. Le 7 juillet, le même journal rapporte la « montée au créneau » de Valéry Giscard d'Estaing sur TF1. L'ancien président s'inquiète du tournant pris par Turquoise face à l'avance du FPR : que va-t-on faire, face au FPR ? « Il y a des Tutsis qui avancent. Va-t-on s'opposer à leur avance ? J'ai entendu le colonel qui commande dire : "S'ils avancent, on tirera sur eux" [...] Tirer sur qui ? De quel droit ? [...] On a les Tutsis qui avancent, c'est-à-dire les victimes, et on a derrière nous une partie de ceux qui ont procédé aux massacres. » Giscard fait allusion à la déclaration fracassante du colonel Thibaut : « Nous ne ferons pas de quartier au FPR. » Jean-Philippe Desbordes rappelle que le commandant du détachement du 1^{er} RPIMa au Rwanda aurait été le conseiller militaire du président Habyarimana entre 1990 et décembre 1993, une information confirmée par *Le Soir* de Bruxelles.

Ouest France publie le 24 mai un article de Joseph Limagne qui parle des 27 000 cadavres mutilés charriés par la rivière Akagera, aux abords du lac Victoria, en Ouganda. Le journaliste rappelle que l'on massacre dans les collines depuis sept semaines, que la France connaît « trop bien » le Rwanda et qu'elle ajoute, à la honte d'avoir été depuis octobre 1990 témoin du début d'un génocide, celle « de l'avoir laissé naître sans rien dire ». Et il conclut : « Encore faudrait-il que nos diri-

geants nous disent quelle logique, quelles amitiés, quels intérêts nous ont au mieux aveuglés, au pire rendus complices de ce qu'il faut bien appeler un crime contre l'humanité. »

Le 21 juin, Joseph Limagne recueille les propos de Jean Carbonare qui, comme il le fait dans plusieurs journaux, accuse la France sans détour : Paris est « dans la situation du pyromane qui veut jouer au pompier ». Le 27 juillet, une interview du professeur Gentilini, revenu de Goma, souligne le transfert d'intérêt. Ce spécialiste des maladies infectieuses sait comment endiguer une épidémie de choléra, mais le choc qu'il a ressenti en voyant le spectacle horrible des camps ne l'a pas amené à s'informer sur les causes de « l'exode », sur le sens du mot « génocide », ni sur la différence entre Auschwitz et Buchenwald : « C'est une image d'horreur des camps de concentration, telle qu'on l'a découverte à la Libération, à Buchenwald, Auschwitz, Dachau. S'il faut des preuves d'un génocide direct par une tuerie qui a précédé l'exode ou indirect par ses conséquences, les voilà. » Ce sont de telles ambiguïtés, glissées innocemment par des médecins aux mains propres, qui préparent le négationnisme.

Le 28 juillet, Christian Lecomte explique la stratégie des FAR : dans un premier temps, par la radio des Mille Collines que les militaires français n'ont toujours pas neutralisée, poursuivre l'intoxication sur les infiltrations du FPR dans la zone humanitaire sécurisée ; dans un second temps, gagner le Zaïre avec leurs armes. 5 000 soldats des FAR ont déjà franchi la frontière mêlés à 250 000 réfugiés hutu. « Fixer les populations semble être le mot d'ordre. Le gouvernement exilé cherchera à y puiser le gros du bataillon qui passera à l'offensive le jour venu. Toute une stratégie, déjà utilisée par les Khmers rouges cambodgiens dans le nord de la Thaïlande. »

Dans *Le Progrès de Lyon* du 3 juillet, une interview par Marcel Legendre du père Jean-François sur « l'enfer de Kibuye ». Le prêtre ne prend pas position et se situe entre « les milices hutues » et les « rebelles tutsis ». Le quotidien ne commence à comprendre les composantes du drame rwandais qu'avec une interview de François-Xavier Verschave qui fait « une critique très dure de la politique africaine de la France, longtemps préservée du débat démocratique ».

La Voix du Nord publie, le 2 juin, le témoignage de Jean-Louis Brochen, bâtonnier au barreau de Lille, qui a accompagné Bernard Granjon en Ouganda mi-mai. Il a découvert, non sans étonnement – ce qui montre bien que les préjugés ont la peau dure –, « l'organisation et le sens de la responsabilité dont témoignent les forces du FPR. Ce sont eux, Hutus et Tutsis mêlés, qui ont demandé aux organisations humanitaires de les aider à organiser hôpitaux et camps de réfugiés. Tous affirment vouloir instaurer une démocratie, sans esprit de revanche. » Et il conclut : « Il ne s'agit pas d'une guerre ethnique, mais d'une guerre pour le contrôle du

pouvoir par une faction politique. Il s'agit aussi d'un génocide programmé. »

Le survol rapide de ces trois grands quotidiens de province confirme l'impression ressentie à une recension de la presse quotidienne nationale : la presse reste le plus souvent indépendante du pouvoir, mais elle est influencée par ses sympathies politiques, ses directives rédactionnelles et la désinformation qui lui est régulièrement déversée par les centres d'information au service du gouvernement. Il faut aussi constater que la plupart des envoyés spéciaux qui, sur place, découvrent ce qu'est un génocide, sont sincèrement bouleversés et indignés, qu'ils veulent venir en aide aux rescapés et se faire les interprètes des vérités que ceux-ci révèlent. Ces journalistes ne songent ni à dissimuler, ni à dénaturer les faits. C'est cette indignation qui va limiter la désinformation orchestrée de Paris et préserver en partie l'honneur de la presse.

6. Les hebdomadaires

Nous n'avons consulté sur cette période (avril à août 1994) que quelques périodiques, *Le Nouvel Observateur*, *Télérama*, *Jeune Afrique* et les deux principaux organes catholiques, *La Vie* et *Témoignage chrétien*. Nous cherchions seulement à obtenir une réponse à la question suivante : dans quelle mesure les hebdomadaires ont-ils couvert le génocide, eux dont la fonction est, plus encore que pour les quotidiens, non seulement d'informer, mais d'interpréter et d'expliquer ?

Rouge

Rouge publie le 7 juillet le communiqué fait le 4 juillet par sept associations humanitaires sous le titre : « Zone humanitaire sûre : la France va-t-elle protéger les responsables des massacres et du génocide ? » En cinq points, ce texte analyse très clairement le génocide des Tutsi, Turquoise, le « cadre légal de transition politique » défini à Arusha et la nécessité de « juger les criminels, les responsables et les propagandistes de l'État totalitaire ». Le journal annonce la publication du numéro spécial Rwanda du bulletin de Frères des Hommes, *Une seule terre*.

Le Nouvel Observateur

Le Nouvel Observateur avait rendu compte, dans son numéro du 11 mars 1993, du rapport de la Commission d'enquête dont Jean Carbonare se fait l'écho dans plusieurs journaux en mai et juin 1994. Les titres et sous-titres de cet article de Laurent Bijard étaient éloquentes : « Les charniers du Réseau Zéro » ; « Purification ethnique au Rwanda » ; « À Kigali, le général Habyarimana ne se maintient au pouvoir que grâce au massacre de la minorité tutsie et des Hutus qui ont "trahi la cause". La France renforce une inexplicable aide militaire à cette dictature. » Aussi n'est-on pas surpris que la direction de cet hebdomadaire envoie en mai 1994 Jean-Paul Mari et le photographe Gilles Peress « couvrir » le génocide. Le numéro du 19 mai contient quatre pages de reportage. Le titre (« Rwanda, voyage au bout de l'horreur ») et le sous-titre (« La tragédie qui a transformé le Rwanda en champ de bataille, ses villes et ses routes en charnier, n'est pas une guerre ethnique entre tribus hostiles, mais l'extermination organisée et systématique de ceux qui s'opposent à un pouvoir armé et soutenu par la France ») donnent le ton de l'article, complété par une photo de charnier. Le reporter sait, le photographe fixe. Mari isole les trois lignes de force : le conflit entre deux ethnies fabriquées et caricaturées ; la division régionale Nord-Sud ; la fracture politique. Il explique pourquoi le Rwanda est devenu « un pays de cauchemar ». Une

interview de Kagame faite par Laurent Bijard à Johannesburg souligne le malaise provoqué par l'entêtement français à soutenir la dictature.

Dans le numéro suivant (27 mai), *Le Nouvel Observateur* explore « les racines de la haine » en interrogeant Jean-François Bayart. Celui-ci approfondit l'analyse de l'ethnisme en traitant de « la quatrième ethnie », des « évolués » qui fixent « la conscience ethnique ». Il explique pourquoi la France a été prise dans l'engrenage du soutien à la dictature et à sa propagande de purification ethnique. Il rappelle que, en avril, la France a évacué en priorité Mme Habyarimana et les principaux responsables du réseau Zéro. Dans le même numéro, quatre pages de photographies de Gilles Peress sont plus éloquentes qu'un long article. Ces photos disent les victimes, les armes, les combattants, l'exode vers le camp de Benako⁵. *Le Nouvel Observateur* a rarement publié autant de photos sur un seul sujet.

Laurent Bijard fait, du 30 juin au 27 juillet, quatre reportages. Il suit les troupes de Turquoise et, chaque semaine, donne un angle de vue différent.

Premier reportage : les militaires français à Cyangugu, « obligés de boudier l'accueil chaleureux d'une population hutu qui chante les louanges de "l'ami Mitterrand". Ils savent en effet qu'au moindre dérapage de leur mission humanitaire, ils peuvent être entraînés dans des affrontements. » Bijard rapporte le sauvetage des 8 000 survivants de Nyarushishi, sans dissimuler les difficultés opposées par les miliciens hutu, « les gardiens de barrière » qui montent des barrages. Il raconte les retrouvailles entre le colonel Thibaut et le colonel de gendarmerie rwandais, vieux complices de l'opération Noroît – l'intervention française d'avant le génocide, pour sauver le régime Habyarimana contre le FPR.

Deuxième reportage dans le « Vichy tropical », « au cœur du réduit hutu, à Gisenyi, une région où tous les Tutsis ont été massacrés. Les dignitaires du "Hutu Power" défilent à l'hôtel Méridien et une noria d'hélicoptères Gazelle met à l'abri les ministres les plus compromis. Une plainte pour génocide vient d'être déposée par William Bourdon et Daniel Jacoby contre les responsables et complices des massacres. Certains ont été évacués par un avion français à Bujumbura, le 12 avril, dont Ferdinand Nahimana et Protée Zigiranyirazo (Monsieur Zéro). » Dans le numéro suivant, Anne Crignon recueille le témoignage d'un membre du PSD (opposition), Joseph Ngarambe, l'un des rares rescapés des libéraux hutu. Il a été évacué le 12 avril de l'ambassade de France où il s'était réfugié. Il y avait là 200 Rwandais dont tous les membres de l'*akazu* (le clan au pouvoir), le ministre de la Santé, Casimir Bizimungu et celui du Plan, Augustin Ndirabatswe, ainsi que Nahimana. L'ambassadeur a fait

5. Sur le traitement photographique, nous n'avons pu consulter *Paris Match*.

détruire toutes les archives. Il confirme que l'avion est parti sans emmener le personnel tutsi de l'ambassade.

Troisième reportage, publié le 14 juillet, sur la débâcle : un million de Rwandais fuyant vers le lac Kivu, encadrés par les *Interahamwe*. Le flot traverse Ruhengeri, « dernier verrou avant la chute finale des troupes gouvernementales ». Interrogées par Laurent Bijard, quelques personnes expliquent : « ceux qui souffrent aujourd'hui, ce sont les pauvres. Les riches hutus, eux, sont déjà partis se mettre à l'abri. » Au Sud, le dispositif de Turquoise est entièrement déployé, mais la « zone humanitaire » que les militaires tentent de protéger « est sur le point de se transformer en une réserve hutue pratiquement ingérable. » Les ONG boudent la zone et son armée et l'on s'interroge sur « les véritables buts géostratégiques – non avoués ou non avouables – de la France dans cette région du globe ».

Le dernier reportage, publié le 21 juillet, porte sur « le cauchemar humanitaire à Goma » et la « nouvelle version de la politique de la terre brûlée, celle de la terre vide ». François Schlosser révèle la face cachée de Turquoise : elle empêche le FPR de contrôler tout le Rwanda ; c'est dans la « zone sûre » que se sont d'abord réfugiés les hautes autorités du gouvernement intérimaire, en particulier Théodore Sindikubwabo et Jérôme Bicomumpaka ; « la France, qui s'est déclarée prête à livrer à l'ONU les responsables du génocide, semble avoir en réalité protégé leur fuite. » Rony Brauman confirme que cette zone est un sanctuaire pour « ce ramassis de tueurs psychopathes ». Il relève cependant les aspects positifs de l'intervention française : « L'ONU et l'OUA auraient dû être les moteurs d'une intervention destinée à stopper la machine de mort. Hélas, on a très vite compris que ces deux institutions se lavaient les mains de ce qui se passait au Rwanda » (et la passivité de ces institutions pose une question qui ne doit pas être dissociée d'une critique de Turquoise). Brauman conclut : « Tout doit être mis en œuvre pour que soient jugés dans un vrai procès les principaux auteurs et les commanditaires du génocide. »

Télérama

C'est dans *Télérama* que l'on trouve, le 11 mai, une référence à la pétition signée par les chercheurs de l'EHESS contre la lecture « ethnociste » des massacres. Elikia M'Bokolo, historien d'origine zaïroise, analyse les relations entre les différents groupes dans la société rwandaise précoloniale, une identité plurielle qui n'était pas réduite à l'ethnie. Il démonte le mythe des haines ancestrales et prie les médias de cesser de parler de l'Afrique en termes globalisants au lieu d'observer des situations locales. Le 29 juin, une enquête de François Misser sur « Radio-machette », « Radio-la-haine », développe l'article précurseur qu'il a publié sur le sujet dans *Témoignage chrétien* du 3 juin. Le 27 juillet, six pages

sont consacrées au Rwanda. Dominique Sigaud tente de comprendre les raisons qui poussent à l'exode plus d'un million de réfugiés : la peur, la spirale du meurtre, la propagande de haine – « Donne du lait au ventre qui a avalé la haine, il haïra davantage », dit un proverbe rwandais. Et Sigaud d'espérer qu'un jour « les Rwandais cesseront de fuir ce qu'ils sont : un même pays de deux peuples mêlés » [Ce n'est pas si difficile de faire du bon journalisme !].

Françoise Bouchet-Saulnier, avocate de MSF, rappelle que ce qui se passe à Goma a commencé à Benako en mai (400 000 personnes poussées par leurs leaders) : « Ce sont les massacreurs qui sont là, pas les victimes. Entre le quart et la moitié des Tutsi ont déjà été exterminés [il était difficile à cette date de faire une estimation] ... Les chefs gonflent le nombre de leurs effectifs et rackettent l'aide internationale. » Ce ne sont pas, insiste-t-elle, des déplacements spontanés de population, mais une tactique voisine de celle des Khmers rouges : forcer la population à l'exode et la prendre en otage. Faisant le bilan de Turquoise, l'avocate demande aux téléspectateurs [elle est interviewée pour *Télérama*] de regarder entre les images et de ne pas oublier que les journalistes sont accrédités auprès de l'armée.

Jeune Afrique

On ne pouvait guère attendre de *Jeune Afrique* une couverture honnête du génocide. Dans son numéro du 11 avril, l'hebdomadaire se préoccupe surtout de l'identité des auteurs de l'attentat du 6 avril et il penche vers une responsabilité du FPR. Le 30 juin, François Soudan se demande cependant pourquoi la France se mêle de cette affaire. Et c'est là que ce journal – trop souvent engagé dans une désinformation systématique – se montre utile, parce qu'il détient de précieuses informations que nous n'avons pas relevées ailleurs, sur la chronologie des événements du 10 au 15 juin.

Le 10 juin, massacre des enfants de l'orphelinat du père Blanchard. Alain Juppé déclare à des journalistes que la France n'a rien à faire là-bas. Le 11 à 20 heures, les journaux télévisés reviennent sur la tuerie de l'orphelinat. Les certitudes du Quai d'Orsay s'émeussent. Le 13 juin, le 30^{ème} sommet de l'OUA se tient à Tunis. La France y a dépêché des observateurs : Bernard de Montferrand, Philippe Bourdillon, Bruno Delaye. L'Afrique avoue son impuissance. Le Ghanéen Jerry Rawlings aurait déclaré : « Je déteste avoir à dire cela, mais c'est à vous, Occidentaux, d'y aller, du moins dans un premier temps. » Le 14 juin, le Père Blanchard tient une conférence de presse, reprise par l'ensemble des médias. Le mercredi 15 juin, après le Conseil des ministres, François Mitterrand confie à Balladur et Juppé qu'il faut faire quelque chose et qu'il « en assume l'entière responsabilité ». Juppé saisit le propos au vol et, dans l'après-midi,

rend publique la volonté d'intervention de la France. Jacques Chirac le soutient : l'intervention est un « missile » contre Balladur. Pendant une semaine, Balladur et Léotard tentent de réduire la portée et le cadre de l'opération. Nul ne croit au caractère purement humanitaire de Turquoise.

Jeune Afrique n'aimait pas le FPR – et c'est un euphémisme (bien qu'aujourd'hui sa position ait changé à 180°). Bien entendu, l'hebdomadaire reconnaît que les extrémistes hutu sont « les principaux responsables du génocide ». Mais, ajoute Géraldine Faes (qui fait le 28 juillet, donc après la fin de la guerre civile, le bilan de cette « autodestruction »), « à trop vouloir présenter l'ex-mouvement rebelle [sic] comme une armée de libérateurs, on en oublierait presque qu'il a sa part de responsabilité dans le déclenchement de la violence conduisant au génocide » – elle fait allusion à l'offensive d'octobre 1990. Elle ajoute encore que la France, en soutenant Turquoise, a « sérieusement sous-estimé les difficultés et que les médias sont, quand elles [ils ?] parlent de l'Afrique, d'abord préoccupés par le degré de catastrophe : « Dans quelques semaines, lorsque tous les reportages auront été faits et que l'horreur sera devenue répétitive, le Rwanda retombera à son tour dans l'oubli », comme la Somalie et le Liberia, mais surtout l'Angola et le Sud-Soudan où la percée médiatique ne s'est pas faite.

Lorsque, la semaine suivante (4-10 août), un lecteur s'inquiète de la crédibilité de son journal – « Informez-vous sans ce besoin de diaboliser systématiquement les acteurs politiques africains qui déplaisent à Paris » –, François Soudan répond : « [...] n'attendez pas de nous que nous prenions parti au sein de la guerre civile rwandaise », laquelle est terminée depuis plusieurs semaines. *Jeune Afrique* est, à l'évidence, un hebdomadaire bien informé qui tient avant tout à maintenir de bonnes relations avec le gouvernement français.

Le Journal du Dimanche

Le Journal du Dimanche publie le 3 juillet 1994 un article de Franck Johannès : « Les Kalachnikov de l'étrange pasteur » qui détaille le mode d'approvisionnement en armes des FAR. Tous les soirs, depuis la mi-avril, des Boeing 707 de la compagnie Avistar Airlines atterrissent à Goma, venant du Nigeria. Les armes sont remises aux FAR par le pasteur Dany Bono, agent des services zaïrois, en présence parfois du général zaïrois Tembele, commandant la région militaire de Goma. Elles sont ensuite emmenées vers Gisenyi.

La Vie

Dans *La Vie* (16 juin), Jean-Claude Petit est bien conscient que « l'innommable est là sous nos yeux ». Des musiciens africains crient : « Informons ! », « La tragédie rwandaise est politique, pas ethnique » (groupe Touré) ; « Il faut informer, expliquer, expliquer encore l'Afrique, dans les lycées, les banlieues » (Manu Dibango). Dans son numéro du 7 juillet, l'hebdomadaire catholique publie une interview de Jean-François Bayart, plus détaillée que celle parue un mois plus tôt dans *Le Nouvel Observateur*, puisque ce chercheur introduit dans l'explication du génocide des paramètres jusqu'alors négligés par la presse :

« La dimension ethnique est un épiphénomène face à la dimension agraire, économique et sociale de la question [...]. Pour une jeunesse privée de revenus, et donc d'un accès légitime aux femmes, devenir milicien c'est acquérir un statut social et obtenir un salaire [...]. La guerre, l'enrôlement dans les milices, est un moyen de survie pour la jeunesse qui représente 60 % de la population africaine [...]. On n'a pas suffisamment dit dans la presse que les assassins étaient des condamnés à mort en sursis : 30 à 40 % de la population de Kigali est séropositive⁶ [...]. Dans cette folie meurtrière, il y a aussi le dérèglement d'une société hantée par la mort. »

Témoignage chrétien

Dans un article du 3 juin, *Témoignage chrétien* parle du génocide sans en expliquer la cause et appelle à l'urgence d'une intervention. François Misser rédige un article bien documenté sur la RTLM, « Radio-la-mort », et donne les noms des bailleurs de fond, tous venus de l'*akazu*. Ce sera l'un des rares journalistes à traiter de ce foyer du génocide.

6. Le nombre des malades du Sida, en 1994 au Rwanda, n'a pas été établi avec certitude. Les chiffres et pourcentages demandent à être vérifiés, d'autant plus qu'on se pose aujourd'hui la question d'une surestimation de la maladie en Afrique, entraînant une moindre prise en compte des autres causes principales de mort : paludisme et tuberculose.

7. Conclusions

Le traitement télévisuel de l'événement a été parfaitement traité par Danielle Birck et Philippe Boisserie dans leur article paru au *Temps Modernes* de juillet-août 1995 (pp.180-216).

On peut tirer quelques conclusions de cette revue non exhaustive de la presse écrite française. Quelques jours après le 7 avril, plusieurs journaux ont souligné les trois points suivants qui résument l'analyse politique des événements :

- Les massacres sont planifiés par les extrémistes hutu et les victimes sont d'abord les libéraux hutu qui pourraient participer à un gouvernement d'union nationale, puis tous les Tutsi. Il s'agit donc d'un génocide des Tutsi du Rwanda.

- Le gouvernement provisoire autoproclamé est sans légitimité. Il faut en revenir aux accords d'Arusha auxquels participent le FPR.

- La France est, depuis octobre 1990, lourdement impliquée au Rwanda. Elle a soutenu officiellement la dictature du président Habyarimana jusqu'à Arusha et, depuis, elle maintient un soutien officieux.

Il ne fait aucun doute que les médias ont reçu de l'Élysée et du gouvernement des versions officielles à répercuter, mais l'événement a tellement frappé les esprits des journalistes qui étaient sur le terrain qu'ils ont, dans l'ensemble, tenu à informer librement de ce qu'ils voyaient et entendaient. En effet, ce génocide fut le premier génocide incontestable perpétré à la face du monde depuis la Convention de 1948 et il fut en partie couvert en direct. Quatre jours après le début des tueries, des journalistes parlaient de génocide, ce qui impliquait, selon les termes de la Convention de 1948, une intervention des parties signataires. Dans les trois premières semaines, des chercheurs avertis de l'histoire sociale du Rwanda démasquaient la caricature ethniste et offraient une explication cohérente des causes profondes du génocide.

Et c'est bien là le paradoxe : une vérité exposée et diffusée ; une explication donnée et non comprise. Les envoyés spéciaux ont fait leur travail et rapporté les faits observés, dans la mesure de leurs possibilités d'accès à l'information et souvent en prenant des risques. Ils n'ont pas dissimulé leur émotion et leur indignation. Ils n'ont pas déguisé la responsabilité de la France depuis 1990. Mais ils ont eu trop souvent tendance à diaboliser le FPR, à tomber dans le piège des « éléments infiltrés » qui justifiait les « réactions spontanées » de la population, détournait de la planification du meurtre et préparait le terrain à la thèse du « double génocide ». Le FPR n'est que trop rarement présenté comme un parti politique. La presse maintient une confusion entre le parti et l'armée du FPR, habituellement désignée comme un « mouvement

rebelle de la minorité tutsie », formulation qui lui ôte toute légitimité. Il n'est pas douteux que l'avance de l'armée du FPR et la « libération » des territoires se sont accompagnées de violences, mais celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une enquête et la presse s'est trop souvent fait l'écho de bruits non vérifiés. On peut reprocher à la presse de n'avoir pas compris que, devant ce déchaînement de folie meurtrière, seul le FPR pouvait sauver les survivants. Il est certain que la communauté internationale avait les moyens d'interrompre dès la mi-avril le génocide et qu'elle est coupable de ne pas l'avoir fait. Cette passivité coupable ne relativise pas la responsabilité de la France dans le génocide des Tutsi, mais elle doit être prise en compte, en particulier dans la critique de Turquoise.

Enfin, il est surprenant que les principaux quotidiens aient continué à diffuser dans leurs colonnes le discours ethniste – souvent dans sa version la plus absurde, nilotique et hamite –, alors que, dans les mêmes colonnes, une explication scientifique de la fabrication de l'ethnisme avait été donnée. Il y a là plus une paresse intellectuelle qu'une mauvaise foi.

Il y eut des journalistes lucides et courageux pour rapporter fidèlement ce qu'ils avaient vu et entendu et pour ne céder à aucune pression, s'il y en eut, venue de leur rédaction. L'honneur de la presse d'information a été préservé dans le traitement de l'information sur le génocide au Rwanda. Mais il y eut trop souvent des journalistes qui suivirent le « politiquement correct » et le « scientifiquement stupide » véhiculé par le pouvoir. Par cécité (ils n'avaient pas d'yeux pour voir) ou par aveuglement (ils ont masqué leur regard) ?

Débat

ANNIE FAURE

Il y a quelque chose de spécifique dans la façon dont *Le Monde* a traité le génocide. Les autres journaux ne disent pas la même chose. *Le Monde* a volontairement été « paresseux ». Cette paresse n'est pas anodine ni innocente. Jacques Isnard oscille, il dénonce la France, mais revient en arrière. Au moment où Marie-Pierre Subtil dénonce avec force l'action de la France, sans donner d'éléments précis, Isnard prend la relève et attaque la France. Puis, de temps en temps, il y a des retours en arrière dans ses articles, qui m'ont beaucoup frappée.

Le 23 juin, Jacques Isnard décrit d'une part l'aide fournie par la France au gouvernement Habyarimana : le RPIMa, les régiments de dragons parachutistes, les jumelles à amplification de lumière laissées à l'armée rwandaise. D'autre part, il tient à préciser qu'« à aucun moment les coopérants militaires français n'ont eu pour tâche d'encadrer ou d'instruire les milices hutues, dont le rôle dans les exactions est reconnu. »

Autre point remarquable, le mot « exactions » est une constante dans les articles du *Monde*. Ce que j'ai ressenti très douloureusement, c'est que *Le Monde* traite le génocide en "dégâts collatéraux". Je ne peux pas imaginer que ce soit innocent. Je n'ai pas rencontré de journalistes du *Monde* dans la zone libérée du FPR, où beaucoup de journalistes se rendirent en mai. Eux ne sont pas venus, c'est pourquoi je pense qu'il y a eu volonté de désinformation par omission. Une paresse pour le génocide le plus rapide du XX^e siècle n'est pas une paresse, il y a quelque chose derrière. Nous pourrions sur ce point demander l'avis d'Emmanuel Viret, qui a réalisé en 2002 un mémoire intitulé : *le Monde et le génocide rwandais*⁷.

Témoignage d'Emmanuel Viret

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Un bon journaliste travaille en osmose avec tel ou tel milieu, qui lui diffuse des informations. Certains journalistes évoluent dans des milieux particulièrement typés.

EMMANUEL VIRET

Vous pensez à Philippe Decraene, le spécialiste Afrique du *Monde* ? Sa femme a été secrétaire personnelle de Mitterrand. Il a été bombardé ensuite à un poste relativement important, directeur du CHEAM (Centre de hautes études d'Afrique noire), alors qu'il n'avait aucune qualification universitaire pour cela.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il y a une certaine tradition de promotion, au *Monde*, chez ceux qui traitent de l'Afrique : le journaliste Eric Rouleau a été nommé ambassadeur, son confrère Pierre Biarnès est devenu sénateur. Dans ce métier-là, lorsque l'on traite d'intérêts aussi importants que la relation franco-africaine, il faut une âme de résistant, comme c'est manifestement le cas pour Saint-Exupéry. Jacques Isnard est comme un poisson dans l'eau avec l'armée, il cite abondamment la DGSE. Il ne peut pas se fâcher avec ses sources. À un moment donné, une véritable dépendance s'instaure. Il faudrait étudier cette dépendance. Il y a des secteurs où elle est presque inévitable.

EMMANUEL CATTIER

Emmanuel Viret, vous avez contacté des journalistes pour votre étude sur *Le Monde*. Avez-vous le sentiment qu'ils exploitent leurs archives ? Un article du *Monde* du 4 février 1964 évoque en titre « L'extermination des Tutsis : une haine raciale soigneusement entretenue », sur

7. Une partie des propos d'Emmanuel Viret n'a pu être retranscrite, en raison d'un enregistrement défaillant.

trois colonnes en dernière page. On se demande si les journalistes de 1994 ont lu ceux de 1964.

EMMANUEL VIRET

Prenons le cas d'un envoyé spécial, qui sait quelques jours à l'avance qu'il va se rendre sur le terrain. À ce moment, le documentaliste du *Monde* ressort les articles du journal sur le pays en question, ainsi que d'autres informations. Mais le journaliste ne dispose pas forcément du temps nécessaire pour exploiter ces données.

Il faut différencier le rôle de chaque journaliste au sein d'une rédaction. Corine Lesnes et Jacques Isnard ne sont pas comparables. Jean Hélène vivait en Afrique orientale, il avait un statut de pigiste. Il est plus indépendant que des journalistes attachés à la rédaction. Corine Lesnes est envoyée en tant que grand reporter à Goma ou au Zaïre. Jacques Isnard est surnommé « casque à pointe » au journal. Il a des rapports privilégiés avec les services secrets français. Il est à part dans le journal, de par ses accointances avec l'armée. Il y a aussi les africanistes traditionnels du *Monde*, ce sont des gens qui ont évolué avec une certaine vision du continent africain. Depuis combien de temps s'interroge-t-on réellement sur la validité de ce type d'analyses, depuis combien de temps les milieux académiques eux-mêmes se défient-ils de l'ethnisme ? Il me semble que c'est récent.

ANNIE FAURE

C'est dans un courrier des lecteurs, et non sous la plume d'un journaliste, qu'apparaît pour la première fois dans *Le Monde* le mot « génocide ». La deuxième apparition, c'est dans un courrier du 27 avril de Jean-Fabrice Pietri. Ce papier reflète précisément l'ambiguïté du journal. Jean-Fabrice Pietri est un humanitaire, administrateur de l'AICF au Burundi. Il a vu le massacre des Tutsi, il est totalement paniqué. Le début est conventionnel : « Tutsi, Hutu, qui massacre qui ? Aujourd'hui ce sont les Tutsis qui sont systématiquement éliminés, demain peut-être à nouveau les Hutus. » Les humanitaires présents à ce moment ne peuvent que se faire l'écho des rumeurs, de ces erreurs qui sont véhiculées sur le Rwanda. Il reprend donc sans le savoir la révision de l'histoire du Rwanda qui a infiltré la presse au début, il en est victime.

En revanche, Jean-Fabrice Pietri est le premier à décrire le génocide dans *Le Monde* : « La chasse à l'homme s'organise à l'échelle des Tutsis. » Il détaille les armes, les machettes. Il dit surtout : « Tout est bon pour les meutes de Hutus qui traquent les Tutsis. Les Hutus sont autour, il n'y a pas d'issue pour les Tutsis. Les Hutus frappent tant qu'ils peuvent, le tout dans une atmosphère d'hystérie collective. Devant les hommes à terre sans défense gémissant dans leur sang, il n'y a pas chez les massacreurs une ombre de pitié. Tout sentiment de raison s'efface

avec la rage. On tue les Tutsis, hommes, femmes, enfants, on brûle leurs maisons. Faut-il attendre de pouvoir parler de génocide avant que ne s'émeuve l'opinion internationale ? »

Ce courrier m'a beaucoup touchée, pour son contenu et aussi par l'interprétation qui en a parfois été faite. Beaucoup ont stigmatisé l'incompréhension de la situation qu'il reflétait. Or Jean-Fabrice Pietri comprend l'essentiel, tout en restant prisonnier des rumeurs, des poncifs inculqués à tout le monde et aux humanitaires en particulier.

EMMANUEL VIRET

La première fois que *Le Monde*, à travers un de ses journalistes, parle de génocide sans guillemets, c'est le 8 juin. C'est à dire avec deux mois de retard. *Libération* avait employé le mot dès le 11 avril.

BERNARD JOUANNEAU

Ma question concerne la responsabilité des médias dans l'occultation du génocide. Au mois de juin 1996, dans le cadre d'une « tentative lycéenne » d'approche de l'abandon dont le Rwanda avait fait l'objet, l'un des lycéens avait posé la question à François-Xavier Verschave de savoir pourquoi les journalistes du *Monde* n'ont pas couvert le génocide. Ils ont parfaitement couvert le problème des réfugiés, mais la période d'avril à juin a été très peu couverte, par *Le Monde* comme par beaucoup de médias. Ces jeunes gens avaient déjà conscience du problème qu'on se pose. M. Verschave, vous avez répondu : « C'est dramatique, mais la raison principale, c'est qu'il y avait au même moment en Afrique un événement majeur, prévu depuis longtemps : l'arrivée au pouvoir de Nelson Mandela. L'Afrique étant un continent délaissé de la part des médias, il n'est pas possible d'y couvrir deux événements importants en même temps. Toutes les télévisions étaient en Afrique du Sud. Il n'y avait donc plus personne ou presque pour rendre compte de l'ampleur du génocide. Son ampleur résulte peut être en partie de cette coïncidence. » Alors je repose la question : l'événement était-il si important qu'il fallait faire silence sur le génocide au Rwanda ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

C'est un élément d'explication parmi d'autres, qui m'avait été donné par des journalistes lors d'un colloque international sur le sujet, à Montréal. S'il y a des images, la presse doit y aller, et réciproquement. Ça s'enchaîne. En l'occurrence, il y a eu très peu d'images, pour la raison que je viens d'évoquer. Un journal peut envoyer plusieurs journalistes sur le continent africain, mais il est difficile d'avoir plusieurs équipes télé. C'est un élément matériel qui a joué, et peut expliquer un retard au démarrage, mais, sur la durée, on ne peut pas réduire l'explication à cela.

Témoignage de Colette Braeckman

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Vous avez suivi le génocide pour *Le Soir*. Pouvez-vous nous dire quelles ont été les étapes de ce suivi ? Nous avons évoqué ici des questions telles que l'apparition du mot génocide, ou la compréhension des événements. La presse belge a-t-elle eu, comme on peut le penser, une certaine avance sur la presse française ?

COLETTE BRAECKMAN

La presse belge, dans son ensemble, suivait le Rwanda depuis très longtemps, et cet intérêt s'est renforcé en 1990 avec le début de la guerre. Déjà en 1990, la presse belge avait mis en lumière la mascarade de la fusillade à Kigali, la mise en scène. Véronique Kiesel, journaliste du *Soir*, était déjà à Kigali. Elle avait évoqué « la comédie de la fusillade ». Donc, nous étions déjà alertés sur certaines méthodes. En 1993, le rapport de Jean Carbonare pour Human Rights Watch affirmait que des « actes de génocide » avaient été commis. Ce rapport a été amplement diffusé en Belgique, à tel point que le gouvernement, à l'époque, a réagi en suspendant sa coopération, ce qui était une mesure purement symbolique. Dès 1993, ce rapport a donc été pris au sérieux, à la fois par la presse et par les autorités belges.

Par la suite, de nombreux journalistes belges se sont rendus au Rwanda. J'ai fait partie de ces journalistes. Je suis également allée au Burundi pour suivre les élections ou couvrir l'assassinat et les funérailles du président N'Dadaye. En décembre 1993, après les funérailles, je me suis arrêtée au Rwanda au moment où les forces françaises qui se trouvaient là quittaient le pays et passaient le relais aux Casques bleus. À cette occasion, j'étais passée voir le détachement français qui faisait ses bagages. J'étais encore assez naïve à l'époque : selon la version officielle en Belgique, nous, les Belges, étions les bienvenus au Rwanda. Tout allait bien se passer, il s'agissait pour ainsi dire de vacances tropicales.

Je faisais état de cet optimisme auprès du commandant français. Il m'a démentie en souhaitant « bien du courage à nos amis belges », affirmant que ce ne serait « pas une partie de plaisir ». Nous sommes donc en décembre 1993. J'étais interloquée par ce pessimisme, mais je ne suis pas allée plus loin dans les questions. Le lendemain, j'étais convoquée par Mme Uwilingiyimana, Premier ministre à l'époque. Elle voulait me donner une interview, mais aussi me transmettre un message. Voici ce qu'elle disait en substance : « Ne croyez pas que les Belges soient les bienvenus comme ils le pensent, les extrémistes ne veulent pas de leur présence au Rwanda, et mes services ont déjà déjoué des projets d'attenter à la vie de militaires belges du contingent de Casques bleus. » J'ai publié l'interview de Mme Uwilingiyimana, mais elle m'a demandé

de transmettre aussi cet avertissement aux autorités de mon pays. Je me suis immédiatement rendue à l'ambassade et auprès du contingent belge. Le problème était connu et pris en compte, notamment par la surveillance de l'alimentation des Casques bleus.

À cette époque, la tension et le danger étaient donc déjà perceptibles, en tout cas je m'en étais rendue compte. J'ai continué à suivre l'actualité rwandaise. La presse belge a largement rapporté le voyage du ministre des Affaires étrangères Willy Claes en février 1994, que je n'ai pas suivi sur le terrain. Il déclare alors à Kigali : « Il est minuit moins cinq. » Rentrant en Belgique, il effectue immédiatement des démarches pressantes en faveur d'une modification du mandat des Casques bleus, afin de leur permettre d'imposer la paix et de faire usage de leurs armes à cette fin. Ses appels ont été largement répercutés dans la presse.

En mars 1994, je suis retournée longuement à Kigali, pour deux événements qui se sont suivis. Le premier était un séminaire organisé par l'ambassade de Belgique, avec la presse rwandaise. Le second, immédiatement après, était la présence du ministre belge de la Défense, venu visiter le contingent de Casques bleus.

Le thème de cette réunion de la presse rwandaise était, à peu de choses près, « Liberté de la presse. Les droits et devoirs des journalistes ». Le plus significatif était sans doute son complet décalage avec la réalité. À la même table se trouvaient des journalistes de la presse d'opposition, de la presse du pouvoir, de la Radio des Mille collines, et des représentants de la radio du FPR, Radio Muhabura. Ce qui était frappant, c'était l'extrême tension des échanges entre nos collègues rwandais, les accusations violentes qu'ils échangeaient. En particulier, la presse d'opposition attaquait violemment la Radio des Mille collines, les accusant de lancer des appels à la haine et au meurtre.

À 17 heures, tous nos collègues rwandais disparaissaient très vite : ils devaient rentrer chez eux, de peur, disaient-ils, d'être assassinés s'ils rentraient après la tombée du jour. Seuls restaient discuter avec nous des journalistes de la presse gouvernementale et de la Radio des Mille collines qui eux, manifestement, n'étaient nullement inquiétés. Le dernier jour, je m'en souviens avec beaucoup d'émotion, le journaliste André Kameya m'a proposé d'aller prendre un verre à l'hôtel. Nous sommes descendus à l'hôtel des Mille collines et il m'a dit : « Tu sais, nous allons mourir. » Il était avec un autre Tutsi. Il a ajouté : « Nos noms figurent sur des listes. Des tueurs ont été recrutés, nos noms figurent en tête des listes et nous allons mourir, je voulais que tu le saches. » C'était bouleversant, et je peux dire que Kameya a été parmi les premiers exécutés. Il y avait donc un climat d'extrême tension, qu'on ne pouvait pas ignorer, et lorsque le ministre belge Léo Delcroix est venu au Rwanda, il a lui aussi

perçu ce climat de tension, et demandé que l'on modifie le mandat des Casques bleus, ce qui n'a pas eu d'effet.

En mars 1994, l'ambassadeur de Belgique a convoqué les journalistes belges et nous a fait un petit-déjeuner briefing. On ne pouvait pas le citer à l'époque, mais il nous a fait un exposé extrêmement précis et circonstancié de tout ce qui se préparait. Il a expliqué le phénomène de recrutement des milices, de leur dispersion sur les collines, la distribution des armes, la constitution de listes de personnes vouées à la mort, ce qui correspondait aux témoignages recueillis par les journalistes.

En ce qui me concerne, j'ai écrit un assez long article dans mon journal fin mars, pour dire ce qui se préparait au Rwanda. Ce qui fait que le 6 avril, lorsque l'avion a été abattu, et le 7, lorsque sont arrivées les informations sur la mort du Premier ministre et sur les premières exécutions de personnalités politiques à Kigali, je n'ai pas été surprise, parce que le plan annoncé se déroulait d'une manière implacable. La presse belge, en tous cas, a été avertie.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Donc elle a pu employer le mot « génocide » assez rapidement...

COLETTE BRAECKMAN

Non, le mot « génocide » n'a pas été utilisé très vite. Il faut savoir que les journalistes belges se sont précipités à Kigali, mais que, vu le climat anti-belge qui régnait là-bas, ils ne pouvaient pas circuler dans l'ensemble du Rwanda, du moins à l'extérieur de la capitale. Ils ne pouvaient qu'accompagner des militaires pour aller rechercher des gens, des expatriés. Et donc ils n'avaient pas une vue d'ensemble de ce qui se passait. On savait tout au plus qu'il y avait de vastes tueries en cours, et il a fallu attendre deux semaines, je crois, pour que le mot « génocide » soit utilisé. Sauf erreur de ma part, c'est à la suite de l'article de Jean-Pierre Chrétien dans *Libération* que le mot a commencé à circuler dans la presse belge. Les experts africanistes belges ont aussi fait très vite des articles qui dénonçaient les massacres et mettaient en garde contre les dangers de la « guerre civile » dans laquelle s'enfonçait le Rwanda, sans toutefois employer le terme « génocide ».

JEMAL OULD MOHAMED

Quand vous avez été reçue par l'ambassadeur de Belgique, ses propos étaient-ils suffisamment alarmants pour parler de « génocide » ? A-t-il parlé de « préparation de génocide » ?

COLETTE BRAECKMAN

Non, il n'a pas utilisé ce terme. Il a dit qu'un plan de massacres existait et pourrait être mis en œuvre, et a présenté les modalités de ce plan. À l'époque, la perception des Belges était qu'un plan visait à Kigali

des personnalités politiques de l'opposition, des « modérés », Hutu et bien sûr Tutsi. Mais on ne pensait pas que ça pouvait se répandre à travers tout le pays, et viser l'ensemble de la population tutsi, y compris dans les coins les plus reculés. Cette perception-là est venue plus tard.

EMMANUEL CATTIER

Comment avez-vous, personnellement, pris conscience du fait que c'était un génocide ?

COLETTE BRAECKMAN

Plus tard moi aussi, je l'avoue, beaucoup plus tard. Je suis restée à Kigali pendant dix jours en avril sans pouvoir circuler dans la ville, cantonnée à l'aéroport et recueillant les témoignages des expatriés qui étaient évacués. À seulement deux reprises, j'ai pu circuler avec les convois militaires. Mon idée était qu'il s'agissait de massacres dont étaient victimes les Tutsi, mais également des personnalités hutu « modérées ». Ce n'est que plus tard, en lisant les articles de *Libération* et de la presse étrangère, que j'ai eu la perception d'un génocide à l'échelle du pays. La conviction est venue lorsqu'un Belge, Alain Verhaagen, s'est rendu début mai au Rwanda. Il a fait un périple derrière les rangs du FPR et a rendu compte dans une série de reportages à la radio, de l'ampleur des massacres dans les églises et les villages. La certitude que c'était bien un génocide est apparue. Je suis retournée au Rwanda en mai et là, plus aucun doute n'était possible.

JEMAL OULD MOHAMED

Il vous a fallu un article dans un journal pour que vous vous rendiez compte de la nature de ce qui se passait au Rwanda ? Est-ce parce que votre mobilité était réduite, ou d'autres problèmes se posaient-ils ? Pourquoi cet article dans *Libération* était-il mieux informé que vous ?

COLETTE BRAECKMAN

Le problème, c'était d'avoir une vue d'ensemble. Je pense qu'en Belgique, on savait que des plans de massacre existaient, mais l'idée du passage à l'acte d'un pouvoir hutu que les Belges avaient très bien connu, cette idée a mis un certain temps à être acceptée en Belgique, peut-être même plus que dans d'autres pays. Les journalistes et politiques belges connaissaient bien ces gens, qui avaient des relais en Belgique. Les ONG belges, par exemple ont organisé dès la fin avril des séries de rencontres en Belgique avec leurs homologues rwandaises, et ce terme de « génocide » n'était prononcé par personne, même par des adversaires du régime en place. J'étais allée à une de ces réunions, et je me souviens toujours d'un tableau noir sur lesquels les gens étaient invités à écrire les messages qu'ils voulaient faire passer aux Rwandais. Certains disaient en substance : « Arrêtez la guerre, nous arrêterons les massacres. » Avec le recul, cette

phrase me paraît terrifiante parce que ces gens qui étaient en Belgique, au fond, disaient qu'ils avaient le pouvoir d'arrêter les massacres. Cela démontrait l'existence d'une chaîne de commandement qui se prolongeait en Belgique, et était très présente dans l'opinion, les milieux belges.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

En France, les relais du pouvoir ont parfois influé sur la presse par leurs slogans, leur propagande. En Belgique, vous avez eu aussi un problème du même ordre, de la part d'une mouvance pro-Hutu Power assez importante. Est-ce que vous pouvez nous parler de la manière dont elle a opéré dans la presse ?

COLETTE BRAECKMAN

Cette mouvance a toujours été là, et demeure présente. Au sein de la coalition gouvernementale se trouvait le parti social-chrétien flamand, dont certains membres éminents étaient des amis de longue date de cette tendance Hutu Power. Il y avait l'ancienne présidente du parti, Mme Debaecker ; dans le cabinet du ministre de la Défense Léo Delcroix, des conseillers avaient des relations à la fois politiques et personnelles, intimes avec ce milieu du Hutu Power. Ils jouaient donc le rôle d'une courroie de transmission depuis le début. Cette version selon laquelle tous les malheurs du Rwanda découlaient du déclenchement de la guerre en 1990 était extrêmement répandue dans l'opinion belge, dans les tribunes libres des journaux, et aussi au sein de la coalition au pouvoir à l'époque. Je crois qu'elle a contribué à paralyser le gouvernement belge dans sa prise de décision.

Par exemple, le colonel Marchal, alors n° 2 de la MINUAR, a reçu en avril 1994 un coup de téléphone du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Willy Claes, un socialiste qui se rendait bien compte de l'ampleur de ce qui se passait. Claes fait l'hypothèse d'une alliance des Casques bleus présents au Rwanda avec les troupes arrivées pour évacuer les expatriés. En ce cas, demande-t-il, aurez-vous militairement la capacité d'arrêter les massacres à Kigali ? La réponse du colonel Marchal est positive. Il estime que si tout le monde s'y met, il est possible d'enrayer les massacres, mais le militaire pose une question politique : « Si les Belges font cela, avec quel pouvoir allons-nous parler, négocier ? » La réponse des Belges a été que, justement, il n'avaient pas de réponse, parce que leur interlocuteur familier – le MRND d'Habyarimana – était décapité, et que le FPR, bien qu'il ait signé les accords d'Arusha, ne disposait pas d'une légitimité suffisante pour qu'on discute avec lui des modalités du maintien de l'ordre.

Ceci n'est pas anecdotique, et montre à quel point le Hutu Power avait imprégné la conception des milieux belges, y compris ceux qui étaient les plus critiques à son égard. Ils dénonçaient des dérapages, des

erreurs, des exactions, des crimes, mais ne prenaient pas en compte le mécanisme génocidaire qu'avait mis en place le Hutu Power.

EMMANUEL CATTIER

Si, avec le recul, vous arriviez à faire abstraction de cette imprégnation culturelle en France et en Belgique, à partir de quelle date aurait-on pu, de façon honnête et prudente, parler de « génocide », du point de vue d'un journaliste ?

COLETTE BRAECKMAN

À mon avis, vers le 11 ou le 12 avril, c'était clair, évident.

EMMANUEL CATTIER

Donc le journaliste de *Libération* n'aurait pas été imprudent, par exemple, quand il a parlé le 11 avril de « génocide » ?

COLETTE BRAECKMAN

Non, pas du tout. Cette analyse était déjà possible. Nous, journalistes belges, étions confinés à l'aéroport, donc nous n'avions pas de vue d'ensemble. Mais les journalistes qui pouvaient circuler dans les lignes des milices hutu voyaient les choses et pouvaient parfaitement les décrire, le scénario était clair.

EMMANUEL CATTIER

Dans un journal comme *Le Soir* ou d'autres, comment se passe l'accueil de l'information venue du terrain ? Est-elle accueillie « spontanément », ou recadrée pour coller à une ligne éditoriale ?

COLETTE BRAECKMAN

En ce qui concerne *Le Soir*, nous avons une tradition de « priorité au terrain ». Celui ou celle qui est sur place et a vu, a raison a priori contre celui qui est à la rédaction. Ce qui m'a valu, à une certaine époque, de dire que je n'avais rien vu à Timisoara, en contradiction avec tout ce qu'on a entendu et raconté. On m'a fait confiance, et j'ai pu publier. Au *Soir*, c'est comme ça. On a quand même, non pas des pressions mais des questions, un débat contradictoire. Mais au final, priorité est donnée au témoignage.

EMMANUEL CATTIER

Mais ça n'est pas une loi générale dans la presse ?

COLETTE BRAECKMAN

Non. Parfois, des journalistes de terrain envoient leur témoignage brut, sachant que les titres sont décidés par la rédaction, à froid. Ceci explique parfois, y compris au *Soir*, le décalage entre le titre et le contenu

de l'article. Il ne s'agit pas de manœuvre politique, mais simplement d'une différence dans la perception des événements.

YVES TERNON

Avez-vous été entendue par la Commission sénatoriale belge, et, deuxième question, avez-vous eu l'occasion de faire un parallèle entre la Mission parlementaire française et le rapport de la Commission belge ?

COLETTE BRAECKMAN

Oui, j'ai été entendue par la Commission belge et la Mission parlementaire française, qui est allée beaucoup plus loin, notamment sur l'attentat et sur la journée du 6 avril. Alors que les Belges étaient avant tout focalisés sur le sort des dix Casques bleus. Sur l'attentat, ils ne voulaient rien savoir, rien entendre. Et lorsque j'ai fait état d'un témoignage personnel, on m'a dit que je sortais du sujet et qu'on ne pouvait pas entendre ce témoignage. Si vous le souhaitez, je peux vous le donner. À l'époque, comme je vous l'ai dit, j'étais à l'aéroport de Kigali et j'interrogeais les expatriés qui reprenaient l'avion et qui rentraient. Plusieurs d'entre eux, dont deux que je peux retrouver facilement, m'ont dit : « C'est incroyable. Nous avons vu, nous étions dans Kigali, nous avons entendu une détonation, vu un avion qui tombait, nous avons entendu un grand boum. Et nous avons téléphoné pour savoir ce qui se passait. Nous avons appelé l'ambassade de France, une voix à l'intérieur de l'ambassade a répondu au téléphone et a dit : "Ce sont les Belges qui ont abattu l'avion du président Habyarimana". » Rumeur qui s'est répandue dans la ville, qui s'est retrouvée à la radio des Mille collines et qui, à mon sens, a entraîné la mort des 10 Casques bleus et la haine antibelge. Cela, je l'ai écrit, je l'ai dit devant la Commission parlementaire belge, je l'ai répété... On ne m'a pas entendu.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Comment expliquez-vous cette hostilité envers le général Dallaire lors de la Commission parlementaire belge ? Il est en effet nettement accusé dans le rapport. J'aurais aimé avoir votre opinion là-dessus.

COLETTE BRAECKMAN

L'hostilité est là, d'abord parce qu'il n'a pas voulu venir témoigner et s'est retranché derrière son statut onusien. Mais surtout, et c'est un sentiment qui aujourd'hui encore reste extrêmement fort, il est passé en voiture devant le camp Kigali, il a vu à terre les corps de deux Casques bleus parfaitement reconnaissables comme des gens à lui. Et il a continué son chemin, il est allé à une réunion et il a attendu la fin de la réunion, deux heures après, pour discrètement, timidement, dire au colonel Bagosora qu'il avait le sentiment que des Casques bleus avaient quelques problèmes. À ce moment-là, plusieurs étaient déjà morts. Or, il l'a dit et

répété, et il le confirme dans son livre : à aucun moment il n'a même envisagé une opération de secours pour aller aider ces Casques bleus. Ce qui, bien évidemment, est extrêmement mal vécu par l'opinion belge.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je souhaiterais aborder un sujet qui n'est pas directement le nôtre. Mais l'évolution des travaux de la Commission nous ouvre des perspectives. Vous avez reçu des confidences par rapport à l'attentat contre l'avion d'Habyarimana. Et vous avez publié des articles, ce qui a déclenché aussitôt une bataille médiatique extraordinaire entre *Le Soir* et *Le Monde*, entre la presse belge et la presse française. Manifestement, vos articles ont déclenché un conflit qui n'est pas terminé. Comment avez-vous vécu cet épisode ? Comment interprétez-vous ce bombardement médiatique qui a surgi presque aussitôt de Paris, en même temps que la pseudo « boîte noire » de Paul Barril ?

COLETTE BRAECKMAN

Comme vous le savez, j'ai tenté de retracer, de mettre par écrit quelques pièces d'un puzzle récoltées depuis le mois d'avril, à partir de témoignages à l'aéroport ou d'autres indications. Tous ces éléments du puzzle, sans doute très incomplet, je les ai publiés en posant des questions, en utilisant le conditionnel et en mettant un point d'interrogation : des Français seraient-ils impliqués dans l'attentat contre l'avion ? C'était dit d'une façon prudente. J'ai également précisé que ces Français pourraient être des mercenaires, dont les services auraient été utilisés par les extrémistes hutu. C'était bien sûr en première page du *Soir*, mais ce n'était qu'une hypothèse, formulée d'une manière très prudente.

Et ce qui m'a tout à fait surpris, c'est, le lendemain, la réaction extrêmement vive, non pas de la presse française, qui est au même niveau que moi, mais du pouvoir politique français, qui a opposé un démenti virulent à cet article du *Soir*, et a même téléphoné à l'époque au Premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, pour s'entretenir avec lui de cet article. Le Premier ministre, qui est un homme assez placide, a évidemment répondu qu'il n'était pas responsable de tout ce qui se publiait dans la presse belge. Il a ajouté qu'en Belgique, la presse était libre, et qu'il n'avait absolument aucun commentaire à faire sur cet article, qui ne dépendait pas de lui. Il a répondu quelque chose, m'a-t-on dit, d'assez plat : « Les gens écrivent ce qu'ils veulent, que voulez-vous que j'y fasse ? »

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Après cette réaction officielle, il y a eu la bataille médiatique. Il y a eu le capitaine Barril exhibant une boîte noire et remplissant les colonnes du *Monde*, etc.

COLETTE BRAECKMAN

Oui, je reconnais que cet article est sorti à un moment assez crucial, puisqu'il s'agit du déclenchement de l'opération Turquoise. Donc il a pu faire l'effet d'un pavé dans la mare, au moment où la France s'apprêtait à retourner au Rwanda. Mais cela, c'était indépendant de ma volonté. En tout cas, il y a eu d'abord les réactions officielles qui m'ont surprise par leur virulence. Et ensuite, il y a eu l'apparition du capitaine Barril à la télévision, brandissant une boîte noire. Alors là, c'était tout à fait mystérieux. Des militaires belges m'ont dit : « C'est bizarre. Nous les Belges, les Casques bleus, nous n'avions pas accès au lieu du crash. Seuls la Garde présidentielle et les Français présents à l'aéroport ont pu s'y rendre. Et le commandant de Saint-Quentin a pris quelque chose qui, d'après les Belges qui voyaient ça de loin, pouvait être la boîte noire. » Alors, pourquoi Barril brandit-il cela, puis dit par la suite qu'il n'y avait pas de boîte noire dans l'avion, que c'était une balise de piste ? En somme, cette histoire absolument invraisemblable a eu pour effet de détourner l'attention de l'attentat proprement dit vers l'histoire de la boîte noire. Les projecteurs se sont tournés vers les gesticulations du capitaine Barril, même si cette affaire s'est dégonflée assez vite. Tout ça était très surprenant.

YVES TERNON

Ce qui est ahurissant avec cette histoire de la boîte noire, c'est ce que Paul Kagame relève : que ce soit ou non celle de l'avion, elle n'identifiera pas celui qui a tiré le missile. C'est une évidence largement entendue à l'époque.

BERNARD JOUANNEAU

À l'occasion de la visite récente du président Kagame à Bruxelles, *Le Monde* a sorti de nouveaux papiers, faisant état de soi-disant découvertes dans le dossier du juge Bruguière qui instruit une plainte déposée par la famille d'une personne victime du crash de l'avion. Sous la plume de Stephen Smith, ces articles allaient jusqu'à accuser le président Kagame d'avoir ordonné cet assassinat en prenant le risque, intentionnellement ou, en tout cas, en connaissance de cause, de déclencher le génocide. Quelles sont vos impressions au sujet de ces articles ?

COLETTE BRAECKMAN

Je me suis dit qu'ils sortaient au moment opportun, puisqu'ils avaient pour objectif manifeste de perturber la visite du président Kagame en Belgique et de jeter le trouble dans les esprits. Ce qui avait le double avantage de perturber la politique africaine de la Belgique, et d'être un coupe-feu par rapport à d'autres révélations sur le point de sortir dans l'ouvrage annoncé d'un journaliste un peu concurrent du *Monde*, Patrick de Saint-Exupéry, ou lors de la commission qui se tient maintenant. En

tout cas, la date de parution de cet article n'était pas due au hasard, certainement. Je pourrais discuter du fond de cet article si vous le souhaitez.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Oui, on va terminer la matinée par là. Nous n'allons pas reprendre toute cette histoire très compliquée de l'attentat, d'ailleurs compliquée à souhait, mais nous aimerions connaître votre sentiment actuel sur cette question.

COLETTE BRAECKMAN

J'ai lu l'article du *Monde* avec intérêt, en me disant qu'une série d'informations qui s'y trouvaient étaient déjà publiques depuis 2000-2002. Elles étaient dans les accusations du journaliste Jean-Pierre Mugabe et les trois feuillets du rapport de l'expert de l'ONU Hourigan. Tout cela était déjà connu et sur la table. Le seul élément neuf est un témoin qui a été présenté au juge Bruguière, et qui a rencontré Stephen Smith : M. Abdul Ruzibiza. Quand j'ai vu son nom, j'ai sursauté parce que je l'avais rencontré en mai 2003 à Kampala, où il m'avait été présenté comme un homme qui savait beaucoup de choses. J'avais passé la soirée avec lui et il m'avait expliqué qu'il souhaitait écrire un livre sur l'attentat, peut-être avec moi, peut-être avec un autre journaliste, et qu'on pourrait envisager une collaboration financière. Et sans dire oui ou non, j'avais commencé un peu à l'interroger sur un plan très pratique. Comme vous savez, j'avais tout de même un peu suivi les détails de l'attentat. Donc, je l'ai interrogé sur la topographie des lieux où l'équipe de tireurs s'était postée, comment ils avaient fait pour y arriver, etc. Et il m'avait semblé – mais je peux me tromper – que ses explications étaient un peu confuses, qu'il s'embrouillait notamment dans les lieux et dans l'accès au site. Toujours est-il que sa volonté d'écrire un livre ne m'a pas inspiré une grande confiance. C'est une question de feeling, mais en tout cas, je n'ai pas eu le sentiment qu'il était vraiment authentique, qu'il avait vraiment participé à cette équipe de tireurs de missiles. Je n'ai pas donné suite à notre entretien.

Lorsque je suis repassée à Kampala, au moment de l'opération Artémis, j'ai demandé où était M. Ruzibiza, s'il était toujours là. Après tout, ça m'intéressait de reprendre contact, de refaire le point avec lui. On m'a dit qu'il était parti à Paris, que les Français l'avaient embarqué au moment de l'opération Artémis. Et j'ai compris que la DGSE avait recueilli M. Ruzibiza, l'avait vraisemblablement présenté au juge Bruguière, et peut-être à mon confrère Stephen Smith. Pour moi, ceci jette un doute sur l'authenticité de son témoignage, d'autant plus que, par la suite, j'ai essayé de savoir auprès d'anciens du FPR quels étaient ses états de service. Il faisait partie du FPR depuis longtemps, c'est vrai, mais il était infirmier. Qu'un infirmier soit recruté dans une équipe de tireurs de missiles, c'est plutôt étonnant. Je ne suis pas sûre qu'il avait les capacités requises

pour ce type d'opérations. Donc, je mets un énorme point d'interrogation sur l'authenticité de son témoignage.

BERNARD JOUANNEAU

Est-ce qu'en Belgique, les liens entre les journalistes et les services de renseignement sont aussi forts ? C'est une méthode de travail que vous utilisez ?

COLETTE BRAECKMAN

Non, pas du tout. Je crois que ces services sont beaucoup moins développés, moins présents. On les croise, par exemple lorsqu'il y a la visite d'un chef d'État, comme, par exemple, le président Kagame. On croise des personnes qui sont chargées de sa sécurité et qui essaient de percevoir s'il y a des risques d'attentat, des choses comme ça. Mais ils ne sont pas des correspondants de la presse.

YVES TERNON

Pour l'instant, il n'y a pas vraiment de conclusion sur l'identité des responsables de cet attentat. Mais est-ce que vous avez quand même une opinion sur ce point ? Ou pensez-vous que ce sont indiscutablement les gens du Hutu power ?

COLETTE BRAECKMAN

Je pense qu'aucune enquête sérieuse et vraiment impartiale n'a encore eu lieu. Le juge Bruguière a présupposé, puis il a éclairé et étayé son présupposé. Mais moi, je ne me prononce pas. Je n'exclus pas la thèse de la responsabilité du FPR. Ils en avaient certainement la capacité technique. Je crois que l'objection morale d'attenter à la vie de deux chefs d'État n'a pas pu jouer dans ce contexte. Cela dit, quel aurait été leur intérêt politique de le faire ? Je n'ai pas de réponse à cette question. Je ne vois pas ce qu'ils auraient pu obtenir par cet attentat, qu'ils n'auraient pas pu avoir autrement, en participant à un gouvernement de coalition et en intégrant l'armée.

Quant à la thèse des extrémistes hutu, il y a tout de même, dans ce puzzle dont je vous ai parlé, un ensemble d'éléments qui sont avérés, sur lesquels il y a des certitudes. Et sur lesquels il n'y a pas eu d'enquête, d'approfondissement. J'ai notamment un témoin belge, sérieux, qui est passé sur la colline de Masaka le matin du 6 avril 1994 et qui a vu des militaires en position. Des militaires de couleur noire, qui portaient l'uniforme rwandais. Il les a vus, et il a été frappé par ce fameux détail : ils portaient leur béret de l'autre côté. Les Belges portent leur béret à gauche, et eux le portaient à droite, comme on le fait dans l'armée française. C'est un petit détail qui l'a frappé. Et il m'a dit : « Je suis prêt à réfléchir à cela, avec qui voudra bien m'entendre. » Il n'a jamais été interrogé. Il y a un

ensemble de témoins, et d'autres éléments modestes, qui forment les pièces d'un puzzle que personne n'a jamais pris intérêt à rassembler.

SHARON COURTOUX

Juste deux petites précisions. D'abord, quelques anciens de l'APR, aujourd'hui opposés au régime de Kigali, disent que Ruzibiza n'était pas à Kigali au moment de l'attentat. Deuxième point : un journaliste a écrit ces jours-ci avoir téléphoné au cabinet du juge Bruguière pour lui poser quelques questions sur son rapport, et on aurait répondu à ce journaliste que le rapport est achevé. Est-ce que, par hasard, vous avez vous aussi posé la question ? Parce que ce rapport, c'est un serpent de mer qui remonte de temps à autre à la surface. Sait-on s'il est achevé ?

COLETTE BRAECKMAN

Je n'en sais pas plus sur cette dernière question que ce que j'ai lu dans la presse française. Quant à Abdul Ruzibiza, il a été objecté qu'à cette époque-là il était en poste à Byumba, qu'il n'était pas à Kigali. C'est possible, mais ça n'a aucune importance, parce que s'il devait faire partie d'une équipe de couverture de tueurs, ça fait une heure de route et ça n'est vraiment pas un problème.

Mon objection, et j'ai revérifié cette information récemment, c'est que l'endroit d'où est parti le tir de missiles n'était absolument pas accessible à des gens qui n'étaient pas accrédités par la Garde présidentielle. C'était impossible, et je le tiens de plusieurs sources, de Hutu, de Tutsi, et de Belges qui avaient accès à cet endroit. Selon ces derniers, même des Belges, des civils connus sur place, devaient montrer patte blanche et passer des contrôles de la Garde présidentielle pour accéder à cet endroit. C'était un lieu extrêmement protégé, surveillé parce que stratégique. Donc, je ne vois pas comment M. Ruzibiza, avec son physique clairement tutsi, aurait pu passer devant la Garde présidentielle sans être arrêté et empêché d'avancer. Je ne le vois pas matériellement.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Nous allons passer un bref témoignage d'Alison Des Forges, qui a trait à la question des médias et de la communication. Puis nous allons reprendre avec Jean-Pierre Chrétien, sur la question de l'idéologie.

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Mme Des Forges, le général Dallaire vient de publier un livre très volumineux et très important sur son expérience au jour le jour pendant le génocide. L'homme a été fort décrié, et on a tenté aussi de décrédibiliser son témoignage. Que pensez-vous de son comportement et de son livre ?

ALISON DES FORGES

Je trouve que, pour l'essentiel, il s'est comporté en homme honorable, comme un officier militaire de haute qualité, qui a fait son possible pour protéger le peuple rwandais. J'ai vu un entretien où il s'est exprimé de façon très émouvante pour dire qu'il a échoué, mais qu'il porte son échec comme un échec de communication. Et j'ai trouvé vraiment important ce qu'il met en avant : le fait qu'il n'a pas su convaincre le monde de la qualité génocidaire de ces massacres et de la nécessité d'intervenir. Il ne se reproche pas, en tant que militaire, de n'avoir pas fait telle ou telle chose, il se reproche plutôt de n'avoir pas pu convaincre le monde. Ça pour moi, c'est très émouvant, parce qu'en principe, ça n'aurait pas dû être sa tâche. Un militaire n'a pas nécessairement l'obligation de convaincre le monde d'intervenir dans une crise morale telle que le génocide. Mais il a assumé cette responsabilité et c'est ce qui le trouble maintenant, le fait qu'il n'ait pas réussi à créer la force d'opinion publique nécessaire pour faire bouger les gouvernements.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Mais il s'est trouvé obligé d'assumer cette tâche parce que, comme vous l'expliquez par ailleurs, son supérieur le diplomate Booh-Booh ne l'assumait pas.

ALISON DES FORGES

C'est exact. Et même, on sait maintenant qu'il a supplié les journalistes de rester sur place ou de venir au Rwanda. Il les a assurés de la protection de sa force, autant que possible, et leur a proposé de partager le peu de nourriture qu'avaient ses troupes, les assurant d'un article par jour au minimum s'ils restaient sur place. Il est évident qu'il avait bien compris l'importance de communiquer chaque jour avec le monde extérieur les horreurs du Rwanda. Et comme vous l'avez dit, en principe, ça aurait dû être la responsabilité du représentant du Secrétaire général des Nations Unies, ou bien du Secrétaire général lui-même. Mais eux n'ont pas assumé ces responsabilités, et c'est Dallaire qui a accepté de tenter de faire connaître l'étendue de ces horreurs.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Nous allons maintenant entendre Jean-Pierre Chrétien sur ces schémas idéologiques véhiculés dans les médias. On a vu ce matin que c'était parfois par paresse de la part des récepteurs de ces schémas. On a du mal à distinguer la paresse de la mauvaise foi...

Témoignage de Jean-Pierre Chrétien

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

On ne sait pas exactement par où l'on peut aborder un sujet aussi vaste. Je vais essayer de suivre plusieurs fils assez précis. On pourrait d'une part suivre la presse durant le génocide. Repérer, entre autres, l'emploi du mot « génocide ». Peut-être avez-vous déjà envisagé ce sujet ce matin, donc je n'y reviens pas. J'observe seulement qu'il y a toujours un délai. Ce qui m'avait surtout frappé, c'était le côté tardif de l'apparition du terme dans le journal *Le Monde*, qui a employé très longtemps des guillemets.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Le Monde n'en a pas parlé avant le 8 juin. Ce matin, Annie Faure nous a transmis le témoignage de quelqu'un du *Monde* : les envoyés spéciaux parlaient bien de génocide, mais le mot était barré à la rédaction.

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

On n'est plus dans l'ignorance et la paresse. Chacun voit aussi, durant le génocide, ce qui est mis en valeur dans les médias audiovisuels. La télévision joue un rôle très important, et il y aurait là toute une analyse à faire, sur les images et sur les textes. J'ai encore des souvenirs des émissions de France 2, et même de courriers adressés à France 2 pour m'en étonner. Et je ne suis pas le seul à avoir écrit, je pense. En fait ce qui était mis en valeur, c'était l'existence d'une guerre, d'une guerre civile et non pas un génocide. Les médias ont continué à fonctionner sur le mode de l'antagonisme ethnique, ou bien de la guerre entre FPR et FAR. En fait, trois éléments ont été mêlés et systématiquement confondus : le « clivage ethnique » et les « atavismes tribaux » ; la guerre opposant de nouveau le FPR et les FAR, assimilée tout de suite à un conflit inter-ethnique ; et le génocide, qui est non-dit. Au fond, ce dernier est traité comme un dégât collatéral. C'est, à mon avis, ce qui domine dans ces médias. Mais je voudrais aborder un point plus précis, m'interroger sur le lien qui pourrait exister, qu'on pourrait détecter entre ce qui se passe dans les médias et une propagande voulue.

Alors, je partirai d'une expérience personnelle. Je ne sais pas si certains s'en rappellent, parce que ça les a agacés : le 14 mars 1998, j'ai publié dans *Le Monde* une tribune qui s'intitulait : « La France n'est pas coupable ». Certains ont été extrêmement énervés par ce titre, et ont même pensé que ce titre n'était pas de moi. J'ai fait cela, parce que le problème n'est pas de dire que la France est coupable, mais qui est coupable en France. Et j'avais notamment écrit dans ce texte : « Comment des maîtres à penser de la médiatisation africaniste ont-ils pu sans état d'âme reprendre les slogans de services spéciaux et entretenir l'idée

qu'en fin de compte, la logique fondamentale de la crise était celle d'une guerre interethnique ? » C'était le 14 mars.

Peu après, je recevais une lettre de M. Silberzahn, ancien directeur de la DGSE, que ces quelques lignes mettaient directement en cause au plan de sa responsabilité professionnelle. Je fais remarquer que je n'avais pas parlé de la DGSE : il y a plusieurs services spéciaux. Il me demandait dans une lettre extrêmement courtoise : « Je voudrais savoir très simplement quels sont les slogans que les services spéciaux auraient propagés entre 1990 et 1994 à propos du Rwanda ? Et quels sont les documents et témoignages qui peuvent en faire foi ? » Je lui ai écrit une lettre et puis les échanges se sont arrêtés là. Dans ce courrier, je lui rappelais qu'il y avait certes tout un contexte idéologique – ces histoires de confusions entre « conflit ethnique », « guerre », etc. – qui n'était pas spécialement lié aux services spéciaux. Toutefois, il y avait une interrogation sur certains points, et c'est le nœud de ce dont je voudrais parler, à l'articulation du travail des services de renseignements et de celui des acteurs de la médiatisation. C'est notamment en période de montée en puissance des crises de la région des Grands Lacs que l'on peut discerner des synergies et ne peut éviter les interrogations. On a vu se mettre en place dans plusieurs grands médias un argumentaire qui donnait un coup de pouce au fantasme ethniste. Il ne s'agit pas que de clichés d'ethnisme ambiant, mais bien d'un argumentaire en cinq points.

1° La situation du Rwanda se réduit d'abord à un antagonisme ancestral entre deux peuples ;

2° La responsabilité de la crise est due à un plan de domination tutsi sur l'Afrique Centrale dont l'Ouganda est le meneur ;

3° Ce plan a globalement l'appui des Anglo-Saxons ;

4° Les maquisards du FPR sont qualifiés de Khmers noirs.

Cette vulgate autour du plan de domination tutsi sur l'Afrique centrale va apparaître systématiquement. Ici, il faut que je fasse une petite note en bas de page. De quoi s'agit-il ? Ce plan est en fait un thème, comme naguère le plan de domination du monde par les juifs. Un thème que l'on voit circuler dans la région des Grands Lacs depuis les années soixante. Il a été remis en valeur par le journal raciste *Kangura* en novembre 1990. Il a été repris officiellement par la propagande du régime Habyarimana en 1991. Une brochure en couleurs accompagne alors le Président dans ses déplacements, brochure rédigée, d'ailleurs, par Léon Mugesera, le linguiste qui est actuellement au Canada. On retrouve cette idée sur la RTLM, par exemple, en juin 1994. Et puis dans différents documents d'exilés, ainsi que dans une certaine propagande française. Alors, on pourrait ajouter un dernier point, mais en fait, il ne fait pas corps avec cette vulgate, même s'il flatte la bonne conscience de gauche du cercle mitterrandien :

5° La reprise de la théorie démocrate-chrétienne de la révolution sociale, en fait de la révolution socio-raciale rwandaise. Vous trouvez des échos de cela dans la biographie de Mitterrand par Jean Lacouture⁸ : on y lit qu'il était évident que les Hutu pouvaient apparaître comme le Tiers-État face aux féodaux. Mais cet aspect-là n'est pas au cœur du schéma que je veux suivre, qui se résume dans les quatre points déjà énumérés : antagonisme ancestral ; plan de domination tutsi ; programme anglo-saxon ; les Khmers noirs.

J'ai à nouveau feuilleté les journaux de cette époque, pour la presse française, avec aussi un certain nombre d'exemplaires de la presse belge. Je ne prétends pas être exhaustif, et je ne vais d'ailleurs pas l'être évidemment dans mon développement. J'ai commencé vers l'été 1992, et j'ai été jusqu'à l'éclatement du génocide, et même jusqu'à la fin de son déroulement, mais là de façon moins systématique. J'ai vraiment essayé de feuilleter systématiquement tout ce qui sortait entre l'été 1992 et avril 1994.

Ce qui apparaît, c'est qu'il ne faut pas jeter l'opprobre sur toute la presse française. Il y a bon nombre d'articles intéressants, avec des signatures qui vont étonner tout le monde aujourd'hui, notamment Stephen Smith dans *Libération*, et Catherine Simon dans *Le Monde*. Des articles, où l'on nous parle de la guerre secrète de l'Élysée en Afrique de l'Est, de l'utilisation de l'arme de la haine tribale par les nostalgiques de l'ancien régime, de l'impasse dans laquelle se trouve la France. Où l'on commente avec beaucoup de précision, notamment Catherine Simon dans *Le Monde*, le rapport de la FIDH de mars 1993, en s'étonnant du silence des autorités françaises. Donc la presse n'est pas aveugle sur ces situations. Stephen Smith, dans *Libération* du 9 février 1993, met un grand titre : « Massacre au Rwanda : le Réseau Zéro du général-président », et ironise sur l'ambassadeur Martres qui a dit qu'il ne s'agissait que de rumeurs. Voilà une presse dont le contenu a pour intérêt de vous sensibiliser à la réalité de ce qui se passe. Or on voit surgir dans cette ambiance de critique des articles bizarres. Je les ai pointés, c'est surtout le 17 février 1993, dans *Le Canard Enchaîné* et *Le Monde*.

Dans *Le Canard Enchaîné*, sous la signature inhabituelle S. Maxime (je ne sais de qui il s'agit) : « Mitterrand nous cache une guerre africaine, l'Ouganda envahit le Rwanda et Paris défend l'agressé sans citer le nom de l'agresseur. Des militaires français... » Chaque fois, la source doit être mentionnée. Elle l'est d'ailleurs, finalement, par ces journalistes : « ...des militaires français ont intercepté des liaisons radio avec l'Ouganda. Un de nos experts en géostratégie dit que, grâce à nous, les armées rwandaises tiennent le coup. » Donc c'est le thème du complot ougandais, soutenu dans le cadre anglo-saxon. Jacques Isnard, qui commente régulièrement

8. LACOUTURE, 1998, tome II (p.452 s).

les questions militaires dans *Le Monde* à cette époque, écrit : « Selon les services du gouvernement français, les rebelles bénéficieraient du soutien de l'armée ougandaise, les maquisards ne seraient que des supplétifs. » Il faut voir les détails, parce qu'on les retrouve après dans les autres papiers : « S'appuyant sur des journaux de marche de combattants du FPR [qui tenaient sans doute un agenda de leurs activités...] et des informations recueillies en écoute radio... », ils ont donc abouti à ces conclusions : c'est le plan ougandais qui a déjà fonctionné en octobre 1990 et qui est repris. Voilà un bon aperçu sur les convictions des services de renseignement français, avec en parallèle le même jour un article dans *Le Canard Enchaîné*. Et il y a une note de type rédactionnel, qui explique que les exilés tutsi rwandais ont aidé Museveni à arriver au pouvoir, et que celui-ci, étant plus ou moins d'origine tutsi, a une dette à leur égard. Sur ces deux articles du 17 février, je lis les papiers et je vois leur contenu.

Gérard Prunier, dans son livre *Rwanda : le génocide*, affirme qu'à l'époque, c'est la DGSE qui s'active à faire passer la désinformation, reprise sous différentes formes dans plusieurs journaux français. Moi je lis, et je réagis. J'ai écrit au *Monde* une lettre de 3 pages, et une page plus courte au *Canard enchaîné*. Je leur ai écrit poliment, en argumentant. J'ai reçu des réponses, je les ai retrouvées en fouillant dans mes papiers... En ce qui concerne *Le Monde*, j'ai la formule rituelle selon laquelle on a bien reçu la lettre, on l'a bien transmise au collaborateur Jacques Isnard, et on me remercie de l'intérêt porté au journal. Point final. Or c'était un point, me semble-t-il, important. Ça fait rire, mais c'est grave. Si ce journal s'inquiète aujourd'hui d'être critiqué, pourquoi, à l'époque, a-t-il refusé le débat ? Au *Canard Enchaîné*, finalement, c'est plus honnête. Claude Angeli me répond qu'il est impossible de nier l'aide militaire de l'Ouganda, et que les massacres sont pratiqués de part et d'autre, etc. Donc, il y a un petit argumentaire où il assume son papier.

En fait, quand on opère ce travail de critique d'articles de presse dont on observe qu'ils sont le reflet, à un moment donné, d'idées qui fonctionnent dans des services de renseignement, ce n'est pas une façon de jeter la pierre à des journalistes en leur reprochant de fréquenter des services spéciaux. Je prendrais une comparaison qui va peut-être paraître bizarre : si un journaliste fait une enquête sur des prêtres pédophiles, on ne va pas lui reprocher d'entrer en contact avec l'évêché. Simplement, ce qui sera gênant, c'est s'il reprend sans critique, sans distance, les propos du secrétariat de l'évêché, éventuellement lénifiants.

Le problème n'est pas d'avoir des contacts avec les services spéciaux. Le problème, c'est que des journaux reprennent des thèmes de ces services sans commenter et sans distance. C'est cela qu'on ressentait, et que j'ai pointé à plusieurs reprises. Autre exemple, *Le Monde* du 21 février 1993. Ce n'est pas *Le Monde* qui est visé, c'est l'AFP. *Le Monde* parle

d'un massacre perpétré par le FPR à Rebero, dans un camp de déplacés du Nord-Ouest. C'est très instructif de lire la presse belge en parallèle. Marie-France Cros écrit dans *La Libre Belgique* des 20 et 21 février : « D'après des sources proches de l'état-major des FAR, l'Agence France Presse a parlé de ces massacres », ce qui signifie qu'elle a identifié la source... Ensuite, elle signale que « le Quai d'Orsay réagit immédiatement et dit que, d'après des indications qui nous parviennent, il y a des massacres qui sont perpétrés dans les zones actuellement contrôlées par le FPR.. » Et la journaliste de *La Libre Belgique* de s'étonner car, dit-elle, on a l'impression que les gens ont plutôt fui avant toute cette affaire plutôt que d'être massacrés. Elle précise, c'est important : « La France, de son côté, accuse depuis quelques jours le FPR par presse interposée de recevoir l'aide de soldats ougandais, voire de n'être qu'un paravent à une invasion ougandaise du Rwanda. » Elle précise que de telles accusations, déjà formulées en 1990, n'ont jamais été prouvées. Le 23 février, Marie-France Cros fait état d'un contact avec un religieux qui est allé à Rebero et selon lequel il n'y a pas eu du tout de massacre. Donc, c'est une fausse nouvelle qui a été diffusée auprès de l'AFP, qui la relaie. Et ça n'empêche pas le Quai d'Orsay de réagir aussitôt sur cette affaire, beaucoup plus rapidement qu'il ne le fait, par exemple, à l'égard de la commission FIDH de 1993.

En France aussi d'ailleurs, les journaux que j'ai vus continuent de faire un travail critique. Dans *Libération*, Stephen Smith écrit le 22 février 1993 : « on a essayé d'accréditer l'idée d'une guerre menée par l'Ouganda... » ; « la thèse de l'invasion étrangère a été poussée à Paris jusqu'à imaginer une prise en tenailles du Rwanda par l'Ouganda et le Burundi pour assouvir l'impérialisme tribal, qui rêverait d'un grand Tutsiland. » C'est le schéma en question. Catherine Simon écrit dans *Le Monde*, le 27 février : « La thèse d'un prétendu complot ourdi par l'Ouganda n'est pas nouvelle dans la bouche de Habyarimana. La France semblait néanmoins prendre cette thèse très au sérieux. La France n'est pas intervenue face aux tueries de novembre 1991 et février 1993 au Togo, face aux massacres depuis deux ans au Rwanda. On attend toujours, depuis Paris, sinon un geste de sanction, au moins un mot de désapprobation. » Comme on le voit, les journalistes continuent à faire leur travail.

Puis surgissent, à certains moments, ces échos d'une propagande que l'on veut pousser. Elle passe de façon beaucoup plus « assurée » dans *Valeurs actuelles*, le 1^{er} mars 1993. Sous le titre « Tango à Kigali », un certain Frédéric Pons, que je n'ai pas l'honneur de connaître, nous explique que l'Afrique c'est l'Afrique, qu'il y a des massacres partout, c'est normal ; mais que là, en l'occurrence, ce sont 25 bataillons ougandais qui ont attaqué ; que les services de renseignement français ont eu très tôt les preuves de l'invasion ougandaise (on se réfère de nouveau aux journaux

de marche saisis sur des soldats du FPR, et à de terrifiants clichés de massacre). L'implication ougandaise est documentée. Et ni l'Élysée, ni le Quai d'Orsay, ni la Coopération n'en ont tenu compte. C'est comme si les services de renseignement qui ont obtenu ces informations n'avaient pas réussi à convaincre suffisamment les autorités françaises. Et puis, dit cet article, « les envahisseurs invoquent les droits de l'homme. C'est un problème grave, indique une note des renseignements militaires [là, on voit bien les sources], car dans ce pays, ces organisations [de défense des droits de l'homme] sont presque toutes sous contrôle anglo-saxon et pro-ougandais. » Encore le surgissement de cette propagande, dans un organe idéologiquement « situé », *Valeurs actuelles*.

Le Canard Enchaîné recommence le 3 mars, mais de façon plus contradictoire : « On espère que le monde influencera l'Ouganda. » L'article évoque la mission du ministre de la Coopération Marcel Debarge dans les capitales rwandaise et ougandaise. Il note que « dans tous les palais concernés [c'est un peu contraire à ce qu'écrit *Valeurs actuelles*], Élysée, Quai d'Orsay, Défense, Coopération, et à la DGSE, on affirme qu'il ne s'agit plus d'une guerre civile, mais on se refuse à le dire tout haut... » Et je pourrais en citer d'autres... On a d'une part des articles qui surgissent, et qui au fond présentent la thèse sans trop de distance. Et d'autre part des articles où cette thèse est mentionnée avec plus de distance. Par exemple, dans *Le Monde* du 4 mars, Francis Cornu écrit que le ministre Debarge a vu utilement Museveni, le Président ougandais. C'est une allusion diplomatique aux récentes informations fournies par les services de renseignement français, selon lesquelles l'Ouganda apporte un soutien important à la rébellion rwandaise. Nouvel article le 28 mars... À un moment, c'est une série d'icebergs qui surgissent et qui manifestent le jeu destiné à faire passer ce schéma : « Tutsi... ougando... anglo-saxon... » Et vous avez remarqué qu'il n'est pas question de Khmers pour le moment. Ça ne signifie pas que le mot n'a pas encore circulé.

Le 28 mars, sur *France Inter*, un reportage de la série *Le Choix d'Inter* par Laurence Simon est titré : « Le Rwanda ou l'intervention française oubliée ». L'armée française a aidé Kigali à éviter un bain de sang, au moment de l'offensive surprise du FPR en février 1993. Il y a dans cette émission un certain colonel Delort. Il parle de la démocratisation du Rwanda : « Nos services de renseignement ont pu établir la preuve d'une certaine ingérence de l'Ouganda dans les problèmes internes de ce pays. » Les autres intervenants dans l'émission sont nommés anonymement, si je puis dire, ou par leurs prénoms. « Un coopérant dit qu'Habyarimana est un bon élève de la Baule. » Laurence Simon elle-même rappelle que les Tutsi sont d'anciens seigneurs très grands et très fiers. Le cliché racial habituel. La Ligue des droits de l'Homme – on ne

dit pas laquelle – a parlé d'escadrons de la mort, mais rien n'a été prouvé. En revanche, on découvre des massacres commis par le FPR.

Et c'est là que cet officier, le colonel Delort, intervient : « Un médecin, qui est rentré du Cambodge, a fait l'analogie directe avec les Khmers rouges. Alors, comment devrait-on les appeler ici ? Je n'en sais rien. Il y en a même certains qui ont dit "Khmers noirs"... » On ne saura pas qui est ce médecin, mais cela signifie que l'image est en train d'être employée ici ou là... « Je vous laisse, dit-il à Laurence Simon, la responsabilité du propos. » Autre passage marquant de cette émission : « Ce qui est frappant, c'est leur maîtrise du talk and fight, etc. Et on peut faire le rapprochement avec les guérillas marxistes qui ont permis l'avènement au pouvoir de certain nombre de chefs d'État dans les années 70. » Ce qui est piquant, c'est qu'on retrouve les mêmes reproches qu'on faisait à l'UNAR, le parti nationaliste dominé par les Tutsi au Rwanda en 1959, d'être à la fois féodal et bolchevique. Et là, ça recommence. Ce sont des féodaux, qui sont maoïstes. En ce qui concerne les « Khmers noirs », il faudrait ouvrir un concours, je ne les vois pas cités avant cette émission.

Le 9 avril, dans *Marchés tropicaux*, Philippe Decraene, qui a longtemps été au *Monde*, et qui jouait un peu aux experts ethno-historiens de l'Afrique, écrit un article absolument fascinant. Il traite de l'impasse militaire, diplomatique et politique au Rwanda. Il dit que ce sont des négociations sans lendemain qui ont lieu parce que « les rebelles tutsi du FPR procèdent à la liquidation physique systématique des notables, se comportant ainsi en véritables Khmers noirs. Ce qu'on appelle pudiquement l'affaire rwandaise, au delà de la volonté hégémonique des Tutsi au Rwanda et au Burundi, c'est celle des Hima, vaste ensemble ethnique, dont les Tutsi ne constituent qu'un modeste rameau qui prend corps du Soudan à la Tanzanie, en passant par l'Ouganda et le Kenya. » Je n'ai jamais entendu dire qu'il y ait de « bahima » ou « batutsi » au Kenya, sauf les émigrés, mais enfin voilà. Vaste plan. Philippe Decraene ne nous dit pas où il a trouvé les éléments de ce grand plan. Il dirigeait le Centre des Hautes Études sur l'Afrique et Madagascar, à l'époque, c'était donc un expert. C'est-à-dire qu'il se trouvait à l'articulation entre l'information, la réflexion et le pouvoir.

Ensuite, le 20 avril, on peut lire dans *Le Quotidien de Paris* un article assez curieux, sous le titre : « Rwanda : la France dans le piège des Khmers noirs. » C'est Henri Vernet qui signe l'article, mais en fait, il prend sa distance plus que les autres : « Les Français [on ne sait pas quels Français] insistent sur le renvoi d'ascenseur de Museveni qui est arrivé au pouvoir grâce à des réfugiés tutsis. » Il compare ça à Louis XI, avec les grandes compagnies. « Pour corser le tout, on dépeint ces rebelles, sans rire, comme des Khmers noirs décidés à purifier le Rwanda. Les Français ironisent par ailleurs sur le GOMN », le groupe d'observateurs militaires

de l'OUA. Autrement dit, on a là quelqu'un qui nous fait part de cette théorie, de ce schéma, mais avec un point d'ironie. Ça apparaît d'ailleurs dans un article suivant du même journaliste. Ensuite, ces Khmers noirs disparaissent du paysage médiatique, mais on les voit réapparaître au cours du génocide.

En tout cas, il y a un nœud entre février et avril 1993, c'est à dire au moment où, d'une part, les négociations d'Arusha progressent, mais où d'autre part les tueries se sont multipliées au Rwanda. À la suite de ça, il y a l'intervention du FPR, et le régime Habyarimana apparaît de plus en plus en difficulté, car la plupart de ses opposants internes, malgré les remontrances du ministre Debarge⁹, persistent à trouver selon une citation de l'époque, « qu'il est préférable, à la limite, de voir entrer le FPR pacifiquement à Kigali que de continuer à subir la dictature Habyarimana. » Devant cette mise en échec du régime Habyarimana, on assiste à une relance du discours qui avait été soutenu en septembre 1990 sur le thème de l'offensive ougandaise, complétée par le schéma de l'empire tutsi et cette nouvelle idée, qui a surgi dans la tête de certains : « des Khmers noirs ». L'empire tutsi n'est pas une invention de ces milieux français. C'est une invention des milieux hutu extrémistes depuis les années soixante au Rwanda. Parce que dans cette affaire, il faut voir qu'il y a des interactions : les Rwandais ne sont pas de la pâte à modeler, ils ont aussi leurs initiatives, ils peuvent donner des idées à leurs alliés.

On retrouve cette thématique le 18 juin 1994, dans *Le Monde*, sous la signature de Jean Hélène. Il s'agit d'un article sur les trafics d'armes venus d'Ouganda. Il ne sera pas suivi d'articles sur les trafics d'armes approvisionnant les FAR... Il est question de l'empire tutsi, mais, dit prudemment le journaliste, « selon le gouvernement intérimaire ». Et dans la conclusion : « Les observateurs s'interrogent sur ces séances d'éducation dans les camps de déplacés qui rappellent à tort ou à raison un certain Cambodge. »

On retrouve cela encore dans *Le Figaro* du 19 juillet. Jean d'Ormesson a fait partie de la cohorte de journalistes qui ont couvert l'opération Turquoise sur le terrain. Il explique bien qu'il y a deux opinions chez les officiers. Il y a ceux qui disent que les Tutsi ont été victimes de massacres abominables, organisés par les Hutu. Ce qui, dit-il, « est difficile à contester ». Mais pour d'autres, les Hutu sont surtout menés par la peur. Et le FPR, « force redoutable, bien organisée, de toute évidence victorieuse, est responsable lui aussi de beaucoup de crimes, ce

9. En février 1993, le ministre français de la Coopération, Marcel Debarge, se rend à Kigali et appelle « tous les Hutu à s'unir contre le FPR », ce qui constituait dans ce contexte, selon l'historien Gérard Prunier, « un appel à la guerre raciale », PRUNIER, 1997 (pp. 216-217).

qui est hautement probable. » Et c'est là que ça devient intéressant : « Un pas de plus, et on passe à la conviction que le FPR, mélange de fascisme, de marxisme et de Khmers rouges, est tout simplement l'ennemi. » D'Ormesson donne une opinion de milieux militaires français.

Ensuite vient l'après-génocide, et c'est une tout autre histoire. Je ne sais pas si l'on continue à parler de Khmers noirs, mais le thème de l'empire tutsi va se développer de plus belle, sous toutes sortes de signatures. Je ne vais pas développer ça ici, cela nous mènerait trop loin. En ce qui concerne la télévision, la chaîne officielle France 2 a, pratiquement sans exception, tout confondu sous la rubrique guerre civile. Par exemple, les 10 et 11 avril 1994, France 2 parle de massacres interethniques dans ses journaux télévisés, et jamais on ne dit qui tue qui. C'est « les gens », « on », « ils », sans autres commentaires. Par ailleurs, on dit que « les rebelles du FPR ont repris la guerre », ce qui les désigne comme les responsables des tueries.

Je vais encore donner deux exemples de ce qui se passe dans les médias audiovisuels. Je voulais citer le journal du 31 juillet sur France 2. On nous explique le malheur des Hutu modérés complètement coincés entre le FPR et les extrémistes hutu. Comme exemple d'un honnête homme, on nous présente « M. André Sebataware ». André Sebataware était un des leaders du Hutu Power, c'est un ancien ministre qui était réfugié à Goma, et il est présenté comme modéré... Ce qui est très intéressant c'est qu'on fasse tout un numéro sur lui. Dans ce contexte du 31 juillet à Goma, en pleine opération Turquoise, est-ce que les médias de France 2 travaillaient sans avoir des aides et des appuis pour les orienter ? Je me suis posé la question. En tout cas, comment M. André Sebataware, leader du Hutu Power comme Karamira ou d'autres, s'est-il retrouvé devant les caméras de télévision françaises ?

Un autre exemple fin août – je n'ai pas retrouvé la date exacte. Il s'agit de l'émission *Le téléphone sonne* sur France Inter, en duplex avec Goma, avec le général Lafourcade. On parle surtout de la guerre, du choléra, etc. Et puis à un moment, pour que ce soit « équilibré », on donne la parole à l'un de ces militaires rwandais qui sont partis dans le désordre, qui ont fui. Il y a un certain Bagosora qui est là, qui passe par hasard et qui est interviewé au *Téléphone sonne*. On ne dit rien d'autre sur lui, on ne dit pas qui est ce Bagosora, ce n'est peut-être pas celui auquel nous pensons, c'est peut-être un autre. Je me suis aussi posé la question, mais cela n'a semble-t-il pas fait problème au réalisateur de l'émission. L'idée persiste en effet qu'il y a deux camps, qu'il y a des crimes partout, que ces deux camps sont des camps ethniques. La suite, j'en ai déjà parlé.

Maintenant, je suis prêt à répondre à vos questions. J'ai voulu insister sur cette espèce de filière de propagande, qui n'abuse pas complètement les journalistes, mais qui parvient à être présente, et à s'imposer

sans discussion, le cas échéant. À l'évidence, certains milieux de renseignement s'efforcent d'avoir une médiatisation.

SHARON COURTOUX

Une question... Je sais que Jean-Pierre Chrétien est très souvent sollicité par des gens de presse. Lorsqu'il vous arrive d'avoir à discuter avec des journalistes qui ont propagé ces choses ou sont tombés dedans, comment est-ce qu'ils réagissent ?

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

Ce ne sont pas les mêmes. Les gens qui m'appellent, ce ne sont pas ceux-là. À l'époque, j'ai eu cette réponse du *Canard enchaîné*, et celle du *Monde*, qui n'en était pas une. Il y a eu d'autres lettres. En 1998, Jacques Isnard a recommencé, et vraiment, là, c'était plein d'erreurs. J'ai écrit et je n'ai eu aucune réponse. Mais peut-être que les chercheurs sont des gens sans importance. Je me rappelle de tel ou tel journaliste disant un jour que l'Afrique est tellement dépourvue d'intérêt que, en tant que champ de recherche, ça ne peut être forcément que les plus médiocres qui s'y intéressent. Je pourrais vous donner, en off, la source de la citation. Ce qui est étonnant dans toute cette période, c'est ce souvenir de l'espèce de mur de caoutchouc, si l'on peut dire, auquel nous nous heurtions dans les années 1991, 1992, 1993 et même 1994. Pour faire passer des choses évidentes et des questions qui s'imposaient. Comme si ce qu'on disait n'était que chants d'oiseaux. Ça a donné lieu à toutes sortes d'actions, de correspondances, etc. En revanche, il y a eu des dialogues avec ceux qui avaient envie de savoir, je pense à Catherine Simon ou à Alain Frilet, parmi d'autres. C'était le même désintérêt dans le monde politique, chez les députés, y compris socialistes...

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Si vous discutez avec des gens qui cherchent la vérité, même si vous n'êtes pas d'accord, vous devez avoir des réponses, voire des tirs de barrage. Mais le rôle des services de renseignement, en appui des services action opérant sur le terrain, n'est pas de chercher la vérité. Il est de faire la guerre.

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

Quand j'ai dû m'exprimer à l'Assemblée nationale devant la Mission d'information, j'ai dit que ce qui était choquant, c'était de voir les jacobins français adhérer, à propos du Rwanda, aux thèses de la démocratie chrétienne flamande. Mais là, c'est pire : en fait, ce sont des services français qui adhèrent à une thèse raciste qui ressemble beaucoup au « Protocole des Sages de Sion », pour faire une comparaison. On ressasse la même histoire, on dit qu'on a trouvé quelque part un plan, un texte qui montre que les Tutsi veulent dominer le monde, ou au moins

toute l'Afrique centrale. Ça a pris différentes formes : la République du Kilimandjaro, le grand éléphant... Je prends l'exemple du colonel Robardey qui s'occupait de la gendarmerie au Rwanda de 1991 à 1993 et qui a fait une interview dans un journal provincial. Il rappelle cette histoire du grand éléphant. Moi, j'en ai entendu parler dans un colloque à Aix-en-Provence, en septembre 1993. C'était un prêtre ou un séminariste qui disait l'avoir entendue dans les milieux religieux rwandais. Il y a donc une espèce de thèse rampante, ici et là, qui est reprise au point de s'afficher sous des signatures assez connues, notamment Decraene dans *Marchés tropicaux*. Il s'agit là de l'officialisation d'une fantasmagorie raciste, utilisée par la RTLM, pour, entre autres choses, justifier le génocide.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Cette question du racisme est très importante, peut-être pourriez-vous nous éclairer là-dessus. Ce qui nous inquiète dans cette commission, c'est qu'on a le sentiment qu'une bonne partie des acteurs des relations franco-africaines sont racistes, qu'on trouve dans ce milieu un pourcentage de racisme nettement supérieur à la moyenne.

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

Je crois que c'est une réflexion qui se développe ici ou là et qui peut inspirer le colloque de demain. Peut-être faudrait-il parler de « racialisme ». Je m'explique : je veux parler d'une réduction des réalités sociales et politiques de l'Afrique à des données en dernier ressort biologiques, à un système de pensée « gobinienne » qui est au cœur de l'ethnologie de la fin du XIX^{ème} siècle¹⁰. Et on dirait qu'au moment où les milieux scientifiques ont complètement décroché de ce genre de raisonnements, des décideurs, ainsi que des médias, les reprennent à leur compte.

Ce qui serait très intéressant à voir aussi, j'en avais eu un aperçu un jour, ce sont les notes, les fiches, les aide-mémoire accompagnant les déplacements en Afrique de nos dirigeants... Que ce soit un ministre, que ce soit le président Mitterrand à l'époque. Il y a des notes pour accompagner leurs voyages, et des secrétariats qui font ces notes. Et toujours l'on retrouve ce genre de thème complètement dépassé sur les races « bantoues », « nilotiques », sur les seigneurs, les serfs, etc. Les recherches ont pu se développer depuis les années soixante, en France, en Belgique, etc. on dirait qu'elles n'ont servi à rien.

C'est ce racialisme, cette lecture raciale des problèmes, qui explique peut-être aussi la réponse des militaires français à la question des deux officiers rwandais qu'on empêche de revenir chez eux : les Hutu

10. Arthur de Gobineau (1816-1882) est l'auteur de *l'Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855) et l'un des principaux théoriciens de la supériorité de la race aryenne.

sont les Hutu, les Tutsi sont les Tutsi, et ne nous cassez pas les pieds ! Qu'est-ce que c'est que cette opposition hutu à Habyarimana ? Il faut être sérieux. C'est ça que le ministre Debarge est allé dire aux opposants hutu quand il est allé à Kigali : « Mettez vous d'accord avec le Président face aux Tutsi ! » C'est ce que mon ami et collègue Gérard Prunier a appelé « créer un front de race ». D'un côté, on a un ministre qui débarque de sa banlieue parisienne, qui se trouve tout d'un coup investi sur l'Afrique et perméable à tous les préjugés. À côté, on a des gens qui connaissent l'Afrique depuis longtemps, auxquels on ne la fait pas et qui disent : « Voilà, le critère, c'est les appartenances ethniques. En Afrique, c'est comme ça, soyons sérieux ! Tout le reste n'est qu'apparences. » Ainsi, les chances de construction de solidarités politiques et sociales sur d'autres bases que l'ethnisme ont été systématiquement récusées.

EMMANUEL CATTIER

On a évoqué les informations qui arrivaient sur le bureau de l'Élysée, par exemple. Comment le président Mitterrand était-il informé de ce qui se passait au Rwanda ? Est-ce que les médias dont vous parlez sont les seuls canaux que les Services essayent d'influencer, ou y en a-t-il d'autres ?

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

Je ne sais pas. Effectivement, il y avait une tentation, pour certains d'entre nous, de penser : « Ah ! Si le Roi savait ! » On a été très étonnés de prendre conscience, progressivement, que ce discours sur les féodaux tutsi, sur la menace anglo-saxonne, était au cœur de la pensée de Mitterrand à propos de la région des Grands Lacs. Jean-François Bayart l'a expliqué dans un colloque : c'est l'idéologie ethniste de l'infanterie de marine qui a nourri la pensée de Mitterrand sur l'Afrique. Jean François Bayart est un connaisseur de l'Afrique, et il connaît, mieux que moi d'ailleurs, les alentours du pouvoir. Prenons l'exemple de Philippe Decraene : son épouse était secrétaire à l'Élysée. Lui-même était très introduit dans les allées du pouvoir mitterrandien. C'est un détail, mais il a été, un moment, candidat à l'université de Paris-I, et il y a eu une pression de l'Élysée... Ça n'a pas marché parce que, finalement, les universitaires sont autonomes. Cet exemple montre peut être qu'il y a, en quelque sorte, des penseurs « maison ». Mais encore faut-il que le pouvoir décide qu'il y a des choses qui sont plus intéressantes à entendre que d'autres.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Si vous considérez les services de renseignement de l'époque, la DRM est dirigée par Jean Heinrich, qui vient du service action de la DGSE, donc de l'infanterie de marine. Les généraux élyséens Huchon et Quesnot, qui dirigent la manœuvre au Rwanda, viennent eux aussi de l'infanterie de marine, intimement liée à la DGSE. Mitterrand voit arriver

tous les jours sur son bureau les notes de synthèse de la DGSE et de la DRM. Si, comme l'explique Bayart, la doctrine africaine de l'infanterie de marine implique la manipulation de l'ethnicité, il ne faut pas s'étonner d'une certaine convergence sur ce thème entre politiques et militaires, voire d'un certain formatage du sommet de l'État par les tenants de cette doctrine, ce que suggère d'ailleurs Alison Des Forges...

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

La pensée sur les sociétés africaines reste marquée par l'héritage colonial. Il y a des ruptures intellectuelles au niveau universitaire et scientifique. Mais il y a continuité par ailleurs.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Dans ses mémoires, l'ancien patron de la DGSE Claude Silberzahn cite les noms des journalistes avec lesquels il est dans les meilleurs termes (on connaît le cas de Jean-Marie Colombani et de Jacques Isnard, du *Monde*). Il explique la façon de "tenir" des universitaires : en leur payant des voyages, y compris accompagnés, en leur commandant des études, etc. Il dit encore que certains universitaires sont devenus de parfaits connaisseurs des plus subtiles différences tribales ou raciales au Gabon, par exemple. La DGSE n'a pas besoin du CNRS, parce qu'elle a ses écuries, avec un peu de foin pour entretenir des gens qui vont venir alimenter le corpus racaliste.

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

C'est un passage très inquiétant de ce livre. D'ailleurs, après, on ne pouvait plus se regarder les uns les autres, on se demandait qui émargeait... C'est peut-être fait pour ça aussi... Mais, oui effectivement, c'est un passage qui m'a beaucoup surpris, je dois dire. Peut-être que je ne fréquente pas les bons milieux...

BERNARD JOUANNEAU

Après tout, les politiques ne sont pas plus idiots que les autres ! Peut-être plus cyniques, mais pas plus bêtes. Et les travaux des scientifiques qui nous ont démontré qu'il n'y avait qu'une race, la race humaine, n'ont pas pu être ignorés de ces politiques, ni même de ces journalistes. Alors, pourquoi l'Afrique ferait-elle l'objet d'un traitement particulier, sous prétexte qu'on change de vocabulaire en abandonnant le mot « race » pour utiliser le mot « ethnies » ? C'est d'ailleurs un mot qu'emploie la loi française sur la discrimination. Le critère prohibé de la discrimination, c'est non seulement la religion, la race, mais aussi l'ethnie. Pourquoi en Afrique parler de tribus ? Est-ce que les tribus représentent la même notion que les ethnies ? Est-ce que tout ça n'est pas un vocabulaire forgé justement par les néo- ou archéo-colonialistes, qui entretiendraient l'idée que la rivalité entre les composantes des populations injustement appelées

tribus ou ethnies, favorise, finalement, l'implantation des grandes puissances qui veulent s'approprier le pouvoir et la richesse des pays africains ? Il y a là, je crois, un recours au vocabulaire qui nécessite des précisions et pour lesquels les chercheurs sont vraiment indispensables.

Autre question : vous êtes le seul, de tous ceux qu'on a entendus ici, à avoir prononcé l'expression « Hutu modéré ». Je me souviens qu'en 1994 et 1995, on avait largement utilisé cette expression pour signifier qu'il n'y avait pas que les Tutsi qui étaient l'objet de l'extermination, mais que les Hutu modérés figuraient aussi sur ces listes. Est-ce que le fait qu'on n'utilise plus cette expression permet de penser qu'il y a eu une révision à ce sujet ?

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

Ces questions de vocabulaire sont intéressantes. Le fait d'employer ces schémas-là pour l'Afrique et ne pas les employer pour des problèmes similaires en Europe montre un mépris récurrent, où l'Afrique relève de schémas simplistes. Et là resurgit évidemment, non pas un racisme, mais tout bêtement un racisme. Le mot « tribu » n'est normalement plus employé en français. En anglais, il est toujours employé (*tribe*). Mais en français, il a été pratiquement remplacé par « ethnie ». On pourrait consacrer tout un colloque au débat sur les ethnies. En fait, c'est un terme qui s'est voulu scientifique, qui fonctionne surtout depuis une trentaine d'années, parce qu'avant, on parlait de tribus ou même de races. Par exemple, dans les anciens textes sur le Rwanda ou le Burundi, on parlait de races pour les Hutu et Tutsi. De même, à propos de la Côte d'Ivoire, on parlait de races dans la littérature coloniale.

Le mot ethnie s'est voulu plus scientifique, mais il est également connoté. Il véhicule un héritage ethnographique destiné aux autres, aux peuples lointains. Dans le français ancien, « ethnique » renvoie aux « païens d'ailleurs ». Le problème est celui du débat, qu'on ne va pas résoudre ici, entre sentiment national et/ou conscience ethnique, parce que ça peut se recouper. C'est au fond des situations, des vécus, de communautarisme ou non. Cela fait débat parce que même une nation peut devenir entièrement communautariste. Et on ne sait plus si c'est vraiment une nation ou si c'est devenu une « grande ethnie », au sens qu'on colle généralement à « ethnique », avec cette notion d'hérédité, etc. Bref, il faut vraiment prendre ce vocabulaire avec des pincettes. En tout cas, le mot « ethnie » ne convient pas, même s'il est maintenant répété sans arrêt pour le Rwanda et le Burundi. Il y a une définition *a minima* des ethnologues : une ethnie, c'est une entité qui se caractérise par une identité culturelle à part. Ce n'est pas le cas ici.

Alors, on peut parler de « composantes », de « peuples » de « groupes », tout ce qu'on veut. Mais l'emploi incessant du mot « ethnie » ou du mot « tribu » relève en tout cas d'une volonté d'enfoncer

les gens dans une identité unique, de type naturel si on peut dire. C'est un débat qui nous mènerait loin, mais c'est vrai qu'il est présent dans la propagande que nous examinons aujourd'hui, avec l'idée que les gens n'ont pas le choix. Cette définition ethnique consiste à dire : « Tu es là, de par ta naissance. » C'est l'idéologie des extrémistes hutu : « Vous tous Hutu, vous devez vous mettre ensemble, vous n'avez pas à vous diviser face aux Tutsi. » Effectivement, de façon perverse, un langage qui se veut scientifique va devenir totalement idéologique et raciste.

Quant à l'expression « Hutu modérés », je ne l'aime pas beaucoup, et je l'ai utilisée ici de façon un peu ironique. Parce que je ne sais pas ce que ça veut dire d'être modérément Hutu. On est Rwandais. Il se trouve que par ton père, tu es Hutu, ou tu es Tutsi, et tu vas avoir une position face à la situation du moment, qui va être politiquement différente. Tu vas être extrémiste ou tu vas être modéré, justement. Mais c'était tellement courageux de ne pas être extrémiste au Rwanda que le mot modéré me semble un peu mou. Je préférerais dire « Hutu démocrates », ou « Hutu libéraux », ou « Hutu opposants » que « Hutu modérés ». Mais ces gens font aussi partie des victimes, des massacres initiaux qui accompagnent le génocide. Ils font partie du même plan puisque, quand ils sont tués, ils le sont en tant que complices des Tutsi.

ANNIE FAURE

Je pense que le mot « modéré » a été utilisé pour faire allusion à l'aspect politique des Hutu au sein du gouvernement avant qu'il n'éclate. C'est-à-dire qu'on a appelé « Hutu modérés » ceux des Hutu qui, au gouvernement Habyarimana, avant que l'avion n'explose, n'étaient justement pas de la frange extrémiste. Et je crois que plus tard, par extension, on a utilisé le mot « modéré » pour les Hutu civils opposés à Habyarimana. Je n'ai compris qu'après l'origine de ce terme, qui m'avait beaucoup énervée. Parce que, quand on est contre un génocide, et qu'on meurt, et qu'on est contre l'extermination d'un peuple, on n'est pas modéré. On est au contraire engagé, et engagé jusqu'à la mort.

La question que je pose plutôt aux juristes, c'est la suivante : si on n'avait pas conservé le mot « ethnique », qui est quand même le mot qu'on a beaucoup critiqué, est-ce qu'on aurait pu admettre qu'il s'agissait d'un génocide ? C'est-à-dire, est-ce que dans la définition du génocide, n'intervient pas justement l'élimination d'une population regroupée sous le terme d'ethnie ? Est-ce qu'on aurait pu parler du génocide des Tutsi si on n'avait pas préalablement admis que c'était une ethnité ?

BERNARD JOUANNEAU

Oui, le vocabulaire légal l'oblige, mais je persiste à soutenir qu'il est erroné. Et d'ailleurs le président de l'Assemblée nationale, M. Debré, a proposé que l'on fasse une vaste réforme des textes législatifs nationaux

et internationaux pour se mettre au diapason des travaux des chercheurs et abandonner le concept même de race et de racisme pour trouver un autre mot. Le mot fondamental des lois contre la discrimination, c'est l'origine. Et l'origine, elle vous renvoie à vos parents, elle ne vous renvoie pas à une race ou à une ethnie. Et si le mot ethnie est une sorte de moyen d'édulcorer un concept abhorré, retournons à la simplicité qu'est l'origine. Il y a toujours génocide dans le fait d'exterminer quelqu'un à cause de son origine.

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

La race est un phénomène socio-idéologique aussi, qui est projeté sur les autres. Il est vrai que, de façon vicieuse, certains disent : « Vous parlez de génocide, donc c'est que les ethnies existent. »

TÉMOIGNAGES FILMÉS PAR GEORGES KAPLER
ET DISCUSSION
JOURNÉE DU JEUDI 25 MARS

A* rescapé de Nyarushishi
J*, rescapée de Nyarushishi
Traduction d'Assumpta Mugiraneza

A*, rescapé de Nyarushishi

« Je m'appelle K* A*, j'ai * ans. Je suis né dans la Commune de G*, dans la préfecture de C*. La guerre et le génocide, je les ai vécus ici à C*. Ce que j'ai vu à cette époque, c'est les massacres, les massacres commis par les *Interahamwe* et le pouvoir en place qui les soutenait. Les Français ne se sont pas bien comportés. Ils étaient ici, je les ai retrouvés à Nyarushishi, mais partout, les Français se sont mal comportés. C'était visible qu'ils étaient venus prêter main forte aux *Interahamwe* dans les massacres, c'est ainsi que je le qualifierais. Les *Interahamwe* tuaient les gens en leur présence, et eux ne faisaient rien. Les Français eux-mêmes battaient des gens. Si par exemple certains d'entre nous sortaient pour aller chercher du bois de chauffage, les Français refusaient de leur ouvrir la barrière, et les *Interahamwe* s'en saisissaient aux yeux des Français, les emmenaient pour aller les tuer.

Autre chose, les bien publics (hôpitaux, électricité et autres) ont été détruits en leur présence, ils n'ont rien fait pour l'empêcher. Ils encourageaient les gens à fuir en racontant que les *Inkotanyi* venaient et tuaient tout sur leur passage. Ils leur faisaient ce signe (il fait le geste de se trancher la gorge) pour leur signifier que les *Inkotanyi* allaient les tuer lorsqu'ils arriveraient, ils leur faisaient signe car beaucoup ne parlaient pas français. Ils leur demandaient d'activer les travaux de destructions et de pillages. Ils faisaient le signe de trancher la tête avec une main, en disant "*Inkotanyi*" pour signifier qu'ils allaient les tuer. Autre chose encore, ils inspectaient les cartes d'identité, lorsqu'ils voyaient la mention hutu, ils laissaient la personne franchir la frontière à Rusizi. Lorsqu'il y avait la mention tutsi, ils chassaient la personne en lui demandant de retourner en arrière pour retrouver les *Inkotanyi*. En général, ils évaluaient le nez et se fiaient aussi aux cartes d'identité, avec leur mention ethnique hutu/tutsi.

Je peux vous donner l'exemple de deux garçons sur quatre dont je me rappelle les noms qui ont été tués ensembles. Il y avait K* et E*. Ils sont sortis du camp, au retour, les Français leur ont refusé l'entrée et les *Interahamwe* les ont tués juste en face, nous les avons vu faire. Ils les ont tués juste plus loin, en face des Français, ceux-là même qui leur avaient refusé le retour dans le camp. Ils les ont tués à coup de petites hoes et de gourdins, les Français y ont assisté, c'est eux qui leur avaient refusé le retour au camp, alors qu'ils l'avaient quitté sur leur accord. Les Français les connaissaient et les voyaient régulièrement. Ils ne nous laissaient pas sortir pour chercher du bois. Nous avions faim. Nous avions des aliments mais nous n'avions rien pour les faire cuire. Les gens essayaient de faire brûler l'herbe et tout ce qu'ils trouvaient là. Celui qui avait encore de la force pouvait sortir pour chercher du bois mais alors, ils l'empêchaient de revenir. C'est dans ce genre de pratique que beaucoup sont morts, comme les deux jeunes dont je viens de donner les noms.

Nous autres, nous nous sommes dit que les Français étaient venus pour aider les *Interahamwe* parce que nous les avons vus se faire accueillir par le MRND, et leur allié du CDR (le plus extrémiste) et le MDR. Ils brandissaient des petites houes et ont hissé les drapeaux des partis, même pas celui du pays. Les Français les applaudissaient, ils applaudissaient ces gens-là en sachant pertinemment qu'ils avaient tué d'autres gens. J'ai vécu dans le camp du 11 mai jusqu'au 30 septembre 94. J'y ai vécu pendant 4 mois. Je leur reproche de n'avoir rien fait pour sauver les gens. Ils sont arrivés en plein génocide, ils auraient pu sauver des vies et des biens, mais ils n'ont rien fait de tout cela, ils n'ont même pas désarmé les milices. Ce n'est pas la capacité qui leur a manquée et personne n'a voulu nous sauver, c'est tout. Ils sont arrivés le 23 Juin 1994. Les Français venaient de quitter le Rwanda et je sais qu'à cette époque, à la frontière R*, c'étaient des Français qui assuraient la surveillance du côté Rwanda et du côté Zaïre. Lorsqu'ils constataient que tu avais la mention ethnique, à cette époque c'était le cas, si tu étais Hutu ils t'offraient le passage, en te disant que les *Inkotanyi* te tueraient si tu restais, si tu étais tutsi, ils te refoulaient.

Ce que je dirais aux Français, c'est qu'au même titre que les autres pays étrangers qui ont fait des erreurs, et ont eu l'humilité de demander pardon, que les Français demandent aussi pardon. Cette pratique existe dans le pays, on pardonne à ceux qui demandent pardon. Si c'était possible, ils devraient nous demander pardon car ils ne nous ont rien fait de positif. Surtout que les tueurs de 94 reconnaissent que les Français les avaient armés, et qu'ils leur ont appris à tuer. Je connais les armes françaises et celles utilisées par les Rwandais. A mon avis il faut qu'ils demandent pardon. »

J*, rescapée de Nyarushishi

« Les femmes et les jeunes filles ne pouvaient plus se risquer dehors. Si une fille se risquait dehors, elle était rapidement repérée, entravée et forcée à coucher avec eux de force. Elle était violée. Nous avons compris que cela ne pouvait plus durer, que ces gens-là n'étaient pas vraiment venus pour nous sauver, pour nous protéger. Les hommes se sont réunis. Il a été décidé que c'était eux qui allaient désormais accomplir les corvées de bois et d'eau. Plus aucune femme ou jeune garçon ne s'y risquait plus. Les hommes se réunissaient et partaient en groupes importants pour chercher du bois. Nous pensions qu'ils étaient venus protéger les gens en danger, mais en fait eux ils regardaient les Interahamwé entrer dans le camp, y prendre les gens qu'ils emmenaient pour les tuer. Ils étaient pourtant là.

Autre chose, même lorsque les Interahamwé n'entraient pas, les Français entraient et pouvaient interpeller une personne qu'ils embarquaient comme si elle allait revenir. Ils repartaient avec les Interahamwé et les personnes embarquées ne revenaient jamais. Dans ce cas, nous nous disions : « Mais enfin, nous savons depuis longtemps que les Français étaient venus travailler avec les Interahamwé, nous n'avons jamais compris que les Français étaient venus pour protéger les gens. ». Nous savions que eux aussi étaient des Interahamwé, tout simplement. Les Interahamwé entraient en compagnie des Français dans le camp. Ils ne tuaient pas les gens à l'intérieur du camp. Ils les embarquaient et allaient les tuer dans la zone militaire. Aucun civil n'y était admis. C'est là qu'ils tuaient ceux qu'ils embarquaient. Lorsque les gens couraient après pour tenter de faire quelque chose, ils étaient stoppés par la barrière. Ils s'arrêtaient là, et ne pouvaient rien.

C'est difficile de parler de cela dans cette situation. Tous ceux qui l'ont subi ne veulent pas parler ou n'osent pas. Surtout avec le Sida qui fait ravage. Beaucoup risquaient de ne pas vouloir le révéler comme ça. C'est parce qu'une personne concernée vient de vous le dire elle-même. Je parle de ma voisine ici. Elle aussi a été violée dans des circonstances peu claires. Comme un adulte qui appelle un enfant pour lui donner quelque chose. L'enfant suit, et arrivé là, l'enfant se fait forcer sexuellement par celui qui était censé le protéger. Cela n'est absolument pas correct, c'est carrément répréhensible.

Ce qu'ils faisaient, selon ce que j'ai entendu. Ils allaient à l'extérieur du camp pour chercher des vaches à abattre. C'est là que les Interahamwé dépeçaient les vaches prises aux Tutsi. Mais moi, je connais un cas d'une vache que les Français ont pris à un paysan qui habitait près du camp. Ils lui promettaient de le payer le jour où il viendrait chercher son argent. Lorsqu'il se rendait au camp, il se faisait chasser. Il n'a jamais été remboursé. Il lui a été répondu que cette vache était un bien de Tutsi et que les biens des Tutsi ne pouvaient pas être payés.

À mon avis, je dirais que les Français sont venus avec l'intention de tuer. Ils ont tué de la même façon que les Interahamwé, ils étaient là pour tuer. La raison pour laquelle je pense ça, je pense citer l'exemple de mon frère, qu'ils ont tué alors qu'il travaillait pour eux. Ils en étaient donc responsables, il était comme leur propre enfant. Il y a un autre cas, d'un homme de M* qui était allé travailler avec eux. Il avait subi le même sort que mon frère.

Ce que je réclamerais de la France pour le Rwanda, qu'ils ont fort endeuillé, au même titre que les Interahamwé emprisonnés reconnaissent leurs actes, que le Rwanda fasse venir ces Français pour qu'ils reconnaissent ce qu'ils ont fait avec les Interahamwé. Ils avaient fait croire au monde entier qu'ils venaient pour sauver les gens ici. Ils s'étaient engagés à cela. Au lieu de nous sauver, ils sont venus de l'extérieur pour nous tuer avec les Interahamwé de l'intérieur.

Question

Je ne sais pas grand chose de ces Français. Sauf que je pourrais préciser une chose. Les Français font partie de ceux qui sont venus faire régner la haine ethnique. Ils avaient des véhicules et circulaient partout. Souvent, ils tombaient sur des blessés à la machette ou autre, des morts. Ils venaient voir ceux qui n'étaient pas encore morts. Alors là, ils demandaient : « Hutu ? Tutsi ? ». Si tu étais Tutsi, tu étais conduit à Nyarushishi, si tu étais Hutu, c'était le Congo. Tu demandes à quelqu'un son ethnicité pour le séparer des autres. En insistant sur le fait que l'un est Tutsi, et l'autre Hutu. Tu enfermes chacun dans son coin. Les premiers étaient conduits dans des camps où ils se faisaient tuer. C'est abominable. J'ai du mal à tout dire du mal que nous ont fait les Français. Cela me travaille beaucoup, et me posent des problèmes dans la tête. J'ai vu tellement de choses.

Je ne pourrais pas tout vous raconter. Est-ce que vous voyez ? J'ai été battue à mort. J'en garde encore des séquelles graves, je suis handicapée à vie. Ils ont piétiné ma poitrine, ma propre poitrine. Et l'os de la poitrine a cédé. Ils m'ont fort attachée, comme cela. J'ai du mal à me coucher. On arrive pas à me faire soigner. Les médecins n'osent pas prendre le risque d'ouvrir la cage thoracique pour voir cet os cassé. C'est trop de choses. Ils m'ont fait cela à Nyarushishi.

Il y a une autre fille avec qui j'étais. Ils l'ont d'abord attachée à un arbre plus loin. C'est moi qui ai été jugée récalcitrante, parce que j'avais conseillé aux autres de courir pour leur échapper. Ils allaient nous lancer une grenade qu'ils avaient déjà dégoupillée, prêts à nous la lancer. Mes compagnons d'infortune ont crié, et je me suis arrêtée. Ils ont dit qu'ils allaient s'occuper de moi, la récalcitrante. Ils ont donc attaché cette autre fille à un arbre. Oui, ils l'ont violée, attachée à un arbre, et l'ont abandonnée ainsi. Par après, il y a eu des enfants qui sont venus, ils se sont mis à crier en disant : « On a attrapé des *Inyenzi*, et en voilà un qu'on a attaché. » Des gens de bon cœur ont coupé les liens qui la maintenaient attachée. Elle est partie,

mais elle était gravement touchée. Arrivée à Nyarushishi, elle a développé une maladie, suite à cela, elle en est morte assez rapidement.

Question

Elle est morte dans le camp, deux semaines après environ. Son nom, le seul que j'ai entendu quand elle s'expliquait devant les Français, elle disait s'appeler C*.

Discussion

GEORGES KAPLER

Je pense que vous avez remarqué l'extrême confusion de cette femme qui témoigne, qui à la fin de son témoignage nous parle d'une femme violée : elle parle d'elle, ou elle parle de quelqu'un d'autre... Je dirais que la personne qui a mené l'interview n'avait pas les moyens psychologiques de poser des questions à cette femme.

Il y a en fait deux femmes, que nous avons rencontrées via la représentante d'Avega à Cyangugu Celle dont nous avons vu le témoignage aujourd'hui parle en fait de sa voisine. Vous verrez l'autre témoignage, très bref, qui sera diffusé demain.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Je pense qu'il serait intéressant d'essayer de savoir quel était le détachement ou le bataillon qui était à Nyarushishi, c'est une recherche faisable.

GEORGES KAPLER

On peut également retrouver qui le commandait... Et je vous rappelle le témoignage de J*, hier, qui parle d'une attaque qui a avorté sur le camp de Nyarushishi et du dialogue qu'il a eu avec un militaire français qui a demandé aux *Interahamwe* de s'occuper des Tutsi qu'il pouvait trouver dans la campagne environnante...

La Commission n'a pas encore vu tous les témoignages que j'ai ramenés. M. Ternon disait hier que ces témoignages étaient concordants, on s'est expliqués là-dessus. C'est normal qu'ils soient concordants, puisqu'ils ont été recueillis dans la même région et qu'ils répondent aux questions que j'ai posées...

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

C'est vrai qu'on peut avoir des doutes sur le témoignage d'hier, non pas d'un point de vue intuitif, mais d'un point de vue méthodologique étant donné sa situation de prisonnier. Mais sur les points les plus accusateurs de son témoignage, on a maintenant une version du côté de la victime, et c'est un peu plus difficile de jouer les victimes de ce genre...

GEORGES KAPLER

Qu'un assassin cherche à se déculpabiliser en se défaussant sur la France, c'est possible. Moi, ce qui me frappe dans le témoignage de J*, c'est la confusion. Au fond, je regrette d'avoir enlevé les questions, parce que les questions auraient vraiment montré la confusion de J*... Et cette confusion, elle ne s'invente pas.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Le fait d'avoir enlevé les questions, ça a un inconvénient, c'est que ça donne une allure de monologue.

GEORGES KAPLER

C'est souvent le cas avec les Rwandais, je suis désolé de le dire, mais quand on leur donne la parole ils ne la lâchent pas facilement. C'est particulièrement difficile de mener une interview au Rwanda, parce que, quand les gens parlent, c'est un flot ininterrompu de quinze minutes. D'un point de vue strictement professionnel, c'est impossible de faire un montage ! J'avais reproché à Anne Lainé d'avoir fait pour *Un cri d'un silence inouï* des interviews particulièrement longues, et je me suis rendu compte qu'on ne peut tout simplement pas faire autrement.

Cela dit, j'encourage tous les journalistes à aller au Rwanda, je pense que les portes des prisons sont ouvertes, il n'y a aucun problème pour que des journalistes puissent aller faire des interviews de qui ils veulent dans la prison qu'ils veulent au Rwanda.

SHARON COURTOUX

Il n'y a pas que les prisons, d'ailleurs.

GEORGES KAPLER

Il n'y a pas que les prisons. Il y a les associations de femmes, et les autres. Toutes les associations sont là pour répondre à la demande ; heureusement, il y a encore des rescapés vivants. Simplement, avec le sida et les séquelles que portent ces gens, on peut dire que le génocide continue et que les rescapés sont en train de mourir les uns après les autres.

BERNARD JOUANNEAU

Je réagis en citoyen, mais aussi en juriste. Depuis quatre jours que nous voyons les documents que vous rapportez, je me demande pourquoi on n'a rien fait et pourquoi on ne ferait rien : après tout, le mérite de votre travail, c'est que l'on a une documentation disponible sur des crimes contre l'humanité qui ont été commis sur le territoire du Rwanda, avec la complicité, si ce n'est pas davantage, d'officiers ou de militaires français. Or, la loi du 2 janvier 1995 prévoit que les juridictions françaises sont compétentes pour recevoir des plaintes avec constitution de partie civile – alors que le tribunal d'Arusha ne peut pas recevoir des plaintes individuelles, il doit être saisi par le procureur. Deuxièmement, le code de procédure pénale prévoit que les associations qui se proposent de lutter contre le racisme ont le pouvoir d'exercer les prérogatives des parties civiles en cas de crime contre l'humanité.

Qu'est-ce qui empêcherait n'importe quelle association française de lutte contre le racisme, ou de lutte contre les crimes contre l'humanité,

de porter plainte. La FIDH, et bien d'autres, pourrait le faire : il s'agirait de déposer plainte avec constitution de partie civile à Paris, auprès du doyen des juges d'instruction en disant : « Voilà la documentation, elle a été enregistrée dans telles conditions, voilà les documents ». Et M. Georges Kapler pourra fournir les premiers témoignages qui serviront ensuite à faire des enquêtes pour savoir quel était le contingent qui se trouvait à tel endroit et qui a pu commettre ces crimes-là.

Il n'y a pas besoin de faire en sorte que les victimes rescapées des violences portent plainte, ni que les familles des victimes tuées portent plainte, les associations sont là pour ça et la loi leur donne le pouvoir de le faire !

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Nous le savons bien, nous y travaillons depuis un an et c'est bien notre objectif, c'est pour cela entre autres que nous avons voulu cette commission... Le problème, c'était d'obtenir ce type de documents. On ne peut pas porter plainte si on n'a pas des éléments sérieux, irrécusables. Hier, ce n'était pas tout à fait sûr. Aujourd'hui effectivement, rien n'empêche de suivre votre raisonnement.

On ne peut plus faire autrement, on ne peut plus attendre un énième témoignage en se disant : « Laissons les militaires français continuer de faire ça dans d'autres pays du monde au nom des Nations-unies, sous le Casque bleu, ou je ne sais quel autre casque... »

GEORGES KAPLER

Je veux dire que tous les témoignages que j'ai recueillis l'ont été dans le cadre de la possibilité d'un procès. J'ai toujours précisé aux gens que je filmais que leurs témoignages pouvaient être portés devant un tribunal. Je n'ai pas de documents écrits qui le prouvent, il n'y a que ma parole et celle de la personne qui était avec moi, mais ça a toujours été clair avec les interviewés. De toute façon, il est clair que les rescapés et même les *Interahamwe* repentis ne demandent que ça. Ils le disent.

BERNARD JOUANNEAU

Des juges courageux, il n'y en a pas beaucoup, mais il y en a.

L'OPÉRATION TURQUOISE
VENDREDI 26 MARS, MATIN

Commissaires :

François-Xavier Verschave, président

Emmanuel Cattier, rapporteur

Patrice Bouveret

Catherine Coquio

Sharon Courtoux

Annie Faure

Bernard Jouanneau

EMMANUEL CATTIER

Le génocide des Tutsi est presque terminé. Le FPR est proche de la victoire militaire. Le Conseil de Sécurité de l'ONU autorise, par sa résolution 929 du 22 juin 1994 adoptée en vertu du chapitre VII et à l'initiative de la France, une opération à but humanitaire pouvant employer la force, contrairement à la MINUAR qui relève du chapitre VI.

1. Les intentions réelles de Turquoise¹

1.1 Préserver un « Hutuland »

Soutien militaire aux FAR et au GIR

Des déclarations de responsables militaires, les antécédents de l'implication de la France au Rwanda, les nombreux écrits de journalistes et d'écrivains sur ce thème, plusieurs éléments du rapport de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, nous ont amenés à prendre très au sérieux l'hypothèse du prolongement du soutien militaire français au Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) et à son armée, les FAR, lors de l'opération Turquoise. Le GIR et les FAR ont encadré le génocide, dont les tueurs sont encore à l'œuvre.

Un clivage révélateur (et modérateur ?) de la cohabitation

Nous allons d'abord nous intéresser à un clivage révélateur, et peut-être modérateur, de la cohabitation. Édouard Balladur, dans une lettre du 21 juin 1994 à François Mitterrand, semble prendre date et met en garde le Président de la République. Parmi les « conditions de réussite » de l'opération Turquoise, il cite : « Limiter les opérations à des actions humanitaires et ne pas nous laisser aller à ce qui serait considéré comme une expédition coloniale au cœur même du territoire du Rwanda. »²

Patrick de Saint-Exupéry expose les tenants et aboutissants de ce conflit de la cohabitation :

« À Paris, les calculs avaient été nombreux. Certains, négligeant le génocide en cours comme s'il ne s'agissait que d'un détail, avaient planifié une reconquête. Qui, inéluctablement, aurait ramené au pouvoir les maîtres du génocide. [...] La France, notre pays, fut à deux doigts d'engager son armée aux côtés des assassins. »

1. « Turquoise » était déjà le nom d'une opération de parachutistes pendant la guerre d'Algérie. En général, l'armée ne reprend pas les noms de précédentes opérations, elle trouve un nouveau nom. Reprendre un nom, ce n'est pas anodin, cela peut vouloir dire que les officiers en question se remémorent leurs guerres... La « pacification » de l'Algérie est le moment fondateur durant lequel émerge cette doctrine militaire de la « guerre révolutionnaire » dont Gabriel Périès a parlé le 22 mars devant la CEC.

2. MIPR tome II, Annexes (p 374).

« La bataille au sommet de l'exécutif fut rude. [...] **À Paris, l'état-major se scinda.** Il y eut les tenants de la ligne Mitterrand et les partisans de la ligne Balladur. [...] Sur le terrain, de nombreux officiers déjà engagés par le passé au Rwanda dans le plus grand secret se rangèrent derrière la bannière de François Mitterrand : il fallait, assuraient-ils, **entamer la reconquête du pays afin de rétablir au pouvoir nos alliés**, lancés non pas dans un génocide mais dans des "affrontements tribaux". D'autres officiers, tout aussi nombreux, effarés par l'ampleur démente des massacres, optèrent pour la retenue. L'opération **Turquoise** fut **formatée pour répondre aux deux cas de figure : elle se fit offensive sous couvert d'humanitaire.** »³

Un officier a confié à Saint-Exupéry : « Dans les premiers jours, il était envisagé d'aller jusqu'à Kigali. Ces ordres ont été annulés au dernier moment. »⁴ Édouard Balladur confirmera ce conflit interne lors de son audition devant la Mission d'information parlementaire, en 1998 : « Édouard Balladur le confirmera : certains responsables français ont "envisagé une intervention militaire, notamment à Kigali." »⁵

L'envoi de troupes ayant participé à l'opération Noroît

« La France envoie au Rwanda, officiellement pour arrêter le génocide, ceux qui avaient formé pendant quatre ans les FAR. Par exemple le colonel Thibaut, alias Didier Tauzin, membre de la DGSE, conseiller militaire d'Habyarimana de 1990 à 1993⁶, a été chef du DAMI Panda et de l'opération Chimère qui permettra "aux FAR de redresser spectaculairement la situation en une quinzaine de jours face au FPR"⁷, en février 1993. Le colonel Tauzin déclare vouloir "casser les reins au FPR"⁸, et qu'en cas d'affrontement avec le FPR, les ordres seront "**Pas de quartier**"⁹. »¹⁰

L'armement engagé

L'armement engagé dans cette opération à vocation humanitaire laisse les journalistes perplexes. Patrick de Saint-Exupéry raconte l'arrivée à Bisesero fin juin 1994 :

« Deux jeeps, notre minibus : une dizaine de soldats et nous. [...] Plusieurs ont pris place dans le minibus. Ils sont frais, dispos, chaleureux, mais tendus. Leurs armes étincellent, je n'en ai jamais vu de semblables. "C'est ce qui se fait de mieux", remarque l'un. [...] L'intervention "Turquoise" annoncée le 18 juin par le président Mitterrand se revendique

3. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp.100-102).

4. *Idem* (pp.102-103).

5. *Idem* (p.103).

6. GOUTEUX, 1998, (p.85) et PRUNIER, 1997 (p.349).

7. MIPR, tome I (p. 154).

8. GOUTEUX, 1998 (pp. 84-85) et *Le Monde* du 11/07/1994.

9. PRUNIER, 1997 (p. 350).

10. MOREL, 2002 (p. 40).

humanitaire. Vous regardez ces hommes, leur armement sophistiqué, et vous ne comprenez plus. Ces soldats sont comme engagés dans une guerre. Ils sont venus combattre un ennemi. Lequel ? Les gardiens, ces faucheurs d'âmes ? Non ! »¹¹

« Dès le départ, cette opération fut marquée par de nombreuses ambiguïtés, et notamment par le contraste entre les ambitions humanitaires affichées et la nature de l'engagement (3 000 hommes appartenant aux troupes de combat, des véhicules blindés, quatre avions Jaguar, quatre Mirage, des hélicoptères Alouette). Rappelons que l'armée rwandaise en déroute s'imagina d'abord que les Français étaient venus lui prêter main forte... »¹²

« Turquoise a été conçue comme une opération militaire – trop de blindés, pas assez de camions. »¹³

Reconnaissance initiale du gouvernement intérimaire rwandais¹⁴

Dans les ordres de mission de Turquoise il est demandé le 7 juillet, (le génocide se termine en juillet) :

« REFERENCE : TD KIGALI 413. COMPTE TENU DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION ET DES CONTACTS ENGAGES, IL PARAÎT, EN EFFET, INUTILE D'AVOIR DES RENCONTRES AVEC LES AUTORITES DE GISENYI L'INTERLOCUTEUR QUI S'IMPOSE DU CÔTÉ GOUVERNEMENTAL SEMBLE DE PLUS EN PLUS ÊTRE L'ARMÉE. »

Il est écrit plus loin :

« VOUS [...] SAISIREZ LE DÉPARTEMENT DANS LE CAS OU, EN DÉPIT DE LA LIGNE DÉFINIE CI-DESSUS, IL VOUS APPARAÎTRAIT OPPORTUN DE RENCONTRER L'UNE DES PERSONNALITÉS POLITIQUES DE GISENYI. SIGNE : C. BOIVINEAU ».

La carte de la partition du Rwanda

« Dans les ministères parisiens, à la Défense surtout, la bataille fait rage. **On se déchire autour de la carte du Rwanda. De l'ampleur de cette ZHS dépendra la suite des opérations.** Que celle-ci soit d'une taille confortable, et tout reste possible : les hommes de Turquoise gèleront la situation, mais ils disposeront de suffisamment d'assise pour mettre en scène la reconquête. Une ZHS réduite à la portion congrue, par contre,

11. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p.53-54).

12. BRAECKMAN, 1994 (p.293).

13. GOUTEUX, 1998 (pp.83 et 85) et PRUNIER, 1997 (p.348).

14. Il est intéressant de remarquer que sur le site Internet de l'Assemblée nationale, une liste des gouvernements rwandais successifs est rapportée. Le Gouvernement intérimaire créé en avril 1994 n'y figure pas, contrairement à celui du 19 juillet 1994 créé par le FPR.

écarterait toute possibilité de revanche. La deuxième solution l'emporte. De haute lutte, Gérard Prunier [...] l'impose à force d'arguties. »¹⁵

Le 30 juin, le général Dallaire, commandant de la MINUAR, rencontre le général Lafourcade, commandant de l'opération Turquoise.

« D'après son exposé, son plan d'action était dans l'ensemble plutôt modeste par rapport à tous les moyens dont il disposait. [...] Je me dirigeai vers le plan de Lafourcade et traçai la ligne qui, selon moi, constituerait la limite extrême de la zone sous protection française, à l'intérieur du Rwanda. Il fut consterné : il n'arrivait pas à croire que le FPR s'était déplacé à une telle vitesse au cours de la dernière semaine. »¹⁶

Alison Des Forges, évoque un autre épisode cartographique :

« Aux Nations unies, les diplomates français qui essayaient d'obtenir un soutien pour l'opération Turquoise, montrèrent pour commencer une carte qui proposait une zone sous contrôle de la France, devant englober tout le territoire situé à l'ouest d'une ligne qui partait de Ruhengeri au nord, puis qui descendait en direction du sud-est, vers Kigali, et finissait sa course, dans une direction sud-ouest, à Butare. Cette zone aurait compris Gisenyi, là où le gouvernement intérimaire s'était réfugié, [...] d'où Habyarimana était originaire, comme beaucoup d'officiers de haut rang [...], où les forces du gouvernement avaient concentré le gros des troupes et du ravitaillement [...], le site idéal pour lancer une contre-offensive. »¹⁷

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Pouvez-vous commenter cette information de votre rapport, sur un point important des délibérations qui ont précédé l'opération Turquoise ?

ALISON DES FORGES

Un militaire américain qui travaillait à ce moment et avait un rôle dans ces questions rwandaises, a vu lui même cette carte qui circulait parmi les membres du Conseil de sécurité. C'est lui qui m'a décrit les dimensions suggérées pour la zone Turquoise. Il y a eu aussi une confirmation du côté du général Dallaire, qui a parlé de la visite de M. Kouchner dans son bureau, à Kigali, mi-mai. Mi mai, c'est vraiment assez tôt ! Le général Dallaire a dit que M. Kouchner lui a montré une carte indiquant

15. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp.103-104).

16. DALLAIRE, 2003 (p.559).

17. DES FORGES, 1999 (p.779).

une zone qui comprenait à peu près un tiers du pays à l'ouest du Rwanda.¹⁸

Les troupes françaises à leur arrivée sont acclamées par les génocidaires

« Et l'on n'entendait que les vivats de la foule saluant, dans une ambiance de match de football, l'arrivée de l'armée française. Nous étions en juin 1994. [...] Ils déployèrent [...] leurs banderoles "Vive la France ! Merci, François Mitterrand !", agitèrent leurs drapeaux tricolores. [...] Un pick-up chargé de miliciens se plaça au milieu d'un convoi. "Vive la France !", criaient les tueurs embarqués dans le véhicule. "Vive les Français", reprenait la foule. [...] Comme si les troupes américaines avaient été accueillies par la fanfare des gardiens de Treblinka. »¹⁹

La subordination de la perception du génocide aux choix stratégiques de l'ancienne opération Noroît

Tout rappelle dans les comportements et les propos de la plupart des responsables français que, comme l'affirmait *Le Monde* sur six colonnes le 23 avril 1994, à propos du génocide des Juifs : « Pour M. Mitterrand, le génocide s'inscrit dans une logique de guerre ». Il n'est pas perçu comme un événement en soi, un événement majeur qui appelle une attitude particulière. Pire, la négation du génocide est souvent constatée. Relisons ce passage de Saint-Exupéry :

« À Paris, [...] certains, négligeant le génocide en cours comme s'il ne s'agissait que d'un détail, avaient planifié une reconquête. Qui, inéluctablement, aurait ramené au pouvoir les maîtres du génocide. [...] La France, notre pays, fut à deux doigts d'engager son armée aux côtés des assassins. »²⁰

« Le projet de porter secours au GIR et aux FAR a bien été envisagé. S'il a été abandonné, c'est en raison de la détermination du FPR. »²¹

La rencontre avec le staff du général Lafourcade, racontée par le général Dallaire, est édifiante :

« Au cours du repas, je [...] trouvais [le général Lafourcade] plus authentique et équilibré que ses **officiers**. Alors qu'il discutait sur l'arrêt du génocide en cours, son personnel soulevait des questions quant à la **loyauté de la France envers ses anciens amis**. [...] Ils pensaient que la MINUAR devait aider à empêcher le FPR de **vaincre l'AGR** [l'armée

18. Dans son livre, le général Dallaire ne parle pas de cette carte à propos de ses rencontres avec Bernard Kouchner, mi-mai et le 17 juin 1994 à Kigali. Mais il a pu en parler dans d'autres témoignages connus d'Alison Des Forges, dont il conviendrait de trouver les références.

19. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp.24-25).

20. *Idem*, 2004 (pp.100-101).

21. BRAECKMAN, 1994 (p.294) et PRUNIER, 1997 (p.346).

gouvernementale rwandaise, plus communément désignée sous le sigle FAR], ce qui n'était pas notre tâche. [...] **Ils refusaient d'accepter l'existence d'un génocide** et le fait que les dirigeants extrémistes, les responsables et certains de leurs anciens collègues fassent partie d'une même clique. Ils ne cachaient pas leur désir de combattre le FPR. »²²

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Donc ils étaient négationnistes...

EMMANUEL CATTIER

Ils étaient négationnistes... Nous allons écouter maintenant Mme Braeckman à propos d'une altercation dont elle a été témoin entre deux officiers sur les objectifs de Turquoise.

Témoignage de Colette Braeckman (le 25 mars)

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ce qui nous préoccupe, ce sont les intentions réelles de Turquoise, c'est-à-dire tout ce qui tourne autour de la double commande. Jean-Christophe Rufin²³ a évoqué hier un aspect strictement humanitaire, qu'il défendait. On s'aperçoit maintenant, à travers les différents extraits d'ouvrages, que la part de la commande portée par des militaires soucieux de reconquête apparaît tout à fait considérable : Lafourcade est entouré d'officiers négationnistes qui nient le génocide et veulent la reconquête.

22. DALLAIRE, 2003 (p.559). Il est surréaliste de constater que les députés français sont prêts à épingle le Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, sur cette mise entre parenthèses du génocide, alors que la position de la France sera plus nette encore sur ce point, sans inquiéter les membres de la Mission parlementaire. Les députés rapportent l'analyse du rôle de la MINUAR par le Secrétaire général de l'ONU : « De toutes ces tâches, la première était la plus urgente : obtenir un accord de cessez-le-feu en se mettant en rapport avec des représentants des forces armées et du FPR, dans l'espoir que s'ensuivraient des initiatives politiques en vue de relancer le processus de paix prévu par l'accord d'Arusha. »

Ils commentent ensuite : « Cette dernière remarque montre à quel point le schéma de pensée qui prévaut à l'époque au sein de l'ONU est en total décalage avec la réalité. Le Secrétaire général estime à l'évidence que les massacres ne sont que la conséquence de la reprise des combats alors même qu'ils les ont précédés et qu'ils obéissent à leur propre logique, celle d'un génocide. Il est pour le moins étonnant de voir le Secrétaire général continuer d'analyser la situation comme un retard supplémentaire dans la mise en œuvre du processus d'Arusha alors même qu'elle a fondamentalement changé de nature. Il est au reste assez choquant de lire que l'action politique est la véritable priorité alors que l'urgence, à l'évidence, consistait en la préservation de la vie des personnes. »

23. Lire plus loin le témoignage de Jean-Christophe Rufin, entendu par anticipation le 25 mars.

Vous nous avez rapporté lors d'une conversation une anecdote significative, la discussion assez conflictuelle entre deux officiers français qui, justement, se disputaient au sujet de Turquoise...

COLETTE BRAECKMAN

C'était à la fin de l'opération Turquoise, c'était à Cyangugu, il y avait l'énorme exode des Hutu qui partaient en pillant, emportant tout ce qu'ils pouvaient sous le regard des Français qui montraient au fond la porte de sortie vers le pont qui mène à Bukavu... Je suis entrée à l'hôpital de Cyangugu où se trouvaient des malades, des blessés qui étaient pris en charge par des médecins militaires. Et quand il fallait partir, c'était vraiment une impression d'exode: tout le monde avait l'ordre de partir avant la tombée du jour...

Un médecin qui s'occupait de ses patients a dit : « Mais je ne peux pas partir, laisser les gens comme ça... C'est pas possible.... » Un officier est arrivé, et l'a pressé de plier bagages parce qu'il fallait respecter les délais, en lui disant : « Mais enfin, tu es vraiment con, tu n'as pas encore compris que ce n'était pas une opération humanitaire, oublie cette histoire d'humanitaire, on est dans autre chose, c'est fini, on doit partir. » Et l'autre, qui était dans une logique d'honnêteté et d'assistance humanitaire, était très choqué d'abandonner comme ça les malades, les blessés. Mais c'était la logique militaire qui s'imposait...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

C'est un témoignage très important, parce qu'on a là vraiment le conflit entre les deux commandes, et l'humanitaire est battu à plat de couture...

COLETTE BRAECKMAN

Oui, tout à fait. Je suis sortie de l'hôpital parce qu'il fallait dégager. Mon chauffeur, un Tutsi, était au volant de sa voiture, entouré d'*Interahamwe*, de gens très très excités, mais qui étaient sur le départ et moins agressifs que d'habitude. Mais enfin, ils étaient quand même extrêmement menaçants et les Français n'intervenaient pas, le mot d'ordre était de partir. J'ai pu remonter toute la colonne jusqu'à Butare. Vraiment, ce sont les Français qui encadraient ces foules Hutu sur la route pour leur montrer le chemin de la sortie du pays, vers Bukavu.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Cela aussi c'est très important : nous avons eu un témoignage en provenance du Rwanda expliquant que, contrairement à ce qu'on nous disait jusqu'à présent, ce n'étaient pas les "bergers du génocide", c'est-à-dire les organisateurs des milices, mais les Français qui auraient organisé l'exode...

COLETTE BRAECKMAN

Ils étaient présents depuis la frontière à Cyangugu jusqu'aux limites de la zone Turquoise avant Butare. Ils étaient sur la route un peu comme s'ils canalisaient...

SHARON COURTOUX

Ils encourageaient... ils montraient le chemin ?

COLETTE BRAECKMAN

Non, les gens le connaissaient, il suffisait d'avancer... Mais en tout cas, ils étaient présents. Il y avait d'ailleurs encore de vieilles banderoles pathétiques: « Bienvenue aux forces africaines de Turquoise ». C'était complètement débile parce qu'il y avait trois ou quatre Sénégalais, pas plus. Il y avait aussi toutes les fausses banderoles d'accueil, pour faire croire à une force internationale, etc. Les Français étaient présents et n'intervenaient pas, les gens pillaient et partaient avec tout ce qu'ils pouvaient...

EMMANUEL CATTIER

Il y a eu aussi une altercation entre votre chauffeur et les milices... Vous avez dû intervenir, je crois...

COLETTE BRAECKMAN

Mon chauffeur était terrorisé parce qu'il était Tutsi, et il était là, tout à coup, pris dans cette masse de Hutu avec des *Interahamwe* qui étaient autour de la voiture et qui le menaçaient... Les soldats français, ce n'était pas leur problème, ils étaient en train de quitter les lieux. À ce moment là, la priorité c'était de partir, plus de tuer. J'ai pu crier sur les types : « Vous dégagez ! », et puis nous sommes partis, nous avons remonté toute cette foule sans être arrêtés...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je me permets d'insister sur deux choses que vous venez de nous dire, tout à fait décisives : la première c'est ce dialogue entre l'officier et le médecin. Le médecin militaire, qui croit à la mission humanitaire, « n'a rien compris », c'est « vraiment un con » pour son chef qui lui montre dans les faits le primat absolu de l'objectif militaire. Dans lequel le sauvetage des survivants tutsi est le dernier des soucis.

Et puis, quand vous nous relatez le rôle des soldats français lors de l'exode vers le Zaïre, ce que vous nous décrivez, c'est le service d'ordre d'une manifestation, ceux qui encadrent. Or un service d'ordre ne se constitue pas indépendamment de ceux qui organisent la manifestation. Si vous nous confirmez que les gens de Turquoise constituaient une sorte

de service d'ordre de l'exode vers le Zaïre, ça veut dire qu'ils avaient partagé la conception de cet exode.

COLETTE BRAECKMAN

Je ne dis pas qu'ils organisaient l'exode, mais en tout cas ils étaient là, ils étaient égrenés tout au long de la route qui menait vers la frontière. Je ne dis pas qu'ils étaient comme des policiers qui montraient la sortie: ils étaient là, ils étaient présents et tout le monde partait, et eux partaient avec... Ils n'empêchaient pas du tout, le mot d'ordre était : « Tout le monde s'en va. »

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Quelqu'un nous disait hier qu'à cette occasion les soldats français faisaient très souvent avec la main le signe de trancher la gorge, comme pour dire : « Le FPR va vous couper la gorge si vous ne partez pas. »

COLETTE BRAECKMAN

Je ne l'ai pas vu, je ne suis pas témoin de ça, mais ce qui est sûr, c'est que toute cette foule énorme de Hutu avait peur. Ils avaient peur, manifestement, des représailles, ils avaient une image très négative du FPR, forcément. Ils avaient peur, donc ils fuyaient. Tout le monde, tout le monde partait.

Tout le monde partait, mais pas tout à fait tout le monde. On laissait à l'intérieur du Rwanda des zones qui étaient des « zones d'accueil », où se trouvaient les IDP, les « déplacés de guerre ». Il y a eu cet exode massif vers la frontière, vers le Kivu, mais on avait laissé en certains points – on peut en retrouver le nombre d'ailleurs –, des camps de déplacés à l'intérieur du Rwanda où se retrouvaient des civils, bien entendu, des familles, mais aussi des militaires et des *Interahamwe*. Je suis retournée plusieurs fois au Rwanda, et on m'a expliqué que ces zones d'accueil étaient au fond des points d'ancrage pour une éventuelle reconquête...

Et cela nous ramène quelques mois plus tard à Kibeho. Ces camps ont été vidés progressivement, mais les gens les plus durs ne partaient pas, ne retournaient pas sur leurs collines, ils se concentraient dans le camp de Kibeho. Je suis allée à Butare avant l'attaque du FPR sur Kibeho. Tout le monde dans la région disait : Kibeho est presque un bastion militaire ; c'est un endroit où se mélangent les civils déplacés avec une forte concentration de militaires, d'*Interahamwe* qui, selon les gens, faisaient parfois des incursions au départ de Kibeho. Ils attaquaient les villages, ils dissuadaient les gens de rentrer dans les villages.

Si on regarde ça sur un plan militaire, il est très clair que Kibeho était un point d'ancrage et que, s'il y avait eu une attaque depuis les camps de réfugiés du Kivu, ils pouvaient faire la jonction avec le camp de

Kibeho, qui était aux portes de Butare. Donc, c'était un bastion militaire, et c'est pour cela que Kibeho a été vidé avec des moyens extrêmes par le FPR, des moyens militaires. Il y a eu une vraie bataille : on a tiré sur la foule, ce qui a fait des milliers de morts. Ça a été un carnage, mais un carnage qui n'était pas dans un camp de réfugiés stricto sensu : c'est un carnage dans un bastion militaire.

ANNIE FAURE

Je voudrais juste faire un petit témoignage sur la manière dont j'ai vécu l'opération Turquoise de l'intérieur du Rwanda. J'ai été convoquée au mois de juin par le général FPR de la région qui m'a parlé de la manière suivante : « L'opération Turquoise va arriver, les soldats français vont vouloir reconquérir le Rwanda et nous allons probablement, nous le FPR, être obligés de leur tirer dessus. Vous êtes française, vous êtes avec nous, nous vous proposons deux solutions : soit nous vous ramenons immédiatement en Ouganda avec un convoi spécial et une protection, estimant que vous pouvez ne pas être d'accord avec le fait qu'on soit obligé de tirer sur les soldats français ; soit vous restez et vous décidez du moment opportun pour partir. »

Donc, pour moi, l'opération Turquoise était quand même de toute évidence une machine de guerre... Évidemment, ces renseignements m'ont été donnés par le FPR, mais je ne vois pas pour quelle raison ils m'auraient menti, étant donné qu'ils auraient préféré que je reste à l'hôpital pour m'occuper des blessés plutôt que de me proposer de partir. À cette époque, j'ai refusé de partir, estimant que je n'avais rien à voir avec l'armée française, que j'étais là en tant que citoyenne et médecin et que je me désolidarisais de la France... Pour moi, l'opération Turquoise a été une aide probable aux FAR et une tentative probable par les soldats français de se battre avec le FPR.

La sémantique utilisée pour parler des massacres

a) Instructions de Turquoise :

« “Plusieurs centaines de milliers de personnes d'ethnie hutu et tutsi [avaient] été exterminées.” En citant les Hutu en tête, elles [les instructions] suggéraient qu'il y avait eu autant de Hutu tués que Tutsi, voire davantage. »²⁴

b) Les « personnes menacées » dans l'esprit du ministère des Affaires étrangères:

Le témoignage de Colette Braeckman est renforcé par la note déclassifiée du ministère des Affaires étrangères du 27 juin 1994, signée par l'ancien ambassadeur Marlaud, « Évolutions possibles au Rwanda » : elle s'inquiète des personnes qui sont l'objet de la protection de Turquoise,

24. DES FORGES, 1999 (p.781).

dans l'hypothèse où le FPR parviendrait « à prendre le contrôle total de Kigali ». Cette note montre bien que les « personnes menacées », que notre armée protège, sont du camp opposé au FPR, donc dans celui des FAR et des milices qui conduisent le génocide et non pas, comme on aurait pu le penser, les victimes du génocide²⁵. Extrait de cette note :

« d) Ces deux dernières options [options éventuelles du FPR, « avancer vers Kibuye » ou « attaquer le Nord directement »] nous placeraient en situation très délicate : outre les risques de massacres et l'afflux de centaines de milliers de déplacés, nous risquerions très rapidement de nous trouver au contact du FPR.

Nous serons alors confrontés à un choix ;

– rester, pour essayer de continuer à protéger les personnes menacées, au risque d'un affrontement avec le FPR,

– nous retirer en sachant que **les personnes que nous protégeons** seront massacrées²⁶,

– **nous replier avec ces personnes menacées et les installer à proximité de la frontière zaïroise** dans des zones de sécurité humanitaire, telles qu'elles avaient d'ailleurs été proposées par les Américains, avec l'accord du Secrétaire Général, voici quelques semaines.

Si cette troisième solution est sans doute la plus raisonnable, elle pose cependant des problèmes :

d'une part, elle ne fait que reculer l'échéance si le FPR poursuit sa progression. D'autre part, c'est l'ensemble de la population qui, fuyant devant l'avance du FPR, souhaitera sans doute trouver refuge dans de telles zones. »

Lafourcade ou Thibaut ?

Laissons le général Roméo Dallaire exposer la question :

« Le second incident ébranla davantage le semblant de neutralité de l'Opération Turquoise. Le colonel Thibault²⁷, un officier français qui avait été un conseiller militaire de longue date auprès de l'AGR [Armée gouvernementale rwandaise], était responsable du sud-ouest de la ZPH [Zone de protection humanitaire]. Thibault déclara publiquement qu'il n'était pas au Rwanda pour désarmer l'AGR ni les milices, et que si le FPR essayait seulement d'approcher des limites de la ZPH, il prendrait tous les moyens à sa disposition pour les défaire. C'était exactement le genre de propos que les extrémistes voulaient entendre de la bouche des Français, et les médias rapaces ne tardèrent pas à en faire leur une. De fait, la RTLM mit aussitôt les propos de Thibault à profit. Lafourcade se devait de tenir Thibault en bride, ce qu'il fit lorsque, tout à son honneur, il réprouva publiquement son subordonné. Il précisa la position de Turquoise dans une déclaration publique sans équivoque : « Nous ne per-

25. MIPR, tome II, Annexes (p.426).

26. Le FPR ne massacrait pas les Tutsi, éventuellement des Hutu mais en aucun cas de façon systématique.

27. Le général Dallaire est le seul à notre connaissance à orthographier ce pseudonyme « Thibault » au lieu de « Thibaut ».

mettrons aucune exaction dans la ZPH contre personne, et nous préviendrons l'intrusion de toute force armée ». Il fit parvenir une lettre d'explication à Kagame par mon intermédiaire ; celui-ci la reçut avec son scepticisme habituel. La question demeurait : **“Qui, de Lafourcade ou Thibault, représentait les réelles sympathies de Turquoise ?”** »²⁸

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il y a un article, je ne sais plus de quel journaliste, qui explique que le reproche que l'état-major a fait à Thibault, ce n'était pas de penser ce qu'il avait dit, mais de l'avoir dit...

Absence de volonté de collaboration avec la MINUAR

Le général Dallaire est le meilleur témoin à ce sujet :

« Manœuvrant dans un vide d'informations, je devais deviner de quelle manière les Français pénétreraient au Rwanda et comment ils dirigeraient leurs opérations. »²⁹

« Le 22 juin, avant que le Conseil de sécurité ait pris sa décision finale, les Français atterrissaient déjà à Goma, ce que j'appris par les comptes rendus des médias, le 23 juin au matin. L'argument selon lequel la communauté internationale n'avait pas les moyens de déployer rapidement la MINUAR 2 ne tenait plus debout »³⁰.

« Je devais aller rencontrer le commandant français, le général Jean-Claude Lafourcade, pour connaître ses intentions et échanger des officiers de liaison avec lui. Je n'allais pas attendre qu'il vienne me voir. »³¹

Dans un rapport de décembre 1999, à la demande de l'ONU, la Commission mandatée déplore, dans une phrase soulignée, « que les ressources affectées à l'opération Turquoise par la France et d'autres pays n'aient pas plutôt été mises à la disposition de la MINUAR II. »³²

Pendant l'exfiltration des FAR, l'armée française refuse de respecter des officiers des FAR qui veulent rejoindre le FPR. Le bon camp pour la France, c'est celui du génocide :

Voir à ce propos le témoignage de Colette Braeckman déjà cité lors du chapitre militaire.

28. DALLAIRE, 2003 (p. 569).

29. DALLAIRE, 2004 (p. 545) le 22 juin 1994.

30. Ibidem (p. 546).

31. Ibidem, (pp. 546 et 547).

32. Rapport de la commission indépendante d'enquête sur les actions de l'organisation des Nations Unies lors du génocide de 1994 au Rwanda (p. 54).

Les « révélations » de la hiérarchie militaire³³

Voici ce qu'écrivait le général Copel³⁴ :

« [Les expéditions militaires françaises en Afrique] de plus grande envergure et de longue durée n'ont eu en principe que deux objectifs : appuyer à sa demande un allié agressé par un pays tiers ou se porter au secours de civils en passe d'être massacrés.

Ainsi, le Rwanda a-t-il été le théâtre d'une intervention "militaro-humanitaire" quand les troupes françaises, qui avaient déjà répondu, de 1990 à 1993, à l'appel du président Habyarimana impuissant à faire cesser les troubles ethniques, sont revenues en nombre pour "sécuriser", **au profit des Hutus**, un sanctuaire dans le cadre de l'opération Turquoise. L'assassinat du président rwandais, en avril 1994, avait en effet provoqué d'épouvantables tueries dans la population tutsie. La vengeance de cette dernière sur l'ethnie rivale accusée de génocide, rendue possible grâce à l'appui de l'armée ougandaise, menaçait, une fois de plus, des centaines de milliers d'innocents, femmes et enfants. Avec l'aval de l'ONU et le soutien d'une opinion publique mondiale pour qui "un massacre, si horrible soit-il, n'en justifie pas un autre", la France réussit alors à sauvegarder, **au profit des Hutus**, une zone humanitaire sûre (ZHS)... »

À propos du COS³⁵, Éric Micheletti affirme :

« À partir du 20 juin et jusqu'au 9 août se déroulera l'opération Turquoise au Rwanda. Très médiatisée – sur le moment mais aussi en 1998 lors de l'enquête parlementaire sur la politique française de cette époque au Rwanda –, cette opération avait pour but de créer une zone de sécurité devant accueillir les réfugiés et sauver les populations tutsies menacées de mort. Le 17 juin, ordre est ainsi donné à plusieurs unités du COS et du deuxième cercle de se préparer à embarquer à destination de l'Afrique.

Des détachements du 1^{er} RPIMA de Bayonne (une cinquantaine d'éléments), deux escouades du commando Trepel de Lorient (quarante hommes et un commandement), un détachement des commandos de l'air formant l'EICA (escadron d'intervention des commandos de l'air, devenu le CPA 10) de Nîmes, des gendarmes du GIGN et de l'EPIGN de Satory (six au total), un Transall de la DOS de Toulouse, deux Puma de l'EHS d'Aix-les-Milles ainsi que plusieurs équipes CRAP de la 11^e DP (consi-

33. Bien que ces textes soient antérieurs à la CEC, nous ne les avons découverts qu'après.

34. Le général Étienne Copel, ancien chef d'état-major adjoint de l'armée de l'Air, est considéré comme une éminence stratégique. Le passage qui suit est extrait d'un article qu'il a publié dans *La revue de l'Intelligent* de janvier 2004, article honoré d'une longue interview du chef d'État-major des Armées, Henri Bentegeat.

35. MICHELETTI, 1999 (p. 17). Préface du général Jacques Saleün, commandant du COS. L'ouvrage bénéficie donc d'une sorte de caution hiérarchique.

dérées comme faisant partie du deuxième cercle) vont former le détachement COS fort de 150 hommes ³⁶.

Dans le même temps, la DRM va envoyer plusieurs équipes de dragons du 13^e RDP chargées des reconnaissances et des missions radio, et qui travailleront en parfaite symbiose avec des éléments du COS. Tous les commandos et leurs équipements vont embarquer dans la foulée à bord d'un Airbus, de Hercules, du Transall et aussi d'un Antonov AN-124 et d'Ilyushin IL-76 à destination de Bangui, en République centrafricaine.

Le 20 juin, avec des éléments du 1^{er} RPIMa pré-positionnés en République centrafricaine, le premier Transall se pose sur l'aéroport de Goma. La vingtaine de commandos va aussitôt sécuriser la piste zaïroise avant que n'arrivent d'autres Transall ayant embarqué les autres commandos de la marine et de l'armée de l'air, dont une partie ira reconnaître l'aéroport de Bukavu.

Le lendemain les premiers véhicules français, avec à leur bord des commandos du COS, franchissent la frontière entre le Zaïre et le Rwanda et stoppent à Cyangugu. Au cours de cette journée, les Transall et Hercules ont commencé leur noria entre la République centrafricaine et le Zaïre pour apporter les véhicules légers, P-4 et VLRA, et l'armement d'appui. »

« Le 23 juin, à 15 h 30 précises, 46 commandos du COS franchissent cette fois officiellement la frontière en direction de Cyangugu : l'opération Turquoise commence, et la mission des unités du COS est de reconnaître le pays, de freiner l'avance des forces tutsies et ensuite de les stopper pour créer une zone "sûre" devant permettre l'accueil de centaines de milliers de déplacés rwandais. Constitués en équipes légères, les détachements du COS vont effectuer des actions de reconnaissance en rayonnant autour des villes du sud-ouest du Rwanda. Il s'agit de reconnaître les intentions véritables des forces tutsies qui s'avancent

36. Glossaire :

CPA 10 : Commando parachutiste de l'air

COS: Commandement des opérations spéciales

CRAP : Commando de recherche et d'action en profondeur

11e DP: 11e Division parachutiste

DOS: Division des opérations spéciales (aviation)

DRM: Direction du renseignement militaire

EHS: Escadrille des hélicoptères spéciaux

EICA: Escadron d'intervention des commandos de l'air, devenu le CPA 10

EPIGN: Escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale

GIGN: Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale

P-4 : Jeep 4 places

13e RDP: Régiment de dragons parachutistes de Dieuze (= CRAP) affecté à la DRM

RICM: Régiment d'infanterie et de chars de marine

RPIMa: Régiment parachutiste de l'infanterie de marine

VLRA: Véhicule léger de reconnaissance et d'appui.

inexorablement, et de sauver le maximum de Tutsis et de Hutus menacés d'exécution par les extrémistes hutus.

À plusieurs reprises, les détachements, composés de quatre P-4 et d'un VLRA, devront faire usage de leurs armes face aux Tutsi du FPR. Plusieurs fois également, ne rencontrant aucune troupe, les éléments du COS reconnaîtront de vastes zones qui les mèneront tout près de Kigali. Toutefois, l'objectif de Turquoise reste de mettre en place une zone humanitaire sûre, qui sera par la suite délimitée de Gikongoro jusqu'au sud de Kibuye sur le lac Kivu. À partir du 28 juin, tous les véhicules du COS sont arrivés à Goma, permettant ainsi à toutes les équipes de sillonner la zone Turquoise et de constituer une ligne de "front" devant interdire aux troupes du FPR de s'avancer plus loin. Durant toute l'opération, le Transall de la DOS avec les Puma de l'EHS assureront les ravitaillements sur le terrain des détachements. En somme, la première mission, "terre-air-mer" du COS. À partir du 20 juillet, les commandos du COS stationnés dans la région de Gikongoro et organisés en quatre équipes, avec cinq Puma et un C-160 basés à Bukavu, céderont la place aux marsouins du RICM. Les derniers éléments des forces spéciales partiront au début du mois d'août. »

Ce document confirme plusieurs points :

Les troupes françaises n'ont pas attendu la décision de l'ONU pour entrer en action, y compris sur le territoire du Rwanda. Les soldats de Turquoise se sont avancés « tout près » de Kigali. Il s'agissait d'empêcher « les Tutsi » d'avancer, pour créer une ZHS. Des affrontements ont bien eu lieu entre l'armée française et le FPR : « À plusieurs reprises, les détachements, [...] devront faire usage de leurs armes face aux Tutsi du FPR ». L'objectif de la ZHS est au profit des « réfugiés ». « Sauver les populations tutsies menacées de mort » est un objectif parallèle à celui de l'accueil des réfugiés (« cette opération avait pour but de créer une zone de sécurité devant accueillir les réfugiés et sauver les populations tutsies menacées de mort »). L'opération Turquoise est « la première mission, "terre-air-mer" du COS ». Le COS quitte le Rwanda 15 jours avant le reste du contingent français. Une intervention de 200 soldats français à Gisenyi a été passée sous silence dans le rapport de la Mission d'information parlementaire.

Témoignage filmé d'Alison Des Forges

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Vous avez, à propos de l'opération Turquoise, donné une information extrêmement importante, qui n'a été reprise nulle part ailleurs, selon laquelle, avant le démarrage officiel de l'opération Turquoise, une expédition spéciale de deux cents soldats d'élite, des gendarmes semble-t-il, ont pénétré loin dans le Nord-Ouest du Rwanda, en une sorte d'aller-

retour³⁷. Je crois qu'il est question de Mukamira... Pouvez-vous nous donner des précisions sur cette expédition particulièrement étrange ?

ALISON DES FORGES

Quand les effectifs de l'opération Turquoise arrivèrent dans la région, il y a eu ces troupes qui sont entrées au nord du Rwanda, pour avancer vers l'est jusqu'à Ruhengeri, une grande ville de province alors menacée par l'arrivée des troupes du FPR. La plupart des effectifs de l'opération Turquoise sont rentrées plutôt au sud. Il y a eu, paraît-il, une discussion importante, un débat au sein des autorités françaises juste avant le commencement de l'opération : oui ou non devait-on entrer aux deux points à la fois, c'est-à-dire au nord et au sud. Ceux qui se sont opposés à l'idée de rentrer par le nord ont dit : « Mais non, parce que par là, il y a très peu de Tutsi et ce serait assez clair pour les gens qu'entrer en ce point-là aurait plutôt pour but de protéger les autorités du gouvernement intérimaire que de sauver les vies des civils. » Mais cette objection a été mise de côté, parce que des troupes sont paraît-il entrées à ce moment-là dans la zone nord du pays.

Cela a été confirmé par des journalistes étrangers qui les ont vues arriver ; cela a été confirmé aussi par des émissions de radio qui ont salué l'arrivée des troupes françaises dans ces régions-là ; et enfin, cela a été confirmé dans un document publié par le gouvernement français – parmi les documents de l'enquête de l'Assemblée nationale –, où un général français qui était alors à Goma indique que des troupes françaises devraient maintenir le dispositif à Mukamira. Mukamira était un camp militaire au nord, entre les villes de Gisenyi et de Ruhengeri. Moi-même, j'ai été étonnée de trouver une indication officielle de la présence des troupes au nord-ouest du Rwanda à l'époque. J'ai demandé à un officiel du ministère de la Défense s'il était exact que Mukamira était le camp militaire au nord-ouest du Rwanda qui est mentionné dans ce document. Il me l'a confirmé. Il est donc clair qu'il y a eu, en juin 1994, des troupes françaises au nord-ouest du Rwanda, assez proches de la ville de Ruhengeri, à l'époque menacée par les troupes du FPR.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Il peut y avoir plusieurs interprétations à ce fait : l'une, c'est qu'il s'agissait d'une opération militaire, tenir un front au nord-ouest du Rwanda ; l'autre, c'est que les deux cents gendarmes français spécialisés dans les interventions rapides ont fait cet aller-retour dans un objectif précis. Vous n'avez pas d'informations à ce sujet ?

37. DES FORGES, 1999 (p.784).

ALISON DES FORGES

Je n'ai pas d'information précise. Mais si on prend en compte l'existence d'une carte qui indiquait la possibilité de contrôler toute cette zone-là, et la réaction très très fâchée des autorités rwandaises au moment où la France s'en est retirée, on peut bien penser que l'intention était d'établir les premiers éléments du contrôle d'une zone française qui devait en effet comprendre toute cette région à l'ouest du pays. Il semble que, vers le 4 ou le 5 juillet, un arrangement entre des Français et le FPR a eu pour résultat la retraite des Français de la moitié nord de cette zone. Ensuite, la zone Turquoise s'est limitée à la région au sud-ouest du Rwanda.

Débat

EMMANUEL CATTIER

Il est intéressant de constater que cet aspect de Turquoise n'est absolument pas rapporté dans le corps du rapport de la Mission d'information parlementaire.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Jusqu'à présent, Alison Des Forges était toute seule à mentionner ce fait. Ce qui est nouveau, c'est qu'elle a trouvé une preuve dans les annexes du rapport de la mission, et qu'elle a questionné un officier de l'état-major qui n'a pu lui dire le contraire... Ça donne un poids beaucoup plus important à ce qu'elle dit.

EMMANUEL CATTIER

Les annexes, ce sont des pièces qui ont servi à la mission. Mais on ne parle pas de cette opération dans le rapport... Je rappelle que le 4 juillet, le FPR prend Kigali, et que le même jour la France décrète la Zone Humanitaire Sûre.

À la relecture, une autre annexe du rapport indique que les troupes françaises sont entrées par le nord, tout simplement l'ordre de mission de Turquoise du 22 juin 1994 : « Tout en étant en mesure d'intervenir à tout moment, éventuellement par la force, au profit de la population menacée, **s'engager en priorité** dans la **région** de Cyangugu et vers celle de Gisenyi³⁸... »³⁹

38. Gisenyi est la ville rwandaise jumelle de Goma, à la frontière zaïroise.

39. MIPR, tome II, Annexes (p.387).

1.2 Le 4 juillet, le FPR prend Kigali. La France crée la « Zone Humanitaire Sûre »

Cette simultanéité de date est révélatrice. La prise de la capitale par le FPR marque une victoire militaire qui va accélérer le repli des FAR et des milices. Est-ce la découverte des victimes de Bisesero (1 000 rescapés sur 50 000) qui provoque la décision de la création de la zone humanitaire sûre, ou la prise de Kigali par le FPR ?

Verra-t-on, dans cette ZHS, que les tueurs sont systématiquement empêchés de prolonger le génocide ? Cela constituerait un indice notoire de sa vocation humanitaire. Nous constaterons en effet par la suite que les survivants des 50 000 Tutsi de Bisesero, par exemple, ont été sauvés avant la création de la ZHS, mais tardivement et contre la volonté initiale du commandement de Turquoise. Georges Kapler a rapporté à ce sujet des témoignages, qui exigent des enquêtes d'envergure, selon lesquels des militaires de Turquoise auraient aidé les génocidaires à « finir le travail ». Cela suggère que la composante stratégique (la guerre contre le FPR) demeurait prioritaire.

Une autre question se pose : pourquoi le périmètre de cette ZHS n'a-t-il pas été délimité dès le début ? Vraisemblablement, parce que le commandement militaire français attendait de voir sur le terrain quelle portion de territoire il pourrait effectivement contrôler.

Le 4 juillet, cela fait une dizaine de jours que l'opération Turquoise s'est déployée. On peut dire que cette date marque les limites des ambitions françaises pour les semaines restantes.

Sur le plan humanitaire, Philippe Biberson, président de MSF à l'époque, écrira dix jours plus tard⁴⁰ :

« La création de la zone humanitaire française n'est-elle pas, par le monstrueux appel de populations qu'elle induit, la cause de la « catastrophe humanitaire » déplorée aujourd'hui par le gouvernement français ? »

Témoignage en partie résumé de Jean-Christophe Rufin (le 25 mars)

Jean Christophe Rufin a accepté de venir témoigner devant la Commission d'enquête citoyenne. En 1994, il était conseiller du ministre de la Défense, François Léotard, qui « cherchait un conseiller pour s'occuper des opérations de maintien de la paix ».

Jean-Christophe Rufin nous a exposé qu'il avait déjà fait partie du cabinet d'un secrétaire d'État aux Droits de l'homme, et que c'est dans ce cadre qu'il s'était fait connaître de François Léotard. Il avait d'autre

40. *Le Figaro* du 15/07/1994.

part une solide expérience de l'humanitaire. Il était de ceux qui avaient réfléchi aux problèmes soulevés par les interventions humanitaires et souhaité qu'elles soient protégées par des contingents militaires. Il promouvait donc le concept de « Zone Humanitaire Sûre ». Il était d'autre part conscient à l'époque de ce que ces interventions se transforment souvent en un « piège humanitaire », titre d'un de ses ouvrages paru en 1986.

Au cabinet de la Défense, il était surtout intervenu ponctuellement pour des libérations d'otages, en Bosnie par exemple. Ses relations dans le monde humanitaire et sa situation au cabinet de François Léotard l'amènent au printemps 1994 à être l'objet d'informations insistantes sur la réalité du génocide. Ces informations viennent principalement des ONG, Médecins sans frontières (MSF) entre autres, dont il fait par ailleurs partie. Jean-Christophe Rufin évoque aussi le climat de méfiance et de paralysie qui régnait à ce moment au niveau de l'exécutif, en raison de la cohabitation.

Il regrette de ne pas avoir été interrogé par la Mission d'information parlementaire : « J'avais été un peu frustré pendant la commission Quilès. Elle avait auditionné un certain nombre de gens. Et je pensais représenter une tendance qui n'avait pas été écoutée ou sollicitée. »

Début juillet 1994, il est envoyé en toute hâte au Rwanda : « Le général Mercier, chef du cabinet militaire du ministre de la Défense, m'a appelé – c'était un dimanche. Tout s'est mis en place tout seul. Le jour où il y eu des coups de feu, des échauffourées avec le FPR au moment du déploiement de Turquoise⁴¹, un certain nombre de gens se sont avisés... Je ne peux pas vous dire qui exactement, parce que je ne sais pas exactement où s'est prise la décision, mais je sais qui m'en a parlé. C'était donc le général Mercier, qui était sans doute en bout de la chaîne de décision. Il m'a dit : "Écoutez, on est très embêtés. Tout le monde est prévenu de cette opération [Turquoise], mais en face ils ne le sont pas. Donc il faut quelqu'un qui soit capable d'aller là-bas." Bon, c'est ce que j'ai fait. »

Il part en toute urgence informer le FPR des buts de l'opération Turquoise : apparemment, le contact habituel entre Paris et le FPR n'est pas opérationnel dans l'urgence, ce qui, selon Jean-Christophe Rufin, justifierait cette mission. Celui-ci a relaté à la CEC son voyage improvisé et mouvementé jusqu'au QG de Kagame, au plus fort de la tension entre Paris et le FPR. Il était accompagné de l'historien Gérard Prunier, très bon connaisseur du FPR, chargé de faciliter sa mission : « C'était une opération Défense – Premier ministre. C'étaient les seules administrations, à ma connaissance, qui étaient au courant de notre mission⁴². Gérard

41. Ce qui situe certainement le dimanche en question : le 3 juillet 1994.

42. Ce qui signifie que le Quai d'Orsay ne devait pas être au courant de cette mission, et renvoie aux divisions politiques de l'époque.

Prunier, qui avait joué un rôle depuis la conception de l'opération Turquoise, est venu vraiment parce que ça l'intéressait, et parce qu'il avait beaucoup de contacts en Ouganda. Il m'avait dit : "Je peux te faciliter les choses en Ouganda."⁴³

Le jour de la prise de Kigali, j'ai rencontré Kagame, avec qui je me suis tout de suite très bien entendu : il y a eu une espèce de... je ne sais pas, une espèce de contact très personnel qui s'est très bien passé. Donc là, il y a eu une réunion qui a duré 3 heures. Il ne comprenait rien à ce qui se passait. Il disait [à propos de la ZHS] : "Qu'est-ce que c'est ? C'est le terrain que vous voulez réserver pour l'ancien régime ? C'est quoi, c'est la zone au-delà de laquelle vous ne voulez pas qu'on aille ? Qu'est-ce que c'est que ce truc ?" Il ne comprenait pas... »

Jean-Christophe Rufin évoque ensuite son appréciation sur cette « opération humanitaire ». Spécialiste de l'humanitaire, auquel il croit, il découvre que, dans son rôle de protection, l'armée peut aussi jouer sa propre partition : « Avec le temps, je me rends compte que ma position était, d'une certaine manière, peut-être instrumentalisée par certains. Je faisais partie des gens qui, quand ils disent qu'ils font de l'humanitaire, font vraiment de l'humanitaire. On peut questionner notre rôle, etc. En l'occurrence, dans cette affaire en particulier, il y avait quelque chose que je ne mesurais pas forcément, sur quoi je suis incapable de témoigner... C'est le fait que, dans la mise en œuvre de cette zone humanitaire sûre, il y avait les armées – un instrument qui est complexe, qui a son histoire, qui a ses chaînes de commandement, etc. »

« Cette idée de zone humanitaire sûre a pu, à un certain moment, être une espèce de plus petit dénominateur commun entre des formes de pensées différentes. »

43. Gérard Prunier était-il là uniquement pour faciliter la tâche de Jean-Christophe Rufin ? Il faudrait l'interroger à ce sujet. Il a relaté ce voyage, sans mentionner Jean-Christophe Rufin, pp. 349 et 350 de son livre *Histoire d'un génocide*. Pour quelle raison la présence de Jean-Christophe Rufin, responsable de cette mission, devait-elle rester secrète au point que, d'un commun accord, Gérard Prunier la relate comme s'il en était le seul opérateur ? L'histoire du téléphone rouge à établir entre Paris et le FPR pour éviter des affrontements est-elle la seule raison de la mission ? Pourquoi tenir secret un effort de paix ?

N'y aurait-il pas un lien avec la prise d'otage humiliante de certains éléments du COS par le FPR dans la région de Gikongoro-Butare, relatée par Colette Braeckman ? (Voir fin du chapitre). Cette prise d'otages, que Paris tiendrait à garder secrète, pourrait expliquer qu'on ait caché la présence dans cette mission de Jean-Christophe Rufin, connu comme un spécialiste de ces situations. Cela expliquerait aussi qu'il n'ait pas été interrogé par la Mission d'information parlementaire.

Cet aspect ressort encore quand Jean-Christophe Rufin relate son entretien avec Kagame à propos de l'armement de Turquoise : « On a dit que Turquoise avait un armement lourd. Paul Kagame m'a posé des questions : "Mais il ont un armement très lourd, tous ces gars-là ?" J'ai dit : "Oui." De bonne foi. On avait le souvenir de la Bosnie. Rappelez-vous le premier contingent de la FORPRONU : ils sont arrivés avec ce qu'on appelait "la dotation ONU". C'est-à-dire le minimum. Et je me souviens d'avoir participé à des colloques avec des gens du CICR qui plaidaient, à cette époque-là, pour que les interventions militaro-humanitaires se fassent sous chapitre VII [de la charte de l'ONU, c'est-à-dire avec droit de recours à la force]. Maintenant, je peux passer pour un naïf : on me dit, on nous dit, je lis... qu'un certain nombre de gens avaient d'autres intentions et d'autres buts, et que cet armement a servi à autre chose... Peut-être, mais moi je n'en sais rien. En tout cas, ce n'est pas ça que je défendais. »

D'une certaine manière, Jean-Christophe Rufin reconnaît le point de vue de Kagame à propos de la protection des Tutsi, tout en défendant l'idée de Turquoise : « Kagame disait : "Pourquoi vous opposez-vous à notre progression puisque nous allons les libérer ?" Je répondais que notre but n'était pas d'arrêter leur offensive, mais simplement de sécuriser, d'un point de vue humanitaire, une certaine zone sans la soustraire à leur autorité. Puisque c'était la consigne qui nous était donnée. Parce que la consigne, l'idée, n'était pas de faire de cette zone une enclave de statut politique spécifique. L'idée, c'était : "Vous pouvez y venir, mais on entre pour protéger les gens qui sont dedans." C'était ça la logique. »

À la suite d'une question, Jean-Christophe Rufin revient à la manière dont le général Mercier lui a décrit sa mission : « On m'a dit : "Visiblement, personne en face ne sait exactement ce qu'on vient faire et ça risque de mal tourner, parce qu'ils nous tirent dessus." Voilà, en tout cas, l'explication qu'on m'a donnée. Bon, je ne sais pas quelles forces avaient été déployées. Apparemment, ce sont les forces du COS. Ce qui là non plus ne paraît pas tout à fait anormal. Il y a toujours une préparation avec des forces de ce type avant d'envoyer quelque déploiement que ce soit. »

Sharon Courtoux demande à Jean-Christophe Rufin si ses interlocuteurs français ont évoqué devant lui la mise à l'abri un certain nombre d'éléments du gouvernement ou des FAR, via la ZHS. Dans sa réponse, Jean-Christophe Rufin précise que le courant ne passait pas très bien avec l'armée, dont il conseillait pourtant le responsable politique, et qu'on n'évoquait pas ce genre de questions devant lui : « Je crois que, pour les militaires, je n'ai jamais été quelqu'un de sûr, d'une certaine façon. » Et il rappelle qu'il faisait partie de la mouvance Léotard-Balladur.

EMMANUEL CATTIER

Est-ce que dans les informations qu'on vous a données, il y avait l'idée que des massacres étaient commis des deux côtés ?

JEAN-CHRISTOPHE RUFIN

Non. J'ai été très, très choqué, par cette idée d'autres génocides, et tous ces trucs-là. C'est venu bien après, enfin, moi, je l'ai entendu bien après.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Cette idée était dans la presse française que nous avons passée en revue de manière approfondie. Un certain nombre de journalistes importants sont en permanence dans ce langage-là. Et dans l'ordre de mission de l'opération Turquoise, il est question de protéger à la fois les Hutu et les Tutsi. Donc, on est dans cette logique-là. C'est écrit noir sur blanc...

JEAN-CHRISTOPHE RUFFIN

[...] Pour ma part, j'ai eu une sorte de *Vulgate* qui consistait à dire : « Nous protégeons les Tutsi qui sont en train de se faire massacrer. Et moi, très franchement à ce moment-là, je n'ai rien entendu d'autre. » Après, il y a eu l'histoire du choléra, le "double génocide" avec le choléra. J'étais très choqué par ça. Je me rappelle en avoir parlé en disant qu'on ne pouvait pas renvoyer dos à dos ces deux événements, et que c'était intolérable de les mettre sur le même plan.

Nous avons demandé à Jean-Christophe Rufin de commenter la note de l'ambassadeur Marlaud « Évolutions possibles au Rwanda » :

JEAN-CHRISTOPHE RUFFIN

Qu'il y ait une multitude d'acteurs et d'interprétations, c'est vrai dans toute action publique. Mais le problème est de savoir ce qui domine, quelle est la ligne d'action gouvernementale. [...] Je n'ai pas eu le sentiment du tout que pour les politiques auxquels j'avais affaire, je ne parle pas des militaires, il y ait eu une seconde d'ambiguïté sur la nature de cette opération Turquoise. Elle était dans la lignée de ce qui avait été fait en Bosnie, en Somalie ou ailleurs. C'est-à-dire une opération de protection de populations civiles. Je ne peux parler que des politiques. Parce que les militaires, encore une fois, ne me faisaient pas leurs confidences. Ce qui n'est pas vrai des politiques avec qui j'avais des relations de confiance. »

[...] Ce que j'ai fait, j'ai le sentiment de l'avoir fait de bonne foi. Sans doute en étant instrumentalisé. Mais je continue à penser, et c'est là où j'aggrave mon cas, que cette opération, malgré ses inconvénients – malgré le fait qu'elle a pu, peut-être, servir à couvrir un certain nombre de choses qui n'auraient pas dû être faites, c'est possible, et qu'elle a été

trop tardive –, je continue à penser que dans son principe, c'était une réaction adaptée de la communauté internationale. »⁴⁴

À propos de la non arrestation des génocidaires dans la ZHS : « Je vous signale que dans aucune des opérations dont on parlait, notamment la Bosnie, il n'y a eu de concordance entre le fait d'arrêter les criminels et le fait de déployer des forces pour des raisons humanitaires. On est encore en train de chercher Karadzic, en ce moment ! Et s'il avait fallu faire les deux en même temps, on n'aurait pas pu. Ce sont des priorités différentes. Moi, ma priorité, c'était de me situer dans un cadre humanitaire qui consistait à arrêter les massacres. Arrêter les génocidaires, c'est un autre problème. »

EMMANUEL CATTIER

Quand vous avez terminé votre mission auprès de M. Kagame, vous avez fait un rapport. Est-ce que vous avez perçu ce danger que l'on décrivait dans l'armée française, le fait que les populations fuyaient le FPR, risquaient d'être massacrées, etc. D'autre part, quel type de questions le ministère de la Défense vous a-t-il posées sur Kagame ? C'est peut-être "secret Défense", je ne sais pas...

JEAN-CHRISTOPHE RUFIN

Je suis venu voir Kagame. Je lui ai demandé de discuter de tout ça. Je lui ai demandé si je pouvais déployer une antenne pour appeler les gens de Turquoise. Et j'ai appelé le général Lafourcade depuis la cour de Kagame. Tous ceux qui ont voulu me donner des leçons dans cette salle⁴⁵ devraient se dire que, à mon niveau, j'ai fait ce que j'ai pu. Et j'ai fait certainement beaucoup pour faire baisser une certaine forme de tension. Tout à coup, il y a eu un lien entre ce que nous faisions et des gens qui étaient en face. Des gens qui étaient tenus, d'une certaine manière, à l'écart de l'information. J'ai passé l'appareil entre deux personnes qui auraient pu être des belligérants, il y a eu un lien entre les deux, et je suis très fier de ça. C'était le 4 juillet au soir... Je suis très fier de ça, et quiconque me le reprocherait me plongerait dans une grande perplexité. Qu'est-ce qu'il fallait faire ? Il fallait les dresser les uns contre les autres ?

Le lendemain, j'ai eu un nouveau rendez-vous avec Kagame, très chaleureux. Enfin, quelque chose de très bon... J'ai beaucoup apprécié cet homme. Cet homme m'a paru, à la fois, tout à fait clairvoyant... calme. Bon, on s'est bien entendu. Je l'ai rencontré près de Byumba. [...]

44. Cette partie de l'intervention de Jean-Christophe Rufin a suscité les interpellations hostiles de deux ou trois personnes assistant aux travaux de la CEC (censées demeurer silencieuses), ce que les membres de la commission ont publiquement regretté.

45. Allusion aux interpellations mentionnées ci-dessus.

Il m'a engueulé, en me disant : « J'ai discuté avec vous toute la soirée d'hier, vous avez vu la déclaration qui a été faite par l'un de vos gars ? » L'un des officiers de Turquoise avait traité les Tutsi, le FPR, de Khmers noirs. [...] « Vous vous foutez de ma gueule ! » Et j'ai bien compris qu'à ce moment-là, il y avait un certain nombre de cisaillements. Je voyais bien, je sentais bien ce qui se passait : on a mis en place cette opération avec des gens qui probablement ne jouaient pas le jeu, ou jouaient à un autre jeu, c'est possible. Il se trouve que le responsable de ça a été viré.

J'ai dit à Kagame : « Qu'est-ce qu'on fait ? On coupe les relations, on s'arrête ? » Il dit : « Non, pas du tout, je vous crois, mais dites leur quand même qu'ils déconnent. »

Et puis il me dit : « Je voudrais vous demander quelque chose. Voilà, je suis très embêté, vous êtes médecin. Il y a des journalistes français qui ont été pris dans une embuscade. Nos gens, nos troupes, leur ont tiré dessus. Ce sont des journalistes de France 2, la fille est très gravement blessée. Ils sont dans un petit camion, ils vont arriver à Kigali. Personne ne sait où ils sont, mais ils sont chez nous. Est-ce que vous voulez bien les voir ? » Alors, mettez vous à ma place. Je suis en mission, on me demande de pas me montrer, et en même temps on me dit : « Il y a deux personnes qui ont besoin de toi. » J'y suis allé avec Kagame. C'était près du stade. J'ai accueilli cette fille qui était très gravement touchée. Le caméraman avait une balle dans le genou. Il y avait des journalistes qui étaient-là. Je leur ai dit de ne pas en parler. Mais le Quai d'Orsay l'a su et on m'a demandé de rentrer. Illustration du fait qu'il y avait double commande⁴⁶ : « Quoi ? Vous avez envoyé quelqu'un sur place ? On n'était pas au courant... » Mais moi, j'avais fait mon boulot.

Avec le recul du temps, je suis aussi capable que Patrick de Saint Exupéry ou Jean Hatzfeld, que je connais bien, d'avoir des souvenirs tragiques sur cette période. Si j'en parle froidement, ce n'est pas parce ça ne m'a rien fait, ou que je m'en fous. C'est parce que, voilà, j'ai été mêlé à ces situations historiques compliquées, dans un rôle qui n'était pas facile. Et moi, je m'accroche à l'idée, qui me semble vraie même si on peut contester, que le rôle que j'ai joué était un rôle plutôt sincère et plutôt digne. Et qui a, encore une fois, contribué à faire baisser la pression.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ce que vous nous avez dit nous éclaire beaucoup. Cela nous permet de comprendre un certain nombre de mécanismes de décision. Je crois que ça confirme cette espèce de double commande – pour le moins. Ce qu'on pourrait vous reprocher, c'est d'avoir accepté, en soutenant cette opération Turquoise, un mariage entre deux objectifs (mais ce mariage ne s'est pas décidé à votre niveau) : la volonté de sauver, avec la volonté de

46. Entre Matignon et le Quai, Balladur et Juppé.

faire tout autre chose. De toute façon, je pense que l'éclairage que vous nous donnez est très intéressant pour comprendre comment ces choses se sont agencées. Et je vous en remercie.

ANNIE FAURE

J'étais humanitaire au Rwanda pendant cette période-là, du 28 avril au 15 juillet. Lorsque vous avez pensé à l'opération Turquoise, du point de vue de l'humanitaire, est-ce que vous avez pensé au risque que cela pouvait constituer : une sorte d'aspiration des foules et d'aspiration des victimes, un « phare » sur la population pour qu'elle vienne se réfugier là-bas ? Est-ce que, du point de vue de l'humanitaire, la création de cette zone n'était pas un non-sens, dans la mesure où elle allait attirer un nombre insensé de personnes qui, ensuite, allaient vivre ce qu'on a vu, aussi bien les maladies que les exactions à l'intérieur des camps, par l'armée extrémiste. Est-ce que vous, du point de vue de l'humanitaire, vous avez eu peur de l'énorme quantité de réfugiés qui allait arriver et rendre cette situation inextricable ?

EMMANUEL CATTIER

Je voudrais compléter la question. Le président de MSF, Philippe Biberson, a fait paraître un article qu'il avait intitulé « Le piège humanitaire »⁴⁷, probablement en s'inspirant de votre livre. Il signalait ce formidable appel de population que constituait la zone humanitaire sûre.

JEAN-CHRISTOPHE RUFIN

Oui, mais c'est toujours le risque. C'est un phénomène qu'on connaît bien, chaque fois qu'il y a des camps, chaque fois qu'il y a un appel, du fait des distributions alimentaires ou autres. Mais ce n'est pas non plus toujours le cas. Ça dépend de ce qu'il y a ailleurs, de ce que les gens fuient. A priori, je n'ai pas le souvenir d'avoir entendu parler de ça au début. Ce n'était pas un des dangers qui était envisagé. Ce qui était le plus en débat, c'était le fait de savoir s'il y avait encore des gens à protéger. C'est tout. Je parle des Tutsi. C'était ça le problème.

Qu'il y ait eu un risque d'appel, je ne sais pas. De toute façon, vous savez, les humanitaires savent gérer des flux très considérables de populations en très peu de temps. En Albanie, 900 000 réfugiés sont passés en quelques jours, et il n'y a pas eu de morts.

Si vous me permettez une conclusion... pour tous ceux qui ont envie de donner des leçons, et porter des jugements. Sans doute, il faudrait en porter. Je leur demande simplement de ne pas se tromper de cible. Et de faire crédit à ceux qui se sont mis dans cette situation de bonne foi. Je pense beaucoup à Gérard Prunier, parce que nous avons vécu cette période ensemble, depuis le départ. Et je crois que l'un et l'autre, dans

47. Dans *Le Figaro* du 15/07/1994.

des pistes différentes, on a contribué à rendre cette opération... sinon la plus utile, du moins la moins nuisible. Tout ce qui s'est passé derrière, je l'apprends, grâce à vous, voilà. Et je le déplore autant que vous.

Témoignage de Colette Braeckmann (le 25 mars)

EMMANUEL CATTIER

La 4 juillet, le choléra n'est pas encore d'actualité, mais, pour une mission délicate et toujours partiellement secrète en France, Jean-Christophe Rufin se trouvait dans le QG du FPR que la France avait combattu depuis quatre ans. Kigali changeait de main ce jour là.

COLETTE BRAECKMAN

Une chose m'a interrogée dans l'exposé de Jean-Christophe Rufin. À Butare, un incident s'est produit, sur lequel je n'ai pas beaucoup d'informations, mais dont je suis sûre qu'il s'est produit : des soldats français qui s'y étaient rendus en avant-garde peu avant Turquoise sont tombés dans une embuscade. Ils sont entrés dans la ville comme si elle était vide, comme si personne ne les empêchait d'avancer. Et le FPR a surgi, les a fait prisonniers. Puis il y a eu une négociation, ils ont été autorisés à quitter les lieux... Ils sont sortis au milieu d'une haie de soldats du FPR dans des conditions probablement humiliantes, on leur avait retiré leurs uniformes... Il y a eu une démarche d'humiliation... Ma question : est-ce que Jean-Christophe Rufin a participé à la négociation pour libérer ces soldats français ? Qui a négocié la libération ? Quels ont été les termes de l'accord ? Est-ce que, pour la libération de cette avant-garde de soldats français, la condition n'a pas été le retrait de Turquoise sur un périmètre plus restreint ?

EMMANUEL CATTIER

Nous n'avons pas eu la présence d'esprit de poser la question à Jean-Christophe Rufin... Effectivement, il est venu le 4 juillet, et je crois que l'accrochage a eu lieu le 2 juillet...

SHARON COURTOUX

La question était préparée, le problème, c'est que M. Rufin a été un peu déstabilisé par des mouvements divers dans la salle, et je crois qu'il n'aurait pas continué à discuter.

1.3 Après l'échec des ambitions initiales

Les connivences avec les génocidaires

Les tergiversations des autorités françaises aboutissent au passage du GIR et des FAR par le couloir Turquoise, sans qu'aucune arrestation ne soit effectuée.

Lorsque, le 16 juillet 1994, le général Dallaire veut rencontrer le responsable des FAR, le général Bizimungu, il doit passer par le général Lafourcade, qui le conduit dans le camp de Turquoise à Goma (Zaire), en lui demandant d'être discret sur ce fait : « Cela pourrait paraître suspect que le dirigeant de l'AGR [Armée gouvernementale rwandaise] soit à l'intérieur du camp militaire français. »⁴⁸

Collaboration avec les organisateurs du génocide

a) Les instructions données à Turquoise par l'ordre d'opérations du 22 juin 1994⁴⁹ stipulent :

« – AFFIRMER AUPRES DES AUTORITES LOCALES RWANDAISES, CIVILES ET MILITAIRES NOTRE NEUTRALITE ET NOTRE DETERMINATION A FAIRE CESSER LES MASSACRES SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE CONTROLEE PAR LES FORCES ARMEES RWANDAISES EN LES INCITANT A RETABLIR LEUR AUTORITE »

Jacques Morel commente : « Il est bien recommandé de contacter les autorités civiles et militaires locales. On feint de croire que les massacres se déroulent à leur insu alors qu'il est internationalement connu que ce sont ces autorités-là qui organisent le génocide. »⁵⁰

b) Rappelons par ailleurs les instructions données à Turquoise par télégramme déclassifié du 7 juillet 1994 de Paris⁵¹ sont :

« L'interlocuteur qui s'impose du côté gouvernemental semble de plus en plus être l'armée. »

« Vous assurerez les contacts, notamment avec les autorités locales, qui seront nécessaires au bon déroulement de l'opération Turquoise. »

Évacuation du colonel Bagosora, cerveau présumé du génocide :

« Les faits suivants sont certains. [...] Les troupes françaises ont sauvé parmi d'autres le colonel Théoneste Bagosora (chef de cabinet dans le gouvernement hutu et génie démoniaque du génocide) en juillet 1994, quand les rebelles tutsi ont investi Butare. »⁵²

48. DALLAIRE, 2003 (p. 585).

49. MIPR, tome II, Annexes (p. 387).

50. MOREL

51. MIPR, Annexes, p. 413.

52. Sam Kiley, "A French Hand in Genocide", in *The Times*, 09/04/1998 (p. 24).

Collaboration avec Clément Kayishema, préfet de Kibuye

Clément Kayishema est médecin, il a dirigé l'hôpital de Kibuye. Il est nommé préfet de Kibuye en 1992. Le journaliste Patrick de Saint-Exupéry accompagne le 27 juin les commandos de l'air, stationnés à Kibuye, au village de Nyagurati. Là il entend les propos hallucinants d'un policier communal :

« Avant, du temps du président Habyarimana, on savait qu'il y avait un complot. On avait remarqué que des groupes de Tutsi se rassemblaient pour tramer des choses mauvaises. On a voulu les empêcher d'attaquer, on a pris les devants." Il reprend, décidé à convaincre les soldats français : "Il y avait eu de nombreux gestes qui montraient qu'ils voulaient nous attaquer..." »

– “Lesquels ?”

– “Des écrits où ils traitaient mal le peuple hutu. Je le sais, le préfet de Kibuye m'a montré ces textes. Il est d'ailleurs venu ici pour vérifier comment ça se passait. Il m'a dit que je faisais du bon travail.” »

Cette confession a été entendue par le lieutenant-colonel Duval (alias Diego) qui commande les militaires français. Quelques heures plus tard, ils découvrent des Tutsi survivants des massacres de Bisesero :

« Brutalement un jeune Tutsi sort du groupe des rescapés, en proie à une colère extrême : “Lui, hurle-t-il, pointant du doigt **l'instituteur hutu** qui sert de guide aux militaires français. Il s'appelle Jean-Baptiste Twagirayezu et **c'est le chef des miliciens**. C'était mon professeur, je le reconnais !” Le jeune Tutsi est ceinturé par deux réfugiés. Le lieutenant-colonel Diego s'approche de lui et s'interroge :

– “Tu es sûr ? Tu le reconnais ?”

– “Oui, hurle le jeune homme, il est venu ici tout le temps nous attaquer. C'est un chef de miliciens. Il a tué ma sœur et mon frère. Je le reconnais, c'était mon professeur...”

– “Tu es bien sûr ?”, insiste l'officier français.

– “Oui, je l'ai vu. Un jour, il est venu avec le préfet de Kibuye et ils ont discuté longtemps ensemble. Après, c'est devenu encore plus difficile pour nous. La chasse à l'homme s'est intensifiée.” »⁵³

« Terrible et exemplaire aventure que celle qu'a vécue Tite Khouyira, quarante ans, instituteur à Gishyita. [...] Nous nous sommes réfugiés à l'église de Mobuga. L'abbé Marcel, un Hutu, nous a accueillis. [...] L'abbé a téléphoné au préfet de Kibuye. Il est arrivé avec le bourgmestre. Tandis que la foule hutu criait toujours, le père a dit : “Vous n'allez pas faire couler le sang de ces catholiques dans une église !” Le préfet et le maire ont répondu que c'était un ordre du gouvernement. Ils ont contraint le père Marcel à monter dans un camion. Il pleurait. »⁵⁴

53. Patrick de Saint-Exupéry, « Les assassins racontent leurs massacres », in *Le Figaro*, 29/06/1994.

54. François Luizet et Patrick de Saint-Exupéry, « Rwanda : Les miraculés de Bisesero », in *Le Figaro*, 02/07/1994.

Patrick de Saint-Exupéry clôt son réquisitoire par un article titré : « La « solution finale » du préfet de Kibuye ».

« Une religieuse de Kibuye raconte : “Le préfet avait donné des ordres. Ses hommes étaient là, autour de la mission, et interceptaient ceux qui voulaient s’abriter à la mission. Les hommes du préfet disaient qu’ils étaient venus « nous protéger ». Ils expliquaient aussi aux réfugiés qu’il serait plus facile de les protéger dans l’église et que, donc, ils devaient se rassembler là-bas.”

La sœur poursuit : “L’église a été pleine rapidement. Il y avait près de 4 000 personnes. Le préfet a alors désigné un deuxième point de rassemblement : le terrain de football. En quelques jours, là aussi, il y a eu une foule énorme : plus de 3 000 Tutsi. Le **17 avril**, nous avons entendu **des rafales de kalachnikov venant de l’église et du stade.**” **L’extermination commençait...** [...]

Le préfet de la région de Kibuye est un de ces hommes. **Clément Kayishema** a 37 ans et il est médecin de formation. [...] Les Hutu modérés de Kibuye sont nombreux à ne pas comprendre “pourquoi il veut tuer tous les Tutsi”. Simple constat donc : “Sa haine est terrible. Il a les mains rouges de sang. C’est lui le **grand chef des miliciens de la région.**” [...]

Les 250 soldats du Régiment d’infanterie et de chars de marine (RICM) sont basés à quelques mètres des locaux de la préfecture où se rend tous les jours Clément Kayishema.

En dépit des appels à la création d’un tribunal international pour juger les crimes contre l’humanité commis au Rwanda, le préfet de Kibuye n’est pas près de se retrouver derrière les barreaux. Un officier supérieur a cet aveu tranquille : “Nous préférons négocier avec lui pour calmer ses miliciens.” »⁵⁵

Rapport de l’OUA⁵⁶, chapitre 15. 71 :

« Les officiers français donnèrent le ton et les normes éthiques. Au nom de la neutralité, ils protégèrent les génocidaires. Le colonel Didier Thibaut, un des commandants du contingent français, fut interrogé par les journalistes au sujet des relations entre ses troupes et les soldats et dirigeants politiques accusés de génocide. “Nous ne sommes pas en guerre avec **le gouvernement du Rwanda ou ses forces armées**, répondit-il. Ce sont des organisations **légitimes**. Certains de leurs membres ont peut-être du sang sur les mains, mais pas tous. Ce n’est ni mon rôle ni mon mandat de remplacer ces gens-là.”

55. Patrick de Saint-Exupéry, « La « solution finale » du préfet de Kibuye », in *Le Figaro*, le 05/07/1994.

56. Rapport établi à la demande de l’OUA par un Groupe international d’éminentes personnalités (GIEP) présidé par l’ancien chef de l’État du Botswana, Ketumile Masire. Autres membres : Amadou Toumani Touré (Mali), Lisbet Palme (Suède), Ellen Johnson-Sirleaf (Liberia), P.N. Baghwati (Inde), Hocine Djoudi (Algérie), Stephen Lewis (Canada). Achievé le 29/05/2000.

Les journalistes notèrent également que, bien que le contingent français continue d'insister sur son rôle humanitaire, leur interprétation de la crise est fortement biaisée. **Le colonel Thibaut minimisait les atrocités perpétrées contre les Tutsi** en soulignant les souffrances de la majorité Hutu. Il indiquait qu'il y avait dans son secteur des centaines de milliers de réfugiés Hutu qui fuyaient devant l'avance des troupes du FPR. Il affirma qu'il y avait moins de Tutsi déplacés, en omettant toutefois de préciser que la plupart des Tutsi qui avaient tenté de s'enfuir avaient été tués ou se cachaient encore. »

Pas de désarmement systématique des bourreaux

Libération reproduit le 27 juin les propos du colonel Rosier :

« Le colonel Jacques Rosier, commandant du secteur sud du dispositif Turquoise, explique pourquoi les Français ne désarment pas ceux qui accomplissent le génocide : “Les miliciens font la guerre. Par souci de neutralité, nous n'avons pas à intervenir. Sinon, demain, s'il y a des infiltrations de rebelles, on nous fera porter le chapeau.” »⁵⁷

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Dans cette phrase, « **Les miliciens font la guerre...** », tout est dit... Les génocidaires sont des soldats et on ne peut pas les désarmer...

La rencontre Dallaire-Lafourcade le 30 juin 1994 et le courrier de mise au point de Lafourcade

« Nous nous entendîmes pour que Lafourcade désarme toutes les troupes autres que celles de combat, ainsi que toutes les personnes ayant commis des crimes ; il n'aurait cependant pas le mandat de désarmer l'AGR au Rwanda. Les forces sous commandement français devraient mettre fin aux massacres dans la “Zone de protection humanitaire” (ZPH). »⁵⁸

« Lafourcade m'envoya une note réaffirmant son interprétation (de même que celle de son gouvernement) de nos discussions. Il écrivait qu'il n'avait pas le mandat de désarmer l'AGR, mais qu'il allait tout de même l'empêcher d'effectuer des opérations dans la zone humanitaire. L'Opération **Turquoise ne désarmerait pas les milices ni l'AGR** dans la ZPH, sauf si elles menaçaient les personnes sous sa protection, disait-il. Ainsi, **les extrémistes auraient une quasi-liberté de mouvement** dans la zone, sans interférence des Français, mais aussi sans risque d'affrontement avec le FPR, ni même de représailles de sa part. »⁵⁹

57. *Libération* du 27/06/1994 et GOUTEUX, 1998 (p. 85).

58. DALLAIRE, 2003 (pp. 559-561).

59. DALLAIRE, 2003 (p. 567).

Dans les annexes de la Mission parlementaire on trouve un télégramme déclassifié du ministère des Affaires étrangères du 6 juillet 1994 qui confirme le revirement du général Lafourcade :

« 4) Arrestations des responsables des massacres

Si notre intérêt évident est de nous tenir à l'écart d'une telle opération, il serait souhaitable, me semble-t-il, et urgent de faire confier ce mandat à la MINUAR 1 ou éventuellement à la MINUAR 2... »⁶⁰

La MINUAR, sous chapitre VI, pourrait donc arrêter les génocidaires selon le ministère des Affaires étrangères... Peut-on considérer qu'après le 7 juillet et jusqu'au 17 juillet, ce désarmement a été entrepris en ZHS de façon méthodique et systématique ?

Confirmation de la facilitation de Turquoise dans l'évacuation des FAR sans désarmement

Le représentant de la France signale, le 9 juillet : « La tentation éventuelle des FAR de se réfugier en zone humanitaire avec leurs armes est très préoccupante. »

Une semaine plus tard, une note de la Direction Afrique du ministère des Affaires étrangères fait le point de la situation au 17 juillet. Elle indique « qu'une grande partie des forces armées gouvernementales (10 000 sur 30 000) est passée au Zaïre avec son armement ». La Mission d'information parlementaire, qui cite cette note, commente par une litote : « Il semble bien par conséquent que l'activité des milices et des FAR n'a pas été totalement maîtrisée en ZHS. »⁶¹

Dans une autre note de la Direction Afrique, en date du 19 juillet, on peut lire à propos de la ZHS : « Alors que le Général Paul Kagame continue à avoir des paroles apaisantes à notre égard, le FPR accentue sa pression politique à l'égard de notre zone ; le désarmement des FAR qui s'y trouvent est demandé avec insistance... »

Le capitaine de frégate Marin Gillier montre que le désarmement, très épisodique et superficiel, ne se faisait qu'en accord avec les autorités locales (impliquées dans le génocide) :

« Leurs armes [des FAR] ne leur ont pas été retirées, dans la mesure où ils n'en faisaient pas usage dans la zone de sécurité. En revanche, les armes détenues par les personnes qui avaient édifié des barrages sur les voies de communication afin de filtrer et de rançonner les populations errantes ont été confisquées. Les bourgmestres et préfets, à qui le sens de la démarche avait été expliqué, avaient fait savoir qu'un minimum d'armes leur était nécessaire pour assurer les missions normales de police et contrer les pillards qui s'attaquaient à la population [c'est ainsi que les autorités locales qualifiaient les résistants de Bisesero] et détournaient les distri-

60. MIPR, tome II, Annexes (p. 411).

61. MIPR, tome I (p. 346).

butions de secours faites par les ONG. Ces demandes paraissant légitimes, des accords avaient été passés avec les autorités locales, qui avaient délivré des cartes spécifiques à quelques personnes, ce qui facilitait les opérations de désarmement. Il a précisé que son détachement avait remis au total un peu moins d'une centaine d'armes au PC des forces spéciales à Gikongoro, pour être, semble-t-il, jetées dans le lac Kivu. Il s'agissait principalement d'armes de guerre plutôt vétustes, de vieux fusils, de deux ou trois fusils-mitrailleurs, mais surtout de très vieux engins qu'il n'avait jamais vus auparavant. »⁶²

La France ne fait pas taire les radios du génocide

Les radios contrôlées par le GIR ont appelé la population hutu à tuer leurs voisins tutsi puis à fuir devant l'avance du FPR. RTLM peut être considérée comme l'arme principale du génocide. Les Français ne font pas taire la radio RTLM⁶³. M. René Degni-Séguy, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, note :

« L'opinion publique s'est réjouie un moment de ce que la "radio qui tue"[la RTLM] ait cessé d'émettre. Il a même été rapporté que les militaires français l'avaient neutralisée. Mais il n'en est rien, car pas plus tard que le lundi 1^{er} août 1994, la presse internationale déplorait encore son existence et la campagne par elle orchestrée. »

Auditionné par la Mission d'information parlementaire, M^e Éric Gillet, de la FIDH, a demandé « pourquoi les États n'avaient pas fait taire la radio RTLM. Il a souligné que la radio Rutomorango du Burundi, conçue sur le même modèle, avait été localisée à l'intérieur de la zone Turquoise. Il a regretté que, la FIDH ayant pris contact avec les autorités françaises, il ait été impossible d'obtenir que soit entreprise la moindre action pour faire cesser les émissions de cette radio. »⁶⁴

Ferdinand Nahimana, fondateur de la RTLM et incitateur des pogroms dans le Bugesera, évacué en avril par les Français, revient en ZHS⁶⁵

Cette radio mortifère a pu continuer ses appels au meurtre dans la "Zone Humanitaire Sûre" (ZHS). François Léotard déclare « que le brouillage des émissions de radio ou la destruction d'un émetteur ne faisait pas partie du mandat confié à la France par l'ONU. »⁶⁶

62. MIPR, tome III, Audition du capitaine de frégate Marin Gillier.

63. GOUTEUX, 1998 (p 83), et BRAECKMAN, 1994 (p. 301).

64. MIPR, tome III, Auditions, Vol. 1 (p. 58).

65. GOUTEUX, 1998 (p. 86).

66. « Radio Mille Collines épargnée ? », in *Le Monde*, 31/07/1994.

2. L'habillage humanitaire

2.1 La réponse du berger à la bergère

Médecins sans frontières avait lancé une formule célèbre : « On n'arrête pas un génocide avec des médecins. »

Il est certain que MSF avait réussi à ébranler le président de la République, notamment après l'interview du docteur Jean-Hervé Bradol par Patrick Poivre d'Arvor, le 16 mai 1994. À partir de cette interview, il devint impossible de nier le génocide et la nécessité d'un appui international pour donner à la MINUAR les moyens d'agir. Le 14 juin 1994, François Mitterrand dira au personnel de MSF à propos du Gouvernement intérimaire rwandais :

« C'est une bande d'assassins. D'ailleurs, j'ai eu Agathe Habyarimana à la maison. C'est une folle qui voulait lancer un appel à la continuation du génocide sur les radios périphériques françaises. On a eu du mal à la calmer. Maintenant on en a marre, on va intervenir, on va essayer de mettre de l'ordre dans tout ça et de sauver des gens. »⁶⁷

Ensuite, le président de la République leur annonce l'opération Turquoise et Jean-Hervé Bradol commente :

« Il y a un changement de la position française. [...] De ce que j'ai vécu comme une position de neutralité bienveillante vis-à-vis du gouvernement intérimaire, on passe à une position humanitaro-hostile. Ces gens-là deviennent beaucoup moins fréquentables qu'avant. En France, on commence à comprendre qu'il va y avoir un problème politique international majeur pour la France et on se lance dans l'opération Turquoise. »⁶⁸

Ces propos de François Mitterrand sont à la fois révélateurs et habiles. La folie est circonscrite, on s'est fait abuser. Mais il est clair que Turquoise est là pour éviter « un problème politique international majeur pour la France ».

2.2 Le levier humanitaire pour justifier l'intervention militaire

Trois jours plus tard, le 17 juin 1994, le général Dallaire, reçoit Bernard Kouchner :

« Kouchner débuta la conversation en faisant une récapitulation de l'horrible situation qui régnait et en déplorant le manque d'action de la communauté internationale. Je n'avais pas de difficulté à être d'accord avec lui. Mais ensuite, il me cloua sur place. Le gouvernement français, disait-il, avait décidé, dans l'intérêt de l'humanité, de se préparer à diriger des forces de coalition françaises et franco-africaines au Rwanda pour

67. Rapporté par Jean-Hervé Bradol, in BINET, 2003 (p.49).

68. Idem.

faire cesser le génocide et fournir de l'aide humanitaire. Ces forces viendraient en vertu d'un mandat prévu au chapitre VII des Nations unies et établiraient une zone de sécurité dans l'ouest du pays, où les personnes fuyant le conflit pourraient trouver refuge. [...]

Je dis à Kouchner que je n'arrivais pas à croire l'effronterie des Français. D'après moi, ils se servaient du prétexte humanitaire pour intervenir au Rwanda, permettant à l'AGR (armée gouvernementale rwandaise – les FAR) de maintenir une bande de territoire du pays et un peu de légitimité face à une défaite certaine. Si la France et ses alliés avaient vraiment voulu faire cesser le génocide, éviter que mes observateurs militaires se fassent tuer et appuyer les objectifs de la mission des Nations unies – comme la France l'avait voté à deux reprises au Conseil de sécurité – ils auraient plutôt renforcé la MINUAR. [...]

Je conclus facilement le but de leur visite : me faire accepter de subordonner les objectifs de la MINUAR à ceux de l'armée française. Ils n'avaient aucune chance d'y parvenir. »⁶⁹

2.3 Manipulation de l'opinion française et internationale

Les pressions diplomatiques françaises à l'ONU

Elles ont été examinées dans les présomptions de complicité diplomatique.

La présentation épique du génocide par certains journalistes

Elle a quelque chose de profondément décalé et déplacé, qui sonne comme une volonté de « victimiser » les bourreaux, comme le souligne Rony Brauman :

« Qu'il était bon ce choléra ! Quelle aubaine de voir un génocide transformé en vaste théâtre humanitaire où tous, rescapés, complices, innocents et bourreaux prennent enfin la seule figure désormais convenable, celle de la victime. »⁷⁰

À moins qu'il ne s'agisse d'embellir l'horreur comme l'illustre Jean d'Ormesson :

« Sortez vos mouchoirs : il va y avoir des larmes. Âmes sensibles s'abstenir : le sang va couler à flot sous les coups de machette. [...] Ce sont des massacres grandioses dans des paysages sublimes. »⁷¹

Ce type d'expression ne peut s'épanouir que dans un milieu baigné d'un certain scepticisme à l'égard de la souffrance des victimes du génocide. Il semble dire : rassurez-vous, c'est un spectacle, ce n'est pas réel. Ou bien alors l'auteur mise sur une indifférence himalayenne au sort d'Africains.

69. DALLAIRE, 2003 (pp. 526 et 530).

70. BRAUMAN, 1994 (p. 83).

71. *Le Figaro* des 19 et 20/07/1994.

Effet de la présence française sur les génocidaires

Le général Dallaire raconte que, le jour où Bernard Kouchner vint lui annoncer l'opération Turquoise, la RTLM informa la population rwandaise :

« Ce soir-là, les médias français révélèrent le plan de la France de déployer ses soldats au Rwanda. La nouvelle parvint à la station RTLM et aux autres postes émetteurs locaux, qui la rediffusèrent aussitôt dans tout le pays. À Kigali, les forces de défense étaient folles de joie à la perspective d'un sauvetage imminent par les Français. **Ce renouveau d'espoir et de confiance** eut une autre conséquence : il **ranima la chasse aux survivants du génocide**, augmentant ainsi le danger pour les personnes réfugiées dans les quelques églises et édifices publics qui n'avaient pas été affectés. Les auteurs du génocide attendaient désormais que les Français viennent les sauver et pensaient avoir carte blanche pour achever leur macabre besogne. »⁷²

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Une simple question qui commence à nous hanter dans la commission : est-il possible que ce sentiment dans le camp du génocide résulte d'un total malentendu ?

EMMANUEL CATTIER

Il y a un faisceau de présomptions qui montrent que Turquoise n'était pas totalement ou très peu ce qu'elle était.

Il y a bien eu de l'humanitaire, mais surtout quand le choléra s'est déclaré dans les camps. Cela a permis de verser totalement dans le négationnisme, le double génocide : tout le monde est victime... grâce au choléra qui s'en est mêlé. Mais il fallait quand même soigner les gens du choléra, ne nous faites pas dire ce que nous ne disons pas.

Ceci dit, le choléra a été créé par des regroupements de population : des notes des autorités françaises semblent montrer qu'elles ont en partie provoqué, managé, accompagné cet exode. Philippe Biberson, de MSF, le dénonçait lui-même dans *Le Figaro* du 15 juillet.

ANNIE FAURE

À propos de MSF, peut-on dire à partir de quel moment il y a eu une sorte de schisme, une séparation ou une opposition entre le représentant du FPR à Paris et MSF ? Il y a eu semble-t-il des discussions assez importantes entre sections nationales de MSF⁷³ et des polémiques entre MSF et le représentant du FPR à Paris, le FPR étant bien évidemment contre l'opération Turquoise... Cela m'a été confirmé. MSF a arrêté

72. DALLAIRE, 2003 (p 531), le 17 juin 1994.

73. MSF est organisée en plusieurs associations qui regroupent les adhérents de chaque pays où cette ONG est implantée.

tout à coup de parler avec les représentants du FPR, parce que justement ils voulaient cautionner l'opération Turquoise. C'est important sur le plan politique de voir que l'humanitaire s'est finalement plié à l'idée de l'opération Turquoise, et a alors rompu les ponts avec ceux qui y étaient opposés.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Nous avons eu un témoignage privé qui n'est pas totalement dans l'objet de la commission, mais qui est important pour comprendre les choses. C'est un vulcanologue qui assure que sur les pentes aboutissant à Goma, là où étaient installés les camps, on trouve un certain nombre de creux où il y a du gaz carbonique. Il assure qu'on a laissé s'installer une partie des réfugiés dans ces zones et qu'une partie des victimes décédait toutes les nuits en raison de l'excès de CO₂. Cet éminent vulcanologue avait signalé ce fait au HCR, qui n'en n'aurait pas tenu compte. C'est un point qui est à vérifier.

ANNIE FAURE

Il y a eu beaucoup de raisons de mourir, même sans gaz carbonique... Le choléra, plus le sida, la faim et la peur, ce sont des facteurs qui sont éminemment mortifères...

BERNARD JOUANNEAU

Je me tourne vers Annie Faure... Le déclenchement de l'épidémie de choléra dont Brauman nous dit qu'elle est tout d'un coup la bienvenue, résulte de quoi ? De la concentration de population ?

ANNIE FAURE

C'est la maladie de la promiscuité. C'est un problème d'hygiène : il suffit qu'une personne avale de l'eau non désinfectée pour qu'elle attrape le choléra. Le choléra est transmis par les selles, si l'hygiène autour de la personne malade n'est pas suffisante, la propagation se fait très très vite. Il y a des épidémies de choléra tout le temps, partout dans le monde, ce n'est pas quelque chose de nouveau. Mais là, il était évident qu'il y aurait une épidémie de choléra. Je me souviens qu'à Gahini nous en avions très peur. Nous récupérions l'eau pour l'hôpital dans le lac d'à côté, où il y avait encore des cadavres... La première chose qu'on faisait, c'était désinfecter cette eau avec une pastille d'eau de Javel, qui coûte 15 centimes. Cela a permis d'éviter les épidémies ...

Ce n'est pas très difficile de prévenir une épidémie de choléra. En fait, dans l'opération Turquoise, il y avait toute une armada, je ne sais plus combien de Gazelle, de Pumas et d'hommes armés, mais il n'y avait qu'un seul bloc opératoire pour une population d'un million... Dans le 17^{ème} arrondissement, il y a 137 000 personnes, qui sont plutôt en bonne santé, et 250 médecins. On avait donc une disproportion honteuse, et il était visible dès le début que Turquoise n'était pas une opération huma-

nitaire... J'aurais dû poser la question hier à Jean-Christophe Rufin : ces disproportions-là montraient, de toute évidence, que cette opération avait été affublée du mot « humanitaire » pour cacher tout autre chose, et qu'elle était purement militaire. Il n'y a pas de doute là-dessus.

BERNARD JOUANNEAU

Donc cette épidémie de choléra était particulièrement prévisible, et si l'opération avait été purement humanitaire, on se serait équipé de manière à l'enrayer...

Le camp de réfugiés de Nyarushishi, alibi de suffisance de la protection des Tutsi

Les Tutsi réfugiés à Nyarushishi (près de Cyangugu) furent « protégés » par l'armée française à partir du 23 juin. Les Français pensaient-ils avoir ainsi rempli leur mission concernant les victimes du génocide ? Nyarushishi sera constamment invoqué comme la preuve de la protection des victimes du génocide par l'armée française. Mais les militaires de Turquoise furent déçus lorsqu'ils découvrirent d'autres Tutsi à Bisesero, comme on le verra plus loin. De toute évidence, ces autres Tutsi n'étaient pas à leur programme.

« Selon une source des Seychelles, la France aurait consenti à des livraisons d'armes aux FAR en échange de la protection des Tutsi du camp de Nyarushishi dont la libération permettait d'affirmer le caractère humanitaire de l'opération Turquoise. »⁷⁴

L'ordre de mission de Turquoise confirme le caractère démonstratif de cette opération : « L'action conduite sur Cyangugu devra montrer notre volonté de libérer les Tutsis. »⁷⁵ « Montrer » à qui ? À qui faut-il prouver que la France sauve des Tutsi ? Qui en douterait ?

Des témoins filmés par Georges Kapler font état d'exactions commises régulièrement par l'armée française sur les réfugiés du camp de Nyarushishi. Vol d'argent sous prétexte d'aide, viols, « corvées de bois » comme pendant la guerre d'Algérie, ruses pour attirer des réfugiés à l'extérieur du camp, assassinats. Tous ces faits montreraient, s'ils sont vérifiés, que l'état d'esprit d'une partie de l'armée n'était pas de protéger ces Tutsi, malgré la stratégie officielle. Ils s'ajouteraient aux connivences affichées par les troupes françaises avec des miliciens autour du camp⁷⁶.

74. BRAECKMAN, 1994 (p. 271).

75. MIPR, tome II, Annexes (p. 387).

76. Voir les témoignages recueillis par Georges Kapler.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE:

Les documents sont accablants, y compris la note de l'ambassadeur Marlaud qui connaît bien la réalité de ce qui s'est passé. S'il y a habillage humanitaire d'une opération militaire, il fait partie de la stratégie. Il faut organiser l'habillage, l'habillage est intégré à la manœuvre.

C'est ce qu'expliquera plus tard le lieutenant-colonel Hogard, l'un des chefs de Turquoise, dans un article édifiant sur *L'intervention française au Rwanda*⁷⁷ : il se félicite de ce que l'armée française ait su « renverser la tendance de l'opinion publique mondiale ». Les « vieilles recettes » ont fait merveille, en particulier « l'intégration de la manœuvre médiatique » par la « “gestion” des journalistes ». Ces bonnes vieilles recettes sont les mêmes que celles qui ont été appliquées pendant la guerre du Biafra⁷⁸. Le père du lieutenant-colonel Hogard était l'un des théoriciens de la « guerre révolutionnaire », de la guerre psychologique.

Ces jours derniers, nous avons vu les témoignages de choses atroces qui se seraient passées au camp de Nyarushishi. Il nous a été dit que les troupes de Turquoise venues tenir ce camp, qui était leur principal alibi humanitaire, s'y seraient comportées, non pas en protectrices des Tutsi réfugiés, mais auraient livré régulièrement un quota de réfugiés aux miliciens, empêchant les personnes parties chercher du bois de rentrer au camp. Un tel sadisme dans le contexte du génocide ouvre des perspectives assez effrayantes...

BERNARD JOUANNEAU

Le revirement de Mitterrand, le 14 juin 1994, a de quoi surprendre : il est en contradiction radicale avec le cynisme dont il a fait preuve et avec sa perception des dommages collatéraux... Peut-on considérer que ce sont les gens de MSF qui l'ont conduit à changer d'avis ?

EMMANUEL CATTIER

Je considère que MSF a fait un énorme travail de lobbying auprès des autorités françaises, et même à l'ONU, pour essayer d'obtenir une

77. In BALMOND (dir.), 1998 (p. 99-108).

78. Sur cette action psychologique conçue et menée, magistralement, avec le concours de la société genevoise *Markpress*, cf. Jacques Baulin, *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Eurafor-Press, 1980, p. 110-113. Sur le rôle de la France dans la guerre du Biafra, cf. VERSCHAVE, 1998 (p. 137-153). Commentaire de Jacques Foccart : « Les journalistes ont découvert la grande misère des Biafrais. C'est un bon sujet. L'opinion s'émeut et le public en demande plus. Nous facilitons bien entendu le transport des reporters et des équipes de télévision par des avions militaires jusqu'à Libreville et, de là, par les réseaux qui desservent le Biafra. » (in FOCCART, tome I, 1995, p. 346).

intervention internationale. Ils se sont contentés trop facilement ensuite d'une intervention française, c'est là le problème...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ils avaient fait une lettre ouverte à Mitterrand très virulente, et c'est pour cela que ce dernier les a reçus. Mitterrand se sentait vulnérable par rapport à cette offensive.

EMMANUEL CATTIER

Mitterrand a été ébranlé par l'interview de Bradol le 16 mai, sur TF1, où celui-ci dénonce ouvertement la politique de la France et où Patrick Poivre d'Arvor commente : « Mais alors, c'est un génocide ! ». Bradol confirme. Ce 16 mai, les autorités françaises sont dénoncées sur TF1 comme responsables de ce qui se passe au Rwanda. Il est dit clairement que c'est un génocide, et dès le lendemain, des articles de presse embrayent sur ce thème.

BERNARD JOUANNEAU

C'est terrifiant : on se dit qu'au plus haut niveau de l'État, que ce soit à l'Élysée ou au gouvernement, on sait que le contingent qui participe à Turquoise va continuer les exactions...

EMMANUEL CATTIER

Le problème qui se pose clairement dans Turquoise est le suivant : les politiques peuvent bien vouloir une action humanitaire, Édouard Balladur et François Léotard semblent le vouloir, mais dans quelle mesure sont-ils complices de la volonté de l'armée, et quel est l'initiateur réel de cette opération ? Franchement, il apparaît que c'est l'armée...

3. Bisesero, révélateur des contradictions et complicités initiales

Cette section s'inspire d'un document inédit de Jacques Morel sur Bisesero. L'auteur a croisé les témoignages cités par les journalistes qui étaient sur le terrain et ceux de l'enquête d'African Rights. Il a ainsi pu montrer leurs concordances. Nous avons extrait les éléments suivants d'une version provisoire, que nous avons précisée avec le dernier livre de Patrick de Saint-Exupéry. Mais certains témoignages enregistrés par Georges Kapler obligeront peut-être à modifier cette présentation.

D'après les documents de la Mission d'information parlementaire, la zone d'intervention française est divisée en trois parties. Au nord d'un triangle, la zone de Kibuye, au sud-ouest, celle de Cyangugu dite « région ouest », et au sud-est, celle de Gikongoro dite « région sud »⁷⁹.

Bisesero est en bleu sur la carte, près de Kibuye, à l'extrémité nord de la zone. Cette zone nord est commandée par le colonel Sartre. Le colonel Rosier s'y trouve. Il faut se demander ce qu'il y faisait... Officiellement, sur l'organigramme, il est à Gikongoro, responsable de la zone sud-est. S'il est bien rentré par le sud-ouest du Rwanda, son chemin normal n'est pas du tout de passer par Bisesero, au nord de la zone, mais beaucoup plus au sud, par le plus court chemin pour aller à Gikongoro. Le colonel Rosier est responsable du Commandement des opérations spéciales (COS), et de toute évidence ces troupes d'élite, qui ont normalement la responsabilité de la zone sud-est, ont été placées au nord pour affronter le FPR... avant d'aller rejoindre la position prévue, toujours face au FPR⁸⁰.

3.1 Le fil des événements de Bisesero

En 1998, Marie-Laure Colson résume dans *Libération* les attermoissements à Bisesero des troupes d'élite françaises, dont pourtant la mission annoncée est de mettre fin au génocide :

« Ici, trois mois durant, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants armés de pierres et de machettes ont opposé une résistance désespérée aux assauts de militaires, de miliciens et de civils armés. [...] L'épilogue de cette résistance héroïque est sinistre. Quand le 26 juin, des soldats français de l'opération Turquoise arrivent à Bisesero, les survivants se risquent à sortir des buissons et des ravines malgré la présence, aux côtés des Français, de miliciens en armes. Les militaires français leur promettent de revenir dans trois jours. Ils tiendront leur promesse. Mais les miliciens seront plus rapides. Les réfugiés sont à découvert, épuisés par trois mois

79. MIPR, tome I (p. 327).

80. voir la question des « hiérarchies parallèles », abordée plus loin durant l'après-midi de ce 26 mars.

de lutte et de privations. Près de un millier d'entre eux seront exécutés entre le 26 et le 30 juin. »⁸¹

En fait ce n'est pas le 26 mais le 27 juin, d'après la plupart des témoins, que les soldats français sont arrivés à Bisesero⁸².

Les commandos de l'air découvrent des survivants le 27 juin. Le commando parachutiste de l'air de Nîmes s'est installé dans un collège tenu par des religieuses à Kibuye. Averti par deux religieuses, Patrick de Saint-Exupéry part pour Bisesero le 27 juin, accompagné par une dizaine de soldats surarmés, dirigés par un lieutenant-colonel au nom de code Diego, qui se révèle être Jean-Rémy Duval et dont il dit qu'il est sous les ordres du capitaine Marin Gillier.

Patrick de Saint-Exupéry raconte⁸³ :

« Leur mission est simple : reconnaître deux endroits distants d'une trentaine de kilomètres de Kibuye, où des incidents "sérieux" sont signalés. » La colonne arrive d'abord au village de Nyagurati, secteur de Kagabiro (à mi-chemin entre Kibuye et Gishyita). « Tout de suite, le ton est donné : un Rwandais ivre mort s'approche en agitant frénétiquement une machette. Les soldats ne bougent pas. »

« Les renseignements étaient bons », poursuit Saint-Exupéry, « à Nyagurati, petit village de 600 habitants, des événements au-delà de l'horreur se produisent tous les jours. L'unique policier de cette localité perdue au milieu des collines raconte sans ambages : "Nous avons tué quelques Tutsi, ça ne dépasse pas la cinquantaine. C'étaient des adultes, mais il y avait aussi des femmes et des enfants. Vous voyez cette rangée de maisons, à gauche ? Ils habitaient là. On a tout incendié. Il fallait qu'il ne reste rien." L'instituteur, Atanase Kafigita avoue : "Il y a eu beaucoup de morts ici. Tous les soirs, des malfaiteurs descendent des collines pour nous attaquer. Nous on se défend. Moi-même, j'ai tué des enfants." Le policier révèle que le préfet de Kibuye vérifie comment se passent les massacres. Les dizaines de maisons brûlées sur les collines alentour, les dizaines de villageois Hutu armés de machettes rassemblés sur la place du village, attestent de la réalité des exactions. "Ce soir, on va encore attaquer les malfaisants", lance un homme armé de machette. Le lieutenant-colonel Diego n'en peut plus. Il donne l'ordre de repli. »

Diego n'opère cependant aucune arrestation et ne confisque aucune arme. Continuons :

81. *Libération* du 03/04/1998.

82. D'après Vincent Hugué, journaliste à *L'Express* (voir ses articles des 30/06/1994, 12/02/1998 et 13/04/2004). Le capitaine Marin Gillier a été informé de l'existence des survivants de Bisesero dès le 26 juin par Vincent Hugué et son collègue du *Times*, Sam Kiley.

83. Patrick de Saint-Exupéry, « Les assassins racontent leurs massacres », art. cité.

« Brutalement, un jeune Tutsi sort du groupe des rescapés, en proie à une colère extrême ». [Suit le passage déjà cité à propos de la collaboration avec le préfet Clément Kayishema :]

« – “Oui, je l’ai vu. Un jour, il est venu avec le préfet de Kibuye et ils ont discuté longtemps ensemble. Après, c’est devenu encore plus difficile pour nous. La chasse à l’homme s’est intensifiée.”

Le lieutenant-colonel Diego ordonne à un soldat de protéger l’instituteur chef de milice. Il réglera ça plus tard. Pour l’heure il faut partir. La nuit tombe.

“Nous allons revenir”, assure-t-il aux réfugiés, avec beaucoup d’émotion. “Ne vous en faites pas : dans deux ou trois jours, nous serons là. En attendant, il faut se cacher et survivre !”

Comme les malheureux protestent, il ajoute : “Pour l’instant nous ne pouvons rien faire. L’important pour vous c’est de survivre encore deux ou trois jours. On reviendra, on sait où vous êtes...” »

Les soldats partent. Jacques Morel note :

« Pas un seul ne reste, ne serait-ce que pour appeler les troupes françaises lors de la prochaine attaque. Ils n’emmènent pas un seul de ces malheureux, même comme témoin. »

« Arrivés à Muguba, l’officier prend le guide en tête-à-tête : “Alors, tu es responsable de milice ?” L’homme fait mine de ne plus comprendre le français. “Si tu recommences, poursuit le lieutenant-colonel, ça se passera très, très mal ! Compris ?” ».

Mais il laisse à ce chef de milice sa liberté d’action...

« De retour à Kibuye, le lieutenant-colonel ne se fait pas d’illusion : “Avant que l’on puisse intervenir à Bisesero, au moins 2 000 autres réfugiés seront assassinés.” Plein de remords, il envoie ses informations à l’état-major : “À eux, dit-il, de prendre une décision. Si on part là-haut protéger ces milliers de gens traqués comme des animaux, on s’engage d’un côté et on risque d’avoir toutes les milices et les autorités locales contre nous. Nous on est prêts. Nous obéirons aux ordres. Mais sont-ils prêts à Paris ?” »

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Même Diego a des doutes sur le côté humanitaire, puisqu’il se demande si Paris acceptera de le mettre en œuvre.

EMMANUEL CATTIER

Oui, la réaction de secours devrait être évidente, mais visiblement il est surpris par la situation. De plus, je rappelle qu’il fait partie du Commandement des opérations spéciales, sa direction normale aurait dû être Gikongoro ; il est ici dans la zone du colonel Sartre, d’après l’organigramme fourni par l’Assemblée nationale. Les gens du colonel Rosier, dont Diego fait partie, n’avaient rien à faire au nord du dispositif. Pourquoi y étaient-ils ? Mon interprétation est qu’on a dit aux officiers de Turquoise qu’une poche de Tutsi résistait, donc ils envoient le COS. Le COS y va, et tombe sur autre chose...

SHARON COURTOUX

Admettons la bonne foi de Diego, je trouve que Jacques Morel signale un élément, auquel je n'avais pas pensé : comment se fait-il que Diego n'ait pas emmené un seul témoin avec lui ? C'est une réelle question, très importante selon moi.

EMMANUEL CATTIER

C'est en effet une excellente question.

SHARON COURTOUX

Une pièce à conviction.

Durant trois jours, les Français ne portent pas secours aux survivants traqués.

Les témoins d'African Rights⁸⁴ :

Le survivant Siméon témoigne :

« Ces soldats sont ensuite partis. Ils nous ont dit qu'ils reviendraient. Après leur départ, les miliciens sont revenus pour nous tuer. Ce jour-là, ils ont tué beaucoup de personnes, car nous étions nombreux à avoir quitté notre cachette pour venir voir les soldats français. »

Le survivant Jérôme témoigne :

« Plus tard ces militaires sont retournés à la préfecture. Avant leur départ, Éric avait appelé tous les Tutsi, même ceux qui étaient dans les fosses. Ils nous ont laissés sans protection et sont partis. Tout de suite après leur départ, le docteur Gérard est venu avec ses miliciens. Ils ont exterminé toutes les personnes qui étaient cachées avant l'arrivée des Français. »

Le survivant Claver témoigne :

« Les soldats français sont venus nous voir le 26 juin, ou aux alentours de cette date. Nous étions environ 2 000 à avoir survécu à ce moment-là. [...] Ils nous ont dit de continuer à nous cacher. Ils nous ont dit qu'ils reviendraient le 30 pour nous protéger... Après leur départ, dans cet intervalle de quatre jours, les attaques lancées par les miliciens se multiplièrent dans une telle mesure que, lorsque les Français revinrent le 30, il restait à peine 900 survivants. »

Les informations complémentaires de Patrick de Saint-Exupéry⁸⁵

« Le colonel Jacques Rosier, chef du Détachement du commandement des opérations spéciales affecté à l'opération Turquoise, [est] un connaisseur du Rwanda, puisqu'il avait été en charge des opérations de la coopération militaire française à Kigali entre juin et novembre 1992. » Il

84. AFRICAN RIGHTS, 1996 et 1998.

85. SAINT-EXUPÉRY (p. 84).

vient à la rencontre du colonel "Diego", en train d'aller reconnaître un couvent abritant des survivants, et lui interdit « d'aller plus loin ».

Les témoins de Georges Kapler :

Parmi les témoignages rapportés par Georges Kapler qui parlent de Bisesero, on peut se rappeler celui d'A*, chauffeur de Yusufu Munyakazi, et celui d'I*, rescapé de Bisesero. Ces deux témoignages d'un bourreau et d'une victime convergent.

A* déclare :

« Sur la colline de Bisesero, [...] quand les Français sont arrivés, ils ont recommencé leur ruse : ils ont appelé les Tutsi qui étaient cachés en leur promettant protection. Une fois que les Tutsi étaient réunis, ils ont immédiatement donné l'ordre et on a tué tous les survivants.

Moi, je suis allé vers Kibuye dans le cadre des renforts que nous apportions : des fusils, des grenades et des *Interahamwe* armés de gourdins et autres. On est allé jusqu'à Bisesero, là nous avons été accueillis par Obed Ruzindana et Clément Kayishema, les responsables de la région venus de Kibuye pour nous accueillir.

[...] À l'arrivée des Français, [...] ils ont réalisé que les Tutsi étaient encore nombreux, ils n'étaient pas morts. Ils n'ont pas voulu qu'on y aille immédiatement.

Ce sont les Français qui nous ont précédés, ils étaient passés par le Nord vers Kibilira et sont arrivés par le lac. Ils nous ont envoyé un message comme quoi les Tutsi étaient fort nombreux dans le coin. Ce sont les Français qui assuraient la communication.

Nous avons été appelés car il y avait de nombreux Tutsi. Ce sont les Français qui étaient arrivés là en premier qui ont demandé des renforts. Nous sommes arrivés après les Français, ils avaient fait le regroupement des gens, et ils ont discuté avec nos responsables. Et quand ils ont eu fini de discuter, ils sont repartis tranquillement, laissant le champ libre. Ils étaient là, je me souviens d'un hélicoptère muni d'une mitrailleuse. Ils ont laissé le champ libre aux tueurs et sont repartis. L'hélicoptère est parti et c'est Ruzindana qui a donné l'ordre d'en finir, nous avions tout ce qu'il fallait pour le faire. C'est Yusufu qui a mis ses gars de Bisesero pour terminer le travail et voilà. C'était là, dans Bisesero. »

I**, rescapé de Bisesero, déclare :

« Les Français sont arrivés le 27 juin. Nous étions restés peu nombreux, environ 5 ou 6 000 rescapés. La plupart étaient blessés [...]. Les Français sont arrivés par hélicoptère accompagnés d'*Interahamwe*, habillés avec des vêtements de la Croix Rouge, pour nous faire croire que c'étaient des gens de la Croix Rouge. Ce sont eux qui nous appelaient par microphone en nous demandant de nous montrer et de sortir de nos cachettes [...]. Ils nous disaient qu'il fallait qu'on se montre parce qu'ils venaient nous sauver [...].

Certains sont venus par hélicoptère avec les Français, il y avait entre autre trois hélicoptères, trois que j'ai vus de mes propres yeux. Les autres sont arrivés par jeep, il y en avait trois, je n'en n'ai pas vu d'autre.

C'étaient des jeeps de Français avec des *Interahamwe* qui étaient déguisés avec des vêtements de la Croix Rouge : c'était une ruse pour qu'on ne les reconnaisse pas [...].

Ce sont eux qui nous appelaient par microphone [...] : "Montrez-vous pour que les Français puissent vous mettre en sécurité." Ils nous parlaient en kinyarwanda, car les Français ne le parlent pas. [...] Les hélicoptères] ont atterri, sauf un seul qui est descendu, et les militaires français ont sauté sans qu'il atterrisse [...].

Donc, à 17 heures, ils nous ont dit qu'ils allaient en ville chercher les camions pour nous transporter [...]. Les camions sont arrivés entre 10 heures du soir et 1 heure du matin. [...]

Les camions sont arrivés avec les *Interahamwe*, quelques soldats Rwandais et quelques soldats français, ils transportaient à peu près 500 personnes, et il y avait plus de 10 camions. Il y avait entre 50 et 80 soldats français. Les *Interahamwe* et les soldats rwandais ont commencé à nous tirer dessus massivement, les Français sont restés de côté, éclairés par les phares des camions, on y voyait clair. »

Ces témoignages et les autres ont profondément choqué la commission. Il nous semble qu'ils doivent être vérifiés, étant donné leur gravité. Et pourtant, ils ne surprennent plus tout à fait après le faisceau d'informations que nous avons rassemblé. Ils confirment que, durant ces trois jours, un grand nombre de Tutsi ont été massacrés à la hâte. Patrick de Saint-Exupéry, témoin intégré par l'armée en quelque sorte, avait déjà remarqué que le guide d'un commando français était un chef *Interahamwe*... Tout cela va dans le même sens. Ils nous a aussi semblé qu'il y a probablement eu plusieurs événements du même type à Bisesero, car cette région était suffisamment vaste pour abriter cinquante mille Tutsi au départ et permettre à plusieurs milliers d'entre eux de se cacher jusqu'à l'arrivée des soldats de Turquoise.

La visite du ministre de la Défense François Léotard le 29 juin à Bisesero

Corine Lesnes décrit ainsi la visite de Léotard :

« Assis sur une pierre, la carte de la région sur les genoux, le ministre regarde le mont Karongi (2 595 mètres) pendant qu'un capitaine de frégate lui expose la situation dans ce qu'on appelle désormais "le triangle de Kibuye". La zone reste inexplorée et les renseignements sont confus. **Des réfugiés s'y trouveraient. À moins que ce ne soient des éléments précurseurs du FPR, ou encore les uns et les autres à la fois**, tous étant soumis aux attaques des milices armées. Un autre renseignement fait état de règlements de comptes inter villageois. "Quelle salade", soupire le général Jean-Claude Lafourcade. Le triangle est une "priorité", dit un autre officier. Mais que faire en cas de face à face avec le FPR ? Bonne question, répond un conseiller. »

« L'envoyé spécial du *New York Times*, qui est peut-être dans l'état de ceux qui ont vu des horreurs inhabituelles et tente de les exposer à

d'autres, insiste encore. François Léotard qui partait, s'arrête et fait demi-tour. Moins que le ministre, son personnage et sa fonction, c'est l'homme qui se retourne et revient sur ses pas. "Bon, dit-il, on va y aller. Dès demain on va y aller." »⁸⁶

Le sauvetage du 30 juin

Le journaliste du *New York Times* Raymond Bonner ne confirmera pas les paroles du ministre. Il écrit⁸⁷ :

« Une effrayante découverte au Rwanda conduit les Français à élargir leur mission.

BISESERO, Rwanda, le 30 juin – Quatre cent Tutsi malades et amaigris, dont un grand nombre blessés par grenades, machettes et armes à feu, ont été sauvés aujourd'hui des harcèlements des forces hutu par les troupes françaises près de ce village à l'ouest du Rwanda. [...] Ce n'est pas avant que des journalistes aient alerté les troupes françaises sur cette bande de 400 malheureux en haillons qu'une patrouille a été envoyée. Les militaires français n'étaient visiblement pas préparés à une telle découverte, ils se mirent immédiatement à assurer une protection armée aux Tutsi, chose qu'ils avaient refusée pas plus tard que mercredi [la veille]. "Ce n'est pas ça qu'on nous avait fait croire", dit un officier en aparté au camp de Bisesero, **"on nous a dit que c'étaient les Tutsi qui tuaient les Hutu, et maintenant, cela."**

Les militaires français basés à Gishyita étaient informés que des gens étaient tués chaque nuit dans les montagnes, dit le commandant Gillier mercredi. Mais le ministre français de la Défense, François Léotard, après un exposé ici du commandant Gillier, a rejeté toute opération pour évacuer ou protéger des combattants tutsi. M. Léotard dit que les Français ne disposaient pas d'assez de troupes pour protéger tout le monde. Il n'y avait que 300 militaires français pour l'instant au Rwanda ; 1 200 autres étaient sur les bases à la frontière du Zaïre. Les militaires français de Gishyita étaient en train de distribuer de la nourriture à des réfugiés hutu aujourd'hui quand ils ont été alertés par des journalistes à propos des Tutsi de Bisesero. Les Français envoyèrent une petite patrouille, et ce qu'ils virent leur fit changer d'opinion sur ce qu'il était le plus urgent de faire. Des forces supplémentaires furent déployées. »

Le sergent Prunghaud se confie à Raymond Bonner : « Nous avons été manipulés, nous dit le sergent-major Thierry Prunghaud. Nous pensions que les Hutu étaient les bons et les victimes. »⁸⁸

Patrick de Saint-Exupéry s'interroge sur l'événement : « Car plus tard il se posa un vrai problème. Un vrai. Un de ceux qui jettent le voile sur les déclarations de bonnes intentions... » Marin Gillier déclare en effet qu'il a rencontré les survivants par hasard, alors que Diego avait fait

86. *Le Monde* du 01/07/1994, p. 4.

87. Raymond Bonner, *The New York Times*, 01/07/1994.

88. « We were manipulated. We thought the Hutu were the good guys and the victims. », in *The New York Times*, 02/07/1994.

état aussitôt de sa découverte. Patrick de Saint-Exupéry se demande si Diego et Marin Gillier, qui n'avaient pas participé à l'opération Noroît, n'auraient pas « sciemment décidé de contrevenir aux ordres » en effectuant ce sauvetage malgré les interdictions formulées par leurs supérieurs et dont les données sont tenues secrètes⁸⁹.

ANNIE FAURE

Dans les *Temps modernes*⁹⁰, Philippe Boissérie raconte qu'il y avait des journalistes dans un 4x4 et qu'un pneu a crevé. À ce moment-là, ils ont vu surgir des collines des rescapés tutsi. Ils étaient en état de choc, ils sont allés voir Marin Gillier, qui lui était plutôt en train de préparer une opération armée. Ils arrivent à le convaincre... C'est ce que m'a confirmé Nicolas Poincaré, que j'ai eu au téléphone mais qui ne pouvait pas venir hier parce qu'il est au Rwanda actuellement. C'est grâce à un pneu crevé que les journalistes ont pu comprendre qu'il existait des rescapés tutsi et qu'ils ont pu alerter l'armée française. C'est grâce à un pneu crevé qu'on en aurait sauvé des centaines...

EMMANUEL CATTIER

Il y a donc deux actions des journalistes : la première, ce serait Patrick de Saint-Exupéry, informé par des religieuses à Kibuye, et puis il y a cette deuxième que nous venons d'évoquer...

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Et puis il y en a une troisième, celle qui presse Léotard... Manifestement, les troupes françaises sont cernées par les journalistes qui s'aperçoivent que quelque chose ne colle pas et qu'on laisse périr des gens. Étant donné la récupération immédiate qui a été faite du sauvetage par Marin Gillier de 400 à 800 survivants de Bisesero, les capacités de manœuvre médiatique apparaîtraient d'une plasticité et d'une rapidité totales. Marin Gillier désobéit aux ordres et sauve des Tutsi, et aussitôt les communicateurs de Turquoise se diraient : « Mais alors, ce type là qui a désobéi, c'est une opportunité magnifique » ?

Il y a deux solutions : ou bien Marin-Gillier a été récupéré malgré lui pour son acte héroïque – ceux qui font ça sont tout à fait capables de cette récupération – ou bien, quelque part, c'est Patrick de Saint-Exupéry qui se trompe sur la réaction des Duval et Gillier. À un moment donné, la pression médiatique serait devenue trop importante. Au bout de trois jours, quand les milices ont bien fait leur travail, on devient obligé de faire quelque chose. On serait purement dans la mise en scène.

89. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp. 87-89).

90. Philippe Boissérie et Danielle Birck, « Retour sur images », in *Les Temps modernes*, n° 583, juillet-août 1995.

EMMANUEL CATTIER

Dans son rapport du 27 juillet 1994 le colonel Rosier écrit :

« La pression négative de cette même presse milite pour un retrait assez précoce des unités spéciales qui effectivement, dans un contexte purement humanitaire, ne peuvent longtemps se maintenir sans risquer de ternir les intentions officiellement déclarées. »⁹¹

« D'après African Rights environ 50 000 personnes se sont réfugiées sur les collines autour de Bisesero et seulement 1 000 d'entre elles survécurent. Combien de morts à imputer à la non-intervention des Français : 1 000 environ d'après les survivants. »⁹²

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Encore un point qui touche aux témoignages tout à fait troublants que nous avons visionnés : ce n'est pas seulement la continuation de la chasse à l'homme habituelle qui a fait ces 1 000 morts, c'est une intensification d'une envergure assez exceptionnelle... Un ensemble de témoignages montre qu'à partir de cette découverte de survivants, débusqués par une incursion du COS, le « paquet » a été mis dans la relance de l'attaque.

EMMANUEL CATTIER

On vient de suivre l'intervention des forces spéciales, mais il est fort vraisemblable que les hommes du colonel Sartre étaient aussi dans la zone, puisque c'est la leur, et il y avait probablement d'autres militaires qui opéraient autour.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Jean Carbonare⁹³ et son épouse étaient au Rwanda peu après le génocide. Ils ont entendu un certain nombre de témoignages de rescapés, qu'il nous ont retransmis... Nous en avons fait écho dans *Billets d'Afrique*. Cela me paraît intéressant a posteriori, malgré le caractère un peu imprécis de cet écho, parce que c'est un relais dans l'émergence de ces témoignages sur Bisesero : Jean Carbonare et sa femme étaient scandalisés, ils nous ont fait part de ces récits, nous les avons évoqués de manière très brève dans *Billets d'Afrique*. Si des gens nous objectent : « Écoutez, en ce moment, il y a une terrible guerre médiatique entre Paris et Kigali, vous ramenez des témoignages, mais vous savez, il suffisait de trouver une dizaine de comédiens qui se mettent à raconter des choses pour compromettre l'action de la France », eh bien, je peux témoigner qu'il y a 9 ou

91. MIPR tome II, Annexes, p. 398.

92. MOREL, 2002.

93. Jean Carbonare, qui a travaillé toute sa vie au développement de l'Afrique, a été président de Survie de 1988 à 1995 avant d'en devenir président d'honneur.

10 ans⁹⁴, Jean Carbonare m'a rapporté des témoignages de survivants de Bisesero qui disaient pratiquement la même chose que ceux que nous avons entendus ces jours-ci, recueillis en mars 2004 : ces témoignages récents ne sont pas une espèce de génération spontanée pour embêter la France.

Les responsabilités

Le capitaine de frégate Marin Gillier a été informé rapidement de l'existence des survivants par des journalistes. Il a suivi les ordres de ses supérieurs de ne rien faire. Puis il a fini par faire semblant de les trouver sur son chemin. Hypothèse de Patrick de Saint-Exupéry : lui et ses officiers auraient fini par désobéir à un ordre abject. Autre hypothèse : la pression des journalistes présents a fini par rendre la décision initiale intenable.

Le colonel Rosier, supérieur hiérarchique de Marin Gillier et de Diego, interdit à ce dernier, devant Patrick de Saint-Exupéry, une reconnaissance en direction de survivants réfugiés dans un couvent ; un ou deux jours plus tôt, il avait déjà été informé par Diego de la découverte d'autres survivants.

Le général Lafourcade partage la responsabilité du colonel Rosier. Mais le COS dépendait directement de l'Élysée et du chef d'état-major des Armées.

Le ministre de la Défense François Léotard, venu sur place, a-t-il refusé publiquement d'autoriser un secours immédiat aux survivants traqués ?

Des enquêtes complémentaires doivent préciser le rôle exact des troupes françaises dans les dernières exterminations de Bisesero et l'ampleur du comportement suspecté.

94. Huit ans plus précisément, après vérification dans les archives. Cet écho est paru dans *Billets d'Afrique* d'avril 1996, sous le titre *Turquoise*.

Chronologie détaillée des opérations françaises dans la région de Bisesero

20/06	Le préfet de Kibuye, Clément Kayishema, dirige une attaque à Bisesero.
21/06	Trois groupes comprenant chacun une dizaine de militaires rwandais en uniforme et 150 miliciens encerclent la colline de Bisesero.
23/06 15h30	Arrivée du détachement français commandé par le colonel Didier Thibaut (10 ^e DP) au camp de Nyarushishi.
24/06	Hélicoptage des commandos de l'air (CPA10) à Kibuye, installation chez des religieuses. Reconnaissance de Cyangugu par le commando Trepel en direction de Kibuye. Passage à Kirambo, où il reçoit un accueil enthousiaste.
25/06	Commando Trepel : retour à Cyangugu et reconditionnement. Visite du cardinal Etchegaray, envoyé du pape à Kibuye. Le sommet européen de Corfou demande que les responsables du « génocide » perpétré au Rwanda soient « traduits en justice ».
26/06	Patrick de Saint-Exupéry arrive à Kibuye. CPA 10 : le colonel Rosier, basé à Bukavu, inspecte l'installation du lieutenant-colonel Jean-Rémy Duval et de ses 35 hommes du CPA-10 à Kibuye au collège technique de filles tenu par les sœurs de Ste Marie, de Namur. Trepel : une escouade va jusqu'à Kibuye. Protection du camp de réfugiés hutu de Kirambo. Le journaliste Sam Kiley informe le colonel Marin Gillier que des Tutsi sont attaqués chaque nuit à Bisesero. Il en informe aussi le capitaine Becquet qui commande un convoi allant de Goma à Kibuye. Le chef d'état-major des Forces armées rwandaises (FAR), le général Augustin Bizimungu, annonce à la MINUAR qu'il va « passer à l'offensive contre le FPR ».
27/06	CPA10 : arrivée des véhicules à Kibuye. Le CPA10 part de Kibuye, mené par des journalistes dont P. de Saint-Exupéry. Découverte des survivants de Bisesero en fin d'après-midi. <i>Le Figaro</i> : « Cris et murmures à Kibuye » – En deux mois, la moitié des 55 000 Tutsi de la région ont été massacrés. Trepel : mission de recherche vers Gishyita et Gisovu. D'après la population, des éléments infiltrés du FPR se trouvent à l'est de Gishyita. Vers 12h, bruits de rafales d'armes automatiques,

	agitation observée par Marin Gillier à 5 km à l'est. Des villageois s'attaqueraient aux éléments infiltrés du FPR. Alain Juppé : « Le premier objectif du dispositif Turquoise au Rwanda a été atteint puisque d'ores et déjà on a pu rassurer et mettre en sécurité des populations qui étaient menacées. » <i>Le Figaro</i> du 28/06/1994.
28/06	Le colonel Rosier interrompt une mission de reconnaissance de survivants du CPA10 (probablement le 28 juin). CPA10 : évacuation par hélicoptère, de Kibuye vers Goma, des religieuses de la congrégation des sœurs de Namur. Trepel : amélioration des postes de combat près de Gishyita ; préparation d'une équipe d'observation vers l'est pour le lendemain. Général Germanos : « Des tensions existent notamment autour de Kibuye, sur le lac Kivu. »
29/06	<i>Le Figaro</i> : « Les assassins racontent leurs massacres ». Patrick de Saint-Exupéry à Nyagurati et Bisesero Où « Hier » désigne en fait le 27 juin. Trepel : le groupe d'observation Trepel va à l'est, il ne voit rien. Retour en mi-journée. Le ministre de la Défense François Léotard inspecte Trepel près de Gishyita. Il est mis au courant par Marin Gillier qui lui demande vers 12h l'autorisation d'aller sur le lieu de la fusillade du 27. Léotard refuse. Sous la pression de 2 journalistes, dont Bonner du <i>New York Times</i>, il promet une expédition pour le lendemain. Marin Gillier reçoit l'ordre en milieu d'après-midi de contacter un prêtre menacé à 20 km à vol d'oiseau (Gabriel Maindron, à la Crête Zaïre-Nil ?). CPA10 : Léotard inspecte le CPA-10 à Kibuye. Le soir, attaque de 50 miliciens encadrée par 4 soldats rwandais à Bisesero.
30/06	Trepel : après un départ matinal, arrivée en début d'après-midi au village du prêtre : celui-ci préfère rester avec ses paroissiens ! Gabriel Maindron descend avec sa Suzuki à Kibuye (POINCARÉ, p. 107), il demande aux militaires français d'évacuer des Tutsi. Trepel : reçoit un appel radio d'un officier resté en arrière, met 2h à revenir à Bisesero. Ce sont des journalistes qui ont alerté les troupes françaises. « Redécouverte » des Tutsi de Bisesero. Rencontre Dallaire-Lafourcade à Goma.

01/07	Trepel : 800 survivants Tutsi rassemblés par le commando Trepel à Bisesero, 96 évacués par hélico. Découverte de centaines de cadavres. Le colonel Rosier se rend à Bisesero en fin de matinée. Trepel : 50 soldats français restent pour protéger les Tutsi. Entrevue de Gillier avec le bourgmestre de Gishyita. Évacuation de 4 Tutsi du village du prêtre par voie aérienne. Départ du commando vers Gigonkoro. <i>Le Monde</i> : Léotard, interpellé par deux journalistes anglo-saxons, répugne à porter secours aux Tutsi traqués. Corine Lesnes, « M. Léotard craint de nouvelles difficultés pour le dispositif Turquoise », <i>Le Monde</i>, 01/07/1994, (p. 4). ONU : le massacre des Tutsi au Rwanda constitue un génocide, a estimé René Degni-Séguy, envoyé spécial de l'ONU ONU : Dans sa lettre au Secrétaire général de l'ONU, Jean-Bernard Mérimée, représentant de la France, parle de poussée FPR vers Kibuye. Le père Maindron : évacuation de douze Tutsi à la paroisse de la Crête-Zaïre-Nil par le capitaine Bocquet et une dizaine d'hommes venus de Kibuye. Ils montent dans la soirée et partent vers deux heures du matin.
02/07	<i>Le Figaro</i> : « Les miraculés de Bisesero ». François Léotard et Saint-Exupéry. <i>Le Monde</i> : « À la rencontre des victimes dans le « triangle de Kibuyé » » Dans la nuit de samedi à dimanche, évacuation de 8 Tutsi et un Hutu de la paroisse Zaïre-Nil par des commandos de marine. Le père Maindron remonte avec sa Jeep « Vitara ».
03/07	CPA10 : remplacé par un détachement d'infanterie de marine, quitte Kibuye pour Gigonkoro (Jean-Rémy Duval). <i>Le Monde</i> : « Les soldats français débusquent des morts vivants ».
04/07	<i>Le Figaro</i> : « Le journal de guerre du père Maindron. » CPA10 : en place à Gigonkoro. François Mitterrand au Cap.
05/07	<i>Le Figaro</i> : « La « solution finale » du préfet de Kibuye », Patrick de Saint-Exupéry.
06/07	<i>Le Monde</i> : « Le dispositif « Turquoise » passe de l'humanitaire au sécuritaire », Jacques Isnard.

3.2 La restitution des événements de Bisesero dans le rapport Quilès

Une première approche (p. 328) du rapport, fait apparaître une erreur de date : ce serait le 30 juin que l'armée aurait découvert les réfugiés, alors que c'est le 27 juin de l'avis des journalistes présents sur le terrain et des rescapés.

« Le 26 juin, le commandement des opérations spéciales (COS) s'engage jusqu'à Kibuye et met fin aux massacres dans ce secteur, tout au moins dans les agglomérations. Le 27 juin l'équipe du COS, conduite par le capitaine de frégate Marin Gillier, procède, sur la route qui mène à Kibuye, à la reconnaissance du camp de réfugiés hutu de Kirambo, puis découvre le 30 juin à Bisesero dans des conditions qui feront l'objet par la suite de vives accusations (cf. annexe), les derniers survivants d'une communauté tutsi victime des actions d'extermination menées par les Hutu de la région, sous la houlette du bourgmestre de Gishyita. »⁹⁵

On trouve (p. 400 des annexes), le témoignage de Marin Gillier qui « explique » cette erreur de date. Il ne rapporte pas en effet l'alerte donnée à partir du 27 juin par le colonel Duval alias « Diego ». Mais le colonel Rosier, supérieur hiérarchique des deux officiers impliqués, aurait pu le faire. L'audition du colonel Jean-Rémy Duval n'apporte rien non plus à ce sujet. Silence. Quelle est la liberté de témoignage de deux militaires aux ordres de leur hiérarchie ?

Deuxième et dernière approche : encore une double erreur de date répétée. On parle de juillet à deux reprises au lieu de juin (p. 349). On voudrait égarer le lecteur qu'on ne s'y prendrait pas mieux.

« 4. Le cas de Bisesero

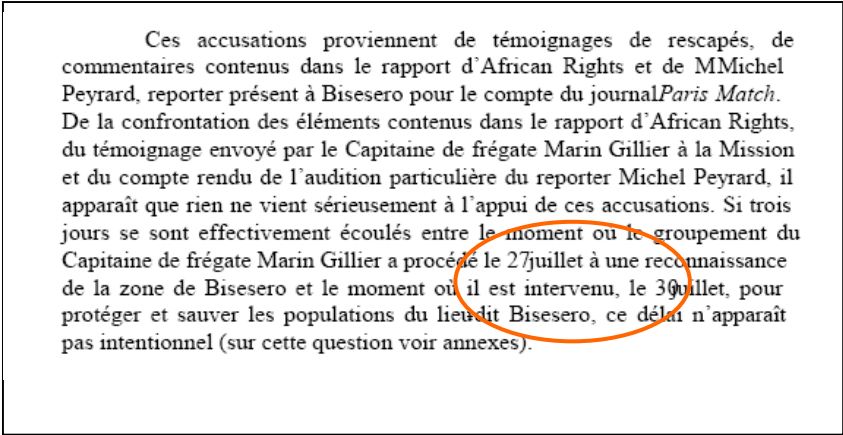
Il a été reproché au Capitaine de frégate Marin Gillier, responsable d'un des trois groupements, d'être arrivé en reconnaissance dans la zone relevant de sa responsabilité (Bisesero), puis d'en être reparti immédiatement pour ne revenir sur place que trois jours plus tard, laissant ainsi le champ libre aux Hutu de la région pour poursuivre les massacres des derniers 50 000 Tutsi qui s'y trouvaient encore.

Ces accusations proviennent de témoignages de rescapés, de commentaires contenus dans le rapport d'African Rights et de M. Michel Peyrard, reporter présent à Bisesero pour le compte du journal Paris Match. De la confrontation des éléments contenus dans le rapport d'African Rights, du témoignage envoyé par le Capitaine de frégate Marin Gillier à la Mission et du compte rendu de l'audition particulière du reporter Michel Peyrard, il apparaît que rien ne vient sérieusement à l'appui de ces accusations. Si trois jours se sont effectivement écoulés entre le moment où le groupement du Capitaine de frégate Marin Gillier a procédé le 27 juillet à une reconnaissance de la zone de Bisesero et le moment où il est intervenu, le

95. MIPR, tome I (p. 328).

30 juillet, pour protéger et sauver les populations du lieu-dit Bisesero, ce délai n'apparaît pas intentionnel (sur cette question voir annexes). »⁹⁶

Enfin, la version PDF du rapport est encore plus troublante, car on voit que la date de la page 349 a été rectifiée, les caractères se chevauchant ainsi que le montre cette photo de la version PDF.



Ces accusations proviennent de témoignages de rescapés, de commentaires contenus dans le rapport d'African Rights et de MMichel Peyrard, reporter présent à Bisesero pour le compte du journal*Paris Match*. De la confrontation des éléments contenus dans le rapport d'African Rights, du témoignage envoyé par le Capitaine de frégate Marin Gillier à la Mission et du compte rendu de l'audition particulière du reporter Michel Peyrard, il apparaît que rien ne vient sérieusement à l'appui de ces accusations. Si trois jours se sont effectivement écoulés entre le moment où le groupement du Capitaine de frégate Marin Gillier a procédé le 27juillet à une reconnaissance de la zone de Bisesero et le moment où il est intervenu, le 30juillet, pour protéger et sauver les populations du lieu-dit Bisesero, ce délai n'apparaît pas intentionnel (sur cette question voir annexes).

On peut donc sérieusement se demander si ces erreurs ne sont pas intentionnelles. Il est en effet peu probable que cette mise en cause importante de l'attitude française à Bisesero ait été traitée avec négligence par les rapporteurs. On peut aussi se demander de quelle manière le texte final a pu être corrigé au niveau des services d'édition de l'Assemblée nationale, à l'insu éventuel des rapporteurs. Dans ce cas sur l'ordre de qui ?

Débat

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ce qui me frappe, c'est que dans les trois points sensibles – les trafics d'armes, l'instruction des milices et Bisesero – qui sont les portes d'entrée de la complicité, tout ce qui est dit par d'autres est qualifié de l'adjectif « non sérieux »... Or, on sait très bien, et je viens de me le faire confirmer par un député, comment se passe la décision de qualifier un fait de « sérieux » ou de « pas sérieux » : les membres de la Mission d'information parlementaire votent s'il convient ou non de retenir tel ou tel fait. Et donc la résultante, qui aboutit à ce paragraphe, c'est un vote d'opportunité politique, ce n'est pas une recherche de la vérité... Est-ce qu'il est opportun politiquement de considérer comme « sérieux » le témoignage de Saint-Exupéry ? Patrick de Saint-Exupéry – qui a déclenché la Mission,

96. MIPR, tome I (p. 349).

rappelons-le, et dont l'indignation initiale a été suscitée en grande partie par le scandale éprouvé à Bisesero –, n'est même pas mentionné ! Parce qu'évidemment, on aurait eu du mal à dire qu'il n'était pas sérieux...

EMMANUEL CATTIER

On n'a retenu que le « journal à sensation » pour mieux disqualifier l'information gênante.

ANNIE FAURE

Moi non plus, je n'étais « pas sérieuse » : j'ai été auditionnée par la Mission d'information parlementaire, j'ai fait un témoignage qui n'a été retenu ni pour le rapport, ni pour les annexes...

SHARON COURTOUX

Une remarque en passant : il est impossible de se procurer les quatre volumes du rapport de la Mission parlementaire. Et cela depuis assez longtemps. Il m'est arrivé plus d'une fois de téléphoner dans le bureau de l'ancien président de la Mission, M. Quilès, ou à d'anciens rapporteurs, ou au kiosque et à différents endroits de l'Assemblée nationale, pour dire que je recevais très régulièrement des appels de chercheurs, d'étudiants avides de ce document... et on me répond absolument n'importe quoi. Les gens fuient : « Nous ne pouvons pas faire de réédition. » C'est insensé ! Le président Quilès dit : « C'est une des choses les plus importantes que l'Assemblée nationale ait jamais faite », à savoir l'examen de l'action française au-delà de ses frontières, etc., et on ne peut pas se procurer le document qui le rapporte... Il est sur le site Internet, c'est vrai, mais les publications de l'Assemblée nationale sont quasiment au prix coûtant, et ça coûte nettement moins cher d'acheter le rapport au kiosque de l'Assemblée nationale que de faire une sortie papier sur une imprimante. Or ces universitaires ne sont pas fortunés, et ils ont besoin de livres... C'est une question de respect de la réalité et de la curiosité de nos concitoyens.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE:

M. de Villepin a obtenu une page entière hier dans *Libération*, qu'on pourrait qualifier de publi-reportage, pour faire l'éloge de ce rapport... qui est introuvable. Il faudrait peut-être qu'il puise dans les crédits du ministère des Affaires étrangères.

4. Objecteurs et étouffeurs de conscience de l'opération Turquoise

Ces « objecteurs » et « étouffeurs » ne sont qualifiés comme tels que par rapport à l'opération Turquoise, et non pas par rapport à l'ensemble de l'action de la France au Rwanda.

4.1 Quelques exemples d'objections de conscience

Valéry Giscard d'Estaing le 7 juillet 1994:

« “Qu'est-ce qu'on va faire ?”, s'est interrogé l'ancien Président de la République. “Il y a des Tutsi qui avancent. Est-ce qu'on va s'opposer à leur avance, de quel droit ?”, s'est-il exclamé. “Actuellement on a les Tutsi qui avancent, c'est-à-dire les victimes et on a derrière nous une partie de ceux qui ont procédé aux massacres”, a ajouté M. Giscard d'Estaing, en rappelant que la France a soutenu “dans la période récente”, le régime hutu. »⁹⁷

Rappelons que, sous sa présidence, un ministre avait démissionné du gouvernement à peine formé parce que les militaires essayaient de faire passer un projet nucléaire sans que les ministres aient été informés de ses tenants et aboutissants... M. Giscard d'Estaing est certainement très au fait des capacités de traitement de l'information par les militaires et les services secrets.

ANNIE FAURE

Étant ancienne habitante de Chamalières, j'ai profité de l'occasion pour demander à Valéry Giscard d'Estaing, il y a environ trois semaines, de m'accorder un entretien sur les déclarations qu'il avait faites à TF1 sur l'opération Turquoise. Après de multiples coups de téléphone un peu impossibles avec Chamalières, sa secrétaire me dit finalement que le dossier Turquoise est à Paris, et qu'il faut contacter le bureau parisien de M. Giscard d'Estaing. J'ai appelé le bureau parisien, je suis tombée sur une première secrétaire – je suis tombée sur beaucoup de secrétaires en fait –, je lui dis : « C'est à propos de la lettre que j'avais adressée à M. Giscard d'Estaing sur l'opération Turquoise... » Elle me dit qu'elle n'est pas au courant... Je rappelle, à peu près trois fois par jour, et elle finit par me dire : « Oui, on a reçu la lettre hier, et c'est marqué “Sans suite”. » Je lui dis : « Comment ça, sans suite ? Vous avez un génocide qui a tué un million de personnes, où la France est en partie responsable, et vous classez ça sans suite ? » Elle me répond immédiatement : « Oui, mais c'est du chantage ». C'était très étonnant comme conversation, j'allais un peu vite, j'étais entre deux malades... Je lui réponds que ce n'est pas du chantage, que ce n'est pas ma manière de fonctionner. Et finalement

97. *Le Monde* du 07/07/1994.

elle me rappelle, en me disant que Valéry Giscard d'Estaing avait été informé de ma demande, qu'il était en ce moment très occupé par les élections régionales, mais qu'il serait possible d'envisager une rencontre après le 15 avril.

L'ébranlement de certains militaires français

Même sous l'uniforme on n'en est pas moins homme. Plusieurs témoignages de journalistes montrent que les militaires sont parfois extrêmement ébranlés : « **J'en ai assez de voir ces assassins nous acclamer** », dira l'un d'eux.

Nous rappellerons également cet officier que Patrick de Saint-Exupéry a vu se « démantibuler ».

D'autre part, dans des rencontres professionnelles en psychiatrie auxquelles participent des médecins militaires, il aurait été fait état de cas de soldats revenant du Rwanda.

Ces « ébranlements » ne sont pas encore du domaine de l'objection de conscience, mais restent sur le plan de la blessure morale et affective qui peut déboucher sur l'objection de conscience.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Une coïncidence ? À ma connaissance, le lieutenant-colonel Roux, dont il est dit qu'il avait formé les commandos de la Garde présidentielle, et qui est devenu ensuite le chef de la Garde de l'Élysée pendant plusieurs années, n'a pas été interrogé par la mission d'information parlementaire, alors qu'il était un témoin essentiel et qu'elle a auditionné à peu près tous les acteurs militaires importants. La question que je me pose, c'est : ne craignait-on pas qu'il craque ?

Médecins sans frontières

L'association MSF, au début du génocide, a très courageusement fait prendre conscience des responsabilités de la France. Dans les médias, Jean Hervé Bradol et Philippe Biberson ont vigoureusement mis en cause la politique française et appelé à une intervention internationale, allant jusqu'à se déplacer à New York, au siège de l'ONU. L'opération Turquoise ne fut pas la réponse que MSF attendait. On aurait dû logiquement s'attendre à une résistance de MSF.

Les ONG du Comité France-Rwanda

Un article de *L'Humanité* du 30 juin 1994 rend compte d'une conférence de presse de ces ONG qui reprochent à la France de « compliquer la situation ».

Nous n'avons pas pu entendre comme espéré Bernard Granjon, alors président de Médecins du Monde : il a eu un empêchement d'ordre personnel. . Le 29 juin 1994, *Libération* faisait état des divergences de

vues entre MSF et Médecins du Monde à propos de l'intervention française. MSF a voulu croire que les soldats « feront la preuve qu'ils ne sont pas en collusion avec les milices ». Certains soldats et sous-officiers, oui, mais pas leurs officiers supérieurs.

4.2 Quelques exemples d'étouffements des consciences

Médecins sans frontières

La résistance de MSF ne tint pas. Malheureusement, à partir de la décision de l'opération Turquoise, qu'elle a accepté faute de mieux, MSF a donné l'impression de baisser les bras devant la réalité de ce que cette opération engendrait. C'est la raison pour laquelle nous mettons aussi MSF dans la catégorie des « étouffeurs de conscience »... ou plus exactement des consciences étouffées.

On a pu constater qu'au cours de juillet Philippe Biberson s'est interrogé tardivement sur le rôle de Turquoise dans les déplacements de réfugiés. La fierté d'avoir obtenu une réaction française l'a peut être emporté sur la lucidité vis-à-vis de la réponse. Peut être aussi une grande proximité avec les décideurs de Turquoise. François Mitterrand, quoique très contrarié par leurs propos, avait reçu le 14 juin le staff de MSF et l'avait mis dans la confiance de l'opération Turquoise.

La Mission d'information parlementaire

La Mission parlementaire voulait éclairer les Français sur le rôle de la France au Rwanda. Nous avons déjà vu à propos de Bisesero sa curieuse manière de rendre compte des faits eux-mêmes.

Nous allons observer un exercice d'équilibre intellectuel tout à fait impressionnant à propos du recours de l'opération Turquoise au Chapitre VII des Nations Unies, qui conduit à un étouffement d'information et donc de conscience.

Voici comment est extraite la quintessence de la résolution 929 dans le rapport Quilès :

« La Résolution 929 du 22 juin 1994, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies :

– donne son accord à ce qu'une opération multinationale puisse être mise sur pied au Rwanda à des fins humanitaires jusqu'à ce que la MINUAR soit dotée des effectifs nécessaires ;

– accueille favorablement la mise en place d'une opération temporaire, placée sous commandement et contrôle nationaux, visant à contribuer, de manière impartiale, à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda ;

– autorise les États-membres... à mener l'opération... en employant tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs humanitaires énoncés ;

– décide que la mission des États-membres sera limitée à une période de deux mois suivant l'adoption de la présente Résolution. »⁹⁸

Le texte du rapport fait sauter un détail important de la phrase en gras : dans le texte de la résolution de l'ONU, « autorise » est précédé de « **agissant en vertu du chapitre VII de la charte des Nations-Unies**, ». La coupe n'est pas signalée, fût-ce par trois points comme les coupes suivantes. Or ce « détail » omis impliquait que l'opération Turquoise était autorisée à des engagements de force militaire, tels que désarmement et arrestation de génocidaires, pour protéger les populations civiles – contrairement à la MINUAR qui était une mission de maintien de la paix et n'avait aucun moyen réel d'intervention, comme en a témoigné le général Dallaire. Il semble donc que le Parlement français ait préféré ne pas trop insister sur ce point, qui montre que Turquoise avait le maximum de pouvoirs pour exercer sa vocation humanitaire.

Mais cette découverte n'est encore que l'arbre qui cache la forêt.

« Chapitre VII » contre « chapitre VI » de la Charte des Nations Unies

Ce débat sur l'usage de la force militaire dans une mission de l'ONU est longuement analysé des pages 301 à 313 du rapport Quilès, puis aux pages 373-377 traitant de la responsabilité de la communauté internationale, et encore à la page 397 dans les propositions de la Mission parlementaire.

Par contre, une recherche informatique sur les termes « Chapitre » et « Turquoise » dans le rapport montre qu'on ne parle pas une seule fois, dans les parties consacrées à Turquoise, de son « accréditation » au Chapitre VII. On évite même systématiquement de l'évoquer, comme on l'a vu plus haut. On pouvait s'attendre au contraire à ce que les parlementaires montrent ce que la France a fait de mieux que la MINUAR dans un contexte légal plus favorable, dont ils se font longuement les promoteurs.

Il y a là incontestablement l'adoption d'un profil bas. La mission se moque du « contorsionnisme »⁹⁹ de la communauté internationale pour définir les missions de la MINUAR en restant au chapitre VI... Elle fait preuve du même contorsionnisme pour cacher que l'opération Turquoise était une mission de Chapitre VII.

Il est d'ailleurs écrit à propos de la MINUAR : « Les opérations de maintien de la paix, ou les opérations dites du chapitre VI ne sont pas des missions de combat. »¹⁰⁰

98. MIPR, tome I (p. 320).

99. MIPR, tome I (p. 307).

100. MIPR, tome I (p. 301).

Et à propos de Turquoise, on cite les propos du général Lafourcade :

« Le but politique recherché est la remise en œuvre des accords d'Arusha appuyés avec détermination par la France. L'arrêt des massacres et l'observation d'un cessez-le-feu sont les conditions sine qua non de la reprise d'un dialogue entre les parties, initié à Arusha, comme seule solution possible du conflit. La France est déterminée dans son soutien à ce processus, donc à faire cesser les exactions. »

Les rapporteurs de la Mission d'information parlementaire commentent¹⁰¹ :

« Malgré les objectifs ainsi fixés, il semble qu'à l'épreuve du terrain, face à l'avancée militaire inexorable du FPR, que l'objectif de Turquoise n'était pas de contrecarrer, l'opération à forte dominante humanitaire soit devenue exclusivement humanitaire. »

Il est donc implicitement exprimé que la France n'a pas fait usage du Chapitre VII pour ses objectifs avouables, humanitaires, mais uniquement pour les objectifs dissimulés et notamment l'expédition de Gisenyi, dont la Mission ne s'est pas fait l'écho explicitement, ou cet affrontement dont nous a parlé Colette Braeckman et qui fut vraisemblablement la cause du déplacement au Rwanda de Jean-Christophe Rufin, du 3 au 5 juillet 1994 – cause que ce dernier n'a pas ouvertement confirmée.

Débat

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Ce passage aussi est très important du point de vue de ce qu'on a examiné hier, l'idéologie du double génocide. Parce que ces gens-là connaissent leur vocabulaire : on retrouve le terme « les exactions » pour remplacer « génocide ». On retrouve surtout ce qu'on a vu pendant tout le génocide, l'obsession chez les responsables politiques ou militaires français de « la reprise d'un dialogue entre les parties », voulant mettre à la même table et sur le même plan deux parties équivalentes, les génocidaires et ceux qui les combattaient.

Or, toute la question est là : ce dialogue entre les parties, c'est une mystification qui consiste à mettre le génocide entre parenthèses. On en est au cœur de toute cette histoire : ce qui est le plus important, c'est la guerre, le génocide est secondaire, et donc c'est normal qu'on parle du dialogue entre les parties comme seule solution possible. Et l'observation d'un cessez-le-feu en est la condition sine qua non. Alors, pourquoi le chapitre VII ?

101. MIPR, tome I (p. 324).

EMMANUEL CATTIER

C'est bien plus que ça. C'est : « Vous cessez le feu et on arrête le génocide. » Et c'est la position de la France...

ANNIE FAURE

D'ailleurs, dans la revue de presse que j'ai pu faire, il n'a jamais été possible de déterminer, à propos du cessez-le-feu, qui avait lancé le feu justement. On ne sait jamais : les articles parlent toujours de « combats entre les belligérants », mais on ne sait pas qui a mis le feu. Le lecteur ne sait pas qu'à Kigali, le QG du FPR a été attaqué par la Garde présidentielle, que les tirs sont venus à ce moment là, et que les combats de Kigali sont les combats entre ces deux factions-là. Ça rejoint ce que je disais hier : il est impossible dans *Le Monde* de comprendre qui sont les belligérants et qui a commencé.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ce qu'Emmanuel Cattier a soulevé sur le chapitre VII montre une fois encore que, chaque fois qu'apparaît un sujet sensible, il y a une opération de maquillage de la Mission. Pourquoi ce sujet-là ? Parce que tout ce que nous venons de dire sur le non-désarmement des bourreaux et sur le fait qu'on a laissé fuir et se reconstituer les forces du génocide, devenait inexcusable dans le cadre du chapitre VII. Et c'est à mon avis pour prévenir cet argument, imparable, qu'on a évacué le chapitre VII.

EMMANUEL CATTIER

Vous remarquerez que les députés restent dans le cadre : « La France ne pouvait pas affronter les forces génocidaires, donc elle n'a fait que de l'humanitaire. » C'est un peu ça leur interprétation. On a vu comment cet humanitaire était mis en œuvre à Bisesero...

Alors je conclus : vraisemblablement pour éviter ce constat et un débat, la référence au chapitre VII accordé à l'opération Turquoise a été soigneusement et systématiquement cachée. La rédaction du rapport de la Mission parlementaire fait ainsi la preuve de la véritable motivation de son président, M. Paul Quilès : mettre à l'abri de poursuites juridiques les responsables militaires et politiques de la France à cette époque.

ANNIE FAURE

Emmanuel Cattier a dit que la réaction de MSF avait quand même été assez précoce et courageuse. Il faut rappeler que MSF était très présente au Rwanda. Il y avait énormément de personnel, d'employés, d'expatriés, de Rwandais, Tutsi pour la plupart, qui travaillaient pour eux. C'était presque la plus grande entreprise française au Rwanda. Cela explique aussi leur réaction immédiate. Ceci dit, quand j'ai travaillé dans la zone libérée des génocidaires par le FPR, il n'y avait plus MSF-France : il y

avait MSF-Belgique, ou d'autres MSF... MSF-France aussi a fait un petit peu profil bas. De même quand ils ont insisté sur l'intérêt de l'opération Turquoise contre l'avis des représentants du FPR en France. Je regrette que Jean-Hervé Bradol ne soit pas venu, parce qu'il aurait pu nous éclairer beaucoup là-dessus.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il y a eu des tensions, des discussions importantes entre MSF-Belgique et MSF-France d'une part, et à l'intérieur même de MSF-France. MSF-Belgique a parlé de génocide dès la fin avril. Dans les rapports internes de MSF, on dit : « Mais ces Belges sont vraiment très émotifs. On n'emploie pas le mot génocide n'importe comment, c'est une réaction sentimentale. » Il y a eu de longs débats entre le 1^{er} et le 15 mai à l'intérieur de MSF-France pour savoir si on employait ou pas le terme « génocide ». C'est Jean-Hervé Bradol et le directeur de la communication, je crois, qui ont emporté le morceau et qui ont obtenu cette intervention déterminante sur TF1. Mais ça n'a pas été simple de faire accepter le mot génocide, alors qu'ils avaient déjà environ 1 000 employés tués.

SHARON COURTOUX

MSF a été invitée à répondre à nos questions, et on ne peut que regretter qu'ils ne l'aient pas souhaité.

EMMANUEL CATTIER

Si MSF avait une présence si importante au Rwanda, j'imagine que tous ceux qui en sont rentrés ne sont pas revenus indemnes de cette épreuve. Est-ce qu'on sait s'il y a eu des rapports internes accessibles, s'il y a eu des récits, des démissions, avec explications qui permettraient d'alimenter notre réflexion à des sources fiables ? Est-ce qu'il y a eu d'autres organisations d'assistance médicale ou humanitaire dont la présence et l'importance au Rwanda auraient été comparables à celles de MSF ?

ANNIE FAURE

Les prises de parole de MSF montrant qu'ils ont compris d'un coup à quel point l'humanitaire se faisait exploiter, que c'était plutôt une arme qui aggravait les métastases du génocide, sont apparues, je crois, avec les camps au Zaïre... Moi, j'étais sur le terrain, ce que je sais, c'est dans les journaux que je l'ai lu, et je n'ai pas eu de grands éclaircissements par MSF. Mais c'est toujours pareil : les journalistes ne reproduisaient dans les journaux que ce qu'ils avaient eux-mêmes sélectionné des propos de MSF. En tout cas, à Butare, MSF a bien décrit comment les Tutsi étaient exécutés.

EMMANUEL CATTIER

Je précise que dans les signataires de la pétition en faveur de la CEC, il y a plusieurs membres de MSF, du moins qui mentionnent MSF à côté de leurs nom et signature. »

CATHERINE COQUIO

À propos du chapitre VII, la France a réclamé le recours de la force pour assurer la sécurité dans l'opération Turquoise, mais s'était-elle opposée à ce que le chapitre VII de la charte puisse être accordé pour la MINUAR 1 ?

SHARON COURTOUX

Je pense que la communauté des nations n'a pas souhaité accorder le chapitre VII à la première MINUAR. La France n'a pas insisté pour modifier cette position ¹⁰².

EMMANUEL CATTIER

Il faut lire Dallaire si vous voulez avoir une idée assez précise de ce que ça implique. Lui aurait voulu le chapitre VII dès le départ. Ceci dit, en tant qu'objecteur de conscience, je ne sais pas comment je verrais les choses...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je ne sais pas ce qu'en pense la Commission, mais je pense que la Convention de Genève oblige à une intervention militaire quand il y a génocide. Et MSF a parfaitement raison : « On n'arrête pas des génocidaires avec des médecins. »

CATHERINE COQUIO

Encore une question : y a-t-il eu un malentendu entre la France et les génocidaires, ou ces derniers avaient-ils de bonnes raisons de croire que les Français venaient pour les aider ? Les tueurs qui avaient été formés par les Français ne pouvaient que croire que la France allait les aider, quelles qu'aient été les intentions de cette dernière.

102. Il ne semble pas que ce débat ait eu lieu pour la première MINUAR, dans la mesure où cette force de l'ONU était demandée par les deux parties. C'est lors de l'étude de la MINUAR 2 que la France s'est nettement montrée favorable au recours au chapitre VII.

HIÉRARCHIE DES RESPONSABILITÉS
PRÉSUMÉES COMPLICES
VENDREDI 26 MARS, APRÈS-MIDI

Commissaires :

Géraud de la Pradelle, président

Yves Ternon, vice-président

François-Xavier Verschave, rapporteur

Patrice Bouveret

Emmanuel Cattier

Catherine Coquio

Sharon Courtoux

Annie Faure

Bernard Jouanneau

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Nous avons à examiner cet après-midi la hiérarchie des responsabilités militaires et politiques, tout au moins commencer à rechercher, par rapport à tout ce que nous avons examiné pendant quatre jours et demi, qui était responsable, à l'époque, de ce qui s'est passé.

Nous commencerons par la hiérarchie militaire, avant de passer aux responsabilités politiques. Sur les responsabilités militaires, nous entendrons Gabriel Périès. Sur la hiérarchie politique, nous entendrons Pierre Brana, qui était rapporteur de la Mission parlementaire d'information sur le Rwanda, puis deux témoins nous parleront de Jean-Christophe Mitterrand, un "sujet" qui a été largement esquivé par la Mission parlementaire.

1. Hiérarchie militaire

En ce qui concerne la hiérarchie militaire, plusieurs questions se posent : est-ce que le militaire commande au politique ? Ce qui est sûr, c'est que dans la V^{ème} République, le Président est enfermé dans une sorte de tour d'ivoire et du coup, il peut être assez dépendant des renseignements qui lui sont procurés par différents services, notamment par la DGSE et la Direction du renseignement militaire (DRM) -qui d'ailleurs a été créée au début des années 90, lorsque la France décide d'engager une guerre sans limite contre le FPR.

C'est maintenant certain, au terme de cette semaine d'enquête : la guerre contre le FPR surdétermine tout. Nous avons vu ce matin que le génocide est situé par la plupart des acteurs et décideurs français, qu'ils soient militaires ou politiques, comme un moment, une excroissance, un dégât collatéral, un accès de fièvre de la guerre. Cela apparaît parfois explicitement, jusque dans les instructions de Turquoise : il y a une guerre, peut-être un génocide, mais ce qui est important, c'est de continuer la guerre. Cette guerre qui a commencé en 1990 et qui a été menée – un fait peut-être sans précédent dans la République française –, essentiellement par un concentré de troupes d'élite, qu'on appelle le Commandement des opérations spéciales (COS). Ce COS a été formalisé en 1992 autour de certaines unités de l'infanterie de marine et de la Légion étrangère, ainsi que les commandos français les plus aguerris. Un ensemble d'unités qui a réussi à se placer en dehors de tout contrôle démocratique, et même en dehors du contrôle militaire ordinaire, puisqu'il a obtenu d'être directement rattaché au président de la République ; ces unités, nous a appris lundi Gabriel Périès, ont une doctrine militaire forgée dans les années 50 après la défaite en Indochine, lorsqu'elles ont pensé pouvoir gagner la

guerre d'Algérie par le quadrillage et le contrôle psychologique des populations : la « guerre révolutionnaire »...

La « guerre révolutionnaire » est une doctrine qui, selon le colonel Thiéblemont, finalise « l'usage des pratiques de propagande et de coercition de masse. [...] Elle repose sur six grands principes : le déplacement de populations à grande échelle, le fichage systématique, la création de milices d'autodéfense, l'action psychologique, le quadrillage territorial et les "hiérarchies parallèles". »¹

Cette doctrine s'est transmise de génération en génération, elle a trouvé quelques laboratoires dans la Grèce des colonels, puis dans les régimes tortionnaires d'Amérique latine² ; elle a même impressionné les Américains, qui s'en sont inspirés au Vietnam. Elle est sous-jacente à cette guerre contre le FPR au Rwanda : on trouve dans les instructions, dans les justifications militaires, dans l'organisation de cette guerre au Rwanda bon nombre d'éléments qui sont directement issus de la doctrine des "inventeurs" de la « guerre révolutionnaire », les colonels Trinquier et Lacheroy.

Tout cela a été formalisé dans le livre récent de Saint-Exupéry. Il nous le dit parfois entre les lignes, parce qu'il n'explicite pas tout : son livre désigne d'autres choses qu'il ne décrit pas encore, peut-être parce qu'elles ne sont pas encore assez assurées. Nos stratèges ont eu à considérer deux cas de figure principaux de la guerre moderne : une guerre qui tourne autour de l'arme nucléaire, ou plutôt de la dissuasion nucléaire ; une guerre où il s'agit de prendre le contrôle de populations en rébellion. Pour le second cas, ils n'ont cessé de perfectionner la manipulation psychologique, à base de crainte et de terreur. Ils ont conçu, pour des terrains favorables aux antagonismes identitaires, l'usage de cocktails sophistiqués de haine et de peur, dont on peut remplir les têtes comme un verre vide. Selon Patrick de Saint Exupéry, ce qui s'est passé au Rwanda, c'est « le test de la nouvelle arme dont nous entendons doter notre armée ». Ce pourrait être le passage à un niveau supérieur de cette manipulation de l'ethnicité dont les troupes d'infanterie de marine sont familières depuis Lyautey et la coloniale, au moins, et qu'elles ne cessent d'améliorer...

« En ce début des années 1990, les apprentis-sorciers sortent de leurs laboratoires et assiègent la Présidence de la République afin de fourguer leur "pierre philosophale", comme nous l'a confié un officier français. »

« **François Mitterrand fut séduit par la "guerre révolutionnaire". [...] Les apprentis sorciers joueront de cette fascination.** François Mitterrand est des leurs, ils uniront leurs forces. [...] **Ils s'emparent du Rwanda.** De cette dictature tropicale que Jean-Christophe Mitterrand fréquente régulièrement. Ils en font le nœud de leur démonstration. Le point

1. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp. 266-267).

2. ROBIN, 2004.

d'appui de leur théorie. C'est là que se trouve le cœur du complot [contre la France en Afrique], assurent-ils. Et notre Président de les suivre, en totale connivence. »

« Nous vaincrons **ces ennemis** que nous désignons par l'expression "**Khmers noirs de l'Afrique**". [...] En notre imaginaire, nous rejoignons l'Indochine au Rwanda. »

« [La vision des apprentis-sorciers] justifiera la transformation d'un pays en un vaste laboratoire. Nous testerons, sur le terrain rwandais, l'efficacité de la nouvelle arme dont nous entendons doter notre armée. Un vieux rêve. »³

Ce que nous dit Patrick de Saint Exupéry à propos de ce désir d'innovation, d'invention d'un nouveau software militaire élaboré par une partie de notre armée, c'est que

« L'amiral Lanxade se fera l'interprète de ce rêve de monarque et d'officiers. Il s'agit de créer, en dehors de tout contrôle, au nez et à la barbe de nos institutions et de notre Parlement, une structure appelée à être le bras armé de notre désir d'empire, de ce souverain désir de puissance. **Une légion aux ordres de l'Élysée... Le COS** »

« Deux hommes – notre Président de la République et notre chef d'État-major – placent sous leur autorité directe, à l'exception de toute autre, les unités les plus aguerries de notre armée, [...] rodées aux techniques des "opérations grises". Ces deux hommes **décident seuls.** [...] **Le COS** est une structure "politico-militaire". Le Commandement des opérations spéciales est le bras armé de notre pouvoir. Son fonctionnement est **tellement secret que rien ne peut filtrer** »⁴

...ce qui rend difficile le travail d'une Commission d'enquête citoyenne. « Les troupes du COS n'ont pas la moindre idée du schéma d'ensemble lorsqu'elles sont amenées à servir... »⁵... ce qui relativise aussi la responsabilité de certains exécutants.

Ainsi, l'ensemble des confidences que Saint-Exupéry a recueillies depuis dix ans lui dessinent clairement le produit à la fois organisationnel,

3. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp. 267-271 et 275).

4. Idem, pp. 276-277. Le journaliste spécialisé Jean Guisnel donne une description plus innocente du COS (*Forces spéciales : Une fierté française*, in *Le Point* du 07/11/2003) : « Depuis sa création après la guerre du Golfe par l'amiral Jacques Lanxade et le ministre de la Défense, Pierre Joxe, **le COS est devenu indispensable.** C'est un peu comme si le président de la République disposait de trois outils. Un très gros pour la guerre impossible : la dissuasion nucléaire. Un costaud pour tous les jours : les armées classiques. Et un musclé courant très vite pour les cas difficiles : les forces spéciales. »

En fait, le COS a été créé dans le « laboratoire rwandais ». D'où une question : pourquoi donc fallait-il « courir très vite » au Rwanda ?

5. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p. 277).

doctrinal et corporatif de cette évolution du plexus de notre armée : une légion qui dépend de l'Élysée et du chef d'État-major, qui sont donc directement responsables (nous travaillons sur les responsabilités). C'est Jacques Lanxade qui aurait fait le tuilage entre les doctrinaires et le Président. C'est lui qui ouvre les barrières :

« En 1993, [...] l'amiral Lanxade autorise le COS à développer des capacités de guerre psychologique. [...] Les apprentis sorciers ont gagné. [...] Le Rwanda leur servira de laboratoire. [...] Il n'y a aucun enjeu, et le profil du Rwanda – dictature, crise interne, effondrement économique, surpopulation, apparition d'une guérilla – est totalement adapté à une "guerre révolutionnaire". C'est [...] vraiment idéal. Nous en ferons donc notre champ d'expérimentation. »⁶

En 1993, on va donc franchir un palier supérieur dans la guerre psychologique. À mon avis, le problème c'est que ces forces spéciales, malgré toutes leurs capacités, sont en train de perdre la guerre. Et donc, si elles perdent la guerre début 1993, elles doivent se dire qu'il faut franchir un palier. Que verra-t-on apparaître en 1993 ? RTLM : la Radio des Mille collines... qui sera l'instrument privilégié de la guerre psychologique. En 1993, l'amiral Lanxade autorise à développer les capacités de guerre psychologique, au sein de ceux qui mènent notre guerre secrète au Rwanda. Il y a une phrase qui est un peu sibylline, mais que nous ne sommes pas capables aujourd'hui d'explicitier parce que seul l'auteur pourrait nous le dire : « **La décision est prise avant même que la guerre entre le FPR et le régime Habyarimana n'éclate.** L'opération grise est déjà dans les cartons, il ne manque qu'un prétexte. »⁷

Aperçus sur la carrière de l'amiral Jacques Lanxade

Chef d'état-major particulier de François Mitterrand (d'avril 1989 à avril 1991), remplacé par Christian Quesnot, puis chef d'État-major des Armées, Jacques Lanxade a été au cœur des décisions militaires françaises durant toute la guerre contre le FPR (1990-1994) et le génocide des Tutsi. Il est le créateur du COS, la « légion aux ordres de l'Élysée ».

Sa carrière est très politique dès 1986. Il fut chef du cabinet militaire des ministres de la Défense André Giraud puis Jean-Pierre Chevènement. Le général Quesnot dit de lui qu'il « était idéal pour la situation [de cohabitation] car il avait une parfaite connaissance de l'interface politico-militaire. »⁸

Dans ses mémoires, *Quand le monde a basculé* (Nil Éditions, 2001), l'amiral écrit à propos de l'opération Amaryllis (évacuation des

6. Idem (pp. 277-278).

7. Idem (p. 278).

8. RYNNING.

ressortissants français et exfiltration de personnalités rwandaises après le déclenchement du génocide) : « Nous n'avions pas alors d'information sur un début des massacres. » Peut-on croire que le chef d'État-major de l'armée française ait envoyé ses troupes d'élite débarquer à Kigali sans connaissance du contexte ?

Patrick de Saint-Exupéry décrit une scène incroyable. Le colonel Patrice Sartre, commandant du 3^e régiment d'infanterie de chars de marine (RICM) de Vannes et l'un des chefs de Turquoise, offre un cadeau à l'amiral Lanxade, chef d'État-major des Armées, lors d'une cérémonie d'accueil : une plaque de bois d'une trentaine de centimètres « taillée comme dans un tronc, [...] découpée de manière à figurer les contours du Rwanda. Dessus, en guise de décoration, avaient été apposées de petites machettes. »⁹

L'amiral Lanxade est le chef, mais il n'est pas le seul responsable :

« [C'est **le lieutenant-colonel Canovas**] qui **mettra en place** les éléments-clés de notre "guerre révolutionnaire" : le quadrillage des populations, la mobilisation populaire, la mise en place des milices d'auto-défense, la guerre psychologique... Le lieutenant-colonel Canovas est **appuyé par** l'amiral **Lanxade**, chef d'État-major des armées, le général **Quesnot**, chef d'état-major particulier de François Mitterrand, et le général **Huchon**, qui, après avoir été l'adjoint à l'Élysée du général Quesnot, prendra la tête de la Mission militaire de coopération, rue Monsieur. »

« À Paris, le chef de la Mission militaire de coopération, le général **Huchon**, **coordonne l'ensemble de l'exercice en liaison avec** le général **Quesnot**, chef d'état-major particulier de François Mitterrand. »¹⁰

La hiérarchie qui se dessine est très claire : le chef d'État-major ; le chef d'État-major du chef des armées François Mitterrand, à savoir le général Quesnot ; son disciple et protégé le général Huchon, qui est à la Mission militaire de coopération et qui coordonne l'exercice ; et un relais, le lieutenant-colonel Canovas, tout au moins au début, dans la mise en place des éléments de cette stratégie sur le terrain. « L'ensemble de l'exercice » n'est pas un jeu de salon : « Nous mettons en place au Rwanda une guerre "totale" »¹¹, résume Patrick de Saint-Exupéry.

À partir de 1992, l'amiral Lanxade est secondé par le **général Jean-Philippe Douin**, son futur successeur (en septembre 1995). Ce dernier, selon sa biographie officielle, « **mettra au point toute la nouvelle organisation des organismes interarmées** : CID (Collège Interarmées de Défense), **DRM** (Direction du Renseignement Militaire), EMIA (État-

9. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p.106).

10. Idem (p. 280 et 179).

11. Idem (p. 280).

major Interarmées), **COS** (Commandement des Opérations Spéciales). » Le général Douin était donc lui aussi au cœur du dispositif, dès 1992.

Nous avons déjà beaucoup parlé des généraux Quesnot et Huchon lors de nos travaux sur les présomptions de complicité militaire. Je rappelle quelques éléments à leur sujet.

Le tandem Quesnot-Huchon

Le général Huchon a fait sa carrière dans le sillage et la proximité du général Quesnot. On a évoqué dans le chapitre militaire leur militance pro-hutu, anti-“Khmers noirs”, leur refrain « Arusha, c’est Munich » contre la « volonté déstabilisatrice anglo-saxonne ».

Au contraire de l’amiral Lanxade, avec lequel il ne s’entendait pas très bien, le général Quesnot affirme que « les dirigeants [...] militaires comprirent immédiatement que nous nous dirigeons dès lors vers un massacre d’une ampleur jamais vue auparavant. »

Depuis sa Mission militaire de Coopération, rue Monsieur, le général Huchon est à la manœuvre (il « coordonne l’ensemble de l’exercice en liaison avec le général Quesnot »).

Selon le chercheur danois Sten Rynning¹²,

« Quesnot a été promu au poste de chef d’état-major particulier en attirant l’attention des politiques par sa critique d’une institution militaire léthargique, en 1987-1988. À l’époque chef d’état-major de la 1^{ère} Armée, il s’attira en retour une vive critique du chef d’état-major des Armées le général Forray, mais aussi l’attention du ministre de la Défense **Chevènement**, qui **appréciait les idées de Quesnot** sur une nouvelle organisation militaire. En 1991, découvrant sa sélection au poste de chef d’état-major particulier, Quesnot soupçonna qu’il devait sa promotion à Chevènement.¹³ »

À partir de 1993, le général **Quesnot** est **secondé à l’Élysée**, auprès de Mitterrand, **par** le général **Henri Bentegeat**. Issu de l’infanterie de marine, ce dernier occupera le poste de Quesnot à partir de 1999, auprès du président Chirac. Le Rwanda n’a pas imposé une rupture de continuité : les forces spéciales restent aux premières loges.

Je cite ou recite sans les commenter quelques passages de Patrick de Saint-Exupéry concernant l’opération **Turquoise**, dont nous avons appris ce matin qu’elle a été l’occasion de tensions importantes entre deux “lignes” politiques, une ligne Mitterrand et une ligne Balladur, dupliquées au niveau militaire... Il serait intéressant pour notre enquête de savoir quels sont les militaires qui se sont opposés à la ligne Mitterrand. Ces militaires-là, peut-être, n’étaient pas emballés par le

12. RYNNING.

13. Interview avec l’auteur.

nouveau produit, l'innovation née de quelques cerveaux qualifiés de « stratèges apprentis-sorciers » par Saint-Exupéry.

« À Paris, les calculs avaient été nombreux. **Certains, négligeant le génocide en cours comme s'il ne s'agissait que d'un détail**, avaient **planifié une reconquête**. [...] Qui, inéluctablement, aurait **ramené au pouvoir les maîtres du génocide**. [...] La France, notre pays, fut à deux doigts d'engager son armée aux côtés des assassins. »

Édouard Balladur envoie une lettre à Mitterrand le 21 juin 1994. Parmi les « conditions de réussite » de l'opération Turquoise, il citait : « Limiter les opérations à des actions humanitaires et ne pas nous laisser aller à ce qui serait considéré comme une expédition coloniale au cœur même du territoire du Rwanda. »

« La bataille au sommet de l'exécutif fut rude. [...] À Paris, l'état-major se scinda. Il y eut les tenants de la **ligne Mitterrand** et les partisans de la **ligne Balladur**. [...] Sur le terrain, de nombreux officiers déjà engagés par le passé au Rwanda dans le plus grand secret se rangèrent derrière la bannière de François Mitterrand : il fallait, assuraient-ils, entamer la reconquête du pays afin de rétablir au pouvoir nos alliés, lancés non pas dans un génocide mais dans des "affrontements tribaux". D'autres officiers, tout aussi nombreux, effarés par l'ampleur démente des massacres, optèrent pour la retenue. [...] L'opération Turquoise fut formatée pour répondre aux deux cas de figure : elle se fit offensive sous couvert d'humanitaire. »

Un officier a confié à Patrick de Saint-Exupéry : « Dans les premiers jours, il était envisagé d'aller jusqu'à Kigali. Ces ordres ont été annulés au dernier moment. » « Édouard Balladur le confirmera : certains responsables français ont "envisagé une intervention militaire, notamment à Kigali." » Mais il était déjà trop tard. « Il ne reste alors qu'une option : geler l'affrontement, sanctuariser la zone encore tenue par les tueurs, nos alliés. C'est l'idée présidant à la création de la "Zone humanitaire sûre". »

« Dans les ministères parisiens, à la Défense surtout, la bataille fait rage. On se déchire autour de la carte du Rwanda. De l'ampleur de cette ZHS dépendra la suite des opérations. Que celle-ci soit d'une taille confortable, et tout reste possible : les hommes de Turquoise gèleront la situation, mais ils disposeront de suffisamment d'assise pour mettre en scène la reconquête. Une ZHS réduite à la portion congrue, par contre, écarterait toute possibilité de revanche. La deuxième solution l'emporte. De haute lutte, Gérard Prunier [...] l'impose à force d'arguties. »¹⁴

14. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p. 100-104).

Témoignage de Gabriel Périès

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Gabriel Périès, vous avez déjà témoigné une première fois, et cela nous a beaucoup éclairé. Nous savons que vous appuyez votre lecture très intéressante des doctrines militaires sur des documents qui, pour la plupart, remontent à des dizaines d'années, mais dont nous percevons toute l'actualité. Nous voudrions vous poser quelques questions complémentaires.

Patrick de Saint-Exupéry constate que, « pour la nouvelle arme dont on désire doter notre pays, le profil du Rwanda – dictature, crise interne, effondrement économique, surpopulation, apparition d'une guérilla – est totalement adapté à une guerre révolutionnaire. C'est idéal, vraiment idéal, nous en ferons notre champ d'expérimentation... » Je crois que vous avez été un peu interloqué en constatant que l'organisation administrative du Rwanda ressemblait au schéma idéal d'organisation rêvé par l'un des pères de la doctrine de la guerre révolutionnaire, le colonel Trinquier.

GABRIEL PÉRIÈS

Oui j'ai pu le vérifier... comme je vous le disais lundi dernier, c'étaient des hypothèses fortes, basées sur des espaces analogiques et certains faits. Or, j'ai pu vérifier certains faits depuis lundi, grâce à la collaboration de M. Mehdi Ba, même s'il manque encore des données normatives pour démontrer totalement l'influence de cette doctrine sur le système des hiérarchies administrative, politique et militaire.

La carte d'identité rwandaise, qui prévaut avant le génocide, contient toute une série de données relatives à l'appartenance ethnique : Tutsi, Hutu, Twa et Naturalisé. Dans les archives de la Mission parlementaire, il y a une photo de cette carte d'identité rwandaise. Et curieusement, le chiffre que porte cette carte a été effacé. Pourquoi, alors que figurent le nom, l'ethnie, la photo, tous les éléments relatifs à la personne ? Seul ce chiffre a été effacé... blanchi...

En 1957, peu avant la création par la Belgique d'un État indépendant, dans un contexte de « révolution » anti-Tutsi, le colonel Trinquier met au point pour la reconquête de la Casbah d'Alger un système qui sera codifié dans son ouvrage, *La Guerre moderne*. Il l'expose en 1959 dans une conférence à l'École Supérieure de Guerre, où il retrace l'expérience de la contre-guérilla en milieu urbain. Le colonel Trinquier explique très clairement comment il faut organiser les populations d'un point de vue administratif, la gestion territoriale par zones, secteurs, sous-secteurs, en mettant au point un recensement qui commence par la famille, avec la désignation d'un responsable, un chef de famille. Ce chef de famille va être intégré dans un bureau, un petit état-major au niveau du sous-secteur,

qui représente un pâté de maison de 10 mètres... Puis ce pâté de maison s'intègre dans un ensemble un peu plus grand, puis c'est une région administrative plus grande encore, avec un responsable qui chapeaute l'ensemble... Et là on voit apparaître la figure du bourgmestre.

Trinquier dit qu'il s'agit d'une pyramide tronquée parce qu'ensuite va s'établir une deuxième pyramide, une hiérarchie qui va mettre sur pied un commandement militaire de renseignement. C'est-à-dire que chacun des petits échelons va servir de source de renseignements à un échelon supérieur, par exemple la zone, ou un district. En tous cas, ce que pose Trinquier, c'est qu'à chaque échelon correspond un numéro. Et ce numéro figure sur la carte d'identité du citoyen lambda. Il est très intéressant de noter que cette prise de contrôle, dont Trinquier dit lui-même qu'elle est pratiquement totalitaire, est selon lui nécessaire en cas de « guerre moderne ». Lui ne parle pas de « guerre révolutionnaire », il parle plutôt de « guerre moderne », ce qui à l'époque est pratiquement synonyme... Il y a tout un ensemble discursif autour la définition de cette nouvelle forme de guerre.

Trinquier crée ce qu'il appelle un « numéro minéralogique » pour chaque individu. Il suffit alors que chaque individu soit contrôlé dans son secteur. Il y a une structure qui s'occupe de prendre celui qui n'a pas le bon numéro au bon endroit, et de l'emmener au service des renseignements où il est interrogé... C'est le système de contrôle des populations dans la Casbah d'Alger. Et ça correspond à la carte d'identité rwandaise. J'en ai eu la confirmation hier.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Cette structure de contrôle des populations s'est affinée avec l'arrivée au pouvoir de Juvénal Habyarimana, par le coup d'État de 1973. Or il semble que les Français ne soient pas pour rien dans ce putsch...

GABRIEL PÉRIÈS

Sur la proximité avec les théories de Trinquier, j'ai avancé de mon côté. Un deuxième élément, parmi beaucoup d'autres, vérifie la présence de la doctrine de la guerre moderne. Trinquier préconise le quadrillage des populations. On a une table à chaque croisement de chemins, avec une ou plusieurs personnes armées, organisées en groupe d'autodéfense. Mais entre les villes et les villages où le quadrillage est ainsi organisé, il y a des espaces – des forêts, des collines, etc. Trinquier dit en substance : « Il faut créer des patrouilles d'intervalle... des gens qui sont mobilisés, des anciens militaires, des réservistes, ou des jeunes à qui on a promis des augmentations de salaires, ou quelque chose qui mobilise les ambitions. » Le jeu des passions est très intéressant chez Trinquier. On mobilise les ambitions de la jeunesse, on organise des bandes, des groupes d'inter-

valles qui, de nuit, vont aller circuler dans ces espaces intermédiaires pour traquer ceux qui seraient passés à travers le quadrillage.

J'ai lu hier le témoignage d'Alison Des Forges. Elle évoque ces groupes d'intervalle, préconisés par la doctrine Trinquier. J'ai travaillé sur l'ensemble des préconisations de cette doctrine. On y trouve aussi les groupes d'autodéfense. J'ai retrouvé dans les « Mémoires » du général Salan le récit d'une réunion avec Trinquier. Les deux officiers se connaissaient depuis très longtemps, avant la Seconde Guerre Mondiale : ils s'étaient liés au sein des troupes coloniales, dans la région du Haut-Tonkin. Salan reçoit la consigne d'organiser des groupes d'autodéfense, sur la recommandation de Trinquier – ces groupes qui sont censés fixer et pacifier la population après la bataille. Cela m'évoque ce temps mort qu'on a remarqué en mai 1994 durant le génocide, ce moment où les choses semblaient s'être calmées pour repartir d'une autre façon par la suite. Les groupes d'autodéfense ont joué un rôle après la bataille d'Alger : il s'agissait de consolider les populations, de les fixer pour éviter qu'elles ne rentrent en contact avec les structures clandestines de l'ALN ou du FLN. Il y a plus que des similitudes entre la doctrine de Trinquier et les pratiques militaires décrites par différents témoignages avant et pendant le génocide.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

C'est ce qui pourrait expliquer l'obsession des « infiltrés », qui revient en permanence dans le langage de l'époque...

GABRIEL PÉRIÈS

Absolument. J'ajoute, avec mon regard de politologue, que chaque fois que l'on est rentré dans ce genre de dispositif, que ce soit en Argentine, au Rwanda ou en France, il s'en est suivi un coup d'État. Il y a des raisons de nature socio-historique ou même de la théorie sociologique qui peuvent expliquer cela : à un moment, il y a une lutte d'influence entre ceux qui contrôlent le territoire et ceux qui contrôlent l'administration ; et celui qui contrôle le territoire a tendance à dire : « C'est moi qui détiens le vrai pouvoir, donc j'ai le droit de renverser l'autorité politique, ou de chapeauter une autorité politique en m'appuyant sur une sous-autorité plus directe, qui est le contrôle du territoire. »

Ce type de conflit engendré par les pratiques de la « guerre moderne » permet peut-être d'expliquer la posture de certaines tendances à l'intérieur de l'État rwandais à cette époque, le jeu entre les militaires et les civils, les opportunités de prise du pouvoir, les réorganisations successives entre les différentes hiérarchies officielles et parallèles, les périodes de latence, de réajustement politique, entre deux mises en action de la machine, déferlement des milices ou autre...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Nous n'allons pas entièrement déflorer votre intervention au colloque de demain, à l'Assemblée nationale. Sur ces questions fondamentales de doctrine militaire, il va falloir que les citoyens fassent des progrès rapides, pour la défense de la démocratie... Le mécanisme des hiérarchies parallèles est, dites-vous, l'un des éléments importants de cette doctrine de la « guerre moderne ». Est-il possible que ces théoriciens, ces stratèges, aient entretenu au niveau militaire une certaine forme de hiérarchies parallèles en France ? On a l'impression que les porteurs de cette doctrine se réfèrent à quelques personnages emblématiques, charismatiques. On ressent aussi beaucoup dans ces milieux le besoin de rites de rassemblement, ou d'initiation. Qu'en pensez-vous ?

GABRIEL PÉRIÈS

Je n'irais pas jusque là. Cette notion de hiérarchies parallèles montre une superbe capacité de l'État français de fonctionner à l'état dual : la démocratie d'un côté, les pratiques des forces spéciales de l'autre, qui échappent à toute forme de contrôle, sauf de l'exécutif – des forces qui sont des émanations de l'exécutif, avec des luttes internes spécifiques entre différentes tendances.

Il est très intéressant de voir le fonctionnement de l'État français à l'occasion de la guerre d'Algérie ou de ce cas extrême du génocide rwandais. Cela oblige à questionner la nature de notre État, y compris celui de la III^{ème} République : un État colonial. On pourrait dire : « il y a un État là-bas et un ici » ; mais non, c'est le même ! De deux façons normativement différentes. Il y a deux normativités à l'œuvre au même moment, où prédomine un exécutif très fort, aux deux visages de Janus, un État profondément articulé en des systèmes strictement séparés. Ce n'est pas un régime présidentiel, c'est un régime qui veut un État double, avec des structures parallèles, sans contrôle législatif, sans contrôle parlementaire, où des intérêts supérieurs de l'État sont représentés. C'est le domaine de la raison d'État et de ses forces spécifiques, et dans cette occasion elles apparaissent crûment. Pour le politiste, c'est un objet fabuleux, car il n'apparaît que par éclipses, lors de crises majeures. L'on voit des appareils confidentiels pris brusquement la main dans le sac, ou articulés à des intérêts qui ne sont pas forcément nationaux... qui échappent en tout cas au contrôle de la représentation nationale. Tout cela pose problème par rapport au fonctionnement d'un État démocratique.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Merci M. Périès. Nous allons remonter vers les causes de ce désastre, avant d'entendre plusieurs témoins, dont un qui n'était pas programmé, Mehdi Ba, plus un nouveau témoignage filmé au Rwanda. Nous continuons sur la voie des hiérarchies militaires. J'ai indiqué un certain

nombre de noms. Nous avons déjà évoqué le rôle de l'amiral Lanxade, qui semble capital. C'est un rôle officiel, puisqu'il était le chef militaire de l'armée française. Mais il y a aussi les « généraux charismatiques » : il semble bien que certains généraux, à la retraite ou pas, aient des fonctions qui excèdent un peu leurs fonctions officielles... On en repère deux dans la guerre au Rwanda, avec une activité certaine au moment du génocide : le général Jeannou Lacaze et le général Jean Heinrich. Le général Jeannou Lacaze est un personnage beaucoup plus considérable qu'il ne veut bien le paraître encore... Sa « carrière » est éloquente.

Aperçus sur la carrière du général Jeannou Lacaze

Né le 11 février 1924 au Vietnam, Jeannou Lacaze fut capitaine de la Légion étrangère en Indochine avant de devenir le **coordonnateur des services de renseignement français pendant la guerre d'indépendance algérienne**. Il fut très vite surnommé « le Sorcier » pour sa science des « coups tordus », une spécialité où excellent les Services français. « Le Sorcier était un officier parachutiste à la belle tête de soldat rendu mystérieux par ses origines asiatiques. Il s'appelait Jeannou Lacaze. »¹⁵

Jeannou Lacaze a été ensuite **chef du service Action de la DGSE** (le SDECE à l'époque). Le « service Action », c'est la matrice des officiers et des sous-officiers des troupes que nous avons vues à l'œuvre au Rwanda, c'est l'ancêtre du Commandement des opérations spéciales. C'est aussi un beau tremplin, puisque Jeannou Lacaze a été promu **chef d'État-major des Armées** à la fin du mandat présidentiel de Valéry Giscard d'Estaing. Il l'est resté jusqu'en 1985, soit quatre années sous Mitterrand, étant passé sans problèmes de la droite à la gauche... Il n'a plus guère cessé ensuite, jusqu'en 1997, d'être le conseiller pour les affaires africaines des ministres de la Défense. De gauche et de droite.

Élu député européen en 1989 sur la liste UDF, il continua cependant à titre privé, jusqu'à une date très récente, ses activités de « **conseil** » auprès de nombreux dictateurs africains, notamment le **maréchal Mobutu, les généraux Eyadéma, Ould Taya, Déby, Sassou Nguesso, Gueï**, etc. Il a aussi témoigné à plusieurs reprises devant la justice en faveur de son protégé **Bob Denard**, au côté du général Aussaresses.

En mars 1988, le général Jeannou Lacaze fut nommé conseiller militaire du président Mobutu. Il fut rappelé à **Kinshasa en 1991, comme conseiller « privé »** – avant de céder la place au capitaine Barril – lorsque l'implication de l'armée zaïroise dans les gigantesques pillages de septembre contraignit la France à suspendre officiellement sa coopération

15. MELNIK, 1994.

militaire. Elle le fit, mais avec beaucoup de réticence. Une trentaine de baroudeurs du 11^e Choc (dépendant de la DGSE) demeurèrent sur place.

Avec son disciple, le colonel de la DGSE Jean-Claude Mantion, le général Lacaze a contribué au début des années 1990 à la stratégie d'**alliance avec le régime intégriste de Khartoum** contre la rébellion du Sud-Soudan, la France opérant pour sa part depuis le Centrafrique et le Zaïre. Il s'agit d'une tentative d'**encercllement de « l'ennemi » Ouganda-FPR**. À quatre reprises au moins, **vers la fin 1993**, les responsables des services secrets soudanais sont invités en France et tiennent avec les responsables de la DGSE de longues séances de travail dans une base secrète du sud de l'Hexagone¹⁶.

Depuis le Centrafrique, sorte de porte-avions des manœuvres militaires françaises en Afrique centrale, le général Lacaze a soutenu début 1998 une rébellion mobutiste contre le Congo de Laurent-Désiré Kabila¹⁷. **En 1999, il jouait les stratèges** auprès du chef d'État-major du **Congo-Brazzaville**, Yves Motandeau-Monghot, **lors d'une guerre civile virant au nettoyage ethnique** des populations du sud, avec le concours d'une partie des militaires et miliciens du génocide rwandais protégés par le dictateur congolais Denis Sassou Nguesso. Résultat : une kyrielle de crimes contre l'humanité. Le général Lacaze s'associait par ailleurs à l'ex-PDG d'Elf Loïk Le Floch-Prigent pour commercer le pétrole congolais¹⁸.

Autrement dit, ce militaire du plus haut rang continuait de s'investir dans toutes les « crises » africaines, avec une parfaite maîtrise des circuits parallèles de la DGSE (*covert actions*, trafics d'armes, mercenaires) et une ubiquité qui démontrait sa très grande influence. Il pouvait exciper aussi de son appartenance à la très secrète loge La Lyre de la GLNF (non numérotée dans l'annuaire interne), sachant que la quasi-totalité des dictateurs africains francophones sont affiliés à cette obédience.

La Lettre du Continent du 14 avril 1994 fournit une indication très importante :

« Lors d'une réunion qui s'est tenue jeudi dernier [7 avril 1994] au ministère de la Coopération sur l'assistance technique aux douanes en Afrique, les "militaires" ont demandé aux "civils" qui participaient à la réunion, de sortir. [...] À peine sortis dans la cour du ministère, ces sans-grades se sont trouvés face à face – une fois de plus en quelques jours – avec le général Jeannou Lacaze. »

16. Cf. *La Lettre de l'Océan Indien*, 29/01/1994.

17. Cf. « Centrafrique/Congo-K. Encore des "Contras" », in *Africa Confidential* du 23/02/1998.

18. Cf. *La Lettre du Continent*, 17/12/1998 et 06/05/1999.

Ainsi, le général retraité est venu **plusieurs fois** dans l'enceinte de la **rue Monsieur**, qui accueille aussi la **Mission militaire de coopération de son ami Huchon, le 7 avril et dans les jours qui précédaient**.

La Lettre de l'Océan Indien du 14 mai 1994 est plus précise :

« Paris redoute l'extension de l'influence régionale de l'Ouganda derrière laquelle se dissimulerait une volonté déstabilisatrice anglo-saxonne. Pour surréaliste qu'elle paraisse, cette "thèse" n'en est pas moins sérieusement défendue par **les principaux responsables du dossier rwandais** : les généraux **Jean-Pierre Huchon et Jeannou Lacaze**, installés à la Mission militaire du ministère de la Coopération [...]. Pour ces deux militaires, comme d'ailleurs pour les conseillers Afrique de la présidence (**Bruno Delaye** et l'ex-premier conseiller de l'ambassade de France à Kinshasa, **Dominique Pin**), l'Ouganda n'est qu'un pion de l'impérialisme anglo-saxon et le FPR une simple marionnette de Kampala. »

Que le général Lacaze, cadre de réserve septuagénaire, se soit « installé à la Mission militaire du ministère de la Coopération » durant le génocide en tant que l'un des deux « principaux responsables du dossier rwandais » avec le chef de la Mission militaire, le général Huchon, voilà qui donne à penser sur les « hiérarchies parallèles » chères aux théoriciens de la « guerre révolutionnaire ». Or c'est cette doctrine qui imprègne depuis un demi-siècle le noyau des forces spéciales, le fameux « service Action » (du SDECE devenu DGSE) que les généraux Lacaze et Huchon ont successivement commandé, après le général Aussaresses.

« Un ancien haut responsable militaire » a expliqué à Patrick de Saint-Exupéry comment il a « été mis sur la touche » : « **Très rapidement, la scène rwandaise a été envahie par les "moustaches"**¹⁹. **Les structures officielles ne contrôlaient plus rien.** »²⁰

Deuxième général influent, Jean Heinrich – lui aussi ancien patron charismatique du service Action de la DGSE.

Aperçus sur la carrière du général Jean Heinrich

Cet **ancien chef du service Action de la DGSE** (comme Jeannou Lacaze) a **dirigé jusqu'en 1995 le Renseignement militaire (DRM)**, qu'il a créé en 1992.

Il a déclaré devant la Mission parlementaire que « **les services de renseignement français étaient parmi les mieux, voire les mieux informés de la situation du Rwanda**, leurs renseignements étaient nettement supérieurs à ceux que pouvaient avoir les Américains ou les Allemands. »

Je rappelle le témoignage de Colette Braeckman au début de cette Commission d'enquête citoyenne. Elle nous a expliqué que les services

19. Les "barbouzes", autrement dit les gens des service secrets.

20. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p. 194).

belges étaient parfaitement au courant de la préparation d'un génocide, pratiquement un mois avant son déclenchement. Le ministre Claeys l'avait écrit, il avait employé le mot « génocide », il avait dit : « Il est minuit moins cinq. » Il n'était pourtant pas Madame Soleil : Colette Braeckman nous a confirmé que les services belges sur place avaient fait remonter toute l'information. Or, M. Heinrich nous dit que les services français étaient « parmi les mieux placés, voire les mieux placés » : ils ne devaient pas être très en retard sur les services belges... La France n'a donc aucune excuse à n'avoir rien empêché.

Quand la Mission interroge Jean Heinrich sur **les distributions d'armes** aux milices extrémistes, il répond : « **Notre service n'avait pas d'information à ce sujet**, essentiellement parce qu'il ne cherchait pas dans cette direction. [...] Le renseignement à acquérir portait sur le FPR, sur l'Ouganda et sur l'aide que ce pays accordait aux rebelles tutsi et non sur les milices ou l'armement de l'armée rwandaise. »

Cela confirme une fois de plus que, dans la pensée de ces militaires, on met le génocide entre parenthèses : il y a une guerre contre le FPR, contre les rebelles tutsi, l'Ouganda etc. Nous, l'armée française, avec nos conseillers et instructeurs, nous tenons pratiquement à bout de bras l'armée rwandaise depuis 1993, des témoignages parviennent jusqu'à l'Élysée sur les massacres qui se passent en présence des militaires français, mais notre renseignement militaire ne sait rien sur l'armement des milices, ni sur ce qu'elles cherchent à faire, etc. Il y a donc un point aveugle. Tellement aveugle que cela cache peut-être des choses aveuglantes...

Jean Heinrich était **très proche de Philippe Jehanne**, l'officier de la DGSE au cabinet du ministre de la Coopération Michel Roussin qui y coordonnait les actions parallèles, dont les livraisons d'armes au camp du génocide.

Jean Heinrich a vu sa carrière compromise par la trop grande sympathie de son service avec les Bosno-Serbes (affaire Gourmelon). Il s'est reconverti dans l'une des principales « entreprises de sécurité » françaises (le nouvel habillage du mercenariat), Geos – avec une série d'anciens du 11^e Choc. Comme Jeannou Lacaze, Geos a aidé à la remise en selle de la dictature de Denis Sassou Nguesso au Congo-Brazzaville.

Une remise en selle qui s'est effectuée au milieu d'un cortège de crimes contre l'humanité, sans précédent dans ce pays. Nous avons invité M. Heinrich, il a décliné l'invitation.

2. Hiérarchie politique

Nous allons maintenant parler de la hiérarchie politique, et nous aurons à ce sujet plusieurs témoignages. Nous venons de voir que deux hommes dirigeaient la manœuvre : le président de la République et le chef d'État-major. Le premier étant aussi le chef du second. Mais la responsabilité politique ne se résume évidemment pas au président de la République, si impérieux soit-il.

Les affirmations de Patrick de Saint-Exupéry et les pistes ouvertes²¹

Un officier confie à Patrick de Saint-Exupéry : « Dès le 23 janvier 1991, je m'aperçois qu'**une structure parallèle de commandement militaire français** a été mise en place. À cette époque, il est évident que **l'Élysée veut que le Rwanda soit traité de manière confidentielle**. » (p. 246)

Ministre durant les guerres d'Indochine et d'Algérie, François Mitterrand avait été séduit par la « guerre révolutionnaire ». Relisons Saint-Exupéry sous l'angle de la décision politique :

« En ce début des années 1990, **les apprentis sorciers sortent de leurs laboratoires et assiègent la Présidence** de la République afin de fourguer leur “pierre philosophale”, comme nous l'a confié un officier français. » (p. 267)

« **Les apprentis sorciers** joueront de cette **fascination**. François Mitterrand est des leurs, ils uniront leurs forces. [...] Ils s'emparent du Rwanda. [...] Ils en font le nœud de leur démonstration. Le point d'appui de leur théorie. C'est là que se trouve le cœur du complot [contre la France en Afrique], assurent-ils. Et **notre Président de les suivre, en totale connivence**. » (p. 268)

« Deux hommes – notre **Président de la République** et notre **chef d'état-major** – placent sous leur **autorité directe**, à l'exception de toute autre, **les unités les plus aguerries de notre armée**. » (p. 276)

« Le **COS** est une **structure “politico-militaire”**. Le Commandement des opérations spéciales est le **bras armé** de notre pouvoir. » (p. 277)

Selon Paul Kagame interviewé par Renaud Girard (*Le Figaro*, 22/11/1997), **le directeur des Affaires africaines Paul Dijoud** lui aurait dit en septembre 1991, lorsqu'il est allé le voir : « Si vous n'arrêtez pas le combat, si vous vous emparez du pays, vous ne retrouverez pas vos frères et vos familles parce que tous auront été massacrés. » Paul Dijoud, interrogé par Patrick de Saint-Exupéry, ne se souvient pas avoir reçu Kagame. Mais cette rencontre est confirmée par un télégramme diplomatique. Deux

21. Dans cette partie du rapport, les numéros de page renvoient à SAINT-EXUPÉRY, 2004.

mois plus tôt, Paul Dijoud était allé au Rwanda avec le général Huchon. Les deux hommes avaient rencontré Habyarimana pendant plus de deux heures dans la « petite résidence » privée de ce dernier. (pp. 282-286)

Patrick de Saint-Exupéry attribue beaucoup d'importance à ces épisodes et à la phrase qu'aurait prononcée Paul Dijoud, un propos qu'il considère comme plus que prémonitoire. Je rappelle le langage tenu par le général Augustin Bizimungu, chef de l'armée rwandaise qui encadrait le génocide : « Arrêtez la guerre, nous arrêterons les massacres. » Le génocide comme chantage...

Le Parlement court-circuité

Bernard Cazeneuve, rapporteur de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, parle de « manipulation » des services secrets à propos des informations transmises sur l'attentat contre l'avion d'Habyarimana. (pp. 230-231)

Quesnot affirme devant la Mission, pour appuyer la thèse d'un attentat commis par le FPR, que la rébellion rwandaise était « déjà en position de combat » le 6 avril. « Mais les parlementaires [...] datèrent du 10 avril les premiers mouvements de troupe du FPR. Soit quatre jours après l'attentat. » Le rapport précise :

« Un message de l'attaché de défense du 10 avril indique : "Le 10, en province, le FPR a mis à exécution sa menace et a fait progresser, dans l'après-midi, l'équivalent de deux bataillons jusqu'à 10 km et 15 km au nord de Kigali." Cette information donnée par les militaires française [...] écarte définitivement l'argument selon lequel le FPR aurait procédé, dès le 6 avril au matin, à des mouvements de troupe pour être dans Kigali dès le 6 au soir, ce qui aurait pu donner à penser qu'il connaissait le projet d'attentat. »

« [Dans sa réponse aux parlementaires de la Mission,] le général Quesnot, chef d'état-major particulier du chef des armées, [...] a tenté de les induire en erreur. Sciemment. » (pp. 231-233)

Un officier français à Patrick de Saint-Exupéry :

« De toute manière, vous ne saurez rien ! Tout est stérile. [...] Cela] ne pouvait avoir qu'un sens. Un seul. Le Rwanda avait été un théâtre d'ombres. La scène d'une opération secrète. D'une opération couverte par le secret d'État. Et cette **opération** était **si secrète** qu'elle avait été tamponnée de l'adjectif "**stérile**". Un mot qui signifie, tout simplement, que les **traces** ont été **effacées**. Que rien n'a jamais existé. » (pp. 235-236)

« **Noroît est un paravent, un leurre** qui masque la mécanique "grise", estampillée secret-défense. [...] Dans l'ombre de Noroît, tout ce que la France compte d'unités spéciales débarque au Rwanda. » (p. 243)

La création du COS, le fait d'extraire de la hiérarchie militaire la meilleure partie de notre armée et de la faire fonctionner dans le secret tendent à court-circuiter le Parlement. L'Assemblée nationale s'est saisie de ce dossier en 1998, à l'occasion d'une Mission d'information parlementaire, dont M. Pierre Brana a été l'un des rapporteurs. Je le remercie d'avoir bien voulu venir témoigner devant notre commission citoyenne.

Témoignage de Pierre Brana

PIERRE BRANA

Merci de me donner la parole. Je veux tout d'abord protester fermement contre les reproches faits à la Mission d'information parlementaire – des reproches, dont j'ai pris connaissance par Internet, d'avoir pratiqué l'« autocensure » et « abdiqué devant la raison d'État ». Je peux témoigner, pour avoir participé de l'intérieur à ses travaux, que cette accusation est fausse. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement quand on sait qu'elle était composée de 20 députés – 10 de la commission de la Défense nationale et des forces armées et 10 de la commission des Affaires étrangères – représentant tous les groupes politiques de l'Assemblée nationale ? Comment peut-on imaginer un seul instant qu'il y aurait pu avoir consensus entre élus de tous bords pour des décisions aussi graves que l'autocensure ou l'abdication devant la raison d'État ?

Au contraire, il faut rappeler que c'était la première fois dans l'histoire de la V^e République que les députés décidaient de contrôler l'exécutif dans les domaines des affaires étrangères et de la défense nationale jusqu'alors considérés comme du domaine réservé du chef de l'État et du gouvernement.

Et les discussions à l'intérieur de la Mission furent nombreuses, passionnées, acharnées même. Lors des auditions, chaque député a pu librement poser les questions qui lui tenaient à cœur.

Concernant le rapport – en l'état de nos connaissances de l'époque et dans le cadre d'une Mission d'information parlementaire qui a ses règles et ses contraintes –, nous avons essayé qu'il soit le plus complet possible par rapport aux différents travaux et documents en notre possession (les annexes en sont la preuve) et le plus objectif possible par rapport aux différentes opinions. Il est le résultat de nombreux échanges, quelquefois houleux. Et sur les amendements et les points considérés comme sensibles, c'est le vote qui a tranché comme le veut la loi du genre.

Nous avons essayé de réaliser un travail rigoureux, scientifique même. Nous n'avons affirmé que ce sur quoi nous avons des données considérées comme sûres. Mais, bien entendu, un fait ou un événement non prouvé ne signifie pas qu'il n'a pas eu lieu.

Au final, il en est résulté après 9 mois de travail, un véritable pavé de 1 800 pages, dont 600 d'annexes et plus de 800 de comptes-rendus d'auditions.

Ce qui, probablement, lui a été néfaste car, en définitive, peu l'ont lu et beaucoup ont préféré reprendre des résumés et surtout des commentaires, avec tout ce que cela comprend de partiel et quelquefois de partial.

D'autres auraient préféré un pamphlet politique ou un texte d'intime conviction plutôt qu'un recueil de documents et de témoignages avec, quand ceux-ci étaient contradictoires, la présentation des différentes versions. Mais nous avons respecté les règles de fonctionnement d'une mission ou commission d'enquête parlementaire.

Toutefois, que l'on se comprenne bien, je ne dis pas, je n'ai jamais dit que l'on se trouve devant un travail exhaustif et définitif. Si cela me fait plaisir de lire sous la plume de Patrick de Saint-Exupéry qu'il faut convenir que les parlementaires ont bien travaillé, je suis conscient que ce travail comporte des lacunes, certainement des erreurs et qu'il doit être poursuivi et approfondi. Mais – et je le disais dès la publication du rapport –, il représente une source de renseignements dont beaucoup officiels, une plate-forme de données à partir de laquelle chercheurs, journalistes d'investigation, historiens, enquêteurs, juges pourront opérer de nouvelles avancées, pourront faire la clarté sur des points restés obscurs, pourront s'approcher encore davantage de la vérité.

Ne serait-ce que pour cela, j'estime que ce travail parlementaire méritait d'être réalisé et constitue une première pour davantage de transparence, donc de démocratie.

Ceci dit, pour en venir à la hiérarchie des responsabilités militaires et politiques, la première des responsabilités est politique, celle du président de la République, lorsque fut décidé le déclenchement de l'opération Noroît, quatre jours après l'attaque du FPR le 1^{er} octobre 1990.

Pour obtenir cette intervention française, il a été avancé qu'il s'agissait d'une agression étrangère, ougandaise en l'occurrence, contre le Rwanda, et que Kigali serait menacé.

Or, il apparaît que le retour armé des réfugiés du 1^{er} octobre 1990 – qui n'avaient plus que cette solution pour retrouver leur pays, toutes les négociations ayant échoué – relevait bien d'un épisode de la guerre civile plutôt que d'un conflit entre deux États.

Quant à la chute imminente de Kigali, il s'agissait d'une mise en scène qui n'aurait pas entièrement convaincu les autorités françaises d'apporter au président Juvénal Habyarimana toute l'aide en armement et munitions qu'il demandait, mais la situation avait été tout de même jugée suffisamment risquée pour les ressortissants français pour justifier le 4 octobre 1990 le déclenchement de l'opération Noroît.

L'objectif est alors strictement limité à la protection de la communauté française (message 3782 de l'État-major des armées), mais peu à peu d'autres objectifs vont apparaître, un véritable engrenage va se mettre en place, à la demande des militaires mais avec l'accord des autorités politiques.

C'est ainsi que le colonel Galinié, attaché de défense, demande le 11 octobre des conseillers militaires français « pour instruire, organiser et motiver une troupe sclérosée ». La nomination du lieutenant-colonel Gilbert Canovas répond à cette demande et son apport sera jugé efficace puisque sa mission sera prolongée.

Le ministre de la Coopération, M. Jacques Pelletier, justifie cette situation, en disant : « le gouvernement français avait eu deux objectifs dès le début du conflit : un objectif très visible, à savoir, aider un pays à assurer sa sécurité contre une agression extérieure, et un objectif dont on a moins parlé, mais qui était tout aussi important, faire évoluer le régime en place. »

On sait ce qu'il faut penser de « l'agression extérieure ». Quant à l'évolution du régime, elle est nulle, pas de véritable démocratisation avec partage du pouvoir, pas de respect des droits de l'Homme – il y a notamment de nombreux détenus politiques –, pas de suppression de la mention ethnique sur les cartes d'identité.

Malgré cela notre aide militaire continue et même se développe. Le 20 mars 1991 est implanté à Ruhengeri un détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) qui prend le nom de « Panda » et qui comprend trente militaires auxquels viendront s'ajouter en 1992 une composante artillerie et en 1993 une composante génie.

Et notre coopération militaire devient de plus en plus concrète. Le rapport du colonel Canovas du 30 avril 1991 est éclairant de ce point de vue. Il propose au chef d'État-major de l'armée rwandaise « la mise en place de petits éléments en civil, déguisés en paysans, dans les zones sensibles, de manière à neutraliser les rebelles généralement isolés ».

Les militaires français instruisent et entraînent une armée totalement monoethnique dans un pays où se développe le racisme interethnique, où vont apparaître des branches extrémistes hutu dans les différents partis et des appels au génocide par la Radio des Mille collines.

Je crois qu'il y a eu une sous-estimation dramatique de la montée des dangers et du risque de génocide, de la part de la chaîne diplomatique et des services de renseignement, parallèlement à une coopération militaire trop engagée. Les militaires français ont en effet soutenu d'une manière très forte l'armée rwandaise hutu, en participant à l'élaboration des plans de bataille quotidiens, en étant partie prenante aux décisions, en

faisant des contrôles aux portes des villes, en participant, au moins dans un cas, à des interrogatoires, etc.

Le 21 février 1993, on atteindra même un sommet avec la désignation du colonel Delort comme commandant opérationnel des forces françaises au Rwanda ayant autorité sur l'emploi opérationnel de Noroît, sur le DAMI Panda, sur la cellule RAPAS (Recherche aéroportée d'action spéciale) qui, sous le nom de « Chimère », apportera une assistance opérationnelle aux FAR, ou plus exactement encadrera cette armée d'environ 20 000 hommes pour la commander indirectement.

On voit combien cette coopération est devenue trop engagée, mais qui en est responsable ? Globalement, les militaires ont exécuté des missions qui leur avaient été confiées par le pouvoir politique. Mais ne l'ont-ils pas influencé par leurs analyses et leurs demandes ? Et qui entend-on par « pouvoir politique » ? C'est là que les choses sont complexes étant donné la multiplicité des filières d'intervention, de la Mission militaire de Coopération au président de la République en passant par la mission de coopération au Rwanda, l'ambassade, le gouvernement, étant donné aussi leur non-coordination et le secret dans lequel la plupart des décisions étaient prises.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait des propositions concrètes pour clarifier les mécanismes de décision et aller vers la transparence en préconisant pour les opérations extérieures la saisine du Parlement et donc, via les médias, la saisine de l'opinion publique.

On doit regretter aussi que, pendant le génocide, la France, comme la communauté internationale, ait eu des relations avec le gouvernement intérimaire rwandais (qui siégeait au Conseil de sécurité), dont des membres étaient responsables du génocide. Relations qui ont fait que le 27 avril 1994, en plein génocide, Jean-Bosco Barayagwiza, chef de la CDR (le parti politique des extrémistes hutu les plus radicaux) et actionnaire de Radio Mille Collines, et Jérôme Bicomumpaka, ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire rwandais génocidaire, sont reçus à l'Élysée, pour s'entretenir avec la cellule africaine, puis à Matignon où ils sont reçus par Édouard Balladur, et enfin au Quai d'Orsay où ils rencontrent Alain Juppé.

La responsabilité, là, à l'évidence, est politique. Mais probablement elle est militaire quand ont été choisis, pour participer à l'opération Turquoise, certains hommes engagés précédemment dans des opérations de coopération militaire au profit des FAR. Choix qui créait indiscutablement une source d'ambiguïté et ne pouvait que susciter méfiance et scepticisme dans les esprits. Choix qui par ailleurs, s'ajoutant à un certain manque de directives précises et fermes, a sans doute contribué à ce qu'il n'y ait pas de désarmement systématique des troupes hutu, pas d'arrestations et même, à Goma, une remise de 10 tonnes de

nourriture aux FAR alors que les civils, notamment femmes et enfants, étaient dépourvus de l'essentiel.

Pour être complet, il faudrait aussi traiter des responsabilités de l'ONU qui sont écrasantes. La plus terrible, à mes yeux, est celle du 21 avril 1994 lorsque le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité – dont, hélas, la France – la résolution 912 qui prévoit, alors que le génocide est déclenché depuis 15 jours, de ramener les effectifs de la MINUAR à 270 personnes alors qu'il aurait fallu au contraire immédiatement la renforcer massivement avec un mandat modifié pour lui permettre d'arrêter le génocide et de rétablir l'ordre public.

On peut regretter aussi que, lors de l'opération Amaryllis, dès le 9 avril, il n'y ait pas eu d'accord entre les forces de la MINUAR et les forces françaises d'évacuation pour arrêter les tueries. D'après le général Christian Quesnot, la réunion de ces forces aurait permis de maîtriser la situation.

Responsabilités militaires, responsabilités politiques, responsabilités françaises, responsabilités de la Communauté internationale, le drame rwandais nous interpelle tous. J'espère qu'il y aura encore beaucoup d'initiatives pour en savoir plus.

Débat

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Nous voudrions vous poser quelques questions, il y a aussi des questions de la salle que nous retransmettrons.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Je voulais dire que je ne crois pas que la Mission se soit autocensurée, et je vous remercie d'avoir bien voulu faire les commentaires qui s'imposaient à cet égard. Et c'est vrai, son rapport est une mine de renseignements sur ce qui s'est passé. Maintenant, je me demande, et je ne suis pas le seul, si vous n'avez pas eu l'impression au cours de cette Mission que l'on pouvait chercher à limiter son champ d'investigation... N'avez-vous pas eu l'impression qu'à certains moments vous vous heurtiez au secret, à des réticences ?

PIERRE BRANA

Si, il est évident qu'à plusieurs reprises, certaines personnes que nous avons interrogées, notamment des militaires, avaient, c'est le moins qu'on puisse dire, des réticences à s'exprimer. J'ai la conviction que, dans un certain nombre de cas, on ne nous a pas dit toute la vérité. Je citerai un cas : il y a eu des déclarations disant que – ça prend une certaine actualité aujourd'hui – il n'y avait pas de boîte noire dans l'avion

qui avait été abattu le 6 avril... On peut citer bien d'autres exemples. C'est une évidence.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Nous avons, durant cette commission, eu l'occasion de confronter un certain nombre de documents et surtout de témoignages assez accablants qui peuvent, en plusieurs domaines, faire penser à une complicité active de la France, pas seulement une complicité passive. Bien au-delà de la simple « erreur », évidemment. Ces domaines de complicité active, c'est la fourniture d'armes pendant le génocide ; c'est le rôle des instructeurs dans la formation des commandos de la Garde présidentielle mais aussi des commandos qui ensuite, seraient des formateurs de milices. Autrement dit, la France était en quelque sorte la conseillère stratégique de l'armée rwandaise quand cette dernière, en 1993, adopte une stratégie particulière, avec des groupes d'autodéfense, des milices etc. On dépasse là la formation de quelques soldats...

Et puis, troisième point, c'est la question de Bisesero. Nous avons vu ce matin le rôle tout à fait trouble d'un certain nombre d'éléments français. Ce qui est gênant dans le rapport de la Mission parlementaire, et ce qui a pu expliquer ces propos acerbes que vous dénoncez, c'est qu'il donne l'impression de botter en touche chaque fois qu'il s'approche de la possibilité d'une complicité active... Nous comprenons que la Mission parlementaire, pour diverses raisons, ne puisse pas examiner certains sujets. Il est évident pourtant que la question des livraisons d'armes était centrale : s'il y a livraison d'armes pendant un génocide, c'est quelque chose de très grave... Or la Mission parlementaire avait connaissance de la présence à Paris, pendant 27 jours, du lieutenant-colonel Kayumba, de ses rencontres avec le général Huchon, de la rencontre, qui est maintenant très probable, du général Huchon avec le lieutenant-colonel Rwabalinda. C'est-à-dire qu'en 1998, je ne dis pas en 1994, l'implication de la France dans les trafics d'armes vers le Rwanda en passant par Goma, y compris pendant la période où la France contrôlait totalement cet aéroport, n'était plus un mystère.

Or que dit le rapport de la Mission à ce sujet ? On trouve en tout et pour tout, ces quelques lignes, page 177 (je ne parle pas des annexes) : sur les livraisons d'armes, « la Mission n'entend pas [...] épuiser la totalité du sujet et notamment elle ne prétend pas, s'agissant du trafic d'armes, élucider tous les cas évoqués à travers différents articles et ouvrages, de marchés parallèles ou de livraisons effectués au moment des massacres, en avril 1994, ou après la déclaration d'embargo des Nations unies le 17 mai 1994. » Sur cette question-clef, il est difficile de ne pas croire qu'avec ce passage, la Mission botte en touche

Dans l'affaire de Bisesero, ce qui sonne un peu comme une provocation, c'est que, selon la Mission d'information parlementaire, les

témoignages qui font état de la responsabilité de la France ne sont pas sérieux. Que la Mission d'information n'aie pas pu aller au bout, ça se comprend, mais dire que les témoignages des rescapés ne sont pas sérieux... On peut comprendre les limites de l'exercice, mais il y a des adjectifs qui sont de trop... Soit, la mission a accompli un gros travail et elle ne peut pas aller plus loin. Mais elle donne là l'impression d'une sorte de pré-disqualification de ceux qui voudraient aller plus loin.

Et c'est pourquoi on a pu voir certaines réactions par rapport à son travail. Évidemment, la conclusion de M. Quilès sur une simple « erreur » de la France a eu du mal à passer.

PIERRE BRANA

Je recherchais le passage sur Bisesero... Je ne vois pas l'adjectif.

EMMANUEL CATTIER

Je vais vous donner le texte : « Il a été reproché au capitaine de frégate Marin Gillier, responsable d'un des trois groupements, d'être arrivé en reconnaissance dans la zone relevant de sa responsabilité, Bisesero, puis d'être reparti immédiatement pour ne revenir sur place que trois jours plus tard, laissant ainsi le champ libre aux Hutu de la région pour poursuivre le massacre des derniers 50 000 Tutsi qui s'y trouvaient encore. Ces accusations proviennent de témoignages de rescapés, de commentaires contenus dans le rapport d'African Rights et de M. Michel Peyrard, reporter à Bisesero, pour le compte du journal *Paris-Match*. De la confrontation des éléments contenus dans le rapport d'African Rights, du témoignage envoyé par le capitaine de frégate Marin Gillier à la Mission et du compte rendu de l'audition particulière du reporter Michel Peyrard, il apparaît que rien ne vient sérieusement à l'appui de ces accusations. »²²

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Or, le rapport ne cite pas Patrick de Saint-Exupéry, qui lui avait fait une enquête sur le terrain et avait beaucoup contribué aux travaux de la Mission : il n'est pas cité parmi les sources... Et on dit que les accusations des rescapés ne sont pas sérieuses.

PIERRE BRANA

Non ! Dire que les accusations ne sont pas sérieuses et dire que « rien ne vient sérieusement à l'appui de ces accusations », ce n'est pas tout à fait la même chose ! Sur Bisesero, je voudrais vous dire exactement comme on a vu cette opération.

Nous avons eu connaissance de l'accusation portée contre le capitaine de frégate Marin Gillier d'être arrivé en reconnaissance dans la zone

²² Notons que M. Peyrard dans son article se contente de souligner la date tardive d'arrivée des militaires français.

relevant de sa responsabilité, notamment Bisesero, puis d'en être reparti immédiatement pour ne revenir sur place que trois jours plus tard, laissant ainsi le champ libre aux Hutu de la région pour poursuivre les massacres des derniers 50 000 Tutsi qui s'y trouvaient encore.

Nous avons reçu du capitaine de frégate Marin Gillier une note détaillée sur son intervention à Bisesero du 24 juin au 1^{er} juillet 1994, et mon collègue Bernard Cazeneuve s'est entretenu avec un reporter présent sur les lieux pendant cette période. Il est apparu alors, y compris en tenant compte d'éléments contenus dans le rapport d'African Rights, que rien ne venait sérieusement à l'appui de ces accusations.

Aujourd'hui, M. de Saint-Exupéry nous parle, dans son livre qui vient de sortir, d'un colonel répondant au pseudonyme de Diego qui aurait participé à l'opération et qui, dès le 27 juin au soir, aurait transmis son rapport sur Bisesero. Et Patrick de Saint-Exupéry d'ajouter : « Il ne l'avait pas tronqué, nous en étions persuadés. L'état-major de Turquoise et le capitaine de frégate Marin Gillier – supérieur direct de Diego durant l'intervention – en avaient donc eu connaissance le soir même. Pourquoi, en ce cas, Marin Gillier faisait-il mine de découvrir Bisesero trois jours plus tard et par hasard ? »

Nous n'avons pas eu connaissance à la mission de faits tels que ceux que relate M. de Saint-Exupéry. Ce colonel, dit « Diego », ne s'est pas signalé et personne ne nous en a parlé. Mais si aujourd'hui il veut apporter son témoignage public, cela ne peut être que bénéfique pour la recherche de la vérité.

Je voudrais rappeler – et nous l'avons écrit dans le rapport – que les missions d'information ou commissions d'enquête parlementaires ne peuvent procéder à des investigations que dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés – bien inférieurs, faut-il le souligner, à ceux d'un simple juge d'instruction – et qui ne permettent pas d'aller au-delà du travail effectué.

Je le dis à nouveau, il est à souhaiter que les progrès accomplis par le Parlement permettent à d'autres de poursuivre pour approcher encore au plus près de la vérité. Si on peut décider ce colonel à témoigner, je trouve que ce serait parfait...

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Avez-vous eu l'intention d'auditionner publiquement Patrick de Saint-Exupéry ?

PIERRE BRANA

Non.

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

A-t-il été entendu par les rapporteurs de la Mission ?

PIERRE BRANA

Oui.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Parce que c'est quand même lui qui a provoqué la Mission, avec ses quatre articles d'une page dans *Le Figaro* début 1998. Ce sont ces articles qui ont provoqué un mouvement d'ONG...

PIERRE BRANA

Vous savez qu'il n'y aurait jamais eu de Mission s'il n'y avait pas eu la volonté d'un certain nombre de députés qui se sont senti le devoir de la mettre en place. Ce ne sont pas des articles de presse qui auraient déclenché une Mission... Il y a eu bien d'autres articles de presse sans que pour cela il y ait de Mission. Patrick de Saint-Exupéry a été auditionné, et il a du vous en parler.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il a donc dû vous parler de Bisesero, vous donner sa version sur ces événements qui ont été pour lui le scandale de départ, l'indignation initiale ?

PIERRE BRANA

Encore une fois, faudrait-il savoir qui est ce colonel Diego !

EMMANUEL CATTIER

C'est le colonel Jean-Rémy Duval, semble-t-il. Il a été auditionné mais il n'en parle pas. D'ailleurs, c'est typiquement un cas où une commission d'enquête parlementaire aurait été préférable à une mission d'information. Je rappelle aussi que les informations de Patrick de Saint-Exupéry ont été publiées dans *Le Figaro* en juin 1994 et début juillet... C'était donc connu de tout le monde, et ça a été rappelé en 1998 dans la série d'articles dont on a parlé, qui a précédé les travaux de la Mission d'information parlementaire... Et puis il y avait d'autres journalistes sur le terrain : Corine Lesnes au *Monde*, Raymond Bonner du *New York Times*. On a le sentiment, en lisant le rapport, qu'on n'a retenu que *Paris-Match*, sous-entendu un "journal à sensation", et que les journalistes sérieux, de trois journaux réputés, *Le Monde*, le *New York Times* et *Le Figaro*, ne sont pas pris en compte sur cette question par les parlementaires.

PIERRE BRANA

Ce n'est pas qu'ils ne soient pas pris en compte, mais vous avez un témoignage écrit de quelqu'un qui dit : « Voilà comment ça s'est passé », et en face on n'a personne qui vient témoigner à charge... Ce colonel Diego, encore une fois, il faudrait qu'il veuille parler ! Dans les limites d'une enquête menée par les parlementaires – que ce soit une mis-

sion ou une commission, le problème est le même-, si on ne vous dit pas quelque chose, vous n'avez aucun moyen de l'obtenir... Au cours des auditions, il y en a un qui a dit : « Voilà ma vérité », et il l'a mise par écrit, et en face personne n'est allé jusqu'à dire : « Voilà ma version à moi. » Il n'y avait qu'un point de vue dans un sens ou dans un autre.

EMMANUEL CATTIER

Vous n'allez pas me faire croire que les députés sont naïfs...

PIERRE BRANA

Je vous l'ai dit dans mon introduction, ce n'est pas une question de naïveté, ce n'est pas une question d'intime conviction, c'est une question de rapports concrets : dans la réglementation d'une mission parlementaire, comme d'ailleurs d'une commission d'enquête, nous n'avons pas à faire état de notre intime conviction, ce n'est pas un jury, c'est le collationnement d'un certain nombre de témoignages. Quand il y a des témoignages contradictoires, on les met côte à côte, mais on n'a pas le pouvoir de trancher.

EMMANUEL CATTIER

Mais vous reconnaissez qu'il y a eu des accusations lancées par la presse, dont vous avez connu les éléments... Je vous pose la question autrement : vous avez entendu M. Peyrard, vous avez entendu Saint-Exupéry, avez-vous interrogé M. Bonner et Mme Lesnes ?

PIERRE BRANA

Ce qui comptait, ce n'étaient pas des échos de presse, aussi importants soient-ils, c'est d'avoir un témoignage concret de quelqu'un sur place disant : « Voilà ce qui s'est passé. » Or ce Diego ne s'est jamais signalé, n'a jamais témoigné. S'il avait témoigné, on aurait pris en considération son témoignage.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Nous ne faisons pas le procès de la Mission d'information. Mais il faut bien comprendre qu'en un mois, nous avons recueilli une dizaine de témoignages de survivants, qui sont tous concordants. Il suffit presque de se baisser pour recueillir des témoignages qui mettent en cause la France d'une manière très grave...

PIERRE BRANA

Ces témoignages, il faut les vérifier...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Avant de les vérifier, il faudrait au moins les entendre...

PIERRE BRANA

À ma connaissance, tous les documents importants qui nous ont été communiqués ont été publiés. Si ces personnes se manifestent maintenant... il y a cinq ans qui se sont écoulés. Est-ce qu'elles l'ont fait à l'époque ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Dès le premier jour !

PIERRE BRANA

Oui, eh bien moi je ne les ai pas eus.

EMMANUEL CATTIER

Il aurait peut-être fallu rester un peu plus longtemps au Rwanda...

PIERRE BRANA

On avait aussi d'autres fonctions, on n'allait pas rester trois mois au Rwanda. Au Rwanda où d'ailleurs, c'est le moins qu'on puisse en dire, on ne nous a pas fourni grand-chose...

SHARON COURTOUX

Est-ce que toutes les auditions qui ont eu lieu à huis clos n'auraient pas dû être des auditions publiques, et est-ce que la Mission n'aurait pas pu obtenir une décision en ce sens ?

PIERRE BRANA

Je l'ai dit publiquement, donc je peux le redire ici : j'avais demandé que toutes les auditions soient publiques. Mais ça fait partie des points où la Mission s'est prononcée autrement.

CATHERINE COQUIO

Vous avez nié qu'il y ait eu autocensure mais vous n'avez pas nié une censure. Je voulais savoir si dans le choix de ne pas auditionner Paul Barril, il y a eu un choix assumé ou une censure ? Et je voudrais savoir si, entre l'étape de rédaction et l'étape de publication du rapport – le rapport a forcément été soumis aux plus hautes instances –, il y a eu censure et sous quelles formes.

PIERRE BRANA

Non, je suis formel. Le rapport a été écrit – j'étais un de ceux qui en avaient la responsabilité – sans absolument avoir été communiqué à une quelconque autorité politique. Là je suis catégorique.

CATHERINE COQUIO

Et pour Paul Barril ?

PIERRE BRANA

Il y a eu débat. Certains collègues ont dit : « Ce qu'il pourra dire ne nous apportera rien parce qu'il ne dira que ce qu'il veut nous dire et pas la vérité. » Un certain nombre a insisté pour qu'il soit auditionné. La décision a été en définitive de l'entendre. À ce moment-là, les services de l'Assemblée – je n'ai aucun doute à leur égard –, ont essayé de le contacter : on leur a dit qu'il était en Afrique. Ils n'ont pas pu arriver à le contacter... Voilà... Mais il a été demandé de l'auditionner, sans en avoir référé auparavant à une quelconque autorité politique.

Je ne peux pas laisser sans réponse la question sur les armes, ce sera une réponse un peu rapide car vous insistez sur le fait qu'il faille aller vite. Je dirais simplement que nous avons lu, et nous avons mis dans les annexes de notre rapport, tous les documents que nous avons eus sur ce trafic. Nous avons eu deux témoignages qui étaient contradictoires : l'accusation du colonel Luc Marchal de la MINUAR, qui a dit avoir vu des échanges sur l'aérodrome de Kigali dans la nuit du 8 au 9 avril, et nous avons mis en contrepoint, comme c'est notre rôle, la réfutation par le colonel français Henri Poncet... On a essayé d'avoir un équilibre... Mais je reste très prudent en ce domaine et je me souviens notamment que M. Édouard Balladur lui-même, à une question que nous lui avons posée à ce sujet, a répondu, je cite, qu'« à sa connaissance, il n'y avait eu aucune livraison d'armes au Rwanda à partir du 8 avril 1994. » La prudence de l'expression « à sa connaissance » m'incite pour le moins à faire de même...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Malheureusement, nous avons des impératifs absolus d'horaire, liés à la conférence de presse de clôture de la CEC, et entre-temps nous avons d'autres témoins...

BERNARD JOUANNEAU

Est-ce que M. Brana sait que son rapport n'est plus disponible. Quand on consulte l'Assemblée nationale, on nous dit qu'il est épuisé. Est-ce qu'il est en votre pouvoir qu'il soit réédité ?

PIERRE BRANA

Je ne le savais pas. Et je ne peux rien faire, je ne suis plus député.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il aurait fallu que nous puissions vous entendre plus tôt dans la semaine, c'est dommage que nous n'ayons pas le temps de prolonger cette audition, ce qui nous oblige à être sélectifs par rapport aux questions venues de la salle. Il y en a une qui est très importante : il y avait génocide, il était reconnu par le rapporteur spécial de la commission onusienne des droits de l'Homme, par Alain Juppé, etc. La France avait demandé et

obtenu pour l'opération Turquoise un mandat onusien sous chapitre VII de la charte des Nations Unies, un mandat assez rare à l'époque autorisant l'usage de la force, ce qui lui permettait de combattre les auteurs du génocide. Or la référence au chapitre VII a disparu totalement du rapport de la Mission, comme si elle ne voulait pas affronter la question de savoir si, en fonction de l'existence d'un génocide et du mandat sous chapitre VII, la France était tenue d'arrêter les présumés génocidaires.

PIERRE BRANA

Les arrestations qui n'ont pas eu lieu n'ont rien à voir avec le chapitre VII. Au vu du chapitre VI, nous pouvions aussi faire des arrestations. Mais il faut que dans le mandat de l'ONU soit spécifié que vous puissiez faire des arrestations. Alors les militaires ont dit qu'ils n'étaient pas mandatés pour faire des arrestations. Personnellement je le regrette. La différence entre les chapitres VI et VII, c'est que dans un cas vous ne devez utiliser la force que pour vous défendre, tandis que dans l'autre, vous pouvez l'utiliser pour rétablir la paix. J'y reviendrai lors du colloque de demain en évoquant les propositions que la Mission a faites à ce sujet.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Dans la nuit du 6 au 7 mars 1994, après que l'avion ait été abattu, le lieutenant-colonel Maurin était présent à l'état-major des FAR. Il était donc au courant du refus des militaires rwandais de reconnaître l'autorité du Premier ministre Agathe Uwilingiyimana. Pourquoi la France n'a-t-elle rien fait sur le terrain pour garantir la vie du Premier ministre rwandais ?

PIERRE BRANA

La France, à l'époque, n'avait pratiquement plus personne sur le terrain. C'était la MIMUAR qui était là. Le lieutenant-colonel Maurin, à lui tout seul... C'était la MINUAR qui avait les responsabilités, le général Dallaire, pas l'officier français...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il aurait peut-être pu prévenir Dallaire...

EMMANUEL CATTIER

Des Casques bleus belges de la MINUAR sont allés protéger Mme Agathe Uwilingiyimana. Ils ont été assassinés.

PIERRE BRANA

Ce que je regrette, c'est qu'il n'y ait pas eu accord à ce moment-là entre les hommes de l'opération française Amaryllis et les hommes de la MINUAR. On peut raisonnablement penser que l'accord entre les deux forces aurait établi un rapport de forces, justement, qui aurait pu redresser la situation.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Cette question du chapitre VII est importante. Nous avons vu ce matin qu'il y a dans le rapport de la mission une longue citation de la résolution de l'ONU où le passage qui concerne le chapitre VII est coupé, sans mention de la coupe. Nous avons vu aussi que la mention du « chapitre VII » a complètement disparu du rapport de la Mission parlementaire dans son analyse de l'opération Turquoise, alors qu'il est longuement question de la nature du mandat onusien de la MINUAR.

Une question venue de la salle demande : le chapitre VII ne donne-t-il pas le droit d'intervenir pour protéger la vie des civils ? Nous avons une quantité de témoignages où des soldats français, pendant l'opération Turquoise, non seulement n'ont pas protégé la vie des civils, mais même se seraient alliés en certains cas aux tueurs.

PIERRE BRANA

Ce n'est pas le problème du chapitre VII, il ne faut pas faire un faux procès... S'il y a des témoignages sur le genre de cas que vous évoquez, que ces témoignages soient donnés, et à ce moment-là des suites s'imposeront. Les soldats de Turquoise avaient tout à fait la possibilité de protéger les civils. Ne pensez pas qu'on aurait supprimé une référence au chapitre VII pour justifier je ne sais quoi. J'ai regretté, je l'ai écrit, qu'il n'y ait pas eu de désarmement systématique.

Vous signalez des témoignages comme quoi les soldats français ne seraient pas intervenus : j'aurais aimé les connaître à cette époque...

CATHERINE COQUIO

Mais les témoignages ont été réduits à la portion congrue dans le rapport de la Mission... Il n'y a pas de témoignages de Rwandais...

PIERRE BRANA

Nous en avons entendu un certain nombre, notamment à Kigali. Vous savez il y avait deux sortes d'auditions : des auditions « publiques », dont le compte-rendu figure chaque fois dans le rapport, et les autres, ce qu'on appelait « petites auditions », faites en tête à tête avec le rapporteur, souvent parce que l'intéressé demandait à ce que cela reste confidentiel pour des raisons de sécurité, parce qu'il ne voulait pas une communication publique. C'est arrivé à plusieurs reprises... J'ai reçu moi-même plusieurs fois de tels témoignages.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Une mission d'information n'est pas une commission d'enquête. Ça aurait été très différent... Vous avez une explication sur le choix de la forme « mission » ?

PIERRE BRANA

Oui. Moi, j'aurais été favorable à une commission d'enquête. Car alors on témoigne sous serment. C'était là le seul grand avantage. Avec un inconvénient, il faut bien le dire, c'est que les étrangers ne sont pas soumis à cette obligation. La Mission voulant auditionner un grand nombre d'étrangers, certains ont craint que ces derniers ne viennent pas, puisqu'ils n'y étaient pas obligés.

Il faut dire aussi que la Mission avait été lancée unilatéralement par la commission de la Défense nationale, et ce n'est qu'après que la commission des Affaires étrangères a pu s'y associer. Comme la commission de la Défense nationale avait lancé une simple mission d'information, il était très difficile de revenir dessus. Voilà les deux explications de ce qui a conduit à retenir une Mission d'information. Personnellement, je le maintiens, j'aurais préféré une commission d'enquête.

BERNARD JOUANNEAU

En tant que membre de la commission d'enquête citoyenne, je suis très déçu que nous n'ayons pas plus de temps pour questionner M. Brana. C'est un témoin essentiel. Ce qu'il nous dit est en contradiction avec tout ce que nous avons entendu... Nous avons rassemblé des témoignages qui semblent ne jamais avoir été portés à la connaissance de la Mission parlementaire, certains d'ailleurs étant tout à fait récents. S'installe l'idée qu'on est dans deux mondes différents, et l'on est en train de discuter de l'un et de l'autre sans avoir la possibilité d'entrer dans le détail.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

C'est vrai qu'il est extrêmement frustrant de laisser partir M. Brana. Mais il ne faudrait pas non plus que les informations que nous essayons d'obtenir de M. Brana tournent au procès de la Mission d'information parlementaire, parce que ce n'est pas le sujet. Une fois qu'on a constaté que, effectivement, elle n'a pas pu disposer des témoignages dont nous avons disposé, je ne vois pas ce qu'on peut obtenir d'autre, à part des indications sur le fonctionnement de l'État, un sujet sur lequel nous avons encore le temps de la réflexion.

SHARON COURTOUX

Je rappelle que la CEC ne se termine pas ce soir, qu'elle se terminera lorsque nous connaîtrons la vérité et que nous pourrions réclamer justice. Et M. Brana s'est engagé à revenir discuter avec nous à une prochaine occasion. L'avenir nous réserve encore beaucoup de travail...

PIERRE BRANA

Est-ce que d'autres députés sont venus ou vont venir témoigner ?

SHARON COURTOUX

Non, mais nous espérons que dans notre prochaine session d'autres se présenteront. Nous n'avons pas non plus entendu les militaires et diplomates que nous avions invités...

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Après cette audition de M. Brana, nous revenons à la hiérarchie des responsabilités politiques. Nos travaux la situent principalement du côté du président de la République, François Mitterrand, qui n'est plus là pour en répondre. Mais il y avait dans son entourage quelques personnes qui ont joué un rôle important.

À la Présidence : Hubert Védrine, Bruno Delaye, Jean-Christophe Mitterrand

Hubert Védrine est Secrétaire général de l'Élysée au moment du génocide. Un **poste-clef**, d'autant que la capacité de travail de François Mitterrand se réduisait nettement à partir de 1993.

Il s'est fait sur quelque 800 pages l'apologiste de la politique étrangère de François Mitterrand, dans *Les mondes de François Mitterrand : à l'Élysée, 1981-1995* (Fayard, 1996).

Patrick de Saint-Exupéry résume ainsi la position exprimée par Hubert Védrine devant la Mission parlementaire d'information²³ : en gros, on ne doit pas « laisser tomber la famille ». Et le journaliste de commenter la posture de l'ancien Secrétaire général de l'Élysée : il « joue d'un réflexe [...] pour défendre un intérêt. [...] Quelle est la nature exacte de cet intérêt scellé d'un pacte de sang ? »

Hubert Védrine déclare par ailleurs à Patrick de Saint-Exupéry (p. 167) : « Si nous avons une responsabilité au Rwanda, c'est à la manière de Kissinger et Nixon qui enclenchèrent le processus menant au génocide cambodgien. »

Bruno Delaye est le « **Monsieur Afrique** » de l'Élysée, il a contribué à ménager le Gouvernement intérimaire rwandais au nom d'un double précepte mitterrandien : « C'est ainsi que les Africains se comportent » (en écho au « génocide pas trop important » du Président), et la guerre continentale contre les « pions » des Anglo-Saxons²⁴.

En 1983, « Jean-Christophe Mitterrand se rend en visite privée au Rwanda. Thérèse Pujolle [chef de la mission de la coopération civile à Kigali de 1981 à 1984] raconte : "[...] À chaque fois que Jean-Christophe Mitterrand débarquait, quinze Mercedes l'attendaient." Et ajoute : "On

23. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (pp. 122-123).

24. Voir le chapitre « Présomptions de complicités diplomatiques ».

constatera une complicité incroyable, un **compagnonnage** auquel on ne comprendra rien **entre Jean-Christophe Mitterrand [...] et Jean-Pierre Habyarimana**, fils du Président rwandais.” » (p. 204)

« Jean-Christophe Mitterrand était l’homme des réseaux familiaux : l’ami des enfants des autres chefs d’État, Ali Bongo au Gabon, Jean-Pierre Habyarimana au Rwanda... »²⁵

Il ne nous reste que très peu de temps. Nous allons parler de Jean-Christophe Mitterrand, l’un des points faibles du travail de la Mission : il a déclaré en gros qu’il n’était responsable de rien, qu’il ne connaissait pas le fils Habyarimana, Jean-Pierre, alors que beaucoup de gens les ont vus ensemble, et pas seulement dans des boîtes de nuit. La description de Thérèse Pujolle est explicite – mais cette ancienne responsable de la coopération franco-rwandaise n’a pas été auditionnée.

Témoignage de Gaëtan Sedubandi

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

M. Sebudandi, vous étiez journaliste à l’époque et, lors d’un déplacement au Rwanda, vous avez eu connaissance de certaines relations d’affaires locales de M. Jean-Christophe Mitterrand...

GAËTAN SEBUDANDI

J’espère que je suis en mesure d’apporter une contribution capable d’éclaircir une page de l’histoire récente du Rwanda. Parmi les Rwandais en exil, j’ai eu grâce à mes fonctions professionnelles, mon état de journaliste, l’occasion de rencontrer à plusieurs reprises le président Habyarimana que je connaissais déjà à l’époque où nous étions étudiants. J’étais plus âgé que lui, mais nous nous connaissions bien. Lorsqu’il est venu en Allemagne pour la conclusion d’un accord de coopération et de jumelage avec la Rhénanie, la rédaction de *La Voix de l’Allemagne*, pour son service en français à destination de l’Afrique où j’ai été employé pendant plus de trente ans, m’a envoyé interviewer le Président. J’ai fait mon interview normalement, en français. À la fin, le président Habyarimana m’a dit : « C’est à mon tour maintenant de te poser des questions. Toi, on te connaît, tu as toujours été un ami fidèle du Rwanda, tu n’as jamais profité, si je puis dire, de la chance d’avoir un micro à destination de l’Afrique pour débâterer ni sur l’Afrique, ni sur ton pays d’origine. Pour nous, tu es un Rwandais à part entière. Dans ces conditions, je me demande bien pourquoi il ne te vient jamais à l’esprit de venir visiter ton pays, le Rwanda. » À mon grand étonnement, il m’avait adressé la parole dans notre langue maternelle.

25. GLASER et SMITH, 1994 (p. 117).

J'ai pris la précaution de lui répondre en français, pour que tous les témoins, même étrangers, comprennent exactement le sens de notre dialogue : « Monsieur le Président, je suis très heureux que vous reconnaissiez ma qualité de Rwandais, parce que dans l'assistance ici il y en a qui en doutent. Par ailleurs, je vous dirai que ce n'est pas l'envie qui me manque de venir au Rwanda, mais que les raisons véritables de ma non-venue, vous devriez les demander à votre entourage » – dont l'ambassadeur du Rwanda en Allemagne à l'époque, Matthieu Ngirumpatse, qui se fera un nom durant le génocide. Je lui ai expliqué que je les autorités rwandaises m'avaient retiré mon passeport sans me donner aucune motivation. « Puisque je suis Rwandais, pourquoi me retirer mon passeport rwandais ? »

Le Président a répondu : « Si ce n'est que ça, comptez sur moi, on va arranger ça tout de suite. » Je lui ai expliqué que le problème du passeport pour moi était secondaire puisque j'avais obtenu entre-temps un autre passeport qui me permettait de faire mon travail correctement à travers le monde : j'avais déjà la nationalité française. Le Président a compris où était le problème : « Je vais m'en occuper. On va vous délivrer les autorisations indispensables pour revenir au Rwanda. » C'était en 1981, l'intervention n'est intervenue qu'en 1984, uniquement pour accompagner une délégation allemande du ministère de la Coopération qui comportait une dizaine de personnes. J'étais le seul Rwandais, et j'étais le seul à avoir besoin d'un visa pour entrer au Rwanda.

Ce genre d'opportunités professionnelles m'a permis de retourner au moins trois fois au Rwanda avant la guerre d'octobre 1990 : en 1984, 1988 et janvier 1990. Lors de mon second séjour, en 1988, j'étais avec une équipe de télévision allemande. Nous travaillions sur des sujets comme « l'influence de l'Église dans le développement socio-politique du Rwanda », pas du tout sur la politique intérieure rwandaise. Nous avons pu sillonner le pays, du nord au sud, d'est en ouest. Au nord, nous sommes allés dans la région du lac Bulera, entre les préfectures de Ruhengeri et de Byumba, à trois ou quatre kilomètres de la frontière ougandaise. Près de ce lac, où se trouve la grande centrale hydroélectrique qui alimente la capitale, Kigali, j'ai découvert une immense exploitation agricole, tout à fait moderne, et j'ai bien sûr posé des questions aux villageois... C'était tellement énorme que je me suis dit que ça ne pouvait appartenir qu'à une société coopérative. Les gens m'ont répondu, avec un sourire en coin : « Mais où vous croyez-vous ? C'est une exploitation de l'entourage présidentiel, une plantation de haricots destinés à l'exportation. »

On m'a expliqué que cette exploitation comportait des intérêts et investissements du fils Habyarimana, Jean-Pierre, et du fils Mitterrand, Jean-Christophe. À l'époque, deux ans avant l'invasion du FPR, il n'y avait aucune tension particulière dans le pays. Les gens qui m'ont dit ça

ne trouvaient pas de critiques à formuler contre cet état de choses, et moi non plus d'ailleurs. J'ai enregistré le fait. Je me suis rappelé ensuite ce qu'ils avaient ajouté sur la commercialisation des produits de cette propriété : elle était réservée à un commerçant qui avait le monopole de l'import-export de produits alimentaires pour l'ensemble du Rwanda, et il se trouve que c'était le beau-père du fils Habyarimana : Félicien Kabuga. Cette information, je l'ai reçue des villageois. J'ai aussi été chez les religieux de la paroisse voisine de Cyeru et Cyanika, dont j'avais connu un des Pères blancs français quand j'étais étudiant : tous m'ont confirmé qu'effectivement, c'était une exploitation de la famille présidentielle, où des intérêts conjugués de Jean-Christophe Mitterrand et du fils Habyarimana étaient investis.

Elle était dirigée d'ailleurs par des membres de la coopération technique française... Mais à cette époque cela n'avait rien d'étonnant... J'ajoute que la France n'était pas la seule à faire ce genre d'investissement familial ou clanique dans la région du Nord. Un représentant du ministère autrichien de la Coopération me l'avait confirmé lors d'un colloque : « Tout projet d'investissement au Rwanda, s'il n'est pas situé dans la région Nord vers Gisenyi [la région du clan présidentiel], n'a aucune chance d'aboutir. » Il avait proposé un projet qui devait être réalisé du côté de Butare, et c'était inacceptable. Ces détails, je les ai obtenus en période normale, la guerre n'avait pas commencé.

Au cours de mes autres voyages au Rwanda, j'ai appris d'autres faits établissant un rapport entre les affaires de Jean-Christophe Mitterrand au Rwanda et des réseaux de trafic de drogue. Cela est également relaté par Colette Braeckman. Les plantations de cannabis se trouvaient dans la forêt de Nyungwe, ce qui expliquerait l'inclusion de Gikongoro dans la zone humanitaire de sécurité de l'opération Turquoise. Cette zone triangulaire Kibuye/Gikongoro/Cyangugu n'était pas dénuée de ces arrière-pensées dont on parle très peu.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Quelques précisions. Je rappelle que Félicien Kabuga est connu comme le financier présumé du génocide... S'agissant du trafic de drogue que vous évoquez, on en parle depuis très longtemps, il y a eu plusieurs allégations, l'affaire a été évoquée dans *La Lettre de l'Observatoire géopolitique des drogues*. Mais, jusqu'à présent, cela manque de faits précis. Il y a eu des allégations, mais on ne peut en rester à ce stade, il faudrait pouvoir étayer des accusations aussi graves...

GAËTAN SEBUDANDI

C'est intentionnellement que j'ai mentionné ce trafic, car ces auditions nous permettront peut-être d'aller un peu plus loin. En qualité de journaliste, j'ai reçu les dépêches de l'agence Reuters mentionnant la

découverte de ce champ de cannabis dans la forêt de Nyungwe. En 1989, avant l'attaque du FPR. J'ai reçu ensuite en janvier 1991, toujours de l'agence Reuters, une dépêche parlant du financement de la guerre au Rwanda par le trafic de drogue. Mon réflexe de journaliste et de Rwandais a été de transmettre cette dépêche de 1991 à la communauté rwandaise de Paris pour qu'ils puissent vérifier le bien-fondé des allégations contenues dans cette dépêche. Elle donnait le nom de l'officier traitant ce dossier au sein de la police française, au quai des Orfèvres. Je n'ai pas pris la précaution de garder une copie de la dépêche, mais je connais les membres du groupe auxquels je l'ai adressée et qui sont encore ici à Paris.

L'exploitation n'a pas été ce que j'escomptais : au lieu d'approcher les milieux de la police qui étaient au courant de ce trafic, ces Rwandais se sont contentés de demander le nom de cet officier de police au téléphone ; et, bien sûr, quand la police a su que les Rwandais savaient, on a coupé court, personne ne connaissait plus le nom de cette personne. Le seul détail que j'ai retenu, c'est que c'était un nom de consonance corse... Ce n'est pas grand chose, mais les membres de la communauté rwandaise qui étaient à Paris à l'époque pourront peut-être retrouver le nom de cet officier. J'ajoute un détail : cet officier traitant avait un honorable correspondant qui résidait à Butare, et qui était parfaitement au courant de ce trafic puisque l'une des bases opérationnelles, c'était la prison centrale de Butare, dont le directeur était le beau-frère du président Habyarimana. Et l'on dit que c'est plutôt la femme de ce directeur, la sœur du président, qui était la tête pensante du réseau.

Avant 1990, la police criminelle de Cologne avait saisi un passeur de drogue et sa cargaison à Cologne. La brigade antidrogue allemande était convaincue que la langue maternelle de ce passeur était le rwandais. Et comme j'étais le seul dans un service public qui maîtrisait cette langue, on m'a convoqué pour servir d'interprète. Avant de me mettre en contact avec le passeur, on m'a montré les objets saisis sur ce trafiquant. Et l'officier qui conduisait l'enquête m'a demandé si je savais ce qu'il y avait dans ces sachets. J'ai regardé, j'ai dit que je ne savais pas... Il a repris : « Non seulement c'est de la drogue, mais c'est de la drogue du Rwanda. » Je lui ai dit : « Au Rwanda, il n'y a jamais eu de truc pareil ! » (c'était avant la dépêche sur le cannabis). Et lui a eu l'air de dire : « Tu peux causer toujours, nous on sait que ça vient du Rwanda. » On m'a mis en face du bonhomme qui avait été saisi avec cette marchandise et je me suis aperçu au bout de cinq minutes qu'il n'était pas du tout d'origine rwandaise, qu'il ne parlait pas le kinyarwanda mais le luganda (la principale langue de l'Ouganda). Je leur ai proposé de les mettre en contact avec un interprète qui parlait cette langue.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Ce que nous retenons de votre intervention, outre ce trafic de drogue, c'est qu'il y avait une entreprise commune, agricole, entre M. Jean-Christophe Mitterrand et le fils du président Habyarimana.

BERNARD JOUANNEAU

Est-ce que vous savez ce qu'est devenue cette entreprise agricole ?

GAËTAN SEBUDANDI

Depuis lors, je ne suis plus jamais retourné dans cette région, mais selon des renseignements récents en provenance de Kigali, que j'ai essayé de recouper, il s'agirait maintenant d'une entreprise faisant partie du réseau de l'Institut agronomique national. C'est un projet pilote. Je suis tout à fait prêt à enquêter sur cette question. À propos des relations entre les fils de Mitterrand et de Habyarimana, nous avons aussi un témoignage tout à fait explicite dans le livre publié par un agent de la coopération française qui, parce qu'il était Rwandais, avait été oublié au moment de l'évacuation. Il s'appelle Vénuste Kayimahe. Il a publié voici un peu plus d'un an *France-Rwanda. Les Coulisses du génocide*²⁶. Il y rapporte notamment, page 65, un détail qui est contrôlable par tout le monde, l'invitation de Jean-Christophe Mitterrand au cinquantième anniversaire de Juvénal Habyarimana, en 1987. Il cite le témoignage d'un ambassadeur rwandais qui a été aux Nations Unies, ancien ministre et membre proche de la famille Habyarimana, invité à la même cérémonie pendant 10 jours : Jean-Christophe Mitterrand était l'invité d'honneur.

Les réticences du camp Balladur

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Sur ce point, je vous renvoie au chapitre sur Turquoise et, plus haut, aux passages de *L'Inavouable* déjà cités à propos de la hiérarchie militaire (p. 100-103).

À noter cependant une limite à ces réticences : le ministre de la Coopération **Michel Roussin** avait rejoint le camp Balladur ; pourtant **Philippe Jehanne**, son interface avec la DGSE, s'est vanté devant Gérard Prunier de fournir des armes au camp du génocide.

Le rôle d'Alain Juppé et Dominique de Villepin

Le ministre des Affaires étrangères **Alain Juppé** a joué une partition difficile à comprendre. D'un côté, il fut l'un des premiers en France à parler de « génocide » (le 25 mai, sept semaines après le déclenchement

26. KAYIMAHE, 2002.

des massacres et alors qu'ils ont déjà fait nettement plus de 500 000 morts). De l'autre, son ministère ne cessa de reconnaître le gouvernement génocidaire et lui-même sera mi-juin un fervent partisan de l'opération Turquoise.

Patrick de Saint-Exupéry interpelle **Dominique de Villepin** :

« Monsieur [...], en 1998, vous avez été l'un des rares, l'un des très rares hauts diplomates concernés par le dossier, à ne pas avoir été entendu par la mission d'information parlementaire sur le Rwanda. Un télégramme, dont il est précisé qu'il est signé de votre nom, est toutefois cité dans le rapport. [...] En 1994, au moment du génocide, vous étiez le directeur de cabinet d'Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères. Vous vous êtes alors montré d'une discrétion exemplaire, tout en agissant activement en coulisses. En pleine opération Turquoise, vous avez même bloqué de votre propre autorité les négociateurs envoyés par Édouard Balladur et François Léotard auprès du FPR. Mais surtout, Monsieur le ministre... Au début des années 1990, vous étiez l'**adjoint direct de Paul Dijoud** au Quai d'Orsay. En 1992, vous vous êtes impliqué **personnellement dans le dossier rwandais**. "Vers la fin 1992, je suis allé à Kigali avec Dominique de Villepin", m'a un jour confié un officier français de très haut rang. Vous saviez donc tout, Monsieur le ministre des Affaires étrangères. Depuis le début. Ce génocide, c'est aussi votre histoire. » (pp. 287-288)

L'armée et les Services, face au pouvoir politique

Chef du service infos de VSD, Jean-Paul Cruse est un journaliste atypique, passé par *Libération* et *L'Idiot international*. Il connaît très bien Paul Barril. Il fut son "nègre" pour la rédaction de *Guerres secrètes à l'Élysée*. Fin 1998, il a publié une enquête très "renseignée", *Un corbeau au cœur de l'État* (Éditions du Rocher) sur un curieux chantage qui a défrayé la chronique des premières années du septennat de Jacques Chirac. Le "corbeau" est un informateur anonyme qui, de juin 1995 à septembre 1997, a adressé à des magistrats, notamment le juge Halphen, un copieux échantillon d'une armoire de "notes blanches" des Renseignements généraux (RG). Les circuits de financement occulte des principaux leaders et courants politiques français, et particulièrement de la mouvance chiraquienne, y sont observés à la loupe, avec en prime des numéros de comptes en Suisse. Ces notes blanches ont été établies par la commissaire Brigitte Henri, adjointe du patron des RG, Yves Bertrand. Concluant son enquête, Jean-Paul Cruse écrit (p. 260-263) :

« Le "corbeau" n'est pas un homme seul. C'est **un groupe d'officiers de renseignements, français**, disposant de "correspondants" au sein des Renseignements généraux, de la magistrature, de la PJ, et de la presse, et **de très gros moyens**. Ils connaissent absolument tout du financement illégal de la vie politique française, jusque dans les moindres détails. Ils [...] ont joué un rôle, aussi, dans l'affaire des "écoutes de l'Élysée", dans

les divers ennuis de François Léotard, et dans l'enchaînement de circonstances qui a entraîné la mort tragique de François de Grossouvre. »

Ce dernier, conseiller et vieux compagnon de route de François Mitterrand, a été retrouvé suicidé à l'Élysée le 7 avril 1994, au lendemain de l'attentat contre l'avion du général Habyarimana. Jean-Paul Cruse précise l'objectif de ce groupe d'officiers, idéologiquement proche de Charles Pasqua et familier du capitaine Barril :

« Leur but était [...] de semer la panique, et de faire savoir que, disposant d'informations, pour certains dommageables, ils pouvaient en acquérir d'autres, par les mêmes moyens, [...] et étaient disposés à les utiliser [...] si certaines conditions n'étaient pas remplies. Leur chantage, car c'en est un, et il est énorme, se développe [...] après l'élection de Jacques Chirac, et la nomination d'Alain Juppé, dont ils suspectent les intentions dans des domaines précis, qui les touchent de très près. Leur but est de protéger certains d'entre eux, qui ont pris de très grands risques sur plusieurs théâtres d'opérations, dans une guerre mondiale du renseignement qui bat son plein, et atteint un niveau d'intensité et de violence qu'on n'imagine pas. Les "coups tordus" concernent la lutte pour d'importants contrats [militaires et civils] [...]. Pressions, espionnage, chantages, attentats, meurtres - partout, la guerre économique court à la guerre tout court. Mais les conflits les plus violents se situent, évidemment, sur les lignes de fracture de conflits armés ouverts, ou à demi-ouverts : dans les Balkans, au Proche-Orient, et au centre de l'Afrique.

L'action de militaires français des forces spéciales, et d'officiers de renseignements, dans le secteur de l'Afrique des Grands Lacs, et au-delà, des confins du Soudan aux immenses provinces de l'ancien Zaïre, en passant par le Rwanda, le Burundi, et l'Ouganda, avec une extension vers le Congo et l'Angola, est au centre du problème. Les enjeux sont énormes. Inspirée, au départ, [...] par la volonté de déstabiliser le Soudan musulman de Hassan Tourabi, puissance potentiellement considérable, [...] la politique de l'administration américaine dans cette région du monde s'est appuyée très vite sur l'Ouganda. Ils ont alors joué, comme dans les Balkans et au Proche-Orient, la carte inadmissible des manipulations ethniques, flattant une minorité mue par un fort appétit de domination régionale, issu d'une longue tradition féodale, les Tutsis [...]. Il est certain donc, qu'en 1995, le gouvernement Juppé, influencé par le conformisme ambiant sur les "Droits de l'homme", est tombé dans le piège de la "diabolisation" des Hutus du Rwanda, comme si l'on pouvait extraire le "génocide" de 1994 de l'effroyable enchaînement de tueries et de coups d'État qui l'a précédé. La tentation a été grande, alors, d'ouvrir certains dossiers, au risque de compromettre des officiers français de très grande valeur, **qui ont fait leur devoir dans les circonstances d'une guerre civile hors normes, notamment après la signature des inadmissibles accords d'Arusha, imposés par la communauté financière internationale** – et de les livrer en pâture à l'hypocrisie médiatico-judiciaire du Tribunal pénal international. »

Hélie de Saint-Marc appelle « mémoire jaune » la profonde meurtrissure contractée par les militaires français en Indochine. « La « mémoire jaune », c'est l'humiliation de la défaite et l'ivresse de la guerre exotique, l'esprit de chevalerie et l'héritage colonial. C'est le rejet du pouvoir politique, qui vous envoie à la mort et s'en moque, qui accepte d'enrôler des supplétifs et les abandonne. »²⁷

L'attitude des Chiraquiens depuis 1995

Selon Julia Ficatier²⁸, Jacques Chirac « avait au départ la ferme intention » de reconnaître le génocide rwandais. Il s'apprêtait « à engager par là même de nouvelles relations avec le Rwanda. Il en aurait été empêché par une partie de la hiérarchie militaire après avoir été mis au fait des imbrications françaises au Rwanda. »

Or le 1^{er} septembre 2003 sur RFI, le ministre le plus proche de Jacques Chirac, Dominique **de Villepin**, se situe « dix ans après les terribles génocides qui ont frappé le Rwanda ». Il reprend ainsi le flambeau de François Mitterrand qui, dès novembre 1994 à Biarritz, avait mentionné, dans son discours écrit au Sommet franco-africain, **les « génocides » au Rwanda**. Est-ce vraiment ce que pensent Jacques Chirac et son fidèle ministre, ou bien s'agit-il du gage que l'on ne peut pas ne pas donner aux militaires ?

Témoignage de Mehdi Ba

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

L'éditeur et journaliste Mehdi Ba est venu proposer en début d'après-midi de nous apporter des informations inédites, dont une a trait aussi à Jean-Christophe Mitterrand.

MEHDI BA

Il se trouve qu'en assistant toute cette semaine aux travaux de la CEC, et suivant moi-même depuis 10 ans la question des implications françaises dans le génocide des Tutsi, j'ai constaté comme vous le basculement que permettaient certains témoignages. Je suis aujourd'hui éditeur aux Arènes, qui éditent le livre de Patrick de Saint-Exupéry. Je ne suis plus qu'occasionnellement journaliste indépendant, ce que j'étais auparavant. En 1999, un élu français m'a permis de consulter un certain nombre de documents officiels se rapportant à la gestion du Rwanda en 1994 par les autorités françaises. J'avais pris l'engagement de ne pas photocopier ces documents, donc j'ai fait, si j'ose dire, des photocopies manuelles, en reproduisant les documents, y compris les paraphes et signatures lorsqu'il

27. SAINT-EXUPÉRY, 2004 (p. 264-265).

28. « La France en porte-à-faux », in *La Croix* du 16/11/1996.

y en avait. Ce sont pour l'essentiel des documents sur papier en-tête de la République française. Ayant ces pièces avec moi depuis cinq ans, il me semble important aujourd'hui de vous les transmettre, en tant que citoyen. Je ne peux pas les expertiser comme un journaliste pourrait le faire, mais j'invite bien sûr les journalistes ici présents et ceux qui se tiendront informés des conclusions de cette Commission à chercher à recouper ces éléments. Je m'adresse à vous, en vous demandant de bien vouloir interpeller les autorités françaises sur quelques points. Je vais m'efforcer d'aller très vite.

Je commence par le point qui concerne Jean-Christophe Mitterrand. C'est très bref. Il s'agit d'un courrier de M. Maurice Robert, sur papier en-tête du Club 89, avec une petite carte mentionnant : « Avec les amitiés de Maurice Robert, ancien Ambassadeur, secrétaire général des clubs 89. » Ce courrier est daté du 21 juillet 1994, je n'en ai reproduit qu'un paragraphe, qui est quelque part au milieu du courrier : « Dans un autre ordre d'idée, l'entourage familial du Président Habyarimana laisse entendre que les fournitures d'armes aux FAR, dès 1990, ont rapporté beaucoup d'argent à J.C. Mitterrand. »

Apparemment, cette information rejoint celle qui avait été communiquée par l'Abbé Pierre au moment de l'affaire de l'Angolagate. L'Abbé Pierre ayant dit à peu près la même chose : il avait su par des prêtres de l'ancien Zaïre que Jean-Christophe Mitterrand avait été concerné, apparemment, par des trafics d'armes vers le Rwanda.

Je voudrais mentionner ensuite une note émanant apparemment de la Mission de Coopération à Kigali et adressée à l'administration centrale.

MC A ADMINISTRATION

NMR/2404/DEF/EMAT/BOI/COAT/SIT/21/DR DU 10 AVRIL 94
OBJ/RAPATRIEMENT DE PERSONNEL VERS LA MÉTROPOLE
REF/FAX MINCOOP DU 9 AVRIL 1994

TXT

PRIMO :

VOUS DEMANDE ANNONCER DÉCÈS PÈRE DU PARACHUTISTE
MOTTI OLIVIER, DANS ACCIDENT AVION PRÉSIDENTIEL RWANDAIS,
LE 6 AVRIL 1994, À 21H15 LOCALES, ALORS QU'IL SE PRÉSENTAIT À
L'ATERRISSAGE SUR L'AÉROPORT DE KIGALI.

PAGE 2 REFABCT H 5018

SECUNDO :

VOUS DEMANDE, APRÈS FORMALITÉS D'USAGE, MISE EN ROUTE AU
PLUS TÔT PAR VAM OU PAR VAC, PARACHUTISTE MOTTI OLIVIER, À
DESTINATION MÉTROPOLE POUR OBSÈQUES.

TERTIO :

IMPUTATION BUDGÉTAIRE À CHARGE MINCOOP

Inscription manuscrite :

Pour M. Jehanne. Je prends en charge le voyage du jeune MOTTI (bien que je n'ai aucune raison administrative de faire ce geste).

Il semble que cela émane de la mission de coopération à Kigali vers l'administration centrale. Philippe Jehanne est un « ancien » de la DGSE, à l'époque conseiller du ministre de la Coopération Michel Roussin : j'ai pu constater, en lisant cet énorme paquet de documentation dont je n'ai reproduit qu'à peine 1 %, que c'est un homme extrêmement présent pendant toute la durée de la crise et qui l'a suivie à la loupe. Il est quasiment toujours mentionné dans chaque télex émanant ou destiné au ministère de la Coopération.

Vous savez qu'officiellement, seuls trois Français ont trouvé la mort dans l'attentat du Falcon 50 : MM. Héraud, Minaberry et Perrine, c'est-à-dire l'équipage de l'avion. Ce que nous dit ce courrier, c'est qu'un homme qui se trouvait à l'intérieur du Falcon – ou juste en-dessous, et sur lequel le Falcon serait tombé – est décédé le 6 avril 1994 à Kigali, que son fils s'appelle Olivier Motti, qu'il est parachutiste, et comme il semble que ce fils soit basé Outre-Mer, il faut le rapatrier vers la métropole pour qu'il assiste aux obsèques de son père. Je me demande pourquoi la République française n'a jamais rendu publique la mort d'un homme qui, potentiellement, se trouvait dans le Falcon 50 le soir du 6 avril 1994. Je vous laisse juges...²⁹

Un autre document m'intéresse parce qu'il comporte des noms, des références et des dates et que cela peut avoir un rôle dans une perspective judiciaire. Il s'agit d'une fiche émanant de la Direction du renseignement militaire, datée du 15 avril 1994 :

29. Ce texte pose une série de questions. Quelle était la fonction de ce Français méconnu ? Comment sa présence n'a-t-elle pas été remarquée à l'embarquement par les journalistes présents au départ de l'avion ? N'aurait-on pas utilisé l'attentat hypermédiatisé contre l'avion présidentiel pour cacher un décès survenu en réalité dans d'autres circonstances ?

Ministère de la Défense

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT
MILITAIRE

Paris, le 15 avril 1994
N°1234/DEF/DRM/SITU/CD
Rédacteur : Colonel VAGANAY

Fiche

À l'attention du général Heinrich

Sur sa demande, j'ai rencontré ce matin 15 avril à 11h00 le colonel Ntahobari, attaché militaire et de l'air du Rwanda à Paris. Après m'avoir fait un exposé de la situation militaire (voir fiche particulière), le colonel Ntahobari m'a chargé de transmettre « au gouvernement français » les requêtes suivantes, qui ont été formulées par l'état-major rwandais, toujours en place et en état de fonctionner à Kigali.

1. MINUAR

L'état-major rwandais demande à la France de prendre au sein de la MINUAR la place laissée vacante par le retrait prévisible du bataillon belge.

2. Demande de munitions

L'état-major rwandais a un besoin urgent de munitions, dont la liste est donnée en annexe.

L'urgence absolue concerne :

- les munitions de 7,62 pour Fal ;
- les munitions de 5,56 pour R4 ;
- les obus de mortier de 60 mm.

3. Demande d'assistance Transport

Le Rwanda ne peut obtenir la livraison par les compagnies de transport aérien d'armements achetés et payés en Israël et en Pologne. L'état-major demande si la France pourrait transporter à son profit jusqu'à Goma au Zaïre :

- depuis Tel Aviv, 5.000 obus de mortier de 60 mm. Poids estimé : 13 T !
- depuis Varsovie d'autres munitions (grenades) moins urgentes. Détails pouvant être obtenus auprès du fournisseur, M. Lemonnier, tel : 16.50.52.49.48

4. Sécurité des diplomates rwandais

L'ambassadeur du Rwanda s'inquiète pour sa sécurité (alerte à la bombe à l'ambassade le 13 à 18h30, voiture suspecte roulant autour de sa résidence) et souhaite savoir si la police française a songé à renforcer la sécurité de la représentation rwandaise à Paris !

Vous avez parlé de Dominique Lemonnier cette semaine... La note qui suit a été faxée le 15 avril 1994 par la DRM à M. Jehanne. Elle est accompagnée d'un mot manuscrit de Jean Heinrich, sur son papier à en tête personnel, et la signature qui suit :

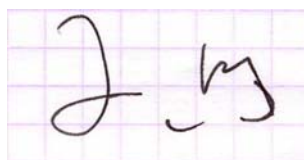
Général Jean HEINRICH
DIRECTEUR DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE

Mon cher Philippe,

Cette note vous est adressée pour attribution pour ce qui concerne les paragraphes 2 et 3 (à toutes fins utiles).

Avec toutes mes amitiés³⁰.

Et cette note est paraphée ainsi :

A handwritten signature in dark ink on a light purple grid background. The signature consists of a large, stylized 'J' followed by a smaller, more complex mark that appears to be 'H' or a similar monogram.

J'ai le compte-rendu de l'entretien dont vous avez forcément parlé, la visite à Paris le 26 avril 1994 du ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, Jérôme Bicomumpaka. Ce compte-rendu est daté du 27, il est signé de M. Jean-Marc Simon, qui occupe, je pense, une fonction dans le cabinet de la Coopération.

30. En résumé, le très influent directeur du Renseignement militaire, Jean Heinrich, demande au correspondant des services secrets au ministère de la Coopération, son « cher Philippe » Jehanne, de se débrouiller pour fournir et livrer via l'aéroport zaïrois de Goma des munitions au camp génocidaire. Cela le 15 avril 2004, alors que le génocide est commencé depuis 8 jours et que le général Heinrich est peut-être le mieux informé au monde sur ce qui se passe réellement au Rwanda. Ces livraisons ont eu lieu en abondance, on l'a vu dans le chapitre sur les présomptions de complicité militaire. Au moins jusqu'au 18 juillet 1994. Interrogé à ce sujet par un journaliste de TF1, le général a fait comprendre que ce n'était pas lui qui commandait. Qui donc, alors ?

Accessoirement, le camp du génocide demande déjà à l'armée française de trouver un habillage onusien pour revenir sur le terrain (ce sera, deux mois plus tard, l'opération Turquoise – lorsque la partie la plus ostensible du génocide aura été achevée) et de protéger sa représentation diplomatique à Paris.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
Le Directeur Adjoint du Cabinet

Paris, le 27 avril 1994
20 rue Monsieur
75700 Paris

Compte-rendu de l'entretien avec le
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Rwanda
le 26 avril 1994

J'ai reçu à sa demande M.M. Jérôme Bicomumpaka, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Rwanda.

Selon mon interlocuteur, le gouvernement intérimaire du Rwanda souhaite sincèrement conclure un cessez-le-feu mais se heurte aux fins de non-recevoir du FPR. Ce mouvement reçoit selon lui le soutien de puissances étrangères dont l'Ouganda (cinq ou six bataillons de l'armée ougandaise seraient présents dans le Nord-Est du pays ; des hélicoptères de combats MI.7 et des avions de reconnaissance ougandais opéreraient dans l'espace aérien rwandais) et n'espère qu'une chose, c'est conquérir Kigali par la force.

Dans ces conditions, le ministre rwandais souhaiterait que la France puisse :

- inciter le FPR à s'asseoir à la table des négociations ;
- faire pression sur le Président Museveni afin qu'il cesse ses ingérences ;
- envisager de donner des signaux forts, semblables à ceux qui au Tchad avaient été donnés à la Libye dans le passé, afin de contenir les ambitions ougandaises (selon mon interlocuteur, Museveni aurait des visées à la fois sur le Rwanda, le Burundi et le Zaïre où il rêverait de créer une confédération d'ethnies proches les unes des autres.

M. Bicomumpaka, qui sera de retour à Paris dans une dizaine de jours, souhaiterait alors pouvoir être reçu par le Ministre./.

Jean-Marc Simon

Selon un autre document, une rencontre officielle a eu lieu le 24 août 1994 entre un émissaire de la Coopération – le chargé de mission Défense – et M. Bicomumpaka.

Rencontre officielle entre un émissaire de la Coopération (chargé de mission Défense) et J. Bicomumpaka, le 24/08/94.

« Les avoirs emportés par l'ex-gouvernement à Goma et placés à la BCZ sont bloqués par Bruxelles où la SG de Belgique, actionnaire de la Banque Zaïroise, a reçu des ordres en ce sens. »³¹

31. Ainsi, quatre mois et demi après le début du génocide, un responsable militaire du ministère de la Coopération se concerte en cachette avec l'un des dirigeants du génocide.

Je voudrais vous parler très brièvement de M. Barril et d'un autre Monsieur dont le nom est beaucoup moins connu, Michel Gadoullet, qui lui aussi est extrêmement présent dans toute cette documentation à laquelle j'ai eu accès et a suivi de très près le dossier Rwanda pour le ministère de la Coopération. Ce monsieur est mentionné comme quelqu'un occupant une fonction à l'Union européenne. J'ai tendance à penser qu'il s'agit probablement d'une couverture car il y a un contraste entre cette fonction européenne et ce qu'on peut voir dans les courriers. En tous cas M. Gadoullet est très proche de M. Jehanne, il s'entretient très fréquemment avec lui. Il mentionne simplement le 26 juin 1994 : « À M. Philippe Jehanne, suite mon fax, capitaine GIGN Barril à Paris depuis 4 jours. »³²

Un autre document montre ce personnage dans une position plus intéressante encore. Le télex sans en-tête émane de la mission militaire à Kinshasa – la mission militaire de l'ambassade de France à Kinshasa, j'imagine. Il est adressé au ministère de la Défense. Nous sommes le 27 juin 1994, Turquoise a commencé depuis 5 jours.

FM = MISMIL KINSHASA
TO = MINDEF

27.06.94

PRIMO : LE GÉNÉRAL NDINDI LIYIMANA, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA GENDARMERIE RWANDAISE, S'EST VU REFUSER LE VISA POUR LA FRANCE QU'IL SOLLICITAIT. IL SOUHAITAIT SE RENDRE DANS NOTRE PAYS POUR ÉTUDIER, AVEC LES SERVICES DU CAPITAINE BARRIL (TEL : (1) 92.06.11.79), LES SUITES D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE SIGNÉ LE 28 MAI 1994 ET PARTIELLEMENT PAYÉ.

SECUNDO : DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE QUITTER LE PAYS, ET FAUTE DE POUVOIR ÉTABLIR DES LIAISONS TÉLÉPHONIQUES PROTÉGÉES, IL NOUS DEMANDE DE SERVIR D'INTERMÉDIAIRE POUR OBTENIR QUE LE CAPITAINE BARRIL, OU L'UN DE SES COLLABORATEURS, SE RENDENT À KINSHASA DANS LE COURANT DE LA SEMAINE.

TERTIO : VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR ME FAIRE CONNAÎTRE LA SUITE QU'IL CONVIENT DE RÉSERVER À CETTE DEMANDE.

BT
£ 602
MESSAGE TERMINÉ

Les deux hommes sont gênés par le fait que la Belgique bloque l'argent du génocide, ce que la France n'a pas fait (au contraire). Ils sont gênés parce que la guerre des génocidaires contre le FPR installé à Kigali continue alors depuis le Zaïre, avec le soutien militaire de la France. La BCZ est la Banque centrale du Zaïre, et la SG la Société Générale.

32. Michel Gadoullet a fait carrière à l'Union européenne, en tant que spécialiste du développement rural et familial de l'ex-Zaïre. Il se comporte ici en « correspondant » de l'un des plus fameux agents traitants de la DGSE, Philippe Jehanne. On peut se demander pourquoi l'information sur les faits et gestes de Paul Barril transite par lui. Pour ne pas laisser trace de ses contacts avec les cabinets ministériels ?

Je voudrais vous lire un extrait d'un courrier sur en-tête de la République française.

République française.	
MINCOOP Mission Militaire de Coopération N°002/87/MMC/CDT	Paris, le 05 JUIL. 1994
Note à l'attention de Monsieur le Ministre Objet : RWANDA - Réévaluation de notre stratégie	
[...]	
5. En conclusion, j'insiste sur les trois piliers de notre réflexion pour le Rwanda futur : – La majorité populaire est hutue, – Le F.P.R. sera toujours notre adversaire (ennemi ?) car marxiste et totalitaire, donc irrémédiablement opposé à notre culture démocratique et humaniste, – Notre objectif politique pour le RWANDA futur intéresse directement les responsables africains. Ils attendent, observent et jugent. Quel est notre projet ?	
Le Général de Division Huchon Chef de la MMC [tampon + signature]	

Dernier élément. Nous sommes cette fois le 1^{er} septembre 1994, et le très actif chargé de mission défense du ministère de la Coopération adresse une note à son ministre, suivie d'une liste.

Ministère de la Coopération Le Chargé de mission défense	Paris, le 01 SEP. 1994
Note A l'attention du Ministre OBJET : Rwanda - Demandes de visas émanant de l'ex-gouvernement.	
Les anciens dirigeants rwandais du Zaïre souhaiteraient qu'un certain nombre d'entre eux puissent bénéficier d'un visa à partir de Kinshasa, afin de pouvoir circuler en Europe. Une première liste de 16 personnes, ci-jointe, nous a été transmise. Dans le but de préserver l'avenir, une suite favorable pourrait, peut-être, dans un premier temps, être donnée à quelques-uns d'entre eux.	
1) BICAMUMPAKA Jérôme 2) NGIRUMPATSE Mathieu 3) KANYARUSHOKE Claver	

- 4) BIZIMUNGU Augustin (Général Major)
- 5) BIZIMANA Jean-Damascène
- 6) NTAMABYARIRO Agnès
- 7) KAREMERA Edouard
- 8) KARWERA MUTWE Sperancie
- 9) KABILIGI GRATIEN
- 10) Major NTABAKUZE Aloys
- 11) HABIMANA Cyprien
- 12) Maître MBONAMPEKA
- 13) GASANA James
- 14) MBANGURA Daniel
- 15) Colonel NTIWIRANGABO
- 16) MUREGO Donat

Jérôme Bicomumpaka, est le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement intérimaire. Matthieu Ndirumpatse est l'ancien secrétaire général du MRND, le parti d'Habyarimana. Pierre-Claver Kanyaru, ancien ambassadeur à Kampala, est un tenant de la ligne dure Habyarimana. Le général Augustin Bizimungu est le chef d'État-major des FAR, qui encadraient le génocide. Jean Bizimana, ambassadeur à l'ONU, y représentait son pays pendant le génocide. Agnès Ntamabyariro, secrétaire général du Parti libéral, a été ministre du Commerce pendant le génocide. Spérancie Karwera Mutwe était conseillère au ministère des Affaires étrangères. Je précise simplement, parce que ce détail m'a toujours interloqué, que dans les 15 premiers jours du génocide, elle signe dans *Jeune Afrique* des articles sur le génocide. On la retrouve en août 1994 à Goma, évacuée avec tout l'appareil du génocide. Ce qu'elle écrivait en avril, vous l'imaginez : elle défendait une version du génocide, des premiers massacres, selon laquelle la Garde présidentielle, agressée par le FPR, ripostait comme elle pouvait.

Celui qui écrit la note ne peut pas ne pas savoir qu'il y a dans la liste annexée certains des membres du noyau dur de la mouvance génocidaire. Jérôme Bicomumpaka, Mathieu Ndirumpatse, Augustin Bizimungu, Édouard Karemera, ainsi que les officiers Gratien Kabiligi et Aloys Ntabakuze, ont été ou vont être jugés par le Tribunal pénal international d'Arusha.

SHARON COURTOUX

On peut avoir une copie de ces documents ?

MEHDI BA

Je pense même que vous pourriez avoir accès aux documents originaux à assez brève échéance. Dans l'immédiat, il est évident que je tiens ces textes à disposition. Leur crédibilité repose sur ce que je vous dis : j'ai eu ces documents sous les yeux, ils venaient par un canal très officiel,

ils étaient accompagnés de dizaines et de centaines d'autres. Bien évidemment, je tiens mes notes à disposition de la Commission, soit en reproduction informatique, soit en photocopies. Toutes les références sont mentionnées dans les courriers, références au ministère d'attribution ou de l'administration d'origine.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Cela augmente considérablement la moisson de notre commission !

TÉMOIGNAGES FILMÉS PAR GEORGES KAPLER
JOURNÉE DU VENDREDI 26 MARS

C*, rescapée de Nyarushishi
Traductions d'Assumpta Mugiraneza

C*, rescapée de Nyarushishi

Je m'appelle M* C*, j'ai * ans. En 1994, j'étais à Gashirabgoba, dans la commune de Gisuma. Les blancs de la Croix-Rouge nous ont donc conduits à Nyarushishi. Ils nous poursuivaient et de temps à autre, ils nous prenaient des gens. À un moment, les Français sont arrivés. Les Français étaient là, avaient une barrière, mais ils s'entendaient avec les *Interahamwe* conduits par un certain Bandetse qui est originaire d'ici tout près à Nyakarenge. Les *Interahamwe* discutaient avec les Français et les Français nous disaient de les suivre pour aller nous donner de la viande. Ils nous avaient trouvé une vache à manger, prise sur la colline. Ils prenaient alors certains d'entre nous avec lesquels ils partaient. Au fait, arrivés à la barrière, ils les livraient aux *Interahamwe* et ils ne revenaient plus jamais. Nous les attendions avec la part de la viande promise, en vain. Il est arrivé un moment où les Français ont développé une sale habitude : ils venaient et abusaient des filles, moi-même j'ai été forcée par eux, ils m'ont prise par la force. Par après, ils ont tué un garçon qui s'appelait Gilles. Ils l'avaient pris dans le camp et l'avaient emmené avec eux pour aller travailler dans leurs tentes plus loin. Un jour, ils l'ont tué et on ne l'a plus revu.

À un moment, ils sont venus demander aux gens de sortir du camp pour aller chercher du bois de chauffage, en leur promettant d'assurer leur sécurité. Des hommes et des jeunes en bonne santé se regroupaient et partaient. Lorsqu'ils avaient franchi la barrière, les Français la refermaient. Nous attendions et finissions par leur demander pourquoi fermer la barrière avant le retour des nôtres ? Ils nous rétorquaient qu'ils n'avaient pas voulu rentrer au moment où ils leur avaient ouvert la barrière. Nous continuions à attendre. Alors, désespérés, nous retournions demander aux Français qui finissaient par nous répondre que le groupe était tombé sur les *Interahamwe* de Bandetse qui les avaient tués. Oui, nous les perdions ainsi.

Ils venaient et nous proposaient de les suivre pour recevoir du riz et des lentilles. Nous y allions et arrivées là bas, ils nous prenaient de force, dans leurs tentes ou parfois même dans la forêt, à côté.

Aviez-vous peur en vous y rendant ?

Pas tant que ça, c'était mourir ici ou là bas de toute façon. La plupart du temps nous avions faim et nous disions : « Allons-y, prenons la nourriture pour la rapporter au camp ». Mais lorsque nous arrivions là, ils nous forçaient... C'était habituel. Mais nous étions si affamées que nous pensions qu'ils ne risquaient pas d'avoir de la concupiscence vis à vis de nous.

Des morts dans le camp ?

Ils les amenaient hors du camp, dans la forêt derrière leurs tentes. Parfois, ceux qui y allaient pour chercher du bois de chauffage pouvaient

tomber sur des corps qu'on avait jeté là. Au retour, ils nous disaient untel est mort. Ainsi, nous savions que ces personnes étaient mortes et qu'elles avaient été attirées hors du camp à l'appel des Français qui leur promettaient la viande de bœuf sur les collines.

Oui, comme quoi ils avaient fait venir la vache mais qu'ils ne pouvaient l'introduire dans le camp, que certains d'entre nous devaient aller s'en occuper et ramener la viande au camp.

Non, j'ai parlé du fait que les Français entraient dans le camp et faisaient sortir les gens du camp en leur promettant qu'ils venaient les chercher pour s'occuper d'un bœuf que eux, ils avaient pris le soin de nous acheter et que des hommes et jeunes gens devaient partir le dépecer et ramener la viande. À mon avis, les Français étaient là dans le but de nous tuer, ils ne manifestaient jamais de compassion envers nous, il n'essayaient jamais de nous rassurer, de nous dire de tenir bon, qu'ils allaient empêcher que l'on continue à nous tuer. Rien de tout cela. Bien au contraire, on avait l'impression qu'ils étaient fâchés. Ils nous disaient que certains des leurs avaient été tués par les *Inkotanyi* à Kigali.

Personnellement, je considère que les Français ont aidé les *Interahamwe* à nous tuer. S'ils voulaient bien dire la vérité et reconnaître ce qu'ils ont fait pour être punis ou même pour que l'on puisse leur pardonner, mais quoi qu'ils en soit, ils méritent un châtement. »

CONFÉRENCE DE PRESSE EN CLÔTURE DE
COMMISSION D'ENQUÊTE CITOYENNE
VENDREDI 26 MARS, APRÈS-MIDI

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Il faut envisager deux sortes de suites à nos travaux.

D'abord, nécessairement, la publication d'un rapport, dans lequel nous allons exposer ce que nous avons vu, ce que nous avons appris, et d'où nous allons tirer des conclusions sur ce qui est acquis, sur ce qui est encore à vérifier, et sur les jugements qu'on peut porter. Nous ne nous contentons pas de recueillir des faits, nous allons nécessairement porter un certain nombre de jugements qui seront à la fois de nature politique, et peut-être, dans une certaine mesure, bien que nous ne soyons pas un tribunal, de nature juridique. En effet, nous ne pouvons éviter de recourir aux catégories juridiques pour qualifier les faits dont nous avons traité. C'est ainsi que nous traitons d'un « génocide ». Or, ce terme recouvre, en droit, des faits qui doivent être caractérisés de façon particulière car il s'agit d'une qualification mise en œuvre par des instances officielles. Cela dit, ce rapport sera mis à la disposition du public car la principale mission de cette Commission formée de citoyens, qui n'ont pas de mandat particulier, électif ou autre, est de s'adresser aux autres citoyens. Nous sommes dans une démocratie et nous espérons que, le cas échéant, les citoyens, le peuple souverain demandera des comptes à ses princes qui ne sont, en réalité, que ses délégués.

Ensuite, on ne peut pas exclure que le rapport ait des conséquences judiciaires. Manifestement, des crimes ont été commis par des Français, notamment une certaine participation au génocide, sous une forme ou sous une autre, et, aussi, des crimes qui ne sont pas directement liés au génocide. Par exemple, le premier jour de nos travaux, nous avons eu un témoignage concernant la présence de soldats français à un barrage près de Ruhengeri : avec des soldats rwandais, ils vérifiaient les cartes d'identité des gens qui passaient et remettaient les porteurs de carte d'identité tutsi à des miliciens qui les assassinaient tranquillement, à quelques mètres de là et sous le regard de ces militaires. Ce témoignage doit être évidemment vérifié, mais si les faits dont on a témoigné devant nous avec tous les accents de la vérité se révélaient exacts, ils constitueraient non pas nécessairement des crimes contre l'humanité ni des complicité de génocide, mais tout simplement une série d'assassinats effectués par des gens en uniforme. Ces assassinats relèvent de la compétence des tribunaux français les plus ordinaires et des dispositions les plus banales du Code Pénal. L'action publique est, sans doute, éteinte aujourd'hui par l'effet de la prescription de dix ans. Mais lorsqu'ils ont été accomplis, ces actes étaient, au sens du droit français, des assassinats et leurs auteurs n'échappent aux poursuites que par l'effet de la prescription. C'est un exemple parmi d'autres des crimes passibles de poursuites soit devant les tribunaux français, soit devant le Tribunal d'Arusha.

« La commission d'Enquête Citoyenne demande d'ores et déjà :

- que soient examinée avec sérieux la somme d'éléments pouvant laisser présumer l'implication active de certains Français, responsables ou subalternes, dans le génocide des Tutsi en 1994 ; l'impunité en ce domaine n'est pas envisageable ; si ces éléments étaient confirmés, la saisine des instances judiciaires serait nécessaire, qu'il s'agisse du Tribunal Pénal International d'Arusha ou de la Justice française ;

- que des députés exercent aussi leur rôle constitutionnel de contrôle de l'exécutif, sans se contenter des résultats d'une Mission d'Information Parlementaire qui a esquivé les sujets les plus sensibles ; sur le thème du rôle de la France dans le génocide de 1994, l'information du Parlement ne peut être considérée comme close ;

- que les partis politiques et le mouvement citoyen considèrent la dangerosité d'évolutions organisationnelles récentes, telle la Constitution du Commandement des Opérations Spéciales en une sorte de " légion présidentielle " ;

- que la France, dans ses rapports avec le peuple rwandais, se dispose à tirer les conséquences de ceux de ses actes qui seront avérés, parmi ceux qu'a évoqués la Commission ou qui pourraient encore se révéler. »¹

Nous sommes prêts à répondre aux questions, après en avoir posés.

L'Idiot du village

J'avais une question sur l'attitude de l'actuel président rwandais Kagame, à propos de l'enquête que vous menez. Pourquoi n'a-t-il pas apparemment, depuis dix ans, fait étalage de documents et d'informations qu'il pourrait avoir pour mettre en accusation certaines personnalités françaises ? Peut-être qu'il a changé récemment d'attitude, parce qu'il a pris une position différente, mais on a l'impression qu'il ne coopère pas tellement dans ce sens-là.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Je ne sais pas si quelqu'un peut répondre. Nous n'avons pas de contact avec le président Kagame.

SHARON COURTOUX

Ce n'était pas l'objet de cette commission. C'est totalement distinct, c'est une autre question.

1 L'intégralité des conclusions provisoires est reproduite en Annexe 8 du présent ouvrage.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

Nous sommes une commission de citoyens français qui interrogeons les autorités françaises. C'est une affaire qui intéresse effroyablement les Rwandais mais qui, en ce qui nous concerne, est essentiellement une affaire française.

L'Idiot du village

Est-ce qu'il y a eu des personnalités françaises qui sont intervenues sur la Radio des Mille collines depuis sa création, sur des sujets politiques ou moins politiques, qui ont participé à des émissions de cette radio qui est quand même au cœur du génocide ?

FRANÇOIS XAVIER VERSCHAVE

Pas à notre connaissance.

TF1

Vous avez invité les personnalités, les responsables, militaires ?

SHARON COURTOUX

Par lettres recommandées avec accusés de réception.

TF1

Est-ce qu'il y a eu la moindre réaction ? ou fin de non recevoir ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Il y a eu une fin de non-recevoir de M. Quilès, par *Monde* et par lettre interposés. Il s'est déclaré offensé par notre démarche. M. Rufin est venu. Il était à l'époque au ministère de la Défense. Nous avons eu quelques excuses de gens qui étaient trop occupés. Et puis d'autres qui n'ont pas répondu. Mais tous ont été invités car nous avions souci du débat contradictoire.

SHARON COURTOUX

Le ministre des Affaires étrangères a dit qu'il était trop occupé, mais il nous a répondu. Les militaires, les diplomates, non.

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Je voudrais ajouter une précision sur les suites de notre commission. Tout en poursuivant le rassemblement de documents, nous allons diffuser les travaux de cette semaine en utilisant diverses formes de supports écrits et audiovisuels – c'est pour ça qu'elle a été enregistrée. Il y aura donc un rapport, mais aussi d'autres formes de restitution au public de l'ensemble de ces travaux. Nous-mêmes, tout en ayant travaillé un an à préparer cette commission, nous avons découvert des tas de choses cette semaine, qui nous ont plongés parfois dans des abîmes...

RFI

Est-ce que les témoins ou les victimes que vous avez interrogés ont fait par de leur souhait, de leur intention éventuellement de se constituer parties civiles ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Ce que Georges Kapler nous a dit, c'est que les témoignages ont été recueillis en spécifiant aux personnes en question qu'ils pourraient éventuellement servir à être produits en justice.

GEORGES KAPLER

J'ai effectué mes interviews en précisant toujours que j'étais mandaté par une Commission d'enquête citoyenne qui représentait un certain nombre d'associations et de citoyens français, et d'autre part j'ai toujours dit aussi, aux personnes que j'interviewais, que leurs témoignages pouvaient être portés à la connaissance d'un tribunal, français ou international. Je n'ai pas leur accord écrit, mais a priori, ils sont parfaitement au courant de cette possibilité. Eux-mêmes n'ont pas parlé de porter plainte. De toute façon, je pense que c'est à la société française de faire quelque chose. Même si les autorités rwandaises envisagent de leur côté de constituer une commission d'enquête sur les possibles implications étrangères.

BERNARD JOUANNEAU

Il n'est pas nécessaire que des Rwandais se portent partie civile. Les institutions qui veulent porter plainte peuvent le faire sans avoir au préalable une autorisation quelconque. Il suffit qu'elles disposent du matériel nécessaire et qu'elles puissent, le moment venu, faire entendre les témoins. Si ces témoins ne peuvent pas être entendus à Paris, ils devraient pouvoir l'être par commission rogatoire sur le territoire du Rwanda. Après tout, si le tribunal d'Arusha a mis tant de temps à rendre ses jugements et continue de statuer, il ne pourra le faire que jusqu'en 2008, tandis que la justice française, elle, a tout son temps. Les crimes dont il est question sont imprescriptibles : même si on commence maintenant, on n'est pas obligé d'avoir terminé pour 2008. On peut utiliser les matériaux disponibles : l'apport immense du travail de cette commission citoyenne sera justement de constituer un dossier qui pourra être remis à un juge d'instruction, constituer le début d'une instruction qui devra aboutir. On a mis 40 ans à obtenir que Maurice Papon soit traduit en justice, pourquoi est-ce qu'on n'irait pas plus vite en ce qui concerne le Rwanda ?

L'Humanité

Précisément, sur la manière dont ces témoignages peuvent être utilisés, ne croyez-vous pas que vous allez vous heurter à la justice française qui, jusqu'à preuve du contraire, n'a pas souhaité instruire malgré

les constitutions de parties civiles contre les présumés génocidaires rwandais qui seraient présents sur le territoire français. Je crois même que, dans le cadre de la loi de en préparation sur la coopération avec la Cour pénale internationale, il est question de restreindre considérablement la possibilité de constitution de partie civile et donc d'invalider la compétence universelle des juges français en matière de crimes contre l'humanité et de génocides.

RFI

On sait qu'un certain nombre de responsables du génocide au Rwanda coulent des jours heureux en France. Est-ce que les complicités, les protections dont ils semblent jouir ont fait l'objet des préoccupations de votre commission ?

SHARON COURTOUX

Nous n'avons pas discuté de cette question. Elle fait partie d'un ensemble. Effectivement, des plaintes qui ont été déposées en France. Je pense qu'à la suite des travaux de notre commission, il faudra se pencher sur cet aspect de la relation entre notre pays et le génocide des Tutsi au Rwanda. Il y a des plaintes déposées, et tout ça traîne depuis des années. S'il y a davantage de personnes scandalisées, le dossier avancera, et nous irons jusqu'au bout de ce que nous avons entrepris. Si vous, les journalistes, êtes scandalisés, eh bien nous avons gagné. Parce que nos concitoyens seront instruits du scandale, ils pourront réfléchir et dire non. C'est à ce moment-là que nous pourrons réparer les dénis de justice.

TF1

À propos de l'affaire soulevée par le juge Bruguière : est-ce que vous avez intégré cette question de l'attentat dans vos travaux ? Comment interprétez-vous ce que l'on sait pour l'instant de cette enquête du juge Bruguière qui met en cause le FPR, ce qui pourrait dédouaner la France ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

Cela fait à peu près un mois que sont connues en France la parution du livre de Patrick de Saint-Exupéry, qui décrit la participation de la France dans le génocide à un degré jusqu'ici insoupçonné, et la tenue de notre Commission d'enquête citoyenne. Il fallait allumer des contre-feux, et en particulier raviver le syllogisme que nous avons exposé lorsque nous avons examiné le rôle des médias. Ce syllogisme est le suivant : l'attentat a été le signal du génocide ; sans apporter d'éléments vraiment nouveaux, on nous dit que le FPR est responsable de l'attentat ; donc le FPR est responsable du génocide ; et puisque la France combat le FPR, elle est du côté de l'humanisme qui combat le génocide. C'est aussi énorme que ça, mais lisez bien : vous trouverez tous les éléments de ce syllogisme dans la

communication qui a lieu depuis un mois. Elle n'abuse que les gens qui ne sont pas au courant, mais malheureusement ils sont encore majoritaires.

Il n'y a eu que trois ou quatre génocides au vingtième siècle. Celui-là a été le plus rapide de l'Histoire. On peut dire qu'on a inventé une quatrième arme de destruction massive : après les armes chimiques pendant la guerre 14-18, les armes nucléaires pendant la guerre 39-45, les débuts de l'arme bactériologique, on a expérimenté comment des dispositifs d'action psychologique et médiatique pouvaient, par la haine et par la peur, mobiliser une population pour en massacrer une autre. Et nous resterions indifférents face à ce problème majeur, qui met en jeu le sort de l'humanité, pour nous occuper seulement de savoir qui a tiré un missile ?

BERNARD JOUANNEAU

Par ailleurs, l'instruction du juge Bruguière, qui s'est ouverte sur la plainte de familles françaises dont les parents sont décédés dans la chute de l'avion Falcon 50, est une instruction en cours. Elle dure depuis dix ans. Pas plus qu'une Mission d'information parlementaire, une Commission d'enquête citoyenne n'a pour charge de doubler une instruction judiciaire. L'actualité récente nous donne l'exemple d'initiatives de l'Élysée d'une part, du Parlement d'autre part, interférant dans une affaire jugée à Nanterre, mettant en cause Alain Juppé pour des emplois fictifs.

C'est une exécration manière que de doubler le pouvoir judiciaire. Nous, nous travaillons avant que l'autorité judiciaire ne soit saisie, pas concomitamment, et nous travaillons sur ce qui est au sommet de la hiérarchie des crimes : le génocide et le crime contre l'humanité. Aussi tristes que soient l'attentat contre l'avion Falcon et la mort du président Habyarimana, il n'y a là aucune trace de crime contre l'humanité. Il y a très probablement un crime, des auteurs qu'il s'agit de détecter et de poursuivre, mais ça n'est pas à une Commission d'enquête citoyenne d'enquêter parallèlement : cela nous conduirait tout simplement à faire la confusion, que nous exécutons, entre des crimes ordinaires, ou la guerre, et le génocide. C'est tout le contraire de notre démarche.

EMMANUEL CATTIER

Je voudrais ajouter ce que nous avons mis en valeur, et qui était déjà connu : ce génocide était préparé bien longtemps avant l'attentat, l'attentat n'en est qu'une allumette. Mais qui a mis la poudre ? La planification du génocide était connue des services de renseignement belges un mois avant, Colette Braeckman nous l'a confirmé. Elle était très probablement connue bien avant : un faisceau de présomptions montre que ce génocide a été mis en place au moins deux ans avant avril 1994.

Un journaliste

Vous n'avez pas subi de pressions ou d'intimidations, de quelque sorte que ce soit ?

FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE

Un certain nombre de témoins que nous avons contactés en France nous ont fait part de leurs peurs, de leurs craintes. Nous avons contacté plus de témoins que ceux qui ont accepté de témoigner. Certains nous ont même dit qu'ils craignaient pour leur vie.

ANNEXES

Annexe n°1

AGIR et SURVIE, *Dossiers noirs n°1 à 5*, Harmattan, 1996 (pp. 23-26)

REPUBLIQUE RWANDAISE

STISANA, 16 Mai 1994

au Ministre de la Défense

au Chef d'AR

OBJET : Rapport de mission

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le rapport de visite que j'ai effectué auprès de la maison militaire de coopération française à Paris du 09 au 11 Mai 94.

Les propositions à court et à long terme contenues dans le document sont à poursuivre activement.

RACALINDA BANYA
Lt Col MC
Commandant adjoint AR

RAPPORT DE VISITE FAIT AUPRES DE LA MAISON MILITAIRE DE COOPERATION A PARIS.
(retranscription respectant l'orthographe originale).

1. J'ai été reçu au bureau du Général HUCHON lundi 09 mai 1994 de 15.00h à 17.00 heures.

2. Au cours de l'entretien, je lui ai fait le tour d'horizon sur la situation Politico-Militaire de l'heure au Rwanda en insistant sur la reprise des hostilités initiées par le FPR, hostilités qui ont alimenté vivement les affrontements interethniques ... *(illisible)*. J'ai insisté également sur le fait que la MINUAR a exercé ... empêchant le ... de procéder au recrutement de nouvelles troupes, de s'approvisionner en armes et munitions tandis que le FPR agissait en toute liberté en préparation de l'offensive générale qu'il mijotait.

3. Les priorités suivantes ont été abordées.

a. Le soutien du Rwanda par la France sur le plan de la politique internationale.

b. La présence physique des militaires Français au Rwanda ou tout au moins d'un contingent d'instructeurs pour les actions de coups de mains dans le cadre de la coopération.

c. L'utilisation indirecte des troupes étrangères régulières ou non.

d. Besoins urgents :

- Munitions pour la Bie 105mm (2.000 coups au moins).
- Compléter les munitions pour les armes individuelles au besoin en passant indirectement par les pays voisins amis du Rwanda.
- Habillement
- Matériel de transmission

e. Participation aux enquêtes visant à faire la lumière sur la mort tragique du Président de la République Rwandaise et celui du Burundi.

5. Conclusions :

- a. Ces contacts m'ont permis de sonder combien la coopération militaire Française est gênée de nous expliquer sa retenue en matière d'intervention direct par souci de solidarité à l'opinion politique Européenne et Américaine.
- b. Les essais de relance de médiation fait à Paris par la cellule du Col NTAHOBALI que j'ai enrichie par les articles ci-joints sont à stimuler et renforcer. A ce sujet, il urge d'y dépêcher un attaché de presse à la hauteur de la situation. Soigner davantage l'image du pays à l'extérieur constitue une des priorités à NE PAS perdre de vue.
- c. Les appareils téléphoniques que j'apporte devraient nous aider à sortir de l'isolement vis à vis de l'étranger.
- d. Le comité consultatif de crise devrait épauler davantage l'autorité politico-militaire par des propositions concertées allant même au-delà du court terme.
- e. Les amis contactés nous conseillent de faire un effort pour mettre à l'oeuvre des équipes aux effectifs réduits pour saboter les arrières de l'Etat et briser ainsi son élan.
- f. Il est à remarquer tant du côté Belge que du côté de la France, l'hésitation d'envoyer tous les stagiaires au Rwanda même ceux pour qui les cours prennent fin au début de juillet 94.
- g. Une visite de haut niveau politique pourrait mieux cadrer les orientations et les actions attendues.

RWABALINDA Ephrem
Lt Col BEM

4. Avis et considérations du Général HUCHON :

- a. Il faut sans tarder fournir toutes les preuves prouvant la légitimité de la guerre que mène le Rwanda de façon à retourner l'opinion internationale en faveur du Rwanda et pouvoir reprendre la coopération bilatérale. Entretemps, la maison militaire de coopération prépare les actions de secours à mener à notre faveur.
Le téléphone sécurisé permettant au Général BIZIMUNGU et au Général HUCHON de converser sans être écouté (cryptophonie) par une tierce personne a été acheminé sur KIGALI. Dix sept petits postes à 7 fréquences chacun ont été également envoyés pour faciliter les communications entre les Unités de la ville de KIGALI.
Ils sont en attente d'embarquement à Ostende. Il urge de s'aménager une zone sous contrôle des FAR où les opérations d'atterrissage peuvent se faire en toute sécurité. La piste de KAMENDE a été retenue convenable aux opérations à condition de boucher les trous éventuels et d'écurter les espions qui circulent aux alentours de cet aéroport.
- b. Ne pas sous-estimer l'adversaire qui aujourd'hui dispose de grands moyens. Tenir compte de ses alliés puissants.
- c. Placer le contexte de cette guerre dans le temps. La guerre sera longue.
- d. Lors des entretiens suivants au cours desquels j'ai insisté sur les actions immédiates et à moyen terme, attendues de la France, le général HUCHON m'a clairement fait comprendre que les militaires français ont les mains et les pieds liés pour faire une intervention quelconque en notre faveur à cause de l'opinion des médias que seul le FPR semble piloter. Si rien n'est fait pour retourner l'image du pays à l'extérieur, les responsables militaires et politiques du Rwanda seront tenus responsables des massacres commis au Rwanda.
Il est revenu sur ce point plusieurs fois. Le gouvernement Français, a-t-il conclu, n'acceptera pas d'être accusé de soutenir les gens que l'opinion internationale condamne et qui ne se défendent pas. Le combat des médias constitue une urgence. Il conditionne d'autres opérations ultérieures. Dès que le contact téléphonique protégé sera établi, une appréciation des problèmes relatés au point 3 ci-dessus sera affinée et concrétisée en tenant compte de la position du gouvernement Français sur le cas du Rwanda.

Annexe n°2 :

PRUNIER, Gérard, *Rwanda, 1959-1996. Histoire d'un génocide*
Dagorno, 1997 (p. 332)

démènent frénétiquement pour "sauver nos alliés", sans trop penser qu'elles contreviennent ainsi à l'embargo international sur les armes voté par les Nations unies¹³⁶. Cela n'empêche pas l'amiral Lanxade, chef d'état-major des forces armées françaises, de déclarer sans broncher : "On ne peut nous reprocher d'avoir armé ceux qui tuent. D'ailleurs, les massacres ont été faits à coups de bâton, de machette, d'arme blanche."¹³⁷ On peut raisonnablement douter que le gouvernement français ait pu garantir que les munitions livrées secrètement au "gouvernement" de transition du Rwanda ne seraient utilisées que pour des opérations militaires contre le FPR. Mais cela n'a pas d'importance. Pour quelques géopoliticiens de salon, le Rwanda est devenu un champ de bataille majeur dans le monde. L'un des premiers signes de cette *kriegspiel* à Paris est un article d'une page dans un bulletin confidentiel, réputé provenir des milieux proches du gouvernement¹³⁸. Dramatiquement sous-titré "Des intérêts politiques et géostratégiques considérables sont cachés derrière les amoncellements de corps rwandais", il avance les arguments suivants : les leaders du FPR ont été entraînés aux États-Unis ; les Américains sont "mous" avec l'Ouganda et n'essaient pas de pousser Museveni au pluripartisme, contrairement à leur pratique ailleurs en Afrique de l'Est ; Washington considère l'Ouganda comme le dernier bastion contre l'expansion de l'intégrisme islamique soudanais vers la région des Grands Lacs. Voilà pourquoi Museveni doit être soutenu dans toutes ses

136. Philippe Jehanne, ancien des services secrets servant au cabinet du ministre de la Coopération Michel Roussin, déclare à l'auteur, le 19 mai 1994 : "Nous livrons des munitions aux FAR en passant par Goma. Mais, bien sûr, nous le démentirons si vous me citez dans la presse." Les livraisons continuent apparemment jusqu'en juin, et on en retrouve la trace dans un rapport du projet de Human Rights Arms Watch, *Rwanda/Zaire - Rearming with impunity : international support for the perpetrators of the Rwanda Genocide* ("Réarmer en toute impunité : soutien international aux auteurs du génocide rwandais"), New York, mai 1995.

137. Sur Radio Monte-Carlo. Rapporté dans *L'Humanité* (29 juin 1994).

138. "Les Enjeux diplomatiques de la tragédie rwandaise", *La Lettre du Sud*, n° 27 (23 mai 1994).

Annexe n°3 :

BINET, Laurence, *Génocide des Rwandais Tutsis*,
Médecins sans Frontières, 2003

tue. " Donc le CICR nous dit " allez-y ! " Et puis au dernier moment, ils disent : « c'est trop bête ! à quelques jours près, il y a une équipe qui va arriver pour remplacer. » On leur dit : " d'accord, on sort puis on témoigne ". Et puis ça traîne, ça traîne. Le CICR n'arrive pas à trouver un chirurgien, un anesthésiste... C'était Brigitte la directrice des opérations qui s'occupait des relations avec le CICR. En même temps ici, au service communication et ailleurs, on préparait notre encart dans Le Monde. On avait réservé la page. On commençait à faire le texte. On attendait le CICR. Nous-mêmes, on s'était mis dans cette contrainte d'attendre la relève, de " sortir pour parler ". C'est pour cela qu'on a perdu beaucoup de temps, au moins une semaine.

Philippe Biberson, Président MSF France (en français).

La bataille de Kigali commence et on a peur que la situation ne se dégrade localement, vu qu'il y a des Interhamwe qui tournent autour de l'hôpital, voire dedans. Il y a même des MSF de l'autre côté de la ville. Je me souviens d'un appel de Wouter Van Empelen me disant que je ne devrais jamais laisser une équipe comme ça au milieu de cette pagaille et qu'il faudrait évacuer tout le monde. J'avais passé un accord avec le CICR, stipulant qu'on n'enlèverait pas l'équipe tant qu'elle n'aurait pas été remplacée. [...] Un matin très tôt, je reçois un coup de téléphone de l'équipe de Kigali qui me dit : " écoute, on ne pourra pas être remplacé à temps, il faut repousser l'appel. " Et moi dans la foulée, je dis : " D'accord. On repousse l'appel le temps que le CICR trouve des volontaires pour remplacer notre équipe. " Là-dessus, Bernard Pécoul revient et dit : " c'est inadmissible, il n'est pas question qu'on repousse l'appel. " C'est à ce moment-là que l'équipe dit : « puisque l'appel va sortir, que le CICR n'a pas le temps de trouver des remplaçants, nous on a pris la décision de rester.

Brigitte Vasset, directrice des opérations MSF France (en français).

Le président et la directrice des opérations de MSF France sont reçus par Alain Juppé, le ministre français des Affaires étrangères du gouvernement de cohabitation.

J'étais chez Juppé avec Brigitte deux jours avant d'aller chez Mitterrand. On lui a posé la question : " on dit qu'il y a des livraisons d'armes au gouvernement rwandais ou au gouvernement intérimaire ou au gouvernement en fuite, est-ce qu'il est exact que la France continue des livraisons d'armes à Goma ? " Juppé dit : " écoutez, tout ça c'est très confus, il y avait effectivement des accords de coopération ou de défense avec le gouvernement, il y a peut-être eu des reliquats mais en ce qui concerne mes services, je peux vous dire que depuis fin mai il n'y a certai-

nement plus aucune livraison d'armes au régime Habyarimana. Mais en même temps il a dit en regardant de l'autre côté de la Seine donc vers l'Élysée : « mais ce qui peut se passer là-bas, moi je n'en sais rien. » C'était pathétique

Philippe Biberson - Président de MSF France (en français).

Le 10 juin, MSF France informe la presse du massacre de 70 personnes au collège Saint André à Kigali.

« Les massacres continuent dans la ville de Kigali » Communiqué de presse MSF France - Paris le 10 juin 1994 (en français).

Extraits :

Les miliciens qui, hier, ont exécuté 70 personnes, sont retournés aujourd'hui au collège Saint André, dans le quartier de Nyamirambo à Kigali. Ils sont venus chercher hommes, femmes et enfants pour les exécuter. En tentant de fuir, un prêtre a été blessé par les miliciens qui ont également tué une femme et ses enfants qui étaient avec lui. En ce moment même, les milices finissent d'exécuter les derniers réfugiés tutsis qui se trouvent dans le collège. Le prêtre blessé est actuellement soigné à l'hôpital CICR/MSF.



Le 14 juin, l'équipe de direction de MSF France rencontre le Président de la république française, à sa demande. Ce dernier leur dit que la France envisage d'intervenir au Rwanda.

Philippe, Bernard et moi, nous sommes reçus par François Mitterrand et nous entendons tout à fait un autre son de cloche que lors du premier entretien avec son équipe. [...] Il nous tient un discours radicalement opposé à celui tenu en moi. Au passage, il nous dit que notre intervention, notre " propagande ", a été mal perçue et qu'il est quand même peiné d'avoir été traité comme ça [...]. Philippe demande à Mitterrand : « comment caractériser-vous le gouvernement intérimaire rwandais ? » Mitterrand répond : " C'est une bande d'assassins. D'ailleurs, j'ai eu Agathe Habyarimana à la maison. C'est une folle qui voulait lancer un appel à la continuation du génocide sur les radios périphériques françaises. On a eu du mal à la calmer. Maintenant, on en a marre, on va intervenir. On va essayer de mettre de l'ordre dans tout ça et de sauver des gens. "

Annexe n°4 :

MULLER, Michel, « Trafic d'armes, via Paris, pour la dictature rwandaise », *L'Humanité*, 31 mai 1994 (p. 11)

Trafic d'armes, via Paris, pour la dictature rwandaise

Dans un message adressé à Kigali, l'ambassade du Rwanda au Caire annonce l'envoi d'un chargement de munitions aux responsables du génocide « dès que votre message parviendra à Paris ».

LE 25 mai, c'est-à-dire mercredi dernier, le deuxième secrétaire de l'ambassade du Rwanda au Caire adressait à son ministère de la Défense à Kigali un message (voir le fac-similé ci-dessous) lui annonçant une livraison d'armes et de munitions. Voici les principaux extraits de ce document :

« Honneur vous communique ce qui suit :

1. Mr Anoop dispose pour le moment d'une licence d'exportation pour le stock suivant :

40.000 Hand Grenade (défensive),

3.000.000 rounds 7,62 x 39.

Au cas où la BBL avait exécuté le transfert en sa faveur, il aurait déjà livré ce 25/05/1994, le chargement suivant avec 365.000 USD de crédit :

760.000 rounds 7,62 x 39

20.000 H. G. (...)

(soit) un chargement net 33 tonnes (avec possibilité de chargement des deux avions en même temps). »

Le coût total de ce « chargement » s'élève, selon la note de l'ambassade rwandaise au Caire, à un total de 765.000 dollars.

La fin du document est ainsi rédigée : « Pour les produits 5,56 mm, il (Mr Anoop) peut les approuver à condition qu'on ait les certificats de destination

finale faits à Kinshasa-Zaïre (par via ambassades) et que les fonds nécessaires soient disponibles avant livraison.

Je l'ai déjà contacté pour être prêt dès que votre message parviendra à Paris. »

Cette dernière partie du message soulève des questions graves. Observons tout d'abord que ces armements livrés ou en cours de livraison, destinés directement aux auteurs du génocide qui continue à être perpétré au Rwanda, sont des balles de 7,62 mm et des grenades dites défensives, les plus meurtrières. La « BBL » citée comme étant l'organisme transférant les fonds à destination de « Mr Anoop » serait-elle la Banque belgo-luxembourgeoise ?

Il y a plus grave : les « certificats de destination finale faits à Kinshasa » sont les documents exigés habituellement par les autorités françaises auprès du client « final » officiel — en l'occurrence, ici, le Zaïre — de tout envoi d'armes à partir du territoire français.

Un avion fantôme

A cela s'ajoutent deux autres interrogations particulièrement inquiétantes : quel est ce « message » qui doit « parvenir » à Paris ? Avec qui a-t-il des contacts ? Uniquement des trafiquants ? Et, surtout, par qui sont affrétés les « deux avions » sur lesquels le « chargement » pourrait se faire « en même temps » ? D'où partent-ils ? Serait-ce d'une base gouvernementale française ?

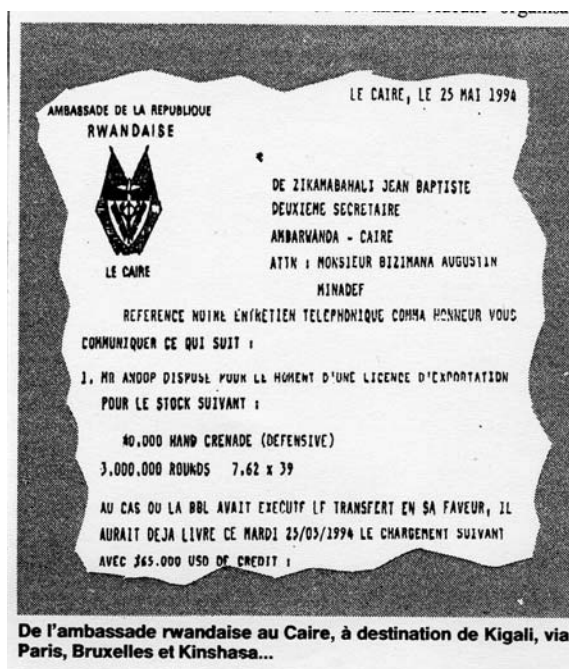
On se souvient que, fin avril, le gouvernement français avait annoncé l'envoi d'au moins un avion, officiellement chargé de secours d'urgence à destination du Rwanda. Aucune organisa-

tion humanitaire n'a, à notre connaissance, été en mesure de réceptionner le contenu de cet appareil qui aurait atterri au Zaïre ou en Tanzanie. Il est aussi de notoriété publique que l'aide militaire française à la dictature était organisée ces dernières années à partir du Caire et était garantie par une banque nationalisée française, le Crédit lyonnais.

Un trafic qui se poursuit

Dans une interview publiée par « le Quotidien » du 28 mai, le ministre de la Coopération, Michel Roussin, se demande, avec une fausse naïveté : « Par où pourrions-nous fournir des armes et par quel moyen ? Cela serait en totale contradiction avec la politique africaine du gouvernement. » Et il ajoute que les informations selon lesquelles une aide militaire est accordée, ou l'a été, par Paris à la dictature rwandaise « ne tiennent pas la route ni politiquement ni techniquement ». Le ministre va jusqu'à nier le fait que des armes destinées aux tueurs pourraient transiter par la ville zaïroise de Goma, car, affirme-t-il, « c'est méconnaître nos relations avec ce dernier pays que tous les spécialistes de la politique africaine connaissent bien ».

Mais, justement, n'est-ce pas avec ce pays que les autorités françaises ont depuis quelques mois les meilleures relations, allant jusqu'au point, dit-on dans certaines chancelleries africaines, de faire pression afin que le Zaïre préside l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à l'issue du prochain sommet ? Faut-il rappeler qu'après avoir fait mine d'encourager le mouvement démocratique zaïrois le président Mitterrand avait ac-



président Mitterrand avait accordé un entretien au maréchal-président Mobutu, à l'issue du sommet de la francophonie à Maurice le 18 octobre dernier. La France « ne soutient personne » au Zaïre, avait alors promis le chef de l'Etat à Mobutu. Ce qui avait à l'époque vivement ému l'opposition zaïroise regroupée au sein de l'Union sacrée.

Toujours est-il que le trafic d'armes à destination des assassins rwandais se poursuit encore aujourd'hui et qu'il passe, d'une manière ou d'une autre, par la capitale française. M. Roussin pourrait peut-être se renseigner utilement auprès de son collègue de la Défense pour savoir quels certificats de destination finale ont été visés par ses services. Et, le cas échéant, lui indiquer que ce trafic particulièrement scandaleux en faveur de responsables de l'un des plus grands génocides de la fin du siècle doit immédiatement cesser.

MICHEL MULLER

Annexe n°5 :

Extrait du rapport CHOSSUDOVSKY, Michel et GALAND, Pierre
Rapport, l'usage de la dette, État du Rwanda entre 1990 et 1994, 1996

PRELEVEMENTS SUR COMPTES BNR chez les correspondants (du 7/4 au 28/10/94)					
Date	Correspondant	Monnaie	Montant	C/V en FRW	DESTINATION
				(cours du 8.1.95)	
14/04/94	Belgolaise Bruxelles	USD	1.486.500	*205.650.437	Ambarwanda Caire
14/04/95	"	USD	1.265.500	*175.076.104	MIL-TEC London
16/05/94	BBL Bruxelles	BEF	34.430.000	*149.233.392	Oriental Machinery Chine
4/07/94	Belgolaise Bx	JPY	3.128.086	4.285.491	Ambarwanda Tokyo
14/06/94	BNP Paris	FRF	8.415.000	*217.554.678	Peu connue (change FRF contre USD)
23/06/94	"	"	6.285.379,51	*162.497.174	"
15/06/94	"	"	673.920	*17.422.989	Peu connue
"	"	"	2.043.887	*52.841.019	"
"	"	"	3.330.063,34	*86.092.794	"
"	"	"	4.123.890,50	*106.615.766	"
"	"	"	5.616.000	*145.191.557	"
5/05/94	Banque de France	"	435.000	*11.246.142	Alcatel France
30/06/94	"	"	317.882,96	*8.218.292	GME International Paris
1/07/94	"	"	490.450,61	*12.679.718	Peu connue
7/07/94	"	"	176.918,58	4.573.911	Ambarwanda Ethiopia
"	"	"	81.151,36	2.098.022	Consulat du Rwanda Pretoria
"	"	"	170.716,14	4.413.559	Ambarwanda Caire
1/08/94	"	"	1.500.000	*38.779.800	Peu connue
31/05/94	BBL Bruxelles	GHF	736.407,45	*78.229.006	"
10/05/94	Deutsche Bank Frankfurt	DEM	61.129,45	*5.454.122	Ambarwanda Bonn
5/07/94	Dresder Bank	DEM	550.000	*49.072.375	Peu connue
17/05/94	Belgolaise Bx	XDR	356.901,38	*71.875.727	MIL-TEC London
11/07/94	Citibank	USD	47.738	6.605.326	Ambarwanda Washington
1/07/94	"	USD	48.103	6.655.829	Ambarwanda New-York USA
"	"	"	29.033	4.017.186	Ambarwanda Moscou
19/05/94	"	"	1.000.000	*138.386.200	Oriental Machinery Chine
8/07/94	"	"	2.000.000	*276.732.400	Ambarwanda Washington
"	BCL Luxembourg	"	18.321	2.535.007	Ambarwanda Pékin
"	"	"	17.634	2.439.950	Ambarwanda Bujumbura
13/07/94	"	ITL	300.000.000	*25.590.000	Ambarwanda Caire
31/08/94	Générale Banque	XEU	280.000	*47.517.176	Ambarwanda Kinshasa
	s/ total			2.119.561.183	
avr-94	Banque Internationale du Commerce Genève	USD	2.097.864		Achat d'armes chez Byl Invest
14/06/94	Belgolaise Bruxelles	USD	81.220		Ex-Gouverneur Ntinzirimbabazi à Kinshasa
	RECAPITULATION				
	(Totaux par devises)				
			C/V FRW		au cours de du 3.1.1996
1)	USD	7.911.084	2.384.850.067	301.4588	
2)	BEF	34.430.000	350.283.276	10.1732	
3)	FRF	33.680.280	2.072.532.895	61.5721	
4)	CHF	736.407,45	193.055.914	262.1591	
5)	DEM	550.000	115.686.069	210.3383	
6)	XEU	606.901,38	248.341.098	386.7806	
			5.362.729.319	(Total chez les correspondants)	
			1.938.500.644	(Stock emporté)	
	excel/MF/PG/rwanda				

Annexe n°6 :

Extrait de la 3358^e séance du Conseil de Sécurité de l'O.N.U.
5 avril 1994

Conseil de sécurité
Quarante-huitième année

3358e séance
5 avril 1994

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant de Djibouti pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/391.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 909 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent intervenir après le vote.

M. Mérimée (France) : J'ai été extrêmement sensible aux remerciements que vous avez bien voulu exprimer à mon intention au nom du Conseil de sécurité, et je voudrais vous dire combien la délégation française est heureuse de vous voir assurer la présidence du Conseil. Elle vous assure de sa coopération, certaine que la direction du Conseil de sécurité est en de bonnes mains.

Le Conseil de sécurité, en adoptant cette résolution, vient de prolonger le mandat de la MINUAR d'une durée de quatre mois.

Ma délégation se félicite de ce que le Conseil ait accepté d'assurer ainsi la continuité de l'engagement des Nations Unies dans ce pays, le Rwanda. Le déploiement de la MINUAR a en effet substantiellement contribué à sa stabilité depuis la signature de l'Accord de paix d'Arusha.

Les parties rwandaises ont constamment réaffirmé qu'elles étaient très attachées à la mise en œuvre de cet Accord qui a été conclu il y a tout juste huit mois. En témoigne le fait que le cessez-le-feu a été globalement respecté, ce qui n'est pas le cas dans d'autres affaires dont le Conseil est par ailleurs saisi sur le continent africain. Pour cette raison, il est essentiel, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport du 30 mars 1994, que les Nations Unies continuent d'apporter leur soutien au processus en cours.

Pour autant, mon gouvernement estime que les parties doivent maintenant faire preuve de responsabilité en surmontant les désaccords qui ont surgi dans la mise sur pied des institutions transitoires, ces dernières étant nécessaires à la poursuite du processus de paix. Nous notons à ce propos que la seule difficulté qui subsiste est la participation du CDR à l'Assemblée nationale transitoire. Nous nous sommes associés à l'appel lancé à Kigali par le Représentant spécial du Secrétaire général et les représentants des principaux pays concernés pour que cette formation politique participe au processus de réconciliation nationale. Nous avons aussi relevé que le Président Habyarimana s'est engagé à mettre sur pied les institutions de la transition dès que cet obstacle serait levé. Il n'y a aucune raison pour que cela ne soit pas fait dans les six semaines prévues par la résolution.

Au cas où aucun progrès n'aurait été enregistré durant ce délai, le Conseil pourrait procéder à une réévaluation de son engagement au Rwanda.

Il est clair que la MINUAR ne sera assurée d'un appui suivi que si les parties appliquent intégralement et rapidement l'Accord de paix d'Arusha. Il faut donc que les parties comprennent qu'elles sont désormais soumises à une obligation de résultats.

La France souhaite que cet appel soit entendu et que, sitôt leurs différends surmontés, les parties s'attachent à apporter à tous les Rwandais, et plus particulièrement à ceux qui ont été déplacés, l'assurance qu'ils pourront retourner chez eux en toute sécurité et avec la promesse d'une paix durable et d'une véritable réconciliation nationale pour l'avenir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : À l'occasion de notre première séance publique de ce mois d'avril, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, les souhaits de bienvenue et le soutien de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions à la tête du Conseil. Nous aimerions également exprimer notre profonde estime et notre admiration à l'Ambassadeur Mérimée pour la remarquable compétence dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil durant le mois de mars.

Les États-Unis ont, depuis le début, appuyé le processus de paix au Rwanda, et nous continuons de le

Annexe n°7 :

conclusions provisoires de la Commission d'Enquête Citoyenne

**Conclusions provisoires des travaux de la
Commission d'enquête citoyenne
sur le rôle de la France
durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994
(Paris, 22-26 mars 2004)**

Réunie à Paris du 22 au 26 mars 2004, la Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 a examiné durant cinq jours un ensemble de documents et témoignages portés à sa connaissance, suggérant que l'État français et certains de ses représentants, officiels ou officieux, pourraient avoir été complices dans ce génocide. Au terme de ses travaux, qui seront diffusés sous diverses formes écrites et audiovisuelles, la Commission fait état de ses premières conclusions :

1. Au plan militaire, la Commission constate :

– 1.1 Les troupes spéciales françaises, ce qui n'est pas contesté, ont formé de 1991 à 1993 dans plusieurs camps d'entraînement des milliers d'hommes qui pour beaucoup allaient devenir les encadreurs du génocide ; la France admet avoir formé les commandos de la Garde présidentielle et les troupes d'élite de l'armée rwandaise, mais plusieurs témoignages avancent que, dans le recrutement massif opéré à l'époque, les hommes formés par les instructeurs français pouvaient aussi bien être (ou devenir) des membres d'escadrons de la mort, des instructeurs ou leaders des milices qui participeront au génocide.

– 1.2 Dès janvier 1993, il était difficile pour ces instructeurs français (DAMI) de ne pas voir la volonté exterminatrice de certains chefs et groupes militaires ou miliciens aux moyens ainsi renforcés, puisqu'un important massacre avait eu lieu à proximité du camp de Bigogwe où travaillaient une partie de ces DAMI.

– 1.3 Un témoin visuel entendu par la Commission assure que, déjà en avril 1991, des militaires français arrêtaient les Tutsi à un barrage routier près de Ruhengeri, sur la base de leur carte d'identité ethnique, et les remettaient aux miliciens en bord de route qui les assassinaient aussitôt ; il reste à rechercher si ces militaires auraient agi seuls ou en obéissant à des ordres, et dans le second cas le niveau hiérarchique de ces ordres.

– 1.4 Plusieurs témoignages recueillis au Rwanda, visionnés par la Commission, allèguent d'une sorte de partage des tâches concerté dans le Sud-Ouest du Rwanda, lors de l'opération Turquoise, entre certains militaires français et des miliciens ; l'un de ces derniers et plusieurs rescapés assurent que la découverte des survivants par les premiers

éléments de l'opération Turquoise sur les collines de Bisesero a coïncidé avec une série d'attaques sans précédent des milices beaucoup mieux armées, qui auraient massacré une partie des survivants, le reste n'étant sorti de ce piège que 3 jours plus tard par les moyens de transport français ; des témoins interrogés récemment sur place par la Commission, parmi les rescapés et les miliciens, estiment que ce retard a été voulu ; il s'agit là encore d'accusations d'une extrême gravité, qui nécessitent une enquête complémentaire.

– 1.5 Selon le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, le colonel Rosier aurait fait faire demi-tour à un détachement français parti porter secours à des rescapés ; bien que ne relevant pas d'une complicité active dans le génocide, cet ordre, qui contredit l'objectif affiché de l'opération Turquoise, ne peut rester sans explication.

– 1.6 Il n'est pas contesté que l'opération Turquoise n'a rien fait pour empêcher les militaires et miliciens du génocide de partir s'installer avec armes et bagages à quelques kilomètres du Rwanda, au Kivu (à l'est du Zaïre) ; un rapport de 1995 de Human Rights Watch (HRW) assure que l'armée française aurait transporté l'organisateur présumé du génocide, Théoneste Bagosora, le chef milicien Jean-Baptiste Gatete, et plusieurs autres responsables de l'extermination des Tutsi.

– 1.7 Le même rapport de HRW affirme, à partir de plusieurs témoignages, que des militaires et miliciens du camp génocidaire en fuite ont été amenés dans une base française en Centrafrique pour y être entraînés de nouveau ; ce rapport a été rejeté en bloc par les autorités françaises, mais l'affirmation de HRW s'inscrit dans une constellation de faits montrant que les troupes spéciales françaises ont considéré dès la fin du génocide que ceux qui l'avaient commis pouvaient rester leurs alliés.

– 1.8 Il n'est pas contesté que les forces militaires et miliciennes du génocide ont entrepris dès l'été 1994 de se reconstituer au Kivu (Zaïre) ; c'est le moment où la France, par l'entremise entre autres de Jacques Foccart et du général Jeannou Lacaze, renoue officiellement avec le dictateur zaïrois Mobutu et lui envoie des instructeurs militaires ; plusieurs témoignages, dont celui du général Roméo Dallaire, montrent la proximité entretenue entre l'armée française et le général Augustin Bizimungu, commandant les Forces armées rwandaises (FAR) qui encadraient le génocide ; quatre ans plus tard, ce général et ses troupes seront à nouveau les alliés de la France dans la guerre civile au Congo-Brazzaville ; la Commission s'est interrogée sur la coopération continuée avec des forces impliquées dans le génocide pour une succession de guerres en Afrique centrale.

– 1.9 À l'aéroport de Goma au Nord-Kivu – contrôlé directement par les Français durant l'opération Turquoise (de fin juin à début août 1994), ou

par des forces zaïroises alliées de la France avant et après cette opération –, les avions-cargos chargés d'armes n'ont cessé d'affluer pendant et après le génocide, à destination des forces armées qui ont encadré les massacres (les FAR) ; plusieurs rapports en attestent (HRW, Amnesty International, NISAT...) ; un témoin a décrit à la Commission comment, fin juin 1994, ces cargaisons d'armes étaient transférées aux FAR ; il estime qu'à cette époque, le transit par Goma supposait l'accord de l'armée française.

– 1.10 Deux de ces livraisons d'armes pour les FAR pendant le génocide, les 25 et 27 mai (après l'embargo voté le 17 mai par l'ONU), ont été l'objet d'une enquête de HRW ; le consul de France à Goma, Jean-Claude Urbano, a indiqué à l'enquêtrice de HRW qu'il s'agissait d'honorer des commandes à la France antérieures au 17 mai ; il a démenti par la suite, mais a renoncé à sa plainte contre HRW.

– 1.11 Selon l'historien Gérard Prunier, Philippe Jehanne, conseiller DGSE du ministre de la Coopération Michel Roussin, a admis que la France livrait des armes au camp du génocide ; dans une entretien avec Médecins sans Frontières, le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, a déclaré avoir mis fin aux livraisons d'armes fin mai 1994 (alors que le génocide est aux trois-quarts achevé), tout en suggérant que l'Élysée pourrait continuer d'en livrer.

– 1.12 Selon un compte-rendu examiné par la Commission, recueilli en 1994 à Kigali par la journaliste Colette Braeckman, le lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda a rencontré à Paris le 9 mai (plus d'un mois après le début du génocide), le général Jean-Pierre Huchon, chef de la Mission militaire de coopération (MMC) et pivot de l'alliance entre l'armée française et les FAR ; le compte-rendu mentionne l'intention de la France de porter secours à ses alliés et la mise en place d'une liaison cryptée entre la MMC et les FAR ; il impute au général Huchon le souci de s'installer dans une guerre longue et de renverser la mauvaise « image du pays » ; la critique interne de ce document et les effets qu'il semble avoir eu les jours suivants sur les messages émis par les radios rwandaises penchent en faveur de son authenticité ; celle-ci pourrait être confirmée ou infirmée à partir de vérifications factuelles (agenda du général, paiement du matériel de communication, etc.) ; s'il était authentique, ce document ferait paraître la profondeur de l'alliance entre une partie de l'armée française et les FAR durant le génocide ; la Commission regrette que ni le Parlement, ni des médias, n'aient cherché à enquêter à ce sujet.

– 1.13 Selon l'historienne Alison Des Forges et le journaliste Patrick de Saint-Exupéry (qui fait état d'un document), le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, acheteur d'armes des FAR, attaché à l'ambassade du Rwanda en France, aurait séjourné 27 jours à Paris au printemps et au

début de l'été 1994, et aurait été en contact fréquent avec le général Huchon.

– 1.14 Mi-juin 1994 est organisée par le colonel Bagosora, orchestrateur présumé du génocide, une double livraison d'armes depuis les Seychelles jusqu'à Goma ; l'intermédiaire est un Sud-Africain, Willem Petrus Ehlers, un ancien responsable du régime d'apartheid, qui a reçu une formation militaire en France et serait proche d'un important agent français ; l'argent de la vente a été tiré sur la BNP Paris.

– 1.15 L'ex-capitaine de gendarmerie Paul Barril apparaît au cœur du dispositif militaire franco-rwandais ; il ne cache pas ses liens avec la mouvance porteuse du génocide, ni qu'il a été présent au Rwanda pendant le génocide ; deux sources sérieuses, Alison Des Forges et Patrick de Saint-Exupéry, indiquent qu'il a signé avec le gouvernement du génocide un contrat "insecticide" (les Tutsi étaient appelés "cafards") ; il est peu compréhensible que, sur ce point comme sur d'autres, ce militaire semble bénéficier d'une totale immunité ; la Commission ne comprend pas non plus qu'il n'ait pas été entendu par la Mission d'information parlementaire.

– 1.16 Plusieurs témoignages, et les propos recueillis par divers journalistes, montrent l'antitutsisme virulent voire prosélyte affiché par des militaires français, depuis certains soldats intervenant durant l'opération Turquoise jusqu'à de hauts gradés.

– 1.17 Plus généralement, la présence militaire française au Rwanda de 1990 à 1994 paraît bien avoir été entièrement captée par les forces spéciales imbriquées aux services secrets, avec l'appoint des commandos de la gendarmerie (GIGN et EPIGN) ; avec Patrick de Saint-Exupéry, la Commission constate qu'une guerre secrète a été menée au Rwanda par une « légion présidentielle » hors hiérarchie, le commandement des opérations spéciales (COS), affranchi de tout contrôle démocratique hors la personne du Président ; cette situation est d'autant plus dangereuse que, selon le chercheur Gabriel Périès, la doctrine militaire enseignée et transmise parmi ces forces spéciales privilégie des formes de manipulation de l'opinion et de contrôle des populations, ainsi que le renforcement des réflexes identitaires ; on peut dès lors se demander si, à l'occasion de la guerre menée par la France au Rwanda pour des objectifs obscurs, des « apprentis sorciers » n'auraient pas franchi – comme le soutient Patrick de Saint-Exupéry – un palier dans la guerre psychologique et l'instrumentalisation de l'ethnicité jusqu'à amorcer, dans un contexte « favorable », la dynamique génocidaire ; cet amorçage pourrait être un résultat non souhaité, mais pourquoi en ce cas les plus hautes autorités politiques et militaires, rattachées à la Présidence de la République, ont-elles mis si peu d'empressement à combattre dès avril un

génocide que certains officiers ou diplomates laissaient présager depuis 1990 ou 1991 ?

2. Au plan financier, la Commission constate :

– 2.1 La Banque nationale du Rwanda, trésor de guerre des organisateurs du génocide, a pu tirer des sommes importantes sur la Banque de France et la BNP Paris : 2 737 119,65 FF en six prélèvements du 30 juin au 1^{er} août pour la Banque de France, 30 488 140,35 FF en sept prélèvements du 14 au 23 juin 1994 pour la BNP ; la CEC se demande comment la Banque de France a pu procurer des moyens financiers (dont 1 500 000 FF le 1^{er} août, alors que le Gouvernement responsable du génocide et sa banque ont quitté le Rwanda depuis un mois) aux auteurs d'un génocide commencé le 7 avril ; comment l'autorité de tutelle de la place financière de Paris a pu ne pas demander de couper les liens financiers avec les autorités génocidaires ; comment la BNP a pu ignorer la portée de ces prélèvements.

– 2.2 La Commission se demande pourquoi la France et la BNP n'ont pas davantage coopéré avec la commission d'enquête des Nations unies à propos de la double livraison d'armes aux FAR évoquée plus haut, en provenance des Seychelles mi-juin 1994, impliquant l'intermédiaire Ehlers et le colonel Bagosora, et dont le paiement est provenu de la BNP Paris.

3. Au plan diplomatique, la Commission constate :

– 3.1 La journaliste Colette Braeckman a confirmé que, selon une source diplomatique, le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) composé de représentants des factions politiques extrémistes et qui va aussitôt superviser le génocide, aurait été constitué au sein de l'ambassade de France à Kigali, sous la houlette de l'ambassadeur Marlaud.

– 3.2 La France va continuer à reconnaître le GIR, qui sera jugé responsable du génocide par le Tribunal pénal international d'Arusha, durant tout le génocide et même les premières semaines de juillet, après avoir protégé sa fuite ; le 27 avril, 20 jours après le début du génocide, elle a accueilli à l'Élysée, au Quai d'Orsay et, semble-t-il, à Matignon, le ministre des Affaires étrangères du GIR Jérôme Bicomumpaka, accompagné d'un leader réputé pour son fanatisme ; ce, malgré les avertissements d'importantes organisations des droits de l'Homme, qui ont mis en garde l'exécutif français contre la caution ainsi apportée aux autorités en train d'administrer le génocide ; la Commission se demande par ailleurs pourquoi les quelques voix discordantes au sein de la diplomatie française n'ont pas été entendues.

– 3.3 L'Élysée, qui disposait d'une grande influence sur le GIR, ne s'en est guère servi pour l'inciter à cesser les massacres ; le Président de la République, selon Patrick de Saint-Exupéry, et son Monsieur Afrique Bruno Delaye, selon Alison Des Forges, auraient tenu des propos marquant une indifférence quasi totale au fait qu'un génocide puisse être en train de se commettre en Afrique, comme s'il s'agissait de quelque chose de banal.

– 3.4 Selon l'historien Gérard Prunier, l'Élysée aurait subordonné la mobilisation diplomatique contre le génocide à la réalisation d'objectifs géopolitiques comme la réhabilitation du maréchal Mobutu, allié de la France.

– 3.5 Selon Alison Des Forges, la représentation française à l'ONU, en bons termes avec celle du GIR, aurait mobilisé son influence et ses relations au siège des Nations unies pour infléchir l'information du Conseil de sécurité, favorisant la perception d'un conflit armé plutôt que celle d'un génocide en cours ; une telle présentation a été celle proposée pendant plusieurs semaines par le Secrétariat général ; elle a concouru à limiter et retarder les réactions internationales contre le génocide.

4. S'agissant des médias et de l'idéologie, la Commission constate :

– 4.1 L'Élysée et le gouvernement ont diffusé aux médias des versions officielles qui ont évolué au fil des événements, notamment lors de la préparation et de la mise en œuvre de l'opération Turquoise ; mais l'ampleur des massacres a tellement frappé les esprits des journalistes présents sur le terrain qu'ils ont dans l'ensemble, de l'avis de la Commission, tenu à informer librement de ce qu'ils voyaient et entendaient ; quatre jours après le début des tueries, des journalistes parlaient de génocide ; dans les trois premières semaines, des chercheurs avertis de l'histoire sociale du Rwanda démasquaient la caricature ethniste et offraient une explication cohérente des causes profondes du génocide ; la plupart des envoyés spéciaux ont fait leur travail et rapporté les faits observés, dans la mesure de leurs possibilités d'accès à l'information et souvent en prenant des risques ; ils n'ont pas déguisé la responsabilité de la France depuis 1990.

– 4.2 Cependant, certains de ces envoyés spéciaux, des éditorialistes et des rédactions parisiennes ont eu tendance à répercuter le discours de diabolisation du FPR, l'adversaire du camp génocidaire – à tomber par exemple dans le piège des « éléments infiltrés » qui justifiaient les « réactions spontanées » de la population ; cela empêchait de percevoir la planification du meurtre et préparait le terrain à la thèse du « double génocide » ; il n'est pas douteux que l'avance de l'armée du FPR et la

« libération » des territoires se sont accompagnées de violences, mais celles-ci n'ont pas fait l'objet de vraies enquêtes et la presse s'est trop souvent fait l'écho de bruits non vérifiés ; on peut reprocher à la presse de n'avoir pas compris que le déchaînement meurtrier imposait un choix, et non un balancement entre « deux parties au conflit » ; concrètement, et quoi que l'on pense de ce mouvement, c'était le FPR qui sauvait les survivants.

– 4.3 Les principaux quotidiens ont continué, même pendant l'opération Turquoise, à diffuser dans leurs colonnes le discours ethniste – souvent dans sa version la plus absurde, nilotique et hamite –, alors que, dans les mêmes colonnes, une explication scientifique de la fabrication de l'ethnisme avait été donnée.

– 4.4 À côté des journalistes lucides et courageux qui surent ne pas céder aux pressions, d'autres ont trop souvent suivi le « politiquement correct » véhiculé par le pouvoir, contribuant à la mauvaise information de l'opinion publique française qui a elle-même tardivement et insuffisamment réagi.

– 4.5 Du côté des décideurs politiques et militaires français engagés depuis trois ans et demi dans une alliance avec les forces rwandaises qui allaient commettre le génocide, la propagande a continué : diabolisation du FPR (les « Khmers noirs »), description raciste des Tutsi, dépeints en envahisseurs avides, cruels et dominateurs, justification de la « guerre » par la légitimité du « peuple majoritaire » et le combat contre « l'expansionnisme anglo-saxon », etc. ; tous ces éléments de propagande se sont encore affichés complaisamment lors de l'audition de ces responsables par la Mission d'information parlementaire.

5. S'agissant de l'opération Turquoise, la Commission constate :

– 5.1 Il apparaît qu'a existé parmi les décideurs tant politiques que militaires ce que Patrick de Saint-Exupéry appelle la « ligne Mitterrand », visant au départ, sous un prétexte humanitaire, ce qu'Édouard Balladur a qualifié d'« expédition coloniale » : une partition du Rwanda au bénéfice du camp du génocide en déroute ; cette option s'est heurtée à une « ligne Balladur », nettement moins agressive.

– 5.2 Même si la « ligne Mitterrand » ne l'a pas emporté, le format de l'opération était bien plus celui d'une expédition militaire que celui d'une opération humanitaire ; sur le terrain, des militaires tenants de la « ligne Mitterrand » ont pu tenter de faire prévaloir leur optique va-t-en-guerre, mais la chute de Kigali a rapidement changé le contexte.

– 5.3 La « Zone humanitaire sûre » (ZHS) est créée le jour même de la prise de Kigali par le FPR ; il n'est guère contesté que cette zone n'était pas très sûre pour les survivants, dans la mesure où aucun responsable,

leader ou exécutant du génocide n'y a été arrêté ; de même, la Radio des Mille Collines qui encourageait les massacres et assassinats n'a pas cessé d'émettre ; ceux-ci ont continué, tandis que les FAR continuaient de recevoir des armes via l'aéroport de Goma.

– 5.4 Il n'est pas contesté que la ZHS a servi de couloir de passage pour des éléments du GIR et des FAR.

– 5.5 la Commission a recueilli une série de témoignages qui portent des accusations très graves contre certains militaires français, accusés non seulement d'avoir laissé en paix les génocidaires, mais encore d'avoir coopéré avec eux, voire de les avoir incités à « finir le travail », en « purgeant » notamment la poche de résistance de Bisesero, ou d'avoir aidé les miliciens à débusquer les survivants, ou de leur avoir livré des rescapés ; bien que ces témoignages évoquent un degré de complicité qu'elle ne pouvait imaginer, la Commission estime qu'il n'est pas possible de ne pas chercher à les vérifier, dans la mesure où des survivants et des miliciens repentis soutiennent des récits concordants.

6. S'agissant de la hiérarchie des responsabilités, la Commission constate :

– 6.1 En tout ce qui précède, que des enquêtes complémentaires doivent continuer à vérifier, la responsabilité de l'ancien Président de la République François Mitterrand, chef des Armées, apparaît la plus grande.

– 6.2 Cette responsabilité constitutionnelle n'exclut pas celle des autres membres de l'exécutif et celle du Parlement.

– 6.3 Les chefs militaires, l'amiral Lanxade, les généraux Quesnot et Huchon, ont eux aussi joué un rôle déterminant, d'autant plus qu'ils géraient l'information du Président, « partageant et orientant » sa réflexion, selon l'expression d'Alison Des Forges.

– 6.4 Cependant, la doctrine même et la pratique des Forces spéciales surreprésentées dans le haut commandement n'est pas incompatible avec ce qu'elles appellent les « hiérarchies parallèles ». Il faudrait s'interroger sur le rôle exact tenu par des officiers « charismatiques » comme les généraux Lacaze et Heinrich.

– 6.5 Plus généralement, la Commission constate un usage abusif et hyperextensif du « Secret Défense », qui représente en soi un danger pour la démocratie et les institutions républicaines.

La Commission d'enquête citoyenne demande d'ores et déjà :

- que soient examinées avec sérieux la somme d'éléments pouvant laisser présumer l'implication active de certains Français, responsables ou subalternes, dans le génocide des Tutsi en 1994 ; l'impunité en ce domaine n'est pas envisageable ; si ces éléments étaient confirmés, la saisine des instances judiciaires serait nécessaire, qu'il s'agisse du Tribunal pénal international d'Arusha ou de la justice française ;
- que des députés exercent aussi leur rôle constitutionnel de contrôle de l'exécutif, sans se contenter des résultats d'une Mission d'information parlementaire qui a esquivé les sujets les plus sensibles ; sur le thème du rôle de la France dans le génocide de 1994, l'information du Parlement ne peut être considérée comme close ;
- que les partis politiques et le mouvement citoyen considèrent la dangerosité d'évolutions organisationnelles récentes, telle la constitution du Commandement des opérations spéciales en une sorte de « légion présidentielle » ;
- que la France, dans ses rapports avec le peuple rwandais, se dispose à tirer les conséquences de ceux de ses actes qui seront avérés, parmi ceux qu'a évoqués la Commission ou qui pourraient encore se révéler.

BIBLIOGRAPHIE ET FILMOGRAPHIE

1. Ouvrages cités en abrégé dans les notes de ce rapport :

AFRICAN RIGHTS, *La Preuve assassinée*, rapport publié en 1996.

AFRICAN RIGHTS, *Résistance au génocide : Bisesero avril-juin 1994*, rapport publié en 1998.

AGIR ICI et SURVIE, *Dossier n°1 : Rwanda. La France choisit le camp du génocide*. in *Dossiers noirs de la politique africaine de la France n° 1 à 5*, L'Harmattan, 1995.

AGIR ICI et SURVIE, *Un autre sommet pour l'Afrique*, Karthala, 2003.

BALMOND, Louis (dir.), *Les Interventions militaires françaises en Afrique*, Pédone, 1998.

BARRIL, Paul, *Guerres secrètes à l'Élysée*, Albin Michel, 1996.

BECCARIA, Laurent et VERSCHAVE, François-Xavier, *Noir procès*, Les arènes, 2001.

BINET, Laurence, *Génocide des Rwandais Tutsis 1994*, Médecins sans frontières, 2003.

BRAECKMAN, Colette, *Histoire d'un génocide*, Fayard, 1994.

BRAUMAN, Rony, *Devant le mal. Rwanda, un génocide en direct*, Arléa, 1994.

Commission D'Enquête Citoyenne, www.enquête-citoyenne-rwanda.org.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre, DECAUX, Emmanuel et VERDIER, Raymond (éds.), *Rwanda. Un génocide du XX^e siècle*, L'Harmattan, 1995.

CRUSE, Jean-Paul, *Un corbeau au cœur de l'État*, Éd. du Rocher, 1998.

DALLAIRE, Roméo, *J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda*, Libre Expression, 2003.

DES FORGES, Alison (dir. par, pour Human Rights Watch et FIDH), *Aucun témoin ne doit survivre. Le Génocide au Rwanda*, Karthala, 1999.

FAVIER, Pierre et MARTIN-ROLAND, Michel, *La Décennie Mitterand*, tome 4, *Les déchirements*, Seuil, 1999.

FOCCART, Jacques, *Foccart parle, entretiens avec Philippe Gaillard*, tome I, Fayard, 1995.

GLASER, Antoine et SMITH, Stephen, *L'Afrique sans Africains. Le rêve blanc du continent noir*, Stock, 1994.

GOUTEUX, Jean-Paul, *Un génocide secret d'État. La France et le Rwanda, 1990-1997*, Éd. Sociales, 1998.

HUMAN RIGHTS WATCH, *Rwanda/Zaire, Réarmement dans l'impunité. Soutien international aux auteurs du génocide rwandais*, 1995.

KAYIMAHE, Vénuste, *France-Rwanda : les coulisses du génocide. Témoignage d'un rescapé*, L'Esprit Frappeur, 2002.

LACOUTURE, Jean, *Mitterand, une histoire de Français*, Seuil, 1998.

LA PRADELLE (de), Géraud, *Imprescriptible, l'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*, Les arènes, 2005.

LORENTZ, Dominique, *Affaires atomiques*, Les arènes, 2001.

MELVERN, Linda, *A people betrayed. The role of the West in Rwanda's genocide*, Zed Books, 2000.

MELNIK, Constantin, *Un espion dans le siècle*, Plon, 1994.

MICHELETTI, Eric, *Le COS. Commandement des opérations spéciales*, Casemate Pub, 1999.

Mission d'information de la Commission de la défense nationale et des forces par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994 [MIPR], *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994). Rapport d'information*, 1994, 4 volumes.

MOREL, Jacques, *Projet de mise en cause de responsables français pour complicité de génocide au Rwanda en 1994* (Version préliminaire v0.4 7), mars 2002, <http://perso.wanadoo.fr/jacques.morel67/respfr/>.

PRUNIER, Gérard, *Rwanda, 1959-1996. Histoire d'un génocide*, Dagorno, 1997.

ROBIN, Marie-Monique, *Escadrons de la mort. L'école française*, La Découverte, 2004.

RYNNING, Sten, *French Military Doctrine in the 1990s*, COPRI.

SAINT-EXUPÉRY (de), Patrick, *L'Inavouable*, Les arènes, 2004.

VERSCHAVE, François-Xavier, *Noir silence*, Les arènes, 2000.

VERSCHAVE, François-Xavier, *Noir Chirac*, Les arènes, 2002.

2. Autres ouvrages sur la France et le Rwanda :

AGIR ICI et SURVIE, *L'Afrique à Biarritz. Mise en examen de la politique française*, Karthala, 1995.

AMBROSETTI, David, *La France au Rwanda. Un discours de justification morale*, Karthala, 2001.

BA, Mehdi, *Rwanda 1994. Un génocide français*, L'Esprit frappeur, 1997.

BRAECKMAN, Colette, *Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre, les racines de la violence*, Fayard, 1996.

DEBRÉ, Bernard, *Le Retour du Mwami : la vraie histoire des génocides rwandais*, Ramsay, 1998.

DIOP, Boubacar Boris, *Murambi, le livre des ossements*, Stock, 2000.

GOUTEUX, Jean-Paul, *Le Monde un contre-pouvoir ? Désinformation et manipulation sur le génocide rwandais*, L'Esprit Frappeur, 1999.

GOUTEUX, Jean-Paul, *La Nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*, Izuba Éd./L'Esprit frappeur, 2002.

LOGIEST Guy, *Mission au Rwanda. Un Blanc dans la bagarre tutsi-hutu* Didier (Bruxelles), 1988.

MAS, Monique, *Paris-Kigali, 1990-1994. Lutttes coloniales, politique du sabre et onction humanitaire pour un génocide en Afrique*, L'Harmattan, 1999.

POINCARÉ, Nicolas, *Rwanda. Gabriel Maindrion. Un prêtre dans la tragédie*, L'Atelier, 1995.

RICHARD, Pierre-Olivier, *Casques bleus, sang noir. Rwanda 1994 - Zaïre 1996, un génocide en spectacle*, EPO, Bruxelles, 1997.

SITBON, Michel, *Un génocide sur la conscience*, L'Esprit frappeur, 1998.

VERSCHAVE, François-Xavier, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, La Découverte, 1994.

VERSCHAVE, François-Xavier, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Stock, 1998.

VIRET, Emmanuel, *Le Monde et le génocide rwandais. 6 avril 1994 – 22 août 1994*, IEP de Rennes, 2002,
<http://www.rennes.iep.fr/html/Fauvet/Memoires/Memoires-02/Viret.pdf>.

3. Autres ouvrages sur le génocide des Tutsi du Rwanda et le négationnisme :

AFRICAN RIGHTS (RAKIYA OMAR et al.), *Rwanda : death, despair and defiance*, Londres, réédition 1995.

Afrique 21, revue des alternatives africaines, *Génocide au Rwanda, l'état français complice ?*, n°2, printemps 2004.

Afrique 21, revue des alternatives africaines, « Rwanda, Commission d'Enquête Citoyenne », n°3, automne 2004.

BAILLETTE, Frédéric, *Figures du corps et génocide au Rwanda*, in Quasimodo, n° 6, Montpellier, printemps 2000, (pp. 7-38).

BENSOUSSAN, Georges (dir. par), « Il y a dix ans : le génocide des Tutsi au Rwanda », textes de Georges Bensoussan, Marie-Odile Godard, Aurélia Kalisky, Yves Ternon et Laure de Vulpian, in *Génocides, lieux (et non lieux) de mémoire*, Revue d'Histoire de la Shoah, n°181, juillet-décembre 2004.

BERTRAND, Jordane, *Le Rwanda, le piège de l'histoire. L'échec de l'opposition démocratique. (1990-1994)*, Karthala, 2000.

BIZIMANA Jean-Damascène, *L'Église et le génocide au Rwanda : les Pères Blancs et le négationnisme*, L'Harmattan, 2001.

BOUCHET-SAULNIER, Françoise et LAFFONT, Frédéric, *Maudits soient les yeux fermés*, JC.Lattès, 1995.

BÜHRER, Michel, *Rwanda. Mémoire d'un génocide*, Le cherche-midi/Unesco, 1996.

Cahiers d'études africaines, n° 150-152, 1998 (n° spécial sur les formes de la violence).

CHRÉTIEN, Jean-Pierre, *Le Défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi, 1990-1997*, Karthala, 1997.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre, *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Aubier, 2000.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre, avec DUPAQUIER, Jean-François, KABANDA, Marcel et NGARAMBE, Joseph, *Rwanda. Les médias du génocide*, Karthala, 1995.

COQUIO, Catherine (éd.), « Le génocide des Tutsi au Rwanda », textes de Louis Bagilishya, Jean-Pierre Karegeye et Speciosa Mukayiranga in *L'Histoire trouée, négation et témoignage*, L'Atalante, Comme un accordéon, Nantes, 2003.

COQUIO, Catherine et KALISKY, Aurélia (éd.), *Rwanda-2004 : témoignages et littérature*, Lendemains n°112, Stauffenburg-Verlag, Janvier 2003.

COQUIO, Catherine, *Rwanda : le réel et les récits*, Belin, 2004.

CORET, Laure (éd.), *Rwanda 94-2004 : des mots à l'œuvre, autour d'une commémoration*, L'Harmattan, « esthétiques », 2005.

CORET, Laure, « Au Rwanda, dix ans après », in *Politiques de la peur, Lignes n°15*, éditions Lignes et Manifestes, octobre 2004.

COURTEMANCHE, Gil, *Un dimanche à la piscine à Kigali*, Denoël, 2003.

DE LAME, Danièle, *Une colline entre mille autres*, Tervuren, 1996.

DESTEXHE, Alain et FORET, Michel (éds.), *Justice internationale. De Nuremberg à la Haye et Arusha*, Bruxelles, Bruylant, 1997.

DJEDANOUM, Nocky, *Nyamirambo*, Le Figuier-Fest' Africa, Butare, 2000.

DUPAQUIER, Jean-François (éd.), *La Justice internationale face au drame rwandais*, Karthala, 1996.

FRANCHE, Dominique, *Rwanda. Généalogie d'un génocide*, Réédition Tribord, Bruxelles, 2004 [Mille et une nuits, 1997].

GOUREVITCH Philip, *Nous avons le plaisir de vous informer que, demain, nous serons tués avec nos familles. Chroniques rwandaises*, Denoël, 1999.

GROUPOV, *Rwanda 94, une tentative de réparation symbolique envers les morts à l'usage des vivants*, éd. théâtrales, passages francophones, Lille, 2002.

GROUPOV, « La cantate de Bisesero », édition bilingue, traduite en kinyarwanda par Gasana Ndoba, in *Translations 2005*, revue de littérature comparée de l'Université de Paris 8-Vincennes, dir. par Tiphaine Samoyault, Saint-Denis, 2005.

GUICHAOUA, André (dir.), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, USTL/Karthala, 1995.

HATZFELD, Jean, *Dans le nu de la vie : récits des marais rwandais*, Seuil, Fiction et Cie, 2000.

HATZFELD, Jean, *Une saison de machettes*, Seuil, Fiction et Cie, 2003.

HILBOLD, Albert, *Puissiez-vous dormir avec des puces. Journal de l'après-génocide au Rwanda*, Homnisphères, 2003.

IMBS, Françoise, BART, François et BART, Annie, *Le Rwanda : les données socio-géographiques*, Hérodote, n° 72/73, janvier-juin 1994 (pp.246-269).

LAMKO, Koulsy, *La Phalène des collines*, Kuljaama (Butare), 2000.

LE COUR GRANDMAISON, Olivier (éd.), *Faut-il avoir la haine ?* (Forum IRTS de Lorraine), L'Harmattan, 2001.

LINDEN, Ian, *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*, Karthala, 1999.

LIST, Garret et MUYANGO Jean-Marie, *Rwanda 94, une tentative de réparation symbolique envers les morts à l'usage des vivants*, bande originale réalisée par Jean-Pierre Urbano, éd. Carbon 7 et Groupov, Liège, 2002.

MALAGARDIS, Maria et SANNER, Pierre-Lau, *Rwanda, le jour d'après : récits et témoignages au lendemain du génocide*, Somogy, 1995.

MONENEMBO, Tierno, *L'Aîné des orphelins*, Seuil, 2000.

MUKAGASANA, Yolande, avec MAY Patrick, *La Mort ne veut pas de moi*, éd. Fixot, 1997.

MUKAGASANA, Yolande, avec MAY, Patrick, *N'aie pas peur de savoir. Rwanda : un million de morts. Une rescapée raconte*, Robert Laffont, 1999.

MUKAGASANA, Yolande, avec KAZINIERAKIS, Alain, *Les Blessures du silence. Témoignages du génocide au Rwanda*, Actes Sud/Médecins sans frontières, 2001.

REYNTJENS, Filip, *L'Afrique des grands lacs en crise. Rwanda, Burundi : 1988-1994*, Karthala, 1994.

REYNTJENS, Filip, *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Cédaf/L'Harmattan, 1995.

RURANGWA, Jean-Marie Vianney, *Le Génocide des Tutsi expliqué à un étranger*, Le Figuier-Fest' Africa, 2000.

SAUR, Léon, *Influences parallèles. L'Internationale démocrate chrétienne au Rwanda*, Luc Pire (Bruxelles), 1998.

SEHENE, Benjamin, *Le Piège ethnique*, Dagorno, 1999.

Sénat de Belgique, *Rapport de la Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda*, Bruxelles, 1997.

STASSEN, Jean-Philippe, *Déogratias*, Aire libre, 2000.

TADJO, Véronique, *L'Ombre d'Imana. Voyage jusqu'au bout du Rwanda*, Actes Sud, 2000.

TAYLOR, Christopher, *Terreur et sacrifice. Une approche anthropologique du génocide rwandais*, Octares (Toulouse), 2000.

TERNON, Yves, *L'État criminel*, Seuil, 1997.

TERNON, Yves, *Du Négationnisme. Mémoire et tabou*, Desclée de Brouwer, 1999.

TERNON, Yves, *L'Innocence des victimes. Au siècle des génocides*, Desclée de Brouwer, 2001.

TERRAS, Christian (dir.), avec la collaboration de Mehdi Ba, *Rwanda, l'honneur perdu de l'Église*, Éd. Golias (Villeurbanne), 1999.

VIDAL, Claudine et LE PAPE, Marc (éds.), *Les Politiques de la haine. Rwanda, Burundi, 1994-1995*, n° spécial des Temps modernes, juillet-août 1995.

VIDAL, Claudine, « Le génocide des Rwandais tutsi : cruauté délibérée et logiques de haine », in HÉRITIER Françoise (éd.), *De la violence*, Odile Jacob, 1996.

WABERI, Abdourahman Ali, *Terminus. Textes pour le Rwanda, Moisson de crânes*, Le serpent à plumes, 2000.

WILLAME, Jean-Claude, *Aux Sources de l'hécatombe rwandaise*, Cefaf (Bruxelles), 1995.

4. Filmographie documentaire succincte

AGHION, Anne, *Gacaca, Revivre ensemble*, 55 mn, 2002.

AGHION, Anne, *Au Rwanda on dit... la famille qui ne parle pas meurt*, 54 mn, 2004.

BRADSHAW, Stephen, et Jones, Elisabeth, *Bloody Tricolor*, 50 mn, 1995.

CORDESSE, Alexis et SIVAN, Eyal, *Itsembatsemba: Rwanda un génocide plus tard*, France, 1996, 13 min.

DE HEUSH, Luc, *Une république devenue folle. Rwanda 1894-1994*, Belgique, 73 min, 1996.

HAZAN, David, GLUCKSMAN, Raphaël et MEZERETTE, Pierre, « Tuez-les tous ! », *Rwanda : histoire d'un génocide sans importance*, 90 mn, 2004.

GENOUD, Robert, *La France au Rwanda*, 52 mn, 1999.

KAYIMAHE, Venuste et GENOUD, Robert, *Rwanda. Récit d'un survivant*, 52 min, 2001.

LAINÉ, Anne et KAPLER, Georges, *Rwanda. Un cri d'un silence inouï*, 52 min, 2003.

INDEX

A

Accords particuliers d'assistance militaire, 37.

Action psychologique, 42, 48, 418n, 448, 508.

AEMG (Autorisation d'exportation de matériel de guerre), 109-111.

Aeroflot, 118.

Affaires étrangères (ministère français des), 65, 83, 106-107, 115, 137, 218, 219, 230, 277, 292, 294, 295, 301, 303, 305, 314, 318, 332, 357, 358, 390, 399n, 404, 411, 435, 464, 467, 484-485, 505.

Affaires étrangères (ministère rwandais des), 135, 218-219, 228, 240, 275, 467, 491-492, 495.

AFP (Agence France Presse, Reuters), 71, 272-273, 275, 277, 280, 283, 286, 288-294, 296-298, 301, 311, 323, 356-357, 482-483.

Africa Janvier (Afrika, Janvier), 29, 30-31, 35, 307.

African Rights, 420, 423, 428, 433, 470-471.

Afrique des Grands Lacs, 15, 56, 60, 65, 142, 268, 278, 310, 314, 354, 364, 486.

Afrique du Sud, 29, 112-113, 128, 129, 186, 180, 195, 196, 200, 243, 275, 302-303, 308, 339.

AFD (Agence française de développement), 203.

AGR (Armées gouvernementales rwandaises), 76, 171, 280, 284, 317, 322, 289, 385, 391, 407, 410, 414.

AICF (Action Internationale Contre la Faim), 283, 287, 338.

AIRCRIGE (Association Internationale de Recherche sur les Crimes contre l'humanité et les Génocides), 10, 13

Akazu (réseau zéro), 50, 117, 307, 312, 314, 329-330, 334, 355.

Albanie (albanais), 117-118, 405.

Alcatel, 59, 180, 194-195.

Algérie (algérien), 9n, 11, 29, 38, 41-42, 46-48, 50-51, 101, 158, 262-263, 322, 381n, 409, 417, 448, 454-456, 457, 458, 462.

ALN (Armée de Libération Nationale) : voir FLN

Amalric, Jacques, 301, 306, 309.

Amaryllis (opération), 30, 65, 222-223, 276, 295, 311, 450, 468, 476.

Ambassade de France, 24-27, 96, 137, 153, 213-214, 281-282, 295, 306, 308, 313, 330, 346, 460, 493.

Amérique du Sud (latino-américains), 45, 47, 53, 139, 158, 448

Amérique latine (dictatures), 41, 42, 44-45, 47.

AML (auto-mitrailleuse légère), 78.

Amnesty International, 117, 286, 296.

Anarchistes, 49.

Angeli Claude, 356.

Angola (angolais), 76, 115, 153, 333, 486.

Angolagate (affaire de l'), 488.

Anyidono Henry, 302.

Argentine (argentin), 44-45, 47-48, 52-53, 55, 456.

Armescor, 275.

Artémis (Opération), 349.

Arusha (accords d'), 113, 143, 147, 201, 234 n, 247, 279, 290, 294, 314, 326, 329, 335, 344, 360, 386, 440, 452, 486.

Arusha (procès d'), voir TPIR.

Arusha (ville), 199, 213.

Asie du Sud-Est, 47.

Assemblée Nationale, 11n, 151, 225, 259, 307, 362, 367-368, 383n, 396, 422, 434-435, 457, 464, 475.

Aubenas, Florence, 301, 309.

Aurillac, Michel, 79.

Auschwitz, 327.

Aussaresses Paul, 41-42, 51, 458-460.

Austin Kathi, 35n, 78n, 125, 126-127.

Auto-défense (milice d'), 41-43, 45, 448, 451.

Autriche (autrichien), 301, 482.

Avistar Airlines, 120, 124, 333.

Ayala Lasso José, 304.

B

Ba Mehdi, 15, 58n, 454, 457, 487-496.

Bagambiki Emmanuel, 163-164.

Bagosora Kano, 274.

Bagosora Théoneste, 40, 71, 77, 79, 81, 100, 128-130, 146, 147, 149, 179, 181, 213, 215, 346, 361, 407.

Bailleurs de fonds, 112, 179, 183-185, 88, 192-194, 198, 203, 205-206, 208, 334.

Balkans, 308, 486.

Balladur Édouard, 84, 140, 153, 218 n, 274, 277, 278, 295-296,

309, 324-325, 332-333, 381-382, 401, 404 n, 419, 452-453, 467, 475, 484-485.

Bandetse Édouard, 164, 499.

Banque Africaine, 203.

Banque centrale des Seychelles (Central Bank of Seychelles), 181, 182n.

Banque de France, 59, 179-180, 183, 194-196, 200-202, 205.

Banque fédérale de réserve (Fede-ral Reserve Bank), 181-182.

Banque Mondiale, 112, 179, 183, 185, 188-189, 192-193, 198, 203, 206-207.

Banyarwanda, 7, 309.

Baoko-Yoka (général), 128.

Barageza Édouard, 255.

Barayagwiza Jean-Bosco, 65, 213, 218, 219, 467.

Barbarossa (Opération), 52.

Barigira Félicien, 87.

Barihenda Augustin, 256.

Barril Paul, 60, 65, 129-130, 133, 134-146, 297-298, 317, 323, 347-348, 458, 474, 485, 486, 493.

Barrin Jacques de, 279, 282.

Bassir Pour Asfané, 279, 285-286, 290, 294-296.

Bayart Jean-François, 152, 170, 279, 315, 330, 334, 364-365.

BBL (Banque Bruxelles Lambert), 206.

Beaufre André, 48-49.

Belgique (belge), 5, 15, 45, 50, 63, 66, 68, 72, 83, 118-119, 124, 137, 170-171, 179, 186, 188, 191, 193-194, 196, 203, 205-210, 213 n, 214, 216-218, 220, 221-224, 226,

228-229, 234-235, 238, 259, 267, 271-272, 276-277, 279, 281-282, 285, 295, 305, 308, 311-312, 316-317, 326, 340-351, 355, 357, 363, 442, 454, 461, 476, 490, 492-493, 508

Belgolaïse (banque), 196-197, 202, 206.

Bemeriki Valérie, 69.

Ben Ali Zine el Abidine, 306.

Benhamou Guy, 301, 310.

Bentegat Henri, 393 n, 452.

Bérégovoy Pierre, 315.

Bernard Philippe, 297.

Bertrand Yves, 140, 485.

Biafra, 418.

Biarnès Pierre, 337.

Biarritz (contre-sommet de), 63, 74, 305, 487.

Biberson Philippe, 115, 309, 317-318, 321, 398, 405, 415, 437-438.

Bicamumpaka Jérôme, 65, 70, 135, 213, 218-219, 228, 247, 331, 467, 491-492, 494-495.

Bigogwe (Bagogwe), 28-30, 34, 136, 156, 163, 241, 253, 255, 320.

Bihozagara Jacques, 294, 296, 318, 323.

Bijard Laurent, 329-331.

Bilongue, 78.

Birck Danielle, 335, 427 n.

Bisesero, 31, 40, 85, 89-90, 92-96, 98-99, 134, 157, 167, 171-174, 225, 254-255, 276, 382, 398, 408, 411, 417, 420-422, 424-435, 438, 441, 469-472.

Bizimana Jean-Damascène, 246, 495.

Bizimungu Augustin, 58, 71, 76-77, 80, 83-84, 137, 240-241, 284, 286, 330, 407, 430, 463, 495.

Bizimungu Casimir, 240-241, 330.

Blam Wolfgang, 68, 72.

Blanchard Henri (père), 316, 332.

BNP (Banque Nationale de Paris), 128-129, 132, 179-183, 194-195, 202, 204-206.

BNR (Banque Nationale du Rwanda), 59, 128, 179-182, 185-186, 188-190, 194-195, 197, 200, 203-205, 207.

Bocquet Alain, 432.

Boisserie Philippe, 268, 335, 427.

Boivineau Catherine de, 383

Bonino Emma, 209.

Bonner Raymond, 426, 431, 472-473.

Bono Dany, 120, 333.

Booh-Booh Jacques-Roger, 235-239, 245, 352.

Bosnie (bosniaque, Gorazde), 271-273, 282, 399, 401-403.

Bossac Alain, 73.

Bouchet-Saulnier Françoise, 332, 542.

Bourdillon Philippe, 332.

Bourdon William, 330.

Bout Victor, 119.

Boutros Ghali, Boutros, 66, 68, 222, 235, 237, 239-243, 245, 247, 274, 285, 287, 321, 386n

Bouveret, Patrice, 13, 17, 37, 103, 105, 112-114, 379, 445.

Boyi, Henri, 256.

Bradol, Jean-Hervé, 413, 413n, 419, 437, 442.

Braeckman, Colette, 15, 57, 63, 65, 74-76, 146, 213-217, 267, 321, 340, 342-351, 383n, 385n, 386-390, 392, 400n, 406, 412n, 417n, 440, 460-461, 482, 508.

Brana, Pierre, 15, 447, 464, 468, 470-479.

Brauman, Rony, 299, 331, 414, 414n, 416.

Brochen Jean-Louis, 327.

Bruguière Henri (juge), 246, 348-351, 507-508.

Buchenwald : 327.

Budget (Ministère français du), 109.

Bugarama, 89-90, 255.

Bujumbura, 201, 303, 330.

Bukavu, 74, 77-79, 81, 87, 167, 196, 299, 305, 387, 394-395, 430.

Bulgarie (bulgare), 305.

Burundi, 34, 47, 79, 96, 120, 150, 157, 271, 279, 283-284, 286, 290, 292, 304, 309, 311, 314, 324, 338, 340, 357, 359, 366, 412, 486, 492.

Butare, 73, 95, 217, 224, 228, 237, 271-272, 283, 287, 307-308, 314, 318, 320, 323, 384, 387-390, 400n, 406-407, 442, 482-483.

Byumba, 281, 286, 351, 403, 481.

C

Cambodge (cambodgien), 53, 293, 324, 327, 359-360, 479

Cambon Paul, 324.

Cameroun (camerounais), 9n, 34, 153, 235, 235n, 237, 245, 317

Canada (canadien), 20, 21, 23-24, 118, 197, 199, 235n, 237n, 354, 409.

Canard Enchaîné, 139, 355-356, 358, 362.

Cancrelats (cafards/*inyenzi*), 60, 63, 168, 169, 254, 135, 87, 90, 168, 169, 374

Cannes, 141.

Canovas Gilbert, 41-43, 451, 466.

Carbonare Jean, 28-29, 31, 275, 306, 320-321, 327, 329, 340, 428, 429.

Caritas Internationalis, 313.

Carlos, 56.

Casablanca, 277.

Casques bleus, 221-222, 274, 280, 286-287, 302, 307, 312, 322-323, 326, 340-342, 344, 346-348, 476.

Castagnet Mathieu, 311, 317-318.

Castres, 73.

Catholique, 49, 170, 204, 208, 290, 329, 334, 408.

Cattier Emmanuel, 13, 17, 27, 52, 64, 84, 103, 112-113, 143-144, 146, 151-152, 158-159, 170, 172, 174-175, 177, 205, 211, 215-216, 223, 225; 241, 246-248, 262, 265, 337, 343, 345, 364, 379, 381, 386, 388, 397, 402-403, 405-406, 415, 418-419, 422-423, 427-428, 435, 441-443, 445, 470, 472-474, 476, 508.

Cattier Immaculée, 15, 20, 22-28, 36-37, 40.

Cazeneuve Bernard, 156, 463, 471.

CDR (Coalisation pour la Défense de la République), 70, 213, 231n, 218-219, 227, 233, 245, 247, 298, 372, 467.

Centrafrique (centrafricain), 34, 36, 122, 140, 142, 394, 459, 459n,

Centre culturel français (Kigali), 213n, 246, 274, 282, 313.

Ceppi Jean-Philippe, 301, 303-305, 308, 326.

CEREMS (Centre d'étude et de recherche sur l'enseignement supérieur), 155.

Challe (plan), 46.

Chamalières, 436.

Chaon Anne, 277.

Chapitre VI (de la Convention de Genève), 381, 411, 439, 476.

Chapitre VII (de la Convention de Genève), 247, 381, 401, 414, 438-441, 443, 476-477.

Charte de l'ONU (des Nations-Unies), 401, 439, 443, 476

Chatain Jean, 320-321, 323.

CHEAM (Centre de Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Moderne), .

Chenu Bruno, 311, 316.

Chimanga (camp), 77.

Chimère (Opération), 154, 218, 226, 382, 467.

Chine (chinois), 112-113, 138, 186, 189, 195, 240, 242-243.

Chirac Jacques (chiraquien/ne), 31, 140-141, 143, 148-149, 153, 277, 295, 321, 325, 333, 452, 485-487.

Choléra, 269, 278, 309-310, 319, 327, 361, 402, 406, 414-417.

Chollet Etienne (lieutenant), 315.

Chossudovsky Michel (rapport Chossudovsky-Galand), 179, 182-183, 193-195, 203-204.

Chrétien Jean-Pierre, 15, 60, 64-66, 70-73, 131, 150, 267, 269n, 279, 284, 304-305, 314, 342, 351-353, 362-366, 368.

CIA (Central Intelligence Agency), 42, 119, 142.

CID (Collège Interarmées de Défense), 451.

CIEEMG (Commission Interministérielle d'Études des Exportations de Matériel de Guerre), 107-109, 111.

Cimade, 10, 14, 297.

CIPCG (Centre d'Instruction, de Pacification et de Contre-guerilla), 48.

Claes Willy, 236, 341, 344.

CNCD (Centre National de Coopération au Développement), 208.

CND (Conseil National du Développement), 235.

CNN (Cable News Network), 301.

CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), 15, 51, 365.

Code Pénal, 83, 503.

COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur), 111.

Colombani Jean-Marie, 151, 279, 365.

Comité national de solidarité France-Rwanda, 322, 437.

Commission internationale d'enquête sur la violation des droits de l'homme au Rwanda, 28, 227, 320.

Communauté européenne, 209.

Communauté internationale, 67, 164, 172, 187, 191-192, 194, 206, 233, 253, 285, 291-292, 306, 324, 336, 392, 403, 413, 439, 467, 468.

Communiste, 49.

Comores (comorien), 129.

Congo (Brazaville, congolais), 9, 47, 50, 80, 87, 143, 151, 188, 459, 461, 529

Congo République Démocratique du (Kinshasa, Zaïre, zaïrois), 34, 50, 52, 63, 74-75, 77-81, 84, 87, 90, 101, 115-124, 124n, 125-131, 142, 145, 153, 157, 165, 175, 185, 188, 194-195, 209, 219, 230, 230n, 231, 254, 268, 291, 294, 298, 301, 305-307, 309-310, 321-323, 327, 331, 338, 372, 374, 388-389, 391, 394-395, 397n, 407, 411, 426, 431-432, 442, 458-459, 459n, 460, 486, 488, 490, 491n, 492-493, 493n, 494.

Conseil de Sécurité des Nations Unies, 19, 67-68, 194, 205, 219, 233, 233n, 234, 236-240, 244-248, 275, 277, 295, 308-309, 320, 322, 324-325, 381, 384, 392, 414, 438, 467-468.

Conseil Européen, 112.

Conseiller de l'Élysée pour les affaires africaines (Bruno Delaye), 29, 30, 153, 218, 230-232, 276, 332, 458, 460, 479.

Convention de Genève, 335, 443.

Cook Thomas, 189.

Coopération, ministère français de la (Marcel Debarge, Michel Roussin, Jacques Pelletier, Thérèse Pujolle), 115, 128, 153-154, 274, 285, 305, 321, 358, 360, 360n, 364, 459-461, 466, 479, 480, 484, 489, 491, 491n, 492-493, 495.

Coopération française, mission militaire française de la (Général Pierre Huchon, rue Monsieur), 43-44, 56-58, 58n, 59-60, 62, 64-65, 70, 79, 84, 109, 130-132, 136, 147, 152-153, 156, 158, 170, 179, 195, 273, 324, 364, 451-452, 460, 463, 467, 469, 487, 489, 492-494.

Copel Etienne, 393.

Coquio Catherine, 13, 17, 22, 35, 265, 379, 443, 445, 474, 477.

Coret Laure, 11n.

Cornu Francis, 358.

COS (Commandement des Opérations Spéciales), 43-44, 157, 317, 393-395, 400-401, 420, 422-423, 428-429, 433, 447, 449-450, 452, 458, 462, 464, 504.

Côte d'Ivoire (ivoirien), 47, 55, 153, 366.

Cour de Cassation, 133, 151, 228.

Courrier International, 29n, 30n, 119.

Courtoux Sharon, 13, 17, 22-24, 26-27, 33, 35-36, 38, 54, 61-62, 70, 75, 82, 97, 100-101, 103, 113, 122-123, 132, 144-145, 151, 158-159, 167, 169, 171, 173, 175, 177, 211, 214-215, 220, 222, 225, 231, 242-243, 245-248, 261, 265, 351, 362, 377, 379, 388, 401, 406, 423, 435, 442-443, 445, 474, 478-479, 495, 504-505, 507.

CRAP (Commando de Recherche et d'Action en Profondeur), 145, 218, 393-394.

Crédit Lyonnais, 306, 321.

Cresson Édith, 149.

Crignon Anne, 330.

Croix (La), 77n, 126, 143, 267, 280, 311-317, 319, 487n.

Croix-Rouge (Comité International de la Croix Rouge), 92-93, 277, 284-289, 304, 312, 318, 401, 424-425, 499.

Cros Marie-France, 357.

Cruse Jean-Paul, 138, 138n, 140n, 140-141, 143, 485-486.

Cussac Bernard, 156.

Cyangugu, 71, 88, 94-96, 99-100, 163, 165, 167, 231, 257, 272, 323, 330, 376, 387-388, 394, 397, 417, 420, 430, 482.

Cyiza Augustin, 88.

D

Dachau, 327.

Dallaire Roméo (voir aussi MINUAR), 61, 64, 66, 71, 76, 76n, 77, 77n, 83, 152, 159, 171, 214, 235, 237, 237n 238-239, 247, 299, 346, 351-352, 384, 384n, 485, 386n, 391-392, 392n, 407, 407n, 410, 410n, 413, 414n, 415, 431, 439, 443, 476.

DAMI (Détachement d'Assistance Militaire et d'Instruction), 29-31, 41, 61, 100, 156, 382, 466-467.

Dassault Marcel, 298.

David Eric, 194.

DCRG (Direction Centrale des Renseignements Généraux), 140.

De Gaulle Charles, 42, 47.

De Villepin Dominique, 47, 435, 484-485, 487.

Debaecker, 344.

Debarge Marcel, 358, 360, 360n, 364.

Debré Bernard, 115, 367.

Debré Michel, 367.

Déby Idriss, 458.

Decraene Philippe, 337, 358, 363-364.

Défense (Ministère français de la), 9, 16, 80, 105-107, 109, 120, 133, 152, 314, 358, 383, 398-399, 403, 425-426, 429, 431, 449-450, 452-453, 458, 464, 478, 490, 492-493, 505.

Degni-Séguy René, 318, 412, 432.

Dehaene Jean-Luc, 347.

Delahaye Luc, 310.

Delattre Francis, 48-49.

Delaye Bruno, 29-30, 153, 218, 230-232, 276, 332, 460, 479.

Delcroix Léo, 341, 344.

Delort Dominique, 156, 324, 358-359, 467.

Delta Aero, 128.

Démocratie-Chrétienne, 196, 355, 362.

Denard Bob, 144, 458.

Déplacés de Guerre (Internally Displaced persons), 10, 289, 357, 360, 389, 391, 394, 410.

Deroubaix Christophe, 321-322.

Des Forges Alison, 5, 10, 15, 32-35, 46, 65, 80-81, 126-127, 130, 130n, 131-132, 135, 135n, 136, 147-148, 150, 218, 218n, 219-220, 230, 230n, 231, 231n, 232, 234n, 238-240, 245, 247, 351-352, 365, 384, 384n, 385n, 390n, 395, 396, 396n, 397, 456.

Desbordes Jean-Philippe, 326.

Desmarest Thierry, 154.

DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure), 40, 115, 122-123, 136, 138-140, 143, 150, 153-154, 337, 349, 354, 356, 358, 362,

364-365, 382, 447, 458-461, 484, 489, 493.

Dibango Manu, 334.

Dijoud Paul, 462-463, 485.

Djibouti, 234, 238-239, 245.

DOP (Dispositif Opérationnel de Protection), 47

DOS (Division des Opérations Spéciales), 393, 394n, 395.

Double-génocide (génocides), 66, 69, 73, 243, 272-273, 278, 303, 305-306, 309, 324, 335, 402, 415, 440, 487.

Douin Jean-Philippe, 451-452.

Douste-Blazy Philippe, 278, 286, 319, 325.

DRM (Direction du Renseignement Militaire), 150, 364-365, 394, 394n, 447, 451, 460, 490-491, 491n.

DST (Direction de la Surveillance du Territoire), 56, 138.

Duke Donald, 118.

Dumay Caroline, 275.

Dupaquier Jean-François, 67.

Dusaidi Claude, 234, 295.

Duval Jean-Rémi (Diego), 157, 238, 408, 421-424, 426-427, 429-430, 432-433, 471-473.

DWEC (District War Executive Concil), 51.

E

Earthlink, 179.

East Africa Cargo Airlines, 130.

École de guerre française, 15, 40, 45, 129.

Économie et Finances (Ministère français de l'), 107, 109, 193, 205, 207.

Économie et Finances (Ministère rwandais de l'), 183-184.

Economist (the), 119.

Église, 46, 170, 204, 208, 269, 273, 277, 281, 289-290, 299, 302, 307, 313, 315-317, 320-322, 343, 408-409, 415, 481.

Égypte (égyptien), 112-113, 180, 186, 200, 240, 242-243.

EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales), 331.

Ehlers Willem Petrus, 128-130, 132, 181-182.

EHS (Escadrille des Hélicoptères Spéciaux), 393, 394n, 395.

EICA (Escadrons d'Intervention des Commandos de l'Air – CPA, Commandos Parachutistes de l'Air), 10 : 393-394, 430-431.

Elf, 143, 154, 245, 459.

EMIA (État-Major Interarmées), 451.

EMT (État-Major tactique), 218-219.

EPIGN (Escadron parachutiste d'Intervention de la Gendarmerie Nationale), 134, 393, 394n.

Erreur (l'« erreur » française au Rwanda), 10, 469-470.

Escadrons de la mort, 28-31, 167, 284, 296, 307, 309, 312, 314, 359.

Espagne (espagnol), 45, 283.

État Major des Forces Armées Rwandaises (état-major rwandais, Ephrem Rwabalinda, Augustin Bizimungu), 41, 49, 56, 56n, 57-58, 58n, 59-61, 63-66, 70-74, 76-77, 80, 83-84, 101, 131-132, 136-137, 157, 195, 230-232, 240-241,

284, 286, 357, 407, 422, 430, 462-463, 466, 469, 476, 490, 493, 495.

États majors français (état major des armées, état-major de l'Opération Turquoise, état-major de l'Élysée, Général Christian Quesnot), 9, 43-44, 48-49, 57, 79, 84, 142, 146-150, 152-153, 158, 219n, 260-261, 392, 393n, 397, 422, 429, 449-453, 458, 462-463, 466, 471.

États Unis (américains), 32, 41, 47, 51, 129, 138-139, 179, 218, 228, 234, 240, 245, 274, 278, 286, 301, 309, 311, 384-385, 391, 448, 460, 486.

Etchegaray Roger (Cardinal), 430.

Ex-KGB (ex- Komitet Gosudars-tvennoï Bezopasnoti), 119.

Ex-Yougoslavie, 60, 153, 263, 268.

Express (L'), 82n.

Eyadéma Etienne Gassingba, 458.

F

Fachoda (syndrome de), 119, 139, 273, 325.

Faes Géraldine, 333.

Falcon, 489, 508.

Fanucchi Bruno, 325.

FAR (forces armées rwandaises, armée rwandaise, armées gouvernementales) : 34, 56, 56n, 57-59, 65, 69, 73-81, 83-84, 87, 100-101, 106, 115, 120, 124-126, 129, 136-137, 145, 153-154, 168, 171-173, 175, 201, 218n, 230, 238, 247, 259, 268, 271, 277, 293, 296, 301, 307, 315, 318, 323, 327, 333, 353, 355, 357, 360, 381-382, 385-386,

390-392, 398, 401, 407, 411, 414, 417, 430, 467-468, 476, 488, 495.

Faure Annie, 10, 13, 17, 62, 64, 265, 267, 316n, 336, 338, 353, 367, 379, 390, 405, 415-416, 427, 435-436, 441-442, 445.

Favier Pierre, 148n.

Fay Henri, 287.

FAZ (forces armées zaïroises, armées zaïroises, militaires zaïroises), 79, 125-126, 142, 154.

Ficatier Julia, 143, 487.

FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme), 15, 21, 28, 32, 71, 188, 218, 220, 223, 226-227, 230-231, 261, 284, 286, 296, 311, 315, 355, 357, 378, 412.

Figaro (Le), 9, 31, 33, 40, 44, 66, 151, 182, 182n, 218, 219n, 267, 271-278, 301-302, 305, 308, 320, 323, 360, 398n, 405n, 408n, 409n, 414n, 415, 430-432, 462, 472.

FLN/ALN (Front de Libération Nationale/Armée de Libération Nationale), 46, 263, 456.

FMI (Fonds monétaire international), 185, 192, 207.

Foccart Jacques (réseaux Foccart): 79, 139, 418n.

FORPRONU : 401.

Forray (général), 452.

Fort José, 320-322.

Fourcaud Pierre, 138.

FPR/APR (Front Patriotique Rwandais, Armée Patriotique Rwandaise), 20, 43-44, 51, 54, 56-59, 62, 64, 67, 69-70, 73-76, 87, 92, 106, 135-136, 143-145, 147-149, 153-156, 165, 168, 170-172, 175, 215, 224, 233-236, 238, 240-

241, 246, 253, 255, 263, 268-269, 271-273, 275-309, 311-319, 322-324, 326-327, 330-333, 335-337, 341, 343-344, 349-350, 353-354, 356-361, 381-386, 389-392, 395-404, 406, 410-412, 415-416, 420, 425, 430-432, 440-442, 447-448, 450, 459-461, 463, 465, 481, 483, 485, 492-493, 495, 507.

Frachon Alain, 295.

Françafrique (clientèle française, réseaux français), 56, 119, 129, 146, 150, 245, 263.

France 2, 9, 268, 353, 361, 404.

France Inter, 156, 324, 358, 361.

Frilet Alain, 230, 301-308, 316, 362.

Fritscher Frédéric, 279, 293-294, 298-299.

G

Gabiro, 32.

Gabon (gabonais), 26, 139, 141n, 365, 480.

Gadoullet Michel, 493, 493n.

Gahigi Gaspard, 69.

Gahini, 316, 416.

Gaillard Philippe, 318, 418n.

Galand Pierre, 15, 112, 179, 182-183, 193, 195-208, 243.

Galinié René, 466.

Galinier Pierre, 73.

Garang John, 142.

Garde présidentielle française, 31, 44, 437.

Garde présidentielle rwandaise, 28, 30-32, 134, 167, 226, 235-236, 239, 279-281, 283, 285, 293, 303-304, 325, 348, 351, 437, 441, 469, 495.

Garraud Dominique, 301, 307-308.

Gasana James, 495.

Gasana Ndoba, 183, 199.

Gatete Jean-Baptiste, 79, 81.

Gattegno Hervé, 297-298.

Gazelle (hélicoptères), 106, 295, 330, 416.

General Motors, 179.

Gentilini Marc, 327.

Georges Pierre, 286.

Geos (société), 461.

Gérard Yannick, 231.

Germanos Raymond, 277, 297, 308, 431.

Giesbert Franz-Olivier, 271-272.

GIEP (Groupe international d'éminentes personnalités), 409n.

GIGN (Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale), 31, 134, 173, 308, 393-394n, 493.

Gikongoro, 71, 94, 95-96, 99, 165, 395, 400n, 412, 420, 422, 482.

Gilleron Pierre-Yves, 134-135.

Gillet Éric, 15, 208, 218-229, 245, 261, 315, 412.

Gillier Marin, 297, 411-412, 421, 426-427, 429, 430, 431, 432, 433, 470-471.

GIR (Gouvernement intérimaire rwandais), 63-66, 68-69, 75, 84, 115-116, 120-121, 135, 137, 172-173, 213-229, 231, 233n, 236-239, 241, 246-248, 280-283, 286, 288, 292, 302, 308, 331, 360, 381, 383-384, 385, 396, 407, 412-413, 467, 479, 492, 495.

Girard Renaud, 271-275, 278, 462.

Giscard d'Estaing Valéry, 47, 79, 295, 326, 436-437, 458.

Gisenyi, 20, 25, 27, 71, 117-118, 120-121, 125, 126, 163, 237, 253, 298-299, 320, 330, 333, 383-384, 395-397, 440, 482.

Gishyita, 408, 421, 426, 430, 431, 432, 433.

Gisovu, 430.

Gitarama, 66, 68, 72-73, 287-288, 291-292, 312, 321.

Gladio (réseau), 138.

Global Mobil Electronics, 179.

Global Satellite, 179.

GME International Paris, 179, 180, 201.

GMR (société), 128.

Goebbels, 50.

Goma, 56n, 58, 74, 76-79, 81, 115-128, 130, 132, 153, 189, 196, 209, 231, 278, 298-299, 305, 309-310, 318, 324, 327, 331-333, 338, 361, 392, 394-397, 407, 416, 430-431, 467-469, 490, 491n, 492, 495.

Gorce Bernard, 311, 313, 316.

Gouteux Jean-Paul, 151, 382n, 383n, 410n, 412n.

Grande-Bretagne, 51, 118-119, 130, 245, 301.

Granjon, Bernard, 327, 437.

Grèce, 42, 45, 448.

Grossouvre François de, alias Monsieur Leduc, 135, 138-140, 146, 150, 271, 486.

Guardian (The), 29, 77n, 155n.

Gueï Robert, 458.

Guérilla, 43, 48, 51, 53-54, 77-78, 142, 305, 319, 324, 359, 450, 454.

Guérivière Jean de la, 279, 293, 295.

Guerre psychologique, 42-43, 48, 261, 263, 418, 450-451.

Guerre révolutionnaire, 40-45, 49-54, 148-149, 381n, 418, 448, 450-451, 454-455, 460, 462.

Guerre totale, 9, 11, 43, 49-50, 52-54, 148-149, 154.

H

Habyarimana (gouvernement, régime), 43-44, 78, 112, 116, 196, 200, 213, 215, 269, 289, 295, 304, 313-315, 318, 330, 336, 344, 354, 360, 367, 382, 450, 484, 495.

Habyarimana Agathe, 135, 137, 187, 204, 215, 217, 284, 288, 291, 297, 312, 315, 321, 330, 413.

Habyarimana Jean-Pierre, 315, 480-482, 484.

Habyarimana Juvénal, 20, 71, 80, 91, 106, 121, 135, 137, 146, 187, 187, 200, 204, 213, 215-217, 234n, 235, 237, 246, 269, 277, 279-281, 284, 285, 288, 291-293, 303, 307, 311, 313-315, 324, 326, 329, 330, 335, 344, 346-347, 357, 364, 367, 382, 384, 393, 408, 455, 463, 465, 480, 483-486, 488, 495, 508.

Halphen Eric, 141, 143, 485.

Hatzfeld Jean, 404.

HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés), 198, 286, 305, 416.

Heinrich Jean, 220, 263, 364, 458, 460-461, 490-491.

Hélène Jean, 279-282, 284-286, 288-290, 293, 296, 338, 360.

Henri Brigitte, 143, 485.

Héraud Jacky, 297, 489.

Heusch Luc de, 170.

Hiérarchie parallèle, 41, 42, 45-48, 50, 52, 54-55, 60, 145-146, 420n, 448, 457, 460, 462.

Hima, 359.

Hitler Adolphe, 52.

Ho-Chi-Minh, 50, 53.

Hogard Jacques, 418.

Hollande, 301.

Houphouët-Boigny Félix, 153, 418n.

Hourigan Michael, 349.

HRW (Human Rights Watch), 15, 28, 32, 34, 71, 78-80, 81, 91, 116, 117, 124-128, 219, 230, 231, 239, 261, 284-285, 307, 340.

Huchon Jean-Pierre, 43-44, 56-60, 62, 64-65, 70, 79, 84, 130-132, 136, 147, 152-153, 158, 170, 179, 195, 364, 451-452, 460, 463, 469, 494.

Hugeux Vincent, 421n.

Humanité (L'), 116n, 200, 243, 320-324, 437, 506.

Hutu Power, 142, 147, 150, 168, 213, 214-216, 245, 259, 281, 284, 312, 330, 344-345, 350, 361.

Huye, 73.

I

Ibuka, 99.

Idjwi (île), 78.

IDP (Internally displaced persons), voir déplacés de guerre.

Indochine (guerre d'), 11, 40-42, 45, 48, 53-54, 447, 449, 458, 462, 487.

Info matin, 154n, 326.

Inkotanyi, 67-68, 94, 166, 297, 371-372, 500.

Insecticide (opération), 60, 135-136, 145.

Institut agronomique national, 484.

Interahamwe, 30, 33-34, 36, 67, 79, 80, 87-93, 95-97, 99, 101, 161-164, 167-168, 170-171, 174-175, 226, 251-256, 257-259, 262, 284, 302, 306, 319, 331, 371-374, 376, 378, 387-389, 424-425, 499-500.

Intérieur (Ministère français de l'), 140.

Inyenzi, voir cancrelat.

IPS (International peace information service), 115.

Iris Services, 135.

Isnard Jacques, 279, 293, 295, 296, 336-338, 355-356, 362, 365, 432.

Israël, 45, 117-119, 130, 490.

Italie, 128, 259, 274.

J

Jacoby Daniel, 218, 330.

Jacquemin Marine, 120.

Janne d'Othée François, 311.

Jarreau Patrick, 283.

Jet Lease International, 118.

Jeune Afrique, 66, 329, 332-333, 495.

Johannès Franck, 15, 117, 119, 120-123, 124-125, 172, 333.

Joly Eva, 143.

Joséphine (opération), 139.

Jouanneau Bernard, 10, 14, 17, 35, 38, 62, 83, 101, 177, 179, 197-

200, 202, 205, 208, 210, 211, 216-217, 228-229, 243-244, 246, 261, 265, 339, 348, 350, 365-367, 377-378, 379, 416-419, 445, 475, 478, 484, 506, 508.

Journal du Dimanche, 15, 117, 120, 122, 333.

Journal officiel, 142.

Juppé Alain, 61, 63, 66, 115, 143, 153, 218, 231, 275, 292, 297, 305-306, 308, 320-321, 323, 324-325, 332, 404, 431, 467, 475, 484, 485-486, 508.

K

Kabanda Célestin, 240.

Kabanda Jean, 287.

Kabanda Marcel, 14, 67.

Kabgayi 287-288, 291.

Kabia Hamid Abdul, 237-238.

Kabila Laurent-Désiré, 459.

Kabiligi Gratien, 254, 495.

Kabuga Félicien, 122, 482.

Kafigita Atanase, 421.

Kagabo José, 67, 313-314.

Kagamé Paul, 142, 246, 275, 292, 294, 308, 330, 348, 350, 392, 399, 400-401, 403-404, 411, 462, 504.

Kajuga Robert, 67.

Kamanyola, 78-79.

Kamarampaka (stade), 164.

Kambanda Jean, 67, 72, 78, 120-121, 215, 242.

Kameli Yves, 287.

Kamembe, 58, 89.

Kameya André, 341.

Kane Mamadou, 237-238.

Kanganiro, 78.

Kangura, 354.

Kano Bagosora, 274.

Kantano Habimana, 67, 69.

Kanyarengwe Alexis, 298.

Kanyarushoke Claver, 494.

Kapler Georges, 10, 14, 16, 34, 85, 88n, 95-101, 161-175, 251-263, 369, 376, 377, 378, 398, 417, 417n, 420, 424, 497, 506.

Karadzic Radovan, 60, 403.

Karambo, 166.

Karamira Froduald, 213, 361.

Karwera Mutwe Spérancie, 495.

Kauffman Sylvie, 279, 293.

Kayimahe Vénuste, 30-31, 213n, 214, 246, 484.

Kayishema Clément, 89, 408-409, 422, 424, 430.

Kayonza, 298.

Kayumba Cyprien, 59, 124, 129-132, 469.

Keating Colin, 294.

Kenya, 34, 130, 238, 279, 284, 285, 311, 324, 359.

Khmers noirs/Khmers rouges, 42, 44, 147-149, 156, 293-294, 304, 324, 327, 332, 354-355, 358-361, 404, 449, 452.

Kiapagapaga, 286.

Kibeho, 389-390.

Kibilira, 89, 424.

Kibongo, 228.

Kibuye, 68, 71-72, 89, 93-94, 98, 165, 167, 276-277, 297, 300, 307-308, 318, 325, 327, 391, 395, 408-409, 420-422, 424-425, 427, 430-433, 482.

Kicukiro, 226.

Kiesel, Véronique, 340.

Kivu (lac, région), 20, 36, 74, 77-78, 118, 142, 164, 167, 209, 255, 268, 305, 309, 331, 389, 395, 412, 431.

Konan Bédié Henri, 153.

Kouchner Bernard, 64, 66, 70-73, 272, 286, 293, 296, 325, 384, 385n, 413-415.

L

La Mecque, 134.

Lac Vert, 78.

Lacaze Jeannou, 50, 79, 142, 153, 275, 458-461.

Lacheroy Charles, 41-42, 45-48, 50, 53-55, 448.

Lacouture Jean, 355.

Lafourcade Jean-Claude, 76, 83, 218, 276, 296, 361, 384-386, 391-392, 403, 407, 410-411, 425, 429, 431, 440.

Lainé Anne, 14, 377.

Lainé Pierre, 286.

Lajoinie André, 296.

Lambroschini Charles, 232, 271, 175-276, 323.

Lanxade Jacques, 43-44, 146, 449-451, 452, 458.

La Pradelle Géraud Geouffre de, 10, 12-13, 17, 19, 21-24, 26-28, 37, 39, 60, 82-83, 96-96, 99-100, 116, 445, 468, 477-478, 484, 503-505.

Lathuillière Vincent, 311-312.

La Mairieu Beaudoin-Paterostre de, 275

Laurain Yves, 289.

Le Floch-Prigent Loïk, 245, 459.

Le Pape Marc, 268-269, 310.

Le Roy-Finville, 138.

Lecomte Christian, 237.

Legendre Marcel, 327.

Légion (armée française), 40, 43-44, 218, 447, 449-450, 458, 504.

Legorjus Philippe, 154.

Lemonnier Dominique, 129-130, 132-133, 135, 490-491.

Lenoir Jean-Pierre, 138.

Léotard François, 16, 95, 173-174, 296, 299-300, 303, 325, 333, 398-399, 401, 412, 419, 425-427, 429, 431-432, 485-486.

Lesnes Corine, 269, 279, 284, 287, 291, 296-300, 338, 425, 432, 472-473.

Lettre de l'Observatoire géopolitique des drogues (La), 482.

Lettre de l'Océan Indien (La), 459n, 460n.

Lettre du Continent (La), 459.

Liban, 130, 139.

Libération, 29, 120, 126-127, 139, 141n, 154n, 157n, 230n, 301-310, 320-321, 323, 326, 339, 342-343, 345, 355, 357, 410, 420, 421n, 435, 437, 485.

Liberia, 115, 333, 409n.

Libre Belgique (La), 137n, 357.

Limagne Joseph, 326-327.

Listes (de personnes à éliminer), 168, 271, 313-314, 341-342, 366.

Liyimana Ndindi, 493.

Logiest Guy, 45.

Lorient (base militaire), 128, 393.

Lubarika, 78.

Luberizi, 78.

Ludendorff Erich, 49, 54.

Lugan Bernard, 274.

Lugano, 128, 181, 182n.

Luizet François, 271, 276-277, 408.

Lustiger Jean-Marie (cardinal), 297.

Luvungi, 78.

M

M'Bokolo Elikia, 331.

Machuron Jean-Louis, 294.

Maindron Gabriel, 276, 318, 431-432.

Maison Berger et Cie, 138.

Maison Rafaëlle, 10, 13, 103, 145, 149-151, 155, 158, 167-172.

Malagardis Maria, 77n, 311-313, 315-316, 318-319.

Malaisie, 51.

Mamère Noël, 152.

Manta (opération), 152.

Mantion Jean-Claude, 142, 459.

Mao Tsé TOUNG (maoïsme), 53-54, 138, 359.

Marcel l'abbé, 408.

Marchal Luc, 226, 344, 475.

Marchés Tropicaux, 359, 363.

Mari, Jean-Paul, 329.

Marignane, 141.

Marlaud Jean-Michel, 213, 294, 314, 390, 402, 418.

Maroc, 139, 277.

Martin-Roland Michel, 148n.

Martres Georges, 306, 355.

Marxisme (marxiste), 58n, 359, 361, 494.

Masaka, 350.

Masire Ketumile, 409n.

Masure Bruno, 29.

Maurin Jean-Jacques, 56n, 61, 273, 476.

Mayer Otto, 318.

Mayertz Jean-Paul, 293.

Mc Greal Chris, 77, 155n.

MDR (Mouvement Démocratique Républicain), 280, 372.

Médias (médiatique), 9, 41-42, 64, 151, 158, 225, 261, 265-368, 391-392, 415, 418, 427-428, 437, 467, 507, 508.

Melsone Invest, 118.

Melvorn Linda, 240n, 241n, 242n.

Ménage Gilles, 135.

Mercenaires, 58, 60, 124, 134, 136, 143, 153, 196, 263, 347, 459.

Mercier Philippe, 399, 401.

Méridien (hôtel), 330.

Mérimée Jean-Bernard, 233, 234n, 320, 432.

Messmer Pierre, 295.

Mibilizi, 89.

Michaux-Chevry Lucette, 278, 314, 325.

Micheletti Éric, 393.

Mil Tec, 118, 130, 196.

Milice, 11, 20, 28, 30-31, 33-34, 41-43, 45, 66, 69, 78-79, 83, 106, 113, 137, 185, 187, 196, 206, 224, 227, 255, 267-268, 273-276, 284, 286, 288, 295, 298, 306, 312, 316, 321-322, 325, 327, 334, 336, 342, 345, 372, 387-388, 391, 398, 410-411, 422, 425, 427, 434, 438, 448, 451, 456, 461, 469.

Milicien, 19-25, 28, 30-36, 60, 65, 67, 69, 78-81, 125, 156-157, 159, 167-168, 171-172, 187, 230, 232, 239, 242, 260, 262-263, 272-274,

276, 280-282, 288-289, 291, 297-299, 301-302, 306-307, 311-312, 314, 324, 330, 334, 385, 408-410, 417-418, 420, 423, 430, 431, 459, 503.

Mille collines (Hôtel des), 230, 232, 306, 341

Milosevic Slobodan, 60.

Minaberry Jean-Pierre, 297, 489.

Mines antipersonnel, 107, 108.

MINUAR II, 32, 323-324, 392, 411, 443n.

MINUAR, 221-223, 226, 233n, 236-239, 245, 247, 268, 283, 288, 301-302, 306-307, 322, 323-324, 326, 344, 381, 384, 385, 386n, 392, 411, 413, 414, 430, 438-439, 443, 468, 475-477, 490.

MIPR (Mission d'information parlementaire sur le Rwanda) (MIPR), 19-20, 30n, 31-32, 38, 41, 56n, 61, 64, 106, 109, 132, 138, 140, 144, 148, 154n, 156, 157, 214, 233, 346, 381n, 382n, 386n, 391n, 397n, 407n, 411, 412n, 417n, 420n, 428n, 433, 433n, 434n, 435, 438-439, 440n, 441, 447, 454, 460, 463, 469, 472-473, 477, 478, 479.

Misser François, 331, 334.

Mitterrand François, 9, 11n, 33, 40, 43-44, 47, 57, 66, 79, 84, 115, 134-135, 138-139, 143, 146, 147, 149, 150-153, 218, 230, 231, 236, 242, 263, 274, 275, 278, 283, 290, 295, 298, 304, 305, 308, 315, 325, 330, 332, 337, 355, 363-364, 381-382, 385, 413, 418-419, 432, 438, 448, 450, 451, 452-453, 458, 462, 479, 484, 486-487.

Mitterrand Jean-Christophe, 150, 275, 315, 447, 448, 479-484, 487-488.

Mitterrand Danielle, 217, 288, 312.

Mitterrandien, 84, 286, 354-355, 364, 479.

Mobilisation populaire, 42-43, 451.

Mobuga, 408.

Mobutu Sese Seko, 50, 77-79, 80, 124-125, 142, 145, 209, 230, 294, 305-306, 322-323, 458.

Moffat Alan, 118.

Mombasa, 117.

Monde (Le), 16, 66, 135, 140n, 151, 154n, 246, 267, 269, 279-300, 312, 313, 314, 315, 317, 336-339, 347-349, 353, 355-358, 359, 360, 365, 382n, 385, 412n, 426n, 432, 436n, 441, 472.

Montferrand Bernard de, 332.

Montoya Robert, 134.

Morel Jacques, 382n, 407, 420, 422-423, 428n.

Motandeu-Monghot Yves, 459.

Motti Olivier, 488-489.

Moubarak Hosni, 242.

MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement), 67, 213, 227, 247, 298, 344, 372, 495.

MSF (Médecins sans frontières), 115-116, 231, 232, 283, 304-305, 307, 309, 317-318, 321, 323, 332, 398-399, 405, 413, 415, 418, 437-438, 441-443.

Mudenge Diogène, 290.

Mugabe Jean-Pierre, 349.

Mugenzi Justin, 213.

Mugesera Léon, 354.

Mugiraneza Assumpta, 85, 161, 251, 369, 497.

Muguba, 422.

Mukamabano Madeleine, 325.

Mukamira, 28-30, 156, 396.

Muller Michel, 116n, 323.

Munyakazi Yusufu, 77, 87, 91, 424.

Munyeshyaka Wenceslas (abbé), 289, 299, 302.

Murzi Antoine, 26.

Museveni Yoweri, 142, 305, 308, 356, 358-359, 492.

Mutara, 26.

N

Nahimana Ferdinand, 70-71, 213, 216, 330, 412.

Ndiaye Bacre Waly, 249.

New Vision, 297.

New York Times, 300, 425-426, 431, 472.

Ngara, 291, 305, 307.

Ngarambe Joseph, 330.

Ngeze Hassan, 213.

Ngirumpatse Mathieu, 77, 481, 494-495.

N'Guyen Frédéric, 141.

Nigeria, 118, 120, 123, 333.

NISAT (Norwegian Initiative on Small Arms Transfers), 117, 182.

Nkuruniziza, Jean, l' Abbé, 320.

Normalisation, 66, 68, 70-73.

Noroît (opération), 156, 330, 382, 385, 427, 463, 465, 467.

Nouvel Observateur (Le), 29, 329-330, 333.

Nouvelle-Zélande, 245, 294.

Nsengiyumva Thaddée (Mgr), 291.

Ntahobari Sébastien, 490.

Ntamabyariro Agnès, 495.

Ntyazo, 275.

Nuremberg (procès de), 82, 287.

Nyagurati, 408, 421, 431.

Nyakarenge, 499.

Nyamyrambo, 291.

Nyarubuye, 288.

Nyarushishi, 89-90, 164, 173, 253, 299, 317, 330, 369, 371, 373-375, 376, 417-418, 430, 497, 499-500.

Nyiramasuhoko Pauline, 213.

Nyungwe (forêt de), 254, 482-483.

O

OAS (Organisation de l'Armée Secrète), 47.

OFPPA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), 297.

OIF (Organisation Internationale de la Francophonie), 241.

Okada Air Cargo, 118.

Ollivier Jean-Yves, 128, 129.

Oman, 234, 239, 245.

ONG (Organisation Non Gouvernementale), 72, 125, 127, 154, 179, 183, 189, 208-209, 215, 223, 226, 227, 284, 290, 293, 318, 322, 331, 343, 399, 412, 415n, 437, 472.

ONU (Organisation des Nations Unies), 9, 78, 79, 127-128, 132,

181, 184, 202, 228, 233-238, 241, 248, 278, 309, 352, 384, 392n, 414, 438-439, 469, 476, 484.

Ormesson Jean d', 271, 274, 277, 292, 360-361, 414.

Ostende (aéroport), 59, 117-118, 119, 124.

OUA (Organisation de l'Union Africaine), 155, 275, 289, 292, 306-307, 322, 331, 332, 360, 409.

Ouest France, 326.

Ouganda, 152-153, 157, 240, 287, 293-294, 296, 297, 308, 314, 326, 327, 349, 354, 355-360, 390, 393, 400, 459-460, 461, 465, 481, 483, 486, 492, 495.

Oxfam Belgique, 179, 193, 209.

Oxfam, 117, 179, 193, 209.

P

Panda (DAMI), 156, 382, 466-467.

Panhard, 77, 106.

Panzi, 78, 254.

Pape le, 66, 315-316, 430.

Papon Maurice, 62, 506.

Parant Philippe, 56.

Paris-Match, 98, 173-174, 330n, 433, 470, 472.

Parisien libéré (Le), 325-326.

Parlement belge, 207

Parlement français, 43, 100, 142, 151, 439, 449, 463-464, 467, 471, 504, 508.

Parlement rwandais, 198.

Pasqua Charles, 56, 140, 486.

Patassé Ange-Félix, 142.

Peak Aviation, 118.

Peleman Johan, 117, 181, 182.

Pelletier Jacques, 466.

Penne Guy, 315.

Pères-Blancs, 170, 291, 316n, 317, 318, 482.

Peress Gilles, 329-330.

Périès Gabriel, 15, 40, 44-55, 149, 169, 261, 262, 381n, 447, 454-457.

Perraudin André (évêque), 291.

Perrine Jean-Michel, 297, 489.

Petit Jean-Claude, 334.

Peyrard Michel, 98, 174, 433, 470, 473.

PHL Consultants, 154.

Pierre (l'Abbé), 488.

Pietri Jean-Fabrice, 269, 283, 338-339.

Pin Dominique, 153, 276, 460.

Playboy, 137, 142.

Pliche Catherine, 291.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), 25, 28, 184, 185, 191, 198, 203, 235.

Poincaré Nicolas, 427, 431.

Poivre d'Arvor Patrick, 413, 419.

Pologne, 130, 490.

Poncet Henri (colonel), 475.

Poniatowski Michel, 47.

Pons Frédéric, 357.

Populaire du Centre (Le), 157.

Premier ministre belge, 196, 347.

Premier ministre français, 105, 107, 109, 137, 140, 218n, 219, 399, 404, 467.

Premier ministre rwandais, 67, 68, 72, 78, 120-121, 190, 215, 231, 235-236, 280, 287, 325, 340, 342, 476.

Présidence de la République française, 29, 30-31, 41, 42-44, 63, 65, 116, 134-135, 137, 138-139, 140, 146, 148-153, 196, 218, 219-220, 230-231, 243, 275-276, 278, 290, 305, 315, 317, 325, 335, 355, 358, 364, 381, 382, 413, 419, 429, 436-437, 447-452, 458, 461, 462, 363, 465, 467, 479, 485-486, 504, 508.

Présidence de la République rwandaise, 20, 67, 71, 80, 106, 137, 186, 187, 190, 193, 197, 213, 215-216, 222, 224, 231, 234n, 246, 247, 269, 274-275, 277, 280, 285-286, 290, 303-304, 307, 313, 314, 326, 335, 346, 348, 350, 354, 364, 393, 408, 465, 479-484, 488-489, 504, 508.

Progrès de Lyon (Le), 327.

Propagande, 42, 48-49, 67-69, 71, 139, 149, 168-169, 237, 281, 292, 318, 330, 332, 344, 353, 354, 357-358, 367, 448.

Prungnaud Thierry, 426.

Prunier Gérard, 23, 115n, 153, 128n, 230, 356, 360n, 364, 382n, 383n, 384, 385n, 399-400, 405, 453, 484.

PSD (Parti Social Démocrate), 201, 330.

PSF (Pharmaciens Sans Frontières), 294.

Pujolle Thérèse, 479-480.

Q

Qatar, 141.

Quadrillage, 41-43, 46-47, 54, 448, 451, 455-456.

Quai d'Orsay : voir Affaires étrangères (ministère français des).

Quesnot Christian, 9, 43-44, 57, 146, 147-154, 158, 214, 364, 450-453, 463, 468.

Quilès Paul, 9, 144-145, 156, 233, 234n, 399, 433, 435, 441, 470, 505.

Quotidien de Paris (Le), 324-325, 359.

R

Radio Mohabura, 341.

Radio Rutomorangingo, 412.

Radio Rwanda, 68, 70-71.

Rainbow Warrior, 126.

RAPAS (Recherche Aéroportée d'Action Spéciale), 467.

Rawlings Jerry, 332.

RDP (13^{ème} Régiment de dragons parachutistes), 394.

Rebero, 357.

Réfugiés, 118, 123, 155, 186, 188, 189, 164; 196, 198, 206, 209, 226, 230, 232, 269, 272-273, 277, 280, 284, 285-289, 291-293, 295, 297-299, 305-310, 313, 315, 317-319, 323, 324, 327, 331, 332, 339, 359, 389-390, 393, 395, 405, 408-409, 410, 416-422, 425-426, 429, 430, 433, 438, 465.

REP (2^{ème} Régiment étranger de parachutiste), 218.

Tchèque (République), 239.

Restorick Paul, 118.

Revue de l'Intelligent (La), 393n.

RFI, 325, 487, 506-507.

RG (Renseignements généraux), 138, 140, 143, 485.

Ricci Giovanni Mario, 128.

RICM (Régiment d'Infanterie et de Char de Marine), 394n, 395, 409, 451.

Riza Iqbal, 236.

Robardey Michel, 157, 363.

Robert Maurice, 488.

Rosier Jacques, 157, 308, 410, 420, 422, 428, 429, 430, 431, 432, 433.

Rossignol Ronald, 124.

Rotivel Agnès, 311, 313-315, 318, 319.

Rouge, 329.

Rouleau Eric, 337.

Roumanie, 345.

Roussin Michel, 115, 128, 153-154, 274, 285, 305, 461, 484, 489.

Roux Denis, 31, 134, 437.

RPIMa (Régiment Parachutiste de l'Infanterie de Marine), 44, 57, 73, 152, 154, 295, 308, 326, 336, 393-394, 394n.

RPR (Rassemblement pour la République), 141, 321.

RTL (*Radio Télévision des Milles Collines*), 48, 66-72, 131, 135, 169, 284, 285, 286, 288, 292, 312, 317, 327, 334, 341, 346, 354, 363, 391, 412, 415, 450, 505.

Rubagira, 292.

Rubagumya Charles, 313.

Rufin Jean-Christophe, 16, 386, 398-406, 417, 440, 505.

Ruggiu Georges, 70.

Ruhengeri, 20-21, 29, 154, 237, 320, 331, 384, 396, 466, 481, 503.

Rukava, 320.

Russie, 118, 240.

Ruzibiza Abdul, 349, 351.

Ruzindana Obed, 89-90, 424.

Rwabalinda Ephrem, 56-60, 63, 64, 65-66, 70, 72-73, 131, 132, 136, 195, 469.

Rwarakabije Paul, 101.

Rwego James, 308.

Rynning Sten, 450n, 452.

S

Sadik Gérard, 14, 17, 64-73, 83, 99, 103, 113, 133, 144-145, 150, 170, 173, 177, 201, 204, 211, 228, 242, 246-248, 265.

Saint Marc Hélie de, 41, 487.

Sainte-Famille (paroisse de la), 302, 306-307, 316, 324.

Saint-Exupéry Patrick de, 9-10, 11n, 15, 31, 32n, 33, 39, 40-44, 55, 73, 77n, 80n, 84, 95, 98, 115n, 120, 123, 124, 128, 131n, 132, 134, 135-136, 143-144, 146, 148n, 149, 151, 152n, 157, 158, 173, 181, 218n, 245, 258, 260-261, 271, 273-274, 275-278, 337, 348, 381-382, 383n, 384n, 385, 408-409, 420, 421, 423, 425, 427, 429, 430, 431, 432, 434, 437, 448-451, 452-453, 454, 460, 462-463, 465, 470-473, 479, 485, 487, 507.

Saint-Quentin Grégoire de, 348.

Salan Raoul (général), 48, 456.

Santé (ministère rwandais de la), 187, 241, 330.

Sarkozy Nicolas, 325.

Sartre Patrice, 420, 422, 428, 451.

Sassou Nguesso Denis, 80, 143, 458-459, 461.

SDECE (Service de Documentation Extérieure et de Contre-espionnage) 138-139, 458, 460.

Sebatware André, 361.
Sebudandi Gaëtan, 16, 480-484.
Secret défense, 38, 106, 140, 403, 463.
SECRETS, 134, 139, 142.
Secteurs opérationnels, 42.
Sécurité intérieure (ministère rwandais de la), 96.
Sénat belge, 164, 226.
Serbie, 263.
Service 7, 138.
Seychelles, 117, 128-129, 179, 181, 182n, 417.
Sida, 282, 334n, 373, 377, 416.
Sigaud Dominique, 332.
Silberzahn Claude, 354, 365.
Simon Catherine, 355, 357, 362.
Simon Jean-Marc, 491-492.
Simon Laurence, 156, 324, 358-359.
Sindikubwabo Théodore, 67, 331.
Slassie Tadele, 78.
Slovaquie, 149.
Smith Stephen, 120, 126, 139, 301, 302, 303-304, 305, 306-307, 308-309, 348-319, 355, 357.
SNIP, 121-123.
Socialiste (gouvernement, parti, en France), 49, 273, 274, 296, 362.
Soir (Le), 15, 293, 321, 326, 340, 345-347.
Soizeau Yannick, 153-154.
Soudan, 11n, 56, 142, 333, 359, 459, 486.
Soudan François, 332-333.
Staline Joseph, 54.

Subtil Marie-Pierre, 279, 289-290, 292, 293, 294, 295, 336.
Suisse, 69, 128, 129-130, 141, 143, 181-182, 192, 195, 202, 285, 301, 304, 443, 485
Survie, 5, 10, 13, 14, 28, 80n, 209, 275, 306, 428n.

T

Taillefer Bernard, 282.
Tanzanie 157, 230, 273, 285, 286, 288, 290, 291, 305, 307, 317, 326, 359.
Tauzin (Thibault Didier), 154-155, 218, 226, 382, 391-392.
Tchad, 149, 152, 237n, 492.
Téléphone sonne (Le), 361.
Télérama, 329, 331-332.
Tembele (général), 120, 333.
Témoignage chrétien, 331, 334.
Ternon Yves, 10, 14, 17, 28, 36-37, 53, 61, 63, 72, 81-82, 98, 103, 211, 222, 241-243, 245, 248, 257-263, 265, 267, 346, 348, 350, 376, 445.
Territorialisation, 45-46, 54.
Tesson Philippe, 324-325.
TF1, 9, 120, 304, 326, 419, 436, 442, 491n, 505, 507.
Thaïlande, 327.
Theunis Guy, 317.
Thibault Didier: voir Tauzin
Thiéblemont André, 42, 448.
Thomas Annie, 272, 275, 301, 311.
Times (The), 117, 407n, 421n.
Tincq Henri, 291.
Tindemans Léo, 196.
Togo, 153, 315, 357.

Toulon (base militaire), 128, 129.

Tourabi Hassan el, 486.

Touré (groupe), 334.

Touré Amadou Toumani, 409n.

Trade and Maritime Services, 118.

Transall, 303, 314, 393-395.

Transports (ministère rwandais des), 18, 206.

TPIR (Tribunal Pénal International pour le Rwanda – Justice pénale internationale), 19, 52, 61, 62, 67, 70, 82-83, 99-100, 122, 190, 199, 213n, 221, 323, 377, 409, 486, 495, 504, 506.

Trinquier Roger, 41, 42, 46, 53, 448, 454-456.

Tumi Christian, 317.

Tunisie, 130, 306, 332.

Turquoise (opération et zone), 10, 13, 31, 33-34, 44, 65, 69, 73, 74, 76-77, 79, 84, 94, 96, 97, 100, 115, 119, 120, 122, 125-127, 132, 142, 153, 154-155, 157, 159, 165, 167, 171-172, 174-175, 218-219, 223, 225, 231, 236, 255, 257, 268, 271, 274-276, 278, 296-297, 298-300, 301, 307, 309, 312, 317-318, 322-326, 329-333, 336, 348, 360, 361, 379-443, 447, 451, 452-453, 467, 471, 476, 477, 482, 484-485, 491n, 493.

Twagiramungu Faustin, 294.

Twagirayezu Jean-Baptiste, 408.

U

UNAR (Union Nationale Rwandaise), 359.

Une seule Terre, 329.

UNICOI (UN-established International Commission of Inquiry), 181, 182n.

Union Bancaire Privée, 181-182.

Union Européenne, 32, 73, 112, 125, 136, 149, 179, 188, 190, 191, 192, 209-210, 236, 260, 298, 304, 320, 323, 366, 430, 458, 493, 494.

Urbano Jean-Claude, 116, 125, 126-127.

URSS, 47, 52, 138.

Uvira, 78.

Uwilingiyimana Agathe, 280, 311, 340, 376.

V

Vaiter Marc, 272.

Valeurs Actuelles, 357-358.

Varret Jean, 156.

Vasset Brigitte, 115.

Vatican, 66, 220, 291, 315-316, 430

Védrine Hubert, 479.

Verdier Raymond, 269n.

Verhaagen Alain, 343.

Vernet Henri, 325, 359.

Vichniac Isabelle, 285, 287.

Vichnievsky Laurence, 143.

Vidal Claudine, 279.

Vidal Gilles, 275.

Vidyardhi Anoop, 118.

Vie (La), 329, 334.

Viet Minh, 54.

Vietnam, 41, 46, 448, 458.

Villeminot Vincent, 311.

Villepin Dominique de, 47, 435, 484-485, 487.

Viret Emmanuel, 16, 267, 337-339.

Voix du Nord (La), 327.

VSD, 138, 485.

W

Warren Christopher, 293.

Washington Post (The), 78n, 220, 279, 283.

Waterlot Paul, 124.

Weekly Mail and Guardian (The), 29.

Wood Brian, 117, 181, 182n.

X

Y

Yougo Dominique, 60, 263.

Yougoslavie (ex-), 45, 60, 153, 263, 268.

Z

Zemmour Eric, 325.

Zigiranyirazo Protée, 330

ZHS (Zone humanitaire sûre), 83, 84, 219, 318, 323, 327, 329, 331, 383, 393, 395, 397, 398-407, 410-412, 453, 482.

ZHP (Zone de protection humanitaire), 391-392, 410.

SIGLES

AEMG : Autorisation d'exportation de matériels de guerre (France, plus loin F)

AFD : Agence française de développement

AFP : Agence France-Presse

AGR : Armée gouvernementale rwandaise (autre nom des FAR)

AICF : Action internationale contre la faim

Aicrige : Association Internationale de Recherche sur les Crimes contre l'humanité et les Génocides.

ALN : Armée de libération nationale (Algérie)

AML : Auto-mitrailleuse légère

BBL : Banque Bruxelles-Lambert

BNP : Banque nationale de Paris

BNR : Banque nationale du Rwanda

CDR : Coalition pour la défense de la République (Rwanda, plus loin Rw)

CEREMS : Centre d'étude et de recherche sur l'enseignement militaire supérieur (F)

CHEAM : Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (F)

CIA : Central Intelligence Agency (États-Unis)

CID : Collège interarmées de Défense (F)

CIEEMG : Commission interministérielle d'étude des exportations des matériels de guerre (F)

CIPCG : Centre d'instruction pacification et de contre-guérilla d'Arzew (Algérie)

CNCD : Centre national de coopération au développement (Belgique)

CND : Conseil national du développement (Rw)

CNN : Cable News Network (États-Unis)

CNRS : Centre national de la recherche scientifique (F)

COFACE : Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur (F)

COS : Commandement des opérations spéciales (F)

CPA : Commando parachutiste de l'air (F)

CRAP : Commando de recherche et d'action en profondeur (F)

DAMI : Détachement d'assistance militaire et d'instruction (F)

DCRG : Direction centrale des Renseignements généraux (F)

- DGSE** : Direction générale de la sécurité extérieure (F)
- DOP** : Dispositif opérationnel de protection (F)
- DOS** : Division des opérations spéciales (F)
- DRM** : Direction du renseignement militaire (F)
- DST** : Direction de la surveillance du territoire (F)
- DWEC** : District War Executive Council (Grande-Bretagne)
- EHESS** : École des hautes études en sciences sociales (F)
- EHS** : Escadrille des hélicoptères spéciaux (F)
- EICA** : Escadron d'intervention des commandos de l'air, devenu le CPA 10 (F)
- EMIA** : État-major Interarmées (F)
- EMT** : État-major tactique (F)
- EPIGN** : Escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale (F)
- ETO** : École technique officilelle (Rw)
- FAR** : Forces armées rwandaises
- FAZ** : Forces armées zaïroises
- FIDH** : Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
- FLN** : Front de libération nationale (Algérie)
- FMI** : Fonds monétaire international
- FORPRONU** : Force de protection des Nations Unies (ex-Yougoslavie)
- FPR** : Front patriotique rwandais
- GIEP** : Groupe international d'éminentes personnalités (désignées par l'OUA)
- GIGN** : Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (F)
- GIR** : Gouvernement intérimaire rwandais
- HCR** : Haut-commissariat de l'ONU aux réfugiés
- HRW** : Human Rights Watch
- IDP** : Internally Displaced Persons (personnes déplacées à l'intérieur d'un pays)
- IPIS** : International Peace Information Service
- KGB** : Komitet Gosudarstvennoï Bezopasnoti (Comité de la Sécurité d'État de l'URSS)
- MDR** : Mouvement Démocratique Républicain (Rw)

MINCOOP : Ministère de la Coopération

MINUAR : Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

MIPR : Mission d'information parlementaire pour le Rwanda (F)

MMC : Mission militaire de Coopération (F)

MRND : Mouvement révolutionnaire national pour le développement (Rw)

MRNDD : Mouvement révolutionnaire national pour le développement et la démocratie (Rw)

MSF : Médecins sans frontières

NISAT : Norwegian Initiative on Small Arms Transfers

OAS : Organisation de l'armée secrète (F)

OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides

OIF : Organisation internationale de la Francophonie

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'Unité africaine

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PSD : Parti Social Démocrate (Rw)

PSF : Pharmaciens Sans Frontières

RAPAS : Recherche aéroportée d'action spéciale (F)

RDP : Régiment de dragons parachutistes (F)

REP : Régiment étranger de parachutistes (F)

RG : Renseignements généraux (F)

RICM : Régiment d'infanterie et de chars de marine (F)

RPIMa : Régiment parachutiste de l'infanterie de marine (F)

RPR : Rassemblement pour la République (F)

RTL : Radio-télévision libre des Mille collines (Rw)

SDECE : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, 1946-1982, future DGSE (F)

SECRETS : Société d'études, de conception et de réalisation d'équipements techniques (F)

SNIP : Service national d'intelligence et de protection (Zaïre)

TPIR : Tribunal pénal international pour le Rwanda

UNAR : Union nationale rwandaise

UNICOI : UN-established International Commission of Inquiry
(Commission internationale d'enquête établie par l'ONU)

VLRA : Véhicule léger de reconnaissance et d'appui (F)

ZHS : Zone humanitaire sûre (Rw)

ZPH : Zone de Protection Humanitaire

SOMMAIRE

Remerciements.....	5
Repères.....	6
Avant-propos	9
Présentations des membres et intervenants de la C.E.C.....	13

PRÉSOMPTIONS DE COMPLICITÉS MILITAIRES
rapporteurs : Patrice Bouveret et François-Xavier Verschave

22 mars 2004.....	17
1. Complicités avec les tueurs.....	20
1.1. Témoignage d'Immaculée Cattier.....	20
1.2. Les formations de commandos et/ou de miliciens à Bigogwe et Mukamira	
1.3. Janvier Africa assure que les militaires français ont formé des « escadrons de la mort » et des miliciens en 1991 et 1992	
Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	32
1.4. La milice reconnaissante	
1.5. Annonce des témoignages filmés	
Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	35
1.6. Formation de militaires et de miliciens rwandais en centrafricain avec le génocide	
2. Méthodologie, forces spéciales et supplétifs.....	40
2.1. Extrait du livre de Saint-Exupéry, <i>L'Inavouable</i> , sur la « guerre révolutionnaire »	
2.2. Témoignage de Gabriel Périès.....	44
3. Continuation, après le 7 avril 1994, de l'alliance militaire antérieure.....	56
3.1. Rencontre Huchon-Rwabalinda (9-13 mai 1994)	
Témoignage de Colette Braeckman.....	57
Témoignage de Jean-Pierre Chrétien.....	65
3.2. Liaison par des agents	

3.3. Rejet des éléments modérés des FAR	
Témoignage de Colette Braeckman.....	74
3.4. Après le génocide, continuation des liens militaires et politiques avec les FAR et leur chef, Augustin Bizimungu	
Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	80
Témoignages filmés par Georges Kapler.....	85
23 mars 2004.....	103
4. Les livraisons officielles d'armes.....	105
4.1. Le contexte	
4.2. Les ventes acceptées	
4.3. Les autorisations d'exportation	
4.4. Les cessions effectuées par la MMC	
5. Les livraisons officieuses d'armes pendant le génocide et au-delà.....	115
5.1. Déclarations de responsables français attestant de la poursuite des livraisons d'armes durant le génocide	
5.2. Organigramme des livraisons d'armes à Goma en juin-juillet 1994	
5.3. <i>Modus operandi</i> à Goma, aéroport entre les mains des troupes françaises dès le 22 juin, contrôlé au préalable par le « bataillon para » formé par l'armée française	
Témoignage de Franck Johannès.....	120
5.4. Disqualification ou étouffement en France du rapport de Human Rights Watch	
Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	126
5.5. Les livraisons depuis les Seychelles	
5.6. Le rôle de Dominique Lemonnier, le relais par Cyprien Kayumba (27 jours à Paris en plein génocide), et les achats d'armes par ce dernier	
Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	131
5.7. L'autolimitation du rapport de la Mission d'Information Parlementaire	

6. Le cas Barril.....	134
6.1. Paul Barril, fournisseur de moyens au régime génocidaire Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	136
6.2. Les protections de Paul Barril	
7. Alliés de cœur ou de raison, la fraction pro-Hutu Power.....	147
7.1. Général Christian Quesnot Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	147
7.2. Général Jean-Pierre Huchon	
7.3. Philippe Jehanne	
7.4. Colonel Didier Tauzin, alias Colonel Thibaut	
7.5. Colonel Dominique Delort, commandant l'opération Noroît	
Témoignages filmés par Georges Kapler.....	161

PRÉSOMPTIONS DE COMPLICITÉS FINANCIÈRES

rapporteurs : François-Xavier Verschave

matinée du 24 mars.....	177
1. Les paiements par la Banque de France et de la BNP, jusqu'au 1 ^{er} août 1994.....	179
2. La facture des achats d'armes aux Seychelles par le colonel Bagosora est passée par la BNP.....	181
Témoignage de Pierre Galand.....	183

PRÉSOMPTIONS DE COMPLICITÉS DIPLOMATIQUES

Rapporteur : Sharon Courtoux

après-midi du 24 mars.....	211
1. Constitution du GIR à l'ambassade de France à Kigali.....	213
1.1. Le 6 avril 1994	
1.2. Extrait du témoignage de Venusthe Kayimahe Témoignage de Colette Braeckman.....	214
2. Les autorités françaises reçoivent les dignitaires du GIR en train de commettre le génocide.....	218

2.1. Le 27 avril 1994	
2.2. Extraits du témoignage de Patrick de Saint-Exupéry	
Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	219
Témoignage d'Éric Gillet.....	220
3. Au nom de l'Élysée, Bruno Delaye.....	230
3.1. Alison Des Forges écrit	
3.2. L'historien Gérard Prunier écrit	
3.3. Début mai 1994	
3.4. Mi-juillet	
Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	231
4. La France à l'ONU avec son allié rwandais.....	233
4.1. Le 5 avril 1994	
4.2. M. Jean-Bernard Mérimée	
4.3. Extraits	
Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	238
4.4. Le 1 ^{er} octobre 1990	
Témoignages filmés par Georges Kapler.....	251

IDÉOLOGIES ET MÉDIAS

rapporteurs : Annie Faure et Yves Ternon

25 mars 2004.....	265
1. <i>Le Figaro</i>	271
2. <i>Le Monde</i>	279
3. <i>Libération</i>	301
4. <i>La Croix</i>	311
5. Autres.....	320
6. Les hebdomadaires.....	329
7. Conclusions.....	335

Témoignage d'Emmanuel Viret.....	337
Témoignage de Colette Braeckman.....	340
Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	351
Témoignage de Jean-Pierre Chrétien.....	353
Témoignages filmés par Georges Kapler.....	369

L'OPÉRATION TURQUOISE
rapporteur : Emmanuel Cattier

Matinée du 26 mars.....	379
1. Les intentions réelles de Turquoise.....	381
1.1. Préserver un « Hutuland »	
Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	384
Témoignage de Colette Braeckman.....	386
Témoignage filmé d'Alison Des Forges.....	395
1.2. Le 4 juillet, le FPR prend Kigali. La France crée la « Zone Humanitaire Sûre »	
Témoignage en partie résumé de Jean-Christophe Rufin.....	398
Témoignage de Colette Braeckman.....	406
1.3. Après l'échec des ambitions initiales	
2. L'habillage humanitaire.....	413
2.1. La réponse du berger à la bergère	
2.2. Le levier humanitaire pour justifier l'intervention militaire	
2.3. Manipulation de l'opinion française et internationale	
3. Bisesero, révélateur des contradictions et complicités initiales.....	420
3.1. Le fil des événements de Bisesero	
3.2. La restitution des événements de Bisesero dans le rapport Quilès	
4. Objecteurs et étouffeurs de conscience de l'opération Turquoise.....	436
4.1. Quelques exemples d'objections de conscience	

4.2. Quelques exemples d'étouffements de conscience

HIÉRARCHIE DES RESPONSABILITÉS PRÉSUMÉES COMPLICES

rapporteur : François-Xavier Verschave

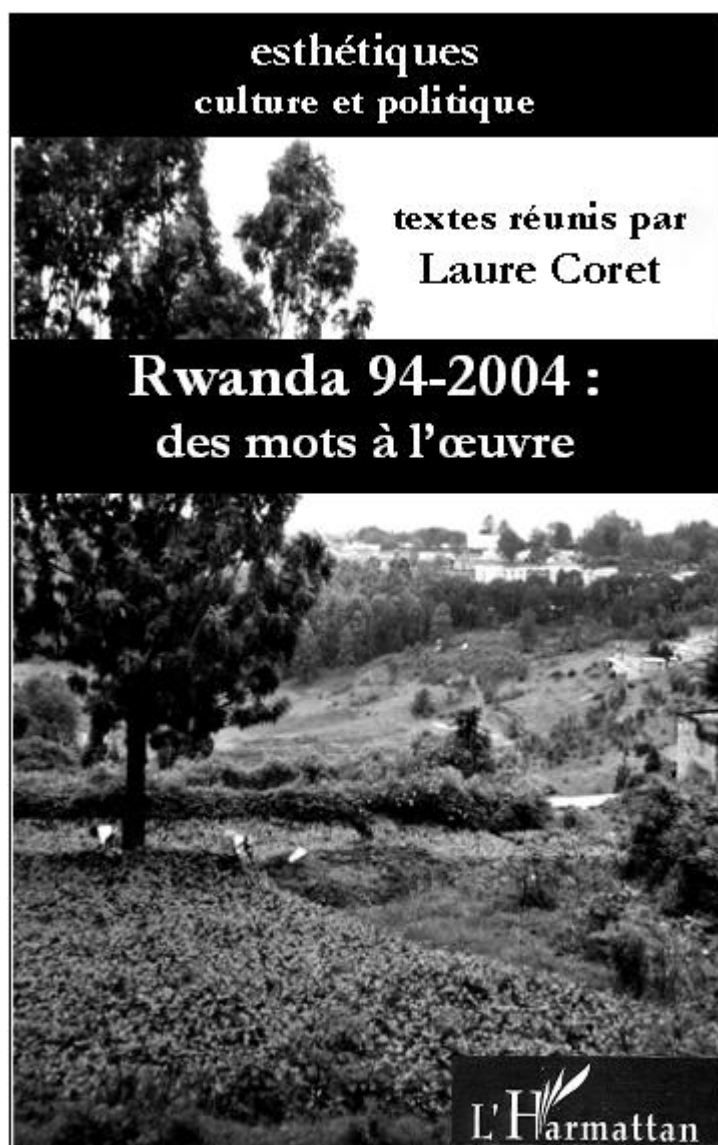
après-midi du 26 mars 2004.....	445
1. Hiérarchie militaire.....	447
Témoignage de Gabriel Périès.....	454
2. Hiérarchie politique.....	462
Témoignage de Pierre Brana.....	464
Témoignage de Gaëtan Sebudandi.....	480
Témoignage de Mehdi Ba.....	487
Témoignages filmés par Georges Kapler.....	497

CONFÉRENCE DE PRESSE

après-midi du 26 mars 2004.....	501
Annexes.....	511
Annexe n°1 : AGIR et SURVIE, <i>Dossiers noirs n°1 à 5</i> , Harmattan, 1996 (pp. 23-26).....	513
Annexe n°2 : PRUNIER, Gérard, <i>Rwanda, 1959-1996. Histoire d'un génocide</i> , Dagorno, 1997 (p. 332).....	516
Annexe n°3 : BINET, Laurence, <i>Génocide des Rwandais Tutsis</i> , Médecins sans Frontières, 2003.....	518
Annexe n°4 : MULLER, Michel, « Trafic d'armes, via Paris, pour la dictature rwandaise », <i>L'Humanité</i> , 31 mai 1994 (p. 11).....	520
Annexe n°5 : extrait du rapport Chossudovsky-Galand.....	523
Annexe n°6 : extrait de la 3358 ^e séance du Conseil de Sécurité de l'O.N.U., 5 avril 1994.....	525
Annexe n°7 : conclusions provisoires de la CEC.....	527
Bibliographie et filmographie.....	537
1. Ouvrages cités en abrégé dans les notes de ce rapport.....	539
2. Autres ouvrages sur la France et le Rwanda.....	540
3. Autres ouvrages sur le génocide des Tutsi du Rwanda et le négationnisme.....	541

4. Filmographie documentaire succincte.....	545
Index (hors annexe et bibliographie).....	547
Liste des sigles.....	575
Sommaire.....	579
<i>Annonce Rwanda 94-2004, des mots à l'œuvre.....</i>	<i>589</i>
<i>Annonce Imprescriptible, l'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux.....</i>	<i>591</i>

à paraître, au printemps 2004, un recueil de textes issus des conférences organisées par Aircrige et Survie en préparation et en clôture de la CEC...



En parution simultanée, aux éditions des arènes, le *memorandum* juridique rédigé par le président de la Commission d'Enquête Citoyenne, Géraud de La Pradelle.

Géraud de La Pradelle

Imprescriptible

*L'implication française dans le génocide tutsi
portée devant les tribunaux*



les arènes

L'heure de vérité approche pour ceux qui ont rendu la République française complice du génocide au Rwanda. Pour une poignée d'hommes politiques, d'officiers supérieurs ou de hauts fonctionnaires qui ont entraîné la France dans le « crime des crimes », c'est la fin de l'impunité.

Le génocide et la complicité de génocide sont des crimes imprescriptibles. Quels que soient leur nationalité ou leur niveau de responsabilité, aucune immunité n'en protège les auteurs. En 1994, la communauté internationale a reconnu le génocide tutsi comme l'un des trois génocides du ^{xx}^e siècle. Cette décision met la France dans une position délicate.

Il est désormais avéré qu'entre 1991 et 1994, des soldats français ont formé, sur ordre, des Rwandais qui ont participé à ce génocide. Pendant les massacres, l'armée française s'est portée à leur secours, leur permettant de poursuivre aussi longtemps que possible leur terrible besogne. Elle les a épaulés dans leur guerre contre le FPR avant de faciliter leur fuite au Zaïre. Depuis, les autorités françaises n'ont cessé de protéger leurs anciens alliés devenus génocidaires.

Ce livre appelle à la mise en cause, devant les juridictions françaises ou devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), d'hommes politiques placés au coeur de l'État, mais aussi de hauts fonctionnaires, d'officiers supérieurs ou de simples soldats, au titre de la participation directe ou de la complicité dans le génocide.

Les premières plaintes visant des Français ont déjà été déposées à Paris. Ce livre explique comment elles peuvent prospérer. Les hommes qui ont rendu la République française complice du « crime des crimes » nous doivent des comptes.

***Imprescriptible* marque la fin de leur tranquillité.**

Agrégé de droit, professeur émérite à l'université Paris X-Nanterre, Géraud de La Pradelle a présidé la commission d'enquête citoyenne pour la vérité sur l'implication française dans le génocide tutsi, qui a tenu sa première session du 22 au 26 mars 2004 à Paris. Il est spécialiste du droit humanitaire de la guerre.